This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

1137

Per. 23728 d. 35/27-8

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DU LYONNAIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS.

TOME XXVIII.

LYON.

IMPRIMERIE DE LÉON BOITEL,

Quai Saint-Antoine, 36.

—

1848.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU LYONNAIS.

LA LOCOMOTIVE.

Adæquataque machina cœlo.
VIRGILE.

I.

Elle est là ! regardez, toujours, toujours grondante,
En son formidable repos ;
Des âpres grincements de son haleine ardente,
Elle épouvante les échos.
L'eau, comme une sueur, découle sur la fonte ;
L'air brûle à vingt pas tout autour ;
De son fût ondoyant qui s'épaissit et monte
La fumée obscurcit le jour.
Courage ! sans relâche apportez de la houille
Pour alimenter le brasier ;
Versez l'huile aux essieux, effacez toute rouille,
Polissez le cuivre et l'acier.
Que la locomotive, à partir toute prête,
Reluise en sa robe d'airain !
Femmes, enfants, vieillards, venez lui faire fête,

Digitized by Google

Et vous, vierges au front serein,
Oh ! ne dédaignez pas de tresser, de suspendre
Des couronnes de rameau vert
Aux flancs du charriot qui vomit de la cendre :
Sous les feuilles cachez le fer !

II.

Il ne va pas, traînant baliste et catapulte,
Forcer barrières et remparts,
Et dans le sein meurtri des cités en tumulte
Lancer les torches et les dards ;
La désolation ne marque point sa trace ;
Celui qui règle son essor,
Ce n'est pas un guerrier, un prince, un chef de race,
Portant couronne ou casque d'or ;
Ce n'est point une armée, ô villes, qu'il amène
Au pied de vos murs aujourd'hui,
Ce sont tous les enfants de la famille humaine ;
Allez donc au devant de lui !
A ces hôtes nouveaux offrez dans les corbeilles,
Avec les pains de pur froment,
Les fruits de vos climats, les raisins de vos treilles ;
Offrez, rouge d'un vin fumant,
La même coupe à tous ; ne dressez qu'une table
Où ces frères viendront s'asseoir :
Ceux des pôles glacés, ceux des pays du sable,
Des mers de l'aurore ou du soir ;
Puis, échangez vos biens, votre or, vos pierreries,
Le fer, la houille et le corail,
Les richesses du ciel, filles de vos patries,
Et celles filles du travail,
Vos livres, vos pensers, vos lois, afin que l'homme,
S'agrandissant en cet hymen,

Digitized by Google

Vive en tous et partout, et qu'ainsi se consomme
Un seul être, le Genre humain !

III.

O char prodigieux ! ô rival du tonnerre !
Lorsque tu pars, broyant le sol,
Ni le simoûn, ni l'aigle élancé de son aire
Ne peuvent te vaincre en ton vol.
Les cités vont s'asseoir sur ton aile ; avec elles
Tu fuis, tu fends l'air comme un trait,
Et si l'homme attelait la montagne à tes ailes,
La montagne s'ébranlerait !
Toi, l'orgueil de notre âge et l'effroi du vieux monde,
Char terrible, aux vivants essieux,
Tu n'as rien cependant dans tes flancs, qu'un peu d'onde,
De l'onde qui tombe des cieux
Ou jaillit de la source, et, toujours voyageuse,
Enlace la terre en ses plis,
Et remonte des mers à la nue orageuse
Pour verser la rosée aux lys ;
Rien qu'un peu de ce feu, père de la lumière,
Ferment du globe refroidi,
Que tout récèle : l'arbre et la neige et la pierre,
Comme les rayons de midi !
Oui, l'homme, souverain de l'onde et de la flamme,
L'homme en ses mains a condensé
Le nuage et la foudre, il en a fait une âme,
Et soudain tu t'es élancé !
Tu marches sur le fleuve et franchis les abîmes ;
Ici, des arches de granit
De la chaîne des monts ont nivelé les cimes,
Tout sommet pour toi s'aplanit ;
Là, dans les durs rochers qui s'ouvrent, tu t'enfonces
Avec ta file de traîneaux ;

Digitized by Google

On te voit disparaître, ainsi que sous les ronces
Un serpent aux bruyants anneaux.
Dans la nuit du rocher chemine la fournaise ;
Mais bientôt de l'antre étonné
Tu t'élances, suivi d'un sillage de braise,
Et d'étincelles couronné !

IV.

Et pendant ce temps-là vous vous taisez, poètes !
Vous, les prophètes, les devins,
Vous n'avez rien compris à de telles conquêtes !
Assis au penchant des ravins,
Vous contemplez, frappés d'une stupeur profonde,
Le char qui partout se fait jour,
Et vous n'avez de voix que pour crier au monde :
« L'âge de fer est de retour ! »
Ah ! trève de sanglots, trève de rêveries !
N'avez-vous pas assez pleuré ?
Dans les replis ombreux de vos Tempés fleuries,
N'avez-vous pas, à votre gré,
Tressé, de l'aube au soir, des couronnes légères,
Redit votre plainte aux échos,
Et, pour les façonner en flûtes bocagères,
Assez moissonné de roseaux,
Assez gravé de noms dans l'écorce attendrie,
Toujours prêts à bénir les dieux,
Pourvu que Galathée en passant vous sourie ?
O poète, levez les yeux !

V.

Là-haut, sur le Caucase où l'aile de l'orage
Battait son cadavre amaigri,

Digitized by Google

Du charriot vengeur saluant le passage,
Le vieux Promethée a souri.
Il s'écrie : O soleil ! ô terre ! ô mer immense !
Entendez-vous enfin venir
Le dieu jeune et nouveau dont le règne commence,
Le roi vainqueur de l'avenir ?
Gloire à lui ! Depuis l'heure où j'ai brisé la pierre,
Gardienne du feu sacré,
Il a bien combattu dans sa rude carrière,
Il a bien souffert, bien pleuré ;
Il a bâti longtemps sa hutte aux bords des grèves,
Erré de désert en désert ;
Et son sang a coulé plus fécond que les sèves
Dans les veines de l'univers.
O toi, que j'écoutais, au sein des nuits profondes,
Gémir avec le vent des bois,
Atlas au front courbé, sombre porteur des mondes,
Ne pleure plus comme autrefois !
Ne pleure plus : la terre est joyeuse et vermeille,
Vois, c'est le trône des humains ;
Au milieu de l'espace, ainsi qu'une corbeille,
Elève-la dans tes deux mains !
Et toi, Zeus, couvre-toi de nuages, secoue
Tes pâles foudres dans les cieux !
Celui qui fut créé pour ramper dans la boue
Est devenu semblable aux dieux,
Il brise ses liens, et de toute sa taille
Contre ses tyrans redressé,
Il s'écrie aujourd'hui : Je veux livrer bataille ;
Tombez donc, ô dieux du passé !
Mornes olympiens, ô vieux dieux, ombres mortes,
Dieux jaloux qui m'avez puni,
Tombez ! de vos palais l'homme ébranle les portes ;
Tombez, votre règne est fini !

JOANNYS TISSEUR.

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR

L'EMPLACEMENT DU TEMPLE D'AUGUSTE

AU CONFLUENT

DU RHONE ET DE LA SAONE.

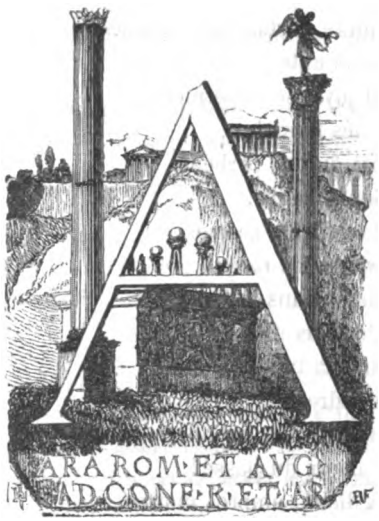

UGUSTE BERNARD, membre de la Société des Antiquaires de France, a publié dernièrement dans la *Revue archéologique* un travail très-intéressant, intitulé : *Mémoire sur le Temple dédié à Auguste au confluent du Rhône et de la Saône*. Nous avons trouvé dans cet opuscule des détails nombreux et instructifs sur les événements qui motivèrent l'érection de ce monument de la reconnaissance des soixante nations gauloises, ainsi que sur le collége des prêtres qui y étaient attachés (1).

(1) La différence que l'on remarque sur les inscriptions antiques entre *sacerdos ad aram* et *sacerdos ad templum*, a fait penser à Artaud qu'il y avait

Digitized by Google

Cependant, poussé par le désir bien louable de nous éclairer sur un point si intéressant pour l'histoire de notre ville, mais privé des moyens d'étude que lui aurait fourni l'inspection des lieux, privé surtout des documents importants que nous possédons aujourd'hui, et n'ayant pas eu connaissance des preuves matérielles que nous avons acquises, M. Auguste Bernard s'est empressé d'émettre, au sujet de l'emplacement du temple, une opinion dont la nouveauté lui a souri, mais qu'il nous est impossible de partager.

Rejetant l'avis de presque tous les historiens de Lyon, anciens ou modernes (1), et malgré le témoignage d'un auteur contemporain de cet édifice (2), malgré celui des monuments eux-mêmes (3), il s'est attaché à démontrer que le temple dédié à Auguste par les peuples de la Gaule, n'était pas à Ainay, c'est-à-dire au confluent des deux rivières, mais qu'il s'élevait à la place où sont aujourd'hui les églises Saint-Nizier et Saint-Pierre.

Cette idée, comme on le voit, est absolument neuve, et l'auteur, pour la prouver, a entrepris une tâche d'autant plus difficile, que les découvertes faites il y a quelques an-

deux colléges de prêtres, l'un pour le temple et l'autre pour l'autel. M. Auguste Bernard combat cette opinion et demande ce que serait un collége de prêtres sans autel ? Ses réflexions nous semblent justes. Cependant cette différence nous paraît avoir eu une signification chez les prêtres augustaux, et dans le culte que l'on rendait aux empereurs ne pourrait-on pas penser que, bien que ces 60 prêtres dussent être tous égaux, puisque chacun d'eux était représentant d'un peuple, il en y avait de spécialement chargés de certaines cérémonies qui les appelaient particulièrement à l'autel ? Pour décider cette question il faudrait connaître à fond tous les détails des cérémonies religieuses chez les anciens.

(1) Champier, par une erreur inconcevable, a placé le temple d'Auguste à Fourvières.

(2) Strabon.

(3) *Inscriptions du musée lapidaire de Lyon.*

Digitized by Google

nées, et dont il n'a sans doute pas eu connaissance, en démontrent l'impossibilité. D'ailleurs, M. Auguste Bernard nous paraît se condamner lui-même, en citant textuellement un passage de Strabon, qu'il traduit en ces termes : *au devant de cette ville, au confluent des deux fleuves, est le temple que les Gaulois en commun ont élevé à César Auguste.* Or, avec un texte aussi clair, appuyé sur les preuves matérielles que nous fournit la collection des monuments épigraphiques du Palais-des-Arts (1), toute la question réside dans ce mot : *où était le confluent* ? C'est ce que nous allons examiner.

Au temps de la fondation de Lugdunum par Plancus, le terrain de la presqu'île où est aujourd'hui Lyon, se divisait à peu près en quatre îles plus ou moins grandes, et plus ou moins élevées au-dessus des eaux. La pente de la colline où sont maintenant les quartiers de la grande Côte, de celle des Carmélites et du Jardin-des-Plantes, se terminait précisément au lieu où est actuellement la place des Terreaux, et où il existait un premier point de communication entre les deux rivières ; ce qui formait le commencement de la première île se terminant à un second point de communication, qui n'avait lieu que dans les grandes crues des deux rivières, et qui était situé à peu près au lieu qu'occupe le quartier de la Grenette et de la rue Dubois actuelle. Les deux fleuves paraissent avoir encore eu un autre point de rencontre, mais seulement dans les très-grosses eaux, au lieu où est aujourd'hui la place des Jacobins. Enfin, la troisième île, moins basse que les deux autres, allait jusqu'à l'emplacement des rues Sala et Sainte-Hélène, et la quatrième, la plus

(1) Voyez, à ce sujet, la description qu'en a faite M. de Boissieu dans son ouvrage si remarquable intitulé : INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LYON, pages 5, 84, 95, 96, 114.

Digitized by Google

élevée de toutes, se rétrécissant de plus en plus par le cours des deux fleuves qui se rapprochaient toujours, voyait à son extrémité se réunir la masse des eaux du Rhône et de la Saône. La forme de cette dernière île était celle d'un *delta*.

Les différents points de communication que nous venons de citer n'étant que des canaux naturels dont plusieurs furent ensuite agrandis pour les besoins du commerce, et dont les eaux, avant la fondation de la ville, ne pouvaient devenir d'une certaine importance que dans les crues excessives des deux rivières, et surtout du Rhône, dont les eaux sont plus élevées, n'ont jamais pu être regardés comme des confluents. D'ailleurs, si du temps des Romains, ils avaient été considérés comme tels, Strabon nous dirait auquel des quatre était situé le temple, et son expression de *au confluent des deux fleuves*, prouve suffisamment qu'il n'y en avait qu'un (1), lequel se composant de la masse entière des eaux des deux rivières, ne pouvait être qu'à Ainay. Or, le temple étant au confluent, et le confluent à Ainay, le temple devait par conséquent se trouver aussi à Ainay : c'est un cercle dont il est impossible de sortir, et cet argument étant appuyé sur le témoignage d'un géographe comme Strabon, sur les preuves matérielles que les lieux nous fournissent, et sur les monuments épigraphiques que nous possédons, serait plus que suffisant pour nous empêcher d'adopter l'opinion de M. Auguste Bernard ; nous pourrions même borner là notre réponse. Mais comme l'auteur du mémoire veut s'appuyer sur des raisons qui nous paraissent mériter d'être examinées, nous allons

(1) On lit sur plusieurs pierres antiques de notre musée lapidaire les mots AD CONFLUENTES ARARIS ET RHODANI. Il est évident qu'on sous-entend le mot AQUAS, quelques-uns veulent AMNES. Le mot *confluentes* est aussi trouvé sur des inscriptions à Coblentz, cependant les eaux de la Moselle et du Rhin ne s'y réunissent que sur un seul point.

Digitized by Google

continuer à développer aussi celles que l'étude de la question nous a fournies.

M. Auguste Bernard pense que ce monument ne pouvait pas être à Ainay, parce que, dit-il, ce lieu qui n'était encore qu'une île au Xe siècle, était trop marécageux pour pouvoir recevoir les immenses constructions de la courtisanerie gauloise. En général, ajoute-t-il, les Antiquaires lyonnais, dans leurs appréciations historiques, ne font pas assez attention à la manière dont s'est formée la longue presqu'île qu'occupe aujourd'hui Lyon. Ils se laissent trop influencer à notre avis par la disposition actuelle des lieux, lorsqu'ils y placent tout ou partie de Lugdunum. Non seulement le quartier Perrache, plus grand que tout le reste ensemble, et qui ne date que d'un siècle, mais toute la presqu'île n'est qu'une terre d'alluvion, et s'est formée par des atterrissements successifs, et des réunions d'îlots opérés de main d'homme. Le quartier de Bellecour lui-même ne date que du XVIIe siècle (1). »

D'après le passage que nous venons de citer, on voit au contraire que c'est M. Auguste Bernard qui n'a pas une notion bien exacte des lieux dont il parle. Nous pensons bien avec lui que la presqu'île est un terrain d'alluvion, mais nous savons aussi que le quartier d'Ainay était précisément celui de tous le moins marécageux, le plus élevé au-dessus des eaux, et, à l'époque du temple, couvert en tous sens de riches habitations dont on retrouve tous les jours les magnifiques pavés en mosaïques. Il réunissait dans l'antiquité tous les avantages, et son admirable position avant les travaux Perrache, sa situation unique à la jonction des deux rivières, n'avaient pu manquer de le désigner de suite au choix de ceux qui étaient chargés de l'érection du temple.

(1) La place de Bellecour ne date que du XVIIIe siècle. Les maisons et la première statue de Louis XIV sont de 1723 ou 1724 et années suivantes.

Digitized by Google

Mais, comme il ne suffit pas d'émettre notre opinion, pour combattre celle de M. Auguste Bernard, nous allons nous appuyer sur des preuves matérielles, en donnant un aperçu des découvertes faites dans le quartier qu'il pense avoir été, à cette époque, trop marécageux.

Nous rappellerons premièrement qu'au XVIIe siècle on découvrit à la place de Bellecour, appelée au moyen-âge *Bellacuria* (1), un *ustrinum* public où l'on brûlait les cadavres des anciens (2).

Nous citerons aussi le témoignage de Pernetti qui, dans ses *Lyonnais dignes de mémoire* (3), s'exprimait ainsi en 1757 : « La quantité de mosaïques qu'on a trouvées en faisant les fondations de la rue d'Ainay, est une preuve que tout le terrain qui environnait le temple d'Auguste était habité par une multitude de gens destinés au service de ce temple. »

Nous parlerons ensuite des fameuses mosaïques trouvées dans la propriété Macors, rue du Rempart; elles étaient si rapprochées et en si grand nombre qu'elles donnèrent au local qui les contenait, le nom de Jardin des Mosaïques. Ces superbes pavés, ainsi que ceux trouvés dans tout le quartier d'Ainay, firent connaître dit Artaud, les dépendances du temple d'Auguste, les jeux du cirque et les jeux de chasse qui étaient donnés devant l'autel de ce prince (4).

(1) Ce nom d'un latin vulgaire prouve qu'alors les édifices qui entouraient cette place devaient avoir une certaine élégance.

(2) Colonia, *Antiquitez de Lyon.*

(3) Tome 1 page 40. On voit par ce passage que ce n'est pas seulement de nos jours que les découvertes faites à Ainay, ont excité l'attention des savants. Ce quartier a toujours été une mine inépuisable de mosaïques antiques. On en découvre surtout lorsqu'on se rapproche de l'emplacement qu'occupait le temple des Césars.

(4) *Lyon souterrain*, page 86, et *Mosaïques de Lyon et du midi de la France.*

Digitized by Google

Quand on ouvrit la rue Vaubecour, partout furent trouvés des vestiges d'habitations romaines ainsi que des mosaïques (1). Celles de la maison de Boissieu furent surtout remarquables en ce que deux étaient placées l'une sur l'autre à un pied seulement de distance.

Lorsque M. Michoud fit construire sa maison rue du Rempart, on trouva, à une grande profondeur, une agrégation de graviers et de cailloux du Rhône; par-dessus on distinguait un remblai fait avec des débris de tuiles et des briques antiques sur lesquels étaient assises différentes mosaïques.

M. Pollet, architecte, faisant creuser les fondements d'une chapelle à côté l'église d'Ainay, a rencontré, à six pieds de profondeur, un bassin cimenté et un canal relatif à des bains; plus bas, des tronçons de colonnes de marbre d'Égypte blanc et noir, des amphores, des placages de marbre, et plus bas encore, à dix pieds de profondeur, une mosaïque d'un travail extrêmement soigné (2).

En 1847, au mois de septembre, M. Boué, curé de la paroisse de Saint-Martin-d'Ainay, et l'un de nos plus savants archéologues, faisant faire des réparations au dallage de son église dans l'intention d'y placer un calorifère, a découvert, à très-peu de profondeur, des restes de mosaïques et de placage de marbre, des débris de peinture encaustique, et enfin, des tuyaux en terre, de forme carrée, appartenant à un hypocauste. Continuant ses recherches, ce savant a retrouvé le conduit en maçonnerie par où s'échappait la fumée : la suie qui était restée attachée aux parois ne laissant aucun doute à cet égard (3).

(1) Artaud, *Lyon souterrain* page 156.

(2) Artaud, *Lyon souterrain*, p. 161, et *Mosaïques de Lyon et du midi de la France*, gr. in-fol. pl. LI.

(3) *Le Courier* et *la Gazette de Lyon* du 26 septembre 1847 renferment,

Digitized by Google

D'autres mosaïques sont encore signalées, l'une sous la maison Saunier, rue de Jarente, une seconde vis-à-vis celle du Méléagre, et une troisième à gauche de la maison du jardin qui appartenait à M. Macors (1); enfin, une mosaïque de soixante pieds de long existe encore sous l'emplacement de l'ancienne prison Saint-Joseph, où l'on a trouvé un dépôt d'amphores (2).

à ce sujet, une note très-intéressante du savant auteur de cette découverte dont nous avons vu nous-mêmes les curieux résultats.

(1) Artaud, *Lyon souterrain*, pages 157,-148.

(2) D'autres dépôts d'amphores ont été également trouvés rue Sala, en 1815, dans la propriété Muller, avec une lampe encore garnie de sa mèche et d'une matière grasse ressemblant à la cire. On en a également découvert rue Sala, en construisant le nouveau couvent de Sainte-Claire, ainsi que la caserne de la gendarmerie; rue Boissac, dans la cour de l'hôtel du lieutenant-général; dans la seconde cour de l'hospice de la Charité, ainsi que dans tout le quartier de Bellecour. En agrandissant l'église de Saint-François, du côté de la rue de la Sphère, on a trouvé des amphores, un pavé de mosaïques, une balance romaine en bronze, et, à 13 pieds et demi de profondeur, une couche d'ossements de bœufs ou de taureaux qui avait un pied d'épaisseur et sept d'étendue. Un peu plus près du Rhône, furent trouvées sept amphores, près de là les traces d'un sol antique, des débris de tuiles, de briques, des vases d'argile, des jouets d'enfants et une poignée de médailles grand bronze d'Antonin, puis trois pieds de terre végétale, et, au-dessous, des décombres plus anciens appartenant à des ruines antérieures. Dernièrement quand on a ouvert la rue du Pérat pour établir la rue Bourbon, on a trouvé sous les cuisines de l'hôtel Lambert, un caveau dans lequel les urnes cinéraires étaient symétriquement arrangées. Nous tenons ce fait d'un témoin oculaire, M. Carrand, frère de notre ancien archiviste.

Ces découvertes sont elles-mêmes peu importantes comme art, mais elles le deviennent cependant si on les considère comme preuve d'habitations romaines auxquelles elles appartenaient.

Dans la rue des Deux-Maisons, on a déterré le pied colossal en bronze d'une statue pédestre chaussée à la romaine, ainsi qu'une jambe de cheval également en bronze, ce qui indiquerait que là a existé autrefois un édifice remarquable.

Lors des recherches faites en 1809 sur la rive gauche de la Saône, vis-

Digitized by Google

Artaud, qui a jeté tant de lumières sur l'archéologie lyonnaise, et qui nous a fourni tant de détails sur les fouilles que nous mentionnons ici, pense que la quantité de grosses pierres éparses dans la Saône entre le pont d'Ainay et celui de l'Archevêché, ainsi qu'une suite de gros blocs qui sont à dix pieds de profondeur sur la rive droite pourraient provenir d'un quai et d'un pont qui aurait conduit au temple d'Auguste.

Les découvertes que nous venons de citer et surtout la grande quantité de mosaïques retrouvées à toutes les époques chaque fois que ce sol a été fouillé pour y rétablir de nouvelles constructions, doivent nous faire comprendre quel nombre de riches habitations romaines il doit y avoir eu puisqu'on en découvre encore tant de magnifiques restes après dix-huit siècles.

Maintenant, ajoutons à cela d'après Artaud, quelques observations sur le sol du quartier d'Ainay.

Les mosaïques, dans ce quartier, dit-il, ont été trouvées en général à dix pieds de profondeur, à quatre pieds environ, en contrebas relativement à la Saône dans sa crue ordinaire. Aujourd'hui, ajoute-t-il, le sol de la rue Vaubecour étant à quatorze pieds au-dessus de cette rivière (1), il est ma-

à-vis l'ancien couvent de Sainte-Claire, on a trouvé des pilotis antiques, des tronçons de colonnes, des inscriptions brisées, un vase en bronze, des crampons ainsi que les vestiges d'un petit temple qui était sur les bords de la rivière. Enfin, lorsque MM. Seguin ont fait creuser un canal pour asseoir les piles du pont de la Gare, on a rencontré, à 8 pieds au-dessous des eaux, un amas de soixante médailles impériales en or de la plus belle conservation. Voir Artaud, pages 146, 147, 151, 153, 155, 156, 158, ainsi que le mémoire du même auteur sur la fouille pratiquée dans le lit de la Saône, en 1809.

(1) Nous avons mesuré la hauteur du pavé du quai d'Ainay, et nous l'avons trouvé à seize pieds sept pouces au-dessus de la Saône qui, alors, était assez basse. Nous remarquerons à ce sujet que l'on a constaté que le lit des rivières tendait toujours à s'élever.

Digitized by Google

nifeste que les décombres causés par l'incendie dont nous avons parlé ainsi que les différents saccages de l'abbaye d'Ainay, ont, depuis Auguste jusqu'au XIe siècle, élevé le terrain dans ce quartier de sept pieds environ, et, de cette époque jusqu'à nos jours, de trois pieds seulement, ce qu'on peut voir par les marches d'escalier qu'il faut descendre pour entrer dans l'église. Cet exhaussement est disposé de telle manière que les mosaïques des premiers siècles assises sur le gravier du Rhône, étaient à six pieds sous terre dans le jardin Macors; celles de M. Koch, plus rapprochées d'Ainay, se trouvent à sept ou huit pieds, et la dernière à côté l'église, était à la profondeur de dix (1).

Tous ces détails, dont l'exactitude est garantie par les sources où ils ont été puisés, ainsi que la quantité de ruines intéressantes que l'on trouve tous les jours sous le sol d'Ainay, nous paraissent prouver d'une manière suffisante que, dans l'antiquité, ce quartier était couvert d'édifices somptueux, et par conséquent, combattent d'une manière victorieuse l'opinion de M. Aug. Bernard lorsqu'il le dépeint comme trop marécageux.

L'auteur du Mémoire dit que le nom spécial d'Ainay (*Athanacum*) démontre suffisamment que ce n'est pas là qu'était le temple d'Auguste et combat l'opinion de ceux qui ont voulu

(1) Artaud, *Lyon souterrain*, page 163, 164.

On s'étonnerait sans doute que les Romains, en bâtissant leurs habitations à quatre pieds seulement au-dessus de la crue ordinaire de la Saône, se fussent exposés à des inondations continuelles, si on ne réfléchissait pas que, de leur temps, les débordements des rivières n'étaient ni aussi subits, ni aussi considérables. A cette époque, les montagnes étant presque toutes boisées, retenaient les neiges et les eaux de pluie, qui ne pouvaient que s'écouler lentement. Tandis que, de nos jours, le défrichement des collines, en les rendant à l'agriculture, laisse avec toute facilité rouler par torrent les eaux qui se précipitent dans les vallées, où elles forment des masses immenses qui viennent tout-à-coup enfler nos rivières.

Digitized by Google

faire dériver ce mot d'Αθανατοι immortels, en mémoire du supplice des chrétiens de l'an 177. Il leur oppose avec raison un passage de Grégoire de Tours qui dit positivement que les martyrs lyonnais furent nommés *Athanacenses*, du nom du lieu où ils avaient subi leur supplice, ce qui prouve clairement que le nom d'Athanacum a été donné à ce quartier avant la mort cruelle des chrétiens de Lugdunum. Mais il ne s'en suit pas de là qu'il n'ait pas une étymologie grecque qui vînt à l'appui de notre opinion. Le nom de ce lieu ne pourrait-il pas venir ou d'Athanacum en mémoire de l'athénée ou d'Αθανατοι immortels, non point à cause des martyrs, mais à cause des Césars qui y étaient reconnus et honorés comme jouissant de l'immortalité. Cette étymologie nous paraît au contraire très-vraisemblable, et par conséquent le nom d'Athanacum, au lieu de démontrer que le temple n'était pas à Ainay, prouverait précisément le contraire (1).

Examinons maintenant l'emplacement sur lequel M. Auguste Bernard veut établir ce monument, c'est-à-dire les quartiers Saint-Nizier et Saint-Pierre.

La principale raison qu'il donne, c'est que dans la dernière de ces églises et dans la rue Saint-Côme, placée entre les deux, on retrouve la plus grande quantité et les plus lourdes des pierres que leurs inscriptions signalent positivement comme ayant fait partie du temple d'Auguste.

La découverte que cite ici l'auteur du mémoire et sur laquelle il s'appuie va s'expliquer naturellement par une autre découverte dont il n'a sans doute pas eu connaissance. C'est celle des limites de la Saône dans les premiers siècles : cette

(1) Nous ne cherchons point à Athanacum une origine celtique, les mots de cette langue perdue étaient ordinairement très-courts. Athanacum a évidemment une étymologie grecque. Ce lieu, avant l'établissement de la colonie de Munatius Plancus, était le rendez-vous des marchands grecs qui, remontant le Rhône jusqu'à sa jonction avec la Saône, venaient y trafiquer.

Digitized by Google

rivière ne faisait pas, comme aujourd'hui, un angle vers Saint-Vincent, mais venait au contraire jusque près de la place Saint-Pierre dont elle a été éloignée plus tard par des travaux qui l'ont rejetée où elle est aujourd'hui.

Au siècle passé, M. Dubois, ancien architecte, faisant creuser à la place du Plâtre, a découvert à 10 pieds de profondeur les marches d'un port dans le sens du Rhône à la Saône, et ce qui se rapporte parfaitement à cette découverte, c'est que lors de la démolition de la chapelle Saint-Côme, qui était assise sur une crypte, on a trouvé dans les fondations de grands blocs d'inscriptions honoraires, et l'on sait que ces témoignages éclatants des services rendus à la patrie étaient toujours, chez les anciens, placés autour des temples, sur les ports, et enfin dans les lieux les plus fréquentés (1). Une autre découverte de la dernière importance et qui est venue compléter celle de M. Dubois, c'est le quai antique servant de voie romaine dont l'existence a été reconnue dans toute la longueur de la rue Mercière par M. Renaud, directeur des travaux du gaz, lorsqu'il fit creuser depuis la rue Ferrandière jusque vers Saint-Nizier. Le pavé de ce quai était composé de gros blocs de granit gris irréguliers (*opus incertum*), il était bordé de trois rangs de pierres de choin de Fay, de quatre pieds de long sur deux de large. Cette rencontre est d'autant plus intéressante que ce quai, qui n'était que la continuation du port Saint-Côme dont nous venons de parler, fixe le cours de la Saône depuis la place Saint-Pierre jusqu'à celle des Jacobins (2).

Nous venons de dire que les anciens avaient coutume de placer les inscriptions honoraires dans les lieux les plus fréquentés; or, la voie romaine dont nous parlons étant à la fois

(1) Artaud, *Lyon souterrain*, page 198.

(2) Artaud, *Lyon souterrain*, page 180.

Digitized by Google

un port et un moyen de communication entre le quatier d'*Athanacum* et celui des autres îles occupées ainsi que le penchant de la colline Saint-Sébastien par les habitations du confluent (1), devait être naturellement garnie d'inscriptions honoraires qui auront servi plus tard aux chrétiens pour la construction des églises St-Nizier, St-Pierre et St-Côme, et en supposant qu'elles ne fussent pas placées dans ce quartier du temps des Romains, elles ont dû y être apportées nécessairement lors de l'exécution des grands travaux d'utilité publique exécutés dans l'île St-Pierre, notamment pour la construction du port trouvé sous la place du Plâtre ou pour sa réparation, de même qu'il en a été apporté d'autres plus tard pour la construction des églises que nous avons citées et enfin pour l'édification du pont de Saône, au XIe siècle. D'ailleurs on a trouvé dans ce quartier bien d'autres pierres que celles des prêtres d'Auguste. Artaud a signalé celle consacrée au culte de Vesta et de Vulcain, trouvée dans les fondations de la maison Dugueyt vis à vis l'église Saint-Pierre (2).

Le quai servant de voie romaine découvert par M. Renaud ainsi que le port Saint-Côme trouvé par M. Dubois, et dont la base de la maison Gayet conservait encore au siècle passé une boucle ayant servi à attacher les barques, motivent donc parfaitement la présence dans le quartier Saint-Pierre de la grande quantité de tombes de prêtres ayant servi pour les travaux dont nous avons parlé et qui ne furent entrepris qu'après la destruction du temple d'Auguste. Le quartier Saint-Pierre n'était encore comme nous le prouverons tout à l'heure qu'une île presque inhabitée au temps de la splendeur du temple des Césars.

M. Auguste Bernard prétend que Strabon disant positive-

(1) Ou CONDAT, voyez *Inscriptions antiques*, par M. de Boissieu, page 19.

(2) Artaud, *Lyon souterrain*, page 193 ; et M. de Boissieu, page 15.

Digitized by Google

ment que ce monument étant devant la ville, l'emplacement seul qu'il propose se trouve devant l'antique *Lugdunum*, tandis que l'île d'Ainay n'aurait fait face qu'à l'extrémité méridionale de la cité.

On pourrait répondre à cela que *Lugdunum* s'étendait plus du côté méridional du coteau que du côté septentrional, car c'est précisément du côté du midi que s'élevait le fameux palais des empereurs (1), et qu'alors l'île d'Ainay regardait parfaitement cette importante partie de la ville.

L'auteur invoque à l'appui de son opinion l'existence d'un pont sur la Saône, pont situé de toute ancienneté précisément vis-à-vis de l'endroit où il place le temple d'Auguste ; il signale l'absence de toute espèce de pont du côté d'Ainay.

Nous avons déjà rapporté l'opinion d'Artaud qui pense que la grande quantité de pierres énormes embarrassant le cours de la Saône entre le pont d'Ainay actuel et celui de l'Archevêché, pourrait bien avoir appartenu au pont du temple d'Auguste (2) ; quant à celui cité par l'auteur du Mémoire, les rapports que devaient avoir avec la ville romaine, située sur la rive droite, les habitants établis dans les îles de la rive gauche près du canal des Terreaux, en ont rendu, dès les premiers temps, l'existence de toute nécessité, surtout depuis la construction, au IVe siècle, de l'église des saints Apôtres sur l'emplacement où est l'église actuelle de St-Nizier.

M. Auguste Bernard s'appuie sur l'antiquité des deux églises Saint-Nizier et Saint-Pierre, il pense que ces deux sanctuaires n'ont pu être érigés hors de la ville que parce qu'ils l'ont été sur les ruines d'un temple païen, et que ce

(1) Sur les ruines duquel on a bâti l'hospice de l'Antiquaille.

(2) Artaud, *Lyon souterrain*, page 172. Nous mentionnerons aussi la découverte faite dans le Rhône d'une grande quantité de gros blocs de pierre, provenant de monuments antiques : plusieurs offraient encore des moulures assez conservées.

Digitized by Google

temple ne pouvait être que celui d'Auguste. Nous admettons parfaitement qu'il est possible que la première église de Saint-Pierre ait été fondée sur des débris du paganisme, mais il ne s'en suit pas de là que ce devait être le temple des Césars. Nous avons même parlé d'une inscription en l'honneur de Vesta et de Vulcain trouvée à la place Saint-Pierre; qui sait si ces deux divinités n'avaient pas un temple dans cet endroit, car on sait, comme le dit Artaud (1), que ces monuments étaient ordinairement placés dans une île et en dehors des villes. Or, l'île Saint-Pierre (car c'en était une, chose que M. Auguste Bernard paraît ignorer, comme nous le prouverons tout-à-l'heure) réunissait ces deux conditions.

Cependant nous ne chercherons pas à insister sur l'existence d'un temple de Vesta à la place St-Pierre, parce que nous ne pourrions nous appuyer sur aucune preuve; mais nous dirons que d'anciennes traditions religieuses, remontant à l'établissement du christianisme, signalent l'île Saint-Pierre comme le berceau de la religion du Christ dans les Gaules, ainsi que nous le prouverons en parlant de Saint-Nizier, et que ces témoignages, aussi authentiques que vénérables par leur antiquité, s'opposent à ce que nous adoptions l'opinion de M. Auguste Bernard qui pense qu'aucun autre motif que celui qu'il indique n'avait pu porter à construire l'église de Saint-Pierre hors Lyon, et qu'il en est de même de Saint-Nizier. Cependant, l'existence du bourg du confluent (*pagi condat*), prouvée par le monument de la rue de la Vieille, motiverait parfaitement une église bâtie par les habitants, dont une partie avait dû se convertir à la foi chrétienne par les prédications de Saint-Pothin, Saint-Irénée et des autres pasteurs de Lugdunum qui succédèrent à ces saints martyrs.

Artaud prétend que cette église Saint-Pierre assise, d'abord

(1) *Lyon souterrain*, pages 193,-195.

Digitized by Google

sur une crypte que la tradition fait remonter à l'an 150, c'est-à-dire aux premiers temps de Saint-Pothin à Lugdunum, fut bâtie dans le IVe siècle avec des débris du temple de Vesta et d'Auguste. Agrandie ensuite, en 480, par les rois de Bourgogne, et renversée plus tard par les Sarrasins, elle fut relevée dans le IXe siècle, sans avoir rien conservé aujourd'hui de cette époque, car le porche et le portail de la face extérieure, qui sont ce qu'il y a de plus ancien, offrent le style du XIIe siècle (1).

Si Artaud a été bien informé, s'il a eu des preuves de l'existence de la crypte de Saint-Pierre à l'époque du martyre des Lyonnais de l'an 177, c'est-à-dire au même temps que le temple d'Auguste était dans toute sa splendeur, il aurait dû les mettre au jour, elles auraient été une des lumières les plus importantes pour l'histoire ecclésiastique des premiers siècles de notre ville, en même temps qu'elle seraient devenues un des témoignages les plus puissants qu'on puisse opposer à l'auteur du mémoire, mais ce savant n'a fait connaître aucune des sources où il a puisé ces renseignements.

Quant à Saint-Nizier, une tradition établie dès les premiers temps du christianisme dans les Gaules, et qui s'est perpétuée de siècle en siècle jusqu'à nos jours, nous apprend que cette église occupe l'emplacement où le vénérable Pothin, retiré dans une petite île du confluent, et caché au milieu des bois qui la couvraient, réunissait les fidèles, les exhortait à demeurer fermes dans la foi, et célébrait les saints Mystères(1).

(1) Artaud, *Lyon souterrain*, page 196.

(2) Un aveu public de sa foi et de sa mission n'était pas possible. Les magistrats de Lyon et les prêtres Augustaux n'auraient pas permis la libre pratique d'un culte haï. Pothin se cacha dans les bois d'une petite île formée au confluent du Rhône et de la Saône, et fit construire dans ce lieu désert un oratoire souterrain qu'il consacra à la Vierge et aux Apôtres, etc.; Monfalcon, *Histoire de Lyon*, tome I, page 71.

C'est la tradition de l'Eglise de Lyon, dit le père Ménestrier, que saint

Digitized by Google

Il n'est pas possible de douter d'un fait simple et ordinaire lorsqu'une tradition constante l'atteste, surtout lorsque cette tradition s'est perpétuée sans interruption depuis dix-sept siècles. D'ailleurs, la crypte de Saint-Pothin existe encore sous le maître-autel de Saint-Nizier, et aucun historien de Lyon n'a manqué d'en faire mention comme d'un fait des plus importants pour l'histoire de l'établissement du christianisme dans les Gaules.

Cette tradition, en expliquant parfaitement le motif qui fit choisir au IVe siècle ce lieu désert et en dehors de la ville pour y élever la cathédrale de Lyon, démontre suffisamment combien sont peu fondées les conjectures de M. Auguste Bernard ; car, pourrait-on croire que si le temple d'Auguste avait été dans le voisinage, le saint évêque de Lugdunum serait venu se placer à côté des prêtres augustaux si puissants, et les ennemis acharnés de son culte ? une telle supposition n'est pas possible. Saint Pothin, n'avait, au contraire choisi cette retraite que parce que éloignée du temple des Césars, et cachée dans un endroit boisé et marécageux, isolée du reste complétement, puisque c'était la plus petite

Pothin s'établit au lieu où est à présent l'église collégiale de Saint-Nizier, parce que c'était alors un lieu rempli de bois, au-dessous de la ville que Plancus Lépide et Silius bâtirent par ordre du sénat, à ceux de Vienne que les Allobroges avaient chassés de leur ville, et qui s'étaient retirés dans cette langue de terre qui est entre le Rhône et la Saône, sur laquelle, au confluent des deux rivières, était alors le temple, ou l'autel consacré à Rome et à l'empereur Auguste, aux frais de soixante nations qui trafiquaient à Lion. On tient que saint Pothin bâtit en cet endroit une crypte ou chapelle souterraine, où il célébrait les saints mystères, et une rue, assez proche de cette église, du côté du midi, se nomme encore à présent la rue Dubois, etc.... Menestrier, *Hist. Ecclés.*, t. I ; in-fol. *Mss. de la Bibliothèque de Lyon.*

Voir, à ce sujet, l'*Almanach historique de Lyon,* pour l'année 1755, et tous les historiens de Lyon en général.

Digitized by Google

des îles du confluent, elle lui offrait un asile plus secret (1).

Quant à la crypte existante sous le maître-autel de Saint-Nizier, et portant le nom de Saint-Pothin, nous croyons devoir relever une inexactitude qui se trouve non seulement dans le Père Menestrier et dans tous les historiens de Lyon en général, mais qui s'est accréditée parmi les fidèles, et même parmi les membres du clergé lyonnais. C'est que cet oratoire n'a point pu, comme ils le pensent, être creusé par saint Pothin. Un examen attentif des lieux nous a prouvé au contraire, que cette chapelle si vénérée n'est devenue souterraine que par suite de l'exhaussement du terrain des environs, et surtout par la construction de l'église actuelle de Saint-Nizier.

En effet, la découverte de la voie romaine sous la rue Mercière, par M. Renaud, et les marches retrouvées sous la place du Plâtre par M. Dubois, nous ont prouvé que le sol antique était, dans cette île, de dix pieds plus bas que celui d'aujourd'hui. Or, la crypte de saint Pothin n'est qu'à dix pieds de profondeur précisément au niveau du sol antique, tandis que si saint Pothin l'eût établi sous terre, comme on le croit généralement, elle se trouverait au moins à dix pieds sous l'ancien sol. Nous croyons cet argument sans réplique.

Saint Pothin aurait même été, à notre avis, dans l'impossibilité de creuser un oratoire souterrain dans cet endroit, car, encore aujourd'hui, si nous voulions enlever d'abord dix pieds de terre pour trouver l'ancien sol, puis creuser ce sol antique de dix pieds seulement, nous arriverions plus bas que le niveau des eaux de la Saône (2) qui s'y précipiteraient aussitôt.

(1) Le dépôt d'amphores, trouvé en creusant sous le pavé d'une chapelle à Saint-Nizier, ne laisse aucun doute sur l'emplacement où était l'habitation du dévoué chrétien, qui cachait aux yeux de ses ennemis, le saint évêque de Lugdunum.

(1) Dans ce quartier, la Saône est à dix-sept pieds et demi au-dessous du sol dans les basses eaux.

Digitized by Google

Une autre preuve que cet oratoire n'a point été dans le principe un souterrain, et qu'il ne l'est devenu tout-à-fait, comme nous l'avons dit, que par la construction de l'église actuelle de Saint-Nizier, c'est que le dessus de sa voûte supportant le pavé du chœur de l'église, dépasse réellement celui de la nef de quelques pouces. Or, la nef est actuellement à peu près au niveau de la place. La voûte de la crypte de Saint-Pothin est donc encore aujourd'hui un peu plus élevée que le terrain des environs. Ceci est facile à comprendre par le calcul suivant. Le pavé de la crypte est à dix pieds de profondeur, l'élévation de sa voûte est de neuf pieds quatre pouces un quart, restent donc sept pouces trois quarts pour arriver au niveau de la nef; le moins que l'on puisse supposer d'épaisseur à la voûte, c'est quinze à dix-huit pouces, ainsi le dessus de cette voûte s'élève donc de huit à dix pouces au-dessus de la nef et à plus forte raison au-dessus de celui du niveau de la place.

Il est donc évident que cette chapelle n'a point été établie primitivement sous terre au temps de saint Pothin, puisqu'elle ne l'est pas encore complétement aujourd'hui que le sol a été exhaussé de dix pieds. Du reste, son plan et sa forme dénotant tout-à-fait un édifice postérieur à Constantin, ce monument semblerait plutôt avoir été élevé par les fidèles du IVe siècle sur l'emplacement même où le premier évêque de Lugdunum, caché dans cette île et protégé par les bois qui la couvraient, réunissait les fidèles qui venaient à lui pour entendre la parole de Dieu (1).

(1) La crypte de Saint-Pothin se trouve placée sous le chœur et derrière le maître-autel de Saint-Nizier. On y descend par deux escaliers en serpent, placés, l'un à droite et l'autre à gauche, en dehors de la barrière du chœur. Ils se composent chacun de dix-neuf marches, formant ensemble la profondeur totale de dix pieds sept pouces, dont il faut déduire sept pouces qui sont la hauteur de la marche que l'on monte pour entrer dans la partie de

Digitized by Google

Maintenant, si on veut se rendre compte de quelle manière le terrain des environs a pu s'élever assez pour nécessiter la chapelle latérale où se trouve chaque escalier. Le pavé de la crypte se trouve donc précisément, comme nous l'avons dit, à dix pieds sous le sol actuel, qui a presque atteint le niveau du pavé de l'église.

Le plan de cet oratoire est une croix grecque dont les bras sont arrondis et terminés en culs de four, ayant d'une extrémité à l'autre sept mètres quarante-neuf centimètres. La voûte en arête et fortement surbaissée a trois mètres un centimètre d'élévation. L'autel, de un mètre quarante centimètres de large, sur un mètre trente-neuf centimètres d'épaisseur, et un mètre douze centimètres de hauteur, y compris une marche de quinze centimètres, est marqué de quatre croix grecques exécutées grossièrement. La pierre sacrée, carrée, de quarante-deux centimètres, est marquée aussi de croix grecques, mais au nombre de cinq, elle est encastrée dans la grande pierre formant le dessus de l'autel. Du même côté, mais à la hauteur de un mètre septante-cinq centimètres, et en arrière, est appliqué contre le fond de l'abside, et encastré par les angles, le sarcophage en pierre brute, où a été, dit-on, le corps de saint Ennemond, et qui y fut placé au Ve siècle.

Le pavé de la crypte est en carreaux modernes, qui font un très-mauvais effet, ainsi que ceux de faïence dont on a revêtu le devant de l'autel. Au milieu du pavé est la pierre sépulcrale de Nicolas Navarre, évêque de Cydonie, suffragant, vicaire-général de Lyon, et chanoine de cette église, mort le 25 septembre 1753, à l'âge de septante ans. Cette pierre a un anneau de fer, ce qui suppose au-dessous une excavation où est déposé le cercueil.

En examinant attentivement cette crypte, on voit de suite que son caractère, qui rappelle tout-à-fait les édifices du IVe ou Ve siècle, a dû être altéré grandement par sa reconstruction au XVIe. Altération qui, du reste, a été complétée d'une manière déplorable, de nos jours, par une épaisse couche de mortier, détestable badigeon qui n'a pas peu contribué à le défigurer. Vis-à-vis l'autel, le restaurateur moderne y a pratiqué une porte conduisant aux souterrains de l'église, et dont le style roman a achevé de dénaturer cet antique sanctuaire, dont le caractère aurait dû, au contraire, être religieusement respecté.

Cet oratoire, si intéressant par les souvenirs qu'il rappelle, fut longtemps dépositaire de quelques restes précieux des quarante-huit martyrs de l'an 177, et que de courageux chrétiens étaient parvenus à dérober à la rage des idolâtres. C'est en l'honneur de cet événement qu'était instituée la fête des Merveilles, célébrée le 2 juin, et qui fut supprimée au XVe siècle.

Digitized by Google

d'enterrer cet oratoire, on se rappellera que l'église des saints Apôtres, élevée sur cet emplacement tomba en ruine au Ve siècle, et qu'elle fut reconstruite par saint Eucher; que, ruinée de nouveau au VIIIe siècle, elle fut rebâtie en 800 par Leydrade sous le vocable de saint Nizier dont le tombeau y était devenu célèbre, et qu'enfin, chancelante à la fin du XIIIe siècle, elle fut reconstruite au commencement du XIVe telle qu'elle est aujourd'hui.

L'exhaussement du terrain de Saint-Nizier s'est donc formé des décombres et des ruines des temples chrétiens qui se sont élevés sur cet emplacement aux Ve, VIIIe et XIVe siècles, toujours en conservant religieusement l'oratoire Saint-Pothin, qui, à mesure que le terrain s'exhaussait, se trouvait peu à peu plus bas que le sol, comme cela se voit encore de nos jours à Ainay et à Saint-Paul (1).

Nous avons donc la conviction que la crypte de saint Pothin dont le plan et la forme dénotent, comme nous l'avons dit plus

(1) L'exhaussement du sol où s'élève l'église d'Ainay, a non seulement recouvert le perron qui devait être de deux ou trois pieds de haut, mais il s'est peu à peu élevé au-dessus du pavé de la nef, au point que maintenant il faut, en y entrant, descendre six marches dont l'ensemble forme la hauteur de nonante-trois centimètres.

Le terrain de l'église Saint-Paul a subi un exhaussement encore plus considérable. Non-seulement le perron de quelques marches a disparu, mais l'ancien pavé de la nef ne se retrouve qu'à quatre pieds sous le pavé actuel qui date seulement de septante ou quatre-vingts ans, et qui se trouve enterré lui-même aujourd'hui, puisque, du côté de l'entrée principale, on descend dans l'église par deux marches et une pente douce, formant un ensemble de cinquante centimètres.

Quant à l'église de Saint-Pierre, qui est moins ancienne que les deux autres, elle n'a eu que son perron d'enterré : le pavé de la nef est exactement au niveau de la place, la marche que l'on descend pour entrer dans l'église se trouve compensée par la hauteur du trottoir.

L'église de la Charité a également perdu cette année deux marches de son perron, par l'exhaussement du pavé de la rue du Pérat.

Digitized by Google

haut, un édifice du IVe ou Ve siècle, a été construite par les chrétiens de la plaine de Lyon au IVe siècle de suite après l'édit de Constantin, et sur l'emplacement même qui avait servi de retraite à saint Pothin (1). Nous pensons aussi qu'il est probable qu'elle a été reliée à la première église des saints Apôtres, ou qu'elle en faisait peut-être même partie, et que s'étant trouvée peu à peu enterrée par les décombres des différentes constructions qui se sont élevées sur ce terrain, elle ne dépassait plus le sol, au XIVe siècle, que de quelques pieds. Ce raisonnement s'appuie sur ce qu'elle dépasse encore aujourd'hui de huit à dix pouces le pavé de la nef de Saint-Nizier qui s'élevait elle-même alors, de deux ou trois pieds au-dessus de la place par la hauteur de son perron aujourd'hui enterré par l'exhaussement que les terrains ont éprouvé depuis cette époque (2).

(1) Nous voulons parler de l'ancienne crypte, car celle que l'on voit de nos jours a été réparée et même reconstruite au XVIe siècle par les héritiers de Pierre Renouard, exactement sur le même plan que l'ancienne, qui tombait en ruine. Ce fut à cette époque que furent construits les escaliers qui y descendent, et dont la rampe, taillée dans le mur, indique si bien l'époque de cette réédification.

(2) Nous pensons qu'il est à propos de donner ici quelques détails sur la construction de l'église de Saint-Nizier.

En 1303, Jean de Malines, riche bourgeois de Lyon, avait commencé à bâtir le sanctuaire qu'il ne put pas achever. André de La Fay fit construire le maître-autel, puis l'ouvrage en resta là. Jean Joly, sacristain, vint ensuite, et pendant trente-six ans employa tout son crédit et ses efforts pour la continuation de l'édifice. Il jeta les fondations du presbytère, fit un grand nombre de réparations, et construisit, du côté droit du sanctuaire, la chapelle de Sainte-Madeleine. La nef, les bas-côtés et les chapelles furent construits successivement par un grand nombre de fidèles, dont les armoiries, fixées à la voûte, furent piquées et badigeonnées en 1750. Pendant le XVe siècle, tous ces ouvrages prirent de l'accroissement. En 1454, on commença à bâtir le clocher au-dessus de la porte de gauche, et on ébauchait la façade. En 1486, les confrères de la Trinité firent construire leur chapelle

Digitized by Google

Quoique toutes les remarques que nous venons de faire nous aient forcé à adopter, au sujet de la crypte Saint-Pothin, une

qui occupe deux arcades, et l'héritier de Barthélemy Buyer faisait élever celle qui est contiguë.

Malgré ces nombreux travaux, la basilique n'était point achevée. Pierre Renouard, au XVIe siècle, y fit plusieurs constructions considérables; il fit démolir le grand autel pour en élever un plus magnifique, mais, étant mort en 1528, il ne put le terminer. Ses héritiers achevèrent son œuvre avec la plus grande ardeur ; ils firent rebâtir la chapelle souterraine de Saint-Pothin, y placèrent les corps de plusieurs saints, et le tombeau où ils croyaient renfermé le corps de saint Ennemond, qui donna depuis son nom à la chapelle. En 1536, Philibert Delorme fut chargé d'élever un portail magnifique ; ce qu'il exécuta dans un beau style il est vrai, mais qui a le tort de ne pas être celui du reste de l'édifice.

L'église de Saint-Nizier souffrit de grands ravages de la part des Calvinistes en 1562; les bâtiments du Chapitre furent renversés, et la chapelle de la Trinité détruite.

En 1585, on reprit les travaux, et le portail méridional de la façade fut élevé. Cinquante ans après on travaillait à la voûte du chœur, soit qu'elle ne fût pas terminée, soit qu'elle eût besoin de réparations. En 1646, on fit bâtir des boutiques le long de la façade latérale, depuis la place Saint-Nizier jusqu'à celle de la Fromagerie. En 1650, on tenta l'achèvement de la façade, mais ce fut sans succès.

En 1730, l'extérieur du vaisseau fut réparé, et les cloches furent refondues. Quelques années plus tard, on fit regratter tout le dedans de l'église ; ce qui fit disparaître une centaine d'armoiries, placées à la voûte, et désignant les familles qui avaient aidé à la construction de ce temple. Le chœur, qui était alors dans la nef, fut transféré à l'extrémité de l'église.

En 1753, on creusa, pour la sépulture des morts, un caveau qui occupe tout le dessous de la grande nef. Artaud, qui a cru que ce caveau était aussi ancien que l'église, a pensé que ceux qu'il croyait exister sous les bas-côtés étaient murés, et contenaient les tombes des anciens archevêques de Lyon (1), mais c'est une erreur, le pavé des bas-côtés porte sur la terre même, comme on en a eu la preuve en creusant pour la chapelle de Saint-Ennemond, sous laquelle on a trouvé des amphores.

Il n'y a donc de caveau que celui sous la grande nef, où il a été creusé

(1) LYON SOUTERRAIN, pages 200 et suivantes.

Digitized by Google

opinion contraire à celle reçue jusqu'à nos jours par les historiens de Lyon, il n'en reste pas moins prouvé d'une manière irrécusable que nous devons voir dans la tradition constante que nous avons signalée plus haut, et qui, aux yeux de tous est si respectable par sa haute antiquité, et non point dans l'existence d'un monument du paganisme qui n'a jamais pu être élevé dans cet endroit, le seul motif qui fit choisir, au IVe siècle, ce lieu encore désert et en dehors de la ville pour y élever la cathédrale de Lyon. Cet emplacement n'avait-il pas un titre sacré à cette préférence, puisque c'était dans ce lieu et sur ce sol même reconnu et vénéré encore de nos jours, c'est-à-dire depuis 1700 ans, comme le berceau du christianisme dans les Gaules, que, par le ministère de Pothin, s'était élevé le premier autel consacré au culte du Christ.

M. Auguste Bernard dit encore en faveur de son opinion que le quartier où il place le temple d'Auguste était probablement aux premiers siècles le seul de la presqu'île qui fut *réellement en terre ferme*, et put recevoir une aussi importante construction, comme il est encore le seul qui ne soit pas miné et envahi par les eaux lors des inondations de la Saône et du Rhône.

Les renseignements qui ont été fournis à l'auteur sont tout-à-fait inexacts. Dans les inondations ordinaires, il est vrai

par ordre du cardinal de Tencin, soit pour assainir l'église, soit pour avoir un lieu de sépulture pour les gens notables. Ce souterrain est rempli d'un nombre prodigieux d'ossements humains.

Enfin, en 1824, furent achevées la nouvelle sacristie et les boutiques qui existent du côté de la place de la Fromagerie. A la même époque, la restauration du chœur fut commencée sous la direction de Pollet. On établit un passage souterrain pour communiquer de la crypte Saint-Pothin aux catacombes creusées en 1753, et, de nos jours, nous voyons par les soins et le talent de M. Benoît se compléter l'achèvement de la façade, et l'érection de la seconde tour, sur la porte de droite.

Voir, pour plus de détail, *Lyon ancien et moderne*, art. Saint-Nizier.

Digitized by Google

que le quartier Saint-Pierre a été à l'abri ; mais pareillement celui d'Ainay l'a été aussi : tandis que, dans l'inondation de 1840 qui a dépassé toutes les précédentes, les eaux venant par la place de la Platière et la rue de la Palme, ont atteint la place Saint-Pierre, et formant une rigole qui la traversait, se sont écoulées par les rues du Plâtre, Bât-d'Argent et Pas-Étroit jusques dans le Rhône. Tandis que le quartier d'Ainay, le seul de toute la partie basse de Lyon, a été de plusieurs pieds au-dessus des eaux.

Nous savons qu'on va nous faire observer que le sol d'Ainay a été élevé de dix pieds comme nous l'avons dit plus haut; mais nous rappellerons aussi que la découverte du port sous la place du Plâtre, et celle de la voie romaine sous la rue Mercière ont démontré que le terrain du quartier Saint-Pierre a éprouvé un pareil exhaussement. La seule objection qui pourrait être faite, c'est que le barrage formé par le pont Tilsitt et surtout par celui du Change qui n'existe plus (1), retenant les eaux en amont, était cause qu'elles s'élevaient dans le quartier Saint-Pierre et dans celui de Saint-Nizier, à une plus grande hauteur que dans le quartier d'Ainay. Cette observation est parfaitement juste pour ce qui s'est passé en 1840, mais du temps de l'autel d'Auguste, les eaux de la rivière débordante s'écoulaient l'une dans l'autre par les canaux dont nous avons parlé, et qui coupaient la partie basse de Lyon. Dans la dernière inondation, les eaux de la Saône n'ayant plus ces issues se sont frayé un chemin à travers le quartier des Cordeliers qui est beaucoup plus bas que celui d'Ainay, et formaient un torrent qui, roulant dans le

(1) Le pont du Change, anciennement nommé pont de Saône, parce qu'il était à cette époque le seul sur cette rivière, avait été commencé par les soins de l'archevêque Humbert, en 1050 ; ayant été fortement endommagé par l'inondation de 1840, il en a été construit un autre plus large et plus commode, mais bien moins pittoresque.

Digitized by Google

Rhône, a préservé de l'inondation le sol où était autrefois le temple d'Auguste.

Ainsi, le quartier d'*Athanacum* était, dans les temps anciens, préservé des inondations par les canaux qui coupaient la partie basse. D'ailleurs, par les raisons que nous avons déjà données plus haut, les inondations, dans ces temps reculés, n'étaient point aussi subites et par conséquent aussi considérables qu'aujourd'hui.

On voit, parce que nous venons de dire, qu'Ainay, dans les temps anciens, comme de nos jours, n'a jamais été atteint par les débordements du Rhône ni de la Saône, et que par conséquent c'est une erreur de croire que le quartier Saint-Pierre est le seul qui ne soit pas miné et envahi par leurs eaux. Du reste, nous avons mesuré le même jour la hauteur du quartier Saint-Pierre et celle de celui d'Ainay, et nous avons trouvé le quartier Saint-Pierre à dix-sept pieds six pouces au-dessus des basses eaux, et celui d'Ainay à seize pieds sept pouces, onze pouces de moins. La différence, comme on voit, n'est pas considérable, surtout si on veut bien remarquer qu'elle n'existe pas sur tous les points du quartier.

M. Auguste Bernard vient de nous dire que le quartier Saint-Pierre était réellement en terre ferme, ce qui prouve qu'il n'a aucune connaissance de nos anciens plans de Lyon, car, il aurait vu que le quartier Saint-Pierre était au contraire une île séparée de la terre ferme par le grand canal des Terreaux qui, près du Rhône, avait jusqu'à 60 pieds de large. C'est sur l'emplacement de ce canal, comblé à la fin du XVIe siècle, que s'élève aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville, dont les jardins servirent plus tard pour l'établissement de la place de la Comédie, du théâtre et des maisons situées entre les rues Lafont et Puits-Gaillot. Le reste forma la place des Terreaux, et le terrain sur lequel s'élèvent les maisons qui la bornent au couchant, ainsi que l'ancien quartier de la

Digitized by Google

Boucherie qui vient d'être remplacé par celui de la rue d'Algérie et de Constantine (1). M. Auguste Bernard est d'avis que, malgré ce qu'en ont dit les historiens de Lyon, la ville, à l'époque romaine, ne s'est pas étendue sur la presqu'île du confluent. Nons pensons bien avec lui que Lugdunum entier n'était pas encore descendu dans la plaine, mais cela ne prouve pas qu'il n'y avait pas des habitations. Il est, au contraire, bien naturel de penser que nos rivières, offrant au commerce une voie de communication bien supérieure à celle des routes d'Agrippa, les habitants ont dû préférable-

(1) Voir le plan de Lyon, du temps d'Henri II, aux Archives de notre ville.

Ainsi que nous l'avons dit en commençant, une autre communication entre les deux rivières existait dans le quartier de la Grenette et des Cordeliers, à peu près vers la rue Dubois, mais bien moins large et bien moins fréquentée que la première. La pente de la grande et de la petite rue Mercière, vers ladite rue Dubois, semble en indiquer encore la place. Du reste, ce canal paraît avoir été comblé il y a fort longtemps.

Quant au point de rencontre que l'on pense avoir eu lieu à la place des Jacobins, dans les grosses eaux seulement, nous devons croire que dès qu'il y a eu des habitants sur cette partie de la presqu'île, ils ont fait leurs efforts pour combattre cette tendance que les rivières avaient à se rapprocher, encore même de nos jours, avant les travaux de nos quais et l'exhaussement de la rue Ecorche-Bœuf, de sorte que la communication n'a jamais été entière. Mais, pour le canal du quartier d'Ainay, son existence est reconnue, et a été prouvée par les travaux que M. Brodier, entrepreneur, a fait exécuter pour la construction de la caserne de la rue Sala. Il a trouvé, dans la rue Sainte-Hélène, à une certaine profondeur, une partie de ce canal ayant des dalles sur les bords. Pareillement, M. Dittmar, en fouillant entre la rue Sainte-Hélène et la rue Sala, vis-à-vis la prison Saint-Joseph, dans une excavation de vingt pieds de profondeur, a trouvé des pilotis et des enrochements qui annonçaient le passage d'une ancienne branche du Rhône en cet endroit, et qui déterminait sans doute la forme de l'île ou delta de l'ancien confluent. C'est sur les bords de ce canal qu'on a trouvé les restes de la fabrique de poterie antique de *Sabinus Gatisius*.

Voir Artaud, *Lyon souterrain*, page 149, 150.

Digitized by Google

ment s'établir dans le voisinage de la Saône, et que la réunion des îles du confluent étant devenue le centre du commerce des Grecs qui y venaient trafiquer à certaines époques, elle ait pris une telle importance que le nom de λειον ville de la plaine (1), ait fait oublier peu à peu celui de Lugdunum, ville de la colline.

L'auteur du Mémoire revenant sur cette question, dit que plusieurs personnes ont cru voir dans les galeries de Saint-Clair des aqueducs destinés au service des établissements qu'elles supposaient gratuitement situés sur la presqu'île; ce qui signifie qu'il n'y en avait aucun. Nous allons encore cette fois répondre par des preuves matérielles.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit au sujet du résultat des fouilles faites dans tout le quartier d'Ainay et celui de Bellecour ; mais nous citerons les constructions antiques trouvées sous d'autres moins anciennes, lorsqu'on a creusé les fondations de la maison Jacquemot, rue de la Palme (1) : le quai antique trouvé sous la rue Mercière, et dont nous avons parlé, les amphores trouvées sous l'église Saint-Nizier ; celles découvertes à douze pieds de profondeur, derrière la première chapelle de l'église de Saint-Bonaventure. Les mosaïques, dont le gisement a été reconnu sur la place des Célestins, aux Terreaux, dans la maison du Cœur Volant, à l'Hôtel des 4 Nations, dans la maison Clavier, à la Déserte, dans la rue des Bouchers, à la place des Carmes sous un pilier de l'ancienne église, les médailles du temps d'Antonin, les tuiles romaines et le dépôt d'amphores découvert sous la rue de la Préfecture et sous le passage de l'Argue (2). Les

(1) λειον, plaine, d'où est venu Lyon.

(2) Ces constructions devaient, dans l'antiquité, être tout-à-fait près de la Saône, à l'angle formé par la voie romaine et le port dont nous avons parlé.

(3) Artaud, *Lyon souterrain*, pages 204, 202, 145, 86, 87, 142.

Digitized by Google

amphores, les fragments de colonnes et chapiteaux antiques trouvés rue Centrale (1), et enfin par-dessus tout le monument épigraphique déterré, rue de la Vieille, et que M. Alph. de Boissieu a si savamment expliqué, en constatant l'existence du PAGI CONDAT, ou bourg du Confluent (2). Or, l'existence d'un bourg suppose un certain nombre d'habitations. Cependant nous nous empressons de reconnaître que, depuis le grand canal des Terreaux jusqu'à Bellecour, les restes d'habitations sont infiniment plus rares, parce que les îles comprises dans cet espace étaient les moins élevées et les premières submergées.

Quant aux vestiges de maisons romaines qu'on retrouve de l'autre côté du canal des Terreaux, c'est-à-dire sur la terre ferme et sur le penchant de la colline Saint-Sébastien, quelques-uns offrent des particularités qui trouvent naturellement leur place dans cet écrit.

Nous passerons rapidement sur la naumachie trouvée au Jardin-des-Plantes (3), sur les tombes de la rue Vieille-Monnaie, sur les mosaïques et l'autel de la rue Sainte-Catherine, sur les amphores, les briques antiques et les mé-

(1) Les amphores, trouvées rue Centrale, étaient rangées très-serrées les unes contre les autres, l'ouverture tournée en bas, la terre garnissait les intervalles, et les emprisonnait extérieurement de toutes parts. Sur cet appareil on plaçait un lit de briques, puis on établissait la mosaïque, qui était destinée au pavé de la salle du rez-de-chaussée. Ce moyen préservait de l'humidité. Il existe à Rome plusieurs exemples d'amphores, employées dans des voûtes, afin qu'elles fussent plus légères.

(2) Alph. de Boissieu, *Inscriptions antiques*, page 19.

(3) Décrite par Artaud, et dont le plan a été relevé en 1822, sur les lieux mêmes, par M. Chenavard, architecte. M. Auguste Bernard pense qu'il n'y avait pas d'établissement sur la presqu'île, quoiqu'on y ait placé jusque-là, dit-il, une naumachie, etc... Comment ce savant ignore-t-il les preuves d'une découverte si intéressante, que tout Lyon savant a vue, et dont nous avons nous-mêmes été témoin.

Digitized by Google

dailles de la rue de la Martinière, sur les fouilles de l'orangerie du Jardin-des-Plantes, qui ont donné des tuiles, des briques romaines, et ont laissé voir une couche de charbons fort épaisse et fort étendue. Nous ne dirons rien sur l'amas de briques, de tuiles romaines et la couche de bois incendié trouvé à dix pieds de profondeur, sous la maison Gourd place de la Miséricorde, sur les fouilles de la rue Tolozan et de la maison Laserve rue de l'Annonciade, nous ne ferons que citer les mosaïques calcinées de la place Sathonay, et nous arriverons aux fouilles faites sur le côté oriental de cette place, en construisant les maisons Giraudon et Raimond. La première a donné des canaux souterrains, une statue de Diane, deux bustes en marbre, plusieurs clefs de fer, des ferrures de portes, un aviron en bronze doré et un hypocauste qui a dû servir aux thermes qui occupaient le milieu de la place (1).

Mais ce qui a offert le plus d'intérêt, c'est la découverte faite sous la maison Raimond, de trois pavés de mosaïques superposés, c'est-à-dire établis les uns sur les autres, à un ou deux pieds de distance (2).

La dégradation du premier, dit Artaud, qui est le plus profond et d'une exécution soignée, doit se rapporter à l'époque de l'embrâsement de la ville arrivé sous Néron; la ruine du second, qui est moins riche, peut être attribuée au temps de Septime Sévère, et le troisième, qui annonce la décadence de l'art paraît appartenir au règne d'Attila ou aux ravages des Ve, VIe, et VIIe siècles (3).

(1) L'énumération de toutes les autres découvertes moins importantes comme art, mais servant de preuve que ces quartiers ont été habités sous les Romains, serait trop longue ici. Il faut se borner aux principales.

(2) Pareil exemple de deux pavés superposés a été trouvé à Lyon, rue Vaubecour, maison de Boissieu, à Lyon, et à Orange, chez M. Sautel. Voyez l'ouvrage d'Artaud sur les *Mosaïques de Lyon et du midi*, pl. LI et LIII.

(3) Artaud, *Lyon souterrain*, page 97, 206, 204, 178, 95, 98. 99, 96, 97.

Digitized by Google

Il est une remarque très-essentielle à faire dans l'histoire de notre ville, c'est qu'il ne faut point confondre l'état de désert où la plaine de Lyon a été réduite dans le moyen-âge, avec ce qu'elle était dans l'antiquité. Il faut se rendre compte des dévastations dont Lyon a été la victime dans les temps de barbarie, et surtout au VIIIe siècle, où les Sarrasins renversèrent ses murailles et tout ce qui restait encore des édifices des Romains. Puis arrivèrent, dit Artaud (1), les temps de la féodalité, où les seigneurs, toujours en guerre et retranchés sur les hauteurs, donnaient peu de soins à la partie basse de Lyon; alors, les digues furent emportées, les canaux se trouvèrent comblés, les eaux de nos deux fleuves s'emparèrent des quartiers les plus bas de la ville, et formèrent de distance en distance, comme dans le principe, de petites îles jusque vers le canal des Terreaux, le seul que sa largeur sauva. La preuve nous en est donnée par la crypte de Saint-Pierre, qui se trouve située hors des murs comme le dit un acte du VIe siècle, encore conservé aux archives de cette église du temps de Paradin, et renfermant une donation par Lothaire, en faveur du Monastère *beati Petri principis apostolorum, inter Ararim et Rhodanum situm in burgo lugdunensi* (2). L'église de Saint-Pierre se trouvait donc en dehors des murs (3). St-Nizier était pareille-

(1) *Lyon souterrain*, page 199.

(2) Lorsqu'en 1826 on établit les fondements du nouveau théâtre, on trouva les deux murs de soutènement de cet ancien canal. L'espace occupé par les eaux était de 22 mètres 70 centimètres de large, les murs avaient 2 mètres d'épaisseur.

(3) Dans le latin du moyen-âge, *burgus* signifiait une aggrégation de maisons, sans enceinte de murailles. Voir Ducange, *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, t. I, p. 1363.

Artaud, faisant faire des plantations dans la cour du palais Saint-Pierre, a trouvé entr'autres objets, des racines de pin très-profondes, et qui pa-

Digitized by Google

ment hors des fossés de Lyon et entouré de bois qui ont donné leur nom à une rue voisine qui le conserve encore ; l'église de la Platière, placée pareillement dans un terrain qui lui valut le nom de Ste-Marie au Bois : le quartier de la rue Buisson et celui du Griffon étaient entièrement plantés de vignes : tout était campagne ou granges, depuis le jardin des Augustins jusqu'au-delà du quartier de la Déserte, qui prenait son nom de l'état d'abandon où il était réduit. Le Jardin-des-Plantes actuel n'était qu'une immense vigne, dont le propriétaire se nommait Du Soleil ; le quartier des Jacobins, une espèce de marais, et enfin la place de Bellecour, où était le château du seigneur de ce nom, un amas de broussailles et de terres marécageuses, où, jusqu'en 1722 on allait jouer au mail et prendre le plaisir de la chasse (1).

Ce serait donc une grande erreur de croire que parce que, il y a quelques siècles, la partie basse de Lyon était marécageuse, déserte et inhabitée, elle devait être ainsi dans l'antiquité. Les traces d'habitations romaines que l'on y retrouve à chaque instant, et que nous avons citées prouvent parfaitement que tout cet espace, devenu plus tard Lyon, était, au contraire, à l'époque romaine, le lieu où habitèrent les plus riches commerçants jusqu'au moment où les désordres du moyen-âge, en détruisant leurs habitations, le transformèrent en un désert, où des ruines seules servirent à marquer la place des établissements qui, jusqu'à cette époque, avaient fait sa gloire, sa richesse et sa prospérité.

raissaient avoir appartenu à des temps éloignés. *Lyon souterrain*, page 197. Ceci confirme ce que dit la tradition, que cette île était anciennement couverte de bois, comme au temps où saint Pothin vint y chercher un abri.

(1) Des personnes, dignes de foi, nous ont assuré que leurs grands-pères allaient y chasser la bécasse. Artaud confirme le même fait. *Lyon souterrain*, pages 200 et 159.

Digitized by Google

En résumant ce que nous avons dit peut-être beaucoup trop longuement, nous rappellerons que nous avons établi qu'il nous est impossible d'adopter l'opinion de M. Aug. Bernard; que d'après le témoignage de Strabon, et plus encore d'après celui des monuments épigraphiques que nous possédons, le temple était au confluent, et que le confluent étant à Ainay, le temple ne pouvait être qu'à Ainay; 2° que le quartier d'Athanacum, bien loin d'être trop marécageux comme il le pense, était au contraire couvert d'édifices somptueux ; 3° que le nom antique d'Athanacum (Ainay), pourrait bien venir du mot Αθανατοι immortels, en l'honneur des Césars qui y étaient adorés comme tels ; 4° que le reste de la plaine, au lieu d'être inhabité et sans aucun établissement, montre au contraire un grand nombre de vestiges d'habitations sur presque tous les points ; 5° que les quartiers St-Pierre et St-Nizier ne faisaient point partie de la terre ferme comme il le croit, mais n'étaient au contraire qu'une île séparée de la colline par le canal des Terreaux ; 6° que les églises Saint-Pierre et Saint-Nizier n'ont pas pu être construites sur les ruines du temple des empereurs, puisqu'elles le sont sur des cryptes des premiers siècles, principalement celle de Saint-Nizier, élevée au lieu même où Saint-Pothin avait établi son premier oratoire au IIe siècle; 7° que la découverte du port, sous la place du Plâtre, et de la voie romaine, sous la rue Mercière, explique celle du grand nombre de monuments épigraphiques trouvés dans le quartier Saint-Pierre; 8° que l'établissement d'un pont sur l'emplacement où était celui du Change, n'avait point, comme le pense M. Aug. Bernard, été construit par rapport au temple d'Auguste, mais pour servir de communication entre Lugdunum et les habitations situées sur la rive gauche de la Saône, dans le voisinage du grand canal des Terreaux ; 9° que le terrain du quartier Saint-Pierre est

Digitized by Google

ainsi que celui d'Ainay, élevé de dix pieds de plus qu'il ne l'était dans l'antiquité, et que par conséquent, si l'on veut bien ne pas confondre l'état où Lyon s'est trouvé après les siècles de barbarie avec ce qu'il avait été sous les Romains, on verra que MM. les antiquaires lyonnais ne méritent pas l'espèce de reproche que semble leur adresser l'auteur du Mémoire dans le premier paragraphe que nous avons cité (1).

Quoique nous ayons combattu l'opinion de M. Auguste Bernard, nous ne rendons pas moins justice à son érudition et à son mérite, comme archéologue. Nous devons lui savoir gré de ce que, en essayant de jeter quelques lumières sur un édifice si célèbre et si peu connu, il nous a fourni l'occasion de faire nous-même quelques recherches à ce sujet par la nécessité où nous nous sommes trouvés de combattre son opinion. Nous lui adressons, en conséquence, les remercîments les plus sincères pour l'occasion qu'il nous a fournie d'avoir étudié l'histoire de notre ville ; et nous reconnaissons que si nous avons été assez heureux pour lui opposer des preuves matérielles irrécusables, nous ne devons cet avantage qu'à celui d'être sur les lieux, et d'avoir pu ainsi nous procurer des matériaux qui lui étaient inconnus.

(1) Après avoir examiné la question de l'emplacement du temple, nous pourrions encore signaler quelque chose qui a échappé à M. Auguste Bernard, au sujet de la position de Lugdunum, que, dès la deuxième ligne de son écrit, il prétend avoir été fondé sur la rive gauche de la Saône, tandis qu'il n'y a qu'à jeter les yeux sur cette rivière pour voir que c'est sur la droite. Mais nous considérerons cela comme un *lapsus calami* ; l'auteur du mémoire sait sans doute aussi bien que nous de quel côté est placé le côteau de Fourvières. Nous n'attacherons donc aucune importance à cette légère inexactitude, si pardonnable, quand on regarde les choses à 120 lieues de distance.

Digitized by Google

En terminant, il nous reste un devoir à remplir, c'est celui de la reconnaissance envers un savant que nous avons eu le malheur de perdre il y a onze années, et qui, avec une patience incroyable et la plus infatigable persévérance, pendant plus de quarante ans, recueillit et mit en note chacune des découvertes archéologiques faites dans nos murs, laissant ainsi à sa patrie par ce travail utile les documents les plus curieux et les plus instructifs pour ceux qui, à l'avenir, marchant sur ses traces, voudront écrire l'histoire des premiers temps de notre cité. Artaud a rendu de grands services à l'archéologie. C'est à lui, c'est à ses notes nombreuses que nous avons emprunté la plus grande partie des preuves matérielles sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour combattre l'opinion de l'auteur du Mémoire. Et si nous avons pu réussir à éveiller un instant l'intérêt sur cette question difficile, nous ne le devons qu'à celui dont la vie s'est passée dans l'étude de l'antiquité, et dont les jours se sont écoulés à interroger les monuments qui n'ont pas été sourds à sa voix, et l'ont récompensé de ses veilles en l'initiant aux mœurs et aux usages que les Romains avaient apportés dans nos murs, ainsi qu'en le faisant en quelque sorte assister aux fêtes et aux spectacles que sa plume a su si savamment nous décrire (1).

E. C. MARTIN-DAUSSIGNY.

(1) Voir son ouvrage sur l'Autel d'Auguste.

Digitized by Google

DES

SERVICES RENDUS PAR LA MÉDECINE

AUX SCIENCES NATURELLES (1).

Les sociétés scientifiques, composées comme celles de médecine ou d'agriculture, d'hommes que réunit l'identité des occupations professionnelles ont surtout pour but l'appréciation des détails de la science et le perfectionnement de l'art; favorables à la diffusion des méthodes pratiques, elles ne se prêtent pas avec un égal avantage aux développements de la science, qui exigent des vues d'ensemble et des comparaisons entre des sujets divers.

A côté de ces assemblées d'hommes spéciaux, devaient donc s'en former qui réunissent dans leur sein des savants, des littérateurs et des artistes; dans lesquelles les intérêts et les actes professionnels fussent négligés pour les questions

(1) Discours de réception à l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Lyon, prononcé le 29 août 1848, par M. A. Bonnet, professeur de Clinique chirurgicale à l'École de Médecine.

Digitized by Google

philosophiques des sciences; où celles-ci fussent envisagées moins dans leurs applications que dans leurs principes ; moins en ce qui satisfait un besoin matériel qu'en ce qui sert à éclairer l'esprit. Il fallait une société qui, composée de juges compétents dans tous les genres, devint un centre où pussent converger les travaux intellectuels de quelque nature qu'ils fussent; qui éclairât chaque science de la lumière qui se dégage des autres, et qui établit des rapports de confraternité entre les hommes qui, cultivant les branches les plus variées des connaissances humaines, marchent dans des directions, en apparence divergentes, mais n'en ont pas moins une tendance commune vers la recherche de l'utile, du vrai et du beau.

Cette société réalisant l'unité de la science au milieu de la variété des professions, vos suffrages bienveillants me permettent d'y prendre place aujourd'hui. Les vues de ses fondateurs, si favorables à l'échange de la pensée et à l'union des hommes de lettres et de science, ont reçu leur réalisation la plus complète par vos talents, par vos travaux et par l'union digne et affectueuse qui règne au milieu de vous. Dans la sphère élevée où vous plaçaient la nature de votre institution et vos méditations habituelles, vous avez bien voulu tenir compte de quelques recherches spéciales qu'il m'a été permis d'accomplir, et qui ne se recommandaient à votre attention que par leur utilité pratique. Mais s'il vous eût été facile de trouver des hommes plus capables que moi de s'associer à vos travaux, personne, en entrant dans cette enceinte, n'aurait senti plus vivement l'honneur qui lui était fait, et compris le perfectionnement qu'il pouvait acquérir auprès des modèles qu'il aurait sous les yeux.

Obligé aujourd'hui de payer le tribut que vous imposez à tous, et ne pouvant le faire dans l'ordre de mes études habituelles, j'ai pensé à vous entretenir, Messieurs, des rapports

Digitized by Google

de la médecine avec les sujets dont s'occupent les diverses sections de l'Académie.

La médecine touche à tout : aux lettres par ce lien commun qui rend celles-ci indispensables à tous les hommes qui cultivent leur esprit, et par les langues grecque et latine nécessaires, la dernière surtout, aux médecins qui veulent consulter les auteurs de l'antiquité, et la plupart de ceux qui nous ont précédés de plus d'un siècle ; à la philosophie, par les questions de méthode scientifique et par celles de psychologie qui sont aussi de son domaine ; aux arts du dessin par les emprunts qu'elle leur fait pour les expositions plastiques de quelques-unes de ses découvertes et par le guide qu'elle leur a fourni dans la reproduction de la forme humaine ; enfin aux sciences naturelles, par des rapports si intimes que l'enseignement de ces dernières fait partie intégrante du programme que la loi impose au médecin.

Dans l'examen des rapports de la médecine avec les autres branches des connaissances humaines, les questions les plus variées pouvaient donc se présenter à résoudre. J'ai dû faire un choix entr'elles, et je me suis arrêté à *l'étude des services rendus par la médecine aux sciences naturelles.*

Chacun sait à quel point ces sciences, et en particulier, la chimie, la botanique et l'anatomie comparée ont concouru à éclairer la médecine et à lui fournir des éléments de sa puissance, mais l'on ignore généralement tout ce qu'elles en ont reçu en échange ; on croit que riche des biens qui lui ont été transmis, la médecine a été stérile envers les sciences, ses bienfaitrices, et qu'elle a joué dans l'ordre scientifique le même rôle que dans l'ordre commercial, ces contrées qui reçoivent les importations des peuples avancés dans l'industrie et n'exportent rien chez eux. Il y a, dans cette opinion, une de ces erreurs qui touchent de près à l'injustice. J'essayerai de la détruire dans ce travail.

Digitized by Google

La médecine, et j'entends par ce mot l'ensemble des connaissances relatives à l'homme physique, la médecine n'est point bornée à l'exercice d'un art ; elle ne sert pas seulement à secourir l'homme qui souffre, à éclairer l'autorité dans les mesures qui touchent à la santé publique, et à seconder la justice dans la poursuite des crimes que la science seule peut démontrer ; elle rayonne au-delà de la sphère qui lui est propre, elle a rendu d'une main ce qu'elle recevait de l'autre, et tout en recueillant les fruits des sciences naturelles, elle a concouru puissamment à en activer les progrès.

Le premier besoin des sciences naturelles est celui d'une méthode sûre et féconde. Les garantir des erreurs auxquelles conduit une méthode vicieuse, guider tous leurs pas par une méthode sévère, c'est là le premier et le plus grand des services qui pussent leur être rendus. Tant qu'elles ont été exposées à la fausse lueur des hypothèses, ou placées sous l'empire d'une autorité incompétente et acceptée sans examen, elles n'ont marché que dans l'erreur, ou se sont arrêtés dans une funeste immobilité. Leurs véritables progrès ne datent que de l'époque où elles ont pris pour guide l'observation des faits et que, parties de ceux-ci, pour s'élever à l'analyse et à la généralisation, elles y sont constamment revenues pour vérifier la justesse des conceptions générales ou des applications pratiques.

Il y a tant de présomption à vouloir deviner les œuvres de Dieu, et une sagesse en apparence si élémentaire à ne chercher à les comprendre qu'après les avoir observées, qu'on pense naturellement que la méthode d'observation a été suivie dans tous les temps, et avec une assiduité d'autant plus grande que l'on était plus rapproché de l'origine des sciences. Cependant cette marche, si naturelle en apparence, est loin d'être celle qu'ont suivie les premiers savants. Plus pressés du désir de comprendre que de celui d'observer, impatients de

Digitized by Google

résoudre les problèmes dont ils cherchaient la solution, ils se sont livrés aux entraînements de leur esprit, et ils ont interprété par des suppositions l'ordre et la cause des phénomènes.

Quels sont ceux qui, les premiers, détruisirent cet esprit d'hypothèse, et cherchèrent par leurs préceptes comme par leurs exemples, à faire rentrer la science dans la voie dont elle ne peut sortir sans s'égarer? Sans doute une place immense doit être donnée, dans cet établissement de la véritable méthode à Aristote, ce grand homme qui, suivant la réflexion de Cuvier, fit plus pour la science à lui seul, en une vie de soixante-deux ans, que n'ont pu faire après lui vingt siècles, aidés de ses propres idées et favorisés, tout à la fois, par l'extension du genre humain sur la surface habitable du globe et par le concours de tant d'hommes de génie. Mais Aristote avait eu lui-même sous les yeux, l'exemple d'Hippocrate, plus âgé que lui de soixante-seize ans, et qui non seulement a suivi la méthode d'observation, dans ses écrits restés encore classiques, mais qui a combattu directement la méthode hypothétique universellement adoptée de son temps.

Dans son traité intitulé : *De l'ancienne Médecine*, il débute par combattre la méthode de ceux qui se créaient pour base de leurs raisonnements, l'hypothèse du chaud, du froid, ou de tout autre agent, et attribuaient les maladies et la mort à un seul ou deux de ces agents, comme à une cause première et toujours la même. Il poursuit ces hypothèses de ses raisonnements dans tout le cours de son ouvrage, et il revient sans cesse à cette idée que la médecine doit s'étayer sur les faits, sur ce qu'il appelle la réalité, et il comprend parmi ces faits, non seulement ceux que chacun peut recueillir, mais la tradition de la science qu'il faut développer par un sage emploi du raisonnement.

Il y a, dans ces pensées, toutes les règles essentielles de

Digitized by Google

la méthode d'observation. Précise par les expériences qu'elle excite, et les faits qu'elle recueille, elle ne renferme point l'homme dans le cercle étroit des sens et de l'époque où il vit; elle lui recommande l'emploi du raisonnement pour s'élever aux lois et aux causes des phénomènes, et elle veut qu'il profite des recherches antérieures en les contrôlant, et en ne se soumettant pas aveuglément à leur autorité.

Cette soumission aveugle à une autorité insuffisante est, avec l'abus des hypothèses, l'écueil qui a rendu vains les travaux de tant de siècles et de tant d'hommes supérieurs. Son influence a été plus passagère, car tandis que la méthode hypothétique a infesté la science de tous les temps, et la trouble encore fréquemment de nos jours, la soumission irréfléchie à une autorité incompétente ne lui a fait obstacle que pendant le moyen-âge et les premiers temps de la renaissance. Ceux qui, à cette dernière époque, firent cesser cette fâcheuse influence, et dégagèrent l'esprit humain de la domination d'Aristote, digne sans doute de servir de guide dans la voie scientifique, mais alors mal interprété et mal compris; ceux-là, dis-je, ont rendu d'immenses services.

Le mouvement tout entier du seizième siècle, époque de révision de tous les sujets dont s'occupe l'esprit humain, fut sans doute la première cause de cette tentative d'indépendance. Il n'en faut pas moins tenir compte de tous les essais qui préparèrent la réforme scientifique, définitivement formulée par Bacon, et élevée par lui à la hauteur de la méthode générale.

Parmi les hommes qui concoururent à cette heureuse révolution, il est juste de signaler l'école des anatomistes du seizième siècle qui, commençant à Vésale et finissant à Fabrice d'Aquapendente, étudia l'anatomie humaine, non plus comme ses devanciers, dans les ouvrages de Galien et dans ceux des Arabes, mais dans la nature même, et qui poursuivit cet ordre

Digitized by Google

de recherches avec une sagacité et une attention que couronnèrent les plus belles découvertes. Il est juste aussi de ne pas oublier les Fernel, les Duret, les Houiller, et surtout les Baillou, médecins français qui renouvelèrent, au seizième siècle, l'école hippocratique et qui, dans cette rénovation, ne se firent pas seulement les commentateurs du grand homme dont ils reprenaient la trace; mais qui étudièrent comme lui, au lit du malade, les cas individuels, et cherchèrent par des inductions légitimes et basées sur les faits, à saisir les lois de l'état morbide. Tous ces hommes illustres vivaient avant Bacon, et concoururent sûrement à préparer son œuvre. Avec Hippocrate, ils doivent être considérés comme ayant contribué à doter les sciences naturelles de la méthode qui est commune à toutes et qui, seule, peut en assurer la marche.

Mais les sciences n'ont pas seulement une méthode générale. Chacune d'elle a sa méthode spéciale, ses procédés d'observations et d'expériences, ses principes d'analyse et de synthèse.

Or, si la médecine a contribué à doter les sciences naturelles de la méthode générale qui préside à leur développement; elle n'a pas été moins utile à l'établissement de la méthode spéciale de quelques-unes d'entre elles. Sans doute, elle n'a pas rendu ce service à la physique et à la chimie dont le sujet est trop différent de celui dont elle s'occupe; mais elle l'a fait pour l'anatomie et la physiologie comparées. Quelle est, en effet, la méthode spéciale de ces deux sciences?

Si l'on veut connaître la structure d'un animal ou d'une plante, on isole ses divers organes, on injecte ses vaisseaux; les parties délicates sont examinées au microscope, et chacune de ces observations est répétée aux diverses époques de la vie de l'être, de manière à suivre les transformations qu'il éprouve depuis son premier développement jusqu'à sa mort.

Digitized by Google

A côté de ces deux moyens spéciaux d'observation, vous trouvez une méthode non moins spéciale de décomposer les problèmes en leurs éléments. Cette analyse est celle qui est basée sur les fonctions propres à chaque organe, et sur les tissus élémentaires qui entrent dans sa composition.

Enfin, lorsqu'il s'agit de s'élever à la signification et aux lois des faits recueillis par ces diverses méthodes, l'observateur compare la structure de l'animal ou de la plante qu'il a sous les yeux avec celle de l'homme. Les êtres, ainsi rapprochés individuellement de ce type commun peuvent être comparés entr'eux, il est facile de suivre leurs analogies et leurs différences comme on le fait pour des longueurs diverses et inconnues, dont on apprécie sans peine les rapports, lorsqu'on les a approchés successivement d'une longueur déterminée, du mètre, par exemple.

Or, que l'on examine chacune des parties de cette méthode spéciale, et l'on verra qu'il n'est pas une seule d'entre elles qui n'ait été fournie par la science de l'homme, l'emploi du microscope excepté, qui a passé de l'anatomie végétale à l'anatomie humaine.

Il serait aisé de poursuivre le même ordre de démonstration en ce qui regarde la physiologie comparée. Qu'il me suffise de dire que les principes de la méthode générale étant universellement admis, c'est à bien établir ceux de la méthode propre à chaque ordre d'idées que doivent s'appliquer aujourd'hui ceux qui, traitant de la philosophie scientifique, veulent donner de la précision à cette partie de nos connaissances, et la faire sortir du vague qu'il importe tant de ne point confondre avec les idées générales.

Déjà Sthal et l'école de Montpellier à sa suite, sont entrés dans cette voie féconde. Ils ont montré avec une grande justesse que transporter à la science de l'homme, et en gé-

Digitized by Google

néral, à celle des êtres vivants, les méthodes usitées dans les sciences physiques et chimiques, c'est confondre ce qui doit être séparé, et c'est se heurter à ces erreurs que l'on trouve à l'extrémité de toute route où l'on n'a marché que sous la direction de fausses analogies. Sans doute, il doit exister entre toutes les sciences ces échanges d'idées et de faits qui honorent ceux qui les transmettent, éclairent et excitent ceux qui les reçoivent, mais chacune d'elles doit conserver sa tendance spéciale, et repousser la domination absolue de celles qui en diffèrent essentiellement par leur objet et par leur but.

Ces envahissements illégitimes ont nui singulièrement aux progrès de nos connaissances ; moins signalés que l'abus des hypothèses et la soumission mise à la place du libre examen, ils n'ont pas été moins dangereux. L'histoire de la médecine fournit à chaque page d'utiles avertissements sur cette source d'erreurs.

Ce n'est pas seulement en influant sur la méthode qu'une science peut en servir une autre, elle exerce sur celle-ci une action plus directe et plus évidemment utile, en lui apportant des découvertes nécessaires à son développement. Cet ordre de services, la physique et la chimie ont pu le rendre à toutes les sciences naturelles, car s'occupant de forces qui, telles que l'électricité, la pesanteur, l'attraction, agissent sur tous les êtres vivants ou inanimés, elles ne peuvent modifier leur doctrine, sans qu'une grande partie des notions acquises n'en soit modifiée à son tour. Mais, si la médecine dans ses progrès ne peut exercer une influence aussi générale, elle n'en fait pas avancer moins sûrement toutes les sciences qui s'occupent de la vie. Que l'on cherche dans l'anatomie et la physiologie végétales ou animales, un fait important dont la première observation n'ait appartenu à la médecine : circulation des liquides nourriciers, phénomènes

Digitized by Google

de la respiration, transformation de la matière alimentaire, analyse des forces vitales, toutes ces grandes découvertes ont été faites dans l'étude de l'homme, et ont servi à guider les savants qui en ont cherché les divers modes dans les animaux et les plantes.

Cependant tandis que la connaissance de l'homme physique transportait plusieurs découvertes fondamentales aux sciences naturelles, elle excitait les recherches qui ont le plus contribué à leur avancement.

Cherchant, dans les plantes les moyens de soulager les maux de l'homme et d'éviter les dangers auxquels exposent les sucs vénéneux, elle faisait sentir l'importance de distinguer les espèces végétales et de les classer d'après les caractères qui peuvent le plus sûrement aider à leur détermination ; trouvant dans les minéraux des substances qui, suivant leurs préparations, exercent les effets les plus puissants, nuisibles ou favorables, elle promettait aux chimistes ces applications utiles qui stimulent le zèle des savants.

Au milieu de cette impulsion communiquée à la botanique et à la chimie minérale, l'anatomie comparée naissait de la nécessité de suppléer par l'étude des animaux aux obstacles que les préjugés ont opposé pendant longtemps à l'étude directe de l'anatomie humaine.

Même influence de la médecine sur l'origine de la chimie organique. Les réactions et les éléments des liquides animaux furent examinés pour la première fois par Boerhaave, dans le but de contrôler par l'observation les doctrines iatrochimiques de Silvius de Leboë. De la nécessité d'apprécier les hypothèses relatives aux phénomènes intimes de l'état morbide naquit donc la chimie organique, que les travaux modernes ont si remarquablement perfectionnée, et dont chaque jour signale les utiles applications.

Les opinions que je viens d'émettre reçoivent une écla-

Digitized by Google

tante confirmation d'une autorité imposante en pareille matière. « Les sciences physiques et naturelles, disait Cuvier, dans un rapport fait en 1828, doivent à la médecine le plus grand nombre de leurs accroissements ; peut-être n'aurions-nous ni chimie, ni botanique, ni anatomie, si les médecins ne les avaient cultivées, s'ils ne les avaient enseignées dans leurs écoles, et si les gouvernements ne les avaient encouragées à cause de leurs rapports avec l'art de guérir. »

Ainsi, Messieurs, influence sur l'établissement de la méthode générale, création de celle qui est propre à l'anatomie et la physiologie comparées, découverte des faits les plus importants sur lesquels reposent ces dernières sciences, impulsion active communiquée à la chimie, à la botanique et à l'histoire naturelle des animaux, tels sont les divers modes suivant lesquels la médecine a contribué aux progrès des sciences naturelles. Ces influences pouvaient s'exercer indépendamment des hommes ; elles pouvaient être le résultat de cette libre propagation des idées qui suffit à elle seule pour répandre celles qui sont utiles. Mais les médecins ne se sont pas bornés à cette influence indirecte. Plusieurs ont réussi pour leurs propres recherches, à établir les échanges d'observations et de pensées nécessaires à l'accroissement des sciences. Quelques aperçus historiques mettront cette vérité dans tout son jour.

La chimie, créée par les médecins arabes, Géber, Rhazès et Avicenne, qui l'avaient envisagée surtout au point de vue de la préparation des remèdes ; développée au moyen-âge, par ces tentatives des alchimistes, qui, insensées dans leur but immédiat, furent si fécondes dans leurs résultats, la chimie n'était, au commencement du XVIe siècle, qu'un amalgame de formules empiriques et de procédés imparfaits.

Parmi ceux qui contribuèrent à la faire sortir de cet état déplorable, aussi éloigné des arts pratiques que des sciences

Digitized by Google

coordonnées, il faut compter sans doute Bernard de Palissy, resté célèbre par ses recherches sur la fabrication des poteries ; Agricola, auteur d'un traité longtemps classique sur la métallurgie ; mais à part ces quelques hommes, la chimie scientifique fut cultivée presque exclusivement par des médecins. Après Paracelse, que nous pouvons réclamer à bon droit, et qui eut le mérite de combattre le premier la doctrine des quatre éléments, nous devons citer Vanhelmont, qui découvrit l'air inflammable, désigné aujourd'hui sous le nom d'hydrogène, et prépara par cette découverte et par les distinctions qu'il établit, la période brillante de l'analyse des gaz.

Plus tard, Beker et Sthal, son élève, expliquèrent par le phlogistique le phénomène de la combustion, et établirent une théorie générale des phénomènes chimiques. Sans doute, la doctrine de ces hommes célèbres n'a pu résister à l'examen sévère et aux expériences du dix-huitième siècle ; mais elle eut la gloire de détruire définitivement les erreurs scholastiques, et c'est elle qui a habitué les esprits à rechercher dans les phénomènes chimiques autre chose que des applications, et à s'élever à la notion scientifique des phénomènes moléculaires.

Cette influence des médecins sur l'établissement des doctrines chimiques, s'est fait sentir, même en des temps plus rapprochés de nous.

Sans nous mêler ici aux injustes détracteurs, qui cherchèrent, du temps de Lavoisier, à atténuer le mérite des découvertes par lesquelles ce grand homme fonda la théorie qui préside encore aujourd'hui à l'interprétation des faits les plus généraux de la chimie inorganique, il nous sera permis de rappeler, que plus de cent ans avant lui, Jean Rey, médecin du Périgord, avait reconnu que les métaux augmentent de poids quand on les calcine et qu'il avait pressenti cette vérité, que l'augmentation de poids provenait d'une combinaison de l'air avec le métal calciné.

Digitized by Google

Il y avait tout à la fois dans le travail de cet auteur l'application des pesées qui, faites avec une rigueur mathématique et dans les conditions les plus diverses, constitua la méthode par laquelle Lavoisier dépassa ses prédécesseurs qui s'étaient contentés généralement de l'analyse qualificative, et un pressentiment de cette combinaison des gaz avec les métaux, qui est le fait le plus général de la théorie chimique de Lavoisier.

Aussi intimement liée que la chimie à la connaissance des phénomènes physiologiques, mais d'une application pratique moins usuelle et moins facile, la physique n'a pas été le sujet de travaux très-nombreux de la part des médecins. Quelques-uns d'entre eux méritent cependant d'être cités dans son histoire.

Le XVIe et le XVIIe siècle avaient vu s'accomplir les découvertes dues surtout à Galilée et à son école, qui ont fait connaître la pesanteur de l'air, la mesure de la chaleur et les moyens d'augmenter la puissance de la vision.

En continuant l'association des expériences et du calcul qui avaient conduit à ces belles découvertes, le XVIIIe siècle devait créer la science de l'électricité et aborder des rapports si importants et si nombreux de la physique et de la chimie.

Deux médecins concoururent à ces recherches, Pierre Polinière et Galvani.

P. Polinière professa le premier un cours de physique expérimentale; et par des essais auxquels son nom est resté attaché, il prépara la découverte de l'éclairage au gaz, et celle des moyens de produire la lumière par le dégagement de l'électricité. S'il devança son époque par la méthode expérimentale qu'il mit constamment en pratique, et par les résultats qu'il en obtint, il eut la gloire plus rare encore, d'être le chef d'une famille, dans laquelle, depuis plus d'un siècle, les héritiers de son nom continuent, dans une succession qui ne

Digitized by Google

s'est jamais interrompue, son dévouement à la science et son talent à la cultiver.

Le nom de Galvani, professeur de médecine à Bologne, rappelle à tous les esprits la découverte la plus féconde que la fin du dernier siècle ait faite dans les sciences physiques, celle de l'électricité galvanique. Il en saisit le premier germe en présence d'un fait qui, aux yeux d'un esprit vulgaire, n'aurait été que l'objet d'une curiosité passagère. Admirable destinée du génie ! ce sont les observations les plus simples qui le conduisent à ses plus belles découvertes ! Newton pressent les lois de la pesanteur en voyant tomber une pomme ; Galilée découvre la mesure du temps, en observant les oscillations d'une lanterne attachée à la voûte d'une église ; et c'est à la vue de grenouilles suspendues à un balcon et éprouvant à ce contact un mouvement convulsif, que Galvani découvre le phénomène qui a été le point de départ de toutes les recherches sur le genre d'électricité qui porte encore son nom.

Sans doute le point de vue duquel il envisagea ces phénomènes et les applications qu'il en fit, étaient loin de faire prévoir les théories et les applications que produisirent plus tard les travaux de Volta, de Davy et d'Ampère. Mais il n'est donné à aucun homme de poursuivre une idée dans toutes ses conséquences, il eut le mérite d'inaugurer l'une de celles qui ont le plus agrandi le domaine de la science pure et des arts d'application.

L'ordre de faits que nous venons de signaler dans l'histoire de la chimie et de la physique, sous le rapport des progrès que ces deux sciences ont dus à la médecine, se retrouve dans celle de la botanique des XVIe et XVIIe siècles. A cette époque de tâtonnements et d'essais qui, pour avoir été dépassés, n'en ont pas moins de grandeur, ce furent encore les médecins qui firent de la connaissance des plantes, non plus ce qu'elle était, l'art de l'herboriste et du jardinier, mais une science

Digitized by Google

dont les nombreuses parties sont distribuées dans des rapports méthodiques. Recherchez quels furent à l'époque dont je parle les grands noms de la botanique, vous n'y trouverez pas celui d'un homme qui n'ait été reçu médecin dans quelque université. Tels furent Conrad Gessner, le Linnée de son temps, qui précéda ce grand naturaliste, en établissant que les principes de la classification des plantes doivent être tirés des organes de la fructification ; André Césalpin, auteur de la première classification méthodique ; Tournefort, dont les recherches sur l'application des variétés de la corolle à la distribution des plantes, sont encore restées classiques ; tel fut enfin Malpighi, qui a créé l'anatomie de structure des espèces végétales, comme il l'a fait pour celle des animaux.

Nous avons vu la science de l'homme physique intimement liée à celle de la physiologie et de l'anatomie comparées par la méthode spéciale et par les vérités fondamentales qu'elle leur a transmises. L'importance de ces rapports vous fait prévoir sans peine les services que la médecine a dû leur rendre, par les hommes qu'elle leur a fournis. Impossible de citer les noms de tous ceux que la reconnaissance doit conserver, mais on ne saurait oublier Fabrice d'Aquapendente qui, le premier depuis la renaissance (Aristote dans l'antiquité, l'avait devancé sous ce rapport, comme il a devancé en tant d'autres choses les savants modernes), Fabrice d'Aquapendente qui formant un groupe de chaque système d'organes, en compara la structure dans un grand nombre de classes d'animaux; Marc-Aurèle Séverin, le premier auteur d'un ouvrage méthodique sur l'anatomie comparée ; Rédi, auquel sont dues tant de monographies estimées; Perrault, à qui la construction de la colonnade du Louvre, n'a pas assuré parmi les architectes une place plus élevée que ses recherches d'histoire naturelle parmi les anatomistes comparateurs ; enfin, Daubenton qui eut la gloire de compléter, par des observations exactes, les conceptions

Digitized by Google

de Buffon, toujours grandes, fréquemment divinatrices, mais qui avaient besoin du contrôle d'un esprit moins hardi et plus sévère.

Le sceptre de l'anatomie comparée est tombé momentanément des mains de la médecine, lorsque le génie des Cuvier et des Geoffroy-Saint-Hilaire s'est emparé de cette belle science. Mais, avant cet interrègne, suivi plus tard d'une reprise de possession, elle a eu la gloire de produire les deux anatomistes qui ont vraiment inauguré les idées nouvelles les plus fécondes. Vicq-d'Azyr, l'éloquent secrétaire de l'ancienne Académie de médecine, qui, par ses beaux discours sur l'anatomie, et par sa comparaison des membres supérieurs et inférieurs, a ouvert la voie à la philosophie anatomique; Camper qui, dans un mémoire sur les animaux fossiles, adressé en 1787 à Pallas, émit, le premier, l'idée des espèces perdues, l'appuya sur des preuves, et prépara ces découvertes qui, complétées et agrandies par Cuvier, ont fait revivre aux yeux du monde étonné les espèces, toutes éteintes aujourd'hui, qui peuplaient le monde antédiluvien.

Si le temps me permettait ici de plus longs développements, je vous montrerais des médecins illustres servant la science, non seulement par leurs découvertes, mais par l'appui qu'ils ont donné à des naturalistes, que le manque de ressources arrêtait dans la publication de leurs travaux; je me plairais à vous citer Boerhaave publiant à ses frais les planches de la Flore de Paris, que Vaillant avait laissées inédites à sa mort, et secourant Linnée, à l'époque où, placé dans un dénuement qui lui fit prendre pour épigraphe de ses premiers ouvrages : *laudatur et alget*, ce grand homme cherchait, mais en vain, à faire connaître ses vues sur la nature; je vous montrerais Tessier, retenu par les orages de la Révolution dans une petite ville de Normandie, découvrant le génie de Cuvier, et facilitant, par son appui, à cet immortel naturaliste, l'entrée comme

Digitized by Google

professeur au Jardin des plantes où il devait accomplir les travaux qui ont créé sa gloire et ajouté à celle de son pays.

Mais je ne puis entrer dans ces détails biographiques, et il me suffit d'avoir prouvé que, de quelque côté que l'on jette les yeux, on voit la médecine coopérant aux progrès des sciences naturelles par les hommes qui se sont formés dans son sein, aussi bien que par les méthodes ou par les faits qu'elle leur a transmis.

Et ce n'est pas par une coïncidence fortuite qu'elle a été la pépinière d'où sont sortis tant de chimistes ou tant de naturalistes. Ce fait s'est accompli par des causes en quelque sorte nécessaires. Dans le cours du XVIe et du XVIIe siècle, les médecins qui, pour éclairer une question obscure, pour perfectionner ou multiplier les agents thérapentiques, avaient besoin de connaître avec précision, soit des corps, soit des phénomènes naturels, ne trouvaient pas à côté d'eux des savants qui pussent résoudre les problèmes qu'ils avaient soulevés. Privés d'un guide suffisant dans la science contemporaine, ils faisaient eux-mêmes les expériences chimiques ou les observations dont ils avaient besoin sur les animaux et les plantes, et ils étaient ainsi conduits, non seulement à connaître ce qui avait été fait avant eux, mais à perfectionner la science par leurs propres découvertes.

Cette tendance est devenue moins active depuis le commencement du dernier siècle ; le grand nombre d'hommes spécieux qui, depuis cette époque, se livrent à de recherches sur chaque ordre de connaissances, l'a rendue moins nécessaire, et cependant elle est loin d'être éteinte, et ses effets, quoique affaiblis, se continuent de nos jours. Un coup-d'œil jeté sur les hommes qui siégent dans les diverses sections de cette Académie, montrent que, parmi nous, l'étendue et la variété des travaux auxquels peut se livrer le médecin sont comprises

Digitized by Google

avec une portée que n'a pas affaibli l'importance des secours qu'ils peuvent recevoir de leurs savants collègues.

Il est si vrai que les nécessités pratiques et que l'analogie de sujets et de méthode ont créé ce concours vers un but commun, que la médecine est restée presque étrangère aux progrès des sciences qui n'ont que des rapports éloignés avec elle, et qu'elle ne figure dans leur histoire que par des circonstances toutes accidentelles.

Que le médecin Quesnay compte parmi les hommes éminents qui, au XVIIIe siècle, ont créé en France l'économie politique, que dans ces derniers temps la médecine ait fourni à la Grèce l'un de ses ministres les plus illustres, et dont l'éloge se résume dans ce mot resté célèbre : « Il n'est pas temps encore que M. Coletti aille rejoindre le bataillon de Plutarque. » Ce n'est là qu'une simple coïncidence, il n'y a pas le rapport intime, profond, qui dirigeait vers les sciences naturelles ceux dont la médecine avait occupé les premières pensées.

Et pendant que je parle des hommes qui, élevés dans les études médicales, ont appliqué leur esprit à l'économie politique et aux sciences chimiques, puis-je oublier les deux membres de cette Compagnie que nous avons eu la douleur de perdre dans les derniers mois qui viennent de s'écouler ? Ce n'est point comme appendice à un discours consacré à un autre sujet que l'éloge de MM. Terme et Dupasquier doit se faire entendre dans cette enceinte. Recommandables à tant de titres, ces deux hommes ont accompli des travaux trop nombreux et d'une trop grande importance pour qu'un hommage spécial ne leur soit pas rendu.

Sans doute, une voix amie et dévouée vous dira bientôt tout ce que fit M. Terme pour l'embellissement de notre cité, pour la diffusion de l'instruction élémentaire, et pour le soulagement des classes pauvres et laborieuses, elle vous dira tout

Digitized by Google

ce qu'il y avait d'intentions droites, de dévouement au bien dans ce caractère ferme, vigilant et douloureusement éprouvé. Sans doute aussi, l'un des nombreux amis que M. Dupasquier comptait dans nos rangs, vous rappellera les découvertes chimiques et les progrès dans l'enseignement qui sont dus à cette âme d'élite dans laquelle la douceur la plus parfaite, la bienveillance la plus exquise se réunissaient à une activité inecssante dans l'étude, et à un amour illimité pour la science. Il me suffira de rappeler aujourd'hui ces deux noms vénérés.

Dans le cours rapide des événements qui nous entraînent, et qui jettent dans l'oubli ceux qui occupaient naguère une place retentissante, l'Académie conserve religieusement le souvenir des hommes qui se sont voués avec elle à ce culte de la vérité et du beau qu'elle poursuit, calme et confiante, au milieu des orages du dehors. La république des lettres, dont elle est une partie, toujours libérale et digne, ne parque point ses enfants en ceux d'un jour et ceux d'une autre époque. Elle rappelle aux générations oublieuses les noms de tous ceux qui ont bien servi le pays, elle honore tous les services, elle consacre toutes les gloires, et elle s'avance ainsi à travers les siècles, grandissant de tout ce que lui apportent les générations nouvelles, sans rien perdre de ce que lui ont légué les générations passées.

A. Bonnet.

Digitized by Google

ACADÉMIE DE LYON.

Séance publique du 29 août 1848.

Comme l'Institut, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, a tenu à prouver que les préoccupations politiques des derniers mois n'avaient pas interrompu dans notre cité, si agitée pourtant, la vie calme et pure de l'intelligence ; et nous l'en félicitons. Heureuses gens, que les savants, les philosophes, les poètes ! le monde s'ébranle autour d'eux, et ils pensent ! Le canon gronde à leurs oreilles, et, sans l'entendre presque, ils continuent à poursuivre l'un son raisonnement, l'autre son rêve ; prêts à tomber comme Archimède sous l'épée du barbare, sans quitter des yeux le problème cherché. Heureusement le barbare n'a pas vaincu, et si un noble sang a coulé, il a racheté celui de nos Archimèdes. Aujourd'hui ils sortent de leur cabinet, ou plutôt ils nous convient à y entrer pour jouir comme autrefois du fruit de leurs veilles ; et on s'empresse de se rendre à cet appel, heureux d'entendre parler enfin d'autre chose que de la Constitution future et des transportés : heureux d'apprendre qu'il y a encore une autre littérature que celle des premiers-Paris, une autre philosophie que celle que

Digitized by Google

nos utopistes écrivent en lettres de sang sur le pavé des places publiques, une autre histoire que ces pamphlets où l'esprit de parti espadonne avec la calomnie et le mensonge.

La saison et le jour n'étaient pourtant pas favorables. Une bonne partie de la population lettrée est aux champs; les étudiants de nos facultés, auditoire d'ordinaire si empressé, se sont envolés pour la migration des vacances; en outre, le temps était d'une chaleur étouffante, et il y avait mérite à s'enfermer pour deux heures dans l'enceinte trop étroite et trop basse du salon de l'Académie. Cette salle cependant était pleine; et surtout les fraîches toilettes étaient en nombre. Le programme expliquait suffisamment ce concours. On devait entendre pour la première fois en public un jeune philosophe, M. Blanc Saint-Bonnet, dont les premiers écrits ont excité dans notre ville, depuis environ dix ans, une vive curiosité et de plus vives sympathies; qui, se séparant complètement de tous les maîtres actuellement célèbres, a eu l'honneur d'être très-remarqué par eux; enfin, et c'est là, à notre avis, son plus beau titre, qui, dépouillant la philosophie de sa raideur et de sa sécheresse ordinaire, la retrempant dans les eaux vives de la religion, en a fait une chose si consolante, que ses rares écrits sont déjà l'aliment moral d'une foule d'âmes parmi les plus tendres et les plus pieuses. Un chirurgien de grand renom, M. le docteur Bonnet, devait ensuite lire son discours de réception; après lui, le Secrétaire de l'Académie, M. Grandperret, un épisode de son Histoire de Lyon; enfin, notre jeune et déjà illustre poète, M. de Laprade, si aimé de tous ses compatriotes lettrés, un fragment de ses nouvelles Etudes sur la poésie grecque. Philosophie, science, histoire, littérature se trouvaient représentées. Une seule des nobles muses était absente, et à notre grand regret. Pourquoi, lorsqu'on a un poète comme M. de Laprade, ne pas terminer la séance par un peu de poésie? Quelques

Digitized by Google

beaux vers, ou du moins quelques jolis vers dont le souvenir et l'écho vous suivent au retour, c'est comme le sourire de l'adieu ; comme la fleur qu'on emporte en quittant une maison amie, et dont on respire longtemps le parfum. Nous sommes revenus sans sourire, sans parfum, un peu trop graves, un peu étourdis de tant de science sérieuse.

M. Blanc Saint-Bonnet a eu un grand succès, et a produit sur l'auditoire une profonde impression. Par une heureuse liberté, il s'est affranchi de ce qu'on appelle formellement un discours de réception, assez sot usage qui a fait commettre bien des phrases insignifiantes et de fades compliments. Il s'est borné à nous lire un fragment de ses travaux habituels, et nous l'en remercions. Seulement, que M. Blanc Saint-Bonnet nous permette un scrupule. Nous connaissions déjà le morceau qu'il nous a lu ; nous l'avions lu nous-même avec une grande émotion et une grande admiration dans cette *Revue* même (n° de janvier 1848), sauf quelques retranchements auxquels nous avons applaudi, parce qu'ils donnent plus d'unité à cette belle œuvre. Ce n'est pas sans plaisir, pour notre part, que nous avons reconnu ces hautes et nobles pensées dont le souvenir était si vivant en nous ; mais n'était-ce pas tromper notre attente et celle de tout l'auditoire, que de nous redire des choses déjà bien connues, bien admirées, lorsque nous arrivions, pleins d'espérance, dans l'attente de pensées nouvelles et d'émotions neuves ? — Avouons-le, toutefois, nous n'avons été ni moins émus ni moins charmés. Osons dire toute notre pensée ; ce morceau sur la *douleur* et le *travail* est tout simplement sublime. Le problème est un des plus grands que l'intelligence humaine puisse se poser ; ce n'est pas un de ces problèmes spéculatifs qui n'intéressent l'esprit qu'à titre de curiosités, et sur lesquels il nous est permis d'être indifférents ; celui-là enveloppe toute notre existence, toute notre conduite, toute

Digitized by Google

notre destinée ; et quand nous le résolvons dans un sens ou dans l'autre, c'est comme si nous choisissions entre l'espérance et le désespoir. Eh bien ! ce problème si élevé, si important, M. Blanc Saint-Bonnet l'illumine de l'évidence la plus éclatante ; d'une évidence qui ne s'adresse pas seulement à notre esprit, mais aussi à notre cœur, à toute notre âme ; d'une évidence qui est à la fois pensée, instinct, sentiment, chaleur morale ; qui nous entraîne en même temps qu'elle nous convainc. Qu'on relise, dans le numéro de cette *Revue* que nous avons cité, la première esquisse de cette belle démonstration, et on n'accusera pas notre admiration d'être exagérée. Il y a surtout certains passages sur le *travail*, sur sa noblesse, sur son influence morale, sur sa beauté, (p. 34 et suiv.) qui, dans nos jours mauvais, devraient devenir le texte et la matière de tout enseignement, de toute prédication ; qui devraient être popularisés par la bouche de tous les honnêtes gens. C'est la seule réfutation suffisante et efficace de ces doctrines vraiment infernales, si répandues hélas ! qui, plaçant le but de la vie dans la jouissance et non dans la *reconstruction* de notre âme, bouleversent tout le monde moral, et préparent, si Dieu ne nous vient en aide, la dissolution de toute société.

Ce qui nous frappe dans la philosophie de M. Blanc Saint-Bonnet, c'est que, tout en restant très-élevée, elle est en même temps très-applicable. Des considérations les plus sublimes dérive très-naturellement la règle morale ou religieuse. Et c'est par là, ce nous semble, qu'il faut expliquer sa singulière influence sur un grand nombre d'âmes complétement étrangères aux spéculations de la métaphysique, mais avides de direction morale, comme il y en a tant, dans nos jours inquiets et troublés. Ce n'est pas par son langage que M. Blanc Saint-Bonnet les attire : ce langage, malgré la délicieuse suavité qu'il revêt par intervalle, les dérouterait

Digitized by Google

plutôt. Il est trop abstrait, trop encombré d'expressions qu'on ne peut comprendre à moins d'une grande culture intellectuelle. En quelques pages, nous trouvons une *vis micrométrique* (p. 25), un *punctum saliens* (p. 37); à tout moment reviennent l'absolu, le relatif, l'ontologie, et bien d'autres. Des femmes pourtant, et des femmes très-simples, très-ignorantes, lisent ces pages avec avidité; elles y trouvent la lumière, la consolation, la résignation; elles disent (le mot est textuel) *que ce livre leur tiendrait lieu de tous les autres et suffirait à leur vie morale.* Nous ne pouvions finir par une justification plus complète, ni par un plus bel éloge.

M. le docteur Bonnet a lu d'une voix trop basse et trop rapide un discours sur les services que la médecine a rendus aux autres sciences. Ce discours, très-nettement et très-fermement écrit, plein de faits curieux et de particularités intéressantes, la *Revue* l'offre aujourd'hui à ses lecteurs et nous dispense par-là de l'apprécier d'une manière plus détaillée.

On a écouté avec attention le récit, lu par M. Grandperret, de la lutte entre Albin et Septime Sévère au IIe siècle de notre ère, et de la destruction presque totale de notre cité par ce dernier, en 197; catastrophe au milieu de laquelle disparut le grand évêque Irénée, un des premiers apôtres de Lyon. On y a vu que si notre époque est agitée, nos aïeux en ont traversé de plus mauvaises encore, et qu'il y aurait ingratitude à trop nous plaindre de la Providence.

M. de Laprade a pris ensuite la parole, pour nous apprendre qu'Homère est un poète de décadence; et cet étonnant paradoxe, qui sans doute a fait frémir d'indignation dans leur tombeau tout ce qu'il y a eu depuis trois mille ans de poètes et de lettrés, est parvenu à nous convaincre que c'est une belle et bonne vérité. O Boileau! où es-tu? — Il n'est vraiment aucun fait qui prouve mieux combien de

Digitized by Google

nos jours la critique littéraire s'est transformée, combien son horizon s'est élargi, combien l'idéal poétique s'est élevé. Car notez bien que M. de Laprade ne rabaisse pas du tout Homère ; il le met bien plus haut à coup sûr que ces critiques mesquins des deux siècles derniers qui ne voyaient guère en lui qu'un habile arrangeur d'images ingénieuses. Mais tout en replaçant cette grande figure sur un socle digne d'elle, il retrouve par la tradition et par la philosophie la trace d'une poésie encore plus haute, parce qu'elle était moins humaine et plus divine. Qu'il nous permette de reproduire, en les affaiblissant, quelques-uns des développements de sa pensée, pour ôter à cette théorie ce qu'au premier abord elle a d'étrange. Homère a joué dans la poésie le rôle que la Grèce entière a joué dans l'humanité. Il a transporté l'idéal, des dieux et de la nature, à l'homme ; il a oublié, relativement, les dieux et la nature, pour ne voir dans le monde que l'homme. Par là, comme la statuaire grecque, comme le stoïcisme, il a créé la plus noble représentation de l'homme où la pensée puisse atteindre ; il a créé le *héros* ; mais ne voyant que l'homme même dans la divinité, même dans la nature ; les ramenant l'une et l'autre aux proportions humaines, il n'a suffisamment compris ni l'une ni l'autre. Andromaque, Hélène, Achille, Hector, sont l'idéal éternel de l'humanité ; mais les infidélités conjugales de Jupiter, la jalousie de Junon, la blessure de Vénus trahissent d'étranges idées sur le monde divin, et d'un autre côté le trident de Neptune, les coursiers d'Apollon, les Dryades, les Napées, ne dénotent pas un sentiment bien profond, bien intime des suprêmes beautés de la lumière, de la mer, des forêts. Par là, il est vrai de dire qu'Homère a un caractère moins élevé, moins religieux que cette poésie primitive dont l'histoire nous permet de retrouver les traces en Grèce même, au temps de ces chantres qui sont en même temps des demi-dieux, et que nous retrouvons sur-

Digitized by Google

tout avec moins d'incertitude dans cette Inde dont les secrets sont une des plus belles conquêtes de notre temps. A ce point de vue, Homère est inférieur à ses devanciers. Et c'est ainsi sans doute que le comprenait Platon lorsqu'il chassait le grand poète de sa République, comme ayant *altéré* et *dégradé* la poésie. Par là enfin, un nouvel idéal, complet cette fois et définitif, est proposé à la poésie ; idéal qui sera atteint lorsqu'un poète, si Dieu permet à un homme d'obtenir cette gloire suprême, saura unir au sentiment de l'humanité telle que l'a comprise Homère, le sentiment de la nature, telle que nous le retrouvons dans les poèmes indiens, et enfin le sentiment de la divinité, telle qu'elle s'est révélée elle-même à la terre par le christianisme.

Ces idées, que nous ne croyons pas avoir altérées, et dont personne ne contestera la nouveauté et l'intérêt, sont familières à M. de Laprade. Il y a touché plusieurs fois dans le cours qu'il a professé à la Faculté des Lettres. Il y touchait encore dans un remarquable essai sur Ballanche, lu dans la séance de janvier, puis inséré dans les Mémoires de l'Académie, et sur lequel nous voudrions avoir le temps de nous arrêter ; enfin, poète lui-même, poète d'un grand avenir, on sent qu'il est tourmenté du besoin de se plonger sans cesse plus avant dans ces sources de toute grande inspiration, Dieu et la nature. Ajoutons qu'il y trouve l'inspiration cherchée. Ses derniers poèmes, et particulièrement son bel épisode de LA TENTATION (1), dénotent un immense progrès. Quelle place l'avenir lui réserve-t-il parmi les poètes de notre âge, dont la postérité se souviendra ? Il n'est pas temps encore de le dire : mais tous conviennent déjà qu'elle sera belle. Pour notre part, il en occupe une très-élevée dans notre admiration et dans nos sympathies.

(1) Voir la livraison d'Août.

Digitized by Google

Voilà, on le voit, une séance bien remplie. Que l'Académie nous en donne souvent de semblables, et en dépit des petites méchancetés de Voltaire, si tant est qu'elles soient de Voltaire, *elle fera parler d'elle*. Mais une autre fois, nous l'en supplions, qu'elle nous donne un peu de poésie,

H. HIGNARD.

Digitized by Google

VOYAGE EN ICARIE,

PAR M. CABET.

Les esprits révoltés contre l'ordre social n'ont jamais manqué au monde; mais le monde est rebelle aux réformateurs. Rien ne résiste comme une société qui s'obstine à suivre sa pente. Une civilisation vieillie persiste fermement. C'est une masse qui se défend par son propre poids, par force de cohésion, par ligue d'intérêts, par puissance de coordination et de foi sociale.

Un peuple en pleine virilité ne se laisse pas dénoncer en face sa fin prochaine avec la résignation chrétienne d'un vieux moine. On est mal venu à dire à une civilisation vigoureuse qui a fait le tour du monde : vous avez tenu large place au soleil; mais, en vérité, je vous le dis, votre fin est proche. Vous croyez avoir fait la gloire et la prospérité d'une grande nation : erreur ! moi, Saint-Simon; moi, Fourier; moi, Robert Owen; moi, qui m'appelle Cabet, parmi les hommes et le *bon Icar*, parmi les Ica-

Digitized by Google

riens, je vous déclare que j'ai changé tout cela; que tout ce que vous vous vantez d'avoir accompli de grand n'existe point, ou du moins, dans tous les cas, cela se serait fait par de si détestables méthodes que c'est à mettre à néant. Oubliez donc vos anciennes tendances, quittez l'antique voie nationale; ralliez-vous tous à moi, car je suis la lumière et, seul au monde, je connais une terre promise que je réserve pour vous, les prédestinés!

Monsieur, reprend l'ancienne société française, si je ne tenais pas à mes vieilles traditions de politesse, je pourrais bien vous dire que vous êtes un fat et un sycophante de me parler ainsi. Permettez donc que je suive encore un peu mon vieux train de vie et mes chères routines. A mon âge, on se plie malaisement aux disciplines nouvelles. Je ne suis point d'ailleurs aussi décrépite que vous paraissez le croire, et vous ne me trouverez point disposée à faire bon marché de mon passé et à vous livrer mon avenir. Je persiste dans mes errements que vous appelez mes erreurs. Je veux résolument garder intacte ma civilisation qui m'a fait marcher à la tête des peuples. La source n'était pas si troublée puisque l'Europe y venait boire! Avec vous, je serais *l'Icarie*, ce qui peut être flatteur; mais, à moi seule, je suis *la France*, et *c'est assez!* Cessez de me tenter, et ne croyez point me séduire, ô vous que le vulgaire appelle Cabet, et que les voyants nomment *Icar!* Je prendrai même la liberté de vous dire en passant que ce nom de mauvais augure (*Icarus*) me rappelle un projet et un homme qui sont tombés dans l'eau, il y a bien longtemps, ce qui a fait que la mer Egée a pris le nom de mer *Icarienne*.

Ce qui frappe surtout dans les réformateurs et met en défiance contre leurs systèmes, c'est leur outrecuidance et leur dédain de toute tradition. Ils se posent tout d'abord en hiérophantes insolents et s'écrient : le monde a fait fausse

Digitized by Google

route jusqu'ici, je viens de m'en assurer! Tous les philosophes, tous les législateurs, tous les sages, tous ces grands *pasteurs d'hommes* qui ont réglementé les peuples et régi les destinées humaines n'ont rien fait qui vaille. Leur œuvre est incomplète et fausse, c'est moi qui vous le dis! A moi, à moi seul le secret infaillible! Le monde est bien malade; mais je sais ce qu'il lui faut; j'ai la recette dans ma boutique, et je la vends la bagatelle de *trois francs*, format anglais, au bureau du *Populaire*, rue Jean-Jacques-Rousseau. Pour trois francs, je donne *Fraternité; — Amour; — Justice; — Secours mutuel*; — *Assurance universelle*; — *Raison*; — *Moralité*; — *Ordre; — Union; — Progrès sans fin*; — *Abondance; — Bonheur commun*... et je fais bon poids et bonne mesure! Arrière Saint-Paul qui prétend que *toute créature gémit*! Arrière l'Écriture qui dit que l'homme est *rempli de beaucoup de misères*! Avec moi, plus de plaintes, plus de misères; je mène l'humanité par un plan incliné, sous un ciel sans nuages, à l'ombre de mon système, vers les destinées nouvelles que je lui ai tracées de ma main.

Et cela dit, ils se remettent à leur labeur avec une confiance naïve et féroce. Et leur utopie s'achève carrément, obstinée, implacable! Ils aimeraient mieux voir le monde en cendres que de le souffrir plus longtemps comme Dieu et les hommes l'ont fait. Ils le regarderaient brûler en chantant leur utopie sur la Cithare et le décacorde!

Ces hommes pensent fonder une société et ne s'aperçoivent pas qu'ils ne font que jouer à une sorte de *casse-tête* social, jeu infécond, solitaire et triste. Ils disposent des nations, des individus, des esprits, des cœurs, des éléments sociaux, des forces vives et intelligentes comme des pièces inertes du *casse-tête*: parallélogrammes, losanges, hexagones ou pentagones. Il peut bien sortir à la fin, de la combinaison persévérante, une forme régulière, correcte et froide, un

Digitized by Google

cadre social si l'on veut ; mais l'élasticité, l'action, la vie, point ! Il y a là effort d'esprit, calcul opiniâtre, combinaison quelquefois ingénieuse, mais jamais création complète. C'est le limon et la forme de l'homme, moins l'homme, moins le souffle créateur. Ces cadres de sociétés ressemblent à ces plans de vastes villes américaines, aux beaux *squares*, aux larges rues bien tracées, mais sans maisons, sans habitants, sans action, sans existence matérielle. Cela fait songer aux *royaumes vides*, *inania regna*. Dans quel coin du monde vit et se cache la République de Platon, l'antique inventeur de la communauté et de la promiscuité, assez peu platonique ? Qu'est-il resté de l'*Utopie* de Thomas Morus, si ce n'est une appellation pour tous les rêves socialistes ? Où trouver trace de la nouvelle Atlantide de l'illustre chancelier Bacon qui, heureusement pour lui, a fait d'autres découvertes plus véritables ? Où découvrir *l'île de Salente* de Fénelon ; aussi réelle et beaucoup moins connue que la nymphe Calypso ? Où est la *cité du Soleil*, de Campanella, le rêveur calabrais ? Où est la *découverte australe* de l'infâme Rétif de la Bretonne ? Que reste-t-il de Babœuf et qu'a-t-il fondé ? Que reste-t-il de Saint-Simon et de ses disciples, sinon une défroque et une valse ! Je vois bien, je connais bien les rêves ; mais où est, où fut jamais la pratique vaste, probante et persistante ? Qui a jamais mis ces choses en action grande, sérieuse et durable ? Qui les a prouvées par la vie et par la mort ? Que sont les essais des *Fouriéristes*, et quelle est leur importance réelle ? Qu'est devenue la *Nouvelle Harmonie*, d'où Robert Owen, son fondateur, s'est enfui à toutes jambes, crainte de mauvais procédés de la part de quelque *Harmonien* peu discipliné ? Que deviendra l'*Icarie*, si jamais elle existe autrement que format anglais, rue Jean-Jacques Rousseau ? Voilà donc tout ce qu'ont fondé, tout ce qu'ont laissé après eux ces novateurs superbes qui se vantent

Digitized by Google

tous d'avoir trouvé la formule suprême, l'expression complète de la sociabilité humaine !

Mais le monde laisse dire et n'adopte pas ! il permet qu'on joue au *casse-tête* social ; il souffre, en vaquant à ses besognes, l'expérimentation pacifique faite sur lui-même, bien sûr qu'elle dévoilera l'impuissance et l'erreur. Il se dit, au rebours de la parole du divin réformateur qui a fondé, celui-là, le monde chrétien, que le ciel et la terre *ne passent pas*, et que leurs paroles *passent* (1).

(1) Ce qui distingue surtout *le Réformateur*, c'est l'orgueil, l'infatuation naïve et l'obstination.

Robert Owen s'est décerné le titre modeste de *favori de l'univers !* Après sa déconvenue de *New Harmony*, dans le district d'Indiana, où son système a été tué sous lui, le voici venir à Paris pour la seconde fois (il avait fait une première tentative en 1838) nous apportant les tables de sa loi, et espérant faire pénétrer ses doctrines dans notre société par quelque fissure. Il écrit à tous les journaux qu'il est prêt à refaire la fausse éducation de M. Thiers en économie politique. On ne dit pas que l'homme d'Etat ait pris des *cachets* pour suivre le cours.

Quant à Saint-Simon, la modestie n'était pas non plus son fait. On sait qu'il se faisait éveiller tous les matins par son valet-de-chambre qui avait ordre de lui dire, au lieu de : *benedicamus domino !* comme autrefois dans les colléges : « Levez-vous, M. le Comte. » — Il disait *M. le Comte.* — « Vous avez de grandes choses à faire ! »

Un jour qu'il s'était levé sur cet avertissement, et qu'il songeait à accomplir ses grands desseins, il alla trouver, à Coppet, Mad. de Staël exilée, qui regrettait le ruisseau de la rue du Bac, sur les bords du Léman. Madame, lui dit-il, vous êtes la femme supérieure de l'époque comme je suis l'homme supérieur du siècle : j'ai pensé qu'il sortirait de nous deux un enfant dont le monde se souviendrait. — Réfléchissez !

Mad. de Staël, qui ne croyait pas avoir de si *grandes choses à faire*, ne fit que rire de la proposition et quelque peu aussi de l'utopiste qui poussait son rêve dans des voies un peu excentriques. Mais il est advenu que M. de Staël fils, homme d'esprit élevé sans doute, est mort jeune, et que le monde n'en parle déjà plus : l'élément Saint-Simon lui avait manqué !

Les anecdotes étranges ne manquent pas sur les socialistes, et en parti-

Digitized by Google

Le *Voyage en Icarie* est un roman : l'auteur lui-même écrit le mot dans la préface du livre. Cela ne touche pas la terre *où nous sommes*. Cela flotte impalpable comme une nue sereine à l'horizon des songes. C'est un rêve sans fin qui tourne et s'enroule sur lui-même dans la région crépusculaire des visions. L'*Icarie* est une fabuleuse et flottante Délos que M. Cabet a fixée pour y accoucher de son système. Aucun voyageur n'a débarqué avant lui sur cette plage inconnue : il n'y a pas là traces d'hommes. Aucun géographe ne pourrait dire la latitude de ce continent vierge. Aucune carte n'en trace la configuration. L'auteur est bien *l'inventeur* du pays dans tous les sens du mot, et, comme il *vient de loin*, il a *beau mentir* ! Mais, pour une juste compensation, ce privilége assuré au narrateur établit tout droit au doute, et légitime la contradiction. — J'en userai.

« Dans la première partie » (dit-il page IV de la préface) « nous racontons, nous montrons une *grande nation organisée en communauté*. »

C'est bien plutôt, à mon avis, une grande communauté qu'il voudrait ériger en nation ; mais je ne veux pas interrompre ; il poursuit :

« Nous la faisons voir en action dans toutes ses situations diverses ; nous conduisons nos lecteurs dans ses villes, ses

culier sur cet abominable Rétif de la Bretonne qui prétendait descendre de l'empereur *Pertinax*, alléguant pour preuve son nom (*Rétif*).

Pour M. Cabet, je ne lui connais pas de prétention d'origine ; mais il a bien l'infatuation incurable de l'utopiste. Toutefois rien n'indique qu'il fût entreprenant et homme d'action à la manière de Saint-Simon. Il ne s'est point mêlé en personne aux sanglantes journées de Juin ; il l'affirme, et c'est probable. Je ne serais pas même surpris d'apprendre que tandis que le Communisme des rues traduisait ses doctrines à coups de fusils, il était, lui, à son *casse-tête* social, se promenant en songe sur les bords fleuris *du Tair*, avec le sensé *Valmor* et la belle *Corilla*, la fleur d'*Icarie!*

Digitized by Google

campagnes, ses villages, ses fermes, sur ses routes, ses chemins de fer, ses canaux, ses rivières, dans ses diligences et ses omnibus; dans ses ateliers, ses écoles, ses hospices, ses musées, ses monuments publics, ses théâtres, ses jeux, ses fêtes, ses plaisirs, ses assemblées politiques; nous exposons l'organisation de la nourriture, du vêtement, du logement, de l'ameublement, du mariage, de la famille, de l'éducation, de la médecine, du travail, de l'industrie, de l'agriculture, des beaux-arts, des colonies, nous racontons l'abondance et la richesse, l'élégance et la magnificence, l'ordre et l'union, la concorde et la fraternité, la vertu et le bonheur, qui sont l'infaillible résultat de la communauté. »

Voilà une riche nomenclature! pour ceux qui nient le mouvement de votre société, vous la faites fonctionner et marcher; vous la montrez, dites-vous, *en action*; mais où cela, s'il vous plait? Dans un livre !.. (format anglais, prix 3 francs, bureau du *Populaire*).

Ainsi donc tout votre monde *réel* reste invisible, impalpable comme le géant Adamastor. Toutes vos inventions, toutes vos améliorations, tous vos perfectionnements (sans brévet et sans garantie du gouvernement), toutes vos méthodes, si nouvelles, si ingénieuses, si parfaites, n'ont d'autre corps que celui que *la lettre* donne à la pensée. Tout cela vit et existe de par votre imagination et votre typographe, sans pièces à l'appui, sans description technique, au simple état de légère assertion sans preuve. Croyez-vous que, dans une si grave matière, ce soit suffisant pour fermer la bouche aux *douteurs* et contenter ces esprits sérieux qui voudraient voir pour croire, et faire fonctionner les hommes et les choses, sous l'impulsion de ce moteur nouveau, avant d'ajouter foi au premier mot de votre système?

En lisant l'*Icarie* on est sans cesse et invinciblement conduit à ce soliloque: qui dit cela? — L'auteur. — Qui

Digitized by Google

le prouve ? — Rien. — Qu'est-ce donc alors ? — *Rien, rien, rien* !

Ainsi, il est question tout d'abord d'un charmant *petit livre*, à la reliûre aussi *singulière que belle*, qui contient à la fois *la grammaire et le dictionnaire* de la langue icarienne, langue *parfaitement rationnelle, régulière et simple, qui s'écrit comme elle se parle, et se prononce comme elle s'écrit ; dont les règles sont en très-petit nombre et sans aucune exception, dont tous les mots régulièrement composés d'un petit nombre de racines seulement, ont une signification parfaitement définie...* une langue enfin destinée par M. Cabet à devenir *universelle* et qui sera tôt ou tard infailliblement *la langue de toute la terre.*

Je vois bien là, dans les mots soulignés, une critique peu neuve de notre idiôme et, de plus, un vieux rêve de langue universelle, projet dont l'exécution est placée dans un avenir douteux ; mais le progrès réalisé où est-il ? Le précieux *petit livre* qui contient ces choses si simples et si belles, qui est si bien relié que c'est à faire honte à Thouvenin, si bien imprimé que c'est à faire envie à Crapelet, qui se lit sur un si beau papier que c'est à faire le désespoir de M. Causon d'Annonay, où est-il, où le trouver ? Se vend-il aussi au bureau du *Populaire*, où faudrait-il l'aller chercher, chez les libraires *d'Icara* (capitale de l'Icarie) ? En ce cas, citoyen Cabet, vous mettriez la science à la portée de peu de monde. On pourrait vous accuser de tenir la lumière sous le boisseau, bon Icar ! Occupez-vous donc de vulgariser l'idiôme si vous voutez qu'on visite le pays avec fruit. En attendant, souffrez que nous gardions encore un peu notre vieille langue française, si imparfaite qu'elle soit. Elle compte, après tout, quelques bons livre : le *Télémaque* et *l'Icarie*, par exemple !

Il est encore question, plus loin, d'un autre *petit livre*

Digitized by Google

d'éducation, si utile, si parfait, si merveilleux, que c'est à donner envie de le lire pour y puiser l'instruction qui nous manque ; mais où le trouver celui-là aussi, et, par hasard, serait-il encore à faire ? Tant de mérite, tant de perfection n'existent-ils qu'en germe et à l'état de rêve dans votre pensée ? Bien plus ! vous auriez le livre que ce ne serait pas suffisant; il faudrait qu'on pût juger des a salutaire influence sur les populations icariennes. Mais, encore une fois, où est le livre, où sont les populations, les faits, les preuves enfin ? Venons-en donc aux réalités !

Je me déclare maintenant fort embarrassé de faire voyager le lecteur en *Icarie*, ne sachant pas un mot de la langue universellement inconnue en attendant qu'elle soit universellement parlée, et n'ayant pu refaire mon éducation au moyen du livre *si parfait* qui n'est pas fait ! Je suis forcé de recourir à l'auteur pour donner la première idée sommaire du pays.

« Vous voyez, dit-il, qu'Icarie est bordée au midi et au nord par deux chaînes de montagnes qui la séparent de la *Pagilie* et du *Miron*, à l'orient par un fleuve, et à l'occident par la mer qui la sépare du pays des *Marvols* par lequel vous êtes arrivé. »

Et maintenant que vous en savez, non pas autant que moi, ce serait peu dire, mais autant que l'auteur, et ce n'est pas dire beaucoup plus, sur la position géographique de l'*Icarie* et sur ses vrais confins, nous allons monter ensemble en *Staramoli* (*char voyageur*, voyez le dictionnaire qui n'existe pas de la langue à créer) et nous arriverons bientôt, sans encombre, dans la grande capitale, *Icara*, après avoir traversé le pays des *Marvols*, le port de *Camiris* et la ville de *Tyrama*, ville *neuve*, ce que personne ne contestera. On voyage en Icarie sans danger, car les bateaux à vapeur y sont si perfectionnés, qu'ils ne sautent ni ne sombrent, et les *Staramoli* ne versent jamais. De même que Thouvenin

Digitized by Google

eût été un pauvre relieur dans ce pays de perfectionnement, Thomas Baptiste y paraîtrait un carrossier bien arriéré. Quant aux chevaux, ils sont, bien entendu, supérieurs à tout ce que les haras anglais peuvent produire de plus parfait. Seulement, je m'attendais à quelque allure particulière au cheval *icarien*, et j'ai été désappointé quand, dans le récit d'une promenade au bois de Boulogne d'*Icara*, j'ai vu que ces fiers coursiers vont *le pas*, *le trot*, *le galop*, et rien de plus, comme de simples *biques* françaises.

Mais, si on voyage sans danger dans les vastes domaines de la République *icarienne*, et même *sans mal de mer*, M. Cabet l'ayant supprimé, on y voyage aussi *sans argent*. Dès la sixième page du livre, il est écrit :

« L'usage de la monnaie est interdit aux individus, depuis que le bon Icar nous a délivrés de cette peste. »

Il est à observer, toutefois, que, si *cette peste* est interdite aux individus, l'état se l'inocule sans danger, car en arrivant en Icarie, le voyageur est *admis* à verser, une fois pour toutes, une somme assez ronde, proportionnée au temps du séjour, et moyennant laquelle, il trouve toujours et partout *bon souper*, *bon gîte*, *et le reste* (1) !

Cela fait, et sans bourse délier de nouveau, on peut voyager en tous sens, et l'*Icarie* est vaste comme la pensée.

M. Cabet a non-seulement perfectionné les steamers et les chemins de fer ; mais il a découvert *un agent plus puissant que la vapeur*, *produit par le sorub* (voir le dictionnaire icarien) *matière plus abondante que le charbon*, *qui va faire une révolution dans l'industrie*.

Je souhaite à la France, non pas une nouvelle révolution, même industrielle, — c'est bien assez de révolutions, — mais

(1) Deux cents guinées pour quatre mois, pour un voyageur et son domestique : c'est le tarif.

Digitized by Google

beaucoup de *sorub* qui, combiné avec le peu qui nous reste encore d'argent, de *cette peste* dont le bon *Icar* a délivré l'*Icarie*, pourrait raviver nos manufactures et nos boutiques, autre peste que le *bon Icar* a fait disparaître d'*Icara*, et que Paris s'obstine encore à conserver par pure routine.

Mais M. Cabet ne s'en tient pas à la découverte d'un nouveau moteur : il a encore trouvé le moyen tant cherché de diriger les ballons. Ceci exige citation :

« Dans une cour immense remplie de spectateurs, cinquante énormes ballons, contenant chacun quarante ou cinquante personnes dans sa nacelle pavoisée de mille couleurs, attendaient le signal du départ, comme cinquante malles-postes ou cinquante diligences.

Au signal donné par la trompette, les cinquante ballons s'élèvent majestueusement au milieu des adieux réciproques et au son des trompettes qui se font quelque temps entendre au haut des airs. Puis, arrivés à une certaine hauteur, différente pour chacun d'eux, tous *prennent leur direction dans tous les sens*, et disparaissent comme le vent, longtemps suivis cependant à l'aide de télescopes braqués sur eux.

On les *dirige à volonté*, me dit Valmor, à droite ou à gauche, en haut ou en bas, et l'on ralentit ou l'on précipite leur vol. Ils s'arrêtent et descendent souvent sur les villes situées sur leur passage, pour déposer des voyageurs ou pour en prendre d'autres. On dit même qu'ils feront bientôt le service de la poste aux lettres. On ajoute encore qu'ils serviront de télégraphes.

Au même instant, nous entendîmes crier : Le voici ! — C'était le ballon de Mora, dont on attendait l'arrivée, et qu'on apercevait comme un point à l'horizon.

Nous le vîmes bientôt au-dessus de nos têtes, tournoyer, descendre lentement dans la cour et déposer ses voyageurs et ses paquets. »

Digitized by Google

Et il n'y a pas moyen, comme on voit, de douter de la véracité du récit : c'est *Eugène* qui a vu ces merveilles ; il invoque le témoignage de *Valmor* ; ils ont vu ensemble arriver le ballon de *Mora* : comment ne pas croire à de telles autorités !

Et il ne faudrait pas supposer non plus que les ballons d'*Icara* soient faits à l'usage exclusif des *Icariens* qu'on pourrait croire d'une nature plus éthérée que le commun des hommes : ils transportent les étrangers de toute nation et de substance plus ou moins aérienne.

Mais les merveilles se suivent et ne se ressemblent pas. Dans le même chapitre où l'invention pour diriger les ballons est, non pas révélée, mais affirmée, il est dit :

Nous avons trouvé le moyen (c'est le sensé Valmor qui parle) d'imiter le mécanisme des poissons comme celui des oiseaux, et de nous diriger dans la mer en en parcourant à volonté toutes les profondeurs, comme de nous diriger dans l'air en en parcourant toutes les hauteurs. »

Un jour que l'*esprit* du *bon Icar* était *porté sur les eaux*, comme parle la Genèse, il a fait cette découverte. La terre ne suffit plus au génie inventif de l'auteur ; il lui faut encore le ciel et la mer. M. Cabet résume en lui seul Jupiter, Neptune et l'antique Cybèle ! C'est à se perdre dans toutes ces *hauteurs* et dans toutes ces *profondeurs*.

Mais voyons un peu, citoyen Cabet, finissons-en avec cette mystification obstinée qui revient toujours dans votre livre. Expliquez-vous nettement : si vous avez de telles découvertes ; si vous avez un moyen certain de préserver ou de guérir du mal de mer et de l'hydrophobie, comme vous le dites quelque part ; si vous pouvez diriger les ballons dans l'air et les bateaux sous les vagues, malgré vents et marées, dites-le et surtout *prouvez-le* ! Et vous aurez plus fait pour l'humanité et pour votre propre gloire, qu'en *icarisant* le

Digitized by Google

monde. Ne réservez pas toutes vos perfections pour le monde imaginaire que vous n'habitez pas. Prenez donc en pitié le monde très-réel et très-imparfait sans doute, que vous habitez, vous, votre femme et vos enfants! Si vous avez la main pleine de tels bienfaits, ouvrez-la donc, vous le devez, et vous vous créerez ainsi des disciples et des admirateurs! Qui refuserait de croire alors à un tel homme? Qui se déroberait à votre lumière? Qui résisterait à ces enseignements souverains appuyés sur de tels faits? Ce vieux monde, pour lequel vous n'avez que sarcasme et mépris, vous éléverait des statues et des autels! Et nous vous bénirions! Et nous chanterions tous en chœur *Icar*, *le bon Icar*, le *grand Icar*! Mais, s'il ne s'agit que d'une critique vide de nos vieilles sociétés qui ont prospéré, après tout, dans leur imperfection; si vous ne faites qu'exprimer un impuissant désir d'invention, une vague pensée de perfection rêvée, sans moyen certain et nouveau de l'atteindre, sans progrès réalisé et démontré par pièces probantes, cessez de nous montrer ce mirage menteur, ce leurre grossier, et laissez-là votre roman fantastique, qui est sans drame d'ailleurs, sans situation, sans caractères profondément tracés, sans observations prises dans le cœur humain, sans éclat, sans style, sans rien de ce qui fait l'intérêt et le succès! Rien n'a corps, vie et réalité là-dedans. Tout se dérobe à l'œil et sous la main. C'est le rêve d'une ombre; c'est l'*ombre du cocher*, qui saisit l'*ombre d'une brosse* pour frotter l'*ombre d'un carrosse*.

Il y a cependant en *Icarie* telle invention, à peu près ingénieuse en apparence, et décrite quelquefois, dans l'ouvrage, avec assez de détails pour faire croire, au premier coup d'œil, à la possibilité de l'application. C'est ainsi qu'en se promenant dans Icara, *le flaneur*, arrivé sur les bords du *Taïr* ou *majestueux*, — un fleuve auprès duquel le St-Laurent serait un ruisseau, — trouve « un pont bizarre appelé le

Digitized by Google

Sagal (ou le *saut*) composé de cordes parallèles et inclinées, attachées, d'un côté, au sommet d'une tour de vingt pieds au-dessus du quai, et, de l'autre côté, au bord de la rivière sur l'autre rive. A chaque paire de ces cordes est suspendue une espèce de nacelle contenant quatre personnes.; et la nacelle, coulant doucement le long des cordes, prend les passants sur la tour et les dépose sur la rive opposée. Une autre tour, d'autres cordes et d'autres nacelles ramènent de même les voyageurs. »

Voilà qui est bien ; mais d'abord il faudrait monter au sommet de la tour, ce qui équivaudrait presque à la dépense de temps et de peine qu'il faut pour traverser un pont : ensuite, je ne sais de quelle matière devraient être faites les cordes pour résister à l'action incessante du poids des voyageurs ; et, pour mon goût et ma sûreté, j'aimerais mieux passer tout simplement le *Majestueux* sur un bon pont de pierre. On voit que, dans ses inventions, le bon Icar a toujours en vue ses *Icariens* éthérés, immatériels, intangibles et impondérables, comme des atomes plus ou moins crochus; s'il avait à transporter les populations matérielles du vieux monde, les *cordes* rompraient souvent, et plus d'un passager serait exposé à tomber dans le *Taïr* ou *Majestueux*, ou bien à attendre

. . . . . Comme une ombre insolvable
Qui, suppliant Caron de la prendre au rabais,
Errait au bord du Styx sans le passer jamais.

Il n'est rien dans les soins de l'individu et du ménage que le *bon Icar* ne règle avec une attention toute paternelle. Une très-experte maîtresse de maison ne ferait pas si bien. Toutes choses qui touchent à l'hygiène domestique sont prévues et sagement ordonnées. Le *bain de pied* y est surtout très-savamment traité, tandis que dans nos sociétés arriérées,

Digitized by Google

nous le prenons presque toujours *trop chaud ou pas assez*; *trop long ou pas assez*; *avec trop d'eau ou pas assez* ! C'est à prendre en haine et en mépris ce vieux monde qui comprend si mal le bain de pied ! En Icarie, on est malade pour compte de la communauté, ce qui supprime les mémoires d'apothicaires. La vie intérieure est déchargée de ces mille soins fatigants dont s'embarrassent nos ménages. On ne lave pas son linge sale en famille : il y a des blanchisseries nationales d'où sortent blancs comme neige les caleçons du sensé Valmor et les chaussettes du sage Dinaros, le corset de Mlle Dinaïse et celui de Madame Dinamé, sans que ce qui appartient à la taille svelte vienne jamais à écheoir à la taille maternelle.

Et non-seulement la république prend soin de blanchir et de repasser le linge qu'elle fournit à tous ses enfants; mais elle dresse leur table, elle apprête leur repas en commun, un véritable ordinaire de Lucullus. Seulement, Lucullus ne *dîne pas chez lui* : il dîne chez la République. Et pendant ce succulent repas, de la musique et des parfums, des parfums surtout et partout à profusion ! L'Icarie fume comme une cassolette, elle sent bon comme un bouquet !

Tous ces usages sont révélés avec détails par Mlle Corilla, savante *couturière* qui raconte ces choses de fil en aiguille. Mais je n'en sais pas autant sur l'Icarie que la piquante Corilla, que le sensé Valmor, que le sage Dinaros; et j'aurais, comme disent les poètes du vieux monde, les *cent voix d'airain de la renommée*, que je ne pourrais jamais *dire* tous les secrets, tous les mérites de cette organisation si puissante, si complète et si parfaite, qui n'éprouve que l'infirmité du vieux Fontenelle à la fin de sa vie : *la difficulté d'être* !..

Comment raconter dignement, par exemple, les soins donnés aux malades et aux vieillards dans les hospices, les procédés habiles de la médecine *icarienne*, les miracles de

Digitized by Google

la chirurgie qui fait parler les muets, entendre les sourds, voir les aveugles, accoucher les femmes presque sans douleur (Page 120) et rend *leurs membres à beaucoup de malheureux qui s'en trouvaient privés.*

Mais tous ces prodiges ne doivent pas me faire passer sous silence les soins intelligents que la société donne à l'amélioration de la race icarienne. M. Cabet nous enseigne que le peuple *travaille continuellement* à atteindre ce but. *Le blond choisit une brune, le brun, une blonde, le montagnard, une fille de la plaine*, et allez donc! car le *bon Icar*, comme le bon docteur Primerose, n'entend point qu'on se *borne à parler de population...* et il en résulte que l'Icarie, qui n'avait que 25 millions d'habitants, en possède, d'après le dernier recensement, 50 millions, et quelle race! Seulement, — il faut toujours en venir là, — le peuple icarien ressemble au public de Lemierre : *on ne sait pas où il se fourre!*

Sur ce sujet intéressant, l'historien de la République imaginaire nous apprend encore qu'elle « négocie avec plusieurs des plus beaux peuples étrangers pour avoir un grand nombre de beaux enfants des deux sexes qu'elle adopte, élève et marie avec ses propres enfants. Quelque magnifiques que soient déjà les résultats de ces expériences, on ne saurait dire jusqu'où s'étendent les espérances des savants d'Icarie sur le perfectionnement physique et intellectuel de l'humanité. »

Les savants d'Icarie ont sans doute la vue plus longue que les savants des peuples connus ; ils peuvent entrevoir pour l'homme des perfectionnements inouïs jusqu'ici ; mais pour nous qui n'avons pas une telle audace d'espérance, il nous semble, en fait de perfection intellectuelle, qu'un Newton ou un Cuvier, un Corneille ou un Shakespeare ne sont pas des *spécimen* à dédaigner. Quant au perfectionnement physique, il appert que notre vieille France n'est pas encore si abandonnée de Dieu, des hommes et des femmes, qu'on ne

Digitized by Google

puisse bien y trouver des *sujets* à satisfaire les plus difficiles.

Quoi qu'il en soit, du reste, de cette double perfectibilité indéfinie et du progrès nouveau que le *bon Icar* réserve à l'espèce humaine, voici ce que je propose :

On sait que M. Cabet quitte la France ; *ingrate patrie, tu n'auras pas ses os* ! Il médite une grande émigration d'*Icariens*. Ils partent en Automne avec les hirondelles pour ne pas revenir avec elles au printemps. Quand leur République aura fonctionné assez longtemps, nous entrerons en négociations avec l'*Icarie* (entre Républiques on s'entend aisément) à l'effet d'obtenir de M. Cabet cent de ses plus beaux *produits*, tant mâles que femelles ; nous les ferons élever avec soin au Jardin-des-Plantes, et nous posséderons enfin cette belle race pourla multiplier, sauf peut-être à la voir dégénérer bientôt sur le sol ingrat de la France.

J'ai encore à parler de tant de choses que je me vois, à regret, forcé de passer sous silence l'*agriculture*. Je renvoie le lecteur à la ferme-modèle de M. *Mirol*, qui enseigne comme les *Géorgiques*, sous quel *signe* il faut labourer la terre, tailler la vigne, etc. (1).

Dans l'établissement icarien, la religion tient peu de place. M. Cabet a bien voulu toutefois adopter ces grands principes de morale qu'il n'a pas inventés : « — Aime ton prochain comme toi-même. — Ne fais pas à autrui le mal que tu ne voudrais pas qu'il te fît. — Fais à autrui tout le bien que tu désires pour toi-même. » Il pousse la condescendance jusqu'à

(1) Je demande pardon à M. Cabet de ce souvenir classique qui risque de lui déplaire, car il défend sévèrement, dans ses domaines, l'usage du latin et du tabac. Passe pour le latin, mais le tabac ! c'est d'une mauvaise politique : le Communiste est *culotteur de pipe :* Il faudra qu'il opte entre la communauté et la pipe. C'est le mettre à une rude épreuve qu'on eût pu lui épargner.

Digitized by Google

reconnaître l'*Être suprême*, comme Robespierre. Voici comment les choses se passèrent, à son dire.

Icar fit un jour convoquer par lettres closes un grand *concile* composé des plus savants et des plus judicieux d'*Icarie*. Et comme ils étaient assemblés en séance, il apparut au milieu d'eux, ne portant point les tables de la loi toute faite, et il leur posa la question en ces termes très-précis.

« Y a-t-il *un Dieu*, c'est-à-dire *une cause première* dont tout ce que nous voyons est *l'effet*?

On vota par assis et levés, et—j'en suis fâché pour M. Proudhon,—Dieu fut reconnu à l'unanimité à titre de cause première. Mais sur cette seconde question :

« Une religion systématique accompagnée d'un culte particulier est-elle utile aux Icariens? »

Le concile, à l'unanimité, répondit : *Non*!

Interrogé de nouveau pour savoir s'il croyait à la divinité de Jésus-Christ, il répondit encore : *Non*!

A la révélation :—*Non*!

Aux punitions, aux récompenses de l'autre vie : — *Non*! *Non*!

C'est chose jugée, il n'y a pas à réclamer : le concile *rejette*! Les scribes n'eurent plus qu'à dresser procès-verbal de la séance.

L'Icarie n'admet par ces vieilles croyances que les anciennes sociétés vénèrent. Que répondre? simplement ceci : Que *l'Icarie* prenne terre quelque part; qu'elle soit; qu'elle fonctionne, qu'elle expérimente, et elle verra comment un peuple se passe de religion. Il n'y a qu'une nation *qui n'est pas* qui puisse vivre ainsi.

J'aurai peu à dire des arts et des théâtres d'*Icarie* : M. Cabet ne nous fait pas des révélations bien neuves et bien piquantes à ce sujet. Dans un passage, il parle d'une sorte de Musée en *cire*, qui m'a peu séduit, bien qu'on y con-

Digitized by Google

temple les portraits — toujours en cire — du *bon Icar*, de la belle reine *Cloramide* (car l'*Icarie*, comme la France, avait été monarchique avant d'être républicaine), et de son premier ministre, le méchant, l'infâme *Lixdox*, qui est resté maudit dans le souvenir des peuples, comme il appartient à un premier ministre.

Quant à la musique, Mlle Corilla chante une mélodie du pays des Marvols, accompagnée d'une flûte et d'une guitare : Je ne ferais pas le voyage d'*Icarie* pour entendre cela. J'aimerais presque autant la *belle voix* accompagnée d'une *trompette marine* de M. Turcaret.

En ce qui concerne le théâtre, M. Cabet fait l'analyse d'un drame *icarien*, à la représentation duquel je ne prendrais pas de stalle d'amphithéâtre. Mais toutefois, comme on ne paye rien pour entrer, on *n'achète* aucun *droit* à la porte, et personne, après tout, n'a à se plaindre : le spectacle vaut ce qu'il coûte (1).

Du spectacle, où je serais peu curieux d'aller, passons aux journaux, que je serais peu tenté de lire.

Pour expliquer son système, l'auteur engage une discussion sur la liberté de la presse telle qu'on l'entend chez les peuples vieillis et telle qu'il l'admet dans ses domaines. Les excès de la publicité en France et en Angleterre sont déplorés tout en les proclamant *nécessaires contre les aristocraties et les royautés*. Mais en *Icarie*, où tout est parfait, c'est autre chose ! Il n'y a là ni aristocratie à détruire, ni royauté à attaquer, depuis que la belle reine Cloramide n'existe plus qu'à l'état de figure en cire. Il n'y a donc plus qu'à museler et réfrener la presse. Voici la recette :

(1) La salle de spectacle d'*Icara* contient *quinze mille* spectateurs. Il faut, pour que tout le monde entende, qu'elle soit construite dans des conditions d'acoustique que nous ne connaissons pas. M. Cabet devrait bien faire part de son secret à notre représentation nationale où *on ne s'entend guères*.

Digitized by Google

« Nous avons, dit Valmor, presque coupé le mal dans sa racine : 1° En établissant une organisation sociale et politique qui rend inutile l'hostilité de la presse ; 2° en ne permettant *qu'un seul journal communal* pour chaque commune, *un seul journal provincial* pour chaque province, et *un seul journal national* pour la nation ; 3° en confiant la rédaction des journaux à des fonctionnaires publics élus par le peuple ou ses représentants, désintéressés, temporaires et révocables ; mais nous avons extirpé la racine entière, en ordonnant que les journaux ne seraient que des *procès-verbaux*, et ne contiendraient que des *récits* et des *faits*, sans aucune discussion de la part des journalistes.... — Ajoutez que les journalistes élus sont des écrivains les plus habiles, et qu'ils mettent leur gloire à raconter les faits et à analyser les discussions avec clarté, avec ordre, avec le plus de dramatique possible, et surtout avec le plus parfait laconisme, de manière à ne rien n'omettre d'important, et à ne pas admettre un seul mot inutile !... Et vous avez remarqué la beauté du papier, la commodité du format, la magnificence de l'impression, la distribution des matières !... Comparez avec vos journaux anglais ou français !... Admirez donc, admirez !... »

Et là-dessus, répondant à l'appel, l'interlocuteur s'écrie : « J'admire ! j'admire ! j'admire ! »

M. Cabet me permettra d'admirer un peu moins qu'*Eugène*, l'interlocuteur complaisant. Néanmoins, comme je suis de bonne foi, et comme je ne veux pas qu'il perde un de ses avantages naturels dans la discussion, je lui ferai observer qu'il oublie un mérite notable de la presse *icarienne* : c'est qu'il n'y a point d'abonnement à payer, et qu'on ne lit pas dans chaque numéro : *les souscripteurs dont l'abonnement expire....* ce qui ne laisse pas que d'être fastidieux. Mais, cela dit, je dois avouer que des journaux ainsi faits me sem-

Digitized by Google

blent avoir peu d'attrait. Je vais même jusqu'à plaindre ces écrivains de si haut talent qui *mettent leur gloire*, — gloire modeste, — *à raconter des faits* et faire *des analyses*, modèles de laconisme et de limpidité.

Un jour, un épicier enrichi voulut avoir une enseigne remarquable. Il fit appeler un peintre de vrai talent. Monsieur, lui dit-il, vous avez toute latitude ; le champ est ouvert à votre imagination et à votre art si estimable ; mais notez bien que je ne veux que ces mots : *A la source des denrées coloniales* ! Après cela, de l'invention, du caprice, de l'esprit à foison, une pincée de génie.... et deux mètres trente centimètres de long sur quatre-vingt-cinq centimètres de large. — Telle est la liberté de la presse icarienne !

J'aurais maintenant à parler de l'Assemblée nationale, la véritable et seule souveraine du pays ; de son premier commis, le pouvoir exécutif, ou l'*exécutoire*, comme dit l'auteur ; de la justice, de l'éducation commune, du travail commun, des cérémonies publiques, des costumes, des mœurs, des usages, des plaisirs, de toutes choses enfin, et de mille autres choses encore, car que ne comprend pas l'*Icarie*, la plus vaste et la meilleure des républiques inconnues ! Que n'aurais-je pas à dire aussi des traits que M. Cabet lance d'une main lourde contre les sociétés anciennes, et particulièrement contre la France, qui n'était pas républicaine *la veille*, et l'Angleterre, qui n'a pas voulu l'être *le lendemain*. C'est une catapulte à jet continu ; c'est un bélier qui bat sans trève les antiques remparts de la civilisation européenne. Je ne saurais dire toutes ces choses en assez peu de mots, et je renvoie au livre.

Mais tout en procédant à ses hautes œuvres, pendant qu'il renverse et construit, qu'il *perd et ressuscite*, le *bon Icar* s'exalte, se glorifie et se fait des triomphes, et se décerne des palmes immortelles, et se couronne de chêne, et se chante

Digitized by Google

des hymnes sans fin, et se dresse des temples où l'univers ira faire fumer l'encens des sacrifices et l'adorer un jour en langue icarienne, le proclamant fondateur, législateur, pontife, très-auguste, trois fois saint, le plus grand saint du calendrier communiste !

Icar, ô Icar ! nous ne sommes pas dignes que vous entriez dans notre vieille boutique sociale ; mais dites seulement une parole, et nos âmes seront guéries des anciens préjugés ; et nos yeux s'ouvriront à la lumière icarienne ; et nous aurons en grand mépris la propriété et l'argent, ces deux *pestes* dont vous avez délivré vos domaines, en attendant que vous confisquiez les nôtres !

Avant d'en finir avec le *Voyage en Icarie*, je dois compte des révélations qu'il m'a faites sur les relations du mari et de la femme, au point de vue social, et même au point de vue intime. Comme les habitants de ces contrées doivent toujours, forcément, et en toutes choses, être supérieurs aux hommes connus, il est établi tout d'abord et sans conteste que, de tous les peuples de la terre, ce sont les Icariens (p. 197) *qui connaissent le mieux l'amour et ses célestes délices* !

Dieu me garde de discuter la valeur de l'assertion, et de mettre en doute la profondeur et la plénitude des connaissances icariennes sur ce sujet. Mais je me sens quelque peu titilé à l'endroit de mon amour-propre national, en apprenant que l'humiliation nous vient d'un Français. M. Cabet est cruel : il fait presque toujours battre la France par un Français, de même qu'il a un Anglais à ses ordres quand il s'agit de fustiger l'Angleterre. C'est un Français, c'est *Eugène*, son *Icarimane*, comme il l'appelle, qui nous jette à la face cette insolente prétention. Il efface ensuite du code l'*obéissance* que la femme doit au mari, selon notre version, et établit l'*égalité* entre époux. Mais, doucement ! les femmes n'en sont pas où elles pensent pour cela ! En leur faisant cette

Digitized by Google

gracieuseté, il leur impose des entraves, et, par exemple, elles ne doivent se parer que pour leur mari ; elles ne vont pas au spectacle sans leur mari ; elles n'ont de coquetterie que pour leur mari ; tant et si bien, qu'à mon point de vue de vieux civilisé, il me semble que la *désobéissance* française est préférable à l'*égalité* icarienne.

Pour porter le dernier coup aux anciennes sociétés, et mettre une dernière fois en haut-relief la supériorité relative d'*Icarie*, M. Cabet raconte qu'un jour tous les étrangers des diverses nations du globe, qui se trouvaient à *Icara* depuis assez longtemps pour apprécier le système sociétaire, se réunirent et se posèrent solennellement à tous et à chacun cette question :

« Désirez-vous l'organisation d'Icarie pour votre pays ? »

L'assemblée réunie par M. Cabet, se lève, bien entendu pour le système de M. Cabet. Autant d'hommes, autant de confesseurs de la foi communiste, venus du couchant et de l'aurore, pour répandre la semence par toute la terre.

Eugène, en sa qualité d'*Icarimane*, battait des mains et sautait de joie. « Si tous mes compatriotes connaissaient Icarie, comme nous, s'écria-t-il hors de lui, et s'ils étaient assemblés comme nous, la France entière, j'en suis sûr, répondrait comme nous qu'elle désire LA COMMUNAUTÉ. »

Mais *Eugène* qui sait si bien ce qui se passe à Icara, me paraît ignorer ce qui se passe à Paris. Hélas la question a été posée à coups de fusils, et résolue à coups de fusils dans nos rues ! La France n'est point communiste ! La France repousse énergiquement la doctrine, par l'Assemblée nationale et souveraine, sortie du suffrage universel, par l'armée, par les gardes nationales, par la voix indignée de tous les départements, soulevés pour défendre l'antique ordre social. Voilà le dernier mot de la France sur la question, et elle s'y tient.

Digitized by Google

L'assemblée des étrangers à Icara, ne se dissimule point toutefois, en adoptant le système, qu'il rencontrera *quelques difficultés* à l'application ou à l'*applicabilité* (mot icarien) chez les peuples atteints de civilisation invétérée. Là-dessus elle a des doutes ; elle se partage ; elle s'agite ; lève la séance, et s'ajourne jusqu'à plus ample informé.

Pour moi qui ne conserve aucun doute sur l'*impraticabilité* de l'*applicabilité*, j'ai voulu abandonner le mythe pour examiner les bases théoriques du système communitaire ; mais là encore, complète inanité. « Il a assez bien critiqué, — disait saint Simon, de Luther, — mais pauvrement doctriné. » C'est le fait de M. Cabet : il a *pauvrement doctriné* dans son livre. Il semble même s'en être aperçu, car il dit tardivement, à la fin, et comme dans un *erratum* :

« Quelques-uns nous font l'objection suivante : votre *Voyage en Icarie* ne contient pas de *science*, pas de *doctrine*, pas de *théorie*. »

A ce reproche, M. Cabet répond un peu longuement qu'il y a deux manières d'écrire pour le peuple ; qu'il ne prodigue pas les grands mots scientifiques qui embrouillent tout, ce qui ne l'a pas empêché de *doctriner* plus qu'il ne paraît. Oui, poursuit-il.

« Nous soutenons que notre système est le plus simple, le plus clair, le plus intelligible, et que sa simplicité, sa clarté, loin d'être un défaut, sont une véritable perfection, une incalculable supériorité sur tous les autres systèmes.

Si l'on nous demande :

Quel est votre *science* ? — *La fraternité* répondrons-nous.

Quel est votre *principe* ? — *La fraternité.*

Quel est votre *doctrine* ? — *La fraternité.*

Quel est votre *théorie* ? — *La fraternité.*

Quel est votre *système* ? — *La fraternité.*

Digitized by Google

Oui, nous soutenons que la *fraternité* contient tout, pour les savants comme pour les prolétaires, pour l'Institut comme pour l'atelier; car appliquez la *fraternité* en tout, tirez-en toutes les conséquences, et vous arriverez à toutes les solutions utiles. Il est bien simple le mot de *fraternité*, mais il est bien puissant dans ses conséquences! »

Et voilà toute la science; le premier et le dernier mot sans réplique; la base large et la pointe aiguë du système, le développement complet, suprême enfin! Tout est dans la *fraternité;* mais la fraternité où est-elle? Je vois partout sur la terre *l'homme* et ses travers; mais *le frère* où le trouver? Faites donc d'abord que la *fraternité* règne, et ce sera une base honorable pour votre théorie. Réformez, domptez l'humanité, car enfin l'humanité, c'est l'homme; les vices de l'individu la tiennent aux entrailles; et, comme vient de le dire un écrivain de beaucoup d'esprit et de sens (M. St-Marc Girardin), on ne fait pas *la cité de Dieu avec les sept péchés capitaux*! Mais que pensez-vous de *fraternité*, vous qui avez armé le frère contre le frère, vous dont les pensées ont été traduites en crimes; vous qui n'avez pas maintenu vos doctrines sur les hauteurs philosophiques; vous qui non content de porter l'orage dans les régions de l'intelligence, avez suscité les basses passions, les féroces instincts de la foule! Esprit spéculatif et chimérique, vous montez dans la sphère de l'idéalisme; mais le peuple, votre peuple descend dans la rue et donne l'explication brutale de vos songes. Alors pour répondre à ses arguments, il faut battre le rappel. Alors le communisme armé s'embusque et fait feu derrière les barricâdes. Alors la controverse s'engage à coups de fusils. Alors, plus de merci, plus de quartier pour votre doctrine armée; il faut lui courir sus et écraser sous les pieds la torche incendiaire. Voilà la *fraternité* que vous nous avez faite!

Digitized by Google

Quand, tout en gardant l'hypocrite modération de la forme, on s'est mis à la tête des plus subversives initiatives de l'esprit; quand dans l'étude des plus graves problèmes qui préoccupent la pensée humaine, on a eu le malheur de faire alliance coupable avec les mauvais penchants et de venir en aide à la guerre civile, on n'est plus admis à parler de *fraternité* et ce mot vous écrase! Ce que vous avez cru élever aux honneurs du *système*, n'est qu'un sauvage expédient, une meurtrière machine de guerre sociale. Allez, sanglant apôtre, portez sur la terre étrangère votre don funeste, et ne croyez point vous innocenter en disant qu'on ne vous a pas vu dans la rue! Allez, rêveur néfaste, ramassez, dans la boue et le sang du ruisseau, vos feuilles déchirées par l'armée et les gardes nationales, par cette épée française qui a coupé bien d'autres trames! Portez sur quelques plages lointaines, à l'homme de la nature, vos théories que repousse l'homme de la civilisation!

Devant le système de M. Cabet, le *moi*, l'homme se révolte; toute la personnalité humaine se lève et s'indigne et proteste! Dans la société qu'il construit, toute liberté d'action, toute initiative de pensée est circonscrite et gênée. On n'est plus un homme, on est un rouage dans la machine, une abeille dans la ruche. L'homme de M. Cabet, c'est l'homme de Platon tel que le représentait Diogène: un poulet plumé! La vie communitaire a toute l'étroitesse, toute la puérilité de la vie conventuelle. Le couvre-feu sonne en *Icarie*, et tout le monde se couche, le laboureur fatigué comme le poète qui se plaît à prolonger sa veille. C'est un couvent moins la prière. Mais que parlé-je de poète là où toute poésie meurt au milieu de cette existence monacale, arrêtée, *ne varietur*, scellée et rivée? Le Dante, dans *l'enfer* parle de certains damnés qui sont contraints, pour avoir trop pris de liberté en ce monde, à porter éter-

Digitized by Google

nellement un vêtement de plomb qui les écrase, qui les force à mesurer péniblement leurs pas et qui fait *craquer* (*sibilar*) leurs membres. C'est ainsi en *Icarie*; tous portent sans cesse le manteau de plomb de la règle sociale qui pèse également sur toutes les épaules et gêne tous les mouvements. Traîne donc la chaîne et le boulet de l'égalité communitaire celui que ce niveau ne rabaissera pas; mais l'homme qui porte la tête haute, qui a un cœur, un esprit, une valeur personnelle, une supériorité, le sentiment du libre arbitre et de la fierté humaine, un élan, une flamme dans la pensée, celui-là ne consentira jamais à bouillir dans cette marmite autoclave. Non, — merci Dieu! — cette théorie n'est pas faite pour l'homme que nous connaissons, et l'homme n'est pas fait pour la théorie : il y a répulsion des deux parts. L'*Icarie* n'est point le pôle où tend l'humanité.

M. Cabet, s'il n'accepte pas toute cette vérité, a compris au moins que l'homme civilisé n'était pas son fait, et il l'abandonne. Il emporte son système au Texas, pays de République naissante et de peuplades neuves. Il a peut-être là quelque chance de succès auprès des hommes de *la peau rouge*. On leur a bien reproché, je crois, d'avoir jadis mangé, çà et là, quelques colons du *champ d'Asile ;* mais ils auront perdu le goût de la chair française, et puis les missionnaires dont M. Cabet s'est fait précéder leur enseigneront *la fraternité*, ce dogme large et fécond! Qu'il parte donc; la France ne le retient pas; qu'il aille dans les fertiles et salubres plaines du Texas reprendre le sillon interrompu du général Lallemant. C'est bien encore là un nom fatidique de triste augure qui rappelle une tentative échouée; mais les chances sont diverses, le projet est autre et *Icar* est grand! Qu'il mène son rêve fantastique au milieu des hautes herbes, des forêts vierges, à l'ombre des magnolias et des lauriers roses

Digitized by Google

dont le pays abonde ; qu'il fume le calumet de paix sous la tente des Lippans, et peut-être un jour les sauvages nous renverront-ils le pontife de la foi nouvelle béni... et tatoué !

Aimé Royet.

Digitized by Google

DU

SENTIMENT POÉTIQUE DE LA NATURE [1].

Le sentiment poétique de la Nature est un sentiment complexe comme son objet; chacune des impressions et des notions particulières dont il se compose, correspond à un des éléments qui constituent, au point de vue de l'esprit humain, le monde extérieur à l'homme, l'univers, la création.

La nature, en regard de notre intelligence, telle que les lois de notre esprit nous forcent de l'envisager, la nature est un vaste ensemble de phénomènes, de formes, de signes sensibles qui nous enveloppent de toutes parts. Ce qui nous frappe d'abord dans l'univers, l'objet direct de notre première impression, c'est la forme extérieure, c'est le signe matériel qui agit sur nos sens. Mais derrière ces formes qui se manifestent à nous par nos sensations, il y a des idées, il y a des causes; car toute forme

(1) Ce morceau a été détaché pour la *Revue* d'un volume que M. de Laprade doit publier incessamment *Sur le sentiment de la nature dans Homère et dans la poésie grecque.*

Digitized by Google

est essentiellement représentative d'une idée, essentiellement expressive d'une cause. La forme ne peut être conçue sans un support nécessaire qui est l'idée. Dans le langage des sciences naturelles on appellerait du nom de force ce que nous nommons idée dans le langage de l'esthétique. Relativement à la forme, l'idée doit être considérée comme substance et comme cause. Chaque forme dans l'univers suppose donc une idée qui l'engendre ; derrière le monde des formes, des signes sensibles, il y a donc le monde des idées. Ce lieu où reposent les idées de toutes les formes, c'est l'intelligence divine, c'est la pensée de Dieu.

L'intelligence divine est une et infinie comme Dieu est un et infini. Mais en se réalisant par la création dans le monde matériel, c'est-à-dire dans un ordre fini et borné, la pensée divine sort de son unité, elle se diversifie, s'individualise ; son infinité se limite dans la multitude indéfinie des formes et des existences créées. Chacune de ces formes, chacune de ces existences représente donc un des innombrables aspects de la pensée divine, un des innombrables attributs de l'Être divin. Ce qui existe en Dieu à l'infini, la nature le reproduit dans le fini. Mille existences, mille formes nouvelles jaillissent progressivement dans le sein de la création, sans que leur multiplicité innombrable puisse jamais réaliser dans la nature l'infini de l'Être qui est en Dieu. L'univers créé, la nature, c'est la manifestation successive, la réalisation dans les limites du temps et de la matière des idées éternelles qui résident dans l'intelligence divine.

Jamais l'univers créé n'arrivera à reproduire dans les phénomènes qui le composent, l'infinité de la pensée du Créateur. Le monde visible ne retracera jamais en entier le monde intelligible ; à aucun moment de la durée, la nature n'exprimera tout ce qui est en Dieu. De même dans l'intelligence de l'homme, quoique bornée et relative, il reste toujours quelque chose que les signes extérieurs laissent inexprimé ; l'œuvre d'art, si accomplie qu'elle soit, ne rend jamais qu'une partie de la conception de l'artiste. Mais s'il est certain que le monde des formes, nécessairement fini, ne saurait reproduire en totalité le monde infini des idées, que la création ne renfermera jamais toute la pensée de

Digitized by Google

Dieu, il est également vrai que la création ne peut renfermer aucune forme qui ne dérive d'une des idées de l'intelligence divine. En un mot, il ne peut y avoir dans la nature aucune forme, aucun signe qui ne corresponde à une idée et aucune idée qui n'existe en Dieu. Chaque phénomène de la nature est le symbole d'une des pensées de Dieu.

Le sentiment esthétique de la nature nous apparaît donc déjà comme composé de deux notions également essentielles, la notion de l'idée et celle de la forme. A l'aspect de chaque phénomène de l'univers, nous sentons implicitement qu'il y a là, outre la forme physique, une signification morale.

Mais la nature est autre chose qu'un livre composé de caractères inanimés, qu'un tableau peuplé de figures muettes. La création ne représente pas la pensée du créateur comme l'écriture représente la pensée de l'homme. Il y a quelque chose de plus dans la nature que la forme et l'idée, quelque chose de supérieur à la forme et à l'idée elle-même, quelque chose qui explique cette union de l'idée avec la forme, et qui rend ainsi compte de la création.

Dans la nature, faite à l'image de Dieu, il y a plus que l'idée et la forme, car en Dieu il y a plus que l'intelligence et la puissance, plus que la pensée et la force d'incarner la pensée dans une manifestation extérieure. L'intelligence et la puissance toutes seules ne suffisent pas pour expliquer comment la pensée divine est devenue un monde vivant extérieurement à Dieu, comment l'idée a produit la forme et pourquoi le Verbe invisible s'est exprimé dans une création.

Un troisième élément existe dans la nature avec l'idée et la forme, de même qu'il existe dans l'Être absolu une troisième énergie avec la sagesse et la puissance. Ce troisième principe de la nature est autre chose que le rapport de la forme à l'idée, ainsi que l'appelleraient certains philosophes. Cet attribut nécessaire possède une existence plus active et pour ainsi dire plus personnelle que ne le serait la qualité d'être un simple rapport de médiation entre l'idée et la forme. Ce troisième aspect, ce troisième attribut de la nature qui se retrouve à un degré plus

Digitized by Google

ou moins élevé dans tout ce qui tombe sous nos sens, c'est la Vie. Rien enfin ne saurait exister dans la nature sans une forme qui le détermine et le rende sensible à l'intelligence humaine, sans une idée en Dieu qui soit son type et sa raison d'être, sans une vie qui soit sa propre participation à l'Être.

Ainsi la création, ainsi l'être fini se trouve reproduire exactement le type du Créateur, de l'Être infini au sein duquel une troisième énergie co-existe avec l'intelligence et la puissance pour former le complément de l'unité divine. L'Amour est cet autre principe de la substance incréée, il est même, si l'on peut s'exprimer ainsi, le principe de la vie de Dieu, l'attribut primordial; vis-à-vis de la nature, il est également le principe de création, la cause par excellence, la source de la vie. De même que dans la nature la forme correspond plus particulièrement à l'intelligence, que le support de la forme, c'est-à-dire la substance ou l'idée se rattache à la puissance, ainsi la vie dérive plus particulièrement de l'amour.

La nature est donc créée de tout point à l'image de Dieu; c'est la représentation matérielle de l'être immatériel; c'est la figure finie de l'être infini; c'est un miroir où se reflète pour les yeux de notre esprit la forme de l'invisible.

En réalité, c'est Dieu à travers la création, c'est l'invisible à travers le visible que va chercher le sentiment esthétique de la nature. La faculté poétique par excellence, le côté religieux de l'esprit de l'artiste, celui par lequel la poésie s'appuye sur la réalité, c'est la faculté de sentir ainsi la nature comme symbole du monde divin. Mais l'unité de ce puissant état de l'âme peut se rompre et se subdiviser en plusieurs facultés et sentiments partiels correspondants aux divers attributs, aux diverses faces de la nature. Ainsi, comme il y a dans la nature l'idée, la forme et la vie, il y a un sentiment poétique qui s'adresse surtout à la forme, un autre à l'idée, un autre à la vie. Dans une âme vaste et complète, ces trois activités subsistent, quoique d'ordinaire dans des proportions inégales; tel homme comprendra mieux la forme dans la nature, tel autre percevra mieux l'idée, tel autre enfin sentira mieux la vie.

Digitized by Google

La connaissance humaine dans ses voies diverses est obligée de traverser la nature pour arriver au vrai. Toutes les sciences ont quelques questions à faire au monde extérieur, même celles qui regardent uniquement l'idée pure comme l'Ontologie, la Métaphysique, les Mathématiques; celles qui s'occupent surtout des manifestations et des lois de la vie portent plus spécialement le nom de sciences naturelles; l'industrie est une application de ces sciences réglée par les Mathématiques. Les arts qui dans la nature semblent ne considérer que la forme, doivent au sentiment de la vie tout ce que leurs œuvres ont d'émouvant, et à celui de l'idée, laquelle est le support de la forme et la règle de la vie, tout ce que ces œuvres présentent d'enseignements moraux et religieux.

Tout genre d'étude qui ne considère dans la création qu'une face isolée et abstraite, reste en dehors de notre sujet; il appartient à la métaphysique ou aux sciences naturelles, mais non à la philosophie de l'art, à l'Esthétique. La notion esthétique de la nature n'est pas une *notion* abstraite, c'est un *sentiment* éminemment concert; il s'adresse ou à l'universalité des choses, ou à un objet dans sa totalité, dans tous ses attributs. Quoique chaque artiste et chaque poète individuellement puisse se préoccuper plus de la forme ou de l'idée ou de la vie, le sentiment en lui-même ne se distingue pas moins de tous les autres actes de l'esprit vis-à-vis de la nature, en ce qu'il saisit à la fois en elle tous ses attributs. Le poète voit en chaque objet l'idée qu'exprime la forme, et la vie qui fait sortir la forme des régions invisibles de l'idée.

Voilà donc ce qu'est la nature au point de vue esthétique ; la réunion des innombrables signes, des symboles vivants qui manifestent l'Être absolu. Dieu dans la création, tel est l'aliment éternel de l'esprit humain, l'objet essentiel de l'art et de la science. Le philosophe et le savant cherchent à pénétrer, à travers les phénomènes matériels, dans les secrètes lois de la sagesse et de la puissance invisible pour les dévoiler aux hommes sous le nom de vérité; ils possèdent à l'état réfléchi cette idée de la nature représentative de Dieu ; l'artiste et le poète la possèdent à l'état

Digitized by Google

spontané, à l'état de sentiment et d'instinct ; leur génie, à travers la nature, sent surtout le rayonnement de l'amour ; il se féconde par la contemplation enthousiaste du monde extérieur, pour reproduire à nos yeux quelque chose de la vie divine sous cette forme de vérité supérieure qu'on appelle la Beauté.

Le sentiment de la nature dans ses rapports avec l'intelligence et le cœur de Dieu, qu'elle exprime aux regards de l'homme, ne constitue pas l'intégralité du sentiment esthétique qui dérive d'elle. En étudiant esthétiquement la nature, après qu'on l'a considérée relativement à l'Être infini à l'image de qui elle a été faite, il reste à l'envisager sous un autre point de vue aussi fécond peut-être et plus saisissant. Au milieu de la nature même il y a quelque chose d'aussi noble, de plus noble qu'elle ; il y a un être qui se distingue d'elle nettement, et se trouve placé à égale distance du reste de la création, du reste de l'univers matériel, et du monde spirituel et divin, de l'Être absolu et infini. Ce sujet pour qui la nature est un objet distinct et séparé, cet être placé au sein de la création et plus grand qu'elle, c'est l'âme humaine, c'est l'intelligence en qui réside ce sentiment esthétique que nous analysons.

La branche la plus considérable de l'esthétique de la nature nait des rapports du cœur humain avec l'univers visible.

La nature n'a pas avec notre âme ce seul rapport qu'elle est pour l'intelligence un objet de perceptions ; elle a des relations plus profondes avec l'être humain, des relations de ressemblance, des analogies de structure intime. Les mêmes lois président à la vie dans toutes ses manifestations ; elles sont également appliquées à l'âme humaine et à l'univers, créés tous deux d'après le type éternel de l'Être, produits comme une manifestation, comme une représentation vivante de leur auteur. En un mot, l'homme et et la nature sont faits à l'image l'un de l'autre parce que tous deux sont faits à l'image de Dieu.

Nous avons dit de l'univers visible que chacun de ses innombrables phénomènes représente dans le fini une des idées infinies qui sont en Dieu ; que chaque forme sensible est le symbole d'un type immatériel, d'une idée divine ; que chaque loi de la nature

Digitized by Google

correspond à une des lois de l'intelligence incréée ; enfin qu'il ne peut rien y avoir dans le monde sensible qui n'existe dans l'invisible, dans la pensée infinie, dans Dieu. Nous pouvons dire également de l'âme humaine, que toutes ses facultés, tous ses attributs correspondent, dans le rapport du fini à l'infini, aux divers attributs de la substance divine ; c'est énoncer en d'autres termes cette vérité de la Genèse : Dieu créa l'homme à son image.

L'âme humaine et la nature étant formées sur le même type, offrant chacune le symbole du même être, sont nécessairement aussi symboliques l'une de l'autre. La même idée, la même loi de l'intelligence absolue qui a sa représentation extérieure et sensible dans la nature, a son idée, sa faculté correspondante dans l'âme humaine ; en outre, chaque pensée, chaque sentiment de notre âme a son expression figurée dans un des phénomènes de l'univers. Il n'existe donc pas un fait dans le monde extérieur qui n'ait une double signification idéale, et comme expressif de ce qui est dans le cœur humain, et comme expressif de ce qui est en Dieu. L'âme humaine trouve dans la nature le tableau de ses propres idées, de sa propre vie, et l'image des idées et de la vie de Dieu. L'homme est un abrégé de la création, et la création elle-même dans son vaste langage est un abrégé de la parole divine. Il y a donc rapport de parenté, de sympathie, de ressemblance entre l'humanité et l'ensemble de l'univers ; ils sont comme un frère et une sœur en qui coule le même sang ; ce sang, c'est la vie universelle, c'est *la substance* de l'Être absolu.

Ainsi le sentiment esthétique de la nature a pour base principale la notion nécessaire et spontanée, des rapports de la forme sensible avec les idées pures, cette croyance que tous les faits de l'univers physique sont symboliques des divers attributs de la substance divine. Mais ce n'est pas là tout le sentiment de la nature ; il s'adresse encore à un autre ordre de rapports, de faits symboliques moins vastes, mais plus intéressants peut-être pour le poète, car ils touchent de plus près son cœur ; ces faits sont ceux qui nous présentent dans le monde extérieur la figure

Digitized by Google

de tous les faits moraux, l'expression de toutes les manières d'être de l'âme humaine.

De ces rapports mystérieux de notre âme avec l'univers visible et de tous deux avec Dieu, dérivent tous les grands principes où s'alimente la poésie, autant comme ordre d'idées que comme mode particulier d'expression.

Quel homme ne l'a pas appris de ses propres émotions? Il y a dans la nature quelque chose qui répond à toutes les situations de notre âme, aux phases les plus diverses de nos passions, aux figures les plus insaisissables de nos rêves; il y a des couleurs pour servir de parure à toutes nos joies; il y a des bruits gémissants pour faire écho à toutes nos douleurs; il y a des promesses infinies pour nourrir toutes nos espérances.

Mais ce qui fait surtout la grandeur poétique de la nature, ce qui la rend instructive et sacrée autant qu'elle nous est douce, c'est qu'en nous parlant de notre propre cœur elle nous parle de Dieu avec les mêmes mots; c'est qu'il n'est pas entre ses moindres tableaux une seule figure de nos sentiments et de nos pensées qui, malgré l'infinité de la distance, ne se rattache aussi à une des innombrables pensées qui se déroulent dans le sein de l'Eternel. Sitôt qu'une voix des forêts ou des fontaines nous a fait entendre quelques notes des mélodies de la terre, nous sentons murmurer en nous une voix qui nous révèle l'universelle harmonie. Sitôt qu'un sourire de l'invisible nous luit dans la sérénité du ciel, un regard plein d'amour s'ouvre dans notre cœur pour sourire aux hommes, à la nature et à Dieu.

Le monde physique est donc entre Dieu et l'humanité un sublime intermédiaire participant des deux mondes qu'il sépare; il porte à la fois dans chacun de ses traits la ressemblance de l'être pour lequel il fut créé et la ressemblance du Créateur. La nature est un milieu transparent qui reflète à la fois les deux horizons opposés. Elle est comme un de ces miroirs liquides, comme un de ces beaux lacs des montagnes où l'homme en s'inclinant voit le ciel se peindre avec tous ses nuages et toutes ses étoiles, sans cesser d'apercevoir au fond la terre, avec les plantes verdoyant et les caillous variés; là, par un gracieux enchantement,

Digitized by Google

il s'apparaît à lui-même au milieu de cet immense tableau où, dans un mélange sans confusion, il peut contempler à la fois le monde qui est au-dessus de lui et le monde qui est à ses pieds.

Quand l'homme doué du sens des harmonies découvre dans un phénomène de la nature l'expression vivante d'un des sentiments de son cœur, quelque chose d'indéfini, de mystérieux, de divin s'offre aussitôt à lui ; il voit poindre, à travers le symbole de la forme, la lueur de l'idée qui est en Dieu ; alors le sentiment qui l'animait s'agrandit et s'épure, ce qu'il y avait dans son âme d'éphémère et d'individuel s'efface, l'infini le pénètre et lui communique sa vie plus abondamment.

C'est pourquoi le poète s'empare des couleurs et des formes de la nature pour en revêtir sa pensée, et prête à la nature sa parole pour qu'elle nous fasse mieux comprendre tout ce qui s'agite en elle, toutes les révélations tendres ou sublimes qu'elle est chargée de nous faire de la part de Dieu. Les sentiments humains que la poésie exprime en les revêtant d'images empruntées à la nature, en reçoivent cet aspect plus saisissant qui est le caractère de la réalité matérielle ; en même temps, ce qu'il y a d'ineffable profondeur, ce qu'il y a de la vie divine dans la création se communique aux sentiments ainsi exprimés, et la pensée devient un verbe vivant qui élève les esprits à cet état de lumière et d'émotion supérieure, effet de la véritable poésie.

Ainsi dans l'œuvre du poète, c'est tantôt l'âme qui s'exprime par l'organe mélodieux de la nature, tantôt c'est la nature qui manifeste ses secrets dans le langage des sentiments humains ; le poète entend s'échapper d'elle comme un écho de nos voix intérieures et cette mélodie, toute en lui représentant ce qui se passe dans le cœur, lui révèle ce qui se passe en Dieu dont la nature et l'homme sont les manifestations.

Le sentiment esthétique de la nature se nuance à l'infini selon les âmes qui l'éprouvent ; on peut cependant réduire ces nuances à un nombre déterminé en se fondant sur une méthode positive de division.

En considérant la nature sans sortir d'elle-même sans y chercher les analogies du cœur humain, et sans tenir compte des choses divi-

Digitized by Google

nes qu'elle symbolise, on la voit cependant sous trois points de vue divers, d'où naissent trois formes particulières du sentiment esthétique ; c'est, comme nous l'avons déjà dit : le sentiment de la forme dans la nature, celui de l'idée ou de la loi, celui de la vie ; à chacun de ces modes de sentir se rattache une famille d'esprits poétiques et un genre distinct de poésie.

Cette première classification des impressions esthétiques produites par la nature, est faite en vue de la nature isolément prise, et sans tenir compte des rapports symboliques qui l'unissent à l'intelligence divine et à l'âme humaine; mais ce double symbolisme est ce qui donne à la nature son immense importance poétique, et c'est de lui que dérivent les différences fondamentales de nos impressions en face de l'univers.

La nature envisagée dans sa signification complète, c'est-à-dire à la véritable place qu'elle occupe entre Dieu et l'homme, et comme reproduisant des traits communs à tous les deux, engendre une autre division du sentiment esthétique correspondante à celle que nous avons déjà établie en partant du sentiment du monde extérieur pris indépendamment de ses rapports avec Dieu et l'humanité.

Placé en face du spectacle de l'univers, l'homme, doué du sens poétique, verra plus particulièrement, selon la direction de son esprit, ou bien les harmonies de la nature avec notre âme, ou bien ses rapports avec l'intelligence divine, ou bien, enfin, il contemplera le monde extérieur en lui-même, en ce qui le distingue et le sépare des deux autres ordres de réalités.

Celui que les phénomènes de la création frapperont surtout par l'idée générale, par la loi qu'ils représentent, cherchera principalement dans la nature une révélation du monde divin, des attributs de l'Être absolu, de la substance divine ; son sentiment de la nature sera presque identique au sentiment religieux et finira par se confondre avec ce sentiment.

L'homme qui, se préoccupant moins de l'idée dans la nature et du monde absolu et divin qu'elle reflète, et qui, négligeant aussi l'aspect particulier de la nature en tant que possédant la vie, contemplera surtout la forme elle-même, le côté le plus im-

Digitized by Google

médiatement sensible des objets, forcé qu'il sera par les lois de notre esprit à juger de toutes les formes d'après leurs rapports avec nos propres idées, nos propres impressions, celui-là sera ordinairement plus porté à chercher dans la nature l'expression des choses de l'âme, il saisira surtout les rapports de la nature avec l'humanité.

Enfin, l'aspect de cette puissance de vie qu'atteste la nature et qui semble avoir une existence indépendante, et prendre sa source en elle-même, tant elle s'élève en dominatrice au-dessus de l'homme, l'aspect de la vie dans le monde physique frappera tellement certaines intelligences, que l'âme s'oubliera elle-même en face de l'univers, comme elle oubliera aussi le monde invisible et absolu dont la nature n'est que l'expression et le produit.

Il se rencontre, en effet, quoique le nombre en soit bien rare parmi les poètes de l'Occident, des esprits qui perdent de vue et l'idée d'un monde invisible et le sentiment de l'humanité, au sein de la contemplation absorbante de la vie dans la nature.

Chacune de ces trois branches principales du sentiment esthétique de la nature pourrait se subdiviser en une multitude de ramifications dont nous verrions dérivér tous les différents genres de composition poétique et de style, et plusieurs même des grandes divisions de l'art ; mais nous ne faisons pas ici une théorie générale et complète du sentiment poétique de la nature ; le but de notre travail est de faire l'histoire de ce sentiment à l'époque hellénique, nous n'avons donné à la partie théorique que le développement strictement nécessaire pour faire comprendre à quels principes se rattachent nos jugements sur la poésie grecque.

Victor DE LAPRADE.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

JEAN-BAPTISTE-MARIE NOLHAC.

Jean-Baptiste-Marie Nolhac, associé libre des l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, décédé dans cette grande cité, le 2 août 1848, était le type le plus parfait de l'écrivain lyonnais. Vie modeste, toute murée dans son œuvre de solitude et de paix, mœurs austères, esprit éminemment ferme, sérieux, pénétrant et vif, mordant quand il fallait mordre pour le triomphe d'un principe, ardent ennemi de tous les abus, de toutes les charlataneries de paroles et d'actes, de tous les préjugés nuisibles, de toutes les innovations dangereuses, il pensait profondément et hautement sur toutes choses. L'amour de la vérité avait chez lui une telle énergie qu'il ne pouvait voir paraître l'erreur sans la combattre. Pour ce genre de lutte, il était toujours en haleine, toujours armé de pied en cap. Après son amour de la vérité venait sa chaude affection filiale pour l'auguste et et sainte cité lyonnaise que nul écrivain lyonnais n'aima plus tendrement que lui. Au point de vue de l'erreur ou de ce qu'il

Digitized by Google

prenait pour l'erreur, son irritabilité était extrême. Ainsi, le cardinal de Bonald introduit à Saint-Jean des changements liturgiques jugés fâcheux par son propre chapitre, et ouvre à la musique prétendue religieuse et à l'orgue les portes d'un temple vénérable où n'avaient jamais retenti que les accents traditionnels du plain-chant, Jean-Baptiste-Marie Nolhac se met vite à écrire une grosse brochure qui comprima l'essor inouï des innovations. Des réformistes trop absolues veulent détruire en une année, dans la Dombes agricole, l'assolement par inondation et tout le vieux régime des étangs, aussitôt le savant défunt se met à l'œuvre, et lance deux écrits contre eux, pleins d'érudition et de recherches, mais malheureusement un peu trop mêlés de questions personnelles. — Si rien n'était plus indulgent que son cœur, plus facile et plus doux que son commerce, plus sûr que son amitié, plus pur que sa conscience, rien n'était plus inébranlable que ses convictions, rien n'était moins flexible que son âme. — Sous tous ces rapports, c'était une âme antique.—La multiplicité, la variété de ses connaissances et de ses études furent infinies. Hébraïste, érudit, littérateur, linguiste, archéologue, liturgiste, agronome, théologien, musicien, il écrivit en homme supérieur sur toutes ces matières, avec ce style net, concis, qui prouve qu'on est maître de son sujet. Penseur hardi et fort, il avait les vues les plus justes sur toutes choses, sur la religion, la morale, la société, l'économie politique. La portée de son esprit était aussi grande que sa foi de catholique était sincère et vive.

Jamais Jean-Baptiste-Marie Nolhac ne songea le moins du monde à la renommée, il cherchait, par les moyens les plus légitimes, à faire prévaloir ses idées, en les répandant à ses frais, et non pas en les affichant. Malgré l'estime qui l'entourait, il n'était pas apprécié à sa juste valeur par ses contemporains lyonnais.—L'heure de l'équité vient de son-

Digitized by Google

ner pour lui avec celle de l'histoire. Toutefois, les savants étrangers, en Allemagne, en Suisse, en Savoie, anticipaient, à son égard, sur le jugement de la postérité qui lui assignera une des premières places parmi les Lyonnais dignes de mémoire. Un des hommes les plus éminents du duché de Savoie, Mgr. Rendu, évêque d'Annecy, ami de Jean-Baptiste-Marie Nolhac, le regardait comme une des gloires littéraires de la ville de Lyon et son amitié ne le trompait. Les grands et principaux titres littéraires de ce savant, à l'illustration littéraire, sont et seront toujours ses graves et beaux travaux d'orientaliste.

La vieillesse de Jean-Baptiste-Marie Nolhac fut toute exceptionnelle. Dans un grand âge, il avait conservé une étonnante verdeur de corps et d'esprit, et rien ne paraît plus prématuré que sa fin, quand on se rappelle cette vie si pleine de force. Sa mort que rien ne faisait prévoir, nous a tous frappés comme un coup de foudre; cette vigoureuse et belle nature que nos derniers orages politiques n'avaient point ébranlée, s'est tout-à-coup éteinte.

Jean-Baptiste-Marie Nolhac est mort comme il avait vécu, en catholique rigide et fervent. Je n'ai pas besoin de dire ce que tous nos lecteurs savent, c'est qu'il appartenait à une des plus honorables et des plus honorées familles de Lyon. Voici l'épitaphe que j'ose proposer pour sa tombe :

JOAN. BAPTISTAE MAR. NOLHAC
INVESTIGATORI ARCANORVM
LING. ORIENT
PAVCIS SECVNDO
ERVD. ARCHEOL. LITTERAT. LITVRG.
FRAT. ET NEPOT
NE VIRO CHRISTIANISSIMO DOCT. OPTVMO
QVI II. AVGVST. M DCCC XLVIII DECESSIT
MONIMENTVM IN PATRIA DEESSET.

Joseph Bard.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LYON, PAR M. ALPHONSE DE BOISSIEU, 3e LIVRAISON (1).

En dépit des évènements qui détournent l'attention des livres sérieux, M. Alphonse de Boissieu n'en poursuit pas moins sa remarquable publication. La troisième livraison vient de paraître. Elle est digne des deux précédentes et par l'importance des matières traitées et par l'habile concours que prête à l'archéologue le crayon de M. Louis Perrin. L'exécution des monuments épigraphiques ne laisse en effet rien à désirer pour la scrupuleuse exactitude de leur reproduction, M. Alphonse de Boissieu a eu le rare bonheur de trouver pour son œuvre un artiste intelligent et consciencieux. Aussi son livre restera-t-il unique parmi tous les livres de cette spécialité.

La livraison que nous avons sous les yeux traite des inscriptions qui rappellent les Sévirs augustales de Lugdunum, et les agents et représentants de l'empereur dans la Gaule lyonnaise.

Ces deux chapitres qui embrassent 118 pages sont pleins de documents intérsssants et jettent une grande lumière sur les divers fonctionnaires de l'Administration à l'époque romaine, savoir : les lieutenants ou gouverneurs, les préfets du prétoire, les procurateurs, les percepteurs (*tabularii et numerarii*), les censiteurs, les allecteurs, les inquisiteurs des Gaules, les receveurs des fi-

(1) A Lyon, chez Rivière, libraire, place Montazet. | A Paris, chez Techner, libraire, Place du Louvre.

Digitized by Google

nances, les procurateurs des mines de fer, les contrôleurs du trésor public, les employés au contrôle des monnaies.

On voit par cette énumération de quelle importance sont, pour l'histoire, les explorations que fait de nos inscriptions M. Alphonse de Boissieu. Il donne à tous ces monuments un intérêt, une vie nouvelle; il leur arrache les précieux arcanes qu'ils dérobent à l'œil vulgaire, et fait lire avec plaisir par tous les recherches d'une science qui naguère n'était abordable qu'à quelques-uns.

HISTOIRE DE LYON SOUS LA RESTAURATION, A L'AIDE DES CHANSONS DE CETTE ÉPOQUE.

Nous avions commencé, dans la REVUE, la publication de chansons qui toutes devaient mettre en relief les diverses phases de la Restauration à Lyon. Cette publication, nous n'avons pu la continuer. Nous avons compris que nous aurions eu à froisser des susceptibilités de familles, des amours-propres, et nous avons mieux aimé nous arrêter que de voir s'élever sur notre route des clameurs intéressées. Mais l'auteur, M. C*** a pu passer outre et confier au livre ce que la REVUE abandonnait. Voici donc ce petit volume; il a pour titre: *Histoire de Lyon sous la Restauration, à l'aide des chansons de cette époque.* C'est, en effet, une revue rétrospective en couplets, de 1814 à 1830. Nous nous bornerons à donner la nomenclature des sujets traités:

I. 1814, *ou les Autrichiens près de Lyon,* pot-pourri historique en quatre parties.

II. *Arrivée subite de Napoléon à Lyon, le* 10 *mars, et départ non moins subit de Son Altesse Royale Mgr le comte d'Artois.*

III. *Formation de la garde nationale de Lyon pendant les Cent-jours.*

IV. *Le maire de Lyon (M. de Fargues).*

V. *Aux électeurs du département du Rhône.*

Digitized by Google

VI. *Madame Romier, ou le conseil de guerre.*

VII. *Le guerrier pacifique (M. Paultre Lamothe).*

VIII. *Cadet, électeur.*

IX. *Ma profession de foi.*

X. *Arrivée à Lyon de la statue de Louis XIV.*

XI. *Le grand roi à l'occasion de la statue de Louis XIV, sur la place Bellecour.*

XII. *Les chrétiens turcs.*

XIII. *Les processions à Lyon.*

XIV. *Béranger.*

XV. *La charte ne le défend pas*, couplets chantés au banquet donné à Lyon au général Lafayette, le 7 septembre 1829.

Ce volume in-12, de quatre-vingt-quatre pages, est tiré à cinquante exemplaires. Il est donc appelé à devenir une rareté bibliographique.

Il se vend au bureau de la REVUE. Prix : 3 fr.

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, PAR ALBERT DE CHANTELAUZE.

Sous ce titre un jeune publiciste lyonnais vient de traiter des conditions et de la nature du pouvoir exécutif dans une république. Son œuvre écrite avec autant de netteté que d'élévation est conçue dans les vues les plus sages; la meilleure manière de faire connaître le style et les tendances de l'auteur c'est de le citer; voici comment il s'exprime sur une des plus grandes questions du moment, la nomination du président; il n'a rien été dit sur ce sujet de plus juste et de plus concluant :

« Quand on aura fixé les attributions du pouvoir exécutif, quand on aura réglé son organisation, il ne restera plus, pour le voir fonctionner et agir, qu'une question à résoudre : la question d'origine, du mode d'élection. Le président sera-t-il choisi par le peuple ou par l'assemblée législative? Les esprits sont divisés; mais tous ceux qui sentent la nécessité d'un pouvoir fort ne peuvent hésiter. L'origine d'un pouvoir c'est son fondement dans l'opinion,

Digitized by Google

et le voulez-vous puissant et indépendant, donnez-lui une origine grande et indépendante ; donnez-lui au contraire une origine inférieureet dépendante pour l'avoir dépendant et faible. Il est manifeste que le pouvoir sorti de l'urne législative n'aura jamais la même grandeur que s'il était issu de la volonté nationale. Les peuples le regarderont comme une création de l'assemblée législative, et porteront plus haut leurs vœux et leurs hommages. L'assemblée législative n'aura pas pour son œuvre les égards qu'elle aurait pour l'élu de la nation, et pensera qu'elle doit le diriger puisqu'elle l'a fait. Lui-même se sentira gêné par son origine, par la pensée publique qui le subordonne au pouvoir législatif ; il luttera à peine contre les empiétements de ce pouvoir, et sera peu à peu entraîné dans son orbite. Il est aussi peu raisonnable de faire élire le pouvoir exécutif par le pouvoir législatif, qu'il le serait de faire élire les membres de l'assemblée législative par le pouvoir exécutif.

Il y a encore d'autres considérations en faveur du pouvoir exécutif : ce n'est plus l'intérêt de ce pouvoir et de l'ordre qu'il est chargé de maintenir, mais le droit de la société qui est souveraine. Puisque la société a la souveraineté, le pouvoir législatif ne l'a donc pas ; si c'est elle qui est souveraine, c'est à elle seule à déléguer des pouvoirs qui n'appartiennent qu'à elle, à moins que le pouvoir exécutif, préposé à la prospérité et à la sûreté publique, ne soit qu'un rouage obscur et secondaire, indigne de ses soins et de ses regards. Ne serait-il pas aussi à craindre que l'élection législative ne proclamât des notabilités de parlement, des discoureurs élégants et stériles, des illustrations obscures, nées dans le demi-jour des bureaux et des couloirs, grandies dans les colonnes des journaux, produit de l'intrigue et non des services. Le suffrage universel, au contraire, ira chercher des noms éclatants, éprouvés, connus de la nation entière ; car autrement, comment les nommera-t-elle ? Des hommes d'action ou de pensée, qui représentent, non des ambitions, mais des principes, non des coteries, mais la France. Dans un cercle étroit, la brigue est une puissance, au milieu d'un peuple elle se perd. »

Digitized by Google

Variétés.

DES COLLECTEURS D'AUTOGRAPHES.

UN QUATRAIN A M. EUGÈNE SCRIBE.

Je ne saurais croire qu'il soit au monde d'indiscrétion plus phénoménale que celle des collecteurs d'autographes; cette indiscrétion dont ils conviennent eux-mêmes avec assez de bonhomie, prend sa source dans plusieurs raisons dont voici la meilleure sans doute. Ils ne courrent effectivement qu'après quelques lignes d'écriture et un chiffon de papier ; ce but de leurs désirs effrénés, privé de toute valeur intrinsèque, ne leur semble avoir de prix que pour eux ; ils ne voyent guère le sacrifice qu'on peut faire en le leur cédant ; ils ne conçoivent point qu'un autre qu'eux-mêmes soit atteint d'une aussi cuisante démangeaison de le posséder ; ensorte qu'on pourrait presque dire qu'il y a de la candeur dans l'audacieuse témérité de leurs demandes, et qu'ils n'ont point le sentiment de leurs importunités gigantesques. Puis ils savent que les honteux, en pareil cas, peuvent manquer d'excellentes aubaines, et que, suivant l'ancien proverbe, *la fortune aide les courageux* ; aussi se permettent-ils plus volontiers d'*oser*, dans l'espoir de voir leurs sollicitations acharnées couronnées, sinon de lauriers, au moins de papiers jaunis par le temps, et noircis par le griffonage d'une célébrité quelconque, décédée depuis des siècles, et dont la réputation s'est bonifiée dans le sépulcre, comme du vin en cave.

Et qu'on ne pense point que j'exagère dans mes assertions à cet égard ; comme preuve que je reste même fort au-dessous de la vérité, qu'il me soit permis de citer *textuellement* le fragment d'une lettre de *cinq pages*, qui me fut adressée par l'une des plus spirituelles *collectrices* de nos contrées, aux fins d'obtenir de moi un billet d'un mort fameux qui était en ma possession.

« Vous ne savez pas, Monsieur, ce que c'est que de parler

Digitized by Google

à un *collectionneur* d'une pièce qui lui manque. On le livre à un véritable tourment, et on s'expose à la réaction ; c'est ce qui va vous arriver en lisant cette lettre, car avec l'obligeance que je vous connais, vous aurez un véritable regret de ne pouvoir me satisfaire, en me faisant le sacrifice de l'autographe de M...., que vous eu l'imprudence de me montrer. Je n'ai pas de titre à vous le demander, mais, en ma qualité de *collectionneuse* expérimentée, je sais que l'essentiel est de parler en temps opportun, et depuis qu'il m'est arrivé des trésors pour des pétitions faites à propos, et que j'en ai manqué d'autres pour des sollicitations venues trop tard, je me dis : *Qui sait* ! et sur ces deux mots je risque des demandes inconcevables, et qui fort souvent sont couronnées par le succès....

« Cette bête et maladroite vertu qu'on nomme DISCRÉTION, m'a procuré de tels désappointements, que je m'en suis corrigée comme d'une grande *niaiserie* : aujourd'hui, du moins, je parle à temps, etc., etc., etc. »

Cette citation faite mot pour mot suffira, je pense, pour excuser tout ce que j'ai pu dire d'un peu cru à l'endroit de l'audacieuse témérité des collecteurs d'*autographes ;* mais il faut que j'en convienne aussi avec franchise, ayant beaucoup vécu dans la compagnie de ces *Messieurs*, j'ai contracté dans leur société, sinon le dévergondage de leurs indiscrétions à demander, du moins leur ténacité pour obtenir ; ténacité qui m'a valu le désappointement que voici.

Ma collection d'autographes ne se compose que de lettres qui m'ont été adressées par un grand nombre de littérateurs distingués de notre siècle ; parmi ces diverses écritures il me manquait celle du plus fécond et du plus spirituel de nos auteurs dramatiques ; c'est presque nommer M. *Scribe*. J'étais à la piste de tous les moyens de me la procurer, et je crus, il y a quelques années, en avoir trouvé un excellent en recommandant à l'illustre académicien l'un de mes meilleurs amis, compositeur de musique fort distingué, qui se rendait

Digitized by Google

à Paris, afin d'y trouver les paroles d'un opéra auxquelles il put adapter le charme harmonieux de ses inspirations. J'adressai donc au célèbre *librettiste* une lettre toute pleine de séduisantes captations pour l'engager à m'y répondre; j'étalai à ses yeux les paillettes les plus chatoyantes de mon style. Chacune de mes phrases lui faisait des agaceries et de doux yeux; il ne pouvait, ce me semble, à moins d'être un barbare, s'exempter de m'écrire un petit mot de remerciment. Vain espoir! il chargea mon ami de mille choses aimables pour moi, de louanges, de compliments, de salutations distinguées, et, parmi toutes ces choses, il omit la seule à laquelle j'aurais été vraiment sensible, *une lettre!* J'aurais dû me tenir alors pour désappointé et rester coi; mais j'avais fréquenté des *collecteurs;* ainsi que je l'ai déjà dit, et si cette *compagnie* ne me *mena point pendre*, elle fut du moins l'unique cause de la persistance que je mis à solliciter encore M. *Scribe* dans une nouvelle lettre, où jetant de côté toute pudeur à voiler le motif qui me la lui faisait adresser, je lui avouais inconsidérément, sans doute, ma fougueuse envie d'avoir quelques caractères calligraphiques tracés par lui. Jamais, non jamais, on ne mit tant de feu et d'éloquence pour obtenir si peu, car après tout, je ne briguais que quelques mots. Eh bien! celui qui attendrit lui-même sur la scène un si grand nombre d'oncles et de grands parents irrités, celui qui fit parade au théâtre d'une si grande mansuétude pour des *fripons de neveux* et de parfaits mauvais sujets, celui-là, dis-je, qui avait accordé tant de MAINS dans ses vaudevilles, fut inébranlable dans sa résolution de refuser la sienne pour satisfaire aux désirs d'un de ses admirateurs. Alors désespéré de ce contre-temps, j'adressais à l'inflexible auteur le quatrain suivant :

De tous les grands auteurs dont la France fait cas
Je connais l'écriture et j'en ai quelque bribe,
Mais pourquoi faut-il donc qu'il soit appelé *Scribe*
Le seul qui ne *m'écrive pas?*

J. PETITSENN.

Digitized by Google

SYMBOLES CHRÉTIENS A LYON.

Les révolutions de partis qui secouent si vivement les nationalités, ne doivent point mettre trève aux paisibles études du chrétien et de l'archéologue : à eux, au contraire, sous l'influence de ces idées, de ces actes, de ces tentations qui agitent si profondément les populations, à eux de rechercher avec plus d'ardeur que jamais, dans leur cabinet, dans le sanctuaire de leurs travaux, ce calme qu'ils ne trouvent plus dans l'horizon politique.—Je veux croire fermement que la république française restera honnête, civilisée, intelligente, qu'elle respectera toujours la foi, les sentiments traditionnels et les manifestations pieuses qu'ils ont produites d'accord avec l'art. Mais si, contrairement à nos plus chères espérances, une seconde rafale plus inouïe que la première venait éteindre nos croyances et jeter nos monuments sous le marteau des Vandales, quelle trace aurait-on, plus tard,

Digitized by Google

du passé, si nous ne nous empressons de jalonner ce présent que tant de doctrines ébranlent, que tant de menaces enveloppent? — Tout ce que nous voyons aujourd'hui né d'hier, peut devenir demain de l'archéologie.

Je ne pense pas qu'il y ait, en France, une seule ville où les symboles chrétiens fussent aussi nombreux qu'à Lyon, sur la voie publique, avant 1789. Presque tous disparurent pendant le cruel orage de 1793 et le siége. Ce ne fut que sous l'Empire, sous la Restauration et surtout dans les dernières années de la monarchie de Louis-Philippe, qu'on songeât à remplir plusieurs niches vides de leurs saints. L'ancienne piété lyonnaise n'avait rien négligé dans l'architecture des maisons, même en plein XVIIIe siècle, pour que le symbole religieux pût y prendre place. C'est surtout aux demeures angulaires des places et des rues qu'on remarque des niches souvent très-richement profilées. Le plus grand nombre des saints et saintes qui ont été replacés naguère dans ces niches, ont le plâtre ou le carton-pierre pour matière, et n'offrent pas un grand mérite au point de vue du modelé et de l'art. Indépendamment des révolutions qui peuvent les anéantir, les immenses changements qui s'opèrent en ce moment dans la voirie lyonnaise, en détruisent beaucoup. Je citerai toutes les niches vides ou remplies qui viennent de disparaître, par suite de l'ouverture de la rue centrale, dans la grande rue Mercière, les rues Ferrandière, Thomassin, Tupin. — En passant rapidement en revue les symboles chrétiens aujourd'hui existants à Lyon, nous remettrons à un autre moment leur appréciation artistique. — Parlons d'abord des croix rogatoires.

Sur la place Croix-Paquet, croix de fer élevée sur une très-belle colonne antique, de granit. Sur le socle qui sert de borne-fontaine, on lit cette inscription :

Digitized by Google

LE MAIRE DE LYON
A CONSACRE CE MONVMENT
A LA MEMOIRE DE N. X. BVREAVX DE PVZY
III PREFET DV DEPARTEMENT DV RHONE
CIↃ CI CCC VIII

Croix de fer, place Saint-Pierre, sans inscription.

Croix de fer implantée sur une colonne de granit antique, place Saint-Georges, sans inscription.

Croix de fer, place des Minimes, sans inscription ni millésime. On sait seulement qu'elle a été érigée en M DCCC V.

Les trois croix de bois du Calvaire Saint-Irénée, sans inscriptions.

Croix de Pierre, place de la Croix-Rousse.

Croix de fer à la Guillotière. Sur la base, on lit cette légende :

VOEV RENDV
PAR M. J. J. ORCEL DESCHAMP
DECEDE LE IX IANVIER
M DCCC XXX

Rue Blancherie, n° 8, sainte Vierge.

Rue Grolée, n° 32, sainte Vierge.

Angle des rues Plat-d'Argent et Grolée, saint.

Montée du Gourguillon, n° 17, sainte Vierge.

A l'angle septentrional de la grille de Fourvières, sainte Vierge.

Angle du quai de Bondy et de l'Ancienne-Douane.

Rue Confort, n°s 19 et 21.

Angle des rues Raisin et de l'Hôpital.

Digitized by Google

Angle des rues Petit-David et de la Monnaie.

Angle des rues grande Mercière et Ferrandière.

Angle des rues grande Mercière et du Petit-David, saint.

Angles des rues Tupin, de la Plume et des Quatre-Chapeaux, deux saints.

Angle de la place de l'Herberie et de la petite rue Mercière.

Angle de la petite rue Longue et de la place Saint-Nizier.

Angle des rues Gentil et de la Gerbe.

Sur la façade du Petit-Collége.

Angle de la place du Gouvernement et de la rue Saint-Jean.

Angle des rues Juiverie et de la Loge.

Angle des rues Octavio Mey et de Noaille, saint.

Angles de la rue l'Angille et du quai de Bondy.

Angle des rues de Talaru et Saint-Pierre-le-Vieux.

Place Saint-Georges, n° 42.

Rue Saint-Georges, n° 20.

Aux angles des rues Saint-Pierre-le-Vieux et Tramassac, saint Pierre et sainte Vierge.

Angle des rues Bombarde et du Bœuf.

Angle de la place Neuve et de la rue Saint-Jean, saint Jean-Baptiste.

Rue Trois-Maries, n° 5.

Même rue, à côté de la maison de Boissieu, les Trois Vertus Théologales, n° 7.

Angle des rues Saint-Jean et Petite-Tramassac.

Angle des rues Longue et Sirène.

Angle de la place Fromagerie et de la rue Sirène.

Rue Gentil, n° 24.

Rue Buisson, n°s 4 et 6.

Angle de la place des Cordeliers et de la rue Buisson.

Angle du port des Cordeliers et de la place du Concert.

Angle des rues de la Grenette et du Charbon-Blanc.

Angle des rues de la Lune et du Charbon-Blanc.

Digitized by Google

Angles des rues de l'Aumône et de la Grenette, une sainte Vierge et un saint Jean-Baptiste.

Angle des rues de l'Aumône et du Bois.

Angle des rues Lanterne et de la Palme.

Angle de la grande rue Sainte-Catherine et de la rue Sainte-Marie-des-Terreaux.

Angle des rues Terraille et Romarin, Notre-Dame-de-la Fontaine.

Angle de la rue Vieille-Monnaie et de la montée de la Grande-Côte.

Rue des Bouchers, n° 8.

Angle des rues Sainte-Monique et des Augustins.

Angle du quai et de la rue des Augustins.

Quai des Augustins, angle septentrional, à l'entrée de l'église de Notre-Dame-Saint-Louis.

Angle de la place des Carmes et de la petite rue Sainte-Catherine.

Angle de la place Saint-Pierre et de la rue Saint-Cosme, saint Pierre, dans une niche *gothique*.

Angle des rues Mulet et Sirène.

Montée Saint-Barthélemy, plusieurs saintes vierges maison Jaricot.

Même montée, n° 50.

Même montée, n° 38.

Joli groupe sculpté, rue de la Gerbe, n° 31.

Je n'ai parlé jusqu'ici que des niches remplies, et n'ai pas dit un mot des niches vides qui attendent de la piété lyonnaise, une pieuse restitution. Une des plus vastes exista à la maison de Lupé, rue Belle-Cordière, n° 21. On voit encore la légende :

ASSVMPTA EST MARIA IN COELVM M DC XLV

Digitized by Google

Il y en eut une dans la maison n° 39, grande rue Mercière, où on lit cette inscription :

FABER EST QVISQVIS FORTVNAE SVAE LEONARD BESSET M DC X.

Les niches vides, je le répète, sont innombrables à Lyon. Y replacer les symboles chrétiens pour lesquels elles furent érigées, ne serait-ce pas mieux mériter de la religion, de la morale, de la paix, de la dignité de l'auguste métropole lyonnaise, que d'étaler imprudemment aux regards de la foule, au pied des arbres et mais de liberté, de ces bustes hideux, barbouillés de lie, représentant la liberté, non pas sous les attributs calmes d'une vierge du ciel, au regard serein et pudique, mais sous les traits repoussants d'une bacchante ou d'une furie au regard infernal, telle qu'on la voit à l'entrée de la Guillotière ?

Une foule de statues et statuettes chrétiennes se remarquent encore à Lyon, à la porte des communautés, refuges, asiles, dispensaires et à celles de ces providences qu'un orage a renversées, mais qui se relèveront d'elles-mêmes, par la seule énergie du principe catholique si ancien et si vivace à Lyon.—Je ne dirai rien des niches remplies ou vides qui se trouvent dans toutes les maisons curiales, à l'intérieur, de celles que l'on remarque dans un nombre infini d'allées de traverse, de cours, sous les voûtes et sur les escaliers des demeures particulières. Mon dessein, dans ce fragment, est de ne relever que les symboles chrétiens ostensibles, du domaine de la rue et de la place publique.

Dans un second article, nous continuerons notre revue, par les hauteurs des Chartreux et les rues qui y aboutissent, et dans un troisième, nous apprécierons la valeur artistique et l'âge soit de la niche renfermant le symbole, soit du symbole lui-même.

Joseph Bard.

Digitized by Google

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS,

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES.

Ne qua suspicio gratiæ, ne qua simultatis.
(Cic.).

TROISIÈME PARTIE (1).

Le nouveau gouvernement fut accepté par les départements de la France sans enthousiasme, mais sans contradiction sérieuse. Beaucoup de bons esprits le considérèrent comme un expédient qui terminait une lutte malheureusement engagée, comme un *mariage de raison*, comme une transaction convenable entre la république, dont le nom seul alarmait tous les intérêts, et la légitimité, qui semblait avoir fait son temps. M. Thiers appela ce régime une *monarchie administrative*, et le mot fit fortune par l'insignifiance même de l'idée qu'il exprimait. La moralité privée de Louis-Philippe paraissait une garantie puissante en faveur de la probité de son gouvernement. Roi populaire, il saurait, par d'intelligentes concessions, réconcilier avec les formes monarchiques un peuple épris par-dessus tout du sentiment de l'égalité ; prince et né en quelque sorte sur les degrés du trône, l'illustration de son

(1) Voir les livraisons 161 et 162, pp. 362-416.

Digitized by Google

origine adoucirait aux yeux de l'Europe le caractère révolutionnaire de sa promotion. Il n'était pas jusqu'à l'économie presque proverbiale dont il avait fait preuve dans la gestion de son propre patrimoine, qui ne répondît de celle qu'il saurait porter dans l'administration des deniers de l'Etat. Les premiers moments du nouveau règne furent une suite d'espérances et d'enchantements dont le parti démocratique lui-même eut peine à se défendre. La Fayette exhalait en termes pompeux son admiration pour le jeune républicain de 1789 (1), et l'austère Dupont (de l'Eure) cédait à la séduction, alors irrésistible, que l'affectueuse familiarité du prince, son esprit facile, son extrême activité, qui suffisait sans peine aux devoirs multipliés de la royauté, son langage cordial et plein d'abandon, la chaleur de son dévouement aux idées libérales, exerçaient partout autour de lui. Garde des sceaux, il contresignait une proclamation dans laquelle, moins d'une semaine après son avènement, le nouveau roi se flattait « d'avoir en quelques jours assuré le bonheur et la gloire de la patrie. »

Ces illusions étaient permises à un pouvoir qui, soit sympathie, soit nécessité, avait, par le fait seul de son établissement, rallié l'immense majorité de la nation française. Indépendamment, en effet, de ses partisans directs ou intéressés, le gouvernement de juillet avait pour appuis la classe bourgeoise, héritière naturelle et impatiente de cette prépotence nobiliaire qui semblait destinée à s'éteindre avec le régime de la Restauration, et la classe populaire, par qui venait de s'accomplir cette révolution de Paris dont elle attendait d'immenses bienfaits. Enfin, il s'était ménagé par quelques faveurs personnelles le concours du parti impérialiste, si puissant sur l'esprit de l'armée.

Isolés ainsi de toute communion avec le nouveau régime,

(1) Lettre à Joseph Bonaparte, 26 novembre 1830.

Digitized by Google

exclus, par un ostracisme plus égoïste que systématique, de toute participation aux pouvoirs publics, les légitimistes assistaient dans une attente inquiète et curieuse au travail de cette jeune monarchie, produit informe d'une assemblée incompétente et d'une charte *bâclée*, qui n'avait pour elle ni l'expression librement formulée du vœu national, ni la légitimité héréditaire ; à cette lutte du fait contre le droit, de l'événement contre le principe. Ils se demandaient quelle sécurité pourrait naître d'un ordre de choses « où les droits les plus légitimes étaient foulés aux pieds, où tant d'intérêts se trouvaient compromis ou menacés, où l'anarchie était dans les opinions et la foi du serment ouvertement violée, » et prédisaient hautement que, « quelle que fût l'habileté des hommes d'Etat, quelles que fussent la bienveillance et la sagesse des pouvoirs institués, ils ne pourraient lutter contre tant de principes de dissolution (1). »

Le premier soin de Louis-Philippe en montant sur le trône avait été de charger M. Laffitte de la formation d'un ministère : œuvre difficile en présence des nombreux aspirants que la victoire de juillet avait fait surgir dans toutes les nuances de l'opinion libérale. Après deux jours de négociations, le nouveau conseil se composa, le 11 août, de MM. Dupont de l'Eure, Guizot, le général Gérard, le duc de Broglie, Molé, le baron Louis et le général Sébastiani. M. Laffitte n'avait consenti à y entrer que comme simple membre ; MM. Périer, Dupin et Bignon en faisaient partie au même titre. Plusieurs promotions importantes eurent lieu en même temps. M. Dupin aîné fut nommé procureur-général à la Cour de cassation ; MM. Thiers et Mignet entrèrent au conseil d'Etat. M. Barrot fut appelé à la préfecture de la Seine, et le général La Fayette, que le roi ne dédaignait pas de nommer

(1) *Gazette de France* du 7 août 1830.

Digitized by Google

son ami et son protecteur (1), reçut le commandement de toutes les gardes nationales de France, poste redoutable, qui mettait sous ses ordres immédiats deux ou trois millions de citoyens.

Une vaste tâche était imposée au nouveau ministère. D'immenses difficultés s'accumulaient au dedans et au dehors. Le parti démocratique, reprenant peu à peu courage, profitait de la détresse publique occasionnée par la révolution, pour armer la classe ouvrière, son auteur et sa première victime, contre le pouvoir qui en était sorti. Les puissances étrangères, revenues de leur stupeur, se livraient à des préparatifs menaçants. Dans l'expulsion de la branche aînée des Bourbons, il était entré un sentiment de réaction mal éclairé sans doute, mais très-marqué contre l'humiliation des traités de 1815. A ce point de vue, le mouvement insurrectionnel de juillet offrait tous les caractères d'une véritable déclaration de guerre. Louis-Philippe en comprit la portée ; et, tandis qu'il se reposait sur l'autorité morale de La Fayette du soin de calmer les irritations et les alarmes de l'industrie et du commerce, toute sa sollicitude parut se concentrer sur les relations extérieures du royaume et sur les moyens de détourner la guerre européenne dont il était menacé.

Le parti démocratique proprement dit s'était partagé entre deux systèmes de politique générale. Une fraction considérable et entreprenante de ce parti n'admettait point la coexistence de la monarchie populaire avec les dogmes de la légitimité partout en vigueur en Europe ; elle voulait qu'on laissât au mouvement révolutionnaire convenablement dirigé le soin d'annuler par la force les onéreux traités de 1814 et de 1815, et de changer le droit public européen et les conditions d'un équilibre demeuré favorable à la servitude des

(1) *Louis-Philippe et la Contre-révolution*, tome 1, p. 218.

Digitized by Google

peuples. Une autre fraction aspirait à des résultats analogues par l'emploi du système de non-intervention, entendu dans son acception la plus absolue. Louis-Philippe se prononça sans hésitation contre le premier de ces partis, et parut incliner en faveur du second. Il écrivit (29 août) à l'empereur de Russie pour lui exposer sommairement les considérations qui l'avaient déterminé à recevoir des mains du peuple français la couronne de Charles X, dont il n'avait cessé d'être, durant son règne, « le plus soumis et le plus fidèle sujet. » Il y faisait valoir habilement le service qu'il avait cru rendre à la paix publique en sauvant la France du régime démocratique, qualifiait la révolution de juillet de « catastrophe qu'il eût voulu prévenir, » et terminait en sollicitant sans dignité l'alliance du puissant autocrate. Une acte plus expressif encore de sa politique, fut la nomination du prince de Talleyrand à l'ambassade de Londres, contre l'avis presque unanime de son conseil. Cette détermination, qui impliquait tout à la fois le maintien des traités de 1815 et l'abandon de l'alliance russe, ébauchée dans les dernières années de la Restauration, pour l'alliance anglaise, influa sur la réponse du czar ; cette réponse fut froide, presque dédaigneuse et dépourvue des formes usitées dans la correspondance entre souverains. A son arrivée à Londres, M. de Talleyrand s'exprima, dit-on, avec une légèreté fort impertinente sur le compte du gouvernement qui l'accréditait (1). Mais cette attitude, qui flattait les antipathies secrètes du ministère Wellington, ne retrancha rien à l'empressement universel avec lequel fut accueilli le spirituel patriarche de la diplomatie européenne. Ainsi furent posées les fondements de cette alliance anglo-française, la clé de voûte de la politique extérieure de Louis-Philippe, alliance si

(1) *De l'alliance anglo-française*, par M. Duvergier de Hauranne, *Revue des deux mondes*, tome 25, p. 473.

Digitized by Google

célébrée plus tard sous le nom d'*entente cordiale*, et qui, traversée par plusieurs vicissitudes plus ou moins sérieuses, ne fut définitivement rompue qu'en 1846, par les mariages espagnols. Le roi s'appliqua toutefois à calmer le mécontentement du czar Nicolas en envoyant à Saint-Pétersbourg comme ambassadeur le duc de Mortemart, qu'il savait être personnellement agréable à ce monarque.

Cependant la faveur populaire continuait à entourer la royauté nouvelle. La foule se pressait dans les cours du Palais-Royal au chant de la *Marseillaise* ou de la *Parisienne*, sa pâle imitation, et le roi, répondant à cet appel, ne dédaignait pas de donner aux plus obscurs citoyens des témoignages d'une affectueuse familiarité. De nombreuses députations des communes et des gardes nationales des départements étaient admises auprès de lui ; et, en répondant avec une parfaite aisance à leurs félicitations, il ne négligeait aucune occasion d'exposer et de répandre ce système de politique mixte qui, sous la dénomination bizarre de *juste-milieu*, n'a cessé d'inspirer la monarchie de juillet. Les chefs de ces députations étaient admis à la table de la famille royale, et plusieurs jeunes gens des écoles, héros improvisés des trois journées, participaient à la même faveur. Jaloux de décliner toute solidarité avec la Restauration, le gouvernement avait fait amnistier par une loi tous les condamnés politiques depuis 1815, et La Fayette s'était fait un honneur de présenter au nouveau roi ces prétendues victimes, en prenant fièrement la qualité trop bien méritée de leur *complice*. Des gratifications pécuniaires accordées aux plus nécessiteux ou aux plus compromis d'entr'eux, complétèrent la déplorable glorification de ce principe insurrectionnel que le gouvernement ne pouvait méconnaître sans se renier lui-même. La presse aux mille voix exaltait à l'envi les vertus, l'affabilité, les grâces des princesses de la maison d'Orléans, les talents

Digitized by Google

et l'éducation libérale des fils du roi. Les ducs d'Orléans et de Nemours s'étaient fait inscrire sur les contrôles de la garde nationale, comme de simples citoyens. La reine, cette fière et vertueuse princesse, cet *ange de la famille*, visitait les blessés, soulageait les pauvres, et semblait moins touchée de son élévation que des malheurs de ses proches, victimes résignées de rancunes plus opiniâtres qu'éclairées. Ces sentiments n'étaient pas partagés par la multitude, encore enivrée de son triomphe inattendu. D'odieux libelles, d'ignobles caricatures, où la double grandeur de l'infortune et de la royauté recevait les plus lâches outrages, se vendaient publiquement sous les voûtes de ce Palais-Royal où Charles X était, il y a deux mois à peine, entouré de respects et d'hommages. Le parti légitimiste refusait de plus en plus son concours à un pouvoir qui blessait si vivement ses affections et ses principes. « Dieu est juste, s'écriait Chateaubriand, et Dieu ne voudra pas que Louis-Philippe, ce faux roi, meure en paix dans le lit sanglant de Louis XVI, où il s'est couché furtivement. » L'hostilité croissait en raison de la personne même du prince, de son origine et de ses antécédents. Par sa double qualité de Bourbon et de représentant des intérêts de 89, le duc d'Orléans était sans contredit le seul homme capable d'imprimer une direction régulière et stable à ce mouvement révolutionnaire qui, abandonné à lui-même, eût disparu tôt ou tard dans les convulsions sanglantes de l'anarchie. Un grand nombre d'officiers de tout grade, fidèles à la religion du serment, avaient refusé de prendre du service sous le nouveau régime. Un pair démissionnaire, M. de Kergorlay, homme d'une fermeté toute bretonne, expiait par six mois de prison et 500 francs d'amende le courage d'avoir écrit que le *fils du régicide* était « de tous les Français « le plus incapable de sauver la France, parce qu'il était ce- « lui à qui l'usurpation dût sembler plus criminelle. »

Digitized by Google

Mais ces protestations se perdaient impuissantes dans le tourbillon où le nouveau pouvoir entraînait les esprits, et les prospérités de la maison d'Orléans semblaient au-dessus de toute atteinte, lorsque une catastrophe aussi mystérieuse que lamentable et inattendue vint en corrompre le cours. Le 27 août, le duc de Bourbon, le père du malheureux duc d'Enghien, le dernier rejeton de la maison de Condé, fut trouvé mort dans son château de Saint-Leu. Le cadavre de cet infortuné vieillard était suspendu par deux cravates de soie liées en double anneau au bouton de l'espagnolette d'une croisée de sa chambre. Ce prince, généralement peu sympathique à la branche cadette, s'était montré fort affecté de la chûte de Charles X, et avait ouvertement annoncé l'intention de quitter la France dans les derniers jours d'août. Une lettre par laquelle le roi déchu le pressait de venir le joindre, avait, s'il faut en croire certains bruits, été interceptée par les ordres de Louis-Philippe : démarche qui s'explique par la crainte de lui voir révoquer sur une terre étrangère ses dispositions en faveur du jeune duc d'Aumale. Peu de jours avant sa mort, il avait reçu à Saint-Leu la visite de la reine Amélie, et des mains de cette princesse la plaque de la Légion-d'honneur : double faveur dont il avait paru touché.

La supposition d'un suicide, démentie par l'âge, le caractère chevaleresque et les sentiments religieux du prince, parut invinciblement détruite par plusieurs autres circonstances matérielles constatées dans une enquête judiciaire, et peu de personnes doutèrent que le noble vieillard n'eût péri victime d'un lâche assassinat. Ces présomptions furent, pour ainsi dire, couronnées par le témoignage de son aumônier, M. Pellier de La Croix, qui du haut de la chaire sacrée, laissa tomber ces paroles solennelles : « Le prince est innocent de sa mort devant Dieu! »

Sophie Dawes, baronne de Feuchères, maîtresse avouée et

Digitized by Google

tyrannique du prince, concentra bientôt tous les soupçons par son attitude équivoque et par la place qu'elle occupait dans les libéralités testamentaires de l'auguste défunt. Amenée par ces soupçons à scruter les antécédents de madame de Feuchères, la malignité publique y découvrit les déplorables obsessions auxquelles cette femme s'était livrée pour décider le prince de Condé à tester en faveur du duc d'Aumale, et ces intrigues remontèrent jusqu'au père du jeune héritier. On dévoila une correspondance secrète à ce sujet entre Louis-Philippe et l'astucieuse baronne, et l'empressement opiniâtre que le roi mit à couvrir l'inculpée de sa protection, l'espèce d'ostentation avec laquelle elle fut reçue à la Cour, au mépris de la réprobation universelle dont elle était chargée, la disgrâce infligée à deux magistrats qui avaient refusé de voir un suicide dans la mort violente du dernier des Condé : toutes ces choses projetèrent sur l'éclat naissant de la nouvelle Cour un funèbre reflet, et la mort du prince de Condé peut être regardée comme le premier coup porté à cette considération populaire dont elle avait joui jusqu'alors sans mélange.

Le gouvernement se trouva bientôt en face d'embarras plus pressants par l'arrestation de quatre des anciens ministres de Charles X, MM. de Polignac, de Peyronnet, Chantelauze et de Guernon-Ranville. Il fallait à tout prix épargner leur sang et prévenir une explosion populaire qui, mal contenue, eût ébranlé jusque dans ses fondements le fragile édifice de juillet. Au fond, rien de moins sérieux qu'une telle procédure. Par l'application bien ou mal fondée de l'article 14 de la charte, les signataires des ordonnances ne s'étaient proposé que de dégager la monarchie de 1814 de l'étroite impasse où d'imprévoyants conseillers l'avaient imprudemment acculée. Leur véritable crime était dans une violation mal motivée de l'ordre légal en vue d'une situation dont le danger n'avait point encore frappé tous les esprits; il était surtout dans le

Digitized by Google

défaut de succès. En droit, les ministres ne pouvaient être punissables pour un fait dont l'expulsion de Charles X et de sa famille avait déjà répondu à la justice du pays, ni pour une prétendue trahison dont profitait un pouvoir successeur (1), et que ne définissait aucune loi. Mais, ces vérités si simples et si palpables, comment les faire pénétrer dans des masses exaspérées, aveugles, exaltées d'ailleurs par les agitateurs intéressés qui édifiaient d'avance leur propre fortune sur les ruines de la royauté !

Les émeutes qui troublèrent la capitale pendant le mois d'octobre, firent pressentir au roi toute la gravité de la crise qu'il allait avoir à traverser. Le malaise de sa position s'aggrava bientôt par une inexprimable perplexité. Le parti doctrinaire demandait à grands cris le renvoi de M. Barrot qui, dans une proclamation au peuple de Paris, avait blâmé comme inopportune une proposition tendante à l'abolition de la peine de mort. D'un autre côté, MM. de La Fayette et Dupont de l'Eure, dont l'appui était plus indispensable que jamais, menaçaient hautement de se retirer, si le préfet de la Seine était sacrifié. Dans ces circonstances critiques, l'indéfectible dévouement de M. Laffitte vint au secours de son royal ami. Il composa non sans peine (2 novembre) un nouveau cabinet où MM. Laffitte, Maison, Montalivet et Mérilhou remplacèrent MM. Louis, Molé, Guizot et de Broglie. Ce service immense lui attira de vifs témoignages de gratitude du roi et de la princesse Adelaïde, qui l'embrassa affectueusement. Mais il fallut, en échange de ce bon office, endurer un discours où M. Laffitte exposait en termes menaçants, à la Chambre des députés, l'attitude que la France était décidée à prendre vis-à-vis des puissances étrangères. Or, rien n'était plus opposé qu'un tel langage à la politique méticuleuse et réservée du roi des Français.

(1) *Questions de juridiction parlementaire*, par M. le comte de Peyronnet, p. 25 et suiv.

Digitized by Google

Les ministres de Charles X se défendirent avec noblesse et refusèrent de charger leur maître, absent et malheureux, de la responsabilité du coup-d'état de juillet. Mais leur attitude ne calma point l'irritation populaire, et, lorsque, le 21 décembre, les pairs se réunirent pour délibérer, le Luxembourg, entouré de plusieurs milliers d'agresseurs, se trouva menacé des plus grands périls. Le parti démocratique, qui s'était puissamment fortifié depuis la révolution de juillet, ne parlait de rien moins que de chasser les députés et de proclamer une dictature républicaine. La jeunesse des écoles, surtout, se montrait fort échauffée, et l'on pouvait tout appréhender de sa puissance d'action sur le peuple des faubourgs (1). Une extrême anxiété, mêlée de beaucoup de défiance, régnait au Palais-Royal. Le roi, tour-à-tour ému et rassuré, observait avec attention les progrès de l'émeute; et, sachant bien qu'aucun des accusés n'avait à craindre une condamnation capitale, il inspirait à la Cour des pairs un arrêt dont la rédaction tendait à désarmer le courroux populaire en rejetant personnellement sur Charles X les malheurs des trois journées. Mais l'explosion n'en fut pas moins terrible; et, sans la précaution courageusement exécutée par La Fayette et surtout par M. de Montalivet, d'y soustraire les condamnés par une retraite anticipée à Vincennes, la crise eût été sans limites. Enfin, le torrent débordé rentra dans son lit, et le roi, par sa présence et les exhortations qu'il porta lui-même aux douze arrondissements de la capitale, contribua puissamment à ramener dans les esprits un calme momentané.

Les accents de la gratitude publique retentissaient encore aux oreilles de La Fayette, lorsque la Chambre des députés, par l'adoption d'un amendement qu'avait accepté le ministère, lui ôta brusquement le commandement suprême des

(1) Lettre de M. O. Barrot à M. Sarrans jeune.

Digitized by Google

gardes nationales du royaume. Cette action fut reprochée à Louis-Philippe comme un fait d'éclatante injustice. Et cependant, quel gouvernement possible avec un auxiliaire aussi puissant, aussi incommode, aussi étranger aux exigences, aux nécessités gouvernementales ! Ce sacrifice, prévu par tous les hommes politiques, était préparé de longue main par les représentations de la diplomatie, et tout porte à croire qu'il entra comme condition formelle ou tacite dans plus d'une reconnaissance du nouveau pouvoir. Mais Louis-Philippe subissait les conséquences de son mode d'avènement au trône : il ne pouvait se séparer impunément d'un des hommes qui avaient le plus contribué à l'y élever. La Fayette se démit sur-le-champ des fonctions de commandant-général, et repoussa obstinément toutes les instances affectées ou sincères que le roi mit en œuvre pour le faire revenir sur sa détermination. Louis-Philippe lui ayant proposé le titre de *commandant honoraire* : « Votre Majesté, répliqua le général un peu piqué, se contenterait-elle d'être un roi *honoraire* ? » La Fayette alla reprendre à l'extrême gauche de la Chambre la place qu'il n'avait cessé d'y occuper durant la Restauration. Jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1834, il repoussa toute occasion de rentrer en rapport avec le roi qui avait nié le fameux *programme de l'Hôtel-de-Ville* : « Nous sommes, disait-il, dans la position de deux gentlemen qui se sont donné un démenti mutuel ; les circonstances ne nous permettent pas d'aller au bois de Boulogne, mais elles nous empêchent de nous faire des visites. » Après l'insurrection de 1832, il se démit des fonctions de maire et de conseiller municipal de sa commune, ne voulant plus avoir affaire, dit-il, à la *contre-révolution* de 1830 (1), et mourut plein d'illusions à la fois et de dégoûts.

(1) *Notice sur Lafayette*, p. 139.

Digitized by Google

La retraite de M. Dupont de l'Eure suivit de près celle du vétéran de 1789. L'exercice ministériel de M. Dupont de l'Eure, esprit médiocre, citoyen probe, austère et d'un désintéressement antique, n'avait été pour ainsi dire qu'un long duel entre le brusque républicain et l'obséquieux monarque, auquel ce nouveau Roland pardonnait avec peine la supériorité du rang suprême. Lorsque M. Dupont de l'Eure entra dans le premier cabinet formé par le duc d'Orléans : « Monseigneur, dit-il au prince, je ne crois pas qu'en vous suggérant de me faire ministre, on vous ait donné un bon conseil. D'abord, je ne m'aveugle point sur ma capacité, et puis, franchement, il n'entre point dans mes goûts d'être ministre.... je suis tout franc, tout rond, dissimulant peu ce que je pense, et, si je me connais bien, très peu propre à faire un homme de Cour. — Que parlez-vous de Cour? objecta le prince, est-ce que je veux une Cour ? Ah ! Monsieur, si vous saviez combien je regrette de ne pouvoir vivre citoyen de la république française !... — Permettez, Monseigneur, les choses ne se présentent point de la même manière dans des situations différentes. Je me suis reporté d'un bond à 1789. Je veux bien renouveler l'épreuve faite à cette époque ; mais c'est dans l'espérance qu'on travaillera franchement non pas à *royaliser* la France, mais à *nationaliser* la royauté, *si cela est encore possible.* — Est-ce que, par hasard, répliqua Louis-Philippe, vous auriez, M. Dupont, la prétention de vous croire plus patriote que moi ? apprenez que je le suis plus que vous. — Plus, ce serait difficile ; autant, c'est assez, et je m'en contente. — Vous n'en doutez pas, je l'espère? — Ecoutez donc, Monseigneur, je le désire, mais je puis vous le dire sans vous offenser : il y a certitude d'un côté, et seulement espoir de l'autre ; en un mot, je me connais, et je n'ai pas l'honneur de vous connaître (1). »

(2) *Louis-Philippe et la Contre-révolution*, etc., tome 2, p. 59.

Digitized by Google

La reconstitution du personnel de la magistrature, après 1830, amena entre le roi et son ministre plus d'un débat où le rude démocrate lutta avec énergie, et, il faut le dire, avec justice contre certaines antipathies personnelles de Louis-Philippe. Mais un tel censeur n'était guère tolérable au-delà des premiers mois de l'établissement d'un nouveau pouvoir, et la malignité publique plaçait dans la bouche du roi ce mot vulgaire : « J'ai trois médecines à rendre, La Fayette, Laffitte et Dupont de l'Eure. » La démission du garde des sceaux, formulée en termes sévères, fut acceptée par Louis-Philippe, et dès ce jour, la séparation de la monarchie de 1830 et du parti démocratique put être considérée comme définitive.

Les derniers jours d'août avaient vu s'opérer en Belgique une révolution calquée en apparence sur la nôtre, mais accomplie dans un esprit tout différent. Rendue à son indépendance par la fuite précipitée du prince d'Orange, la Belgique n'osa pas se constituer en république en présence des traités de 1815 ; elle songea à se donner un souverain, et ses regards se tournèrent vers le duc de Nemours, second fils du roi des Français. Mais la France n'était pas en mesure de profiter d'un tel résultat. Louis-Philippe, contenu par l'Angleterre, refusa formellement la couronne offerte à son fils. Rejetée par ce refus dans les bras des Anglais, la Belgique, après de longs tâtonnements, choisit le prince Léopold de Saxe-Cobourg, et cette élection lui valut les faveurs soudaines de la conférence de Londres, toujours hostile à ses intérêts tant que l'influence française avait paru dominer dans ce pays. Sous ce point de vue, la diplomatie de M. de Talleyrand avait échoué complètement à Londres, quelque soin qu'il eût pris d'amoindrir sa mission en déclarant qu'il ne venait point comme représentant de la France, mais « pour chercher

Digitized by Google

avec d'anciens et honorables amis les moyens de conserver la paix de l'Europe et de maintenir les traités de 1815. »

L'Europe entière avait reconnu Louis-Philippe, à l'exception du duc de Modène, que le cabinet français négligea à cause de son peu d'importance, et du roi d'Espagne, dont la résistance parut difficile à surmonter. Toujours disposé à favoriser l'insurrection, sous quelque forme qu'elle se produisît, La Fayette, alors tout-puissant, persuada au ministère d'effrayer Ferdinand VII en fomentant des troubles dans ses états. On s'entendit à ce sujet avec les plus éminents des Espagnols qui avaient fui à Paris et à Londres les persécutions de leur gouvernement (1). Le roi mit à leur disposition cent mille fr. tirés de sa cassette, et M. Guizot, ministre de l'intérieur, ne dépensa pas moins de 2 à 300 mille francs, dit-on, pour armer un certain nombre de combattants de juillet comme auxiliaires du corps expéditionnaire destiné à porter la guerre civile dans la Péninsule. Mais, par suite des menaces faites par Ferdinand VII d'user de représailles envers la France, ces derniers reçurent contre-ordre dans le trajet (2), et les révolutionnaires espagnols, livrés à leurs propres forces, échouèrent misérablement dans deux tentatives désespérées. Ferdinand reconnut Louis-Philippe, mais le parti démocratique espagnol conserva un long ressentiment de l'abandon du gouvernement français.

Des écueils d'une autre nature attendaient la royauté nouvelle. Lors de l'installation du ministère Laffitte, Louis-Philippe insista pour obtenir une loi qui réglât sa liste civile, et il communiqua à ce ministre un état des besoins du trône, dont le chiffre s'élevait à 20 millions. M. Laffitte exhorta le

(1) Chambre des députés, séance du 21 septembre 1831.

(2) Il en coûta de 15 à 18,000 francs à la mairie de Lyon pour empêcher ces volontaires de séjourner dans cette ville.

Digitized by Google

prince à retirer ce document, en l'assurant que le cabinet était à peu près d'accord pour demander 18 millions, et le roi promit de n'y point donner suite. L'étonnement de M. Laffitte fut grand, quand il apprit que la note en question avait été remise à la commission de la Chambre chargée de l'examen du projet de loi, où elle avait produit l'impression la plus défavorable. Il s'en plaignit vivement au roi, qui s'excusa sur les obsessions qui lui avaient été faites. Il fallut remédier aux effets de cette démarche malencontreuse, et ce fut par un artifice peu digne de la majesté royale qu'on y réussit en partie. Louis-Philippe, par une lettre confidentielle à son ministre, blâma l'indiscrétion qu'avaient commise les gens de sa maison, et désavoua toute communication faite en son nom sur ce *désagréable sujet*. M. Laffitte donna secrètement connaissance de cette lettre aux membres de la commission, et le projet de loi fut retiré. La liste civile fut fixée plus tard à 12 millions, auxquels les Chambres ajoutèrent 1 million de dot pour le prince royal, et une allocation de 1500 mille francs, représentant les sommes touchées par le roi depuis son avènement jusqu'au 1er janvier 1832. Mais l'ensemble de ces débats, aiguisés par les piquants pamphlets de M. de Cormenin sur les ressources et les prétentions de la couronne, et surmontés par un discours âpre et sévère de M. Dupont de l'Eure, produisit un regrettable effet. Ils fortifièrent le grief le plus impopulaire sinon le plus fondé qui s'élevât contre Louis-Philippe, celui d'une cupidité peu royale. Ils rappelèrent en outre l'attention publique sur un fait licite sans doute, mais profondément impolitique : à savoir, l'acte par lequel, la veille de son avènement, ce prince, au lieu de confondre ses biens personnels avec le domaine de l'Etat, suivant l'antique usage de la monarchie, en avait disposé en faveur de sa famille. Cette discussion fut marquée de plus par un incident fâcheux. L'un des ministres, M. de

Digitized by Google

Montalivet, ayant qualifié de *sujets* les membres de la nation française, la susceptibilité la plus impétueuse se manifesta dans une partie de l'assemblée, et M. Odilon Barrot fut chargé de rédiger une protestation formelle « contre un mot inconciliable avec le principe de la souveraineté nationale. » Cette protestation, que signèrent 104 députés, eut pour effet de faire disparaître désormais la qualification proscrite des rapports adressés au roi par ses propres ministres.

Les exigences de la liste civile parurent d'autant plus onéreuses, que la position financière de la France était loin de s'être améliorée par la révolution de juillet. Le budget de 1831 avait présenté un accroissement de 300 millions sur le dernier budget de la Restauration ; les recettes de l'Etat, si prospères pendant les premiers mois de 1830, n'avaient cessé d'aller en diminuant, et déjà commençait à se creuser ce gouffre du déficit qui devait s'élargir progressivement jusqu'à la chûte de la monarchie, à laquelle il a tant contribué. Ainsi s'était évanouie au bout de quelques mois, sous l'empire d'une inexorable réalité, cette illusion d'un *gouvernement à bon marché* qui avait tenu une si large place parmi les promesses du nouvel établissement.

Quelque fâcheuse que fût sous ce rapport la situation matérielle de la France, le désordre des esprits était plus grand encore. Nées du malaise profond qui minait les existences, et de ce besoin inquiet de paradoxe et de controverse qu'engendrent les révolutions, plusieurs associations suspectes se disputaient le sol ébranlé. Indépendamment des clubs et des sociétés secrètes, dont la réorganisation menaçait la France de longues et nouvelles convulsions, le saint-simonisme, ce modeste et dangereux précurseur du communisme, remuait au nom d'une formule spécieuse tous les fondements du vieil ordre social. L'abbé de La Mennais prêchait éloquemment dans l'*Avenir* l'émancipation absolue des peuples et

Digitized by Google

l'abandon des maximes gallicanes qui, pendant tant de siècles, avaient préservé la France du joug théocratique. Enfin, un ecclésiastique moins digne encore de ce titre, l'abbé Châtel aspirait à étouffer dans les égarements du schisme le plus criminel les consolations que la religion seule pouvait offrir à la société troublée. Le sens moral public s'affaiblissait visiblement au milieu de cette anarchie des idées et des opinions. Tout tendait à s'amoindrir. Les fonctions publiques, convoitées avec une avidité déplorable, mais remplies généralement sans amour du devoir, sans passion pour le bien, cessaient d'apporter à leurs possesseurs ce lot d'honneur et de considération qui, dans d'autres temps, avait composé parmi nous leur plus bel apanage. La plupart des prévenus renvoyés devant les tribunaux y rencontraient une scandaleuse absolution. L'opinion publique, cet arbitre antique et suprême en matière d'honneur, perdait de plus en plus cette rigueur de délicatesse, et, si l'on peut dire, cette fleur de sévérité qui, chez un peuple jaloux des moindres bienséances, avait élevé si haut la puissance de ses oracles. Ce désordre des esprits gagnait jusqu'aux formes extérieures de la société. L'urbanité française, si vantée, disparaissait insensiblement de nos mœurs sous l'impression desséchante de l'égoïsme et de la licence (1); tout, jusqu'à nos habitudes domestiques, se ressentait du relâchement de l'autorité et de l'infirmité radicale du principe sur lequel elle reposait.

Cette époque parut favorable au parti légitimiste pour essayer une démonstration qui ne servit qu'à réveiller l'irritation révolutionnaire et à constater l'impopularité du principe

(1) Un Américain illustre qui revoyait la France après trente ans d'éloignement, interrogé sur le changement qui l'avait le plus frappé dans nos mœurs, répondit sans hésiter : « la disparition de la politesse. » (C. Bonjour, *Mélanges de la Société philotechnique*).

Digitized by Google

auquel il s'était dévoué. Le 14 février 1831, à la célébration de l'anniversaire de la mort du duc de Berri, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, un jeune homme s'avança vers le catafalque et y attacha sous une couronne d'immortelles une lithographie représentant le duc de Bordeaux. Cette simple démarche accomplie au milieu d'une assistance nombreuse et sympathique, détermina soudain dans la capitale une immense commotion. Le peuple, excité par la jeunesse des écoles, se rua avec fureur sur l'église de Saint-Germain, dont le mobilier fut dévasté et brisé au milieu d'odieuses profanations. Deux expéditions, dirigées par les sociétés secrètes, menacèrent l'Archevêché et le Palais-Royal. Faiblement ému d'une insurrection qui ne s'adressait qu'à la dynastie déchue, Louis-Philippe songea surtout à garantir sa demeure, et abandonna sans défense aux fureurs de la multitude le palais de l'Archevêché, dont le sac fut complet. Tout ce qu'avait épargné la populace, aux journées de juillet, fut brûlé, pillé ou précipité dans la Seine. A la suite de ces douloureux événements qui, sans amener aucune répression, provoquèrent d'amères récriminations entre les partis, la Cour effrayée fit effacer ses propres armes des édifices publics de la capitale. La Fayette, dont les rapports avec le Palais-Royal n'avaient pas encore entièrement cessé, blâma hautement cet acte de condescendance : « J'aurais supprimé les fleurs de lys, dit-il au roi, tous les jours qui ont précédé, tous ceux qui ont suivi le jour où vous les avez fait disparaître (1). »

Le même mois de février vit éclater les insurrections de Modène et de Bologne. Avant de tenter cette périlleuse levée de boucliers, les patriotes italiens avaient envoyé des députés à Paris pour pressentir le gouvernement sur le cas probable d'une intervention armée de la part de l'Autriche. Ces envoyés

(1) *La Fayette et la Révolution de* 1830, tome 2.

Digitized by Google

obtinrent du ministère, et même, dit-on, du duc d'Orléans en personne, l'assurance qu'une telle intervention déterminerait l'irruption simultanée d'une armée française en Italie. Les insurrections eurent lieu ; mais les ministres de Louis-Philippe, cédant aux inspirations de sa timide politique, désavouèrent toute solidarité avec les insurgés et retinrent en France tous ceux des réfugiés italiens qu'appelait dans la Péninsule le cri de l'insurrection. Encouragé par cette défection, M. d'Appony, ambassadeur d'Autriche, annonça au Palais-Royal l'intervention prochaine de son gouvernement dans le duché de Modène, et le ministère autrichien accueillit par une notification analogue la déclaration du maréchal Maison, alors ambassadeur à Vienne, qui interdisait formellement à l'Autriche l'entrée des États romains. Le maréchal ressentit vivement cette injure et pressa son cabinet de prendre l'initiative de la guerre en jetant sur le champ une armée française sur le territoire piémontais. Cette dépêche, remise le 4 mars au général Sébastiani, ne fut connue que le 8 mars de M. Laffitte, qui se plaignit de ce retard, mais n'obtint qu'une excuse frivole. Il offrit sa démission au roi, en la motivant soit sur le mystère qui lui avait été fait, soit sur la tendance contre-révolutionnaire du gouvernement. Louis-Philippe résista obligeamment. Une conférence entre les ministres eut lieu le 9 mars ; mais on ne put réussir à s'entendre, et M. Laffitte lui-même conseilla au roi de faire appeler M. Casimir Périer. C'était aller au devant des vœux secrets de Louis-Philippe. Le nouveau cabinet fut formé le 13 mars. Il se composait de M. Périer, ministre de l'intérieur et président du conseil, du baron Louis, successeur de M. Laffitte au département des finances. Le maréchal Soult avait remplacé précédemment le général Gérard au ministère de la guerre, où son impulsion habile et active, en rétablissant la discipline dans l'armée, s'était déjà manifestée par les plus heureux résultats. La simarre de Lhospital et de d'Aguesseau

Digitized by Google

alla revêtir M. Barthe, ancien affilié de la société des *carbonari*. MM. Sébastiani, de Montalivet, d'Argout et l'amiral de Rigny complétaient ce cabinet, pris en entier dans la nuance doctrinaire.

La retraite de M. Laffitte, le caractère notoirement absolu de M. Périer, son peu d'empressement à saluer le triomphe révolutionnaire de 1830, toutes ces choses annonçaient assez un changement complet dans la politique ostensible de Louis-Philippe, et son intention arrêtée de substituer un régime fort et régulier au système de tolérance et d'impunité qui avait signalé les premiers mois de son règne. Aussi la promotion du nouveau ministère fut-elle accueillie comme une espèce de défi jeté par le trône au parti qui aspirait à faire produire à la révolution de juillet ses conséquences les plus extrêmes. Cette impression rejaillit jusque sur la Cour, dont le premier ministre ne conquit l'assentiment tacite qu'avec l'assistance personnelle du roi (1). M. Périer exposa son système politique à la Chambre avec une âpre franchise qui, dans l'état de fluctuation où le dernier cabinet avait laissé les esprits, devait réussir auprès de la majorité. A l'intérieur, répression énergique de tout appel à l'insurrection; au dehors, application rigoureuse du principe de non-intervention, point de guerre sans un intérêt direct pour la France, tel fut dans sa bouche le programme du nouveau ministère. Ce programme fut mis bientôt en action par la demande d'une loi sur les attroupements, par d'habiles et fructueuses mesures contre la ligue appelée *Association nationale*, et par d'énergiques attaques contre les sociétés secrètes, ce redoutable dissolvant de tous les pouvoirs. L'abandon des insurgés italiens et l'éclatant rappel du général Guilleminot, ambassadeur à Constantinople, qui avait adressé au divan une note menaçante contre la

(1) *Histoire de dix ans*, par Louis Blanc; tome 2, pa 429.

Digitized by Google

Russie, achevèrent de sanctionner le manifeste de M. Périer. Ce ministre jugea convenable de constater la popularité du roi ou d'y ajouter par un voyage dans les contrées les plus florissantes de la France. Louis-Philippe consacra une partie des mois de mai et de juin à parcourir les départements de la Normandie et ceux de la Lorraine, et reçut partout le même accueil que Charles X avait rencontré en Alsace quelques mois avant son renversement. Les journaux ministériels firent valoir cet empressement comme une approbation non équivoque du système politique inauguré par le cabinet du 13 mars. Les partis hostiles, par une allusion assez piquante à l'ancienne profession du premier ministre, dirent que Louis-Philippe s'était fait en cette circonstance *le commis-voyageur de la maison Périer*. Cependant ce bon accueil fut troublé par une allocution presque sévère du conseil municipal de Metz contre l'hérédité de la pairie, et la garde nationale ayant voulu exprimer la même opinion, le roi interrompit l'orateur avec vivacité, et lui arracha son discours.

La dissolution de la Chambre, que M. Périer fit suivre d'une circulaire énergique au sujet des élections, amena une majorité dévouée aux intérêts de la révolution, mais sans vues fixes et arrêtées. Le discours de la couronne se distingua par une certaine fermeté de langage qui signalait l'influence du chef du conseil; mais on remarqua avec surprise que le ministre vérifiait audacieusement l'exactitude du débit royal sur une copie de ce document; circonstance qui caractérisait assez ses rapports avec le monarque dont il avait acccepté bien plus que salué l'élévation.

En réalité, M. Périer vendait cher ses services au roi dont sa fermeté consolidait la puissance. Ce n'étaient plus le dévouement affectueux, les rapports bienveillants de M. Laffitte, et l'obligation où Louis-Philippe s'était trouvé de se séparer de son ancien ami, pesait sur lui d'autant plus vivement qu'il

Digitized by Google

s'y mêlait aux yeux du public l'apparence d'une odieuse ingratitude. La révolution de 1830 avait déterminé dans la situation financière de M. Laffitte un embarras que Louis-Philippe s'était efforcé de dissiper en lui achetant secrètement au prix de 9,400,000 fr. la forêt de Breteuil. Laffitte reprochait au monarque d'avoir, par une injurieuse défiance, violé ce secret si important à son crédit en faisant enregistrer cet acte de vente. Ce grief, longtemps concentré dans l'âme du premier ministre, ne fit explosion qu'après sa sortie du conseil. Compliqué de détails qui se dérobent à une étude historique, envenimé par les efforts de l'esprit de parti et par l'âpreté des répliques mutuelles, il amena graduellement entre ces deux hommes une rupture irrémédiable, rupture, il faut le dire, plus fatale au roi qu'à son ancien ami. Car M. Laffitte, homme d'état sans valeur, mais citoyen irréprochable, conserva jusqu'à sa mort (1844) cette auréole de popularité à la faveur de laquelle il avait fait une révolution.

Le cabinet n'écarta qu'à cinq voix de majorité M. Laffitte de la présidence de la Chambre, et M. Dupont de l'Eure fut élu vice-président à la majorité de dix voix. Ce double échec entraînait sa dissolution, lorsque la brusque irruption de l'armée hollandaise en Belgique le détermina à se reconstituer et à essayer un nouvel appel à l'opinion de la Chambre. Sans égard pour le droit de non-intervention si hautement proclamé, l'envoi d'une armée française en Belgique fut décidé, « non pour soutenir le principe révolutionnaire, mais pour faire respecter les décisions de la conférence de Londres. » Cette démonstration força les Hollandais à évacuer le territoire belge, mais la France n'en retira point les avantages qu'elle était en droit d'espérer.

La révolution de juillet avait allumé en Pologne, depuis un an environ, le feu d'une vaste insurrection que le gouverne-

Digitized by Google

ment français ne secondait que par des vœux impuissants ou équivoques. Cette insurrection se distinguait de celles d'Espagne et d'Italie par cette circonstance spéciale qu'elle n'avait reçu du cabinet du Palais-Royal aucun encouragement préalable ; l'ukase qui donnait une avant-garde polonaise à l'armée russe prête à envahir la France révolutionnaire, avait seul précipité l'explosion. Après avoir lutté avec une intrépide constance contre les gigantesques ressources de la Russie, ce peuple généreux épuisait ses derniers efforts. Ce fut le 15 septembre 1831 que parvint à Paris la nouvelle de la reddition de Varsovie. La stupeur fit bientôt place à l'exaspération; on courut aux armes; une voiture qui portait MM. Sébastiani et Périer fut arrêtée par la populace sur la place Vendôme, et ces ministres ne durent qu'à leur courage personnel le salut de leur vie. Cette douloureuse péripétie, qui froissait à un si haut point les sympathies populaires, amena de vifs débats à la Chambre entre MM. Mauguin, Thiers, La Fayette et Périer. L'opposition, encore exaspérée par le mot fameux et cruel du général Sébastiani, *l'ordre règne à Varsovie,* réclama une enquête sur la politique du ministère. Mais M. Périer obtint de la Chambre ce fameux ordre du jour motivé, qui, sanctionnant par une approbation catégorique et définitive la politique extérieure du cabinet, lui permit enfin d'établir un régime régulier dans l'administration du pays. Les héroïques convulsions de la patrie de Sobieski et de Kosciusko n'aboutirent qu'au vœu stérile du maintien de la nationalité polonaise, formulé depuis lors dans toutes les communications annuelles des Chambres avec le roi.

La question de l'hérédité de la pairie préoccupait vivement les esprits. L'opinion personnelle de Louis-Philippe était en faveur de ce privilège, et M. Périer se prononçait dans le même sens. Mais la destruction de l'hérédité était la conséquence iné-

Digitized by Google

vitable d'une révolution faite surtout en haine des supériorités originelles, et la Chambre élective, en la décrétant, n'accorda pas même au ministère l'espoir d'une révision future. L'opposition de la Chambre des pairs n'était pas douteuse. Il fallut la briser par la promotion de 36 membres nouveaux. Cette session fut marquée par l'adoption du projet de loi relatif au bannissement des Bourbons de la branche aînée; projet auquel MM. Baude et Bricqueville avaient successivement attaché leur nom, mais qui ne dut sa forme définitive qu'à la sanction de ce même prince qui leur avait juré tant de fois amour et fidélité !

Une insurrection victorieuse, celle des ouvriers lyonnais, marqua les derniers mois de cette année commencée par une émeute anti-légitimiste. Le gouvernement célébra, dans son imprévoyance, l'innocuité politique de ce douloureux conflit. Que d'enseignements, toutefois, dans cette émotion populaire contre l'aristocratie commerciale qui avait tant contribué à la révolution de juillet, et qui retrouvait aujourd'hui dans la mollesse ou l'indiscipline de la force armée le fruit de ses propres prédications ! Quel sinistre avant-coureur de cette redoutable tempête sociale que le dix-neuvième siècle recelait dans ses flancs ! La présence du duc d'Orléans et du ministre de la guerre imprima à la rentrée des troupes un certain appareil ; mais la répression de cet attentat à l'ordre public fut à peu-près nulle et se ressentit du désordre et du relâchement des esprits.

Ces échecs multipliés n'attiédissaient point l'énergie du pouvoir. L'action du ministère public, confiée à M. Persil, magistrat d'un âpre et stoïque dévouement, espèce de Jeffrys modifié par la civilisation moderne, pesait avec acharnement sur la presse qu'elle soulevait encore par la rigueur inusitée des arrestations préventives. Chaque jour apportait un nouveau démenti à cette imprudente parole du duc d'Orléans, lieutenant-général : *Il n'y aura plus de procès de*

Digitized by Google

la presse (1). Ces rigueurs n'étaient que trop autorisées d'ailleurs par les complots politiques que faisait éclore cette tumultueuse époque. La conspiration des tours de Notre-Dame, celle de la rue des Prouvaires, ouvertement dirigée contre la famille royale, les troubles de Grenoble, réprimés avec une violence sauvage, ne furent que le prélude d'agressions plus menaçantes.

Cependant les mouvements de l'Italie s'étaient apaisés, et les Autrichiens avaient évacué les Etats romains, lorsque la survenance de nouveaux troubles, motivés par l'insuffisance des concessions pontificales, détermina le Pape à réclamer de rechef l'assistance de ses alliés. Cet appel fut entendu, et les Autrichiens rentrèrent à Bologne. Cette irruption inspira à M. Périer une résolution hardie. Pénétré de la nécessité d'étouffer par quelques satisfactions légitimes les germes d'une insurrection qui pouvait embrâser l'Europe, il dirigea par mer une expédition sur Ancône et fit occuper cette ville dans la nuit du 22 février. Cet acte de vigueur, entrepris contre la volonté ou du moins sans le consentement formel de Louis-Philippe, mit la diplomatie en émoi. La cour de Rome se plaignit amèrement, et le cabinet de Vienne demanda des explications. M. Périer opposa à ces réclamations une inaltérable impassibilité, et soutint la dignité française avec une constance à laquelle parut s'associer généreusement le monarque dont il avait entraîné le concours. Mais le mérite de cette entreprise, amoindri ou dénaturé par l'esprit de parti, ne fut convenablement apprécié que lorsque, six ans plus tard, le ministère Molé condescendit à évacuer Ancône malgré les

(1) Au commencement de l'année 1834, la somme des condamnations prononcées en matière de presse s'élevait à 65 ans 9 mois d'emprisonnements, et à 531,505 fr. d'amendes.

Digitized by Google

clameurs de l'opposition qui s'était montrée si indifférente à son occupation. L'expédition d'Ancône, ce trait d'énergie qui a fait le plus d'honneur au gouvernement de juillet, fut le dernier acte remarquable du ministère de M. Périer. Cet homme d'état, plus distingué sans doute par la droiture et la fixité que par l'élévation de ses vues, par la décision que par le désintéressement de son caractère, quitta le pouvoir avec la vie, dégoûté des efforts impuissants qu'il avait prodigués au rétablissement de l'ordre, et murmurant jusqu'au bord de la tombe d'amères imprécations contre la politique pusillanime qui avait trop souvent enchaîné les élans de son patriotisme. A la nouvelle de sa mort Louis-Philippe ne répondit que par cette froide exclamation : « Est-ce un bien, est-ce un mal ? » expression trop fidèle des inquiétudes où les témérités du ministre avaient jeté cette âme profondément machiavélique, et indifférente à tout, hors à la conservation du pouvoir.

Un fléau destructeur, né sur les bords du Gange et importé en Allemagne à la suite de la guerre de Pologne, le choléra-morbus, vint faire une diversion redoutable aux dissentiments politiques. Paris, surtout, fut l'objet de ses rigueurs. On évalua à plus de dix-huit mille le nombre des victimes qu'il moissonna dans une invasion de moins de deux-cents jours. En ces circonstances critiques, le roi et sa famille se montrèrent observateurs fidèles de tous les devoirs du rang suprême. Ils ne désertèrent point, à l'exemple de tant d'autres, le poste du péril, et contribuèrent par leur courage, leurs exhortations et leurs secours, à adoucir les atteintes de l'épidémie. Mais on fut généralement frappé du peu de place que l'autorité publique donna aux idées religieuses, parmi les encouragements ou les consolations qu'elle s'efforça de faire pénétrer dans les esprits.

Cependant de vastes événements se préparaient. Depuis son exil du territoire français, la duchesse de Berri n'avait

Digitized by Google

cessé de rêver aux moyens de reconquérir le trône de son fils. Après de longues et épineuses négociations, cette princesse avait obtenu de Charles X, au mois de mars 1831, une déclaration qui lui conférait le titre de régente du royaume pendant la minorité du duc de Bordeaux. Partie le 17 juin d'Holyrood, première résidence que s'était assignée l'infortune de Charles X, elle se rendit par Mayence, le Tyrol et Milan à Gênes, où le roi de Sardaigne lui offrit la plus libérale hospitalité, et de là à Massa, dans les états du duc de Modène, où se réunirent autour d'elle les principaux chefs du complot légitimiste. Les dispositions des puissances étrangères furent interrogées. Beaucoup de bienveillance, quelques vagues promesses de secours éventuels, des vœux secrets, des sympathies plus ou moins décidées, voilà quel fut le résultat de ces investigations. La duchesse de Berri n'avait donc rien à attendre que de son courage, de la sainteté des droits qu'elle aspirait à faire triompher, du dévouement de ses amis. Elle se flattait d'ailleurs que la situation précaire et périlleuse de la France absoudrait son entreprise aux yeux de ceux mêmes qui n'en reconnaîtraient pas la légitimité.

Le 24 avril 1832, Marie-Caroline se rendit à bord du *Carlo-Alberto*, où l'attendait le petit nombre de fidèles qui devaient partager les hasards de son expédition. Six jours après, quelques-uns d'eux essayaient sans succès un mouvement sur Marseille ; tout échouait devant les dispositions de l'autorité. La duchesse résolut sur le champ de se rendre en Vendée, et traversa résolument la France, affrontant mille obstacles, mille périls, mille disgrâces ; rien ne put abattre son courage maternel. Mais l'enthousiasme des Vendéens était loin d'être universel. Le mauvais succès des derniers complots avait glacé les dispositions des royalistes parisiens. M. Berryer accourut pour conjurer la princesse de quitter la Vendée. Mais la belliqueuse mère du duc de Bordeaux avait

Digitized by Google

ordonné une prise d'armes générale pour le 24 mai. Comment renoncer aux espérances qu'elle caressait depuis si longtemps avec tant de ferveur! Comment abandonner sans coup férir cette terre classique de l'héroïsme monarchique? L'insurrection prescrite fut seulement différée. L'histoire redira les résultats de cette courte campagne, conduite sous l'impression d'un découragement presque général, mais dont les brillants faits d'armes de Vieille-Vigne, de Riaillé, du Chêne, de la Pénissière, suffiront pour perpétuer le souvenir. Les Vendéens furent vaincus, massacrés ou dispersés, et la duchesse vint abriter audacieusement dans les murs de Nantes une existence de plus en plus menacée. De sa retraite, elle écrivit à sa tante, la reine des Français, une lettre pleine d'onction et de dignité pour lui recommander les Vendéens tombés au pouvoir du gouvernement. Cette lettre fut rendue à l'officier qui s'en était chargé : la reine avait refusé de la recevoir ; la politique étouffait la voix du sang, et les nobles inspirations de l'exil s'étaient perdues sans écho au pied du trône! Quelques mois plus tard, M. Berryer fut traduit devant la cour d'assises de Blois, et triomphalement acquitté. Les passagers du *Carlo-Alberto* trouvèrent également grâce devant un jury royaliste.

L'insurrection de l'ouest était à peine étouffée, que le gouvernement dut se préparer à de nouveaux combats. Un des orateurs des plus véhéments de la gauche parlementaire, le général Lamarque venait de mourir. Ses obsèques, fixées au 5 juin, développèrent dans la capitale le mouvement le plus grave qui y eût éclaté depuis les journées de juillet. Le parti démocratique, vivement impressionné par la publication récente du *Compte-Rendu* de l'opposition, s'y trouvait représenté par de nombreux délégués des sociétés secrètes. La vue d'un bonnet phrygien, que La Fayette repoussa avec horreur, détermina l'explosion. En un instant, Paris fut en feu. Réso-

Digitized by Google

lus à périr ou à renverser la monarchie, les insurgés s'emparèrent de plusieurs points importants, et concentrèrent le gros de leurs forces dans le quartier Saint-Martin. Les chefs militaires du gouvernement éprouvèrent un moment d'indécision cruelle, et le maréchal Soult lui-même se fit remarquer dans le principe par une mollesse d'agression qui sembla d'un fâcheux augure. Réunis comme au 28 juillet pour arrêter l'effusion du sang, les députés de l'opposition résolurent d'envoyer au roi des commissaires pour l'exhorter à ne point abuser de la victoire qui se déclarait en sa faveur ; ils devaient aussi représenter au roi les dangers de sa persistance dans un système politique qui compromettait de plus en plus l'honneur et la sécurité de la France. MM. Arago, Barrot et Laffitte furent désignés. Mais ils se présentèrent aux Tuileries au moment où Louis-Philippe, qui venait de reconnaître en personne les forces de l'insurrection, rentrait transporté des acclamations populaires décernées à son courage. Le roi écouta sans faveur les représentations qui lui furent faites, et défendit avec abondance et tenacité son système de gouvernement. Il repoussa vivement l'imputation de sympathiser avec le parti carliste, lui, dit-il, *le plus mortel ennemi des Bourbons de la branche aînée*, et déclara que « jamais l'émigration ne lui avait pardonné de ne s'être pas joint à elle. Je ne suis devenu roi, ajouta Louis-Philippe, que parce que moi seul je pouvais sauver la France de l'anarchie et du despotisme. » Puis, s'enivrant, pour ainsi dire, de la supériorité de position que venaient de lui faire les derniers événements, « l'élément des révolutions existe chez toutes les nations de l'Europe, et toutes *n'ont pas l'étoffe d'un duc d'Orléans pour les terminer*. En résumé, conclut-il, mon système de gouvernement n'a contre lui que les carlistes et les républicains (1). »

(1) Procès-verbal de l'entrevue de MM. Laffitte, Arago et Odilon Barrot avec le roi, le 6 juin 1832.

Digitized by Google

Le prise du cloître Saint-Méry, où une poignée de combattants défia pendant plusieurs heures les assauts d'une armée entière, consomma la défaite de l'insurrection. La capitale fut mise en état de siége malgré les promesses formelles du roi; mais la Cour de cassation décida que ce régime était contraire à la charte, et le gouvernement s'inclina sans résistance devant cet arrêt.

Les prospérités s'enchaînent comme les infortunes. Vainqueur à Paris et dans la Vendée, Louis-Philippe parut entrer enfin dans une ère moins agitée, et plusieurs circonstances favorables à la consolidation de son trône se succédèrent rapidement. Tandis que l'union de sa fille aînée avec le nouveau roi des Belges (août 1832) rapprochait sa dynastie de la maison royale d'Angleterre, la mort du jeune duc de Reichstadt écartait un prétendant auquel les dispositions de l'armée, le mécontentement des esprits et la faveur croissante des souvenirs de l'Empire préparaient dans l'avenir des chances sérieuses. Cette frêle existence s'éteignit sans bruit sur la terre d'exil, captive de ce peuple que Napoléon avait vaincu tant de fois, et ce fut un ministre du roi de France exilé qui répandit les dernières fleurs sur sa tombe. Louis-Philippe qui, dans cette catastrophe, ne vit peut-être qu'un obstacle de moins à l'établissement de sa dynastie, était loin de pressentir qu'il aurait quelques années plus tard à pleurer lui-même un jeune prince né comme le fils de Napoléon sur les marches du trône et destiné comme lui à s'y asseoir un jour !

Quoique le ministère eût secondé activement la couronne dans le double et formidable choc qu'elle avait eu à soutenir, le roi comprit l'insuffisance de ses conseillers en présence des

Digitized by Google

Chambres, et pourvut à d'indispensables changements. Le duc de Broglie fut appelé aux affaires étrangères, M. Guizot à l'instruction publique, et l'intérieur fut confié à M. Thiers, qui avait fait preuve de courage et d'habileté dans les événements de juin. Le maréchal Soult garda le porte-feuille de la guerre et reçut le titre de président du conseil (11 oct.).

Un des premiers embarras du nouveau ministère fut l'arrestation de la duchesse de Berri (7 nov.), livrée par la trahison de Deutz au préfet Maurice Duval, un des séides les plus abjects et les plus compromis du gouvernement de juillet. Le lendemain même, un petit brick de guerre conduisit la princesse à la citadelle de Blaye, assignée à sa captivité jusqu'à ce que le gouvernement eût ordonné de son sort.

L'impression de cet événement fut profonde et universelle. Mille adresses partirent de tous les points de la France pour rendre à la prisonnière de Blaye l'hommage d'un dévouement tardif et impuissant. Mille voix s'élevèrent, les unes pour réclamer impérieusement la mise en jugement de la princesse, comme une accusée ordinaire, les autres pour sommer le gouvernement de rendre à la liberté cette femme qui, disait le plus éloquent de nos publicistes, « n'avait fait trembler que des consciences surchargées et des mains enrichies de la dépouille de l'orphelin.... Les défaites de la duchesse de Berri, ajoutait l'illustre écrivain, sont autant de victoires à qui la fortune a refusé ses ailes (1). »

Au milieu de ces sommations contradictoires, le gouvernement ne repoussait qu'un parti : celui de livrer aux tribunaux la duchesse de Berri, mise en dehors du droit commun par une loi politique de bannissement ; mais sa décision se fondait sur un motif plus spécieux que solide. La princesse

(1) *Mémoires sur la captivité de Madame la duchesse de Berri*, par M de Châteaubriand, 1833.

Digitized by Google

acquittée, il fallait, disait-il, absoudre tous les fauteurs ou complices de l'insurrection vendéenne; condamnée, on exposait ses juges à d'implacables vengeances (1). Il eût été plus simple de reconnaître que la duchesse de Berri s'était constituée en état de guerre et non de rebellion envers Louis-Philippe, et que, par sa mise en jugement, le cabinet des Tuileries craignait d'indisposer contre lui les puissances européennes. Mais le gouvernement ne pouvait tenir ce langage. Il attendit donc, et fit annoncer que les Chambres seraient appelées à statuer ultérieurement sur le sort de sa captive : responsabilité dont les Chambres effrayées se déchargèrent à leur tour sur le ministère.

Cependant, la santé de la princesse, qui avait résisté aux épreuves les plus rudes de la guerre civile, s'altérait rapidement dans l'enceinte étroite qui lui était mesurée. Les rapports uniformes des médecins constataient l'insalubrité du séjour de Blaye, et leurs conclusions confinaient à la libération absolue de l'auguste prisonnière. Ces instances pressantes, la pacification définitive de la Vendée, la nature étroite des liens de parenté qui unissaient Marie-Caroline au chef de l'Etat, tout concourait à faire entrevoir sa mise en liberté prochaine, et déjà les journaux légitimistes commençaient à murmurer de la durée de sa détention comme d'une barbarie gratuite, lorsque quelques lignes insérées dans le *Moniteur* du 26 février livrèrent au public étonné le secret de ces rigueurs. Marie-Caroline « pressée par les circonstances », disait-elle, » et par les mesures ordonnées par le gouvernement », déclarait s'être mariée secrètement pendant son séjour en Italie. Quelques jours plus tard, elle compléta sa déclaration en faisant connaître que son époux était le comte Luchesi-Palli, des princes del Campo Franco, gentilhomme de la cour du roi des Deux-Siciles.

(1) *Deux ans de règne*, par M. A. Pépin, p. 382.

Digitized by Google

En présence d'une telle révélation, l'histoire s'arrête, et nul ne se sent en droit de profaner par un doute téméraire une affirmation revêtue de tous les caractères extérieurs de la vérité. Mais la déclaration de la duchesse de Berri inspira d'autres sentiments au gouvernement de Louis-Philippe qui, par ses organes habituels, exploita comme un grand scandale la situation qu'elle dénonçait. Le *Journal des Débats* triompha avec une joie cruelle de la *confusion* du parti légitimiste, et le ministère mit tout en œuvre pour obtenir la constatation légale d'un événement qui, dans son opinion, devait flétrir la prisonnière de Blaye d'une honte ineffaçable. Un officier-général courba son dévouement jusqu'à accepter la garde personnelle de la princesse. Cependant ces efforts n'atteignirent qu'imparfaitement leur but. L'authenticité de la déclaration du 26 février devint évidente (1), et la consistance politique de l'héroïque princesse en souffrit une atteinte irréparable ; mais la pensée impie qui avait inspiré sa divulgation, souleva toutes les âmes honnêtes. Ce roi d'un jour cherchant à venger de passagères alarmes par le déshonneur d'une nièce qui naguère le couvrait de sa vive et puissante affection, alluma assez d'indignation pour dévorer bien des incrédulités ombrageuses. Même aux esprits soupçonneux et sévères, le scandale de la vengeance parut supérieur au scandale de la faute. Marie-Caroline fut rendue libre aussitôt qu'on crut l'avoir déshonorée. Mais ce fut en vain que le plus constant athlète de la cause royaliste s'efforça de la faire maintenir dans la tutelle de ses enfants. En dépit des généreuses instances de M. de Chateaubriand, Charles X

(1) Cette authenticité avait été révoquée en doute par le parti légitimiste, et le pape Grégoire XVI dit énergiquement à quelqu'un qui l'entretenait de ce document : « C'est une pasquinade de plus ! *E una burla di più !*

Digitized by Google

refusa obstinément de voir désormais la régente de France dans la comtesse Luchesi-Palli.

Louis-Philippe avait ouvert, le 19 novembre 1832, la session des Chambres. Il entrait à cheval sur le Pont-Royal à la tête de son cortége, lorsque le bruit de la détonation d'un pistolet se fit entendre à quelques pas de lui. Vainqueur d'une courte émotion, le roi salua la foule, et parut à l'assemblée, où l'agitation de son débit révéla le danger auquel il venait d'échapper. Ce danger avait été grave; mais tel était le pouvoir de la presse, qu'elle parvint à faire illusion à plusieurs esprits sur la réalité de la tentative et sur le sang-froid que le roi lui avait opposé. On se plut à dire que le coup de pistolet du Pont-Royal *n'avait attrapé personne*. La police se livra à d'actives recherches, dont le résultat fut d'amener devant la cour d'assises de la Seine les nommés Benoît et Bergeron, républicains exaltés. Comme on demandait à ce dernier s'il avait réellement dit que le roi méritait d'être fusillé : — Je ne me rappelle pas l'avoir dit, mais je le pense, répondit-il avec une audacieuse tranquillité. Cependant, les charges, quoique sérieuses, parurent insuffisantes aux jurés, et Bergeron demeura disponible pour d'autres complots. Ce premier attentat contre la personne du roi laissa une impression généralement favorable au gouvernement; il accusa tout à la fois l'impuissance et la perversité de la faction anarchique, et cette impression justifia un mot fort répandu de M. Dupin à Louis-Philippe : « Sire, *ils ont tiré sur eux!* »

Mais ce qu'il fallait surtout à la monarchie nouvelle pour la consolider dans l'esprit des peuples, c'était le baptême de la gloire militaire. Cet avantage lui fut offert par la résistance du roi de Hollande à se soumettre aux actes de la conférence de

(1) Traité du 15 novembre 1831.

Digitized by Google

Londres (1), et à évacuer la citadelle d'Anvers, qui était demeurée au pouvoir de ce prince. Par une convention conclue le 22 octobre entre lord Palmerston et M. de Talleyrand, l'Angleterre et la France furent chargées de procéder à l'exécution de ce traité, et une armée française fut immédiatement dirigée vers la frontière belge. Les trois autres puissances contractantes, partagées entre leurs sympathies déclarées en faveur de la Hollande et la crainte de compromettre la paix générale en lui prêtant ouvertement appui, avaient pris le parti de demeurer spectatrices inactives de la lutte qui allait s'engager. Mais la France n'avait obtenu cette neutralité qu'au prix d'une condition également humiliante pour les deux peuples : c'est que les Belges s'abstiendraient de toute coopération aux mouvements de l'armée française. Tant on craignait la réunion même momentanée sous un même drapeau de deux nations inspirées par le principe révolutionnaire ! Toujours disposé à épargner à ses fragiles alliés toute espèce d'ombrage, Louis-Philippe exigea de plus que, dans le cas où notre armée aurait à repousser une attaque de la part des Hollandais, on respectât avec soin les limites de leur territoire.

Le siége d'Anvers, conduit avec une infatigable activité par le maréchal Gérard, eut la plus heureuse issue. La garnison hollandaise capitula le 23 décembre 1832, après dix-neuf jours d'une honorable résistance, pendant laquelle la ville d'Anvers fut loyalement épargnée. Les ducs d'Orléans et de Nemours prirent une part glorieuse aux fatigues et aux dangers de cette entreprise. Mais la jalousie britannique n'épargna rien pour en amoindrir l'honneur. Notre brave armée eut à subir la présence d'un commissaire anglais chargé de surveiller ses mouvements militaires et de s'assurer qu'ils se renfermaient fidèlement dans le programme convenu entre les plénipotentiaires des deux nations. Cependant, ce beau

Digitized by Google

fait d'armes parut relever la dynastie de 1830 dans l'estime publique, et les Français lui tinrent compte de leur avoir rouvert le chemin de la gloire. Le gouvernement sut entretenir ce favorable élan par une satisfaction éminemment populaire, à savoir le rétablissement de la statue de Napoléon sur la colonne Vendôme, d'où elle avait été précipitée en 1814. Mais ces impressions ne désarmèrent pas longtemps le parti républicain, le seul qui menaçât sérieusement le trône, depuis que les espérances des impérialistes et des légitimistes avaient paru s'anéantir devant la tombe du duc de Reichstadt et le berceau de Blaye, et de nouvelles luttes devinrent imminentes.

Le signal fut donné par la *Tribune*, journal radical, qui, dans un article sur les fortifications de Paris, qualifiait de *prostituée* la Chambre des députés. Des débats dont la vivacité s'éleva jusqu'à l'injure, amenèrent à la barre de la Chambre MM. Armand Marrast et Godefroy Cavaignac, rédacteurs du journal incriminé. La défense fut agressive, pleine d'audace et de révélations irritantes, et M. Marrast la termina par une apostrophe menaçante contre les adversaires de la presse, à laquelle la Chambre répondit par une condamnation sévère. Mais la *Tribune* répliqua dans le sens de sa première inculpation, par une accablante énumération des députés qui participaient aux faveurs du pouvoir; et ce dénombrement, rapproché d'une sentence célèbre de M. Viennet sur les vertus de la *clé d'or*, fournit en quelque sorte les premières syllabes du mot qui devait résumer le plus fidèlement les dernières années du règne de Louis-Philippe. Ce mot fut celui de *corruption*.

Un nouveau conflit ne tarda pas à s'élever à l'occasion des crieurs publics qui colportaient dans les rues de la capitale des brochures politiques non timbrées. M. Gisquet, préfet de police, interdit la circulation de ces brochures et or-

Digitized by Google

donna l'arrestation des distributeurs. Mais cette tentative échoua devant le refus de concours des tribunaux, et surtout devant la courageuse résistance de M. Rodde, rédacteur du *Bon Sens*, qui vint braver en plein jour, sur la place de la Bourse, l'action de la police, par une distribution personnelle des libelles interdits. Le pouvoir n'osa affronter les sympathies populaires prêtes à s'armer pour l'intrépide démocrate, et la faculté du cri public des écrits politiques fut régularisée postérieurement par une loi dont il fallut protéger l'exécution par des actes de violence.

La situation de l'Orient, où venaient de se passer de graves événements, commençait, à cette époque, à fixer les préoccupations inquiètes du gouvernement. La bataille de Koniah avait eu lieu, et Mahmoud, menacé à la fois de perdre la Syrie et la Turquie, tournait vers les Russes des regards suppliants. Ceux-ci offrirent avec empressement leur secours, et le général Mouravieff prépara tout pour une intervention énergique en faveur des vaincus.

Ces circonstances critiques avaient surpris le cabinet français sans ambassadeur auprès de la Porte. M. de Varennes, chargé d'affaires, déploya à la hâte toutes les ressources de son zèle ; et, sachant le vassal disposé à traiter avec son suzerain, il persuada au sultan Mahmoud d'envoyer sur-le-champ en Egypte Halil-Pacha pour entrer en négociations. Mais ses démarches se trouvèrent paralysées par un mouvement progressif d'Ibrahim, et rien ne parut propre à détourner l'assistance russe que les puissances occidentales de l'Europe avaient tant d'intérêt à écarter. Cependant, le divan inclinait à accepter les propositions de Méhémet-Ali, quelque dures qu'elles fussent, lorsque l'arrivée à Constantinople de l'amiral Roussin, ambassadeur de France, donna un autre

Digitized by Google

cours aux négociations. Il obtint que l'on contremanderait les secours russes, s'il était temps encore, et prit sur lui de garantir le maintien des contre-stipulations proposées par la Porte, et dont la principale consistait à garder le pachalik d'Adana. Mais il rencontra dans le vice-roi une résistance inattendue et que ne purent fléchir les efforts personnels de M. de Varennes. Le sultan accorda à son dangereux vassal tout ce qu'il voulut ; et les troupes russes, qui avaient eu le temps de débarquer à Constantinople, évacuèrent cette ville, après la signature du traité d'Unkiar-Skelessy. Ce traité stipulait une alliance défensive de huit ans entre la Porte et la Russie, et fermait le détroit des Dardanelles aux vaisseaux de toutes les autres nations. On verra plus tard quelles conséquences graves pour la France découlèrent de ce premier conflit entre les deux principaux représentants de l'islamisme.

Cette époque fut tristement mémorable par le traité que le gouvernement français conclut avec l'Angleterre sur le droit de visite, traité dont les stipulations, empreintes de tout le despotisme britannique, soulevèrent pendant plusieurs années le mécontentement toujours croissant du pays. Elle vit se former aussi, par la reconnaissance d'Isabelle, fille de Ferdinand VII, cette alliance avec l'Espagne dans laquelle Louis-Philippe, sans égard à sa protestation en faveur de la loi salique, prépara l'agrandissement futur de sa dynastie, intérêt dominant, j'ai presque dit exclusif de sa politique.

Mais de nouvelles agitations ne tardèrent pas à ramener son attention sur l'intérieur de la France.

Un fait lamentable avait vivement ému l'opposition. Un jeune député, ami particulier de M. Dupont (de l'Eure), M. Dulong, venait d'être tué en duel par le général Bugeaud, pour une allusion imprudente au rôle que le général avait récemment rempli auprès de la prisonnière de Blaye. L'exaspération s'accrut, quand on rencontra le concours plus ou moins direct

Digitized by Google

du roi mêlé à quelques épisodes de ce douloureux évènement. Un bal avait lieu le soir même à la Cour ; il ne fut point contremandé. L'esprit de parti fit arme de toutes ces choses, et l'irritation du parti démocratique contre la royauté y puisa de nouveaux aliments. Bientôt se présenta l'occasion d'y donner cours.

Les sociétés secrètes, développées sous l'influence délétère du principe insurrectionnel de 1830, n'avaient cessé d'être un obstacle au rétablissement de l'ordre public. Leur maintien était devenu évidemment incompatible avec l'existence d'une monarchie ; mais le point difficile était d'en opérer la dissolution sans recourir à des mesures arbitraires trop ouvertement opposées à l'esprit de la constitution. Le ministère l'entreprit par la présentation d'une loi qui atteignait indistinctement tous les adhérents de ces sociétés, sans égard à leur nombre, et qui attribuait à la juridiction correctionnelle la connaissance du délit d'affiliation. Ce projet souleva une ardente opposition, du sein de laquelle M. Berryer fit entendre son redoutable anathème contre le *cynisme des apostasies*. La loi passa à une faible majorité ; mais son adoption même enfanta la terrible collision qu'elle était destinée à prévenir.

Un cri de résistance partit de la *Société des droits de l'homme*, et ce cri fut répété par la plupart des sociétés secrètes répandues sur la surface de la France. De tous côtés on se prépara au combat. Mais nulle part cet appel à la révolte ne retentit plus fortement qu'à Lyon, ville encore enivrée de son triomphe éphémère de 1831, et où l'irritation des débats politiques se compliquait de la dissidence flagrante des rapports industriels. Livrés aux agitateurs qui depuis quelque temps avaient envahi cette métropole manufacturière, les ouvriers prirent les armes ; et, malgré la supériorité numérique de la garnison et des ressources militaires, préparées de longue main, l'insurrection, née le 8 avril, ne fut comprimée

Digitized by Google

que le 12, au prix d'une grande effusion de sang et de quelques actes d'iniquité et de barbarie malheureusement inséparables des discordes civiles. Saint-Étienne, Grenoble, Épinal et plusieurs autres villes furent le théâtre de mouvements analogues. Paris eut ses barricades le 13 et le 14 avril, et la rue Transnonain fut ensanglantée par des excès à jamais déplorables, auxquels les ressentiments de l'esprit de parti se complurent à mêler le nom du gardien de Blaye, du fatal adversaire de Dulong, de ce général Bugeaud, alors investi du principal commandement des troupes appelées à réprimer l'insurrection.

Ces douloureuses victoires procurèrent un assez long calme à la France attristée. Le ministère, dont l'élément répressif s'était fortifié par l'appel récent de M. Persil au département de la justice, usa avec empressement de son triomphe en présentant une loi rigoureuse contre les détenteurs d'armes de guerre, et en saisissant la Cour des pairs du jugement des accusés. Cette ordonnance, injurieusement attaquée par le républicain le plus considéré de son parti, Armand Carrel, fut l'occasion d'un procès dans lequel la Chambre vengea par une condamnation sévère sa dignité offensée.

Les accusés d'avril furent traduits devant la Cour des pairs au bout de treize mois de captivité. Les débats de cette affaire offrirent une confusion sans exemple dans les annales de la justice. Mise en présence de la plus haute juridiction du royaume, l'émeute parut à peine avoir changé de caractère. La voix des magistrats fut couverte à plusieurs reprises par les accents tumultueux des prévenus, qui envoyèrent à leurs juges les invectives les plus outrageantes et les plus passionnées. Un grand nombre, répudiant le rôle d'accusés pour se poser en ennemis vaincus, dédaignèrent fièrement de se défendre; et la plupart des condamnations furent prononcées sur

Digitized by Google

de simples pièces. Triste effet des troubles civils de pervertir ainsi toutes les notions de la discipline et de l'autorité, et d'amener les sociétés humaines à ne plus reconnaître d'autre pouvoir que celui de la force, d'autre légitimité que celle de la victoire !

A. Boullée.

(*La fin au prochain numéro*).

Digitized by Google

MONOGRAPHIE HISTORIQUE

DU

BUGEY[1].

XI.

LES SUZERAINS DU BUGEY, XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

Après avoir décrit les fondations monastiques dans le Bugey et la part remarquable que prit cette province au mouvement religieux du XIIe siècle, les franchises substituant le droit au despotisme des seigneurs dans quelques bourgs privilégiés, nous reprenons la suite de l'état féodal pendant la période des XIIIe et XIV siècles, réservant au chapitre suivant le récit des guerres entre les dauphins et les comtes de Savoie dans le Bas-Bugey.

Aux lueurs de la civilisation, notre province est entrée dans une phase de réformes qui s'accomplissent progressivement, mais avec lenteur. Aussi, n'est-elle pas au terme de l'anarchie féodale ! Tant que les fiefs suscitent des dé-

(1) Voir les livraisons 124, 128, 137, 141, 143, 144 et 146, ou t. XXI, p. 319, t. XXII, p. 81, t. XXIII, p. 353, t. XXIV, pp. 193, 361, 453, t. XXV, p. 101 et t. XXVI, p. 15.

Digitized by Google

mêlés entre les seigneurs, et qu'au lieu d'être réglés par une justice souveraine, ces démêlés sont mus par l'épée ou appaisés par des médiateurs, tant que notre province est assujétie à plusieurs suzerains, cette anarchie, bien qu'affaiblie, sévit encore.

Le Bugey est une agglomération de fiefs mouvants des sires de Thoire, des comtes de Savoie et des dauphins de Viennois. Enclavés dans ces petits Etats, les évêques de Belley conservent leur indépendance, le prieur de Nantua et l'abbé d'Ambronay ont recours à des protections ou sont contraints à des assujétissements.

D'après les documents de cette période, nous essayons de reproduire dans un seul cadre et par ordre de suzeraineté ces fiefs et les faits qui se rattachent à leur possession. De leurs donjons, quelques débris marquent à peine la place où s'élevaient leurs tours orgueilleuses, là, toutefois, où d'autres châteaux n'ont pas été reconstruits par la suite. Ces ruines d'une fière domination, en rappelant l'oppression du passé, font apprécier le temps présent; elles recèlent l'histoire de cet âge de fer, enfouie en grande partie dans leur poussière. Autour des trois suzerains, nous grouppons leurs nobles vassaux dont les familles sont presque toutes éteintes, dont les noms, jadis illustres, sont tombés dans l'oubli avec leurs armoiries et leurs devises. Ces signes étaient une éclatante marque d'individualité chez ces guerriers couverts de fer et dont le visage était masqué par la visière de leurs casques. Leurs noms et l'éclat de leur race étaient ainsi peints sur leurs écus et leurs pannetons. Ces signes appartiennent à l'histoire. Lorsqu'on les retrouve sculptés dans les ruines des vieux manoirs, ils signalent les anciens maîtres d'une contrée, et servent à distinguer les familles puissantes qui figurent dans les anciennes chroniques de la province.

Digitized by Google

L'hommage lige du feudataire à son suzerain est la grande affaire de cette époque. Cet acte d'assujétissement a toujours été uniforme dans le Bugey. Le vassal y faisait hommage à genoux, les mains dans celles de son suzerain qui le baisait à la bouche et lui donnait ses mains à baiser, et qui, parfois, lui remettait une épée nue, en signe du service auquel il s'assujétissait. Cette cérémonie avait toujours pour témoins des seigneurs et des personnages considérables. Dans le Dauphiné, où les seigneurs jouissaient de priviléges plus étendus que ceux des provinces voisines, le vassal rendait hommage debout et recevait debout l'accolade et l'épée. Les vassaux des Dauphins, dans le Bas-Bugey, participaient à ce privilége.

Les seigneurs pouvaient s'assujétir à plusieurs suzerains à la fois avec réserve des fidélités promises. Cette licence dégénéra en abus, car celui qui se constituait homme lige recevait toujours le prix de sa vassalité et engageait ainsi à plusieurs son indépendance, par spéculation. Etienne de Coligny, qui vivait en 1280, en est un exemple remarquable. Il était homme lige de huit suzerains à la fois, du sire de Coligny, chef de sa famille, du comte de Savoie, du sire de Baugé, du comte d'Auxerre, du comte de Bourgogne, du sire de Sainte-Croix, de l'abbé de Saint-Oyen-de Joux et de Robert, duc de Bourgogne (1).

Evrard, seigneur de Mornay, vassal du sire de Thoire, était homme lige en même temps du comte de Savoie et du duc de Bourgogne. Le titre de cet assujétissement est reproduit en note comme un spécimen assez curieux de cette espèce d'actes (2).

(1) Dubouchet, page 94.

(2) « Je Eurars, cheualier, sire de Mornay, fais sauoir à touz que je suis homs lige de noble prince Robert, duc de Burgoine et ha repris de lui ligemant vingt liures de ma terre que ja à Saint-Morguien ; et de ces vint

Digitized by Google

L'ambition et l'orgueil des seigneurs se refusaient souvent aux hommages ou en exigeaient indûment. Cette violation de la foi jurée, ces déloyales exigences furent, au moyen-âge, une cause permanente de dissensions, de guerres et de calamités dont les populations étaient les principales victimes.

LES SIRES DE THOIRE ET DE VILLARS.

Le XIIIe siècle vit la puissance des sires de Thoire à son apogée. Sans parler de leurs trente-deux feudataires de la Dombes, énumérés par Guichenon, ils recevaient dans le Bugey de nombreux et remarquables hommages. Nous avons déjà mentionné quelques familles puissantes qui leur étaient assujéties au XIIe siècle, les La Baulme, jadis indépendants, maison féconde et puissante, qui a eu la gloire de produire la branche collatérale des La Baume de Montrevol (1), les Bussy, seigneurs de Bussy, d'Eria, de Brion et d'Apremont (2), les Balmey (3), les Moyria (4). A ces il-

liures de terre je dois mostrer au certain commandement le duc monseignor de susdite quant il li ploira envoier pour ce sauoir; et li promet foy et léalté certaine de lui servir de mon pouvoir contre toutes gens et especialement contre le seigneur de la Tour et contre tous autres et ce li promet-je, sauve la féauté que je doiz à monseignor de Villars et au comte de Sauoye. C'est saélé de mon séel et dou Scaul de l'official de Lion. L'an MCCLXXXIV, le mardi après la Saint Denys.

Recueil de Perard, page 557.

(1) Les la Baulme étaient seigneurs de la Balme-sur-Cerdon, de Fromentes, de Langes, de la Bâtie-sur-Cerdon, de Saint-Julin, de la Piccarderie, de la Verruquière, etc.

Ils portaient d'or à la bande d'azur. Diverses considérations sur l'origine des la Baume de Montrevel et entr'autres la conformité du nom et des armes démontre qu'ils étaient une branche collatérale de cette grande maison. En effet, ceux-ci portaient aussi d'or à la bande d'azur, virée. Les La Baume du Bugey devinrent par la suite comtes de Saint-Amour. Il est pro-

Digitized by Google

lustres vassaux, fidèles à la bannière des Thoire, il faut ajouter :

Les Aleman, issus de la puissante famille dauphinoise de ce nom. Pierre Aleman, attiré dans le Bugey par Humbert V, sire de Thoire, vint s'y établir en 1320. Cette famille reçut successivement en inféodation les fiefs d'Arbent, de Mornay et du Coiselet ; elle s'est éteinte au XVe siècle. Son écu était de sable à un lion d'argent, couronné et armé de gueules. Parmi ses personnages distingués brille Louis Aleman, archevêque d'Arles, cardinal de Sainte Cécile, vulgairement connu sous le nom de Saint Louis d'Arles ;

Les Châtillon-de-Michaille, qui, après avoir été vassaux des comtes de Genevois, s'attachèrent à la maison de Thoire par d'étroites alliances. Leur seigneurie comprenait toute la région entre le Rhône et la Valserine, le mandement de Seyssel et le prieuré de Nantua. Plusieurs sous-fiefs, entr'autres Musinens et Mussel en dépendaient. Les seigneurs de Châtillon-de-Michaille portaient d'argent à la croix de gueules ;

Les Matafelon, seigneurs de Montillet et de Martignat,

bable que Pierre de la Balme, qui reçut en inféodation du comte de Savoie, l'an 1301, la seigneurie du Tiret, près d'Ambérieu, était issu d'une branche de cette nombreuse famille.

En 1335, Humbert V, sire de Thoire, donna en fief, avec haute, moyenne et basse justice, à Pierre de la Balme, son fils, la terre et la maison-forte de Boches, au nord de Poncin, dans la paroisse de Saint-Alban.

(2) L'écu des Bussy était écartelé d'or et d'azur.

(3) Les Balmey, seigneurs dans la Combe-du-Val et de Dorches, sur le littoral du Rhône, portaient d'hermines au canton senestre, chargé d'un aigle de sable, esployée, à deux têtes.

(4) Les Moyria, seigneurs de Mailla, et par la suite barons de Châtillon-de-Corneille, portaient d'or à la bande d'azur, accompagnée de six billettes en orle ; devise : *Invia virtuti nulla est via.*

Digitized by Google

famille éteinte au XVe siècle. Leurs armoiries étaient d'azur à un taureau d'or, passant ;

Les Rogemont, seigneurs du Val de Rogemont, de Lantenay, de Corlier et de la Vélière, vaillants chevaliers dont les descendants devinrent seigneurs de Vernaux dans le mandement de Saint-Sorlin, de la Tour de Priai et de la baronnie de Chandée dans la Dombes. Leur écu était de gueules au lion d'or, armé, lampassé et vilené d'azur, avec cette devise guerrière : *à moi* ! En 1336, Pierre de Rogemont, surnommé le capitaine *Lacorne*, fit hommage au sire de Thoire du château de la Vélière, qu'il avait construit sur le territoire d'Isenave.

Les Dortans, seigneurs de ce lieu et d'Ufelle, remontent au XIe siècle. Au XIVe, Hugonin et André de Dortans étaient, l'un écuyer, l'autre conseiller du siré de Thoire. En 1390, André II de Dortans était bailli de Montréal, soit de la Montagne. Sous Humbert VI, Renaud de Dortans ayant fait ajouter une tour à son château, le sire de Thoire, son suzerain et haut justicier, s'oppose à cette construction. L'affaire est soumise à l'archevêque de Lyon, assisté de deux chanoines et de deux chevaliers ; ces arbitres jugent que le seigneur de Dortans était dans son droit en se fortifiant contre ses ennemis, sauf à faire l'hommage de cette tour au sire de Thoire (1).

Les Du Breuil, damoiseaux, possédaient le sous-fief de ce nom près de Poncin. Les hommages de ces seigneurs du Breuil aux sires de Thoire sont mentionnés par Guichenon à l'époque du XIIIe siècle (2).

(1) L'écu des Dortans était de gueules à une fasce d'argent, accompagnée de trois annelets, deux en chef et l'autre en pointe ; devise : *Mieux j'attends.*

(2) Les Du Breuil portaient écartelé aux 1er et 4e d'or, au griffon d'azur ; aux 2e et 3e fascé d'or et de gueules, à l'aigle d'azur, couronnée d'argent ; devise : *Celare divinum opus.*

Pour toutes les familles et les généalogies ci-dessus, voir Guichenon.

Digitized by Google

En 1270, Humbert III, sire de Thoire, recouvre dans Nantua le droit de garde dont s'étaient affranchi les prieurs Boniface et Philippe, princes de la maison de Savoie. Nous avons vu Etienne II, son père, perdre cette gardienneté à la suite de ses démêlés avec le prieur Boniface, et sa veuve Béatrix de Faucigny, après avoir pris les armes pour se soustraire à la sentence arbitrale de 1248, être contrainte à s'y soumettre par les vigoureuses représailles des habitants de Nantua. Vingt-deux ans après, Humbert III réduit le prieur Jean, abbé de Saint-Seine, successeur de Philippe, à conclure un traité par lequel, non-seulement la ville et le château rentrent sous sa protection, mais encore tous les fiefs du prieuré, depuis la rivière d'Ain jusqu'à la seigneurie de Châtillon-de-Michaille, y compris le château de Saint-Germain-de-Joux, à la condition expresse d'en reconnaître l'abbé de Cluny comme seigneur suzerain. Pour ce droit de garde est accordée au sire de Thoire une somme annuelle de cent sous genevois, concernant le château de Nantua, de quinze livres genevoises pour la ville et le prieuré, notamment pour les villages de Charix, d'Echallon et de Condamine, le tout payable le jour de la fête de saint Hilaire, 5 mai. Le droit de garde dans Brénod et Saint-Martin-du-Frêne continue d'appartenir au sire de Thoire comme précédemment; il est formellement énoncé dans cette transaction que la juridiction de tous les fiefs du prieuré est au prieur, investi de la haute, moyenne et basse justice, *merum et mixtum imperium*, et que le Mollard du Port, si souvent un sujet de contestation, sera un terrain neutre sur lequel ne pourront être élevées ni fortifications, ni fourches patibulaires. Cet important traité prouve que les abbés de Cluny n'ont jamais perdu leur droit de souveraineté dans Nantua (1).

(1) *Bibliotheca sebusiana*, caput C centuriæ II.

Digitized by Google

Humbert III avait épousé Alix de Bourgogne, fille d'Eudes III et d'Alix de Vergy. Les seigneuries d'Arbent et de Martignat, que cette princesse lui avait apportées en dot, furent la cause ou le prétexte de la ruine des sires de Thoire, et, chose remarquable, cette ruine fut consommée par la main d'un sire de Vergy.

Humbert IV continue l'œuvre d'agrandissement si bien conduite par son père. L'abbé de Saint-Oyen-de-Joux acquiert sa protection par la cession du château de Saint-Germain et de la moitié de la montagne de Saint-Surge, à condition d'y bâtir une maison-forte dont l'abbé se réserve l'occupation, pour sa sûreté. La même année 1299, le sire de Thoire, en témoignage de son affection pour cette abbaye, lui cède ses droits seigneuriaux dans le fief de Dortans, à l'exception de la justice criminelle (1).

L'abbé de Chezery sollicite aussi et obtient, au prix de quelques concessions, la protection d'Humbert IV.

Ainsi, du mont Jura aux bords de la Saône, une longue zône de territoire est soumise à la puissance du sire de Thoire et de Villars, domination dont le centre est Poncin, siége de leur chambre des comptes, et dont le beau château aurait dû être leur séjour habituel.

La haute considération dont jouissait Humbert IV auprès des princes ses voisins, avait pour base son noble caractère autant que sa puissance. Nous voyons les sires de Beaujeu et de Montluel, après s'être fait la guerre pour des hommages qu'ils se déniaient mutuellement, le prendre pour arbitre en 1287; Amédée et le Dauphin de Viennois réclamer sa médiation, et le porter garant de leur traité de paix.

(1) L'abbé de Saint-Oyen-de-Joux était fils d'Humbert IV. Concernant ce contrat de protection, voir Guichenon, *Généal. des Thoire*; de Lateyssonière, tome 3, page 127.

Digitized by Google

Ce suzerain du Haut-Bugey, décédé en 1301, fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Oyen-de-Joux dont il avait été le protecteur. Le nécrologe de cette maison contenait cette modeste mention : « *Le 4 mai de la susdite année, est décédé Hum-* « *bert, chevalier, sire de Thoire et de Villars.* »

Son fils et successeur, Humbert V, agrandit ses possessions, mais en s'assujétissant à des hommages. De ce prince date la décadence de la maison de Thoire. En 1304, il reconnaît tenir du comte de Savoie la maison-forte de Guillaume du Mollard, damoiseau, celle de Pierre-Illion de Rogemont, chevalier, les châteaux de Verfoux et de Mornay, tous fiefs et châteaux mouvants de son autorité ; il reçoit en échange de cette concession la seigneurie de Montdidier, provenant des seigneurs de Chambut. Pour la possession de ce fief, il se constitue ainsi homme lige du comte de Savoie. Furent témoins de ce premier abaissement Humbert de Luyrieu et Pierre de la Baume, seigneur de Valufin.

Humbert V reçoit encore, à charge d'hommage, du Chapitre de Lyon, le château et la seigneurie de Trévoux, avec réserve des droits de péage ; puis, il ne se borne pas à des sujétions partielles ; en 1308, il se constitue vassal du Dauphin Jean ; au prix de sept mille cinq cents livres, il lui remet Poncin et Villars, ses deux plus belles seigneuries, pour les tenir immédiatement de ce suzerain. Habitué à ces actes de vassalité, il finit en 1333 par l'hommage lige de Mornay, de Verfey, de Chana, de Bâlon, de Corlier, de Rogemont, de Saint-Martin-du-Frêne, de Vologuat, de Montdidier, de Vaugrineuse, à Aymon, comte de Savoie. Parmi les témoins de cette dernière dégradation, on remarque Girard-la-Guêpe, seigneur de Varax, l'illustre Galois de la Baume, chef de la maison de Montrevel et le seigneur de Châtillon-de-Michaille (1).

(1) En 1302, Humbert V inféoda le fief de Mirignat à Humbert de Cha-

Digitized by Google

Humbert V et Jean, évêque de Valence, administrateur du prieuré de Nantua, conviennent, par un traité du 24 juin 1331, d'une délimitation concernant les juridictions du baillage de Montréal et du prieuré. C'est un titre remarquable en ce qu'il nous apprend que le village de la Cluse, à l'extrémité du lac, était alors une léproserie, et que ce titre est écrit en vieux langage du temps dont les mots et les locutions sont restés dans le patois du Bugey avec leurs étymologies latines (1).

Humbert eut de son épouse, Eléonore de Beaujeu, un fils qui fut son successeur sous le nom de Humbert VI. Celui-ci fut un vaillant chevalier, exclusivement adonné aux armes, suivant les mœurs de son temps. En 1336, s'étant mis au service du roi de France, il figure au camp de Tonneins, accompagné d'une foule de chevaliers bannerets et d'écuyers. Pierre de la Palu et Gallois de Baume, bien qu'ils ne fussent pas ses vassaux, conviennent de suivre sa bannière et de combattre à son cri de guerre ; mais cet accord est suivi d'une dissension apaisée par l'intervention des chefs de l'armée française et la médiation d'Henri de Villars, évêque de Valence.

Dans ces guerres, Gallois de la Baume s'élève par sa valeur et sa capacité au rang des plus renommés capitaines de son temps ; il reçoit du roi de France les fonctions de grand-maître des arbalétiers, ce qui équivalait aux fonctions de grand-maître d'artillerie. Chargé de la défense de Cambrai, il se jette dans cette place avec le sire de Thoire et la défend contre une armée formidable d'Anglais (2).

tard, qui y construisit un château dont on voyait encore les ruines en 1650 ; sur leur emplacement est présentement une maison de campagne.

(1) *Traité de la limitation des terres de Thoire et de Nantua ; preuves de l'Hist. du Bugey*, Guichenon, page 251.

(2) En récompense des services que le sire de Thoire avait rendus au roi

Digitized by Google

Mieux que ses prédécesseurs, Humbert VI sut maintenir sa dignité de souverain. Il obtint du comte de Savoie une déclaration par laquelle ce prince reconnaît n'avoir sur lui ni suzeraineté, ni haute juridiction, sauf le simple hommage de quelques fiefs isolés. Il eut l'honneur d'être député du Dauphin de Viennois, pour la réunion du Dauphiné à la France.

Humbert VI avait épousé Béatrix de Savoie, petite-fille du Dauphin, et en secondes noces, Béatrix de Châlon.

Son fils et successeur, Humbert VII, fut le dernier des Thoire. La ruine, en quelque sorte soudaine de cette puissante maison, est imputable à l'impéritie et à l'indolence de ce sire de Thoire, violemment dépouillé de ses états par le duc de Bourgogne. Nous ne suivrons pas Gollut dans le récit de cette catastrophe ; les documents déposés dans les archives de Savoie, reproduits par Guichenon, démentent les assertions de l'historien du comté de Bourgogne.

Nous avons dit que les fiefs de Montréal, d'Arbent et de Martignat furent constitués en dot à Alix de Bourgogne, épouse d'Humbert III ; on ne sait si ce fut à charge d'hommage. Les annales de cette époque, pleines de transactions entre les feudataires et leurs suzerains, ne présentent aucune induction sur ce fait.

Sur la fin du XIVe siècle, le duc Philippe-le-Hardi, comte de Bourgogne, exige la soumission d'Humbert VII, non seulement pour les fiefs détachés de son comté en faveur d'Alix, mais encore pour d'autres fiefs qui, depuis longtemps, relevaient des sires de Thoire dans le Haut-Bugey. Cette exigence du duc, conseillée sans doute par son gou-

dans les guerres contre les Anglais, il fut gratifié sur le trésor de France d'une somme de quatre cents livres. (*Archives de la Chambre des comptes de Paris*).

Digitized by Google

verneur du comté, avait été précédée de quelques actes hostiles. Déjà, il avait pris indûment sous sa protection les bourgeoisies de Montréal et de Saint-Martin-du-Frêne, et, chaque jour, son juge de Montmorot empiétait sur la justice des terres de Thoire.

A cette injuste prétention de Philippe-le-Hardi, Humbert VII répondit que, jusqu'à un certain point il concevait que Montréal, Arbent et Martignat fussent en discussion concernant un droit de suzeraineté, mais que pour les fiefs dont ses ancêtres lui avaient transmis la possession souveraine dans le Bugey, il était injuste de la lui contester ; que le traité entre Etienne de Thoire et Jean de Châlon, comte de Bourgogne, attestait formellement l'inviolabilité de ses droits ; qu'au surplus, par déférence pour le duc, il consentait à remettre ces questions à l'examen de son conseil ducal, séant à Dijon, sous la présidence du chancelier de Bourgogne. Ce conseil ordonne en conséquence une information sur les réclamations élevées de part et d'autre. Mais le duc, par le motif que cette affaire concernait le comté de Bourgogne, en saisit son parlement de Dôle, qui, le 5 mai 1401, condamne le sire de Thoire à relâcher la plupart des fiefs revendiqués, et à payer une amende de vingt-cinq mille livres estévenantes (1).

Les magistrats et les officiers, envoyés dans le Bugey pour l'exécution de cet arrêt, ayant été mal reçus des populations et des châtelains, le duc ordonne au maréchal de Vergy, gouverneur du comté, de s'emparer des Etats du sire de Thoire. Ce maréchal fait invasion dans le Bugey avec une armée, munie d'artillerie. Il assiège et prend aussitôt les

(1) Les livres estévenantes et les viennoises étaient de même valeur, comme il résulte d'un titre analysé par M. de Lateyssonière, *Recherches hist.* tome 3, additions au tome 2, page XXIV.

Digitized by Google

châteaux de Montréal, d'Arbent et de Matafelon. Le château de Brion, sous les ordres de Bussy, fait quelque résistance; celui du Balmey, vaillamment défendu par Pierre de Rogemont, nommé *le Capitaine La Corne*, forcé de capituler faute de secours, est rasé. Le maréchal s'empare ensuite des châteaux de la Velière, de Varey et de la Batie-sur-Cerdon; il met des gouverneurs dans toutes ces places, reçoit le serment des vassaux, institue des juges et se retire après cette vigoureuse expédition dont la rapidité et le succès s'expliquent par le nouvel emploi de l'artillerie.

Cependant, le sire de Thoire, saisi de stupeur dans son château de Trévoux, au lieu de marcher contre son ennemi avec ses vassaux de la Dombes, cherchait à le désarmer par la voie des négociations, en implorant l'intervention des princes voisins. A sa prière, le comte de Savoie députe au maréchal de Vergy Jean de la Baume, seigneur de Valufin, et Antoine de Chalant, son chancelier, pour solliciter une suspension d'armes; mais arrivés après l'expédition du maréchal, ces députés ne peuvent rien obtenir.

Ainsi fut consommée d'un seul coup la ruine de la maison de Thoire, dans le Bugey, par des mains qui ne recueillirent pas ses dépouilles. Peu de temps après, en effet, Louis II, duc de Bourbon et sire de Beaujeu, profitant de la consternation d'Humbert VII, acquiert ses Etats de la Dombes, et, quelques années ensuite, le comte de Savoie, par d'heureuses négociations, ajoute à ses fiefs du Bugey les anciennes possessions de Thoire.

La politique, qui maintient et agrandit les maisons souveraines, manquait aux sires de Thoire. Ces aigles des petites guerres féodales, qui de leur forteresse s'élancèrent en tête de leurs rudes vassaux à la conquête des contrées voisines et qui fondèrent ainsi leur domination au sein de l'anarchie seigneuriale, disparurent avec cette anarchie. En abandon-

Digitized by Google

nant pour la Dombes les montagnes du Bugey, berceau de leur puissance, où se retrempait leur vigueur, ils commirent une faute, principale cause de leur ruine.

Humbert VII, chargé d'années et d'ennuis, mourut dans le château de Trévoux dont il s'était réservé l'usufruit et fut inhumé l'an 1423, dans l'église du monastère de la Chassagne, dont il avait nommé l'abbé et les religieux ses héritiers. La race des Thoire ne finit pas toutefois en lui. De sa seconde femme, Marie de Genève, il avait eu un fils qui fut institué, par son oncle maternel, héritier du comté de Genève.

LES COMTES DE SAVOIE.

Les possessions des comtes de Savoie dans le Bugey, au XIIIe siècle, ont un périmètre qu'il est bon de constater. Autour de la seigneurie épiscopale de Belley, le territoire qui leur est assujéti a ses limites de Dorches à Lhuis, dans le bassin du Rhône; de Lhuis à Torcieu, dans le défilé de St-Rambert, par les confins de la Chartreuse de Portes; de Torcieu à l'ouverture de la Combe-du-Val, par Brenod, jusqu'à la Michaille.

Le comte Pierre, que la flatterie des historiens officiels de la maison de Savoie a surnommé le *petit Charlemagne*, régnait en 1260. Septième fils du comte Thomas, il avait succédé à son neveu Boniface, au préjudice de son neveu Thomas, comte de Maurienne. La loi salique était observée dans la succession des comtes de Savoie, mais non le principe de primogéniture.

Pierre, étant en Angleterre auprès du roi Henri IV, son neveu, apprend que le sire de Beaujeu lui déniait l'hommage des seigneuries de Virieu et de Châteauneuf, dans le Valromay. Ces fiefs avaient été constitués en dot par Amédée à

Digitized by Google

Alix , sa fille, épouse du bisaïeul de Guichard VII. Le sire de Beaujeu demandait en vertu de quel titre il en devait l'hommage au comte de Savoie. Pierre, de retour dans ses Etats, fait constater par témoins son droit de suzeraineté ; des vieillards avaient gardé le souvenir de l'hommage fait par son prédécesseur.

Vers la même époque, Pierre reçoit la soumission du comte de Genevois, dans son château de Cornillon, à Saint-Rambert, en présence de l'abbé et de Jean, évêque de Belley (1).

Son frère Boniface, archevêque de Cantorbéry, prieur de Nantua, décédé en Angleterre peu de temps après, laisse au Bugey, dans son testament, les témoignages de son affectueux souvenir (2). Portes, Arvières, Nantua, le Chapitre métropolitain de Belley, Saint-Sulpice prennent part à sa libéralité ; il lègue vingt livres fortes pour l'œuvre du pont de Pierre-Châtel, en construction sur le Rhône. De 1250 à 1260, il avait fait reconstruire le château de Rassillon dont il était apanagiste.

Philippe, huitième fils du comte Thomas, successeur de son frère Boniface au prieuré de Nantua, archevêque titulaire de Lyon, jouissait de riches bénéfices ecclésiastiques, sans être lié aux ordres. Comme son frère le comte de Savoie était sans enfants, mais non sans héritiers mâles, l'ambitieux Philippe se démet de ses dignités religieuses pour épouser Alix, fille du comte de Bourgogne. En l'absence de son neveu Thomas, prisonnier à Turin, il succède au comte Pierre dans la principauté de Savoie. Il est vrai que celui-ci l'avait fait son héritier universel par testament, daté du 12 mai 1263. Dans cet acte de dernière volonté, il lègue à sa fille Béatrix,

(1) Guichenon, *Preuves de l'hist. de la maison de Savoie*, page 283.

(2) Guichenon, *Preuves de l'hist. de la maison de Savoie*, page 59.

Digitized by Google

épouse de Guy, dauphin de Viennois, les seigneuries de Saint-Rambert et de Lompnes, avec les fiefs de Rogemont de Dorches et de Châtillon-de-Michaille ; à ses neveux, les seigneuries de Pierre-Châtel, de Seyssel et de Montfalcon ; à l'église de Saint-Jean-Baptiste de Belley, deux cents livres viennoises ; même somme à Bons ; à la chartreuse d'Arvières, vingt livres ; autant à Meyria et à Portes ; quarante livres pour la construction du pont de Pierre-Châtel (1).

Astucieux et habile, le comte Philippe se fait l'arbitre de toutes les grandes affaires de la Bresse et du Bugey. Il avait pris un si grand empire sur le dernier sire de Baugé, qu'il s'était fait donner par testament la moitié de la seigneurie de Baugé avec la tutelle de Sybille, unique héritière de cette grande maison. Pour légitimer cette usurpation, il marie cette riche héritière à son neveu et son successeur Amédée. Par ce mariage, le comte Philippe, en ajoutant la Bresse aux États de Savoie, crée aux princes de sa maison une grande prépondérance dans le Bugey. Dès-lors, le défilé de Saint-Rambert, seule voie de communication entre leurs États de Bresse et du Bugey, devient pour eux un passage d'une grande importance ; le château de Saint-Germain d'Ambérieux, l'objet principal de leur convoitise ; l'alliance avec l'abbé d'Ambronay, d'une utilité évidente. Philippe suit cette politique d'agrandissement en poussant l'abbé d'Ambronay à se soustraire à la domination des dauphins de Viennois, pour se placer sous la protection des comtes de Savoie.

En 1272, Isabelle de Beaujeu et Renaud, comte du Forez, son mari, demandent au comte Philippe l'investiture de Virieu, de Châteauneuf et de Cordon, pour leur fils Louis dont le mariage était projeté avec la princesse Éléonore de Savoie.

(1) Guichenon, *Preuves de l'hist. de Savoie*, page 75. Jean, évêque de Belley, fut témoin de ce testament.

Digitized by Google

Par lettres patentes du 29 mars 1273, Louis de Beaujeu prend possession de ces fiefs (1). Quelques années après, ces seigneuries du Valromay, limitrophes du mandement de Lompnes, sont l'objet de la transaction suivante :

« Nous, Philippe, comte de Savoie, et Louis, sire de Beaujeu, portons à la connaissance de tous ceux qui liront ces présentes, qu'un différend s'étant élevé entre nous au sujet de la délimitation pour la juridiction des seigneuries de Lompnes d'une part, de Virieu et de Châteauneuf d'autre part, désirant éteindre cette contestation par amiable composition, nous en avons nommé arbitres, nous, comte de Savoie, Hugues Isard, et moi, sire de Beaujeu, le seigneur Girard de Langes. Ces chevaliers ont pouvoir de limiter la seigneurie de Lompnes, appartenant au comte, et les fiefs de Virieu et de Châteauneuf, au sire de Beaujeu. »

« A cet effet, et suivant le témoignage des hommes les plus âgés et les plus respectables de la contrée, ces arbitres ont fixé les confins suivants : du sol de la Prosa au Golet de Doures ; delà, par l'ancien chemin, à l'entrée de Mazières ; de ce point, la ligne séparative s'étend directement, par le sentier des Hermitures, jusqu'au Molard de Duigracos ; puis, jusqu'à la fontaine du pré Cunillias, en allant du pré Crotpans au Pas de la Sauge. »

« Il est bon d'observer que nos seigneuries, qui d'ailleurs aboutissent au vieux mur de Meyria, et qui ont pour confins la fontaine de Mediopran, le rocher de Gringerbia, les roches de Virieu et la croix de Saint-Maurice, restent ainsi limitées, sans que nul autre puisse se prévaloir des présentes. Fait à Belley, le samedi de l'octave, après la Toussaint, 1281 (2). »

(1) Guichenon, *Hist. manuscrite des Dombes*, page 272 et 273.

(2) Guichenon, *Preuves de l'hist. du Bugey*, page 187.

Digitized by Google

En 1285, les seigneuries de Châteauneuf, de Virieu et de Cordon rentrent en la possession des princes de Savoie, par échange entre Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et Isabelle de Beaujeu. Le comte de Savoie qui voyait d'un œil ombrageux s'agrandir ainsi dans le Bugey les domaines d'un prince de sa maison, en conçoit un vif déplaisir et y refuse son assentiment. L'année suivante, Amédée V consent à ratifier cet échange, à condition que le sire de Beaujeu continuera de lui faire l'hommage de ces fiefs, quoiqu'il les eût aliénés.

Après les princes de Savoie, les seigneuries de Châteauneuf et de Virieu, réunies, furent possédées par Honoré d'Urfé, fils de Renée de Savoie, marquise de Baugé. Cette terre, d'abord érigée en comté, reçut le titre de *marquisat du Valromay*, par lettres patentes de 1612 (1). L'auteur de l'*Astrée* fut le premier marquis du Valromay. Cette seigneurie comprenait dix-huit paroisses. Le château, bâti par les princes de Savoie, s'élevait sur un rocher, près de Songieu, environné des épaisses forêts de sapins qui ombragent les montagnes de cette région du Bugey ; ses murailles étaient d'une excessive solidité, et sa principale tour d'une grande hauteur. Honoré d'Urfé se plaisait à résider au sein de ce paysage, et à jouir de ses sauvages beautés ; c'est là, dit-on, qu'il écrivit une partie de ses pastorales galantes ; mais, s'il s'inspira de ces lieux sombres et grandioses, ce fut pour peindre une nature contraire (2).

(1) *Titres et preuves de l'hist. du Bugey*, page 193.

(2) On sait que, sous les fictions de cette pastorale, d'Urfé a caché ses amours avec Diane de Château-Morand, sa belle-sœur, qui devint par la suite son épouse. Les d'Urfé et les Châteaux-Morand tenaient le plus haut rang dans le Forest, lieu de la scène dans le roman d'Astrée, ainsi qu'il nous l'apprend dans la préface de cet ouvrage, qui a eu une grande célébrité et qu'on ne lit plus : « Que si quelqu'un me blasme de t'avoir choisi un téatre peu renommé en Europe, t'ayant esleu le Forest, petite contrée

Digitized by Google

Dans la seigneurie de Virieu, à Virieu même, était un sous-fief, appelé la *Tour de Virieu*, possédé par la famille des Prots. Des titres du Xe siècle mentionnent des seigneurs de cette maison. En 1434, Louis des Prots, damoiseau de la Tour de Virieu, était en même temps seigneur d'Artemare; il obtint du comte de Savoie, à titre de récompense, haute, moyenne et basse justice.

Les évêques de Belley, enclavés dans les États de Savoie, maintiennent avec soin leurs droits de souveraineté, départis par les empereurs. A diverses fois, ils avaient généreusement assisté les comtes de Savoie. Dans la crainte que ceux-ci ne se prévalussent par la suite de ces secours volontaires, pour en exiger à titre de suzerains, un évêque, Pierre de la Baulme, obtient du comte Philippe une déclaration authentique par laquelle ce prince reconnaît l'indépendance des évêques et s'engage à la respecter (1).

et peu connue parmi les Gaules, réponds-leur, ma bergère, que c'est le lieu de ta naissance. »

Mais qu'outre toutes ces considérations encore, j'ai jugé qu'il valait mieux que j'honorasse ces pays où ceux dont je suis descendu depuis leur sortie de Suobe, *Sabaudia*, ont vescu si honorablement par tant de siècles.... Car n'eût été Hésiode, Homère, Pindare et autres grands personnages de la Grèce, le mont Parnasse et l'eau d'Hypocrène ne seraient pas plus estimés maintenant que notre mont d'Isoure ou l'onde du Lignon. Nous devons cela au lieu de *nostre naissance* et de nostre *demeure* de le rendre plus honoré et renommé qu'il nous est possible. » (*Préface de l'Astrée*).

(1) Voici cette déclaration :

Nos Philippus C. Sabaudie notum facimus universis præsentes litteras inspecturis, quod cùm ven. in Christ. dom. Petrus, episcopus Bellicensis, ac etiam cives et capitulum bellicense, nobis et gentibus nostris, ad requisitionem nostram de guerra nostra pluries auxilium præstiterint quoties per nos aut nostros requisiti fuerunt. Nos confitemur et recognoscimus quod ipsi prædicti fecerunt non pro aliquo debito, nec pro eo quod nobis et nostris ad prædicta faciendo in aliquo teneantur....

Nec volumus nec intendimus quo ex prædictis aliquod eisdem in posterum ser-

Digitized by Google

Le comte de Savoie étant décédé quelques mois après dans son château de Rossillon, son neveu Amédée, comte de Baugé, lui succède, au préjudice de son frère aîné, et conclut avec ce même prélat un traité de délimitation concernant les juridictions de Belley et de Rossillon. D'après ce titre, daté d'Asti, 1290, « la première limite est fixée au milieu du grand pont sur Furan, au lieu dit de Parrigneu, en descendant au pont de Bognens, vers le mandement de Cordon. En amont du pont de Parrigneu, la ligne de séparation suit le chemin du Moulin de Rothonod, et de ce moulin au chemin de Belley, vers l'extrémité du champ qui touche, d'un côté, ce chemin, et de l'autre la Chataigneraie de Rothonod. Delà cette ligne aboutit à une grosse pierre au-dessus de la Chataigneraie, et suit la crête du côteau qui sépare la paroisse de Belley de celle de Chasey, jusqu'au bac de Covernoz, et de ce point au village de Magnieu, conformément aux confins de la paroisse de Belley. »

Cet ancien titre est digne d'observation, en ce qu'il renferme les anciennes dénominations des localités, et qu'il constate que la seigneurie des évêques de Belley ne s'étendait pas au-delà de sa banlieue, ainsi limitée.

En 1360, l'évêque Guillaume de Martel acquiert une extension de ces limites du comte Amédée VI, surnommé le *Comte vert*, par titre daté du château de Pignerol. Cet agrandissement de son territoire seigneurial consistait seulement en quelques terrains détachés des seigneuries de Rossillon et de Cordon d'un côté, de Rochefort et de Pierre-Chatel, de l'autre; ils furent concédés au prix de neuf mille trois cents florins d'or, *boni ponderis*.

vitutis debitum generetur....

Datum apud Moletas, die jovis ante festum B. Marie Magdalene, A. D. MCCLXXXV.

Digitized by Google

Pour que l'indépendance des évêques de Belley, vis-à-vis les comtes de Savoie, ne fût pas l'objet d'un doute, Jacques de Saint-André, élu évêque en 1312, rachète, l'année suivante, d'Aymon, comte de Savoie, le *droit de régale*, en vertu duquel ce prince prétendait à l'administration, à la garde et aux revenus de la seigneurie épiscopale, en temps de vacance. Ce droit, d'un faible avantage pour les comtes de Savoie, n'était profitable qu'aux officiers chargés de l'administration provisoire ; il fut délaissé pour cent dix livres de Tours, en gros deniers d'argent, à l'O rond, lequel valait huit deniers tournois, comme il résulte d'un titre de 1325, rapporté par feu M. de La Teyssonnière.

Sous l'épiscopat de Nicolas de Bigues, la ville de Belley fut presque toute détruite par un incendie, dont on ignore les circonstances, et qui fut, dans le temps, attribué à la malveillance, comme en faisait foi cette inscription lapidaire, placée à l'angle de la maison d'un particulier (1) :

L'AN MCCCLXXXV ET LE XV DU MEY D'OU
TANTOT APRÉ LA SAN BARTOLOMÉOU
DORMAN PIDIA, VEILLAN ÉNÉQUITA
DE BELLAY FU ARSA LA CITA.

C'est-à-dire : le 15 du mois d'août 1385, le jour qui suit la fête de Saint-Barthélemy, lorsque les honnêtes gens étaient plongés dans le sommeil, la malveillance livra aux flammes la ville de Belley.

Lompnes, Cordon, Rochefort et Pierre-Châtel étaient des fiefs du domaine privé des comtes de Savoie, administrés par un seul gouverneur appelé *bailli du Bugey*, bien que la

(1) La pierre qui portait cette inscription a été employée dans la reconstruction d'une partie de la cathédrale, en 1766. *Chroniques sur le département de l'Ain*, page 30.

Digitized by Google

plus grande partie de cette province ne fut pas sous leur autorité.

Guichenon rapporte que le château de Lompnes a été occupé par les comtes de Savoie jusqu'au milieu du XVe siècle ; que le duc Louis l'inféoda à Louis de Bonnivard, pour prix de ses services. Avant cette libéralité, la famille de Bonnivard résidait à Seyssel. L'illustre prisonnier de Chillon, François de Bonnivard, était fils du premier seigneur de Lompnes. Né à Seyssel en 1496, il fut pourvu, fort jeune, du riche prieuré de Saint-Victor, à Genève, qu'un de ses oncles lui avait resigné. L'élévation de son esprit, son érudition, son dévouement à l'affranchissement de Genève, sa patrie adoptive, les persécutions auxquelles fut en butte ce généreux partisan de la liberté civile et religieuse, les beaux vers surtout de lord Byron ont immortalisé sa mémoire et jeté un grand éclat sur cette famille du Bugey.

Les Bonnivard possédèrent Lompnes jusqu'en 1592, époque où cette famille fut éteinte ; ils portaient d'or à une croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent.

Le château de Lompnes, construit par Urbain de Bonnivard, évêque de Verceil, s'élevait sur un mamelon, au sein des hautes montagnes du Bugey. Cette seigneurie, érigée en vicomté, fut acquise, en 1655, de Bernard de Moncossut, seigneur de Baleur, par Guillaume-Philibert d'Angeville, seigneur de Culoz et de Montvéran ; elle était séparée du territoire abbatial de Saint-Sulpice, par la croix de Saint-Maurice, et s'étendait du côté de Brenod, jusqu'au fief de Montaigu.

Sous Amédée V, le prieur de Nantua, possesseur de ce fief de Montaigu, ayant relevé les fortifications du château, le comte, offusqué de cette restauration sur la limite de ses terres, en requit la démolition. Il fut prononcé par le comte de Genevois et le sire de Thoire, arbitres de cet affaire, que la citadelle serait démolie, sans pouvoir jamais être reconstruite.

Digitized by Google

La seigneurie de Cordon, après avoir été donnée en apanage à des princes et à des princesses de Savoie, fut inféodée à la famille du nom de Cordon, vers le milieu du XIVe siècle ; les sous-fiefs d'Evieu, de Pluvy, de Vérin et du Crozet en dépendaient. Charles de Cordon, écuyer, conseiller et maître-d'hôtel de Charles, duc de Savoie, obtint la haute justice avec fourches patibulaires, par lettres patentes datées de Chambéry, 6 juillet 1508. La famille de Cordon a conservé cette seigneurie jusqu'à la Révolution. Le château dont Henri IV ordonna la démolition était dans une belle situation, sur le littoral du Rhône. Ses ruines et sa vieille tour découronnée, d'un effet pittoresque, ont été reproduites par le crayon des paysagistes.

La famille de Cordon est l'une des familles seigneuriales les plus anciennes de notre province. En 1290, Albert de Cordon était seigneur des Marches, avant que le fief dont il portait le nom appartint à ses descendants. Fidèle aux princes de Savoie, cette maison cessa de résider dans le Bugey après la conquête d'Henri IV ; elle portait écartelé d'or et de gueules, avec cette devise : *tout sans contrainte.*

Rochefort-sur-Séran a été possédé par les comtes de Savoie jusqu'en 1370. A cette époque, où ils récompensaient les services militaires de leurs vassaux par de nombreuses et riches inféodations, Pierre de Gerbais reçut en don la seigneurie de Rochefort. Dans le cours du XVe siècle, Antoine de Gerbais, sans héritiers mâles, transmit Rochefort, par alliance, aux chevaliers de Menthon, originaires du Genevois, et dont les descendants l'ont possédé jusqu'à la Révolution. Cette terre fut en leur faveur qualifiée de baronnie. Les de Menthon portaient de gueules au lion d'argent, à la bande d'azur, brochant sur le tout.

Les belles ruines du château de Rochefort au milieu d'une sombre végétation de chênes, en perspective sur un rocher qui domine le littoral du Rhône sont très-remarquables ;

Digitized by Google

elles induisent une fortification féodale plus importante qu'elle n'était réellement.

A ces fiefs du domaine privé des comtes de Savoie, il faut ajouter celui d'Arloz, que la famille de ce nom n'a jamais possédé ; Rossillon, l'une des plus anciennes et probablement la première de leurs seigneuries dans le Bugey; Seyssel, ville assise sur les deux rives du Rhône, laquelle n'a jamais été inféodée, même à titre d'apanage. Par lettres patentes de Philibert Emmanuel, elle fut perpétuellement unie à la couronne ducale, privilége respecté, par la suite, lorsque les habitants réclamèrent contre une inféodation par le duc Charles Emmanuel en faveur d'un Seyssel, marquis d'Aix-les-Bains; Saint-Rambert, siége du juge mage des princes de Savoie, érigé en marquisat, l'an 1576, pour un prince de Savoie, et dont le château fut démoli par le maréchal de Biron, sous Henri IV.

PIERRE CHATEL.

Dans cette revue des fiefs de la maison de Savoie dans le Bugey, nous consacrons un chapitre spécial à Pierre-Châtel, établissement religieux et militaire tout à la fois, sous l'ancien régime, et qui a conservé son importance comme forteresse nationale.

Pierre-Châtel fut un fief médiat des comtes de Savoie, jusqu'au temps où Amédée VI, *le Comte Vert*, y fonda une chartreuse. La position en quelque sorte inexpugnable du château sur un immense rocher, presque de tous côtés taillé à pic et baigné par le Rhône, à l'ouverture de l'entrée principale du Bugey du côté de la Savoie, n'a jamais permis qu'il fut au pouvoir d'un vassal, et que, par une singulière anomalie, il cessât d'être château-fort encore qu'il fut monastère. Au moyen-âge comme sous Napoléon, cette forteresse

Digitized by Google

a servi de prison d'État. En 1282, le marquis de Montferrat et Béatrix de Castille, prisonniers du comte Thomas III, y furent enfermés, et ne durent leur élargissement qu'à la généreuse sollicitation de Guillaume, évêque de Belley. En 1792, la loi des suspects y firent incarcérer quelques honnêtes citoyens, et du temps de l'Empire, de nombreuses et illustres victimes, le cardinal espagnol d'Azara, les frères Nunes de Los Rios, grands d'Espagne, des Italiens et des Français de distinction y furent détenus.

La chartreuse de Pierre-Châtel eut une étrange origine. En 1362, le comte Vert avait créé l'ordre du Collier. On raconte qu'une dame de sa cour lui ayant cédé une tresse de ses cheveux en lacs d'amour, cette faveur lui avait inspiré l'idée d'un ordre de chevalerie dont les insignes étaient un collier de roses en or, émaillées de rouge et de blanc, jointes par des nœuds d'amour dans lesquels étaient entrelacées ces quatre lettres : *F. E. R. T.* La devise, sans doute galante, cachée sous ces initiales, est restée mystérieuse en dépit des recherches et des ingénieuses interprétations des érudits. A cet élégant collier, était suspendu un médaillon ovale, représentant la figure de Saint-Maurice, patron de la Savoie. Le manteau des chevaliers était rouge cramoisi, frangé et bordé de lacs d'amour en broderie d'or. D'après les statuts, ces chevaliers, dont le nombre ne pouvait excéder quinze, avaient pour chef le comte de Savoie, pour lieu de leur réunion et de leur sépulture, Pierre-Châtel.

Sur la fin de son règne, le comte Vert voulut corriger ce que l'institution de son Ordre avait de trop profane, en le rattachant à un ordre religieux : son testament contenait les dispositions suivantes :

« L'an de la Nativité de Notre-Seigneur, 1383, indict. V, le vendredi 27 février, dans le château de Saint-Étienne, diocèse de Besançon, le magnifique comte Amédée, en mé-

Digitized by Google

moire des grâces et miséricordes du Tout-Puissant qui l'a rendu victorieux des ennemis de la foi, en expiation aussi de ses péchés, ordonne que dans le château de Pierre-Châtel sera fondé un monastère de l'ordre des Chartreux, sous le vocable de la Sainte-Vierge, où seront entretenus à perpétuité quinze religieux, en mémoire des quinze joies de la bienheureuse Vierge. Ces chartreux prieront constamment pour le salut de l'âme du comte et pour les chevaliers du Collier, présents et futurs ; et, afin que ces religieux puissent y vivre convenablement suivant leur règle, il leur constitue une rente perpétuelle de mille florins d'or, *boni ponderis*, à percevoir sur les revenus des seigneuries de Pierre-Châtel et de Cordon, comme il sera réglé par ses exécuteurs testamentaires. Il lègue en outre aux frères Chartreux pour dépenses d'établissement, vases et ornements sacrés, quatre cents florins d'or, une fois payés. »

« Le comte lègue d'autre part, six mille trois cents florins pour le Pont de pierre, en construction sur le Rhône, au port de Pierre-Châtel, indépendamment des deux cents florins par lui précédemment donnés pour cet objet ; en outre quinze cents florins pour construire à l'entrée du pont une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge où, tous les jours, sera célébrée une messe pour le repos de son âme et des âmes des comtes, ses prédécesseurs. »

Bonne de Bourbon, veuve du comte Vert, régente de Savoie, s'associant au mérite de cette fondation et ayant à cœur l'exécution des volontés dernières de son illustre époux, remet, par une charte authentique, au vénérable Vionin, délégué du révérend prieur de la grande Chartreuse, le château de Pierre-Châtel et ses dépendances, avec des propriétés foncières, dans cette seigneurie et dans le mandement de Cordon, propriétés dont les revenus s'élèvent à mille florins d'or, réservant aux princes de Savoie et aux chevaliers du

Digitized by Google

Collier, les vassaux, fidélités et hommages, les redevances, les droits féodaux, la haute, moyenne et basse justice.

Par le même titre, cette princesse donne encore aux Chartreux un cellier dans le vignoble de Talissieu, *Talussiaci*, consistant en soixante et quinze ouvrées de vignes, neuf journaux de terre contigus. Puis, elle les installe elle-même dans Pierre-Châtel et pose la première pierre de la chapelle de l'Ordre, en grande solennité, en présence de son fils Amédée VII, de Nicolas de Bignin, évêque de Belley, de Marie de Bourgogne, sa belle-fille, du prince d'Achaie et d'un grand nombre de seigneurs savoisiens, bugésiens et bressans. Cette cérémonie eut lieu en 1393.

Par la suite, Amédée VIII, premier duc de Savoie et qui fut pape sous le nom de Félix V, fit quelques changements aux statuts de l'ordre du Collier; puis le duc Charles III, pour que cet ordre eut un caractère tout-à-fait religieux, le dénomma *Ordre de l'Annonciade*, et substitua l'image de la Sainte-Vierge à celle de Saint-Maurice, avec la salutation angélique au revers du médaillon (1).

Jusqu'à la réunion du Bugey à la France, le chapitre de l'ordre de l'Annonciade s'est tenu à Pierre-Châtel ; les chevaliers y assistaient aux offices religieux en habit de chartreux. Après le traité de 1601, il fut transféré par Charles-Emmanuel dans l'église de Saint-Dominique à Montmeillan, et en 1627, dans la chapelle de l'ermitage des Camaldules, près de Turin. Jusqu'à la Révolution, Pierre-Châtel a été chartreuse et forteresse. Les prieurs étaient commandants du fort, exemple remarquable du relâchement religieux qui affecta, au XIVe siècle, même l'ordre érimitique de Saint-Bruno.

Les principaux vassaux des princes de Savoie dans le Bugey, étaient :

(1) Guichenon, *Hist. de la Bresse et du Bugey*, page 100.

Digitized by Google

Les Luyrieu, ces seigneurs indépendants qui se soumirent en 1307 à Louis de Savoie, seigneur de Vaud et du Valromay. Pour cet hommage-lige, Jean de Lurieu reçut la juridiction de Talissieu, de Dorches, de Charlieu, de Chavornay, de Champagne, de Vouvray, de Passin, d'Amaisieu et de Marlieu, avec une extension de territoire à sa seigneurie de Luyrieu.

Les Luyrieu étaient aussi seigneurs de Culoz. L'ancien château, jadis occupé par les Sarrasins, ayant été détruit dans les guerres féodales, Pierre de Luyrieu, en construisit un autre à Montvéran, dans une situation moins belle, mais plus importante, sur le chemin de Culoz, à Belley. Justement alarmé de voir le seigneur de Luyrieu, dont la soumission était récente, bâtir un château dans une position redoutable, sur la frontière de ses terres, le comte de Savoie s'opposa à cette entreprise. Une guerre faillit à éclater entre le vassal et son suzerain. Sur les représentations du seignenr de Luyrieu que Montvéran était compris dans son fief de Culoz et que le droit d'y faire tout changement convenable ne saurait lui être contesté, un traité fut conclu contenant l'hommage-lige de ce château.

Nous n'avons pu découvrir à quelle époque et par quel évènement fut démantelé le vieux château de Luyrieu, dont on voit les ruines sur le chemin de Virieu à Seyssel. La grande tour, près de la porte d'entrée, fut élevée par Jeanne, dame de Luyrieu, en 1450, suivant une inscription placée au-dessus de sa principale ouverture.

Cette puissante maison de Luyrieu possédait d'autres fiefs disséminés, à savoir : dans le mandement de Lompnes, le fief de Lacou, dont la maison forte était sur le précipice de Charabote, au fond duquel bouillonnent les eaux torrentueuses de l'Albarine; celui de la Cueille-sur-Ain, mouvant des sires de Thoire, dans le mandement de Cerdon ; le châ-

Digitized by Google

teau de Thuy, près de Belley, aliéné par François de Luyrieu en faveur d'un seigneur de Longecombe, écuyer du comte Vert, qui conféra à ce fief, haute, moyenne et basse justice, en 1333.

Les Gramont avaient leur manoir dans un des plus beaux sites du Bugey, sur un monticule isolé, au milieu de l'admirable vallée du Sésan, en face du Colombier. Ils passèrent avec les Luyrieu, leurs suzerains du XIIe siècle, sous la domination des princes de Savoie. Les anciennes chartes de notre province mentionnent souvent des personnages de cette maison qui a produit l'illustre prélat, fondateur d'Arvières. Cette famille s'est éteinte au XIIIe siècle ; elle possédait le sous-fief de Pugieu, sur les bords de Furan. Le dernier des Gramont, surnommé les *Os-de-Saint-Georges*, légua sa seigneurie à Amédée VII, qui l'inféoda en 1414 à Guillaume Martel, son maître d'hôtel. L'écu des Gramont était de gueules au lion d'argent.

Le château actuel de Gramont, reconstruit sur les fondations de l'ancien, appartient à la famille d'Arloz, qui vint y résider au XVIIIe siècle, après avoir aliéné son fief de la Servette dans le Bas-Bugey (1).

Les Seyssel. La seigneurie de Sothonod passa successivement par alliance des Arthaud aux Richelin, des Richelin aux Seyssel qui occupent encore à ce jour le vieux manoir, résidence, pendant huit siècles, des héritiers directs d'une famille qui s'honore d'avoir produit Saint-Arthaud. Ce château est le seul du Bugey qui n'ait jamais été aliéné (2).

Les Nucey de Longecombe, dans le mandement de

(1) Gilles d'Arloz ayant reçu en récompense de ses services le sous-fief de la Servette de Jean de la Baulme, abbé d'Ambronay, bâtit le château en 1314. Les d'Arloz portaient de sable à un lion d'argent.

(2) Les Arthaud de Sothonod portaient de gueules au lion d'argent armé de sable, à la fasce de sable brochant sur le tout.

Les Seyssel de Sothonod, gironné d'or et d'azur en huit pièces.

Digitized by Google

Lompnes, possesseur en outre des sous-fiefs de Thuy et du Thésieu, reçurent en 1461, d'Amédée VIII, haute et moyenne justice pour Longecombe. Cette famille, durant la période que nous décrivons, présente dans les annales de la province, ses preux chevaliers attachés à la bannière des souverains de Savoie; elle s'est éteinte au XVIIe siècle; ses armoiries étaient d'or à deux bandes ondées d'azur.

Dans la seigneurie de Saint-Rambert étaient les seigneurs de Langes, dont l'abbé Régnier s'était retenu les fidélités et hommages dans son titre d'aliénation, et les Montferrand, seigneurs du village de ce nom, sur les bords de l'Albarine. On y voit sur deux monticules contigus les ruines de deux anciens manoirs. L'un appartenait aux seigneurs de Montferrand, l'autre aux seigneurs de Langes. La proximité de ces châteaux induit que ces familles étaient étroitement unies par les liens de la parenté. Les de Langes, qui ont pris ou donné leur nom à la montagne qui domine le village de Montferrand, sur laquelle est situé le village de Mont-de-Langes, sont disparus de notre province dans le cours du XVe siècle; ils étaient seigneurs d'Arandas et de Connant; la haute considération dont ils jouissaient au XIe siècle est attestée par plusieurs chartes de cette époque.

Les Montferrand, pendant les guerres entre les comtes de Savoie et les Dauphins de Viennois eurent sans doute leur manoir démantelé. Ils se réfugièrent à Lagnieu dont le château leur fut inféodé au XVe siècle. On voit encore, sur une porte de château et sur les contreforts de l'abside de l'église, par eux reconstruite, leur écusson sculpté, pallé d'argent et de sable en six pièces, au chef de gueules. Claude de Montferrand fonde, en 1476, le chapitre de Lagnieu, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste (1). Un titre de

(1) La bulle de fondation par le pape Sixte, datée de Narni, est dans les *Preuves et titres de l'hist. du Bugey*, par Guichenon, page 197.

Digitized by Google

1223, par lequel Berlio de Montferrant concède à l'abbaye de Saint-Sulpice des droits de pâturage sur la montagne de Planafey, démontre l'ancienneté de cette famille, dont une branche possédait le fief de Château-Gaillard, non loin du confluent de l'Albarine et de la rivière d'Ain.

La famille des Rossillon, vassale des comtes de Savoie, était sorti de Rossillon, et en avait pris le nom, suivant un usage assez fréquent de ce temps-là, comme les d'Arloz et les Seyssel en sont un exemple. Pour prix de leurs services militaires, ils reçurent les seigneuries de la Bâtie et de Beauretour, et devinrent ainsi, au commencement du XIVe siècle, l'une des familles considérables du Bugey.

LES DAUPHINS DE VIENNOIS.

Guichenon rapporte qu'en 1269, Philippe, comte de Savoie, reçut l'hommage du dauphin de Viennois pour les seigneuries de l'Huis et de Saint-Sorlin (1). Cette assertion de l'historiographe de la maison de Savoie est dénuée de fondement. Il est constant qu'au XIIIe siècle ces fiefs n'étaient pas mouvants des comtes de Savoie, et que leur autorité dans la vallée du Rhône n'avait pas dépassé les limites du mandement de Cordon. Nous avons vu, en effet, les sires de la Tour-du-Pin, avant d'être dauphins de Viennois, posséder la seigneurie de l'Huis, et opprimer le prieuré d'Innimont ; recevoir ensuite, par alliance, des Coligny, la grande seigneurie de Saint-Sorlin; octroyer à leurs bourgs du Bas-Bugey des franchises remarquables ; nous les verrons bientôt soutenir contre les comtes de Savoie une lutte longue et vigoureuse, pour y maintenir leur domination, sans que jamais, dans les divers traités qui

(1) *Hist. de Savoie*, page 293. Gacon, historien de la Bresse, s'étonne avec raison de cet hommage.

Digitized by Google

furent conclus durant ces guerres, la suzeraineté antérieure des princes de Savoie sur ces deux fiefs ait été constatée.

Les possessions des Dauphins dans le Bugey s'étendaient de l'Huis au confluent du Rhône et de l'Ain. Toute la plaine d'Ambronay avec les premières montagnes leur était soumise; ils avaient le château de Varey et celui de Saint-Germain-d'Ambérieu, à l'entrée de la gorge de l'Albarine, l'un des mieux fortifiés et des plus importants de la province ; le fief et le château de Châtillon-de-Corneille, dans cette chaîne de montagnes.

Maîtres d'une grande partie de la rive droite du Rhône dans le Bugey, comme les Allobroges du temps de César, et de la belle plaine des Ambarres, théâtre de tant de guerres et d'invasions étrangères, les Dauphins se font les protecteurs de l'abbaye d'Ambronay. Les abbés acquièrent nécessairement cette protection, car celle qu'ils avaient achetée des seigneurs d'Anthon, au prix du château et du fief de Loyettes, était insuffisante, les seigneurs d'Anthon étant hommes-liges des Dauphins.

Si le nombre des seigneurs, vassaux du Dauphin dans le Bas-Bugey, n'est pas considérable, il contient du moins les noms illustres de quelques maisons puissantes. Au premier rang sont les la Palu de Varambon, sur la rive droite de l'Ain. Guichenon a retracé la généalogie de cette famille, qui occupait dans la Dombes une situation indépendante, lors du démembrement de la Bourgogne transjurane. Comme les la Palu étaient en même temps seigneurs de Saint-Maurice-de-Rémens, auquel ils ont concédé des franchises, à l'imitation des dauphins de Viennois, nous leur devons une notice pour ce noble libéralisme, qui n'a pas eu d'émules parmi les feudataires du Bugey.

Dans son recueil des chartes du duché de Bourgogne, Pérard a inséré plusieurs titres et actes de dernière volonté, qui

Digitized by Google

témoignent de la grandeur et de l'opulence des la Palu. Ceux qui émanent de Pierre de la Palu, général des armées de Philippe de Valois dans le Languedoc et la Guyenne, sont revêtus d'un sceau où ce personnage est représenté à cheval, tenant une épée nue d'une main, et de l'autre, son écu armoirié, de gueules à la croix d'hermines, avec cette belle devise : *mourir plutôt que se souiller.*

De cette maison sont sortis neuf chanoines du chapitre de Lyon, deux abbés de Tournus, un de Luxeuil, un d'Ainay, un patriarche de Jérusalem, un cardinal célèbre, des gouverneurs de province, des maréchaux et des généraux d'armée, une foule de vaillants chevaliers. Les la Palu étant seigneurs de Varambon et de Richemont, sur la rive droite de l'Ain ; de Saint-Maurice de Remens, sur la rive gauche ; le cours de cette rivière leur était assujetti. Un titre de 1300, en forme de transaction, faite avec l'abbé d'Ambronay, constate qu'ils avaient seuls le droit de construire un pont, à l'orient de leurs possessions (1). Le 5 décembre 1320, Guyonnet de la Palu remit à Henri de la Tour, évêque de Metz, tuteur de son neveu Guigues, le fief et le château de Saint-Maurice-de-Remens. Le régent les lui rendit aussitôt en recevant son hommage, avec promesse d'assistance contre les comtes de Savoie (2).

On a vu les Briord figurer dans la nomenclature des seigneurs indépendants ; ils se soumettent à un suzerain dauphinois pendant cette période. Le 11 novembre 1278, Jeoffred de Briord, conseigneur de Saint-André de Briord, rend foi et hommage à Humbert, sire de la Tour-du-Pin, pour sa part dans la seigneurie de ce nom. Le siècle suivant, en 1327, le dauphin Guigues VI, par suite d'échanges avec Amblard de Briord,

(1) *Archives de Saint-Maurice-de-Rémens.*

(2) *Archives de Saint-Maurice-de-Rémens.*

Digitized by Google

lui inféode en toute justice le château de la Serra et le village de Seillonas qui, de temps immémorial, était compris dans la seigneurie de Briord. Ces deux titres fixent le terme de leur indépendance, en les constituant vassaux des princes du Dauphiné (1).

Les Groslée, également indépendants, suivirent l'exemple des Briord. En 1290, le château de Nérieu avait été donné, à titre d'inféodation, par le Dauphin, à un puiné de la maison de Groslée, disposée par cette libéralité à accepter la suzeraineté. Le 14 décembre 1323, Anselme de Groslée remet à Henri, tuteur du jeune dauphin Guigues, son château et son fief de Groslée, pour les recevoir immédiatement de lui à charge d'hommage. L'habileté de ce régent et sa bonne administration contribuèrent beaucoup à la soumission de ces seigneurs, et firent entrer dans la mouvance du souverain dauphinois ces beaux fiefs dont les châteaux s'élèvent sur le Rhône. La plupart des sous-fiefs du mandement de Saint-Sorlin, Lagnieu, Vaux, Saint-Denis-de-Chosson, Chazey-sur-Ain étaient, suivant toute apparence, du domaine privé des Dauphins ; nous n'avons retrouvé aucun titre d'inféodation qui se rapporte à cette période du XIIIe siècle, à l'exception de la maison-forte de l'île de Saint-Vulbas, concédée, en 1288, par le dauphin Humbert, à Péronnet de Buenc, avec une rente de cinquante sous, à percevoir sur les redevances concernant le port du Rhône et du sous-fief de Rufieu, paroisse de Saint-Sorlin, dont Humbert de la Fontaine, chevalier, construisit le château dans une magnifique position sur le rivage de ce fleuve. Dans le mandement de Saint-Germain-d'Ambérieu était le sous-fief de Douvres, possédé par la famille d'Oncieu, dès le XIIIe siècle. Ces vassaux des Dauphins acquirent une certaine importance par leurs richesses et leurs services militaires.

(1) *Archives de Saint-Maurice-de-Rémens.*

Digitized by Google

Les annalistes dauphinois prétendent que les d'Oncieu étaient d'origine anglaise, et qu'ils avaient donné à leur château le nom de *Douvres*, en mémoire de leur ville natale; mais cette assertion est une de ces fables que se permettaient autrefois les généalogistes. Guichenon, qui a vérifié les titres de cette famille, nous apprend que Jean d'Oncieu, probablement sorti du village de ce nom près de Saint-Rambert, était seigneur de Monternoz en Dombes, et qu'il devint seigneur de Douvres en épousant l'héritière de ce nom. Plusieurs personnages de cette famille étaient ensevelis dans l'abbaye d'Ainay, dont ils avaient été les bienfaiteurs. Leurs tombes et leurs épitaphes figurent parmi les antiquités de cette abbaye. Les d'Oncieu y sont qualifiés de damoiseaux, *domicelli* ; ils portaient d'or à trois chevrons de gueules (1).

Cette description de l'état féodal du Bugey, sous ces trois suzerains, jointe à l'analyse des franchises, met en lumière l'histoire de cette province au XIIIe siècle. Quelques traits sur les institutions et les mœurs de cette époque doivent compléter ce tableau.

Le XIVe siècle est le terme des petites guerres féodales. Cette amélioration s'accomplit progressivement avec toutes les réformes d'une civilisation lente. C'est le beau temps de la chevalerie, issue des Croisades. Les seigneurs, dont les armes sont la passion, n'ayant plus à guerroyer entre eux, se mettent au service des princes étrangers. Leurs sympathies les entraînent à la délivrance de la France, déchirée par les grands vassaux de la couronne, menacée d'être conquise et asservie par les Anglais. En combattant dans la Flandre et dans la Guyenne ces implacables ennemis de la France, ils obéissent en quelque sorte à un sentiment patriotique et sem-

(1) Ces inscriptions tumulaires ont été reproduites dans la *Revue du Lyonnais*, décembre 1847.

Digitized by Google

blent pressentir les futures destinées du Bugey, appelé à être un jour province française. La journée de Crécy eut été moins funeste, disent les chroniqueurs de cette époque, si l'on eut suivi les avis des chefs *savoisiens*, c'est ainsi qu'ils nomment les principaux seigneurs de la Bresse et du Bugey, soumis au prince de Savoie. En tête de ces braves chevaliers, qui accouraient au secours des rois de France, sous la bannière de leurs suzerains, brille par l'éclat de sa valeur et de son mérite, l'illustre Gallois de la Baume, chef de la maison de Montrevel.

Lorsque Jean II, en 1355, rassemblait des troupes pour repousser l'invasion du prince de Galles, presque tous les seigneurs de notre province se rendirent au camp de Saint-Omer. Les noms de ces guerriers nous ont été conservés dans un compte-rendu au roi, par B. du Drack, son trésorier. Nous copions cette liste comme un document curieux qui complète le sujet de ce chapitre.

CHEVALIERS BANNERETS.

Galois de La Baume, venu de Bonrepos, avec trois bacheliers et cinquante-trois écuyers.

Guillaume de la Baulme, venu de l'Abbergement, avec trois bacheliers et vingt-cinq écuyers.

Henri de Varax et dix écuyers.

Hugues de Gramont, un bachelier et dix écuyers.

Humbert, sire de Thoire et de Villars, venu de Montréal avec sept chevaliers bannerets et quatre vingt-seize écuyers.

CHEVALIERS BACHELIERS.

Guichard de Groslée, venu de Groslée avec un bachelier et quatre écuyers.

Digitized by Google

Jean de Rogemont et deux écuyers.

Jean de Lyobard venu de Saint-Sorlin avec deux écuyers.

Jacques d'Apremont, venu de Chambéry avec cinq écuyers.

Humbert de Luyrieu, venu de Corcelles avec cinq écuyers.

Philippe de Bussy, venu de Chanay avec onze écuyers et un chevalier.

Pierre de la Palu, venu de la Palu, avec trois écuyers.

Pierre de Bonnivard.

ÉCUYERS:

Arthur de Briord, venu avec trois écuyers.

Jean de la Balme, le jeune, et un écuyer.

Jean de Longecombe et deux écuyers.

Robert de Menthon et neuf écuyers, venu de Menthon en Genevois.

Jean du Thézieu et un écuyer.

L'Asne de Langes et un écuyer.

Pierre de Rogemont et deux écuyers.

Humbert de la Baulme, seigneur de la Balme-sur-Cerdon.

Tel était l'état féodal ; l'état des populations, principal objet de cette histoire provinciale, présente quelques modifications notables pendant cette période. Nous voyons, sous l'influence de la civilisation qui a dicté les franchises, les communes non affranchies agrandir leur organisation municipale. Jalouses de s'approprier ce que le mauvais vouloir des seigneurs leur avait dénié, elles tendent à s'administrer à l'imitation des bourgs privilégiés. Ainsi, d'après un titre remarquable de 1333, la communauté d'Arandas élit ses syndics dans les mêmes conditions et avec les mêmes attributions qu'Ordonnas, bourgade libre au sein des mêmes montagnes.

A cette époque, des hommes d'Arandas pillèrent la Chartreuse de Portes. Justement indigné d'un brigandage dont les

Digitized by Google

cas, toutefois, étaient devenus moins fréquents, le comte de Savoie ayant ordonné à son châtelain de sévir contre les coupables et de prendre des mesures pour prévenir de semblables désordres, ce châtelain pensa avec raison que la meilleure manière de les prévenir était une plus forte organisation du pouvoir municipal et il en favorisa l'essor.

La soumission des seigneurs indépendants concentre le pouvoir souverain, le restaure, le fortifie et précipite vers son terme l'anarchie seigneuriale, au profit de l'ordre et de la prospérité publique. Cette soumission a pour effet une amélioration notable dans le gouvernement de la province, à savoir, la création de la hiérarchie administrative résultant de l'institution des baillis. On présume que le premier bailli institué dans le Bugey par le comte de Savoie fut Girard de Langes qui vivait en 1279. On a vu qu'André de Dortans était bailli de la Montagne, soit des terres de Thoire, en 1390. Ces gouverneurs avaient sous leurs ordres les châtelains des seigneuries mouvantes d'un même suzerain : ils représentaient le prince dans l'exercice du pouvoir exécutif; ils étaient en même temps administrateurs du baillage et ministres de la justice; mais, il est difficile de décider, à défaut de documents, s'ils avaient dans leurs attributions une juridiction d'appel. Collet et Guichenon, très-compétents sur cette question, semblent induire la négative. Néanmoins, si l'on considère qu'au XIIIe siècle, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire n'étaient pas précisément distincts; que dans les provinces voisines, notament dans le comté de Bourgogne, les baillis, à cette même époque, étaient juges d'appel; si l'on considère qne les révolutions, qui d'un siècle à l'autre changent ou modifient les institutions des peuples, ont attribué par la suite cette juridiction d'appel au *lieutenant du baillage*, il en permis de supposer que les baillis du Bugey recevaient par appel ou par évocation certaines affaires d'ordre public

Digitized by Google

et qu'étant en général ce que les châtelains étaient en particulier, ils avaient, ainsi que ceux-ci, une juridiction réglementaire et de haute police.

La justice des fiefs du comte de Savoie et des princes apanagistes était rendue par un seul juge dont le siège était à Saint-Rambert (1). Pendant la période précédente, ou pour mieux dire, durant l'anarchie féodale, la justice de chaque fief était sans appel, sauf dans certains cas au conseil du suzerain. Au XIIe siècle, les juges mages des suzerains sont investis d'une juridiction dont la compétence s'élargit progressivement jusqu'à la création des lieutenants du baillage. Enfin, au-dessus de ces juridictions s'élevait une juridiction souveraine, le *parlement du prince*, cour ambulatoire, présidé par le comte, assisté de seigneurs laïques et ecclésiastiques et des jurisconsultes de son conseil privé. En 1386, le comte Aymon, prince très appliqué à l'administration de la justice, tint son parlement à Ambronay (2).

Le serf ou le mainmortable, continuateur de l'esclave des Romains, toujours attaché au sol pour le cultiver, avait subi par les institutions féodales une modification qu'il est bon de remarquer. Le serf n'était plus, comme sous les Bourguignons, l'accessoire de la propriété foncière, il était devenu l'accessoire du fief ou du sous-fief; il était une chose immobilière et féodale tout-à la fois. Les communautés religieuses dont les priviléges étaient fort étendus pouvaient avoir des mainmortables sans avoir fief et justice seigneuriale. Ainsi, le prieur de Portes, qui ne possédait ni fief, ni, conséquement, justice seignieuriale, avait des hommes de main morte, comme il résulte de quelques

(1) Anno Dom. MCCCXX, die mercurii XVI, mensis Julii fuerunt publicatæ attestationes testium his annexæ, coram nobis Petro de Desingiaco, judice Beugesii et Novalesiæ, apud Sanctum Ragnebertum jurensem, pro illust. viro Amedeo, comite Sabaudiæ. Datum apud S. Ragnebertum, etc.

(2) Capré, *Traité hist. de la Chambre des Comptes de Savoie*, page 11.

Digitized by Google

titres conservés dans nos archives (1). Nous voyons l'un de ces prieurs mettre sous la protection d'Aymon, châtelain de St-Rambert, deux frères mainmortables de la Chartreuse, à condition qu'ils paieront annuellement au châtelain deux livres de cire et avec la réserve de reprendre son droit sur ces deux hommes. Cet acte, à la date de juin 1262, est revêtu du sceau seignieurial portant l'empreinte d'une tête de cheval.

Le serf pouvait être vendu et il était habituellement vendu avec la propriété féodale. Un titre remarquable de 1298 nous en présente un exemple. Guillaume de Condamine, fils d'Humbert du Balmey, damoiseau, Mariette sa femme et leurs quatre fils vendent aux chartreux de Meyria, Marchigay et ses enfants avec les terres qu'ils cultivent, plus, sa maison d'habitation, au prix de dix livres viennoises. Il est remarquable que, dans cet acte de vente, le serf est placé en premier ordre comme objet principal de la vente, la propriété n'étant qu'accessoire. Dans la plupart des titres de cette sorte la stipulation est en sens inverse.

Sur la fin du XIIIe siècle, les notaires sont institués dans le Bugey, sous le titre de *clercs de la cour de justice*, par les seigneurs haut justiciers. Antérieurement, les ecclésiastiques, seuls lettrés dans ces temps d'ignorance, étaient, comme on le sait, en possession de rédiger les chartes et actes publics. Cette attribution conférée au clergé par la nécessité, subit une modification du XIIe au XIIIe siècle, en ce que la rédaction des actes fut dévolue à l'officialité du diocèse de Lyon dont la circonscription embrassait une grande partie du Bugey.

(1) D'après un autre titre, non daté, mais dont l'époque peut être fixée à l'année 1212, Albert de la Tour-du-Pin donne pour le salut de son âme à Dieu, à la bienheureuse Marie et à la chartreuse de Portes, Jomard de Saint-Sorlin, son homme, avec ses héritiers et tout ce qu'il possède. *Papiers de Portes, archives de l'Ain.*

Digitized by Google

Pendant le XIIIe siècle, la plupart des actes furent reçus par l'official de Lyon ou par un clerc, son délégué (1).

Ces actes portent le sceau de l'officialité. Les clercs, délégués institués par l'official, doivent être considérés comme de véritables notaires laïques, les premiers, dans notre province, qui sans avoir eu le titre de *notaires*, aient été véritablement investis des fonctions du notariat. La civilisation dont nous avons suivi la marche pas-à-pas, ayant propagé sur la fin du XIIIe siècle les notions littéraires, les seigneurs hauts justiciers instituèrent dans leur cours de justice des clercs laïques pour écrire et recevoir les conventions des particuliers, pour leur donner la forme authentique et pour garder en dépôt les actes judiciaires. Guillaume de Morestel, bailli du Dauphin dans la baronnie de la Tour-du-Pin qui comprenait la seigneurie de Saint-Sorlin dans le Bugey, nomme par lettres-patentes, Guillaume Pellerin, *clerc de la cour de justice* dans le mandement de Saint-Sorlin en 1290 ; en 1393, Humbert, sire de Thoire et de Villars, institue aussi *clerc de la cour de justice* Ponce ou Poncet, maître d'école. Au XIVe siècle, le clerc de la cour de justice prend la qualification de *notaire impérial* (2).

(1) Dans un acte passé aux calendes de juin 1273, concernant la vente d'une terre à Villebois, l'official ne se donne aucun délégué, il énonce *coram nobis*.

Dans un autre acte fait à Lagnieu au mois d'octobre 1273, il délègue le curé de Lagnieu : « *Nos magister Guillelmus*, *sacrista sancti Justi*, officialis curiæ lugdunensis, notum facimus, quod coram domno Stephano de Villa Reversura, Capellano Lagniaci, curiæ nostræ ad hoc à nobis deputato..... » *Archives de l'Ain*.

(2) Voir un acte de vente reçu par Ponce, *clerc* de Montréal en 1300, Lateyssonière, tome 3, page 129.

Les Empereurs d'Allemagne étaient *nominalement* souverains de la Bresse et du Bugey. Les comtes de Savoie, qui se sont constamment agrandis à l'aide d'une feinte soumission, prenaient le titre de *vicaires* du Saint-Empire.

Digitized by Google

Il est curieux d'observer la rédaction des actes et leur forme à ces diverses époques. Jusqu'au XVe siècle, dans le Bugey, les titres sont écrits en latin, alors que dans les provinces voisines depuis près d'un siècle, l'usage était de les rédiger en français. Leur rédaction est en sens inverse du progrès des lumières. En effet, les chartes et titres des siècles précédents sont clairs, concis, d'une bonne latinité, d'une calligraphie remarquable; ceux de la fin du XIIIe siècle, au contraire, commencent à être écrits avec cette prolixité fatiguante, avec cette répétition interminable des mêmes formules, défauts qui distinguent les actes des siècles suivants et dont les notaires ne se sont pas corrigé, même dans les siècles littéraires de Louis XIV et de Louis XV. L'écriture des XVe et XVIe siècles devient presque illisible, tant les abréviations sont multipliées et les caractères différents de ceux en usage avant et après ces deux siècles dont nous retracerons les mœurs et les institutions, sous le régime d'une civilisation à peu près stationnaire (1).

P. GUILLEMOT.

(1) Nous avons analysé succinctement l'histoire du notariat, au moyen-âge, dans le Bugey. On ferait un livre très-curieux et très-utile, en développant ce sujet et en l'éclairant par la reproduction des chartes et titres les plus curieux, empruntés à toutes les époques. Nos archives renferment des documents sur toutes les phases de cette institution, depuis la charte du VIIIe siècle jusqu'à l'acte authentique du clerc de la cour de justice et du notaire impérial. Pour faciliter ce travail, nous indiquons les sources où nous avons puisé : Dom Mabillon, *De re diplomaticâ*. Ducange, Lateyssonière, *Recherches historiques*, tomes 2 et 3. *Papiers de Portes*, archives de l'Ain.

Digitized by Google

BLUETTES ET BOUTADES.

Le plus grand châtiment d'un scélérat n'est pas d'être reconnu, mais de se connaître.

S'il pouvait voir le vide que fera sa mort, l'orgueilleux serait moins fier de la place que tient sa vie.

Le traité de morale qui peint nos vices nous semble moins un miroir qu'une fenêtre au travers de laquelle nous voyons défiler nos voisins.

Un premier amour donne de l'esprit aux filles, le jeune homme est moins bête au second.

L'amour se place avant l'hymen, comme une préface trop courte en tête d'un livre sans fin.

Pour trop de gens une bonne affaire ne saurait être une mauvaise action ; ce qui pèse dans leur bourse est toujours léger sur leur conscience.

Les avocats sans clients se font journalistes ; ils plaident pour tout le monde, ne pouvant plaider pour quelqu'un.

J. PETITSENN.

Voici en quels termes M. Lenormant, rapporteur de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, s'est exprimé au sujet de deux de nos compatriotes, MM. Monfalcon et Greppo, auxquels ont été décernées des mentions honorables :

« L'an dernier, l'Académie décernait une mention très-honorable à l'*Histoire de la ville de Lyon*, par M. Monfalcon ; l'auteur nous a envoyé cette fois le second volume, qui forme le complément de l'ouvrage. Votre commission y a constaté un grand progrès : à mesure que l'historien avance dans sa tâche, sa narration s'anime et sa manière s'agrandit.

Digitized by Google

Le récit de la première époque révolutionnaire, appuyé sur des documents authentiques, présente un intérêt du premier ordre ; mais aussi, à proportion que le sujet se rapproche de notre époque, il s'éloigne de l'objet de notre concours ; de sorte que, quand l'écrivain est devenu tout à fait digne de la médaille, il se trouve que nous n'avons plus le droit de la lui décerner. C'est qu'au fond M. Monfalcon est plus historien qu'antiquaire ; partout ailleurs, ce sera peut-être un éloge : qu'il nous pardonne si notre point de vue nous oblige à en juger différemment.

« Un autre érudit, qui depuis longtemps s'occupe des inscriptions antiques de Lyon avec une expérience consommée et une sagacité peu commune, M. l'abbé Greppo, correspondant de l'Académie, a soumis à votre jugement des *Études archéologiques sur les eaux thermales ou minérales de la Gaule*. S'il ne s'agissait que d'une certaine sûreté de critique, M. Greppo n'aurait pas de rivaux dans ce concours, et la première médaille aurait dû lui être décernée sans contestation ; mais plus le mérite d'un écrivain est apprécié, plus on se montre exigeant à son égard, et c'est pourquoi votre commission se refuse à voir dans les *Études sur les eaux thermales* autre chose qu'un premier essai, qui aura besoin d'être complété et remanié. Le sujet a été judicieusement choisi ; M. Greppo avait une connaissance trop profonde de l'antiquité romaine pour ne pas s'apercevoir du rang qu'assignaient aux localités de la Gaule, riches en sources thermales, les habitudes curatives et même hygiéniques des anciens. Partout où se montrait ce bienfait de la nature, des villes étaient fondées, la population s'agglomérait ; une fontaine minérale exerçait alors la même attraction que plus tard, sous l'influence des idées chrétiennes, la cellule d'un solitaire. Aussi, en déterminant les positions, en fixant la synonymie antique et moderne, M. Greppo trouve-t-il l'occasion de rectifier les itinéraires et de jeter quelques lumières sur les divinités topiques, auxquelles la plupart des sources étaient dédiées. Le livre est écrit avec une clarté parfaite, et avec le degré d'élégance que comporte l'érudition, et dont nos maîtres de l'ancienne Académie nous ont laissé des modèles accomplis. Nous voudrions pour beaucoup que la réserve imposée à nos éloges déterminât M. Greppo à entreprendre une seconde édition de son ouvrage. »

Digitized by Google

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS,

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES.

Ne qua suspicio gratiæ, ne qua simultatis.
(Cic).

QUATRIÈME PARTIE (1).

L'insurrection d'avril 1834 fut la dernière émotion populaire qui troubla sérieusement le règne de Louis-Philippe, avant l'éclatante catastrophe qui devait en amener le terme. Mais une paix absolue n'était guère compatible avec l'origine tumultueuse de son pouvoir. Momentanément unis sous l'impression du péril commun, pendant les premières années de la monarchie chancelante, ses partisans tendirent à se diviser aussitôt que l'horizon politique parut reprendre quelque sérénité. Dès-lors commencèrent pour l'établissement de juillet les embarras réels, ceux qui, n'exposant point la société à un danger imminent, ne peuvent être conjurés par l'emploi de la force matérielle, ou par un appel à ce besoin de l'ordre dont le sentiment survit en France à toutes les commotions civiles. Plus redoutables par leur caractère et

(1) Voir les livraisons 161, 162 et 165, pp. 362-416. p. 127.

Digitized by Google

leur portée, ces embarras dérivèrent d'un défaut originel de cohésion entre les éléments multiples qui composaient le parti dynastique, parti d'intérêts plutôt que de principes. Ils procédèrent de cette tendance à la domination, que le succès inespéré de 1830, l'infixité logique des bases du gouvernement de Louis-Philippe, et son isolement réel au milieu de l'Europe, devaient naturellement encourager dans les partis opposés. Car, aux yeux de ces aspirants au pouvoir, qu'était après tout Louis-Philippe, que le chef couronné d'une faction heureuse, accepté par la France comme une nécessité accidentelle et temporaire ! Les émeutes avaient sauvé la monarchie de 1830, en ralliant autour du gouvernement toutes les forces vives de la nation; les luttes parlementaires devaient amener sa ruine, en l'obligeant à opposer à la constance de ses adversaires, deux armes promptes à s'émousser: l'artifice et la corruption.

Cette situation se traduisit d'abord par des divisions intestines dans le cabinet. Les doctrinaires et M. Thiers supportaient impatiemment le joug despotique du maréchal Soult, et le roi se vit avec peine obligé de sacrifier ce ministre utile et dévoué. Le maréchal Gérard lui succéda au département de la guerre. M. Decazes, cet ancien et discret confident de Louis-Philippe, reçut dans la charge de grand-référendaire à la Chambre des pairs le prix de ses services passés, et la monarchie de 1830 compta dans M. de Sémonville un ennemi de plus.

Mais ce remaniement ministériel ne fut que passager. Il s'évanouit devant la question de l'amnistie politique qui depuis quelque temps occupait les esprits, et fit place à une combinaison plus transitoire encore, à savoir celle du ministère des trois jours (10 novembre), lequel, formé sous l'influence d'une fraction de la Chambre, nouvellement désignée du nom de *tiers-parti*, se composait de MM. Maret, duc de

Digitized by Google

Bassano, Bresson, H. Passy, C. Dupin, le général Bernard, Teste et Persil. Ce ministère, personnellement agréable au roi, à raison de la docilité présumée de ses membres, disparut promptement à son tour devant la surprise publique, et le cabinet du 11 octobre se reconstitua sous la présidence nominale du duc de Trévise, ministre de la guerre, sans autre mutation que celle de l'amiral Duperré, qui remplaça M. de Rigny, appelé aux affaires étrangères. La Chambre des députés applaudit avec éclat à cette reconstitution, par un ordre du jour motivé, qui fut comme la première déclaration de guerre du parlement à ce système de gouvernement personnel, auquel le roi n'était que trop porté, soit par ses propres inspirations, soit par des encouragements plus ou moins intéressés. Ainsi reparaissait, après cinq ans d'une révolution faite contre le principe monarchique, cet antagonisme éternel entre la prérogative royale et la prérogative parlementaire, entre le libre choix du trône et le contrôle des Chambres ; une de ces thèses interminables qui n'ont rien à gagner qu'à la conciliation des esprits, et qui mettraient l'univers en feu, sans amener aucune solution définitive. Dans un écrit (1) publié à cette époque, M. Rœderer, l'ancien procureur-syndic de la commune de Paris, le même qui, au 10 août, conseilla à Louis XVI sa retraite à l'Assemblée législative, défendit avec beaucoup d'habileté les droits de la royauté contre l'oligarchie ministérielle et parlementaire. Mais sa doctrine fut vivement combattue par tous les organes indépendants de l'opinion publique. Ce fut avec surprise qu'on remarqua dans leurs rangs le prince de la presse départementale, M. Henri Fonfrède, un des plus habiles et des plus vigoureux champions de l'établissement de 1830. D'une conviction mobile, mais sincère, M. Fonfrède fut conquis

(1) *Adresse d'un constitutionnel aux constitutionnels*, 1835.

Digitized by Google

plus tard au système qu'il avait repoussé, et ce fut un mouvement de sincérité qui lui arracha ce témoignage si remarquable sous sa plume, que « les hommes de juillet valaient moins que ceux de la Restauration. »

La crise ministérielle n'avait été que suspendue par la combinaison qui plaçait le maréchal Mortier à la tête du cabinet, et la Chambre eut bientôt l'occasion de compléter sa victoire. Après quelques tâtonnements, la majorité se déclara en faveur du duc de Broglie, doctrinaire raide, dogmatique, opiniâtre, et que le roi ne voyait qu'avec déplaisir. Il fut appelé à la présidence du conseil avec le porte-feuille des affaires étrangères, et le maréchal Maison prit celui de la guerre.

Le premier soin de M. de Broglie fut de presser l'adoption d'un traité par lequel, en 1831, la France s'était reconnue débitrice envers les Etats-Unis d'une somme de vingt-cinq millions, pour indemniser cette république des prétendus dommages que lui avaient fait éprouver les décrets de Napoléon sur le blocus continental. La Chambre des députés avait, en 1834, refusé de sanctionner cette prétention, qui paraissait faiblement motivée. Mais elle triompha à la faveur surtout des instances personnelles du roi qui, par des négociations secrètes avec le président du congrès américain, s'était efforcé de calmer le mécontentement de cette assemblée, prêt à se traduire en hostilités déclarées. La créance des États-Unis fut reconnue, moins par conviction que par politique, malgré les éloquentes et énergiques protestations du duc de Noailles, et de M. Berryer, qui, l'un à la Chambre des pairs, l'autre à la Chambre des députés, personnifièrent en quelque sorte le dédaigneux accueil que le gouvernement de la Restauration avait constamment opposé aux réclamations du gouvernement américain.

La célébration du cinquième anniversaire de la révolution

Digitized by Google

de juillet fut marquée à Paris par une catastrophe sanglante et terrible, et qui témoigna de la profondeur des ressentiments que certains esprits nourrissaient contre le chef de l'État. Le 28 juillet 1835, Louis-Philippe, accompagné de ses trois fils aînés et d'un nombreux cortége, passait à cheval, vers midi, sur les boulevards, la revue de la garde nationale, lorsque, à la hauteur du Jardin-Turc, une effroyable décharge d'armes à feu joncha le sol de morts et de mourants. Le maréchal Mortier, le général Lachasse de Vérigny, le colonel Raffé, quelques gardes nationaux, et diverses autres personnes furent frappés mortellement. Le roi et le duc d'Orléans n'éprouvèrent que de légeres contusions, et poursuivirent leur marche avec un inaltérable sang-froid, au milieu des marques non équivoques de la sympathie publique. Louis-Philippe n'avait dû la vie qu'au hasard le plus inespéré ! Le principal auteur de cet attentat, Fieschi, fut arrêté sur le champ, et traduit quelques mois plus tard devant la Cour des pairs, à la suite d'une instruction approfondie, qui procura la découverte de deux de ses complices, les nommés Pépin et Morey. Mais les informations de la justice, dirigées avec une habileté singulière par le chancelier Pasquier, ne purent pénétrer plus avant. Ces trois scélérats expièrent sur l'échafaud leur épouvantable forfait.

Tous trois appartenaient à cette faction anarchique qui avait juré haine irréconciliable à toute royauté. La Cour et le ministère comprirent facilement quel parti ils pourraient tirer de la stupeur et de l'indignation publiques, pour obtenir des Chambres une législation plus répressive de la licence effrénée de la presse. La machine infernale de Fieschi fut l'origine des lois de septembre qui, entre autres dispositions, placèrent la personne du roi et le principe monarchique au-dessus de toute controverse, déférèrent à la Cour des pairs la connaissance de tout attentat contre la sûreté de l'Etat, abrégèrent

Digitized by Google

l'action de la justice, rendirent l'institution du jury moins indulgente aux accusés, et circonscrivirent dans d'étroites limites la publicité des procès politiques. Ces dispositions, dont la sévérité contint pendant quelque temps l'exaltation des partis, furent complétées quelques années plus tard par l'insidieuse loi sur les annonces judiciaires, qui porta un coup mortel à la presse indépendante des départements. Le principal promoteur de la législation exceptionnelle de septembre fut, à la Chambre élective, M. Sauzet, orateur facile et disert, parlementaire intègre et conciliant, mais dénué de convictions politiques, et qui, plus tard, dans une occupation décennale du fauteuil de la Chambre, fit preuve d'une condescendance souvent excessive aux volontés de la Cour. M. Persil, garde-des-sceaux, formula, dans le cours de la discussion, cet aveu remarquable que si, pour sauver la monarchie, il fallait sortir des limites de la constitution, les ministres n'hésiteraient point à le faire. Déclaration fort légitime sans doute, mais qui impliquait, dans la bouche même de leur principal accusateur, l'absolution légale des ordonnances de juillet, prétexte de l'expulsion de trois générations de rois. Tant il est vrai que les mêmes conditions imposent à tous les pouvoirs les mêmes exigences, et que l'habileté gouvernementale consiste surtout à légitimer par la forme d'indispensables nécessités ! Les funérailles des victimes du 28 juillet furent touchantes et solennelles. M. de Quélen, archevêque de Paris, qui s'adressait pour la première fois au roi, depuis la révolution de 1830, fit entendre à cette occasion quelques paroles dignes et sévères.

Le ministère qui avait affermi la monarchie par les lois de septembre, tomba devant un vote de la Chambre sur la conversion des rentes. Le bruit s'accrédita que le roi n'était pas étranger à sa dissolution, par les divisions qu'il avait fomentées dans son sein, et qui devinrent le germe de l'anti-

Digitized by Google

pathie profonde qui ne cessa de régner depuis lors entre M. Guizot et M. Thiers. Quoiqu'il en soit, ce dernier resta maître du terrain, et, le 22 février 1836, un nouveau conseil se composa, sous sa présidence, de MM. Sauzet, de Montalivet, Passy, Pelet, d'Argout, le maréchal Maison et l'amiral Duperré. M. Thiers eut le porte-feuille des affaires étrangères.

Ce ministère, dans lequel le roi se flattait de rencontrer plus de docilité, se trouva dès son début en face de complications extérieures assez graves. Les trois puissances du nord avaient fait brusquement occuper, au mépris des traités, la république indépendante de Cracovie. Mais leur diplomatie mit tant d'adresse à pallier cet acte de brutalité, que Louis-Philippe et ses ministres fermèrent les yeux, et l'Angleterre, privée du concours de la France, se vit réduite à une impuissante et stérile improbation. L'alliance anglaise éprouva bientôt un échec plus sérieux encore. Lord Palmerston, ministre des affaires étrangères, aspirait avec ardeur à faire expulser de l'Espagne don Carlos, frère de Ferdinand VII, dont l'avènement au trône eût compromis gravement l'influence britannique dans ce malheureux pays. Il pressa avec chaleur le gouvernement français de coopérer à l'extinction de la guerre civile, en vertu du traité de la quadruple alliance, par l'occupation du Passage de Fontarabie et de la vallée de Bastan. Mais les conséquences européennes d'une démonstration aussi directe ne pouvaient échapper à la clairvoyance de Louis-Philippe, et le général Sébastiani, qui avait remplacé M. de Talleyrand dans l'ambassade de Londres, eut ordre de répondre par un refus formel. L'irritation personnelle de lord Palmerston contre la Cour des Tuileries s'accrut de cette résistance, et le cabinet français commença à prêter une oreille complaisante aux agaceries périlleuses des Cours du nord, qui, dans un esprit de commune inimitié, n'aspiraient qu'à

Digitized by Google

détacher la France de l'alliance anglaise, cette inexorable fatalité de la monarchie révolutionnaire.

Ce fut un intérêt purement dynastique qui profita de la condescendance du gouvernement dans l'affaire de Cracovie, et de son refus d'intervention contre don Carlos. A la faveur de cette double inaction, il s'établit entre le Cabinet des Tuileries et les Cours d'Autriche et de Prusse un rapprochement dont Louis-Philippe crut devoir tirer parti pour donner l'essor à un projet qu'une partie de sa famille caressait avec amour : celui de marier le duc d'Orléans, son fils aîné, à une princesse de la maison d'Autriche. Les ambassadeurs allemands furent pressentis sur un voyage du prince dans le nord de l'Allemagne, et, d'après les réponses favorables de leurs cabinets, les ducs d'Orléans et de Nemours partirent immédiatement.

Ils furent accueillis avec un vif et sincère empressement à la Cour de Berlin, où le vieux roi François-Guillaume n'avait point encore fait place à son fils. Le même accueil prit à Vienne un caractère moins politique et plus personnel, et s'adressa surtout à l'esprit insinuant et facile, à la taille élégante, à la figure régulière, bien qu'un peu efféminée du duc d'Orléans. Mais ces hommages n'excédèrent pas les limites d'une gracieuse courtoisie. L'origine révolutionnaire du prince s'éleva contre le succès de prétentions plus ambitieuses. En faisant écarter poliment et contre l'assentiment de son propre père, la demande que le fils aîné de Louis-Philippe avait faite de la princesse Thérèse, fille de l'archiduc Charles, M. de Metternich dit avec tout l'aplomb d'un ministre indispensable : « J'aurais volontiers donné l'archiduchesse au duc de Chartres ; je ne puis l'accorder au duc d'Orléans. » Le jeune prince alla dévorer son humiliation à la cour de Naples ; mais son frère et lui furent rappelés en France par l'avis d'un nouvel attentat commis sur la personne

Digitized by Google

de leur père, le 25 juin 1836, au moment où il sortait des Tuileries, pour se rendre au château de Neuilly.

L'assassin, nommé Alibaud, avait déchargé dans la voiture royale un fusil-canne dont le roi n'évita l'atteinte que par le hasard d'un salut adressé aux gardes nationaux de service. Interrogé s'il avait des complices : « le chef de la conspiration, répondit Alibaud, c'est ma tête ; les complices, ce sont mes bras. » Tout annonce, en effet, que ce fanatique n'avait été poussé au crime que par la misère et par un sentiment exalté des actes de rigueur auxquels le gouvernement avait eu recours contre les partis qui menaçaient son existence. La Cour des pairs prononça une condamnation capitale, qu'Alibaud subit avec fermeté.

Un journaliste destiné à faire plus tard quelque bruit dans le monde politique, M. Emile de Girardin, fut à cette époque le promoteur d'une sorte de révolution dans la presse périodique. Il abaissa le prix courant des journaux, et chercha une compensation à ce sacrifice, dans l'élévation du taux des annonces mercantiles et surtout dans l'intérêt qu'il espérait donner à sa feuille, par la publication successive des productions de nos meilleurs romanciers. Cette idée, secrètement encouragée par le gouvernement, que M. de Girardin servait avec intelligence et avec zèle, coûta la vie à M. Armand Carrel, écrivain estimé, républicain modéré, en qui le parti démocratique avait placé depuis longtemps ses plus chères espérances. Blessé de quelques suppositions équivoques, que la *Presse* avait hasardées sur son compte, il provoqua de M. Girardin une explication, dont le résultat fut un duel. Le rédacteur du *National* succomba, vivement regretté de son parti, et même d'un grand nombre de conservateurs, qui pressentaient quels services l'ordre public était en droit d'attendre de cet esprit lumineux et sage, si la France était

Digitized by Google

destinée quelque jour à subir une nouvelle épreuve du régime démocratique.

Mais l'idée perturbatrice de M. de Girardin devait coûter à la France plus que la perte d'un homme honorable. Elle activa puissamment la production et la propagation de ces œuvres impies où, docile aux tendances dominantes de notre siècle, l'imagination des romanciers, par un hideux étalage des difformités du corps social, s'appliquait incessamment à entretenir dans la classe populaire l'esprit de soulèvement et d'hostilité contre les conditions supérieures, et à épuiser sa résignation. La spéculation de M. de Girardin enfanta le roman systématique, œuvre informe, où les notions morales et historiques furent lâchement faussées au profit des passions de la multitude. Et le théâtre, en exploitant à son tour ces fictions coupables, accrut largement un désordre dont la complicité sembla remonter au gouvernement lui-même, par l'hospitalité que son principal organe ne dédaigna pas d'accorder à ces conceptions subversives. Tandis que, sous la forme frivole du feuilleton, le roman battait ainsi en brèche les fondements de la constitution sociale, l'ordre politique que représentait la royauté de juillet, n'était pas plus ménagé par la presse sérieuse. L'imprudente publication de *Deux ans de Règne*, inspirée par la Cour, avait attiré dans le livre intitulé *Louis-Philippe et la Contre-révolution*, la diatribe la plus audacieuse peut-être qui ait jamais été écrite contre aucun chef d'état. Plus dangereux encore par un style plein de verve et de couleur, et par une impitoyable dissection des hommes et des évènements, l'*Histoire de Dix ans* dénonçait hautement à des milliers de lecteurs l'élu de 1830, comme le grand coupable auquel devaient s'adresser tous les ressentiments des classes populaires, et « sapait comme un bélier les remparts de la monarchie (1). » Comment s'étonner que des

(1) Expressions de Louis-Philippe.

Digitized by Google

vœux anarchiques et des attentats régicides sortissent incessamment d'une société abandonnée à de telles excitations !

M. Thiers s'était montré plus vivement blessé que Louis-Philippe lui-même, de l'affront que le cabinet autrichien avait fait éprouver à sa dynastie ; et, pénétré de cette idée que la monarchie de 1830 ne pouvait espérer aucun appui réel en dehors de l'alliance anglaise, il s'occupait à regagner insensiblement les bonnes grâces de lord Palmerston, en reprenant, sur les instances de M. Mendizabal, alors ministre dirigeant en Espagne, les projets d'intervention auxquels il avait naguère refusé son appui. Une partie de la Cour abondait dans ce sens, et le duc d'Orléans y voyait l'occasion de satisfaire un ressentiment personnel. Encouragé par une espèce d'adhésion tacite de Louis-Philippe, M. Thiers réunit plusieurs milliers de volontaires sur la frontière espagnole, et le général Bugeaud se préparait à en prendre le commandement, lorsque toutes ces dispositions échouèrent devant la volonté formelle du roi, qui n'osa affronter le mécontentement des puissances continentales. Les ministres dûrent se retirer devant cet obstacle, et, le 6 septembre 1836, un nouveau cabinet, composé de MM. Molé, président et ministre des affaires étrangères, Persil, de Gasparin, l'amiral Rosamel, le général Bernard, Duchâtel et Martin du Nord, avait pris possession des affaires.

La Suisse était depuis quelque temps l'asile de réfugiés de diverses nations, dont la présence et les menées inquiétaient le gouvernement autrichien. Le cabinet de Vienne avait pressé avec instance celui de Paris de solliciter leur expulsion, et la police secrète de Louis-Philippe n'avait pas craint d'envoyer à Berne un agent provocateur appelé Conseil, pour motiver par des instigations coupables l'emploi des mesures

Digitized by Google

auxquelles ce prince avait promis son concours. Cette démarche réussit, et M. Molé, trompé par les apparences, frappa l'ancienne terre hospitalière du duc de Chartres, d'un blocus diplomatique qui amena de la part de la Diète helvétique les satisfactions exigées. Mais ce résultat affaiblit beaucoup l'influence que le gouvernement de 1830 avait acquise en Suisse, en protégeant les révolutions cantonnales qui s'y étaient déclarées à la suite du mouvement de juillet, et l'Autriche en tira plus de profit que la France.

Tandis que le cabinet du 6 septembre obtenait ainsi d'un gouvernement faible une réparation facile, un prétendant dangereux par le nom qu'il portait et par les idées auxquelles ce nom servait d'emblême, menaçait le trône mal affermi de Louis-Philippe. Le prince Louis Bonaparte, fils de la gracieuse Hortense de Beauharnais et de cet ancien roi de Hollande qui avait fui son peuple pour ne pas l'opprimer, essayait à Strasbourg, sur l'esprit des troupes (30 oct.) l'effet du costume historique de son oncle et des aigles impériales. Ce spectacle, que complétait la bravoure d'un prince jeune, entreprenant, et prodiguant pour ainsi dire sa vie dans l'intérêt de son ambition, produisit quelque sensation parmi les militaires. Mais l'incertitude et la conception vicieuse des dispositions prises par le prince, firent avorter cette courte émotion ; et Louis Bonaparte, tombé au pouvoir de l'autorité militaire, fut dirigé sur Paris par la même route qui, trente-deux ans auparavant, avait conduit à la mort le malheureux duc d'Enghien. Accablé peut-être du sentiment de cette terrible analogie, le neveu de Napoléon manifesta dans ce trajet une affliction profonde. Mais le roi des Français se montra plus clément à son égard que le premier consul n'avait été juste envers le petit-neveu de Louis XIV. Louis Bonaparte, soustrait à l'action des lois, fut embarqué pour l'Amérique, ne laissant de son expédition que

Digitized by Google

l'idée d'une entreprise habilement conçue, mal conduite et destituée de toute chance sérieuse de succès.

Mais les conséquences politiques de cette expédition furent importantes. Le jury de Strasbourg acquitta les complices de Louis Bonaparte. Cette décision indisposa vivement le ministère et lui inspira un projet de loi en vertu duquel les militaires prévenus de crimes contre la sûreté de l'État seraient soustraits désormais à la juridiction civile, alors même qu'ils auraient des complices passibles de cette juridiction. Ces sévérités semblaient trop justifiées par un nouvel attentat commis sur la personne du roi, le jour (27 déc.) où il s'était rendu au Palais Bourbon pour ouvrir la session législative. Mais la Chambre des députés, à la majorité de deux voix, rejeta ce projet de loi, et cette résolution, dont le ministère aggrava l'effet par la demande intempestive d'une dotation en faveur du duc de Nemours, amena sa dislocation. Une guerre sourde et couverte existait depuis quelque temps entre M. Molé et M. Guizot. L'avantage demeura cette fois au premier, et le 15 avril 1837, un nouveau cabinet, sous la présidence de M. Molé, qui conservait les affaires étrangères, se composait de MM. Barthe, Montalivet, Lacave-Laplagne et Salvandy. MM. Rosamel et Martin du Nord, gardaient les porte-feuilles de la marine et des travaux publics.

Trois jours après, le ministère annonçait aux Chambres la conclusion longtemps attendue du mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, luthérienne d'un esprit ferme et distingué. Cette alliance, si modeste pour l'héritier futur du royaume de Louis XIV et de Napoléon, avait failli échouer par l'implacable animosité que le czar Nicolas portait à la famille d'Orléans, et son succès n'était dû qu'à l'intervention personnelle du roi de

Digitized by Google

Prusse (1). Ce mariage indisposa vivement la France catholique. Un illustre pair, M. de Dreux-Brezé, se rendit, au Luxembourg, l'organe de ces impressions, et demanda comment un prince français se voyait réduit à aller chercher une épouse dans une contrée qui figurait à peine sur la carte de l'Europe, et dans une religion étrangère à la majorité des Français. Cependant les Chambres accueillirent avec satisfaction la communication ministérielle. Elles votèrent en faveur du prince une dotation annuelle de deux millions, allouèrent un million pour les frais de célébration de son mariage, fixèrent à 300 mille francs le douaire de la princesse, et accordèrent un million de dot à la reine des Belges. Le roi et le ministère répondirent à ces libéralités par l'octroi d'une amnistie qui comprit tous les individus détenus dans les prisons de l'État par suite des dernières condamnations politiques. Mesure habile par son extrême opportunité, honorable pour le ministère de M. Molé, et dont l'effet fut de calmer sensiblement l'irritation des esprits. Le dernier assassin du roi, nommé Meunier, condamné à mort par la cour des pairs, fut déporté aux Etats-Unis. Les ministres de Charles X, détenus au fort de Ham, avaient été mis successivement en liberté dans les derniers jours de 1836 ; leurs anciens collègues rentrèrent en France à la faveur de l'amnistie.

Le mariage du prince royal fut célébré avec beaucoup de pompe à Fontainebleau et à Paris. Le roi saisit avec un heureux à-propos cette occasion pour faire ouvrir au public les galeries de l'immense palais de Versailles, non plus vides et solitaires comme aux temps de l'Empire et de la Restauration, mais peuplées des plus nobles images de notre histoire, depuis les temps les plus reculés de la monarchie française

(1) *De la Politique extérieure de la France depuis* 1830, par M. d'Haussonville.

Digitized by Google

jusqu'à nos jours. Cette belle conception, exclusivement propre à Louis-Philippe, fut la gloire la plus pure, la plus incontestée de son règne, dont elle défendra longtemps le souvenir. Ces généreuses, j'ai presque dit ces courageuses évocations d'un passé qu'une partie de la France nouvelle s'efforçait de vouer à l'oubli, furent attristées par le trépas lamentable de plusieurs personnes qui périrent étouffées devant l'École Militaire, où le spectacle d'une attaque simulée de la prise d'Anvers avait amoncelé une imprudente multitude. Chacun se rappela avec un pressentiment involontaire les fêtes du mariage de l'infortuné Louis XVI.

Quelques mois plus tard (17 oct.), le roi unit sa seconde fille, la princesse Marie, au duc Alexandre de Wurtemberg. Mais cette union fut de courte durée. Une affection de poitrine, dont le beau ciel de Pise n'avait pu conjurer les progrès, ravit à l'âge de vingt-six ans, au mois de janvier 1839, cette intéressante princesse à sa famille éplorée et aux beaux-arts qu'elle cultivait avec éclat.

Notre domination en Algérie, longtemps contrariée par les menaces et les sourdes hostilités de l'Angleterre, et par les abus de l'administration intérieure, marchait enfin à une consolidation sérieuse. Le traité de la Tafna avait fortifié la puissance de l'émir Abd-el-Kader, mais en assurant quelques années de sécurité à la France du côté de ce redoutable ennemi. Le ministère profita de cette trève pour tenter une nouvelle expédition contre la ville de Constantine, dont la résistance avait fait éprouver à nos armes, l'année précédente, un douloureux échec. Cette périlleuse entreprise, à laquelle le duc de Nemours prit une part personnelle, et qui coûta la vie au général Damremont, réussit complètement, et notre établissement sur le sol africain, désormais affermi, n'inspira plus d'autre controverse sérieuse que celle des divers systè-

Digitized by Google

mes proposés pour tirer de cette colonie le parti le plus utile à elle-même et à la France.

La Chambre des députés, dont l'esprit d'indépendance s'était fortifié par les élections générales de 1837, jugea ce moment favorable pour reprendre la discussion du projet de conversion des rentes sur l'État. Les avis se partagèrent entre deux systèmes également avantageux, également reprochables : l'un, celui de M. Garnier-Pagès, consistait dans la conversion au pair par l'émission du quatre pour cent ; l'autre, proposé par M. Laffitte, dans l'émission du 3 et demi pour cent au-dessous du pair. La Chambre, sur la proposition de M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, accorda au gouvernement la faculté d'user selon sa convenance de l'un ou de l'autre mode de conversion, et suspendit l'exercice du droit de remboursement, pour les rentes émises au pair, pendant 12 ans, à compter du jour de leur émission. Mais son hostilité secrète contre la Cour se révéla par la condition imposée aux ministres de rendre un compte détaillé de l'exécution de la loi dans un délai déterminé. Cette disposition, vainement combattue par le cabinet, servit à merveille la résistance de Louis-Philippe, qui fit rejeter par la Chambre des pairs le projet de conversion, dont il était l'adversaire le plus opiniâtre, sinon le plus déclaré, et cette proposition se reproduisit quelques années plus tard (1844), sans plus de succès. La Chambre élective entra mieux dans les vues secrètes du roi en attribuant aux compagnies particulières l'exécution des chemins de fer, par préférence à l'État. Cette résolution, sanctionnée par l'autre Chambre, ne tarda pas à devenir entre les mains du pouvoir une arme puissante, un instrument de corruption à l'aide duquel il disciplina les éléments les plus rebelles de la milice électorale, et le gouvernement la fit compléter postérieurement par la loi des *tronçons*, qui préparait de dangereux appâts aux *passions de clocher*. Ainsi fut organisée

Digitized by Google

par un texte législatif cette puissance de l'agiotage qui devait coûter à tant de familles leur honneur et leur sécurité, à la morale publique ses larmes les plus amères, et propager parmi nous ce culte effréné de l'or par lequel se dépravent et s'éteignent insensiblement les croyances les plus respectables et les plus salutaires.

L'orgueil national éprouva à cette époque une satisfaction légitime dans l'éclatant accueil qui fut fait par toutes les classes du peuple britannique au maréchal Soult, envoyé par le roi des Français comme ambassadeur extraordinaire au couronnement de la reine Victoria. A la vue de ces démonstrations enthousiastes, la France parut oublier la rivalité séculaire des deux nations, et la poignante agonie du captif de Sainte-Hélène, et les hostilités sourdes et incessantes de nos implacables ennemis. Louis-Philippe se réjouit de voir l'alliance anglaise un moment populaire en France. De nouvelles démonstrations de Louis Bonaparte vinrent obscurcir ce rayon d'allégresse. Revenu de l'Amérique pour embrasser une mère mourante, le jeune prince s'était fixé à Arenenberg, d'où il menaçait par sa présence le gouvernement auquel il avait attenté. Louis-Philippe fit sommer la Suisse d'expulser ce dangereux banni, et 25,000 hommes furent mis en mouvement pour trancher les indécisions de la Diète. Une proclamation véhémente qualifia de *turbulent voisin* un peuple dont le plus grand tort était de n'avoir que des considérations de droit public à opposer aux menaces et aux démonstrations de la France. Louis Bonaparte mit fin lui-même à ce périlleux conflit en quittant Arenenberg pour se rendre à Londres, d'où devait bientôt le ramener une nouvelle tentative plus malheureuse encore que la première.

Mais cette modeste victoire fut plus que balancée par un échec parlementaire qui, au point de vue de la domination

Digitized by Google

personnelle à la quelle il aspirait depuis quelques années, dût retentir douloureusement dans le cœur du roi.

Il s'était formé au sein de la Chambre, dès l'année précédente, sous le nom de *coalition*, un parti composé de mécontents de toutes les nuances, dont M. Duvergier de Hauranne se montrait l'inspirateur le plus passionné. Là, se trouvaient unis, sous la bannière commune d'une antipathie profonde contre le ministère et contre le principe du gouvernement personnel, MM. Thiers, Sauzet, Persil, ces *septembriseurs* de la presse politique ; des doctrinaires, tels que MM. Guizot, Rémusat, Duchâtel, etc. ; quelques membres de la gauche dynastique, MM. Barrot, Chambolle, Léon Faucher, etc. Vaincue en 1838, dans la discussion de la loi sur les fonds secrets, la coalition avait retrempé ses armes dans deux évènements récents qui avaient vivement ému l'opinion publique, à savoir l'abandon d'Ancône et le procès de M. Gisquet, ancien préfet de police, procès dont les révélations avaient jeté, sur la vie administrative d'un des fonctionnaires les plus considérables du gouvernement de Louis-Philippe, le discrédit le plus scandaleux.

L'Adresse à la couronne fut le champ de bataille sur lequel la coalition engagea le combat. Le projet, inspiré par M. Guizot, se distinguait par une rédaction agressive qui touchait à la plupart des points sur lesquels la politique ductile des précédents cabinets avait complaisamment capitulé. Jamais moins de bonne foi ne s'était fait remarquer dans un document sérieux et officiel ; jamais l'ambition personnelle n'avait éclaté avec moins de pudeur et de retenue. M. Molé se défendit avec beaucoup d'habileté. Il fut heureusement secondé par un orateur dont le nom, marqué d'une célébrité précoce dans la carrière poétique, grandissait rapidement à la chaleur des luttes parlementaires. M. de Lamartine prêta de généreux accents au ministère menacé par des

Digitized by Google

compétiteurs avides. La victoire, presque indécise, se résolut en une dissolution de la Chambre. Les élections présentèrent le spectacle d'une arène où l'autorité royale, ses prétentions, sa tactique et ses espérances furent mises à nu sans ménagement. Elles tournèrent en définitive à l'avantage du parti coalitionniste. Le ministère Molé se retira au moment où, par une funeste coïncidence, l'abandon à la Hollande du grand-duché de Luxembourg et de la rive droite de la Meuse découvrait nos frontières, humiliait dans la Belgique la seule alliée sincère qui restât à la France de 1830, et fortifiait d'un nouveau grief cette accusation proverbiale *d'abaissement continu*, que M. Villemain avait infligée à la politique des successeurs de C. Périer.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, l'impossibilité de s'entendre sur le partage des porte-feuilles qu'avait rendus libres le succès de la coalition, amena la dissolution de cette ligue ambitieuse. Après un interrègne ministériel de vingt-deux jours, pendant lequel diverses combinaisons furent essayées par la Cour avec une sincérité quelque peu suspecte, le *Moniteur* du 1er avril 1839 annonça un cabinet composé de MM. de Montebello, Gasparin, Girod de l'Ain, le général Cubières, Tupinier, Parant et Gauthier. Mais cet étrange amalgame de noms propres ne fut pris au sérieux par aucun parti, et M. Passy ayant été porté à la présidence de la Chambre, le roi s'adressa à lui pour la formation d'un ministère définitif. Rien n'annonçait la terminaison de cette nouvelle crise, lorsqu'une courte mais violente insurrection populaire vint précipiter le dénouement. Le signal partit de la *Société des Saisons*, précédemment connue sous le nom de *Société des Familles* (1). Trois conjurés républicains d'une énergie peu commune, Barbès, Blanqui, Martin-Bernard, dirigèrent le mouvement

(1) *Revue rétrospective*, publiée par M. Taschereau, n° 1.

Digitized by Google

qui éclata le 12 mai par la prise momentanée de l'Hôtel-de-Ville de Paris, et par le meurtre du lieutenant Drouineau. Quelques heures après, les insurgés étaient entre les mains de la justice, et, quelques mois plus tard, la Cour des pairs prononçait la peine de mort contre Barbès et contre Blanqui, et celle de la déportation contre Martin-Bernard. Mais, soit politique, soit répugnance innée pour l'effusion du sang, soit peut-être insuffisance de conviction personnelle, le roi commua le supplice qui menaçait Blanqui et Barbès en une détention dans la prison du Mont-Saint-Michel, laquelle ne prit fin qu'à la révolution de 1848.

Le jour même de l'insurrection, un nouveau conseil se formait, sous la présidence du maréchal Soult, ministre des affaires étrangères, de MM. Teste, Duchâtel, le général Schneider, l'amiral Duperré, Cunin-Gridaine, Dufaure, Villemain et Passy.

Tandis que ces événements se passaient à Paris, l'Europe entière était à la veille des complications les plus graves. La guerre venait de se rallumer entre le vice-roi d'Egypte et Mahmoud expirant, et la victoire de Nézib (24 juin 1839), ouvrait à Ibrahim les défilés du Taurus, lorsqu'un envoyé du cabinet français lui apporta une lettre de son père qui lui enjoignait de ne pas poursuivre ses succès. La même influence exigea bientôt du vice-roi la restitution de la flotte turque que lui avait livrée l'amiral ottoman Achmet-Pacha, favori de Mahmoud, lequel s'était cru dégagé de ses serments envers l'empire par la mort récente de son bienfaiteur. Ibrahim se résigna, et des conférences diplomatiques s'ouvrirent aussitôt à Vienne entre les ministres des cinq puissances qui avaient pris part aux premières négociations entre l'Egyte et la Turquie. L'Angleterre, qui ne partageait point les sympathies du gouvernement français pour le vice-roi, mais qui re-

Digitized by Google

doutait par dessus tout la présence des vaisseaux russes dans les eaux du Bosphore, offrit au ministère français de s'entendre avec lui avant de soumettre aux autres Cours les différends à régler (1). La politique méticuleuse qui présidait aux conseils du gouvernement lui fit repousser cette proposition. Première faute d'où dérivèrent les funestes conséquences que je vais avoir à exposer. Le ministère qui, en entretenant habilement les alarmes que le traité d'Unkiar-Skelessy inspirait à l'Europe occidentale, eût rallié à ses vues l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre, préféra transporter à Alexandrie le débat de la question en litige ; il changea le caractère du différend en mettant en cause la situation du vice-roi, que les puissances du Nord répudiaient comme allié de la France révolutionnaire, que les Anglais voyaient avec défaveur à cause des entraves incessantes qu'il apportait à leur commerce. Cette maladresse fut activement exploitée par le cabinet russe qui crut l'occasion favorable pour dissoudre cette alliance anglo-française, objet perpétuel de son ombrage. M. de Brunnow fut envoyé à Londres, et proposa à lord Palmerston d'abandonner à la Russie le protectorat de Constantinople en cas d'agression nouvelle de la part d'Ibrahim, en s'engageant au nom du czar à laisser aux escadres combinées leur libre action sur les côtes d'Egypte et de Syrie. Mais cette audacieuse proposition, qui tendait ouvertement à placer le traité d'Unkiar-Skelessy sous la protection du droit européen, souleva le cabinet français, lequel rencontra cette fois d'utiles auxiliaires dans les ministres d'Autriche et de Prusse ; et lord Palmerston la modifia en demandant que si, par suite des événements de la guerre, les vaisseaux russes pénétraient dans le Bosphore, ceux des autres puissances fussent admis à franchir le détroit des Dardanelles. Le cabinet

(1) *Histoire diplomatique de la question d'Orient*, par L. Faucher, 1841.

Digitized by Google

anglais prépara en même temps le succès de ses desseins en fomentant, de concert avec la Porte, une insurrection en Syrie (1) contre la domination égyptienne. Le ministère français, de son côté, présenta un plan qui consistait à concéder héréditairement à Méhémet-Ali l'Egypte, la Syrie et l'Arabie, et viagèrement l'île de Candie. Des conditions plus timides encore furent secrètement proposées par le général Sébastiani à lord Palmerston qui reconnut sans peine la source d'où elles émanaient, et s'écria, avec un dédain longtemps contenu, qu'il *ferait passer le roi des Français par le trou d'une aiguille.* Les propositions de M. de Brunnow, amendées par le cabinet anglais, furent acceptées par les deux autres cours, et la France ayant refusé de prendre part au traité, le sort de son illustre allié fut réglé sans elle et contre elle (15 juillet 1840), à l'instant même où, par le succès de sa médiation entre l'Angleterre et le roi de Naples, le gouvernent français venait de rendre à la Grande-Bretagne et à l'Europe entière le service le plus signalé. Méhémet reçut l'Egypte à titre héréditaire, et la partie méridionale de la Syrie, y compris Acre, à titre viager; les détroits furent partagés entre l'Angleterre et la Russie, et les forces navales anglaises et autrichiennes furent chargées du blocus de la Syrie. Des dispositions coërcitives d'une grande rigueur servaient de sanction à ce traité, dont elles déterminaient le véritable esprit.

Lorsque la nouvelle du traité du 15 juillet parvint en France, il y avait cinq mois environ que le ministère du 12 mai n'était plus aux affaires. Il avait succombé devant le rejet d'une malencontreuse demande de 500,000 francs de dotation pour le duc de Nemours à l'occasion de son pro-

(1) *Histoire diplomatique de la question d'Orient*, par L. Faucher.

Digitized by Google

chain mariage avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg, sœur du roi de Portugal. Le nouveau cabinet (1er mars 1840), pris en majorité dans le centre gauche, se composait de MM. Thiers, président du conseil et ministre des affaires étrangères, Vivien, le général Cubières, le baron Roussin, Rémusat, Gouin, Jaubert, Cousin et Pelet de la Lozère. Quelques-uns de ces conseillers froissaient ouvertement les sympathies personnelles de la Cour; mais Louis-Philippe avait compris la nécessité d'une condescendance au moins passagère envers l'opinion dominante, en présence des événements qui se préparaient au-dehors. On rapporte qu'après la signature de l'ordonnance de constitution, il s'écria dans un sentiment d'amertume : « M. Thiers va demander à la Chambre sa liste civile, et sa dotation ne lui sera pas refusée comme l'a été celle du duc de Nemours. » Cet échec avait profondément blessé le roi, et l'idée malheureuse de faire alléger les charges de sa liste civile par des dotations nationales en faveur de sa famille, fut une de celles que ce prince cultiva avec le plus de persévérance. Il la reproduisit à plusieurs reprises au sein de son conseil, et il ne fallut rien moins que la résistance de la Chambre des députés, toujours intraitable à cet égard, pour la lui faire définitivement abandonner (1).

A part la fraction légitimiste, peu nombreuse au parlement, le nouveau cabinet ne comptait guères d'adversaires sérieux que dans l'extrême gauche de la Chambre. M. Guizot, successeur récent du général Sébastiani dans l'ambassade de Londres, lui avait garanti son loyal concours et celui de ses

(1) Dans un pamphlet célèbre, publié en 1840 sous le titre de *Questions scandaleuses d'un Jacobin, etc.* M. de Cormenin établissait que les charges imposées à la liste civile de Louis-Philippe excédaient à peine *onze millions*, et portait à 571 millions la fortune capitale de la maison d'Orléans. La suite a démontré combien ces estimations étaient exagérées.

Digitized by Google

amis. Le côté gauche s'était promis de garder envers lui une attitude « expectante et bienveillante ; » et, quoique le chef de ce cabinet inspirât personnellement peu de confiance, le parti parlementaire réformiste se flattait que les circonstances au sein desquelles il avait pris la direction du pouvoir, l'entraîneraient à des satisfactions que l'opinion progressive avait jusqu'alors vainement demandées à l'auteur de la fameuse maxime, *le roi règne et ne gouverne pas*. Une imposante majorité de 103 voix sur la question des fonds secrets constata la sincérité du concours qui lui avait été promis.

Ces illusions ne tardèrent pas à se dissiper. La transaction du ministère avec le côté gauche se borna à quelques concessions d'emplois publics ; la place de conseiller à la Cour de cassation fut offerte à M. Dupont de l'Eure, qui la refusa noblement. Une ordonnance compléta, à l'occasion du mariage du duc de Nemours, l'amnistie proclamée trois ans auparavant, et le ministère obtint une sorte de réparation de la lente et cruelle agonie qu'Hudson Lowe avait fait subir au glorieux captif de Sainte-Hélène, par la translation de ses restes sur le sol français. Enfin, M. Thiers se prononça avec plus d'énergie que le gouvernement n'avait fait jusqu'alors sur la stabilité de notre domination en Algérie. Mais tout projet de réforme des institutions fondamentales rencontra dans le ministère du 1er mars la même résistance que dans ceux qui l'avaient précédé. Ce fut lui qui *enterra* la proposition Rumilly, dont l'objet était de mettre obstacle à l'envahissement de la Chambre des députés par les fonctionnaires publics. L'opposition d'inertie de la Cour avait usé l'agitation fébrile du présomptueux ministre qui s'était si souvent écrié qu'il fallait *mâter le roi*.

Ce fut dans ces circonstances que la nouvelle du traité du 15 juillet se répandit dans Paris. L'irritation contre les puissances contractantes fut universelle, et ce sentiment se pro-

Digitized by Google

pagea rapidement d'une extrémité de la France à l'autre, avec tous les caractères d'un élan belliqueux. Pour la première fois depuis 1830, le cri de guerre poussé par la population eut des échos dans le sein du gouvernement, et jamais cette paix européenne achetée par tant de sacrifices ne parut plus près d'être sérieusement troublée. Le roi lui-même sembla s'associer à ces impressions vengeresses, et ses lèvres murmurèrent la *Marseillaise* comme une menace contre la coalition réformée.

Cette situation si agitée reçut une complication passagère du débarquement du prince Louis Bonaparte sur la côte de Boulogne (7 août) à la tête d'une soixantaine d'officiers-généraux ou supérieurs et d'hommes armés. Mais cette nouvelle tentative, accomplie, dit-on, au mépris des engagements formels du prince envers le gouvernement de Louis-Philippe, échoua plus misérablement encore que la précédente. Vaincu et enveloppé, le prince dirigea contre un capitaine du 42e régiment de ligne un coup de feu qui atteignit un grenadier de ce régiment, sans ralentir la poursuite dont il était l'objet. Louis Bonaparte ne put rejoindre son embarcation ; il fut fait prisonnier et traduit devant la Cour des pairs qui le condamna à une détention perpétuelle. Le prince fut enfermé au château de Ham, d'où il s'échappa au bout de six ans de captivité, et ne reparut sur la scène politique qu'après la révolution de 1848.

En dépit des excitations passionnées de la presse, des manifestations de la garde nationale de Paris, et des provocations insultantes du cabinet anglais, la guerre ne répondit point au traité du 15 juillet, ni même au bombardement de Beyrouth, qui retentit comme un coup de foudre dans la France entière. M. Thiers lui-même fit fléchir sous une volonté supérieure l'ostentation de son zèle pour l'honneur national, et, cédant aux susceptibilités presque ironiques de

Digitized by Google

lord Palmerston, il donna prudemment l'ordre de ramener à Toulon la flotte française destinée à protéger les côtes de Syrie. Il se borna à déclarer, par une note en date du 8 octobre, que la France s'opposait de tout son pouvoir à la déchéance de Méhémet-Ali : note à laquelle la conférence européenne répondit en termes fort dédaigneux. Mais il s'efforça de calmer le mécontentement public en annonçant que la France se trouverait avant six mois en mesure de faire face à toutes les éventualités d'une guerre générale ; et cette déclaration, affectée ou sincère, fut le signal de sa chute.

Le 29 octobre 1840, quinze jours après une nouvelle tentative d'assassinat commise sur la personne du roi par un frotteur appelé Darmès (1), le *Moniteur* annonça la formation du dernier cabinet de la monarchie de juillet. Il se composait du maréchal Soult, ministre de la guerre, président du conseil, et de MM. Guizot, Duchâtel, Teste, Villemain, Martin du Nord, Humann, l'amiral Duperré et Cunin-Gridaine.

Ce ministère, salué dès son avènement de la qualification flétrissante de *ministère de l'étranger*, était l'incontestable expression de la pensée pacifique de Louis-Philippe. En répudiant en M. Thiers le seul homme d'état qui eût fait entendre autour de lui le langage d'une dignité blessée, le roi annonçait ouvertement à la France qu'elle devait dévorer en silence l'affront que les stipulations de Londres lui avaient infligé, accepter les faits accomplis sans elle et contre elle, et abandonner le pacha d'Egypte aux vengeances des coalisés. On sut, en effet, que le ministère du 1er mars s'était retiré de-

(1) Louis-Philippe, qui ne perdait jamais de vue les intérêts de sa politique, apostropha en ces termes M. Jaubert, lors de la visite que lui fit ce ministre après l'attentat de Darmès : « Eh! bien, voilà, j'espère, une réponse suffisante à ceux qui voulaient un discours belliqueux ! » Darmès fut traduit devant la Cour des pairs, condamné à mort et exécuté.

Digitized by Google

vant le refus qu'avait fait le roi d'accueillir dans son discours d'ouverture quelques expressions plus fières encore que belliqueuses sur les événements d'Orient. Une irritation profonde, accrue par l'impopularité personnelle de M. Guizot, se manifesta au sein de la capitale et dans tous les organes indépendants de la presse, et le discours du trône lui imprima un nouvel élan par la tiédeur anti-française avec laquelle il se prononça sur les événements qui venaient d'avoir lieu. L'indignation des esprits fut portée à son comble par le projet d'Adresse des députés, qui énonçait la menace d'une violation de notre territoire parmi les conditions auxquelles la paix ne pourrait plus être maintenue. Ce malencontreux *ultimatum* disparut au milieu de la réprobation publique. Mais la France en conserva une impression d'autant plus fâcheuse que la rédaction de ce document appartenait à M. Dupin aîné, un des confidents de cette *pensée immuable* qui semblait s'être attribué comme une mission absolue le maintien à tout prix de la paix européenne. La discussion de l'Adresse se poursuivit sous l'influence d'une irritation extrême. Intimidé par les démonstrations hostiles de la garde nationale de Paris, M. Guizot s'abstint de figurer au cortége qui accompagna aux Invalides (15 nov.) les restes de Napoléon. Cette imposante cérémonie eut pour témoin ce même prince, aujourd'hui roi, dont la jeunesse s'était épuisée en anathèmes contre le vainqueur de Marengo et d'Austerlitz. Le prince de Joinville, qui venait d'arracher cet illustre trophée au sol homicide de Sainte-Hélène, avait été surpris dans sa traversée par la nouvelle du traité du 15 juillet. Ne doutant pas qu'une conflagration européenne n'en fût la conséquence immédiate, il avait pris devant son équipage l'engagement de faire sauter son vaisseau plutôt que de le laisser tomber avec son précieux dépôt entre les mains des Anglais.

Cependant des armements formidables se préparaient en

Digitized by Google

deça et au-delà du Rhin, et l'aspect de l'Europe devenait de plus en plus belliqueux. De telles apparences ne pouvaient se résoudre en réalités sérieuses avec un ministère qui exprimait une idée exclusivement pacifique, et Louis-Philippe s'abusait moins que personne sur leur véritable portée. Mais il jugea ces circonstances favorables pour donner l'essor à un projet capital et déjà ancien dans son esprit, et les fortifications de Paris prirent le jour au sein des démonstrations menaçantes des puissances, de même que les lois coërcitives de septembre étaient sorties de l'attentat de Fieschi. Soit entraînement sincère, soit désir de rentrer en faveur auprès de la Cour, soit dépendance d'engagements antérieurs, M. Thiers se fit à la Chambre des députés le propagateur actif de la pensée du roi, et ce fut sur son rapport que le projet de fortifier la capitale, rejeté par la Restauration sous le ministère de M. de Villèle, repoussé en 1833, sur les réclamations menaçantes de la garde nationale, subit l'épreuve d'une discussion parlementaire.

Deux systèmes principaux étaient en présence : celui d'une enceinte continue, idée généralement admise par les partisans d'un plan de défense spécial à l'invasion étrangère, et celui des forts avancés, mode de résistance particulièrement applicable aux ennemis intérieurs du gouvernement, et l'objet des prédilections manifestes du roi et de ses ministres. Un grand nombre de députés rejetaient l'un et l'autre système, et repoussaient l'idée d'isoler Paris du reste de la France et d'attirer ainsi l'ennemi sous ses murs, tandis que l'intérêt réel du pays commandait de l'éloigner des frontières. M. Thiers se prononça pour la double exécution des forts détachés et de l'enceinte continue, et son opinion, partagée en principe par une partie de la presse révolutionnaire, triompha dans les deux Chambres à la suite de débats approfondis, et dont la Cour prépara le succès par un luxe inouï de séductions et de démarches. Au premier rang des orateurs

Digitized by Google

opposés au projet de loi, l'opinion publique retrouva avec intérêt un illustre écrivain, M. de Lamartine, qui démontra éloquemment tous les périls dont Paris fortifié menaçait l'indépendance constitutionnelle, et s'étonna que l'opposition tout entière ne se fût pas soulevée contre cette idée parricide. Heureux cet orateur, si l'amour de la liberté, si le soin d'une légitime popularité lui eût fourni toujours des inspirations aussi droites et aussi pures, et s'il n'eût point profané plus tard au contact fatal des passions démagogiques une âme éminemment faite pour concevoir et pour rendre les plus nobles sentiments de l'humanité !

La Cour s'applaudit d'une loi qui, dans son opinion, rendait désormais impossible le succès de l'insurrection dans la capitale. Mais cette loi, expression permanente des défiances et des menaces du pouvoir, souleva de vives et universelles clameurs, et le gouvernement de juillet perdit en affection plus qu'il ne gagnait en puissance matérielle par l'emploi des ressources dangereuses que lui avait attribuées la condescendance des Chambres. Etrange illusion de la domination humaine! Les fortifications de Paris, dont Louis-Philippe attendait le salut de sa couronne et le maintien de sa dynastie, ont été une des causes les plus directes et les plus efficaces de la révolution qui a emporté l'une et l'autre !

Ce prince éprouva, à cette époque, une mortification personnelle qui lui fut sensible, parce qu'elle mettait à nu le mensonge de sa constance dans les sentiments patriotiques qu'il avait manifestés au début de la première révolution. Un journal légitimiste, la *France*, publia quelques-unes des lettres que le duc d'Orléans émigré avait écrites à l'époque où il sollicitait du service en Espagne dans les rangs de l'armée anglaise (1), et d'autres plus récentes où Louis-Phi-

(1) Voyez, pag. 27 et 33 de cette Notice, des extraits de ces Lettres, qui tombèrent entre les mains du gouvernement anglais après l'assassinat com-

Digitized by Google

lippe, devenu roi, dévoilait au prince de Talleyrand, alors ambassadeur à Londres, dans un style peu diplomatique, l'esprit de sa politique secrète. On remarquait dans cette correspondance la mention d'un engagement formel d'abandonner l'Algérie, et ce fait était d'autant plus grave que, par le refus de son *exequatur* au consul britannique, l'Angleterre n'avait cessé de protester contre l'occupation française de cette colonie. Le ministère public dirigea des poursuites contre le rédacteur en chef de la *France*, qui fut mis en état d'arrestation. Des recherches sévères eurent lieu dans les bureaux d'autres feuilles légitimistes, et il fut sérieusement question de saisir la Cour des pairs, en donnant à la publication de la *France* les proportions arbitraires d'un attentat contre la sûreté de l'Etat. Cependant on se contenta de traduire le rédacteur et le gérant de ce journal devant la cour d'assises de la Seine. Le jury prononça leur acquittement. Les originaux des lettres écrites par Louis-Philippe durant l'émigration furent produits aux débats; mais on ne communiqua que de simples *fac-simile* des lettres posté-

mis sur le comte d'Entraigues, en 1812, à Barne près de Londres. La découverte des lettres postérieures fut expliquée de la manière suivante. Lorsque le prince de Talleyrand se rendit à Londres, en 1830, il fut convenu entre Louis-Philippe et lui que des correspondances intimes et confidentielles seraient établies du roi à l'ambassadeur, indépendamment des ministres du jour. Pour qu'aucune trace de ces communications ne fût visible, une dame très-versée dans les intrigues politiques, fut désignée comme la tierce personne par les mains de laquelle passerait la correspondance. Cette dame était chargée de transmettre au prince de Talleyrand la substance des lettres du roi, copiées de sa main, après avoir détruit les originaux. Mais elle ne fut qu'à moitié fidèle à ses engagements. Le secret fut exactement gardé, mais les originaux ne furent point détruits; et, à la mort de la détentrice, Madame Ida Saint-Edme, si scandaleusement célèbre sous le nom de la *Contemporaine*, en devint dépositaire. Cette dame attendit vainement du gouvernement français des poursuites judiciaires, qui ne furent point exercées.

Digitized by Google

rieures attribuées à ce prince ; et quoique l'esprit de ces documents n'eût rien que de conforme à la politique personnelle du chef de l'Etat, de grands doutes subsistèrent sur leur authenticité. Mais les détails et l'issue de ce procès n'en causèrent pas moins une sensation très-vive. Les légitimistes se réjouirent avec éclat d'un acquittement qui humiliait la royauté de juillet, et les organes de l'opinion révolutionnaire s'armèrent de ce résultat pour reprocher au pouvoir ses ménagements et ses avances envers les partisans de la dynastie déchue. Le ministère exhala son dépit et sa confusion en un emportement ridicule contre le parti légitimiste ; puis il obtint une condamnation sévère de la *Gazette de France* pour infidélité dans le compte-rendu des débats du procès. Mais Louis-Philippe ne s'abusa pas sur la valeur de ces représailles, et il saisit l'occasion des harangues officielles qui lui furent adressées le 1er mai, jour de sa fête, pour répondre à la susceptibilité publique par une allusion dédaigneuse aux manœuvres de ses ennemis.

Le retentissement qu'avait causé le procès de la *France*, s'accrut bientôt par la publication d'une lettre de Simon Didier, fils du conspirateur de Grenoble, qui tendait à impliquer personnellement Louis-Philippe dans le complot de 1816. Ce nouvel éclat parut épuiser la longanimité du roi. Il ne fallut rien moins que les représentations pressantes du maréchal Gérard, commandant de la garde nationale de Paris, pour détourner ce prince d'un coup-d'état violent contre la presse périodique de la capitale et des départements. Peut-être aussi Louis-Philippe craignit-il que la Chambre des pairs, à laquelle un rôle important avait été assigné dans cette croisade aventureuse contre la plus indomptable des libertés publiques, ne se lassât d'un dévoûment dont l'excès altérait de plus en plus sa considération.

Digitized by Google

Telle était la situation des esprits, lorsque, par la convention du 13 juillet 1841, la France fut admise à rentrer dans le concert européen. Cet événement n'émut que faiblement l'opinion publique. Le sort de Méhémet-Ali avait été réglé dans deux hatti-schérifs qui le dépouillaient de la plupart des prérogatives par lui conquises depuis dix ans, et le réduisaient, selon l'énergique expression de Fonfrède, à « l'hérédité du néant. » En adhérant à la convention de 1841, la France consacrait en quelque sorte cette honteuse spoliation, sans autre compensation que l'abandon du traité d'Unkiar-Skelessy, qui n'avait jamais pris place dans le droit public européen. Le principe immémorial de la clôture des détroits du Bosphore et des Dardanelles y était reconnu dans des termes plus propres à l'affaiblir qu'à le fortifier. La conduite du gouvernement français en cette circonstance ne parut que l'expression manifeste de son désir de sortir à tout prix de la politique d'isolement que la défiance ombrageuse des puissances du Nord lui avait faite. Le cabinet espéra un moment que les Cours d'Autriche et de Prusse, qui avaient insisté sur la rentrée de la France dans le conseil européen, s'uniraient avec elle par une alliance plus intime ; mais cette illusion ne tarda pas à s'évanouir, et le mauvais vouloir de la Russie reprit tout son ascendant sur les dispositions de l'Europe occidentale. La monarchie de 1830 paraissait condamnée à flotter entre une solitude absolue et des alliances intéressées. Le nouveau roi de Prusse, qui se rendit vers cette époque en Angleterre pour y tenir sur les fonts baptismaux le jeune prince Albert-Edouard, fils de la reine, mit une sorte d'affectation à éviter le territoire français, et les ducs d'Orléans et de Nemours ne furent point conviés aux fêtes de la Cour britannique. Pour prix de son équivoque médiation, le cabinet anglais aggrava les stipulations des traités sur le droit de visite, et exigea une forte réduction dans nos armées de

Digitized by Google

terre et de mer. Mais le ministère français ne souscrivit qu'à la seconde de ces exigences. Les modifications au droit de visite, acceptées par M. Guizot, furent repoussées par la Chambre des députés, et le ministère de lord Palmerston ayant fait place quelque temps après à celui de lord Aberdeen, il ne fut donné aucune suite aux conventions additionnelles.

De grands événements s'étaient accomplis en Espagne depuis que la France avait pris part au traité de la quadruple alliance, dont l'objet était l'expulsion de don Carlos et le renversement du parti apostolique. Après une lutte sanglante et opiniâtre entre la régente Marie-Christine et son beau-frère, ce dernier, affaibli par la mort de Zumalacarreguy, et vaincu par la trahison de Maroto, s'était vu forcé de chercher un asile sur le territoire français où il n'avait rencontré que des fers. Vainement invoqua-t-il à plusieurs reprises la générosité de Louis-Philippe (1) : l'inflexible politique du monarque français subordonna sa délivrance à une abdication que lui arrachèrent tardivement les rigueurs de la captivité. La retraite de Cabrera, le plus vaillant de ses généraux, avait laissé le champ libre à Espartero, dont la périlleuse influence s'était substituée sans effort au pouvoir naissant et mal affermi de la jeune reine. Contrainte à déserter devant ce soldat altier la tutelle de sa fille et le gouvernement de l'Espagne, Marie-Christine était venue réclamer à son tour l'hospitalité du roi des Français. Son départ avait signalé la ruine absolue de l'influence française dans la Péninsule, où l'ascendant britannique régnait sans partage sous les noms d'Arguelles et d'Espartero. Cet état de choses, amené en grande partie par les oscillations de notre politique anti-carliste sans être franchement révolutionnaire, fut à peine troublé par la tentative malheureuse d'O'Donnell (oct. 1841)

(1) Lettres à Louis-Philippe, 2 et 23 septembre 1839.

Digitized by Google

qu'avaient presqu'ostensiblement préparée les intrigues de l'ex-régente. Le ministère espagnol demanda en termes très-vifs l'expulsion de cette princesse au gouvernement français, complice ou confident de ses ambitieux projets (1). Elle lui fut impérieusement refusée (2). Le retour de Marie-Christine à Madrid après la chute d'Espartero (fév. 1844) rétablit sur un pied d'intimité les relations de la France avec la Péninsule. Cette situation se prolongea sans modifications importantes, jusqu'à la fameuse péripétie du double mariage de la reine et de l'infante, dont il sera question plus tard.

L'intérieur de la France, depuis la dernière session des Chambres, n'avait cessé d'être en proie à une vive agitation. Les opérations du recensement quinquennal de l'impôt, accomplies par les agents du fisc, à l'exclusion des représentants de l'autorité municipale, avaient occasionné des troubles sérieux à Montpellier, à Limoges, à Bordeaux, à Agen, à Lille, et surtout à Clermont et à Toulouse, où le sang avait coulé. Sur divers points, les municipalités organisaient une résistance qui pouvait, d'un instant à l'autre, changer le caractère de la lutte et l'élever aux proportions d'une véritable guerre civile. L'émotion publique s'accrut de la tentative d'assassinat commise par un nommé Quénisset, scieur de long, sur le quatrième fils du roi, le jeune duc d'Aumale, qui rentrait à Paris le 13 septembre 1841, à la tête de son régiment décimé par les balles arabes. Une effervescence de mauvais augure régna plusieurs jours dans la capitale, à la suite de cet odieux attentat. De violentes mesures contre la presse furent agitées au sein du cabinet, dont le roi ne prévenait la dislocation qu'au prix des plus grands efforts. Les comités

(1) Lettre de M. Olozaga à M. Guizot, 12 oct. 1841.
(2) Lettre de M. Guizot à M. Olozaga, 18 octobre 1841.

Digitized by Google

réformistes, menacés de poursuites judiciaires, se prenaient à regretter les garanties dont ils jouissaient sous le régime de la Restauration, et tout annonçait qu'une lutte sérieuse s'établirait dans la prochaine session législative sur les questions irritantes que ces comités s'étaient chargés de traduire à la tribune par voie de pétition.

Le ministère s'abstint de donner cours à ces violences. Mais il saisit l'occasion du procès qui s'instruisait à la Cour des pairs contre Quénisset et ses complices, pour porter à la presse démocratique une atteinte d'autant plus dangereuse qu'elle tendait à établir une tradition en dehors de tous les principes du droit criminel. Les magistrats instructeurs avaient saisi chez M. Dupoty, rédacteur du *Journal du Peuple*, une lettre signée de l'un des inculpés, qui tendait à présenter cet écrivain comme affilié au complot. Armé de ce faible indice, qu'il prit soin de fortifier par la production d'un certain nombre d'articles extraits de la feuille que dirigeait M. Dupoty, le procureur général Hébert, un de ces magistrats qui ne reculent devant aucun procédé d'intimidation, conclut à la culpabilité du prévenu, et le ministère, s'associant hautement à cette odieuse jurisprudence, alla jusqu'à faire de la condamnation de Dupoty une question de cabinet. La Cour des pairs eut la faiblesse de prononcer une sentence de cinq ans de détention : peine absurde, si Dupoty était convaincu de participation à l'attentat du 13 septembre, peine inique, s'il n'était coupable que de vagues excitations. Ainsi reparaissait, sous le titre de *complicité morale*, ce délit de *tendance* tant reproché au gouvernement de la Restauration, et toute parole d'opposition qui se rencontrerait désormais avec une émeute, un complot ou un attentat, pouvait constituer une complicité de ces actes, et exposer l'écrivain aux peines qui y étaient attachées. Cet arrêt, contre lequel toute la presse indépendante éleva une énergique protestation, porta un

Digitized by Google

coup mortel à la considération déjà si compromise de la Chambre des pairs, et l'opinion publique ne vit plus en elle, comme l'avait prédit M. Royer-Collard, lors de la discussion des lois de septembre, que la *Cour prévotale de la presse*. La peine de mort prononcée contre Quénisset et deux de ses complices, fut commuée en une déportation.

Cette mesure ne désarma point l'irritation populaire, et le chef de l'Etat, incessamment menacé par les balles des anarchistes, dut pourvoir à sa sûreté personnelle par des précautions de plus en plus rigoureuses. La route de Paris à Neuilly était parcourue sans interruption par des escouades d'agents de police chargés d'en éclairer tous les abords et de dissiper tout rassemblement suspect. L'approche du roi se manifestait à Paris par une sorte de vigilance inquisitoriale qui fatiguait toutes les classes de citoyens. Une escorte nombreuse tenait les curieux à distance, et le monarque que le suffrage populaire avait élevé sur le pavois, était privé plus qu'aucun souverain absolu de l'Europe de ce contact de la multitude qui faisait les délices de Louis XII et de Henri IV. Plus de ces communications bienveillantes de peuple à roi, plus de ces familiarités affectueuses qui avaient embelli l'aurore de la royauté citoyenne ; rien qu'un morne silence souvent interrompu par d'hostiles ou sévères réclamations. Les alarmes incessantes de la reine se traduisaient en exigences inquiètes et tracassières pour tous les officiers appelés à veiller sur la vie de son époux. La séparation même la plus momentanée glaçait d'effroi cette âme tendre et vouée aux plus funestes pressentiments. A quel prix, grand Dieu, la fortune avait vendu au duc d'Orléans la faveur amère de s'asseoir sur le trône des descendants de Louis XIV !

A. Boullée.

(*La fin au prochain numéro*).

Digitized by Google

Voyages.

LETTRES SUR LA SARDAIGNE.[1]

Ve LETTRE.

A MADAME ***.

Ah ! ça, mon révérend, je ne vous comprends pas ! vous gémissez sur la dureté de cœur des Sardes, qui refusent l'aumône à leurs moines, et pourtant votre besace est suffisamment arrondie ; vous déplorez l'esprit d'irréligion, qui envahit votre pays, et je vois vos églises pleines de fidèles, vos autels richement ornés ; et maintenant, vous me contez les aventures amoureuses de votre frère en saint François ! Est-ce que par hasard les moines sardes seraient affranchis du vœu de chasteté ? — Mon cher Monsieur, si vous étiez venu dans le pays il y a vingt ans, vous comprendriez mes regrets et mon affliction. Alors les prêtres étaient puissants et respectés ; la Madone et les saints recevaient de riches offrandes, et les frères n'étaient pas obligés d'interrompre leurs travaux et leurs prières, pour aller mendier des aumônes, qui leur ve-

(1) Voir les tome XXV, p. 344 ; tome XXVI, p. 56 ; tome XXVII, p. 219.

Digitized by Google

naient en abondance. Mais, hélas ! aujourd'hui, l'indifférence et l'impiété envahissent aussi notre pays, et la cause du mal, Monsieur, notre saint archevêque de Cagliari l'a très bien indiquée dans son dernier mandement : ce sont les bateaux à vapeur. Quant à nos serments religieux, nous faisons vœu de pauvreté et d'obéissance, mais de chasteté, *tanto che lo comportera la natura.* Et mon compagnon de route accompagna cette plaisanterie d'un éclat de rire vermeil. C'était un bon moine : un moine, la béatitude fait homme, et dont la rotondité prévenait en faveur de son caractère. Car, c'est un privilége dont jouissent les hommes gras ; on est disposé à croire à leur bonté et à leur franchise, tandis que les maigres, au contraire, sont toujours soupçonnés des inclinations les plus noires. Lui, du moins, ne faisait pas mentir le proverbe, et les poignées de main, les saluts amicaux qu'il échangeait avec tous les passants, faisaient foi de la sympathie générale, qui lui était acquise. Au reste, n'en déplaise aux libéraux intolérants, c'est une chose positive et qui semble toute naturelle, que cette affection du peuple pour ces moines-mendiants qui vivent avec lui, s'associant à toutes ses joies, partageant toutes ses misères.

Mon moine était, en outre, un compagnon distrayant ; il avait parcouru la Sardaigne dans tous les sens, l'aimait, comme tout cœur bien-né doit aimer sa patrie, et voulait absolument me faire partager son admiration. Il s'extasiait sur la beauté de la route, qui déroulait devant nous son ruban de poussière ; il poussait des exclamations, à la vue d'une pauvre rivière ensevelie sous les joncs de ses bords, et me forçait, de temps à autre, à boire quelques gorgées de vin de Monica qu'il portait avec lui, terminant toutes ses remarques par ces mots : En avez-vous en France de pareil ? et sa figure s'épanouissait dans un sourire dédaigneux et triomphant. Aux portes de Paoli-Latino, il me fit admirer la

Digitized by Google

richesse comparative de ces campagnes, empestées autrefois par d'immenses paludes, qui donnèrent leur nom au pays. A chaque instant il s'arrêtait pour cueillir, au bord du chemin, quelques épis de froment, dont il me fallait compter les grains, ou quelque laitue sauvage, dont il me vantait la saveur en les croquant à belles dents. Un troupeau de brebis traversait-il la route? il descendait aussitôt de cheval pour s'enquérir auprès du berger de la santé de ses bêtes et du nom de leur propriétaire, dont il m'énumérait alors le nombre de troupeaux. Les troupeaux, en effet, de chaque commune appartiennent à deux ou trois propriétaires au plus, et, traités avec plus de soins, deviendraient une des richesses les plus productives de l'île.

— Si les sons d'un cornet à bouquin venaient à retentir, ah! disait-il, voilà un ânier qui appelle les *molenti* (les ânes qu'on appelle meuniers, parce que, la tête cachée dans le *faccili*, ils font tourner les meules à blé); et alors il fallait avec lui galoper dans la prairie, pour aller contempler ces bêtes lilliputiennes, mais pleines d'intelligence dans leur petit corps. Voyez donc ces porcs, qui ressemblent à des sangliers, portent la queue touffue, et ont un sabot au lieu d'ongles.... Oh! les beaux chevaux! vigoureux et rapides, ce n'est qu'ici qu'on en voit de pareils! Et ces bœufs! leurs cornes ont bien trois pieds de haut.... Ah! les jolies femmes!... Décidément la Sardaigne est le premier pays du monde!!....

Toute contradiction eût été inutile, et je craignis de l'affliger, en attaquant son enthousiasme patriotique. Cependant, comme il me parlait du climat de la Sardaigne, de la sérénité inaltérable de ce ciel, où les jours pluvieux sont des exceptions, le tonnerre et l'orage des accidents, il est malheureux, osai-je lui dire, que l'intempérie, que des fièvres toutes locales, désolent un aussi beau pays! — Comment, la Sardaigne est un pays fiévreux? mais, Monsieur, c'est une calomnie in-

Digitized by Google

ventée par quelques piémontais, qui étaient venus se fixer aux environs des anciens marais de San-Gavino. Là, passant leur vie à boire et à manger ; le soir, se promenant au serein; la nuit, ne daignant pas se couvrir ; commettant enfin toutes sortes d'excès, ils y moururent bientôt, victimes de leur intempérance, comme ils seraient morts en tout autre pays. Les Sardes ne connaissent pas la fièvre, eux ; mais ce sont des hommes sobres, sages, religieux, des travailleurs infatigables, des amis généreux, etc., etc.... Et il commença, en l'honneur de ses compatriotes, une litanie, qui menaçait de devenir interminable, si je ne l'avais interrompu, en prononçant le mot de bandit.—Mais les bandits, reprit-il, ce sont des gens honnêtes et respectables comme vous et moi. Ils ont eux-mêmes frappé leur ennemi, sans vouloir s'en remettre au gouvernement du soin de leur vengeance. Au fait, de quoi se mêle le gouvernement? à moi seul l'injure a été faite, à moi seul à la venger! Oui, dans mon pays, il y a des bandits; on assassine son ennemi, mais on ne le dépouille pas : il n'y a point de voleurs. Cependant, répondis-je, on m'a conté à l'auberge de Paoli-Latino, l'histoire d'un homme qui a été roué vif, pour avoir tué une femme, après avoir préalablement pillé sa maison. — Ce n'est pas ça, Monsieur, votre hôtelier vous a trompé; moi je sais l'histoire de Juancho Romeri, et je vais vous la raconter.

Encore une histoire! allez-vous dire? Oui, madame, et d'autant mieux que cette lettre vous est adressée. D'autres me reprocheront sans doute de n'écrire sur la Sardaigne, trop peu connue, que des rêveries incolores, dépourvues d'observations scientifiques, politiques ou morales, mais qu'y faire? la faute en est à la nature, qui a pris si peu de peine à composer mon individu. Indifférent aux grandes questions sociales, je suis amoureux du monde visible ; les objets extérieurs frappent seuls mon imagination : le désir de tout

Digitized by Google

savoir, ce grand vice de l'espèce humaine, ne me dévore en aucune façon. Aussi, je compte sur votre indulgence; car, en ce point, je vous ressemble, à vous, mesdames, qui ne cachez sous vos fronts ni politique, ni mathématique, ni philosophie, et qui ne tenez pour agréable que ce qui n'a aucune prétention métaphysique ou humanitaire. Au reste, une histoire indigène peut être ornée d'observations pleines d'intérêt, de détails pleins de couleurs et de vérité; celle de mon moine aura peut-être ce mérite; déjà le héros remplit, ce me semble, toutes les conditions de l'emploi : un scapulaire au cou, un teint de cigarre et un nom en *o*; un moine y joue un rôle important, et la victime est une femme innocente et persécutée. Tel fut donc le récit du franciscain :

« Je suivais un soir la route tortueuse, qui va de la ville épiscopale d'Alais au village de Sanluri; c'était pendant l'hiver; le vent était froid et humide; de gros nuages étendus sur l'azur du ciel augmentaient l'obscurité de la nuit. Je hâtai le pas, égrainant mon rosaire et marmottant mille pater-nôtres, pour conjurer le démon de la nuit et les rencontres nocturnes. Tout-à-coup je m'arrêtai, saisi de frayeur. Une ombre menaçante se dressait au milieu du chemin et me barrait le passage. Malgré l'obscurité, dont la nuit et la frayeur voilaient mon regard, je reconnus peu-à-peu que le spectre était un homme comme un autre, embossé dans un grand manteau de couleur foncée, qui, s'enroulant autour de son cou, ne laissait voir de son visage que deux regards étincelants. Qui es-tu? me cria-t-il, où vas-tu? Je m'empressai de lui décliner d'une voix tremblante mes nom, prénoms et qualités, sans oublier le but de mon voyage. Anselmo habite ce pays, reprit-il: tu vas me conduire à sa maison. Et il ajouta d'une voix sombre : Si tu me trompes, je me vengerai. Je lui répondis en tremblant, qu'il m'était impossible de lui

Digitized by Google

rendre ce service, ignorant complètement l'endroit, où était située la maison d'Anselmo, dont le nom même m'était inconnu. Alors, sans ajouter la moindre interrogation, s'enfonçant dans les buissons du chemin, il disparut à mes yeux. Quand je me retrouvai seul, la frayeur me rendit mes forces, et je me mis à courir à toutes jambes du côté de Sanluri, n'osant tourner la tête ni à droite ni à gauche, sans même m'apercevoir que la pluie tombait par torrents.

Enfin, arrivé aux pieds de la dernière colline, vaincu par la fatigue et le froid, je m'arrêtai, le désespoir au cœur. Tout-à-coup, une clarté tutélaire, qui scintillait aux vitres d'une chaumière isolée, frappa mon regard; je repris courage, et je vins frapper à la porte, en réclamant l'hospitalité. La porte, d'abord, s'ouvrit avec timidité, puis toute grande devant la robe du capucin, et j'entrai. Autour d'un feu de genevrier, qui remplissait la chambre d'une lumière pétillante et se perdait dans le toit en odorante fumée; avec une indolence d'attitude toute séduisante, une jeune fille était assise à côté de son père, grand vieillard à cheveux blancs, tandis qu'une servante accroupie dans la cendre préparait quelque modique souper. Ces deux jeunes filles, ce vieux père, et, de plus, un petit âne couché au pied de sa meule, composaient toute la population de la chaumière.

La double chaleur du foyer, et du vin muscat de Quartu, dans lequel je trempai quelques morceaux de ce pain mat et serré, d'une blancheur éblouissante, particulier à la Sardaigne, réparèrent mes forces, et me rendirent la parole et la vie. Mon cher hôte, lui dis-je alors, connaissez-vous dans ce pays un homme, qui habite une chaumière isolée et qui s'appelle Anselmo? assurément, mon révérend père, et très intimement encore; car c'est lui-même qui a le bonheur de vous parler en ce moment. — Ah! vraiment; eh bien! je peux vous annoncer une visite pour ce soir peut-être; car

Digitized by Google

j'ai rencontré en chemin un individu d'une tournure assez suspecte, qui voulait absolument que je le conduisisse chez vous. Et je me mis à lui faire le récit de l'apparition nocturne qui m'avait causé tant d'effroi. Mais, à mesure que je lui parlais, je vis s'assombrir le front du vieillard, et une pâleur mortelle se répandit sur son visage. — Avez-vous vu ses traits?... il a les yeux bleus et brillants ?.... la barbe épaisse et noire?.... il porte un bonnet écarlate brodé d'or ?... grand Dieu ! c'est Juancho Romero ! ! ! — Comme il n'a pas pris la peine de me dire son nom, j'ignore s'il se nomme Juancho ; quant à son visage, la nuit et les plis de son manteau m'ont empêché de les reconnaître. Mais qui est donc ce Juancho, ajoutai-je, dont le nom vous cause une terreur si profonde? — C'est un homme méchant, que j'ai eu le malheur d'offenser sans le connaître.... C'est un homme de cœur, que mon père a mortellement outragé, reprit la jeune fille, et qui vengera sur nous l'honneur de sa famille. A cette étrange interruption, je levai les yeux sur la jeune fille et la contemplai avec attention. Elle était admirablement belle, mais d'une beauté attrayante et sévère à la fois : avec d'épais cheveux couleur d'ébène, et, sur un front d'ivoire, des sourcils noirs, déliés comme un trait de plume, elle avait de grands yeux, bleus comme l'eau de la mer, et frangés de cils longs et soyeux. Ces yeux bleus, profondément enfoncés dans leur orbite, et cernés par une teinte nacrée, donnaient à sa physionomie un caractère étrange, et respiraient une tendresse et une ardeur, que le monde et les plaisirs n'avaient point tari dans son cœur.

« Le regard de la jeune fille, en rencontrant le mien, me causa une émotion si profonde, que je restai muet. Je n'osai plus interroger mon hôte ; il rompit le premier le silence et me raconta que, l'automne dernière, cédant aux sollicitations de sa fille, qui désirait assister à une belle fête, avec toute l'ardeur que mettent les jeunes filles à l'accomplisse-

Digitized by Google

ment de leur désir, il l'avait conduite à Cabras, le jour où l'on célébrait la fête du patron. Pour la belle Anita, qui n'était jamais sortie de son village, une cérémonie pareille était un plaisir, qui avait encore l'irrésistible attrait de l'inconnu. Avec son corsage de velours cramoisi, brodé d'or aux entournures, et serré aux poignets par de petits grelots d'argent, avec sa jupe violette, bordée d'écarlate, et ses souliers de satin, relevés en pointe, Anita était si jolie, qu'elle devint la reine de la fête. Et pourtant, ajouta mon franciscain entre deux parenthèses, les femmes de Cabras sont les plus belles de la terre, si belles, que la grande reine Marie-Thérèse, femme d'Emmanuel Ier, passant un jour à Cabras, fut tellement ravie de leur beauté, qu'elle donna comme prix un baiser au front de l'une d'elles.

« Pendant toute la fête, les jeunes gens firent la cour à Anita; tous voulaient avoir l'honneur de lui donner la main pour la conduire à la danse, et lui venaient offrir des bouquets de fraises et d'oranges, et des colombes enchaînées. Un surtout, nommé Joseph Romero, beau garçon de Macomer, qui, le matin, avait remporté avec son frère le prix de la course, poursuivait Anita de ses soins empressés; il la suivit partout, et le soir il dansa souvent avec elle. La nuit venue, au moment du départ, son frère s'avança vers moi; d'une voix émue, il me demanda pour Joseph la main de ma fille, et s'éloigna sans attendre une réponse qui m'eût fort embarrassé. En revenant chez moi, je m'informai auprès des voyageurs de Macomer de ce qu'était Joseph, et j'appris que c'était un brave garçon, mais ne possédant pour toute fortune qu'un petit terrain qu'il cultivait avec son frère Juancho. En conséquence, je lui fis dire qu'il devait renoncer à l'espérance de devenir mon gendre. Mais il était amoureux; et, n'écoutant que sa passion, il quitta son frère, et vint habiter le pays, passant des journées entières autour de ma

Digitized by Google

maison, pour apercevoir Anita, qui pourtant n'avait pour lui que de l'indifférence.

« Enfin, obsédé par son espionnage journalier, craignant aussi pour ma fille l'excès de son amour dédaigné, je fus me plaindre au juge, et le lui dénonçai comme un malfaiteur qui, la nuit, rôdait autour de ma maison. Le juge le fit donc arrêter, et il passa quelques jours en prison. J'espérais bien que son amour ne résisterait pas à cette épreuve ; mais ce fut pour lui un affront si sensible, qu'il a quitté le pays pour toujours. Juancho jura qu'il vengerait son frère et l'honneur de leur nom outragé. Depuis ce jour.... Mais un coup violent ébranla la porte, qui s'ouvrit : et le vieillard poussa un cri terrible, et Juancho, le regard enflammé, d'une main tenant sa carabine, de l'autre relevant les plis de son manteau, se précipita dans la chaumière. A la vue de la jeune fille, il s'arrêta d'abord avec hésitation; puis la saisissant par les deux mains, il l'entraîna dehors et poussa la porte sur elle. Alors venant à moi : Moine, me dit-il, confesse ce vieillard qui va mourir. Le pauvre Anselmo n'éleva même pas la voix pour implorer son ennemi ; mais, se prosternant à mes pieds, il se prépara à la mort. Il régnait alors dans la chaumière un silence mortel, que troublaient seuls les sanglots étouffés de la jeune fille, mêlés aux plaintes de l'ouragan. Juancho était adossé à la muraille ; la flamme du foyer, agitée par le vent, ondoyait çà et là, et les caprices de la clarté mouvante qui illuminait par moment sa tête, semblaient les images symboliques des débats effrayants qui torturaient son âme. Un moment après, sur un geste impératif de Juancho, je sortis de la chaumière. J'essayai d'entraîner Anita, assise immobile sur le seuil de la porte ; mais elle ne me répondit pas, et comme les instants étaient précieux, je courus vers San-Luri, pour avertir les chevau-légers, et prévenir un malheur, s'il était temps encore.

Digitized by Google

« Vous trouverez peut-être, mon cher cavalier, que j'aurais dû tenter quelques efforts pour sauver et défendre ses jours. Je vous avoue que cette pensée ne me vînt même pas. Juancho était dans son droit. C'était au reste une affaire toute personnelle entre lui et Anselmo; il avait à venger l'honneur de son nom; et l'usure est permise en vengeance. Je courais donc du côté de San-Luri, quand une clarté soudaine illumina la campagne et dessina mon ombre devant moi : je me retournai; la cabane était en feu et les Romeri étaient vengés.

« Les chevau-légers partirent au galop à la poursuite de Juancho, qui s'enfuyait vers les montagnes; et le fugitif allait être atteint, lorsque la Providence voulut qu'il rencontra sur son chemin une chapelle de refuge dans laquelle il entra. — O divine Providence ! murmurai-je entre mes dents. — Oui, cher cavalier, Juancho l'assassin rencontra sur son chemin une chapelle de refuge. Que la Providence s'arrange comme elle voudra : c'est là le fait. Il y a quelques années encore, en Sardaigne, çà et là disséminées dans les campagnes, s'élevaient de petites chapelles solitaires et toujours ouvertes, dans lesquelles les coupables fugitifs trouvaient un asile inviolable. Ils pouvaient y rester renfermés jusqu'à ce que la faim les obligeât à se livrer à la justice ; et souvent des amis fidèles leur venaient apporter quelque nourriture dans ces asiles, dont quelquefois ils ne pouvaient plus franchir le seuil, sous peine de mort. Mais hélas, ces chapelles sont tombées en ruines ; car aujourd'hui il n'y a plus rien de sacré pour la justice, et les gendarmes viennent saisir les coupables jusqu'aux pieds de l'autel.

« Deux jours après, Juancho était encore renfermé dans l'asile sacré. Les chevau-légers, le fusil sur l'épaule, comptant sur la faim pour leur livrer le prisonnier, rôdaient à l'entour, quand, vers le soir, ils aperçurent, se dirigeant vers

Digitized by Google

la chapelle, une jeune fille voilée, qui portait sur sa tête une corbeille pleine de fruits, et retenait sur sa hanche une amphore alongée. Quelques moments après, nous la vîmes sortir du refuge et marcher vers nous ; car pour moi, prévoyant bien que Juancho ne se rendrait pas sans vendre chèrement sa vie, j'étais venu vers sa retraite dans la pensée qu'on pourrait avoir besoin de mes pieux offices. La jeune fille semblait une apparition céleste ; les rayons du soleil couchant l'enveloppaient comme d'une caresse et dessinait sa silouhette élégante sur l'azur empourpré du soir. Un de ses bras, gracieusement arrondi, retenait sur sa tête sa cruche encore pleine, tandis que l'autre retombait le long de sa hanche avec un mouvement plein de mélancolie et d'abandon. Son *pezzaro* blanc flottait au vent, formant autour de sa figure comme une auréole capricieuse ; elle était charmante ainsi. Quand elle fut près des soldats, elle retint son voile sur son visage, et, comme pour se débarasser de leurs galantes obsessions, elle leur abandonna la cruche, pleine encore d'un vin généreux. Mais, dans sa fuite, son voile un instant s'entrouvrit, et je pus reconnaître les cheveux noirs et le regard d'azur de la fille d'Anselmo, c'était Anita, Anita amoureuse de Juancho, l'assassin de son père ! ! !

« Que voulez-vous ? les femmes sont ainsi faites. La faiblesse leur fait horreur ; et ce sont les qualités qui leur manquent le plus : une volonté inflexible, une énergie quelque peu féroce, qui, chez l'homme, les passionnent au suprême degré. Aussi, assassinez votre famille, tuez père et mère, ayez l'âme enfin aussi noire qu'une soutane de jésuite, et vous pouvez être sûr que toutes les femmes vont vous adorer, et sacrifier pour vous, s'il le faut, leur bonheur et leur vie. »

Que pensez-vous, Madame, de cette loi morale, découverte par mon saint franciscain ? Il me semble difficile d'en nier

Digitized by Google

la justesse. Sans avoir eu l'occasion d'en constater la vérité dans toute sa rigueur, j'ai toujours vu les mauvais sujets être auprès des femmes l'objet d'une préférence scandaleuse, et leurs faveurs d'autant plus assurées que la réputation de scélératesse était plus incontestable. Mais c'est un peu, je crois, affaire de vanité ; c'est un spectacle si touchant que celui du vice vaincu par la beauté, et puis il est si flatteur d'enchaîner à sa suite un cœur ardemment disputé.

« La nuit venue, les soldats à moitié ivres s'éparpillèrent çà et là autour de la chapelle, et les deux sentinelles couchées en travers de la porte s'endormirent d'un profond sommeil. Le matin, quand l'officier pénétra dans le refuge, pour reconnaître son prisonnier, il ne le trouva plus ; Juancho s'était sauvé dans la montagne.

« Un mois s'était écoulé depuis cet événement, et personne n'avait plus entendu parler de Juancho. Réfugié sur les sommets les plus écartés, caché sous les forêts immenses et dans les grottes inaccessibles, il vivait sans doute du fruit de sa chasse et du lait des brebis des pasteurs. Pour Anita, elle habitait à San-luri une petite maison, que lui avaient donnée les *Barracelli*, pour l'indemniser de la perte de sa chaumière incendiée. Les *Barracelli* sont un corps de compagnie d'assurances armée. Moyennant une rétribution annuelle et proportionnée à la valeur des biens déclarés, les *Barracelli* s'engagent à réparer immédiatement les vols et les dégâts de toute espèce, quand ils n'ont su les prévenir. Anita menait une vie laborieuse et retirée, ne quittant sa maison que pour aller à l'église, et, chaque jour, elle offrait à l'autel de saint Lucifer un cierge béni et les fleurs de son jardin. C'était un vœu qu'elle avait fait pour obtenir la vie et le bonheur de Juancho. — Et le grand saint Lucifer, demandai-je, lui accorda-t-il la vie de son amant, bandit et assassin ? — Eh mon Dieu ! pouvait-il résister aux prières d'une fille aussi jolie ! » Heu-

Digitized by Google

reux pays, pensai-je, où les saints sont sensibles aux charmes de la beauté, et comptent encore comme influence réelle, tandis que chez nous, hélas, ils sont réduits simplement à jouir d'une bonne renommée philosophique. Et pourtant il y a quelque chose de respectable et de touchant, dans cette foi naïve et profonde, dans ces superstitions saintes, qui font la consolation de la vie.

« Une orpheline, riche et jolie comme l'était Anita, ne pouvait manquer d'adorateurs ; aussi tous ceux qui avaient encore quelque jeunesse dans le cœur, à San-Iuri, en devinrent-ils bientôt amoureux, et chaque soir une foule de soupirants se réunissaient aux alentours de sa maison. Là, cachés sous l'ombre d'un balcon, où derrière le tronc d'un palmier, ils guettaient la belle fille, à son retour de l'église, pour lui décocher au passage une œillade assassine ou quelque galant madrigal. La nuit venue, on en voyait quelques-uns rôder sous ses fenêtres, attendant que l'ombre adorée se dessinât sur les murs, tandis que d'autres, plus hardis, par conséquent moins amoureux, improvisaient en chœur, au son de la laoneda, quelques couplets en son honneur. Le jour, sans doute, ils allaient soupirer dans les bois, écorchant le tronc des orangers, effeuillant les fleurs de grenade, se livrant enfin à toutes ces innocentes et sentimentales bêtises, en usage chez les amoureux de tous les pays, depuis la naissance du monde. Mais la belle orpheline demeurait insensible à leur peine, fière et distraite, elle n'avait pas même un sourire à donner en consolation à ces pauvres amants. Aussi, découragés par ses rigueurs, leur nombre diminuait sensiblement, et la belle devenait de plus en plus sauvage. D'abord, huit jours durant, sa porte demeura close ; puis, un soir, un galant endurci crut voir, derrière ses vitres, passer une ombre masculine, enfin, par un beau dimanche, sa place à l'église demeura vide, et, de ce jonr, on ne la vit plus à San-Iuri.

Digitized by Google

« Vous pensez sans doute qu'Anita était allé dans les forêts retrouver celui qu'elle aimait, et partager la vie errante du bandit? eh bien ! c'est ce qui était arrivé. La pauvre enfant, à jamais vouée à la fortune de Juancho, parcourait avec lui les montagnes de la Gallura et de la Barbagia, errant, tantôt au milieu des pasteurs, tantôt avec les autres bandits, qui, traqués de toutes parts par les chevau-légers, se réunissaient sous les ordres de Juancho pour repousser leurs attaques : car ses compagnons enthousiasmés par sa force, son adresse et son audace, les trois qualités suprêmes aux yeux des Sardes, avaient choisi Juancho pour leur chef. La réputation du capitaine s'était répandue dans l'île entière; il était devenu le roi de la montagne, et Anita, sa compagne inséparable, partageait sa puissance et sa renommée. Elle était heureuse enfin : l'amour et la gloire de ce qu'elle aimait lui faisaient oublier sa réputation perdue, et voilaient de trop douloureux souvenirs ; et puis elle trouvait dans cette vie, vagabonde et tourmentée, des attraits inconnus. Et alors mon brave franciscain commença une apologie de cette existence aventureuse, qu'il accompagna de détails attendrissants sur les vertus des bandits, avec une complaisance qui cachait de secrètes sympathies. Pauvre saint homme ! la monotonie monastique lui pesait sans doute; comme nous, il s'ennuyait de cette existence incolore que nous a faite la civilisation; comme nous, il gémissait sur ce manque d'imprévu, qui fait le malheur de la vie moderne.

« Mais il arriva que le Vice-roi, voulant réprimer d'une façon énergique les entreprises des bandits dont le nombre et l'audace augmentaient chaque jour, lança à leur pousuite une armée de chevau-légers, de soldats et d'espions. Anita comprit alors qu'elle ne pouvait plus rester avec son amant, sans l'exposer à tomber entre les mains de ses ennemis, elle se résigna à l'abandonner et vint se réfugier à Paoli-latino, où elle était complètement inconnue. Elle habitait cette belle

Digitized by Google

maison, qu'un seigneur espagnol fit construire pour une de ses maîtresses, et qui aujourd'hui sert de locanda. Là, insensible aux persécutions des curieux comme aux prévenances amoureuses, elle vivait dans le mystère et l'obscurité, attendant les jours plus heureux, où elle pourrait rejoindre Juancho, à l'amour duquel elle avait consacré sa vie : Juancho qui l'aimait, qui devait l'aimer toujours ! Le cœur aussi a ses superstitions.

« Un jour, à l'heure où l'horizon commence à s'empourprer aux rayons du soleil couchant, assise au seuil de sa maison, elle filait silencieuse, abandonnant son âme aux tristes rêveries du passé, ces rêveries, dont la douleur est enivrante. Mais, quand elle releva sa tête longtemps inclinée, elle vit venir sur la route un moine, le capuchon baissé, dont l'aspect lui causa un trouble indicible ; son fuseau s'échappa de ses doigts et roula par terre ; son sein se gonfla ; ses lèvres tremblaient ; ses tempes battaient avec violence ; et, malgré le nuage humide qui voilait son regard, elle crut voir, quand le moine passa devant elle, un anneau briller à son doigt. Cette démarche, c'était celle du bandit ; c'était sa taille, c'était sa tournure. Cet anneau, c'était celui qu'elle avait passé au doigt de son amant, le jour où elle devint sa compagne ; ce moine, c'était Juancho ; elle l'avait bien reconnu aux battements de son cœur ! — Mais que vient-il faire au village, où la mort l'attend peut-être? pour qui expose-t-il ainsi sa vie? pour moi, sans doute.... mais il n'a pas fait semblant de me voir ! ! Et alors, une pâleur mortelle couvrit son visage, son front se contracta, ses yeux brillèrent d'un éclat humide, et un sanglot étouffé jaillit enfin de sa gorge. Mais je peux me tromper, se dit-elle, quand l'excès de sa douleur fut un peu calmé, pourquoi me désespérer? peut-être n'est-ce pas Juancho? Puis, soudain, se levant avec violence : « C'est lui ! s'il vient ici pour me trahir, je vais le savoir. » Et, jetant sur sa

Digitized by Google

tête son voile de laine, elle sortit, et suivit le moine jusqu'à la porte de l'église.

Le jour baissait; de petits nuages, que faisaient étinceler les clartés du couchant, pommelaient le ciel; l'air était tiède et embaumé; sur la place, des groupes de danseuses faisaient frissonner leurs jupes ondoyantes; les laonedas nazillaient au vent, et, plus loin, la voix des chanteurs ronflait comme des tuyaux d'orgue. Anita s'arrêta quelques instants pour contempler ce spectacle, l'espérance rentrait dans son cœur; puis elle fit le signe de la croix et s'enfonça sous les voûtes de l'église.

« Quelques fidèles, éparpillés çà et là, priaient avec ferveur. Anita, s'approchant alors du moine : Mon père, lui dit-elle, mon père, voulez-vous entendre ma confession? Le moine ne laissa paraître ni émotion ni surprise, et vint s'asseoir dans la chapelle la plus obscure. Anita reprit courage... et, se prosternant à ses pieds, elle lui dit : Pardonnez-moi, mon père; car mon crime est bien grand. Mon cœur parjure s'est laissé prendre aux séductions de la grandeur et des richesses; l'absence m'a fait oublier celui auquel j'avais donné mon amour et ma vie; j'ai trahi mes serments.... D'un bond le moine se dressa sur ses pieds, son capuchon tomba sur ses épaules; c'était Juancho, les yeux flamboyants, les lèvres tremblantes, et, soudain, saisissant son poignard, il le plongea dans le cœur d'Anita. La pauvre femme tomba le visage contre terre; puis, se relevant à moitié, elle se cramponnait aux mains du meurtrier qu'elle inondait de baisers et de larmes. Enfin, d'une voix éteinte :—Merci, lui dit-elle, Juancho! Tu m'aimes encore, je meurs heureuse.— Et, retombant à ses pieds, elle expira!!

« Juancho se précipita sur le cadavre et le tint longtemps embrassé, dans un désespoir morne et terrible. Et quand il se releva, des larmes brûlantes ruisselaient le long de ses

Digitized by Google

joues amaigries, et des rides soudaines sillonnaient son front; la jalousie et le désespoir d'un instant, l'agonie de son cœur, l'avaient vieilli de dix ans. Alors, se tournant vers la foule tremblante qui l'entourait : — Je suis Juancho, dit-il, dont la vie est mise à prix ; conduisez-moi aux commandants de la ville, et que les plus pauvres se partagent le prix de mon sang.

« Pauvre Anita ! s'écria d'un ton attendri mon gros franciscain, la curiosité l'a rendue sacrilége, et l'a perdue comme Eve sa mère, comme elle perd tous les hommes. La curiosité, ce besoin de tout savoir, qui s'est emparé de l'humanité, est la cause des vices qui l'inondent, et la conduiront à sa perte. Dieu nous a mis dans ce monde pour faire notre salut; il veut que nous jouissions des biens qu'il nous donne, et nous défend de rechercher la cause des phénomènes qui nous entourent. Le démon est le père de la science, c'est lui qui pousse les hommes à ces inventions monstrueuses et diaboliques dont la terre est déjà couverte, et qui finiront par la rendre inhabitable. Aussi, de tous les hommes, les plus parfaits, ce sont les moines mendiants. Heureux et tranquilles, ils n'ont d'autres soucis que celui de manger et de boire le mieux possible, de chanter les louanges du Seigneur, et le prier de les recevoir à leur mort dans son divin paradis : c'est la grâce que je vous souhaite, ainsi-soit-il ! »

Le digne homme pourrait bien avoir raison. Ces bons moines, qui vivent sans savoir ce qu'ils font, saintement occupés à manger, à boire et à louer le Seigneur, et meurent, sans avoir rempli en ce monde de mission plus importante que celle d'une bête ou d'une plante, sont peut-être beaucoup plus sages que nous. A coup sûr, ils sont plus heureux, et, pour moi, je me sens capable de suivre un jour les conseils de mon franciscain et de me réfugier dans un couvent si, dans quelques années, il en existe encore sur la terre.

Digitized by Google

« En sa qualité de bandit et d'assassin, Juancho dépendait de la justice civile, et, comme tel, il fut condamné à la potence. Mais, sacrilége, il était justiciable de la cour ecclésiastique, qui ordonna qu'il fût roué vif jusqu'à ce que mort s'ensuivît.—De là grande contestation : laquelle devait céder à l'autre, de la justice civile ou de l'ecclésiastique? Cette importante question fut vivement controversée; mais enfin l'Eglise l'emporta, et Juancho fut roué vif sur la place de Paoli-Latino; quelques tours de roue encore, et il expirait, quand un courrier, porteur de sa grâce, arriva au pied de l'échafaud. — C'était le comte de *** qui, séduit par les hauts-faits du coupable, avait sollicité et obtenu cette grâce du vice-roi, et l'avait aussitôt expédiée à Paoli-Latino pour prévenir le supplice; mais le porteur s'était amusé en route, et n'était arrivé qu'au moment le plus intéressant du spectacle. Le beau Juancho, célèbre autrefois dans la Sardaigne entière, les bras et les jambes rompus, la raison égarée, se traîne aujourd'hui sur les grandes routes en mendiant ! ! ! »

Tel fut, à peu près, le récit de mon franciscain. Et remarquez bien, madame, que je ne vous dis pas le récit exact, car vous pourriez alors me faire des réflexions, fort embarrassantes pour ma modestie, sur le style fleuri et les aperçus philosophiques de mon humble compagnon, et vous extasier peut-être sur l'étonnante mémoire dont je fais preuve, en vous rapportant fidèlement ses propres expressions. Au reste, cette mémoire merveilleuse est un précieux privilége, dont jouissent tous les narrateurs.

Intéressante ou non, comme vous le déciderez, cette histoire charma les ennuis d'une route monotone, à travers les steppes sauvages d'un pays poudreux et crevassé, et, à midi, nous atteignîmes Macomer. Des prairies marécageuses étendaient au loin leur verdure ardente et étoilée. Des troupeaux de cavales et de poulins cabriolaient sur le velours des gazons,

Digitized by Google

accouraient aux bords de la route, humant l'air avec inquiétude, nous regardant avec de grands yeux effarés, et disparaissaient au galop à travers les touffes d'arbustes, qui secouaient à l'air leurs grappes de fleurs jaunes comme des grelots d'or. Sur nos têtes, au sommet d'une montagne pelée, se dressaient les murailles calcinées et les rochers lépreux de Macomer.

Macomer, suspendue sur une crête brûlante, d'où l'œil domine au loin les campagnes inférieures, est une ville misérable, aux rues biscornues, aux maisons caverneuses. Son caractère sauvage et mystérieux pourrait la faire soupçonner d'être un repaire, où les pirates se réfugient, après avoir dévasté les contrées environnantes. L'aspect farouche de ses habitants, et surtout une aventure, dont je fus témoin, donnent quelque valeur à mes soupçons.

Sur une place de la ville, ombragée d'un platane gigantesque, s'agitait, empressée et curieuse, une foule compacte d'hommes, de femmes et d'enfants. Les hommes, ces grands hommes basanés et barbus du cap supérieur, causaient et gesticulaient avec véhémence, tandis que les femmes, au contraire, parlaient bas, et soupiraient; quelques-unes même essuyaient leurs yeux baignés de larmes; les enfants criaient. Je fendis la foule, et je parvins aux pieds du platane. Là, étendu, j'aperçus un ours, un bel ours gris des Alpes, et un homme jeune encore. Ils étaient morts tous deux, et l'histoire de leur fin tragique faisait l'objet de toutes les conversations. Depuis quelques jours, un Savoyard était arrivé à Macomer, conduisant un ours dressé, dont les gentillesses faisaient la joie des spectateurs et la fortune de son maître. Mais, la veille de mon arrivée, par l'effet d'une distraction, qu'expliquaient des libations trop prolongées, l'ours trouva la porte de sa cabane entr'ouverte et se sauva dans la campagne. Un troupeau de moutons, paissait sur son passage; la faim, l'occa-

Digitized by Google

sion ou quelque démon le pressant, il se jeta sur cette proie et commença un affreux carnage. Les pasteurs de Macomer accoururent au secours de leurs brebis, et mirent fin au repas de l'ours en le tuant sans miséricorde. En ce moment, le savoyard arrivait armé d'un bâton, à la poursuite de son élève fugitif; mais les bergers n'écoutant que leur fureur, le saisirent et lui campèrent impitoyablement deux balles dans la tête. Au matin, un bouvier les ayant aperçus, avait placé sur son char le savoyard et l'ours, et les avait ramenés à la ville.

Macomer n'offre rien d'attrayant à l'oisiveté des voyageurs. Aussi, après quelques heures de halte, je quittai ce village qu'eût aimé Salvator Rosa, et m'enfonçai résolument dans les collines supérieures. De grands rochers fauves dressaient dans le ciel leurs pitons, aigus comme des aiguilles gothiques, où parfois la silhouette bizarre d'un cavalier solitaire se découpait sur l'azur du ciel. Des torrents de pierres roulantes traçaient aux flancs de la montagne des lignes plus blanches, et se précipitaient au fond du ravin, à travers les lauriers roses et les lentisques renversés. Il me fallut grimper, pendant une heure ou deux, contre ces parois de granit, embrasées par un soleil implacable, pour avoir ensuite le plaisir de redescendre dans la plaine, mais dans une plaine verdoyante et fleurie, se relevant un peu à ses extrémités en gracieuses collines, couronnées d'arbres immenses. Une fois sorti des gorges de Macomer, la route jusqu'à Sassari ne traverse plus que de vastes forêts d'arbres verts, des campagnes heureuses, des solitudes attrayantes ou des vallées fraîches et humides. Mais ces forêts séculaires sont profanées, exploitées sans règle ni mesure, indignement dévastées, au nom du Gouvernement piémontais, par la maison Bianchi. Les squelettes géants de ces arbres mutilés, gisent le long de la route attendant que les bœufs les charrient jusqu'au rivage pro-

Digitized by Google

chain, pour franchir les mers et enrichir les chantiers de la Méditerranée.

Mon moine m'avait quitté, et j'avais, pour le remplacer et me guider dans ma route, un marchand de Macomer, qui allait à Tempio. Suivant l'usage du pays, il avait chargé sa marchandise sur le dos d'un bœuf, bâté comme le sont chez nous les mulets et les ânes, et qui trottait à nos côtés. Tout marchand de fromage et d'huile qu'il était, cet homme n'était ni plus ni moins que le poète de Macomer. Chaque village, en Sardaigne, a le sien, qu'il honore et dont il est fier. J'ignore si le sujet l'avait inspiré, ou s'il cédait à l'influence d'un magnifique foulard orange que j'avais passé à son cou, mais il improvisa en mon honneur une complainte en soixante couplets. C'était une poésie orientale et soporifique, et la modestie ne me permet pas de vous en donner la traduction.

Au sortir de la forêt, dont l'improvisation de mon poète avait fait retentir les échos, la route tout-à-coup se dérobe aux yeux du voyageur, la plaine s'abîme sous ses pas, et se creuse en une vallée immense, dont les magnificences inconnues me tinrent longtemps plongé dans un profond enchantement. Je restai muet d'admiration : c'est la manière classique et suprême de témoigner son enthousiasme admiratif ; et c'est aussi la plus commode. Le soleil commençait à disparaître derrière les têtes verdoyantes des grands arbres, qui laissaient filtrer encore çà et là sur le gazon quelques rayons oubliés : la lumière adoucie permettait de distinguer les détails ravissants et coquets de ce panorama splendide. L'immense vallée, encadrée dans un horizon de montagnes, étalait ses campagnes diaprées comme une robe de soie changeante, semées de bosquets d'oliviers, du milieu des quels les sveltes peupliers élançaient leur palme toujours agitée. Les sommets, éclairés par les rayons du soleil couchant, rayonnaient au-dessus des vallées sombres, tandis que d'autres

Digitized by Google

plans de montagnes s'effaçaient au loin dans de poétiques et mystérieuses profondeurs.

Arrivés au fond de la vallée, nous nous dirigeâmes vers la cantonnière du petit hameau de Bonorve, dont le toit en coupole laissait échapper une colonne de fumée blanche, qui se perdait à travers les branches d'un bouquet d'accacias. La maîtresse du logis était devant sa porte, et, venant à notre rencontre, elle m'accueillit par ces gracieuses paroles : *se la casa e piccola, il cuore è grande.* La *casa* était en effet bien petite, et encombrée déjà de voyageurs, dont les chevaux enchaînés aux boucles de la muraille, hennissaient à l'entour. Isolée dans cette solitude, qui s'étend de Macomer à Sassari, et d'Algher à Tempio, la cantonnière de Bonorve est le rendez-vous des voyageurs qui traversent le pays. Mais si la casa était petite, la bonté complaisante de notre hôtesse était charmante. Sa beauté, quoique altérée par les années et les chagrins, et ses manières pleines d'une distinction native, faisaient naître pour elle une sympathie respectueuse et irrésistible. La signora Antonia était née à Sassari ; elle avait passé son enfance dans une de ces jolies maisons italiennes, qui cachent derrière leurs murailles enluminées, de petits bosquets d'orangers, animés par le murmure d'une fontaine, dont les eaux entretiennent le velours épais du gazon. Paresseuse à ravir, la belle Antonia passait sa vie à dormir, à rêver et à chanter, à chanter surtout : car elle avait une voix magnifique, et dont la beauté causa le malheur de sa vie. Un jeune officier piémontais, assistant un jour par hazard aux offices de l'église, fut tellement séduit de la splendeur sympathique de cette voie, qu'il voulut voir Antonia. Il la vit, et la beauté de la jeune fille compléta les séductions de son chant. L'officier devint passionnément amoureux, et par un beau jour il enleva Antonia, et les deux amants se sauvèrent à Gênes. Après quelques années de bon-

Digitized by Google

heur, l'officier disparut et laissa la pauvre femme devenue mère d'un petit garçon, dans un dénûment complet. Alors, pour échapper à la misère, elle entra au théâtre. La double royauté du talent et de la beauté lui firent avoir un succès prodigieux, et longtemps elle fut l'idole des *dilettantis* du Carlofelice de Gênes. Mais peu à peu sa voix s'affaiblit; sa beauté souveraine s'altéra; et les Italiens, enthousiastes, mais ingrats et sans pitié pour leurs comédiens, comme leurs ancêtres de Rome, ne voulurent plus entendre l'artiste qui les charmait autrefois. La maladie survint, et l'idole tombée, pauvre et délaissée, revint en Sardaigne avec son fils devenu jeune homme. Mais, ne voulant pas vivre à Sassari, qui autrefois l'avait vue heureuse, elle se réfugia au village de Bonorve. Là, installée dans une chétive maison, elle reçut les voyageurs qu'elle nourrissait et logeait pour un modique salaire, tandis que son fils chassait dans les montagnes, ou dressait les chevaux sauvages pour les officiers de Sassari. Elle vivait ainsi oubliée, et cette vie monotone, mais paisible, se faisait peu à peu pour elle une vie heureuse. Lorsqu'un soir de l'automne dernière, qu'assise devant sa porte, elle attendait son chasseur absent depuis la veille, un coup de fusil retentit à ses côtés. Elle se lève, et aperçoit son fils qui accourait à elle, poursuivi par deux cavaliers : un second coup partit, et le pauvre jeune homme vint tomber sanglant aux pieds de sa mère.

Il mourut, et, comme Antonia était un personnage sans importance, et que surtout elle était incapable de payer les frais de la justice, les juges mentionnèrent le crime, mais n'en recherchèrent ni la cause ni les auteurs.

L'intérieur de la cantonnière était encombrée de voyageurs, de pionniers et de chiens, qui s'arrangeaient le mieux possible autour d'un grand feu, pour dormir le plus convenablement. Pour moi, malgré les instances de Madame Antonia, qui vou-

Digitized by Google

lait me faire accepter sa chambre, je préférai rester dehors. Le ciel constellé valait bien le plafond fumeux de la locande, et la terre un parquet équivoque. Au reste, cette campagne, qui s'épanouissait, heureuse et fertile, aux rayons ardents du soleil, était bien plus attrayante encore pendant les ombres de la nuit.

Un vent tiède traversait l'espace, tout chargé des senteurs des orangers et des tubéreuses ; des gerbes de lumière pleuvaient des étoiles, illuminaient la cîme des arbres, et faisaient luire devant moi les mufles lustrés des bœufs, qui, plongés dans leur somnolence rêveuse, ruminaient, agenouillés dans les herbes humides. Les luccioles embrasées voltigeaient en tous sens ; les tourterelles, cachées sous les rameaux, roucoulaient un hymne aux amours nocturnes ; les insectes bourdonnaient sur tous les tons, et une cascade lointaine mêlait ses accords monotones aux mille bruits de la nature. La sérénité profonde, la tristesse majestueuse de cette nuit splendide, me plongèrent dans un doux recueillement. Toutes fibres religieuses de mon cœur furent puissamment excitées, et mon âme, trop pleine, s'éleva instinctivement vers l'auteur de ces merveilles.

La foi est fille de la nuit. Pour moi, le soleil couché, un saint recueillement s'empare de mes esprits, et mes instincts religieux s'éveillent d'autant plus puissants que la nuit est plus noire. Mais les premiers rayons du jour dissipent le charme pieux et réveillent ma raison. Le doute est fils du jour. J'admire la créature, sans plus guère songer au créateur. J'ai peine à comprendre alors, l'attrait que certains esprits malades trouvent dans le mysticisme, et je ne m'occupe que du monde visible qui seul peut-être a mes affections. Aussi parfois, contemplant les chefs-d'œuvres mutilés de l'art païen, il me vient la tentation de me révolter contre cet ascétisme absurde, qui s'est déclaré l'ennemi de la beauté phy-

Digitized by Google

sique, image visible, pourtant, de la divinité. Je déplore les doctrines de ces disciples d'une religion mal comprise, qui ont prêché le mépris de la forme, le jeûne et les macérations exagérées, ont inventé la vertu de pruderie, les soutanes noires et huileuses, et les figures béates.

Au matin, je fus agréablement surpris en voyant sortir de la cantonnière et venir à moi, un jeune homme que je n'y avait pas vu la veille, et qui m'adressa la parole en français. Ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur à Bastia, il se rendait à Cagliari pour une mission quelconque. C'était un beau et aimable garçon, et quand je vous le dis, Madame, vous me pouvez croire ; car je professe pour tout ce qui tient à cette estimable école une aversion réfléchie. Je les trouve souverainement ridicules, ces bons jeunes gens, si contents d'abord de leur petite personne, couronnée de travers d'un chapeau à claque, et attachée à une épée innocente: parcourant les rues de Paris, avec une dignité réjouissante : fiers de leurs anciens, qui crurent avoir fait la révolution de Juillet, comme eux aussi sont persuadés d'avoir sauvé la France en Février : et plus tard, impérieux et capables, estimant la société trop heureuse, quand ils daignent s'en faire les mentors. Comme ce charmant compatriote ne devait repartir que le soir, et que j'étais enchanté de profiter de sa compagnie, nous résolûmes d'aller ensemble visiter les grottes situées à une petite heure de la cantonnière de Bonorve.

Après avoir traversé des bois d'oliviers et de myrthes clairsemés aux flancs des collines, nous entrâmes dans un ravin sauvage, comme on doit en rencontrer daus les montagnes de l'Atlas, ou, mieux encore, de la Judée. De grandes roches perpendiculaires s'alongeaient devant nous et sur nos têtes, comme une double muraille, découpant leurs créneaux gigantesque sur l'azur incandescent du ciel. Une lumière écla-

Digitized by Google

tante faisait étinceler leurs flancs dorés et polis, veinés çà et là de rayures bleues ou amaranthe. A leurs pieds, des cactus, aux palettes énormes, tordaient leurs tronçons difformes, semblables à des boas monstrueux, et plus haut, accrochés au hasard, les aloës ouvraient leurs grands éventails de lames azurées. Dans le fond, une petite rivière roulait ses eaux profondes et endormies, du milieu desquelles les nénuphars élevaient leurs cloches d'or. Des libellules aux ailes d'émeraude voltigeaient au-dessus, tandis qu'une cigogne solitaire baignait plus loin ses ailes blanches. C'était la reproduction réelle d'une de ces toiles merveilleuses, chauffées d'une couleur transparente, pleines d'une profonde mélancolie, et dont Marylhat, hélas! a sans doute emporté le secret dans sa tombe.

C'est, au flanc de ce ravin, à l'extrémité d'une muraille, qui, dressant au milieu des eaux une pyramide renversée, indique la place où s'élevait jadis un pont de pierre, qu'est percée la grotte de Bonorve. Quelques ouvertures arrondies donnent accès dans d'étroits corridors et conduisent à une salle spacieuse, voûtée en forme de coquille. Une lumière incertaine, qui se faufile à travers les crevasses du rocher, éclaire faiblement les parois polies et le sol de la caverne. A quelle époque fut creusée cette grotte évidemment agrandie et façonnée par la main des hommes? dans quel but? que signifient ces caractères inconnus et altérés, qui s'effacent sur le rocher, au-dessus de l'entrée principale? Je l'ignore; mais, pour un antiquaire, quelle source d'études et de jouissances cachées sous ces rochers de feu! Moi, je suis un barbare, et j'aurais rapporté de ces grottes de Bonorve un souvenir assez maussade, sans la conversation spirituelle de mon compagnon, une rencontre inattendue, et un déjeûuer excellent.

La chaleur était devenue morne et étouffante; de gros

Digitized by Google

nuages floconneux s'amoncelaient à l'horizon et s'étendaient peu-à-peu sur le ciel. Le tonnerre faisait entendre des grondements de plus en plus rapprochés ; et bientôt les célestes réservoirs s'ouvrirent, et des cataractes de pluie inondèrent la vallée. Aussitôt nous attachâmes nos chevaux sous la corniche avancée que formait le rocher au-dessus de la grotte, où nous nous précipitâmes, entraînant avec nous notre panier de provisions. Mollement étendus sur nos *capotous*, nous contemplions avec admiration les effets de l'orage, les buissons et les arbustes déracinés par le vent, précipités au fond du ravin, la pluie tombant en cascades par les crevasses des rochers, tandis que, à nos côtés, notre guide étalait un déjeûner complet. — *Quam juvat immites ventos audire cubantem ! !* — C'était bien la plus charmante manière de jouir de l'orage. Déjà les tranches de jambon s'amoindrissaient sensiblement ; déjà les bouteilles gisaient débouchées, quand tout-à-coup... mais permettez-moi de m'interrompre pour vous rassurer contre les inquiétudes que pourraient vous causer cette caverne et la forme dramatique de mon récit. Il y a une influence secrète exercée par les lieux sur les événements de la vie, et la réputation anacréontique des grottes est faite depuis longues années. Les grottes ont été de tout temps les témoins discrets d'aventures semblables à celle d'Enée et de Didon, et l'orage, qui grondait alors sur nos têtes, est un rapprochement aggravant. Mais, soyez sans inquiétude, celles de Bonorve n'ont rien encore à se reprocher en ce genre, du moins à ma connaissance. Donc, la tête légèrement échauffée par de copieuses libations, le verre à la main, le cigarre aux dents, nous entonnâmes une joyeuse chanson, souvenir de notre vie d'étudiants retrouvé au fond de notre verre. Au moment où nous nous arrêtions pour reprendre ensemble le couplet, une voix retentissante venant du dehors entonna le refrain connu : *Les bons amis ne sont*

Digitized by Google

pas si fous, — *que de se quitter sans boire un coup*! Un éclair étincela, le tonnerre gronda, et après s'être fait ainsi annoncer, un jeune homme entra dans la caverne. C'était un compatriote qui nous tombait du ciel. Alors nous nous mîmes à causer et à rire tous trois, comme d'anciens amis qui se retrouveraient après une longue absence. Trois Français, à-peu-près du même âge, venant de pays opposés, se rencontrer, si loin du sol natal, dans ces roches inaccessibles! c'était un hasard incompréhensible, une galanterie de la Providence, que nous célébrâmes par un second déjeûner, par de nouveaux flacons, par des chansons et des folies.

Peu-à-peu l'orage se dissipa. Nous reprîmes tous trois le chemin de Bonorve, traversant les ravins inondés, les prairies plus ardentes, où couraient encore de grandes ombres projetées par un nuage transparent, et respirant ces parfums pénétrants, que le soleil fait jaillir de la terre après la pluie. A moitié chemin, le dernier venu nous quitta; il allait acheter des armes arabes à la fabrique de Tempio. Je passai quelques heures encore avec le jeune ingénieur, et le soir, je lui dis adieu, sans doute pour toujours. Ce sont ces rencontres qui font le bonheur et la tristesse de la vie voyageuse. Le hasard vous jette sur la même route, quelques paroles échangées éveillent de mutuelles sympathies: un jour entier l'on vit comme de vieux amis, et le lendemain l'on se quitte pour ne plus jamais se revoir; c'est là une image frappante de l'instabilité de la vie de l'homme sur la terre. Au reste, il vaut peut-être mieux que les choses se passent ainsi: car, dans cette vie, il ne faudrait jamais, je crois, revoir les hommes comme les lieux qu'on a vus avec plaisir une première fois.

Madame Antonia m'avait préparé une chambre pour la nuit avec un soin tout maternel; le soir nous causâmes longtemps ensemble de sa vie passée, l'avenir n'existait plus pour

Digitized by Google

elle, et de ses beaux jours de gloire artistique, dont les échos lointains faisaient encore battre son cœur. Le lendemain, au moment du départ, elle m'apporta des cédrats et des oranges, dont elle remplit mes poches. Son visage était triste, et des larmes germaient péniblement au coin de ses paupières. Je l'embrassai, et m'élançai sur mon cheval, pour échapper par le mouvement à la contagion de la sensibilité, qui commençait à me gagner. Aujourd'hui encore, souvent je rêve à la pauvre Antonia, et son souvenir conserve pour moi un charme indescriptible :

« C'est du Ségrais tout pur ; c'est de la Bergerie. »

M. H. M.

Digitized by Google

DU

DROIT DE PROPRIÉTÉ.

La propriété individuelle a été jusqu'ici une des bases de la société ; personne ne le conteste ; mais en est-elle une base nécessaire et surtout légitime, c'est ce que nient énergiquement tous nos réformateurs modernes qui, pour divers motifs, travaillent à une rénovation sociale. La question est trop grave pour les en croire sur parole, et fût-elle de la plus mince importance, ce serait toujours une folie que de condamner un principe sur de simples assertions et sans examiner les preuves à l'appui.

Que la propriété soit ou non un préjugé inique et absurde, ce qu'on est obligé de reconnaître, c'est qu'elle remonte aux premiers temps du monde. Et, en effet, dès que l'homme s'est vu forcé de vivre par son travail, son premier sentiment a été de s'approprier les richesses qu'il créait et les instruments naturels ou artificiels qui l'aidaient dans son œuvre. Il ne fut pas, comme on l'a dit, guidé par un instinct pervers, par un égoïsme étroit ; ce fut l'instinct même de sa conservation qui le poussa à revendiquer un droit sans lequel toute

Digitized by Google

existence, digne de sa nature, lui devient impossible. La propriété commença avec le capital, c'est-à-dire avec le travail qui en est l'origine, et depuis lors, c'est-à-dire depuis que l'homme est sorti de l'état de barbarie, le développement du capital et l'affermissement de la propriété ont toujours marché parallèlement ; non pas que les hommes aient, dès l'origine, compris les avantages de la propriété individuelle ou établi scientifiquement leur droit; mais ils défendirent spontanément le fruit de leur travail. Ils sentirent plutôt qu'ils ne comprirent, que leur liberté, leur dignité morale étaient intimement liées au sort de la propriété et que toute attaque au capital qu'ils avaient amassé était en même temps une attaque à leur existence physique et au développement de toutes leurs facultés.

Malgré son origine antique, la propriété a été en butte aux plus violentes attaques. De tout temps ses adversaires ont formé deux classes distinctes ; les uns ont attaqué le fait même de la propriété, les choses possédées ; les autres le principe indépendamment de toute application. Nous n'avons pas à nous occuper des premiers ; la force est leur seul droit et leur seule raison ; c'est donc la force qui doit leur répondre. Pour ceux qui ont dans l'antiquité combattu scientifiquement le principe de la propriété et nié son existence légale, ce furent ou des extravagants ou des gens qui, par dégoût des vices de ce monde, avaient tourné leurs yeux vers un monde plus pur et avaient imaginé une société idéale. Rien d'étonnant alors, rien même d'illogique dans la suppression de la propriété, puisque la nature physique, intellectuelle et morale de l'homme subissait en passant à travers le cerveau de ces rêveurs une triple transformation; ainsi ce n'est pas en parlant d'Athènes mais de sa république imaginaire que Platon disait : « quelque part que cela se réalise il faut que les richesses soient communes entre les citoyens et qu'on apporte le plus grand soin

Digitized by Google

à retrancher du commerce de la vie jusqu'au nom de la propriété (1). » Quoique en disent certains érudits communistes qui ont la prétention de faire remonter leur origine jusqu'à Platon par une filiation de grands hommes, ce n'était pas là des attaques directes contre la propriété. Aussi le monde ne s'en effrayait-il pas beaucoup ; il s'appuyait, plein de confiance sur le concours unanime des peuples, ne pensant pas que le raisonnement pût renverser une si imposante autorité. Personne ne jugeait utile de dissiper les illusions généreuses d'esprits souvent fort nobles, précisément parce qu'on les voyait dans des sphères bien au-dessus de la nôtre. Mais, depuis le moyen-âge et surtout de nos jours, le communisme est descendu de ces sphères élevées ; le communisme, pour ainsi parler, s'est fait homme ; dès lors, il est devenu dangereux. Les ennemis de la propriété divisés auparavant en deux classes, se sont réunis et l'on a vu de nos jours le sophisme anti-social diriger le bras pour piller, et le bras prêter l'appui de la force à une argumentation qui n'en a pas par elle-même. De tout temps on a fait des rêves ; dans notre siècle on les veut tous réaliser ; on donne un corps à toutes les fictions, et c'est avec une témérité incroyable qu'on franchit la barrière qui sépare les faits des idées.

Beaucoup de personnes persistent à n'invoquer pour défendre la propriété que son ancienneté et son utilité ; certainement on pourra prouver l'une et l'autre ; mais c'est méconnaître la saine logique que de répondre par des faits quand on attaque au nom du droit. Ce que les sectes communistes combattent avec tant d'acharnement c'est le droit de propriété ; elles sont persuadées, et à juste titre, qu'elles auront porté le coup le plus terrible à la propriété individuelle si elles parviennent à persuader qu'elle ne repose pas sur un droit ; car

(1) Platon. *Livre des Lois.*

Digitized by Google

les droits seuls, comme les devoirs dont ils dérivent, sont immuables, tandis que les lois, les institutions, les conventions sont sujettes aux modifications et aux changements. Voilà le point principal de l'attaque ; ce doit être aussi le point principal de la défense.

Placé sur cette terre par une puissance supérieure, l'homme a sa loi et ses conditions d'existence ; comme créature, il ne peut prétendre à une indépendance complète ; sa vie et ses actions ont un but au-dessus de lui-même et si la liberté dont il jouit lui permet dans de certaines limites d'obéir à tel ou tel motif, il est néanmoins comptable devant son créateur de l'usage qu'il a fait de ses facultés. En un mot, l'homme a des devoirs absolus et la responsabilité qui pèse sur lui est par conséquent absolue. Mais tout devoir entraînant une responsabilité suppose aussi des droits imprescriptibles qui en garantissent l'accomplissement ; sans quoi la responsabilité devient une injustice ou plutôt une absurdité. L'homme étant responsable de ses actes et le corps en étant l'instrument nécessaire, le premier droit de l'homme est de disposer librement et comme bon lui semble de son organisme ; or le droit d'user d'une chose en toute liberté, c'est ce que j'appelle la propriété de cette chose ; nos organes sont donc notre première propriété. Il ne faudrait cependant pas donner à cette définition de la propriété une extension qui en fausserait le sens. Sans doute le droit de propriété est absolu en ce sens qu'il est indépendant des hommes et des temps, que nulle loi, nulle violence humaine ne peut l'enlever à ceux qui le possèdent ; mais cela ne veut pas dire que chacun puisse faire de sa propriété, de la chose qui lui est propre, tel usage qu'il lui plaira, sans autre règle que ses caprices. Ainsi l'homme est propriétaire de ses organes, en ce sens que nul autre n'est responsable de l'usage qu'il en fait ; mais cette propriété est soumise à des lois morales. Il ne peut l'exercer que dans les limites fixées par la

Digitized by Google

justice et de manière à ne pas entraver le développement de ses semblables. Son droit est illimité et hors de l'atteinte de la société ; mais c'est à la société à en régler l'usage, la possession, et à en prévenir les abus. Ce droit que chaque individu exerce sur ses organes est tellement évident que beaucoup des adversaires, même les plus acharnés du principe, l'ont reconnu et l'ont excepté dans leurs attaques contre toute appropriation d'une chose à un individu. « Le corps de l'homme, a dit l'un d'eux, est une chose, une véritable propriété, relativement à la force qu'il manifeste, et cette force ne pouvant supprimer ni agir indépendamment de lui, supprimer la propriété serait supprimer cette force. » Un tel aveu devient une arme puissante contre le système qui l'a laissé échapper ; car si l'on considère attentivement sous ses différentes formes ce qu'on appelle richesse, capital, c'est-à-dire tout ce qui est susceptible d'appropriation individuelle, on découvre que ce n'est là réellement qu'un organisme artificiel ajouté par l'industrie de l'homme à ses organes naturels et suppléant à leur insuffisance. Il est à propos de se rappeler ici quel est le véritable sens du mot richesse et par quels moyens elle s'acquiert. Toute création de richesse est une conquête sur le monde physique, conquête que l'homme doit à son travail dont les premiers instruments sont ses organes ; à mesure qu'il a senti le besoin d'augmenter les produits de son travail, l'homme a aussi reconnu la nécessité d'augmenter et de fortifier les instruments de production. Or, les forces de son corps rencontrent des limites naturelles et assez bornées, il a dû s'adresser aux forces même de la nature pour la vaincre en se les assimilant. Ainsi son bras était trop faible pour soulever des blocs de pierre ; il s'est armé d'un second bras qu'on appelle levier et qui a doublé ses forces ; ses yeux n'étaient pas assez perçants pour observer les astres, il les a modifiés au moyen de certains verres et la limite de sa vue a été indéfiniment

Digitized by Google

reculée ; sans parler du reste des inventions mécaniques pour lesquelles tout ce que nous venons de dire est plus facilement admis, on peut en dire autant de tout ce qui est richesse ; car toute richesse n'est jamais qu'un capital, soit fixe, soit circulant. Or, en considérant l'origine du capital, sa nature et ses effets, il est facile de reconnaître que ce n'est autre chose qu'un travail accumulé et destiné à la reproduction ; c'est comme une provision de forces faite par de longues épargnes afin de produire à un moment donné de plus puissants effets. Le capital est quelque chose de l'homme qui l'a amassé ; c'est son travail, ce sont ses sueurs, il est pour ainsi dire incorporé à lui et porte son empreinte ; tant est intime le rapport qui lie l'homme qui crée à l'objet créé. Ainsi le capital, la richesse, fait aussi partie de l'homme physique, elle entre dans son individualité, il en devient par conséquent responsable ; toute atteinte à la propriété est donc une atteinte à sa propre personne ; et cela est exactement vrai ; car l'influence du capital sur les développements d'un individu est immense, une existence assurée est la condition sans laquelle il lui est presque impossible d'étendre son intelligence, de fortifier sa volonté et d'élever son cœur ; et comme chacun de nous doit compte à Dieu de sa vie, du degré de moralité et de science qu'il a atteint, chacun aussi a droit à l'inviolabilité qui lui permet de remplir ses devoirs et de suivre librement la route qu'il s'est tracée à lui-même, telle est l'origine de la propriété, comme droit ; elle ne dérive pas, comme on le dit souvent, d'une convention primitivement formée et depuis lors reconnue universellement. Sa raison d'être n'est pas dans les lois positives, dans les codes qui la reconnaissent ; car si elle ne s'appuyait sur des lois purement absolues et morales, elle aurait beau trouver place dans les constitutions, ce serait un simple fait, une sorte de concession révocable par la société qui l'aurait accordée. Elle ne provient pas non plus de l'occu-

Digitized by Google

pation ; car l'occupation ne constitue aussi qu'un fait, une circonstance et non un droit ; on la confond alors avec la possession qui n'est qu'un accident et n'entraîne ni l'idée de devoir, ni l'idée de responsabilité.

En résumé, l'homme naît propriétaire de ses organes et de sa vie physique par ce qu'il en est responsable ; le corollaire naturel de cette proposition c'est que toutes les conditions de la vie physique tombent aussi dans la propriété. Le droit que l'homme a sur lui-même, sur ses organes n'est pas plus incontestable que le droit qu'il possède sur la richesse acquise par son travail. Attaquer l'une de ces propriétés c'est attaquer l'autre, par ce qu'elles reposent toutes deux sur le même principe. Ceux qui regardent la propriété du capital comme une usurpation que rien ne légitime doivent aussi, pour être logiques, contester à chacun le droit sur son existence physique. Les conséquences d'une pareille doctrine sont, d'une part, la spoliation et de l'autre l'asservissement ; poussez ces deux mots à leurs termes extrêmes ; c'est le vol et l'assassinat ; et ici la théorie s'accorde parfaitement avec les faits en nous montrant quelle relation intime unît le voleur et l'assassin. Et, en effet, qu'est-ce au fond qu'un voleur, sinon un homme qui regarde la propriété de son voisin comme un fait ? Quest-ce qu'un assassin, sinon celui qui considère la vie de son semblable comme un accident qu'il peut modifier, s'il y trouve le moindre avantage ? Sans déduire du principe communiste des conséquences aussi rigoureuses, il est exactement vrai de dire qu'une société où le droit de propriété est regardé comme nul aboutit inévitablement à l'esclavage personnel et au despotisme. Et comment en serait-il autrement, puisqu'on ne peut admettre la responsabilité absolue de l'homme sans lui accorder la propriété des conditions de sa vie physique. Nie-t-on la responsabilité humaine? on est alors conduit au fatalisme en morale. L'homme est entraîné malgré lui par un destin aveugle soit

Digitized by Google

au bien, soit au mal; et, dans ce cas, puisqu'il est sous la dépendance de la nature, en vertu de quel principe prétendrait-il être libre vis-à-vis de la société? L'histoire vient à l'appui de ce raisonnement, du reste très-simple, et elle nous montre l'esclavage établi et justifié partout où ont manqué les notions de liberté et de droit personnel. Jusqu'au christianisme quelques hommes avaient à peine entrevu la responsabilité absolue qui les liait à leurs devoirs; presque toutes les sociétés s'étaient constituées avec la croyance au destin souverain, au Fatum; aussi tous les peuples avaient-ils des esclaves, et l'inviolabilité personnelle était réservée chez chacun d'eux à une classe privilégiée qui faisait reposer ses prérogatives non sur le droit, mais sur la force qui résidait entre ses mains.

Ainsi, la propriété est un droit réel qui résulte de la responsabilité absolue de chaque individu. Si chacun de nous peut posséder une chose en propre, c'est qu'il a un but qui lui est propre, une individualité et une destinée qui lui sont propres. Le capital fait la liberté; l'esclavage suit toujours la misère.

Que la propriété individuelle ait été la source de quelques maux, on ne peut le nier; sans doute elle n'a servi que trop souvent à consacrer l'oppression du faible par le fort, du pauvre par le riche, et à perpétuer des inégalités fâcheuses. Mais, la faute en est aux hommes et non au principe. Si le droit de propriété est inattaquable, la société peut et doit, comme nous l'avons dit, intervenir dans l'usage qui en est fait, pour réprimer toute usurpation sur les droits de ses membres; le droit le plus personnel tombe dans le domaine public, en tant qu'il s'exerce à l'avantage ou au préjudice de la société; ce n'est pas là une contradiction avec ce que nous venons de dire, pas plus que le Code pénal n'est une négation de la liberté individuelle. La plupart des accusations qu'on a

Digitized by Google

portées contre la propriété, s'adressent, comme nous l'avons dit, à l'usage qui en est fait, et non au principe. La propriété, a-t-on dit, partage la société en deux classes : les rentiers et les prolétaires, les uns travaillant pour vivre, les autres vivant sans travailler, les uns condamnés à une existence toute de privations, les autres ne connaissant que les plaisirs. D'abord, le reproche est mal fondé ; car il semble supposer que le travail manuel est le seul travail à la fois utile et pénible ; ce qui est une grande erreur, puisque l'âme peut aussi déployer une grande activité. Or, cette activité intellectuelle au-delà de certaines limites, n'a-t-elle pas ses fatigues et ses dangers ? Le travail des champs use-t-il plus d'hommes que le travail du savant plongé pendant des journées entières dans les observations les plus minutieuses, les calculs les plus compliqués et la lecture d'énormes infolios. Quant à la division impie que la propriété établit parmi les hommes aux dépens de l'égalité naturelle, est-elle donc aussi tranchée qu'on veut bien le dire ? Constitue-t-elle réellement des maîtres et des esclaves ? N'y a-t-il pas entre eux plutôt Diversité qu'Inégalité ? Voyez, en effet, où se trouve le bonheur, ce niveau auquel les hommes mesurent leur condition et qu'ils aspirent tous à atteindre. Est-il donc exclusivement attaché à la propriété du capital ? Et n'est-ce pas, au contraire, parmi le peuple le plus riche du monde que le *spleen* a pris naissance et a ensuite étendu ses ravages ? La richesse ne suffit pas au bonheur ; c'est là une vérité bien souvent répétée, mais par cela même plus solide ; car elle a reçu la consécration de tous les siècles. Tantôt c'est Horace chantant l'*aurea mediocritas* ; tantôt c'est Lafontaine traduisant, dans sa fable du *Savetier et du Financier*, le dicton populaire : *Contentement passe fortune*. Or, en fait de bon sens, quelles autorités peut-on mettre au-dessus de Lafontaine et d'Horace ? Il est vrai que, pour le bon sens, les écri-

Digitized by Google

vains communistes ne prétendent relever de personne. Ce serait, du reste, s'abuser étrangement de croire que la propriété n'est qu'un instrument d'oisiveté, un moyen de satisfaire ses passions et de se gorger de plaisirs. La propriété modifie les devoirs de l'homme, mais elle ne les supprime pas; elle lui impose d'autres obligations dont l'accomplissement demande des loisirs, mais qui concourent également au bonheur de la société tout entière. L'homme que la jouissance de la propriété met à l'abri des atteintes de la faim, peut agrandir son âme et développer ses facultés intellectuelles; il répand ensuite parmi ses semblables les fruits de ses travaux. Ainsi l'artiste les moralise; ainsi le savant réagit sur l'industrie par la découverte de machines et de procédés propres à soulager le travailleur. Si jusqu'ici chaque homme eût passé sa vie à travailler manuellement sans songer à son âme, si l'absurde niveau des égalitaires *quand même* eût été passé sur le monde, qu'y aurions-nous gagné? L'esclavage et l'abaissement de notre nature spirituelle à côté du développement exagéré de notre nature physique. Et nous en serions encore maintenant à vivre sous des huttes, ou tout au moins à écrire sur le papyrus et à écraser le blé dans des mortiers.

Nous nous sommes attaché jusqu'ici à démontrer que la propriété individuelle est un droit absolu, aussi incontestable et aussi sacré que celui de la liberté personnelle. Nous allons faire voir maintenant que, lors même que l'appropriation des instruments de richesse ne serait qu'un fait, on devrait le tolérer et même l'entourer de la plus grande protection, dans l'intérêt de la société tout entière. Examinons d'abord le point de vue politique.

Supposons qu'on parvienne à réaliser cette bienheureuse communauté des biens, autrement dit, que la propriété collective remplace la propriété particulière, je dis que vous aboutirez à un despotisme effrayant, et cela, quelles que soient

Digitized by Google

l'origine et les attributions de la classe gouvernante. Vous aurez beau la tirer du milieu de la nation, le pouvoir que vous lui remettrez entre mains la rendra bientôt violente et impérieuse ; car la toute-puissance monte à la tête et donne le vertige ; eussiez-vous limité son pouvoir par les lois les plus sages, vous ne pourrez point faire qu'elle ne dispose de toutes les charges et de toutes les richesses du pays, et alors vos précautions sont complètement illusoires. L'état aura alors le pouvoir et le droit de fixer à chaque individu la fonction qu'il doit remplir, la rétribution qu'il recevra pour prix de ses services et par conséquent le degré de bien-être auquel il peut prétendre. L'homme laborieux qui a fécondé son champ au prix de ses sueurs, se le verra enlevé pour devenir le lot d'un misérable qui n'aura rien fait pour le mériter. On s'est plaint bien souvent des inconvénients de notre centralisation ; quelle différence cependant avec une pareille organisation ! L'expérience a montré combien les gouvernements surveillés et contenus dans les plus étroites limites parvenaient facilement à affermir et à étendre leur pouvoir. On a éprouvé quelle force ils tiraient de la faculté d'élire aux charges publiques. Que serait-ce quand chaque individu serait forcément un fonctionnaire du gouvernement ? Qu'on juge à quels excès pourrait se porter ce gouvernement maître de toutes les ressources du pays, de tous ses instruments de production comme de tous ses produits, exerçant toutes les branches d'industrie nationale et en recueillant les profits. Il est impossible d'imaginer quelque chose de plus exorbitant qu'un pareil despotisme. L'état fait tout, l'état c'est tout, l'individu n'est rien, voilà la formule qui traduit ce nouveau régime. C'est une sorte de panthéisme social où l'absorption de l'individu est complète. Il pense pour l'état, il invente pour l'état, il produit pour l'état. En revanche, il est admis à l'immense table d'hôte servie par l'état, qui le met à la portion congrue.

Digitized by Google

Dans une société où les forces physiques et les capacités individuelles sont ainsi confisquées au profit d'une classe qui leur donne la direction qui lui plaît, on ne peut plus même se figurer un semblant de liberté et de personnalité ; avec elles disparaissent la moralité et la responsabilité qui seraient alors des contre-sens. Avec un assujétissement semblable, s'il se prolongeait quelque temps, toute initiative, tout élan individuel cessant, l'individu finirait par oublier sa nature, son origine, sa destinée, et aboutirait par une dégradation insensible à l'idiotisme. Rien ne peut donner une plus juste idée de cette société qu'un atelier de nègres. En effet, ces grands réformateurs sans le savoir ont le bon esprit de ne pas éparpiller leurs forces, comme nous, *enfants corrompus d'une société décrépite*. Ils ne connaissent aucun de ces fractionnements impies qu'on voit chez les peuples modernes. Chez eux, pas de familles, pas de propriétaires. Tous ensemble ils travaillent sur un terrain qui ne leur appartient pas ; à côté d'eux se tient le commandeur, son fouet à la main, emblême *touchant* du pouvoir régulateur et de l'autorité paternelle qui régit ce phalanstère en miniature. Chez eux, grâce aux progrès de la moralité, l'égoïsme des parents a fait place à des sentiments plus éclairés ; les enfants ne reviennent plus à la famille ; ils appartiennent à l'habitation comme les petits des animaux qu'on y élève. Sans doute nous trouvons là réalisées plusieurs des maximes communistes ; mais est-ce à un pareil idéal que nous devons aspirer ?

Il n'y a pas, du reste, une bien grande puissance dans les objections faites à la propriété ; on s'est attaqué surtout à la propriété territoriale, et l'on a allégué contre elle qu'elle est le plus souvent non pas le fruit du travail, mais le résultat d'une spoliation violente ou frauduleuse, et que si l'on veut bien considérer les choses, il n'est pas une pièce de terrain qui n'ait une semblable origine. Sans doute, il n'est pas plus

Digitized by Google

possible de justifier le vol par la ruse que le vol à main armée ; mais une pareille accusation ne prouve rien contre le principe ; elle signale des abus qui deviennent de plus en plus rares dans une société bien organisée. Il y a de plus une chose que les communistes oublient ou ignorent, c'est que la prise de possession du sol n'en constitue pas la propriété ; ce qu'ils oublient encore, c'est que le sol n'est pas une richesse proprement dite, mais seulement un instrument et un instrument qui doit être modifié et amélioré par le travail. C'est réellement le travail qui crée le sol ; et c'est lui qui surmonte les obstacles qui s'opposent à la production ; dès qu'il cesse, ces obstacles reparaissent ; il en est de la propriété, qui est une création humaine, comme de la création universelle ; elle n'est conservée que par la répétition perpétuelle de l'acte qui lui a donné naissance. L'occupation n'est pas plus la propriété que le fait n'est la science. Le sol qui n'est pas fécondé par le travail, n'est pas une richesse pour son possesseur et ne peut constituer un privilége bien *exorbitant* ; car, mettez un homme paresseux ou négligent devant un terrain en friche ; il y mourra d'impuissance et de misère.

Un autre principe également attaqué, c'est celui de la transmission de la propriété par héritage. Pour le défendre, il faudrait considérer l'origine et la nature de la famille, ainsi que la solidarité qui unit le père à ses enfants. Ce serait entrer dans un tout autre ordre d'idées qui comporterait de longs développements. Du reste, l'héritage ne pût-il pas se justifier, il est reconnu que, sous l'empire de notre loi civile actuelle, les fortunes ne se transmettent presque jamais au-delà de la troisième génération.

En général ceux qui ont combattu l'appropriation du capital et surtout du sol, l'ont représentée comme la cause unique des dissensions, des procès et de tous les maux qui affli-

Digitized by Google

gent les sociétés civilisées. Le sien et le mien ont été à leur avis, un premier pas vers la dégradation ; ils ont rompu la fraternité naturelle entre les hommes. Ainsi, Rousseau s'est écrié en parlant du premier qui s'avisa d'enclore un terrain : « Que de crimes, que de meurtres, de misère et d'horreur n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux sous comblant le fossé eût crié à ses semblablaes : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ! Vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne (1). » Say lui a répondu : « Lorsque les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne, la terre ne produit que des bruyères comme on le voit au pays des Esquimaux. Si vous voulez manquer de tout, vous n'avez qu'à nommer imposteur le premier qui enclora son champ ; après quoi vous arracherez les pieux qu'il aura plantés, et si à la suite de ce judicieux exploit, votre pays ne produit presque rien qui puisse adoucir votre existence ni augmenter votre population, vous n'en aurez pas moins tous les vices des nations les plus civilisées : l'avidité, la perfidie, les jalousies, les haines, les meurtres, et vous mangerez vos prisonniers de guerre, comme cela se pratique dans les pays où il n'y a ni propriétés ni industrie (2). »

Au lieu de cette réponse si claire et si décisive, il suffisait de mettre Rousseau en contradiction avec lui-même en citant le passage où il laisse échapper cette phrase : Le premier qui s'avisa de dire : ceci est à moi, fut le véritable fondateur de la société.

Passons maintenant au point de vue économique ; les attaques dirigées contre la propriété comme diminuant la somme de la richesse nationale sont dénuées de fondement. On a re-

(1) J.-J. Rousseau.

(2) J.-B, Say, *Cours d'économie politique*, IVe partie.

Digitized by Google

proché à l'exploitation particulière d'éparpiller les capitaux et d'enlever des forces à la production. Le morcellement de la propriété poussé à ses limites extrêmes, peut être dans quelques cas regrettable ; mais ce n'est certainement pas le travail sous le régime communiste qu'il faut lui opposer. C'est un fait constant que la production croît en raison directe du respect qu'on témoigne pour la propriété. Et, en effet, la clé du problème économique est dans le régime qui assure au travail le stimulant le plus énergique et le plus direct. Or, quel encouragement plus grand peut-on donner à l'homme que de lui garantir la libre jouissance des produits qu'il a créés. Dès que vous toucherez à la propriété, la production décroîtra rapidement ; car il est dans la nature de l'homme de travailler pour lui-même. A tort ou à raison il n'a en vue que son bien-être et celui de ses enfants ; c'est pour ces motifs qu'il s'expose aux plus grandes fatigues et qu'il redouble d'efforts. Le dévouement à la société entre pour fort peu de chose dans son assiduité et son économie ; et si les fruits de son travail passent à la masse commune son zèle se ralentira, surtout s'il est sûr que la société, quoi qu'il fasse, le mettra toujours à l'abri de la misère. Alors les meilleurs ouvriers, ceux même qui auparavant montraient l'ardeur la plus soutenue ne travailleront que le moins possible ; car on aura supprimé le levier le plus puissant de la production, l'intérêt personnel. Avec le système du travail en commun et de la propriété collective les déperditions de capital sont énormes ; les essais tentés dernièrement en sont une preuve aussi malheureuse qu'éclatante ; sous prétexte de faire disparaître l'inégalité dans la richesse, on a créé l'égalité dans la misère. Et l'on voit cependant des hommes qui prétendent que la société ne pourra se régénérer que dans la communauté, que le morcellement, la division des forces, des capitaux du sol, sont des restes de barbarie qui doivent disparaître, et faire place aux

Digitized by Google

splendeurs de l'âge nouveau. Il n'y a là, à notre avis, qu'une erreur de date ; nos communistes se reportent malgré eux au temps où l'homme n'avait que la voûte du ciel pour abri et pour nourriture que les glands du chêne ; alors, il est vrai le sol n'etait coupé ni de barrières, ni de haies. Mais le même état ne peut être à la fois le premier et le dernier terme de l'évolution de l'espèce humaine ; les sociétés ne tournent pas dans un cercle vicieux. Aussi, quoi qu'en puissent dire les partisans de la communauté, nous retournerons leur assertion contre eux-mêmes et nous dirons que la propriété individuelle réalise un immense progrès, tandis que la propriété collective est un pas en arrière, un retour à la barbarie.

La propriété a été appelée justement la mère de la civilisation, car, en stimulant l'activité industrielle de chacun, elle augmente la somme de la richesse nationale et permet à un peuple de s'occuper d'arts et de sciences sans craindre les atteintes de la faim ; elle favorise du reste directement le développement de chaque personnalité ; elle suppose à la fois de la moralité chez celui qui l'amasse, et l'accroît en réagissant sur lui. Aussi voyons-nous que le plus ou moins de respect pour la propriété est le thermomètre de la prospérité des nations.

Entre la France par exemple où vivent trente-cinq millions d'hommes et les pays de l'Orient où végètent quelques tribus nomades, il n'y a que la distance qui sépare une propriété respectée d'une propriété sans garantie. Avec la propriété individuelle disparaîtrait le capital qui s'est accumulé sous sa bienfaisante influence ; c'est « la poule aux œufs d'or, » il ne faut pas porter sur elle une main téméraire sous peine de voir tarir les richesses dont elle est la source.

Que dire maintenant du trop fameux syllogisme invoqué contre la propriété : La propriété est un monopole ; or, tout monopole est un vol ; donc la propriété est un vol. C'est là

Digitized by Google

un de ces raisonnements qu'il faut laisser sans réponse ou combattre par l'absurde. Pour nous, nous n'en dirons qu'un mot. Si tout monopole est un vol, la liberté individuelle est donc un vol! toute distinction de beauté, de talent, de vertu qui rompt l'égalité sociale est donc un vol! A ce compte-là, il restera peu de chose sur la terre qu'on puisse légitimer. Tout ce qu'il y a de grand ici-bas, tout ce qui est le produit de l'élan des plus nobles natures ne trouvera pas grâce devant nos niveleurs modernes. Car la science, la moralité, le génie, le courage, qu'est-ce autre chose au fond que de véritables monopoles?

Après une leçon de M. l'abbé Noirot.

Digitized by Google

BLUETTES ET BOUTADES.

Il est des esprits qui ne se développent qu'au sein de grandes choses, comme il est des plantes qui ne prospèrent que sur les hautes montagnes.

L'orgueil apprécie l'importance d'un service par celle du personnage qui le rend : le dévouement d'un petit le touche moins que la politesse d'un grand.

Quand un fripon arriverait à persuader chacun de sa probité, il lui sera toujours fort désagréable de ne pouvoir s'en convaincre lui-même.

Une seconde passion n'est pour le cœur que la reproduction de la première, or, en peinture comme en amour, la meilleure copie ne saurait valoir l'original.

A mesure que notre raison s'élève, les grandeurs sociales s'abaissent devant elles ; on dirait que la vie est une montagne, plus on la gravit, plus les sommités de la plaine s'effacent à l'horizon.

Digitized by Google

Les résolutions magnanimes sont spontanées, la raison ne les modifie qu'en diminuant leur prix ; c'est l'or pur sorti de la mine, qui acquiert son titre légal par un alliage qui l'*altère*.

La pudeur dans le grand monde, comme la rosée au soleil, brille en s'évanouissant.

L'absence et la distraction servent moins de remèdes contre l'amour que de prétextes à l'inconstance.

Grâce aux chemins de fer, on prend la poste aujourd'hui lorsqu'on n'est pas pressé.

Il est peut-être des artistes dont la modestie égale le talent, mais c'est qu'ils ne sont grands ni l'un ni l'autre.

J. Petitsenn.

Digitized by Google

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS,

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES.

Ne qua suspicio gratiæ, ne qua simultatis.
(Cic.).

CINQUIÈME PARTIE.

La session de 1841 s'était écoulée stérile entre les intrigues du pouvoir et les doléances de l'opposition. Toute proposition de réforme électorale, toute tentative pour améliorer la condition de la presse, avait échoué devant l'impassibilité systématique de ces conservateurs auxquels l'histoire gardera la piquante qualification de *bornes*, que M. de Lamartine leur avait infligée. De cette double impuissance dans l'action comme dans l'inaction, était résultée une langueur d'esprit public que le mouvement électoral de 1842, généralement favorable à l'opposition, avait eu peine à surmonter, lorsque, le 13 juillet, aux portes de la capitale, un accident aussi extraordinaire que déplorable coûta la vie au duc d'Orléans, à l'instant où, prêt à partir pour Saint-Omer, ce prince allait prendre congé de sa famille. Le roi, averti aussitôt, se rendit immédiatement auprès de son fils expirant. La reine,

(1) Voir les livraisons 161, 162, 165 et 166, pp. 362-426. 127-213.

Digitized by Google

Madame Adélaïde et le duc d'Aumale complétèrent, par leur présence, le plus déchirant des spectacles. Le malheureux prince, projeté par une secousse hors de sa voiture rapidement entraînée, s'était brisé dans sa chute les os du crâne, et n'avait pu reprendre connaissance. Il expira au bout de quelques heures, sans avoir proféré une parole. Du sein de sa douleur, en apparence calme et résignée, le roi laissa échapper ce peu de mots : « Quel malheur pour notre famille, mais quel malheur affreux aussi pour la France ! » Deux princesses portèrent à la duchesse d'Orléans, qui se trouvait alors à Plombières, la nouvelle de l'horrible catastrophe qui privait elle et ses deux fils, le comte de Paris et le duc de Chartres, de leur protecteur naturel.

Ceux même que la dissidence de leurs sentiments politiques éloignait de la maison d'Orléans, ne purent refuser le tribut de leur intérêt à ce prince qu'une mort si misérable frappait, si jeune et si beau, au sein des grandeurs et des illusions du rang suprême. D'une bravoure personnelle à peine déparée par un caractère profondément politique, le duc d'Orléans s'était distingué en Afrique aux Portes-de-Fer, à la prise de Médéah, et surtout à celle du Teniah de Mouzaïa. Il protégeait les arts et s'était rendu cher à l'armée, dont l'organisation constituait sa préoccupation la plus constante. Les funérailles de cet infortuné prince eurent lieu à l'église Notre-Dame de Paris, dans un éclatant appareil, et la capitale tout entière parut s'associer aux douleurs de la famille royale. Louis-Philippe, chez qui l'intérêt de sa race dominait jusqu'aux affections les plus sincères, convoqua immédiatement les Chambres, se mit en rapport avec les sommités des diverses nuances de l'opinion dynastique, et ouvrit la session (26 juillet) par un discours où, à travers les marques d'une affliction profonde, il invita les pairs et les députés à assurer, par de promptes résolutions, « le repos et la sécurité de la

Digitized by Google

patrie. » Le ministère Guizot, dont la catastrophe du 13 juillet avait ranimé l'existence chancelante, présenta à la Chambre élective un projet de loi qui fixait à dix-huit ans la majorité du roi, et conférait la régence au prince le plus proche du trône, dans l'ordre de succession établi par la Charte de 1830.

Ce projet de loi fut combattu sous un double point de vue. Quelques orateurs de la droite et de l'extrême gauche, tels que MM. Berryer, de La Rochejacquelein et Ledru-Rollin, contestèrent aux Chambres le droit d'ajouter, sans la sanction du peuple, aux clauses constitutionnelles de l'État; d'autres, comme MM. de Lamartine et Mauguin, se prononcèrent en faveur de la régence maternelle. Mais le ministère, soutenu par une fraction notable de l'opposition dynastique, triompha sans peine de ces obstacles, et le projet fut adopté à une forte majorité dans les deux Chambres, qui se séparèrent immédiatement.

La princesse Hélène se montra, dit-on, vivement blessée des déterminations de la Cour, et Louis-Philippe lui ayant fait proposer de céder au régent futur l'appartement qu'elle occupait au château des Tuileries, elle résista avec chaleur à cette proposition, et répondit que trop de souvenirs de son époux l'attachaient au pavillon Marsan, pour qu'elle pût consentir à s'en séparer. Louis-Philippe n'insista pas; mais jamais, depuis la mort du duc d'Orléans, une intimité complète ne s'établit entre le roi et sa belle fille. La mère du comte de Paris se plaignait du despotisme intérieur de Louis-Philippe, et le chef de la maison d'Orléans, qui avait espéré que son alliance avec la maison de Mecklembourg rapprocherait sa dynastie des familles souveraines de l'Europe, dissimulait mal, de son côté, les déceptions dont cette espérance avait été la source. La princesse fut tenue à l'écart; et, comme on lui supposait généralement des opinions plus libérales que

Digitized by Google

celles du roi et du duc de Nemours, un noyau d'opposition politique commença à se former autour d'elle. Quelques notabilités du parlement et de l'armée passèrent pour mettre à sa disposition leurs services, leurs inspirations et leurs conseils, et l'on citait entr'autres le général Pajol, objet d'une récente disgrâce, M. de Lamartine, que quelques mécontentements personnels avaient violemment séparé du parti conservateur, et M. Thiers lui-même, devenu l'ennemi direct et presque déclaré du roi, depuis son expulsion du ministère. Ainsi, la division s'était introduite avec la mort au sein de la famille royale, et l'impopularité fâcheuse du prince que quelques années seulement semblaient séparer de la régence, n'était guère de nature à en conjurer les effets. La catastrophe du 13 juillet avait frappé au cœur la dynastie de 1830.

La session des Chambres, qui se rouvrit au mois de janvier 1843, rendit une certaine agitation aux esprits. Le ministère éprouva quelques échecs peu importants. La Chambre des députés se prononça pour une protection plus marquée en faveur des chrétiens du Liban, et renouvela ses représentations contre l'abus du droit de visite. Une enquête parlementaire, ordonnée sur les instances pressantes de l'opposition, amena l'annulation de deux élections entachées des fraudes les plus condamnables. Mais le ministère réussit à faire écarter toutes les propositions de réforme électorale et parlementaire, et M. Barrot lui-même qualifia ces tentatives de révolutionnaires. Ce député, spirituellement surnommé le *ministre de l'opposition*, à raison de ses intelligences supposées avec le parti de la Cour, entreprit de faire restituer au jury les procès en diffamation, qu'une jurisprudence récente, inaugurée sous les auspices de M. Bourdeau, tendait à lui soustraire ; mais ses efforts n'aboutirent point. Le gouvernement personnel, plus puissant que jamais, avait profité avec une

Digitized by Google

adresse remarquable du défaut d'ensemble et du découragement qni se manifestait de plus en plus dans les rangs de ses adversaires. Les résultats des élections de 1839 et de 1842, si favorables au parti constitutionnel, s'étaient évanouis devant l'action dissolvante de l'ambition et de la faveur. Et sous quelle bannière triomphait ainsi la domination de la Cour? sous celle même des deux chefs de la coalition.

Deux événements vinrent ajouter aux satisfactions du château et tempérer les douleurs de la famille royale. La princesse Clémentine d'Orléans épousa le prince Auguste de Saxe-Cobourg Gotha, frère de la duchesse de Nemours, et le prince de Joinville s'unit, à Rio-Janeiro, à la princesse Françoise-Caroline-Gonzague, l'une des sœurs de l'empereur du Brésil.

Ainsi parvenu à l'apogée de sa puissance, Louis-Philippe voulut inaugurer, par une démonstration éclatante et en quelque sorte européenne, son rapprochement avec ce gouvernement britannique dont l'alliance avait secondé si efficacement la politique pacifique à laquelle il s'était dévoué. Le prince de Joinville et le duc d'Aumale portèrent à la jeune reine Victoria, à Windsor, une lettre par laquelle le roi des Français l'invitait à se rendre au château d'Eu, et cette princesse répondit par une gracieuse acceptation. Le 2 septembre, à six heures du soir, le yacht qui portait la reine d'Angleterre fut en vue du Tréport, et le roi monta en voiture avec toute la famille royale, pour se porter à sa rencontre. Les ministres, l'ambassadeur lord Cowley, et un nombreux cortége accompagnaient Louis-Philippe, qui était en uniforme de lieutenant-général. Ce prince mit pied à terre et s'avança, dans un canot, à la rencontre du yacht royal, qui se mit en panne pour le recevoir. La reine accueillit affectueusement Louis-Philippe, qui l'embrassa avec effusion et serra la main au prince Albert. Victoria monta dans

Digitized by Google

le canot du roi, qui conduisit les deux souverains et leurs escortes vers une tente où les pavillons des deux nations avaient été arborés. La jeune reine prit terre, appuyée sur le bras du roi, et fit quelques pas au-devant de la famille royale de France, dont elle embrassa toutes les princesses. Après les présentations d'usage, la reine monta dans la voiture royale avec Louis-Philippe et sa famille, et se rendit à Eu où, à huit heures, elle prit place à un banquet de 60 couverts.

La reine d'Angleterre passa cinq jours au château d'Eu, et ne vint point à Paris, où on l'attendait généralement. Sa présence au sein de la famille royale fut marquée par une suite de divertissements plus intimes que fastueux, eu égard au rang élevé des augustes hôtes. Louis-Philippe lui fit présent de deux magnifiques tapisseries de la manufacture des Gobelins et d'un fort beau coffre en porcelaine de Sèvres, comme un souvenir de son séjour sur le sol français. Rien de positif ne transpira des conférences particulières de ce prince avec la jeune reine, et les événements postérieurs n'ont répandu aucune lumière sur cette première entrevue, qui avait mis en un grand émoi la diplomatie étrangère. Victoria repartit le 7 septembre pour Brighton, d'où elle se rendit en Belgique.

Les orgueilleuses joies du château d'Eu devaient avoir leur revers, et ce fut à un prince exilé, sans appui, dernier débris d'une race auguste et proscrite, qu'il était réservé d'en troubler le cours, en rappelant à la royauté de 1830 l'infirmité de son principe originel.

La mort de Charles X (oct. 1836) n'avait apporté aucun changement notable dans les habitudes de la famille exilée; mais le duc d'Angoulême avait compris la nécessité de compléter, par la connaissance des choses pratiques (1), par la

(1) *Henri de France*, par M. A. Nettement, t. I.

Digitized by Google

conversation des hommes distingués des Cours européennes, l'éducation si solide et si cultivée du jeune prince que lui avait légué un père expirant. Le comte de Chambord se sépara sur la fin de 1838, à dix-neuf ans, du vénérable prélat dont il avait reçu les conseils, et, accompagné du duc de Lévis et du comte de Locmaria, il parcourut une partie de l'Italie, la Hongrie, la Transylvanie et l'Autriche; il étudia avec intérêt les champs des victoires impériales, explora les côtes de la Dalmatie, la Saxe et la Prusse. Il séjourna quelque temps à Rome, visita Naples et Florence et revint à Goritz où un accident affreux (juillet 1841) faillit trancher, dans sa fleur, une destinée à laquelle se rattachaient tant de vœux et de souvenirs. Des soins habiles et la vigueur de l'âge dissipèrent les espérances indécentes, les joies homicides qui éclataient déjà en France dans les plus hautes régions du pouvoir, et les derniers jours de 1843 virent le rejeton de tant de rois débarquer sur les côtes d'Écosse, d'où il se rendit bientôt à Londres, appelant à son hôtel de Belgrave-Square tous les Français demeurés fidèles au culte du malheur et des véritables traditions monarchiques.

Près de deux mille Français accoururent, ayant à leur tête ce patriarche des lettres françaises, dont le génie rendait à la cause monarchique tout l'éclat qne lui empruntait sa pieuse fidélité, et des communications assidues, cordiales s'établirent, à la face de l'Europe attentive, entre les nobles visiteurs et l'auguste proscrit.

Cette épreuve solennelle fut favorable au jeune prince. Le comte de Chambord fit admirer dans ces entretiens une instruction solide, une raison précoce, un grand esprit d'à-propos, une appréciation judicieuse des vrais besoins de son siècle, et, par dessus tout, on doit le reconnaître, un sentiment éminemment français. Ces avantages exaltèrent les espérances du parti légitimiste, et inspirèrent un vif dépit

Digitized by Google

aux partisans du nouveau pouvoir. Dans l'ardeur irréfléchie de son ambition dynastique, Louis-Philippe constata lui-même l'importance politique du voyage du comte de Chambord, en envoyant en Angleterre le duc et la duchesse de Nemours pour en neutraliser l'effet. Mais que pouvaient peser aux yeux de la France les démonstrations froidement officielles du gouvernement anglais, en regard des hommages spontanés et désintéressés de deux mille Français d'élite, venus de tous les points du royaume pour saluer, dans le petit-fils de Charles X, le représentant du principe séculaire de la légitimité!

La santé chancelante du duc d'Angoulême rappela à Goritz l'auguste voyageur. Il quitta l'Angleterre le 13 janvier 1844, au moment où la Chambre des députés se préparait à réprouver, par une éclatante manifestation, la conduite de cinq de ses membres, qui avaient pris part au pélérinage de Belgrave-Square. Ces députés étaient MM. Berryer, de Larcy, Blin de Bourdon, le duc de Valmy et de La Rochejacquelein. La discussion, née d'un paragraphe de l'Adresse, fut irritante et passionnée. Aux explications des députés inculpés, MM. Guizot, Duchâtel, Dupin, Hébert, d'Angeville, Desmousseaux de Givré répondirent avec une aigreur mal dissimulée; d'amères récriminations furent échangées de part et d'autre, et, dans la chaleur du débat, un des ministres même de Louis-Philippe s'oublia jusqu'à dire que « si jamais Louis-Philippe violait la Charte et trahissait le serment qu'il lui avait prêté, la France *serait dégagée vis-à-vis de lui.* » La Chambre parut indécise. Mais la majorité, qui connaissait l'extrême importance que le roi attachait au maintien textuel de la manifestation proposée, prononça la *flétrissure* des députés incriminés, et cette résolution amena leur démission immédiate. Louis-Philippe reçut avec solennité la commission chargée de lui présenter l'Adresse de la

Digitized by Google

Chambre, et fit, dans sa réponse, une allusion menaçante aux *coupables espérances* des ennemis de la royauté nouvelle : langage au moins hasardé dans la bouche de l'ancien obligé de Charles X, et qui rappelait involontairement le défi célèbre de Tartuffe à son bienfaiteur :

La maison m'appartient, je le ferai connaître.

M. de Salvandy, nommé récemment ambassadeur en Sardaigne, qui assistait à cette conférence, avait voté contre la flétrissure. Après avoir congédié les députés, le roi l'invita à passer dans son cabinet, et lui reprocha en termes très-vifs l'ingratitude de sa conduite. M. de Salvandy répondit avec noblesse et se démit aussitôt de ses fonctions. Mais, provoqué quelques jours après à donner à la tribune des explications sur cet incident, qui avait ému profondément la Chambre, son langage fut obscur, embarrassé, et ne répondit point à ce mouvement d'indépendance et de dignité.

Le corps électoral réforma la sentence portée contre les courtisans de l'exil par une assemblée composée en majeure partie de renégats politiques. Les cinq *flétris* furent réélus avec le concours de l'opposition de gauche, dont les représentants à la Chambre n'avaient point voté pour l'Adresse, et cette défaite, qui avait quelque chose de personnel, porta à son comble l'exaspération de Louis-Philippe. Mais un funèbre évènement qui eut lieu vers cette époque montra jusqu'à quel point ce prince savait dominer ses impressions extérieures. Le duc d'Angoulême rendit, le 1er juin, dans les bras de son héroïque épouse, une vie moins éclatante que pure et irréprochable. Louis-Philippe, qui n'avait accordé à la perte de Charles X aucun témoignage ostensible de sympathie, prit le deuil à l'occasion de la mort de l'ex-dauphin, et il endura dans un froid silence la déclaration pro-

Digitized by Google

testative que le comte de Chambord fit notifier en cette circonstance aux cours européennes.

Les derniers débats avaient laissé une impression fâcheuse dans les esprits, et le ministère traversa laborieusement la session de 1844. Le projet de loi sur l'enseignement public souleva dans tous les rangs du clergé de vives résistances, dont M. de Montalembert, chef d'un parti qui rêvait la séparation de l'église catholique d'avec le dogme conservateur de la légitimité, se fit l'éloquent organe à la Chambre des pairs. Mais ce fut surtout par un acte de sa politique extérieure que le gouvernement de Louis-Philippe blessa profondément ce sentiment français dont les divisions politiques et les séductions du pouvoir n'avaient pu altérer l'intégrité.

Deux ans à peine étaient écoulés depuis qu'une expédition commandée par l'amiral Dupetit-Thouars avait pris possession dans l'Océan pacifique, au nom de la France, des deux îles les plus importantes des archipels des Marquises et de la Société, Nouka-Hiva et Taïti. Pomaré, *Ariki* (souveraine) de Taïti et les chefs de cette île avaient eux-mêmes réclamé le protectorat du roi des Français, et le ministère s'était empressé de signaler cette occupation spontanée (1) comme un évènement d'un haut intérêt pour notre commerce et notre navigation. Mais cette modeste conquête n'avait pas tardé à faire ombrage à nos éternels antagonistes, et les usurpateurs impunis de la Nouvelle-Zélande s'étaient mis en devoir de ruiner notre domination par des réclamations non écoutées auxquelles ils substituèrent bientôt d'odieuses intrigues. Le négociant Pritchard, missionnaire protestant, fut envoyé à Taïti avec le titre de consul, et ce fut à l'ombre de ce caractère officiel qu'il travailla sans relâche à entraver les

(1) Voyez la *Revue rétrospective*, n° 30, p. 199.

Digitized by Google

opérations de nos marins et à détruire un protectorat solennellement accepté par Pomaré et par le cabinet français, et reconnu par le gouvernement anglais lui-même (1). Ces intrigues, neutralisées un instant par la supériorité de nos forces maritimes, obtinrent bientôt un succès complet. Pomaré, cédant aux instigations du consul Pritchard et du capitaine Nicholas, qui avaient eu soin d'exagérer ridiculement sa puissance (2), déchira le traité qu'elle avait conclu et fit abattre le drapeau français. Cet état de chose subsista jusqu'au retour de l'amiral Dupetit-Thouars, qui obligea l'*Ariki* à l'exécution itérative des conventions existantes. Mais, sur les représentations de l'Angleterre, le ministère français, par une note insérée au *Moniteur* du 26 février 1844, désavoua la prise de possession de Taïti et rappela, sans l'avoir entendu (3), l'amiral Dupetit-Thouars, dont la conduite, en ces circonstances difficiles, avait été aussi mesurée que ferme et patriotique.

Ce double désaveu avait trop vivement ému les esprits pour ne pas donner lieu à des interpellations parlementaires. En présence de la blessure faite à l'honneur national, la défense de M. Guizot fut incomplète, vague et embarrassée. A l'insigne condescendance qui lui était reprochée, il opposa vainement la promesse du rappel de Pritchard : l'opinion publique ne tint aucun compte à lord Aberdeen de cette légère satisfaction, et lorsque l'officier précurseur de M. Dupetit-Thouars se rendit par une exclamation énergique, à son débarquement en France, l'organe fidèle du mécontentement de la marine, la France entière parut s'associer à ce mouvement de réprobation.

J'ai hâte d'en finir sur ce honteux sujet. Las des in-

(1) Lettre de M. Dupetit-Thouars à M. de Mackau, 6 juillet 1844.
(2) *Ibid.* (3) *Ibid.*

Digitized by Google

trigues et des excitations homicides de Pritchard, un marin plein de cœur, M. d'Aubigny, fit saisir ce missionnaire de trouble et de discorde, et le capitaine Bruat, gouverneur de l'île, le força de s'embarquer peu de jours après pour sa nouvelle destination. Cette conduite, évidemment tracée par l'honneur et par l'intérêt de la colonie, fut qualifiée dans les termes les plus injurieux par le cabinet anglais, et le ministère du 29 octobre se vit contraint à lui infliger un blâme public. Ce n'est pas tout encore. Pritchard ayant allégué que sa courte détention lui avait causé un préjudice de plusieurs milliers de francs, à raison de son commerce, le gouvernement français s'obligea à lui solder une indemnité équivalente, et cet engagement sans nom fut ratifié par des Chambres françaises, à l'instant même où le sang français coulait à Papeïti par suite de l'insurrection que Pritchard y avait fomentée.

L'amour-propre national avait trouvé d'honorables compensations à ces échecs dans les derniers succès de l'armée française en Algérie. Le maréchal Bugeaud, gouverneur de cette colonie depuis 1842, avait imprimé à la guerre une impulsion puissante, et les princes de la famille royale s'étaient montrés avec éclat dans plusieurs rencontres, aux Ouerenseris, à Aïn-Taguin, à Mechouniah, aux Ouled-Sultanes, etc. L'héroïque défense de Mazagran avait pris place parmi les plus beaux faits d'armes de nos fastes militaires. Le théâtre de la guerre venait de s'agrandir par la retraite de notre infatigable ennemi Abd-el-Kader sur le territoire du Maroc, d'où il appelait à grands cris aux combats les populations fanatisées. L'empereur Muley Abderrahman, secrètement encouragé peut-être par le cabinet anglais, résista à toutes les sommations de la France. Il fallut agir. Une escadre fut mise sous les ordres du jeune combattant de Saint-Jean-d'Ulloa, de ce prince de Joinville dont

Digitized by Google

le patriotisme venait de déplorer dans une *Note* célèbre l'abaissement de notre puissance maritime. Conduite avec vigueur et habileté, cette division navale bombarda la ville de Tanger et l'île de Mogador, et la victoire décisive remportée sur l'armée marocaine par le maréchal Bugeaud, aux bords de l'Isly (14 août) réduisit à l'impuissance le nouvel allié d'Abd-el-Kader et convertit définitivement notre conquête en une vérité. Ces brillants exploits causèrent en France une satisfaction générale, et la pensée publique applaudit à la distinction accordée au maréchal Bugeaud dans le titre commémoratif de *duc d'Isly* (1). Soit générosité, soit ménagement pour notre ombrageuse alliée, soit surtout appréhension de l'insuffisance des ressources de l'empire (2), le gouvernement ne crut pas devoir contraindre les vaincus au paiement des frais de la guerre, et le *Journal des Débats* proclama fièrement que *la France était assez riche pour payer sa gloire*. Le ministère eut le tort plus grand encore de n'exiger aucune garantie contre le retour des hostilités d'Abderrahman. Ce prince s'engagea seulement à expulser ou à interner Abd-el-Kader, et la France, par une clause à jamais honteuse dans les annales de sa diplomatie, promit de traiter avec égards et générosité ce barbare, s'il tombait entre ses mains. Ainsi qu'on devait raisonnablement s'y attendre, les promesses d'Abderrahman demeurèrent sans résultat, et le redoutable émir, à qui l'Angleterre prêtait une protection

(1) La concession de ce titre fut un acte de la volonté personnnlle de Louis-Philippe. Le maréchal Soult, peu porté pour le vainqueur de l'Isly, combattit l'opportunité de la récompense en faisant observer au roi « qu'il convenait de laisser quelque chose à désirer aux personnes qui occupent de hautes positions et sont investies d'attributions considérables. » (Lettre au roi, 4 sept. 1844). Son opposition ne fléchit que devant la volonté poliment mais nettement exprimée de Louis-Philippe.

(2) Lettre du roi au prince de Joinville, 25 sept. 1844.

Digitized by Google

à peine dissimulée, défia pendant près de trois ans encore les efforts de l'armée française. Sa soumission précéda de peu de jours la chûte de Louis-Philippe, comme le détrônement de Charles X avait suivi de près celui du dey d'Alger.

En présence du mécontentement universel qu'excitait en France la conduite insidieuse et arrogante du gouvernement britannique, ce fut à Louis-Philippe une faute capitale d'entreprendre le voyage d'Angleterre, pompeusement annoncé depuis longtemps par les organes de la Cour. Mais ce voyage était, dans l'opinion du roi, trop étroitement lié à ses intérêts dynastiques, pour qu'il pût se résoudre à le sacrifier. Le brillant accueil fait au mois de juin par la reine Victoria à l'empereur de Russie, avait ému la susceptibilité du monarque français, qui redoutait l'inimitié personnelle et la puissance du czar. Les deux Cours n'entretenaient plus depuis longtemps que des rapports diplomatiques d'un ordre secondaire, et l'ingénieux historien des *Ducs de Bourgogne* avait dû quitter un poste dont la défaveur politique ne pouvait être compensée par les égards personnels de l'autocrate. Il importait à Louis-Philippe de détruire par sa présence les impressions désavantageuses qu'avait pu semer son redoutable antagoniste, et de faire, à la face de l'Europe, un nouvel appel à cette *entente cordiale* dont le maintien intéressait si vivement la monarchie de 1830. Cependant, cette excursion d'un roi septuagénaire hors de son royaume, dans la situation agitée des esprits, excita au sein même du cabinet quelque opposition dont Louis-Philippe ne tint pas de compte. Il partit du Tréport le 7 octobre 1844, accompagné du jeune duc de Montpensier, de MM. Guizot et de Mackau et d'une suite nombreuse, et arriva le lendemain à Windsor, où la reine Victoria vint le recevoir au bas du grand escalier du château. Le prince Albert et le duc de Wellington s'é-

Digitized by Google

taient rendus à la rencontre du roi des Français jusqu'à Portsmouth, lieu de son débarquement.

De brillantes fêtes célébrèrent le séjour de Louis-Philippe à Windsor, où il reçut pendant plusieurs jours, avec l'affabilité qui lui était propre, les hommages d'une nombreuse population. Il fut décoré, le 11 octobre, de l'ordre de la Jarretière, dans un splendide appareil, dont les formes quelque peu féodales provoquèrent en France des rapprochements assez piquants avec l'origine populaire du trône auquel était décerné cet honneur. Le lendemain, la corporation de Londres, composée de quarante-cinq personnes, ayant à sa tête le lord-maire, vint saluer Louis-Philippe, qui répondit en anglais à l'Adresse du chef de la cité. Le roi quitta Windsor le 15 octobre, au milieu des témoignages de sympathie de toutes les classes du peuple britannique. Un bal somptueux avait été offert par la ville de Portsmouth, pendant son séjour à Windsor, aux officiers de notre marine, dans l'hôtel de Royal-Naval-College, et la reine Victoria vint en personne recevoir à bord de notre escadre les hommages des marins qui la montaient. Ces démonstrations flatteuses, dont la suite n'a que trop prouvé la fragilité, firent en France peu d'illusion à l'opinion publique. Le parti légitimiste, comparant le voyage de Louis-Philippe à Windsor avec celui du comte de Chambord à Londres, remarqua que le jeune prince *n'était allé chercher en Angleterre que des Français*, et l'opposition libérale compléta le parallèle en énumérant avec une amère complaisance les témoignages de sympathie que le roi-citoyen avait reçus des éternels ennemis de la grandeur et de la prospérité de la France. De ce côté du détroit, l'alliance anglaise ne fut pas plus populaire après qu'avant le voyage de Windsor, et ce fut envain que la France attendit de ce rapprochement entre les deux souverains quelque modification à la politique égoïste et ma-

Digitized by Google

chiavélique qui jusqu'à ce jour n'avait fait de cette alliance qu'un pacte léonin.

La session législative s'ouvrit par un discours discret et réservé sur les questions qui agitaient les esprits. Mais la discussion du projet d'Adresse n'en fut pas moins très-orageuse dans les deux Chambres. M. Molé combattit sévèrement au Luxembourg la *politique à outrance* de l'ancien chef de la coalition, et cette politique essuya au palais Bourbon les vives attaques de MM. Billault, Dupin et Barrot. L'indemnité Pritchard ne fut votée qu'à *huit* voix de majorité. Il ne fallut rien moins que les instances du parti conservateur et les encouragements pressants du roi lui-même, pour que le ministère, récemment modifié par l'adjonction de M. de Salvandy, qui avait succédé à M. Villemain, se décidât à faire tête à la situation (1). Il n'obtint à la Chambre élective qu'un avantage imperceptible sur la plupart des questions politiques, et succomba dans plusieurs questions d'affaires. Son projet de loi sur l'armement des fortifications de Paris ne réussit qu'à la faveur d'un amendement ministériel portant que les bouches à feu destinées à cet armement seraient déposées

(1) Dans une lettre de Louis-Philippe à son gendre le roi des Belges (9 mai 1846), on trouve une appréciation familière mais fort piquante de la situation à laquelle menaçait incessamment de le livrer le découragement presque général des membres de son cabinet : « Ce qui gâte toutes nos affaires, écrivait-il, c'est qu'en général tous nos hommes politiques ont une surabondance de courage et d'audace quant ils sont dans l'opposition, tandis que dans le ministère ils sont toujours prêts à tout lâcher, en disant au roi : *Tire-t'en, Pierre, mon ami,* comme dans la chanson. Il faut trouver un Guizot pour obvier à ces maux, un homme qui sache enir tête à ses adversaires et qui sache aussi secouer ses amis quand ils s'effraient, et c'est parce que Guizot a eu le nerf de résister à tous ces ébranlements, qu'il a déjà six ans de ministère passés et une jolie perspective d'avenir.... »

Digitized by Google

à Bourges, et ne pourraient être transférées à Paris qu'en cas de guerre. La volonté prononcée de Louis-Philippe, et la crainte de voir arriver au pouvoir une opposition belliqueuse, qui remettrait en problème tous les fruits d'une paix chèrement acquise, préservèrent seules la France d'une nouvelle crise ministérielle. Ces échecs furent toutefois balancés par d'importants succès, et le ministère, grâce au dévouement de sa majorité, surmonta heureusement une épreuve périlleuse. Une proposition dirigée en général contre le parti légitimiste, et particulièrement contre M. de Genoude, directeur de la *Gazette de France*, l'antagoniste le plus habile, le plus opiniâtre et le plus puissant du monopole électoral, prévenait un grave abus, en assujétissant au paiement d'un cens déterminé toute mutation de domicile politique. Mais il était à craindre que cette première brèche faite à la loi d'élection, ce palladium du régime actuel, n'encourageât d'autres tentatives. Cette appréhension ne fut point justifiée, et la modification proposée demeura rigoureusement restreinte dans le cercle étroit qu'avait tracé la politique méticuleuse du 29 octobre. Un succès non moins essentiel fut la suspension des traités de 1831 et de 1833, sur le droit de visite des bâtiments de l'Etat, objet des réclamations réitérées du pays et des Chambres. Ce droit fit place à des mesures de surveillance exercées concurremment par la France et par l'Angleterre, sur les vaisseaux des autres nations qui avaient contracté avec ces deux puissances. Le nouveau traité consacrait comme un principe irréfragable de droit public, l'abolition de la traite des nègres ; mais ses dispositions pratiques étaient susceptibles de modifications au bout de cinq ans. Ce résultat mémorable, dû à l'entremise active de M. de Broglie, fut suivi d'une autre conclusion qu'une portion considérable de l'opinion publique affectait de poursuivre avec chaleur. C'était la dissolution de l'Ordre des Jésuites, qui de-

Digitized by Google

puis quelques années avait repris en France une existence régulière, et dont la présence ne cessait d'exciter les clameurs de la presse et de la tribune. Cette mesure fut prise par le général de l'Ordre, sur les longues (1) et instantes réclamations de M. Rossi, que le cabinet français avait envoyé à Rome à cet effet. L'opposition prétendit que cette concession avait été achetée par la clôture des cours de MM. Michelet et Quinet, dont les prédications anti-catholiques avaient justement alarmé les susceptibilités du clergé. Quoiqu'il en soit, la suspension du droit de visite et la dispersion des Jésuites tarirent deux des principales sources du mécontentement public, rendirent quelque popularité au gouvernement de Louis-Philippe, et ne furent pas sans influence sur le sort des élections de 1846, les dernières qui devaient s'accomplir sous la monarchie de juillet.

En unissant, sur la fin de 1844, son quatrième fils, le duc d'Aumale, ce riche héritier des Condé, à Marie-Caroline de Salerne, fille de son beau-frère, princesse dépourvue de fortune personnelle, mais nièce, par sa mère, de l'impératrice d'Autriche, Louis-Philippe avait sacrifié au désir de rapprocher sa dynastie d'une des plus hautes familles souveraines de l'Europe. Il lui restait à pourvoir le duc de Montpensier, le dernier de ses fils, auquel sa pensée intime destinait depuis longtemps l'infante Luisa, sœur de la reine Isabelle d'Espagne. Ce fut dans une courte et dernière entrevue qu'il eut avec la reine Victoria au château d'Eu (8 septembre 1845), que Louis-Philippe agita sérieusement l'idée de cette union (2), qui passa pour le chef-d'œuvre de sa politique, à laquelle elle devait porter le coup le plus funeste. L'entente cordiale était

(1) Lettre de M. Guizot à Louis-Philippe, 13 août 1845.

(2) Lettre de Louis-Philippe à la reine des Belges, 14 sept. 1846.

Digitized by Google

alors à son apogée, et cette situation favorable fut bientôt attestée par un fait sans exemple assurément dans les fastes parlementaires de la Grande-Bretagne. Une révolution ministérielle venait de rappeler à la secrétairerie d'État des affaires étrangères lord Palmerston, ce promoteur hostile du traité de 1840, cet antagoniste constant et presque personnel de Louis-Philippe. Les instances ou les exhortations de la reine Victoria déterminèrent l'arrogant ministre à venir chercher en quelque sorte à la Cour des Tuileries l'investiture de ses fonctions. Louis-Philippe accueillit lord Palmerston avec courtoisie, mais sans aucun abandon (1). Le nouveau secrétaire-d'État ne fut installé au foreign-office, qu'après avoir conclu une sorte de paix tacite avec le roi des Français, auquel il ne tarda pas à faire expier cette satisfaction passagère.

Las des airs d'indépendance et de l'attitude orgueilleuse qu'affectait le vainqueur de l'Isly, le maréchal Soult quitta peu de jours avant la session des Chambres le ministère de la guerre, qu'il ne conservait depuis longtemps que sur les vives instances du roi. Il fut remplacé par le général Moline de Saint-Yon, et garda la présidence nominale du Conseil. La session s'écoula sans orages graves ; mais l'opposition signala avec une nouvelle énergie la corruption croissante pratiquée par le ministère, et d'accablantes révélations justifièrent ce sanglant anathème lancé contre le *tarif des consciences*, du haut de la tribune parlementaire, par M. de Malleville. Ces débats scandaleux furent interrompus par un attentat commis sur la personne du roi (16 avril), au moment où il se promenait en voiture dans la forêt de Fontainebleau, avec une partie de la famille royale. Un dérangement accidentel dans la disposition des augustes prome-

(1) Lettre de Louis Philippe à M. Guizot, 15 juillet 1846.

Digitized by Google

neurs avait miraculeusement sauvé cette fois encore la vie de Louis-Philippe. L'assassin, nommé Lecomte, ancien garde-général de la forêt, tireur exercé, prétendit que son crime n'était que le produit d'un ressentiment privé : version peu probable, mais qu'il ne démentit ni dans son interrogatoire devant la Cour des pairs, ni même en présence de l'échafaud. Son châtiment ne contint point la malveillance. Le 29 juillet, deux jours avant les élections générales, un mécanicien, nommé Joseph Henry, tira un coup de pistolet sur le roi, au moment où ce prince, placé sur le balcon des Tuileries, se disposait à entendre le concert qui avait lieu pour l'anniversaire de la révolution. Quoique dénué d'importance réelle, ce nouvel attentat exerça sur les dispositions des électeurs une influence marquée, et la majorité ministérielle s'accrut dans une proportion notable. Ce succès inespéré devança de peu de jours une intéressante nouvelle : celle du double mariage de la reine d'Espagne avec son cousin Louis-François d'Assise, duc de Cadix, fils de l'infant don François de Paule, et de sa sœur, l'infante Luisa-Fernanda, avec le duc de Montpensier.

Presque exclusivement préoccupée des avantages matériels de ce dernier mariage (1), la France ne parut pas d'abord en comprendre toute l'importance politique. Cette importance lui fut révélée par les injures de la presse anglaise, et par les protestations réitérées de lord Palmerston, qui reprit en l'apprenant tous ses sentiments d'hostilité contre Louis-Philippe. Les reproches d'ambition, de duplicité et de perfidie ne lui furent pas épargnés, et ce grand évènement alimenta sans interruption pendant plusieurs mois toutes les

(1) L'infante apportait 32 millions, 769,470 réaux vellon, provenant de la succession paternelle, plus 3 millions de réaux en rente annuelle décrétée par les Cortès.

Digitized by Google

sources de l'opinion publique dans les deux royaumes. Le Parlement britannique et les Chambres françaises retentirent tour à tour des incriminations passionnées de lord Palmerston, et des subtiles apologies de M. Guizot. Un exposé sommaire mais fidèle des circonstances qui précédèrent cette conclusion mémorable, permettra d'apprécier la valeur des accusations portées contre la conduite de Louis-Philippe par le cabinet anglais.

Pressé depuis quelques années par la régente Marie-Christine, d'unir ses deux derniers fils aux filles de cette princesse, Louis-Philippe avait toujours repoussé l'idée de marier le duc d'Aumale avec la reine Isabelle, et ne s'était arrêté au projet de donner le duc de Montpensier pour époux à l'infante, qu'avec la probabilité que cette princesse n'hériterait jamais de la couronne d'Espagne. Le roi désirait ardemment cette union à cause de l'éclat que, par sa fortune et sa position, l'infante Luisa devait répandre sur sa dynastie naissante; mais l'intérêt même de son ambition le portait à fuir, dans l'alliance proposée pour le duc d'Aumale, le motif assuré d'une collision européenne. Louis-Philippe manifestait en même temps cet avis que le mari de la jeune reine devait être choisi parmi les descendants de Philippe V, dans la ligne masculine. Il excluait ainsi le prince Léopold de Saxe-Cobourg, neveu du roi des Belges, objet des préférences secrètes du gouvernement anglais. Ces idées parurent raisonnables à lord Aberdeen, alors ministre des affaires étrangères, qui, dans une conférence qu'il eut au château d'Eu, en 1845, avec le roi des Français, n'imposa à leur accomplissement qu'une condition : celle du mariage et de la grossesse préalables de la reine Isabelle. Elles furent goûtées surtout par Marie-Christine, qui se prononça vivement, ainsi que sa fille, en faveur du comte de Trapani, frère du roi de Naples et oncle d'Isabelle. Mais ces projets rencontrèrent un dangereux adversaire dans

Digitized by Google

M. Bulwer, ambassadeur anglais à Madrid, partisan passionné du prince de Cobourg. M. Bulwer, cédant à des instigations dont la source est demeurée secrète (1), obtint de Marie-Christine, à force d'intrigues, une lettre par laquelle cette princesse demandait au duc de Cobourg la main de son cousin pour la reine Isabelle, et lord Palmerston ayant succédé à lord Aberdeen au foreign-office, cette candidature fut ouvertement posée par le cabinet anglais. Toutes les instances contraires de la diplomatie française ne purent faire fléchir sa détermination. En même temps, lord Palmerston fit assurer, dit-on, du concours de son gouvernement, le parti *progressiste* espagnol (2), parti de tout temps antipathique à l'influence française. Cette conduite, directement contraire à la politique de Marie-Christine, modifia complètement ses premières résolutions, et la prétendance du prince de Cobourg fut écartée sans retour par elle et par la jeune reine. Louis-Philippe, de son côté, se regarda comme dégagé de la double condition que lord Aberdeen avait attachée au mariage de l'infante avec le duc de Montpensier. Il estima que la France n'était nullement condamnée par le traité d'Utrecht à frustrer un prince français d'un établissement avantageux à sa dynastie, et fit agir auprès de Marie-Christine dans le sens d'une conclusion prochaine. Le candidat personnellement préféré par Isabelle (3), le comte de Trapani, fut sacrifié aux répulsions de l'Angleterre, et le duc de Cadix, auquel on

(1) Dans une lettre écrite à M. Guizot, le 14 septembre 1846, lord Aberdeen nie en termes formels avoir encouragé M. Bulwer à cette démarche dont il avait pris soin d'avertir au contraire le gouvernement français.

(2) Lettre du roi des Français au roi des Belges, 25 juillet 1846.

(3) *Quiero Trapani, je veux Trapani*, répétait-elle sans cesse à ses ministres (Lettre de Louis-Philippe à la reine des Belges, 14 septembre 1846).

Digitized by Google

prit soin d'accoutumer peu à peu sa jeune cousine (1), fut définitivement agréé. L'union de ce prince avec la reine parut à Louis-Philippe, selon quelques informations plus ou moins rigoureuses, offrir des chances probables de fécondité (2), et il fut résolu entre le roi des Français et la Cour de Madrid que les deux mariages auraient lieu simultanément. Cette précipitation, tant reprochée à Louis-Philippe, paraît suffisamment justifiée, soit par la conduite versatile du cabinet anglais, soit par la crainte plausible que le refus d'unir instantanément le duc de Montpensier à l'infante, ne fît échouer le projet d'union de la reine avec son cousin, et n'entraînât Marie-Christine dans toute autre combinaison matrimoniale contraire à la politique française.

Toutefois, il paraît difficile, au point de vue français, d'affranchir d'un sentiment de personnalité coupable la conduite de Louis-Philippe en cette occasion. L'intérêt dynastique peut seul expliquer, à mon avis, l'esprit de résolution remarquable avec lequel il affronta les chances d'une guerre européenne par la rupture de cette entente cordiale qui avait résisté jusqu'alors à tous les procédés hostiles du gouvernement anglais. En présence des mécontentements inévitables de notre ombrageuse et puissante alliée, la question du maintien de l'influence française en Espagne ne venait, en effet, que dans un ordre secondaire. Il est vraisemblable, d'ailleurs, que la répugnance de l'Angleterre pour le comte de Trapani eût cédé devant une appréhension sérieuse du mariage de l'infante avec le duc de Montpensier. Quant au prince Léopold de Saxe-Cobourg, en admettant que son affinité avec le mari de la reine Victoria dût alarmer le cabinet français sur le sort de cette influence, le cabinet ne pouvait perdre de vue

(1) Lettre particulière de M. Bresson à M. Guizot, 13 juillet 1846.
(2) Lettre de Louis-Philippe à la reine des Belges.

Digitized by Google

que ce prince était aussi le propre neveu du gendre de Louis-Philippe : circonstance propre à atténuer les conséquences de son union avec la fille aînée de Ferdinand VII, si cette union, ce qui est fort douteux, fût devenue une irrémissible nécessité. Politiquement parlant, le mariage du duc de Montpensier, ce prétendu chef-d'œuvre d'habileté diplomatique, était un événement nul ou dangereux pour la France. Nul, si la reine Isabelle avait des héritiers ; dangereux, si, par la stérilité de son hymen avec François d'Assise, la duchesse de Montpensier ou ses enfants étaient appelés quelque jour à lui succéder sur le trône d'Espagne.

Quoi qu'il en soit, Louis-Philippe ne tint, cette fois, aucun compte des protestations ni des menaces du ministère anglais, et repoussa hautement l'inconvenante proposition qui lui fut faite d'une renonciation éventuelle de l'infante et de son mari à leurs droits au trône : renonciation absurde d'ailleurs, car le droit incontestable des descendants de Philippe V ne pouvait périr par leur alliance à une famille qui avait abdiqué les siens (1). Le roi se borna à prescrire au prince de Joinville, qui commandait alors une escadre dans la Méditerranée, d'observer la plus grande circonspection et d'éviter toute démonstration et même toute allure capable d'offusquer le gouvernement britannique (2). Les deux mariages furent célébrés à Madrid le 10 octobre 1846. M. Bulwer n'assista point à cette cérémonie, et lord Normanby, ambassadeur anglais à Paris, ne prit aucune part aux fêtes qui eurent lieu à St-Cloud, lors de l'arrivée des nouveaux époux. L'entente cordiale ne put se remettre de cette prétendue violation des engagements pris par Louis-Philippe. La reine Victoria, particulièrement, en témoigna un courroux très-vif, et lord

(1) *Memorandum* de M. Guizot, du 11 oct. 1846.

(2) Lettre du 11 sept. 1846.

Digitized by Google

Aberdeen, malgré son dévouement personnel pour le roi des Français, écrivit à M. Guizot qu'il n'apercevait dans la conduite de l'Angleterre *aucun motif plausible* (1) au changement qui avait eu lieu. Le cabinet anglais parut dès-lors encourager ostensiblement les prétentions du comte de Montemolin qui, par l'abdication de don Carlos, son père (mai 1844), se regardait comme légitimement appelé à recueillir l'héritage de Ferdinand VII. Ce prince avait fui sur le sol hospitalier de la Grande-Bretagne la captivité où le retenait le gouvernement de Louis-Philippe. M. Bulwer, de son côté, ne cessa de combattre par ses intrigues les efforts du ministère français pour acquérir de l'influence sur les affaires de la Péninsule, et son action ne fut que trop secondée par les actes scandaleux de mésintelligence qui éclatèrent bientôt au sein du ménage royal. Cet état de choses subsista jusqu'au retour à Madrid (oct. 1847) du général Narvaez, ambassadeur près la cour de France, ministre entièrement dévoué à la politique de Louis-Philippe et de Marie-Christine. Ce général, aidé de la reine-mère, réussit à rapprocher les deux époux, et à conquérir dans le gouvernement de l'Etat un ascendant qu'il devait conserver même après la chûte de Louis-Philippe. Enfin, lorsqu'eut lieu cette grande catastrophe, les inimitiés des deux gouvernements, graduellement envenimées par les déclamations de la presse, semblaient prêtes à se traduire en hostilités ouvertes. On se mesurait d'un regard menaçant, on se traitait avec aigreur sur tous les points du globe où l'on se rencontrait (2), et de vastes armements témoignaient combien était sérieuse et profonde, de l'un et de l'autre côté du détroit, l'irritation des esprits. Dans une lettre adressée à sir John Burgoyne, le duc de Wellington, ce premier protecteur

(1) *No adequate ground.* (Lettre du 14 septembre 1846).

(2) *Des Rapports de la France et de l'Angleterre à la fin de* 1847, par M. Michel Chevalier.

Digitized by Google

européen de la monarchie de 1830, conjurait hautement ses compatriotes de se préparer à combattre les projets de débarquement et d'invasion qu'il supposait à la France, et, dans un autre document, inséré au *Times*, Lord Ellesmere enchérissait encore sur les appréhensions patriotiques du vieux guerrier.

La rupture de l'entente cordiale eut des fruits amers pour la république de Cracovie, dont l'indépendance avait été solennellement reconnue par le congrès de 1815. Les puissances du Nord, prenant pour prétexte l'insurrection qui venait d'éclater au sein de cet Etat, se hâtèrent d'incorporer son territoire à l'empire autrichien, bien sûres que l'isolement actuel de la France ne lui permettrait point de punir cette violation scandaleuse des traités. Le ministère du 29 octobre proposa vainement, en effet, au cabinet anglais de s'unir à lui pour protester : Lord Palmerston refusa d'apposer sa signature au bas de l'acte dressé par M. Guizot, et protesta par un acte séparé. Ce refus n'empêcha pas le ministère français de prêter son concours à l'Angleterre pour soutenir la reine de Portugal, dona Maria, contre une insurrection formidable, provoquée par des actes bien autrement arbitraires que ceux qui avaient amené la chute de Charles X : inconséquence d'autant moins excusable, que l'Angleterre seule avait un intérêt direct au maintien du régime établi dans cette partie de la Péninsule. Mais la nouvelle politique du gouvernement français eut un résultat plus fâcheux encore dans la longanimité forcée avec laquelle il supporta l'irruption des troupes autrichiennes au sein des Etats romains, lorsque les idées d'émancipation proclamées du haut de la chaire pontificale par l'illustre successeur de Grégoire XVI, s'y réalisèrent sous la forme d'une insurrection. Il ne fallut rien moins que les réclamations menaçantes de l'Angleterre et l'énergique opposition du nouveau pontife pour mettre un terme à cette dangereuse inter-

Digitized by Google

vention. La politique fière et nationale de Casimir Périer avait honteusement fléchi devant un intérêt dynastique, et l'inaction de M. Guizot répondait à celle que M. de Metternich avait gardée en présence des mariages espagnols..

Dans cet état d'impuissance et d'isolement, ce fut une nouvelle d'un haut intérêt pour la France et pour l'Europe entière que celle de l'union du comte de Chambord avec la princesse Marie-Thérèse de Modène, nièce de l'impératrice d'Autriche. Louis-Philippe, personnellement, en conçut un dépit très-marqué. Cet événement, préparé dans le plus profond mystère, ruinait le laborieux échafaudage construit de longue main par le chef de la maison d'Orléans pour vouer à un célibat perpétuel, s'il était possible, l'héritier légitime du trône de Charles X. Le mariage du comte de Chambord fut célébré à Bruck, le 16 novembre 1846, en présence des augustes débris de la famille royale, dont l'exil brilla tout-à-coup d'un de ces rayons d'allégresse pure qui ne visitent plus guère les palais des rois.

Lorsque Louis-Philippe ouvrit, le 11 janvier 1847, la dernière session législative qu'il devait conduire à son terme, la puissance intérieure de son gouvernement, affermie par les épreuves même qu'il avait traversées, offrait toutes les apparences de la force et de la durée. Une majorité compacte et dévouée dans les deux Chambres était acquise à son système d'administration. Les partis, usés par sa patience, ou découragés par son incontestable dextérité, semblaient réduits à l'impuissance. L'aristocratie nobiliaire, appauvrie par quelques défections notables, ou neutralisée par la préoccupation de ses intérêts matériels, avait cessé toute hostilité active contre la monarchie de 1830. L'esprit politique du clergé s'était insensiblement modifié par suite du recrutement successif de ce corps, et la religion elle-même, subissant l'influence

Digitized by Google

de la dynastie nouvelle, était devenue un *instrument de règne*. Quelques évêques indépendants poursuivaient, il est vrai, avec une vive persistance, cette liberté d'enseignement qui n'était ni dans la pensée, ni dans la politique étroite du chef de l'Etat. Mais cette opposition, qu'il savait habilement endormir ou calmer par quelques concessions de détail, n'était pas de celles qui renversent les trônes, et, par la réorganisation prochaine du Chapitre de Saint-Denis, la Cour se préparait un point d'appui solide et puissant contre les attaques de l'épiscopat. Rien, d'ailleurs, dans les idées voltairiennes de Louis-Philippe, n'eût éveillé de scrupule à une lutte ouverte contre le pouvoir ecclésiastique ; et lorsque, dans une suprême entrevue, à la menace impétueuse de briser sa mître épiscopale, le digne successeur de M. de Quélen répliquait par l'appréhension menaçante du renversement du trône (1), il employait le seul argument propre à fléchir une indomptable volonté. Le zèle des fonctionnaires publics, stimulé par l'indéfectible appui du gouvernement et par des avantages matériels peu conformes à l'élévation progressive des charges de l'Etat (2), ne reculait devant aucun obstacle, et servait sans scrupule toutes les conséquences d'un système

(1) *Annales de philosophie*, par M. Bonnety, 1848.

(2) Le seul budget de la guerre, de 1838 à 1847, présentait un excédant de 1208 millions, tandis que cet excédant n'avait été, pour l'Angleterre, durant le même laps de temps, que de 426 millions. L'élévation proportionnelle des dépenses maritimes était plus exorbitante encore. M. Portal, ministre de la marine sous Louis XVIII, regardait la somme de 65 millions comme le budget normal de ce département, et déclara trois ans de suite à la tribune, qu'avec cette somme il se chargeait de créer, dans un espace de dix années, une flotte de 40 vaisseaux de ligne, 50 frégates, avec un nombre proportionné de bâtiments inférieurs, de maintenir la réserve des arsenaux au niveau des exigences, et de porter au plus haut degré de perfection nos divers établissements maritimes. Plusieurs hommes d'État qui ont eu le porte-feuille de la marine ont présenté des

Digitized by Google

prêt à tout avouer, hormis l'insuccès. A toutes les forces de son gouvernement, Louis-Philippe ajoutait les ressources personnelles d'un esprit actif, laborieux, plein de finesse et d'expérience, assidu à tous les intérêts de sa politique, à tous les devoirs de la royauté. Une complexion robuste, entretenue par sa tempérance et l'extrême régularité de ses mœurs, promettait à l'ambitieux imitateur de Guillaume d'Orange les jours nécessaires pour asseoir le système qu'il avait fondé, et dont ses fils deviendraient d'intelligents continuateurs, après en avoir été les brillants auxiliaires. Affaiblie par une répression constante et sévère, la liberté de la presse, ce dissolvant presque irrésistible des sociétés modernes, avait usé dans ses propres excès une partie de sa puissance, et la turbulence famélique des plus dangereux libellistes s'était tue devant les séductions du pouvoir. La masse de la nation, liée à l'existence du gouvernement par tous ses intérêts matériels, semblait soustraite à jamais à la sphère des influences révolutionnaires. Une armée nombreuse et bien entretenue offrait l'image de la fidélité sous l'aspect de la discipline. Paris fortifié, Paris défendu dans son enceinte intérieure par mille savantes combinaisons stratégiques, défiait en apparence le génie de la sédition : or, dans le système de centralisation que nous avait légué l'absolutisme impérial, Paris, c'était la France elle-même. Les transactions industrielles et commerciales, frap-

programmes analogues. En 1846, ce budget n'a pas été moindre de 134 millions.

Au mois de février 1848, le dégrèvement de la propriété foncière en France depuis la paix de 1814, n'excédait pas 150 millions, dont 92 étaient l'œuvre de la Restauration. Le même gouvernement avait réduit, en outre, de 19 millions la charge résultant des rentes proprement dites. De 1815 à 1848, les réductions opérées par l'Angleterre dans les charges publiques, se sont élevées bien au-delà d'un *milliard*. (*Des Rapports de la France et de l'Angleterre*, par M. Michel Chevalier).

Digitized by Google

pées de langueur par la révolution de 1830, s'étaient insensiblement ranimées au souffle puissant de la confiance publique, et une prospérité irrécusable recommençait à vivifier le sol raffermi (1). Par l'institution des caisses d'épargne et l'importation des salles d'asile, par les développements donnés à l'instruction primaire et la conquête assurée de la liberté du travail, le gouvernement avait fait preuve d'une sage sollicitude pour les intérêts populaires. Les encouragements littéraires étaient généralement distribués dans une judicieuse mesure, et M. Guizot avait jugé le gouvernement assez fort pour rétablir cette Académie des sciences morales et politiques dont l'Empire et la Restauration avaient craint de braver les abstractions démocratiques. De nobles monuments s'élevaient ou s'embellissaient sous l'impulsion fastueuse du chef de l'Etat, et toutes les grandes cités de France, à l'exemple de la capitale, attestaient par l'agrandissement et la décoration de leurs foyers l'augmentation de la richesse publique et privée. L'ordre matériel s'affermissait sous une législation généralement obéie. A défaut de cette considération publique qui ne pouvait s'adresser qu'à une administration pure et désintéressée, à d'irréprochables antécédents, les dépositaires du pouvoir avaient conquis une influence salutaire sur les populations. Sans entraînement, sans sympathie personnelle, Louis-Philippe s'était fait accepter en France et à l'étranger, et l'habileté du gouvernement de 1830 avait heureusement effacé les traces matérielles du grand cataclysme dont il était issu.

Mais cette position, en apparence inexpugnable, ne reposait en réalité sur aucun fondement sérieux. Egalement dé-

(1) De 1835 à 1842, c'est-à-dire durant une période de sept ans, le nombre des cotes foncières s'était accru, dans des proportions variables, de 5 à 22 pour cent : résultat qui implique une invasion notable du prolétariat dans la propriété immobilière.

Digitized by Google

nuée du principe imposant d'une consécration nationale, et du principe tutélaire de la légitimité qui aurait pu raffermir le sol sous les pas tumultueux de la démocratie, la monarchie citoyenne n'avait pas d'existence qui lui fût propre. Elle était condamnée par son origine à se mouvoir, sous peine de mort, dans le cercle étroit où la contenait, depuis dix-sept ans, un régime d'expédients et d'artifices. Son inaction forcée la perdit. Quand la France fut lasse de ce système corrupteur et stérile, le fragile édifice de juillet s'écroula rapidement, et Louis-Philippe tomba victime non de sa mauvaise volonté, mais de son impuissance. La situation fut plus forte que l'homme auquel elle était imposée. La France de 1830 ne pouvait échapper à l'anarchie que par l'abaissement et la corruption.

Le ministère du 29 octobre, mutilé par la mort de M. Martin du Nord, et par la retraite de MM. Moline de St-Yon, de Mackau et Lacave-Laplagne, se compléta, le 9 mai, par l'adjonction de MM. le général Trézel, Montebello et Jayr. Cette combinaison, qui sous-entendait bien des refus, n'apportait aucune force au pouvoir. La session de 1847 ne se fit guère remarquer que par la négation de ses résultats. La désaffection publique s'accrut rapidement sous l'impression de cette incurable stérilité, et la voix de cet ancien ministre, proclamant que le *gouvernement était dans des mains avides et corrompues*, pesa comme un redoutable anathême sur un régime voué désormais au mépris par l'impuissance. Un député connu pour son infatigable antagonisme contre les abus de toute espèce, M. Lherbette dénonça avec force le régime machiavélique et dilapidateur appliqué à l'exploitation des forêts de la liste civile, et ses accusations, faiblement réfutées, contribuèrent encore à aigrir les esprits. La majorité ministérielle, jusque-là si compacte, commença à s'ébranler sous l'impulsion du mécontentement public, et une fraction nom-

Digitized by Google

breuse et puissante de membres de l'ancien centre, sous le nom de *conservateurs progressifs*, vint fortifier graduellement l'opposition de son concours actif ou de sa menaçante neutralité.

Les scandales de cette dernière période de la monarchie révolutionnaire sont connus. Un acienn chef de la justice ouvertement convaincu de concussion, les plus hautes dignités comme les plus modestes emplois de l'Etat avilis par un honteux trafic, un duc et pair de race illustre fuyant dans le suicide le supplice d'un lâche assassinat, la corruption, l'escroquerie, l'oubli des traditions les plus vulgaires de l'honneur, pratiquées autour des représentants du pouvoir suprême, et jusques dans le palais des rois : tel fut le spectacle qu'une contrée qui se flattait de marcher à la tête de la civilisation moderne, offrit à l'Europe, durant les derniers mois de 1847. Et c'est en présence de cette société en dissolution, que M. de Lamartine essayait la réhabilitation de Robespierre et l'apologie du crime le plus odieux qui ait souillé les annales de la nation française !

Les passions démocratiques répondirent à ce coupable appel, et des banquets réformistes s'organisèrent, sous les auspices des députés du côté gauche, à Paris, à Colmar, à Strasbourg, à Saint-Quentin, à Orléans, à Lyon : redoutables assises où le système politique de la royauté de 1830 fut impitoyablement traîné sur la sellette, et dénoncé à la France entière comme indigne de présider plus longtemps à ses destinées.

A ces démonstrations, encouragées au dehors par la défaite du Sonderbund helvétique, par les cris d'insurrection qui commençaient à retentir sur tous les points de la péninsule italique, le roi n'opposait qu'une aveugle et inflexible persistance dans le maintien de ses funestes conseillers. Il récompensait, dans l'élévation de M. Guizot à la présidence du Conseil, l'interprète le plus éloquent, le plus intrépide et le plus

Digitized by Google

ambitieux de la *pensée immuable*, et faisait expier au prince de Joinville la liberté de ses représentations par un exil en Algérie, dont son frère, le duc d'Aumale, venait d'être nommé gouverneur-général. Chacun pliait devant cet absolutisme sénile, qui se complaisait dans l'ostentation de sa propre puissance (1). Le dernier jour de cette année d'agitation et de scandale priva Louis-Philippe dans sa sœur et l'inséparable compagne de presque toute sa vie, la princesse Adélaïde, âgée de 70 ans, du seul être qui, par son dévouement, son expérience et la mâle sagesse de ses conseils, eût conservé quelqu'ascendant sur son esprit. Ce fut le sceau de sa fatalité.

Louis-Philippe ouvrit la session législative par un discours où il crut devoir répondre à la préoccupation publique en signalant l'agitation fomentée par *des passions aveugles ou ennemies*. Ces paroles, qui ne rappelaient que trop l'indiscrète provocation reprochée à Charles X, dans des circonstances analogues, furent le signe d'une tempête violente à la Chambre des députés. Mais les efforts de la minorité ne purent écarter de l'Adresse une phrase correspondante à *la flétrissure* descendue du trône, et le ministère, encouragé par cet imprudent succès, déclara l'intention de déférer dorénavant aux tribunaux tout banquet ou réunion politique. C'était, comme on le dit alors, « mettre la main de la police sur la bouche de la France. » L'opposition résista, et cent députés appartenant à ses diverses nuances, décidèrent qu'une manifestation solennelle en faveur du droit de réunion et de la réforme, aurait lieu à Paris le 22 février, sous la protection de la garde nationale et des jeunes gens des écoles. Cet appel menaçant provoqua une défense formelle du préfet de police, M. G. Delessert, magistrat justement considéré, mais dont la voix était impuissante à

(1) Lettre du prince de Joinville au duc de Nemours, 7 nov. 1847.

Digitized by Google

calmer la fermentation des esprits. Toutefois, la résistance du gouvernement, reproduite à la tribune par le ministre de l'intérieur, ébranla les dispositions du parti réformiste. A l'emploi de la force ouverte, il résolut de substituer celui des voies parlementaires, et M. Barrot, régulateur suprême de ces manifestations démocratiques, déposa, le 22 février, sur le bureau de la Chambre, une proposition de mise en accusation du ministère.

Cependant, en présence d'une collision plus ou moins imminente, les chefs du gouvernement ne demeuraient pas inactifs. Un grand mouvement de troupes s'opérait autour de Paris : vingt-sept mille hommes étaient casernés dans l'enceinte de la ville, quarante mille attendaient à ses portes ; des forces imposantes occupaient Vincennes et le Mont-Valérien, et tous les corps-de-garde de l'intérieur étaient fortifiés et crénelés. De nombreux piquets d'infanterie et de cavalerie défendaient les abords de la Chambre des députés.

Le 22 février, une forte colonne d'étudiants et d'hommes du peuple, partie de la place du Panthéon, sillonne les rues qui aboutissent au Pont-Neuf et pénètre sur la place de la Concorde, lieu fixé originairement pour le rendez-vous des réformistes. La force armée respecte leur passage, et les dragons les dispersent sans les maltraiter. Mais le peuple, exaspéré par les charges réitérées des gardes municipaux, attaque et désarme leurs postes, et forme, sans les défendre, des retranchements sur divers points de la capitale. Le lendemain, l'émeute prend des proportions plus menaçantes. De vifs engagements éclatent dans le quartier du Temple, sous la protection de redoutables barricades. Vers onze heures, le gouvernement se décide à regret à convoquer la garde nationale. Mais la première apparition de ce corps, depuis si longtemps hostile à la politique de Louis-Philippe, modifie le cours des évènements ; les légions s'assemblent aux

Digitized by Google

cris de : *vive la réforme* ! et leur intervention pacifique détermine bientôt l'inaction des troupes, qui affluent sur tous les points de la capitale. A la porte Saint-Denis, sur les places des Petits-Pères, des Victoires, du Panthéon, la milice citoyenne s'interpose entre les militaires et les insurgés, que protége le pavillon trompeur de la réforme, et partout les militaires battent en retraite. La résistance se concentre presque exclusivement dans la garde municipale, corps intrépide, dévoué, mais numériquement faible. L'insurrection triomphe. A la suite d'une conférence très-agitée, le ministère donne sa démission en masse, et M. Molé est mandé aux Tuileries. Mais c'est en vain qu'il cherche à faire comprendre à Louis-Philippe la gravité de la situation. La sécurité de l'aveugle monarque, secrètement entretenue par M. Guizot, résiste encore aux avis les plus menaçants, aux exhortations les plus pressantes. Les alarmes des princesses de la famille royale sont traitées de terreurs ridicules, dont on ne tardera pas à rougir , et les instances même de la duchesse d'Orléans, qui conjure avec larmes le roi de ménager le trône de son petit-fils, n'ont rien pu obtenir au-delà d'un changement de cabinet. N'a-t-il pas dit, la veille à un ambassadeur, dans un accès de belle humeur sur l'avortement de la réforme, qu'il était *à califourchon sur son gouvernement*! M. Molé se retire sans avoir obtenu aucune concession. Cependant le bruit de la retraite du ministère éclate au dehors; Paris entier se livre à la joie, et tout annonçait un dénouement pacifique à cette grande crise, lorsque, dans la soirée, une décharge meurtrière, partie du bataillon de la ligne qui garde l'hôtel des affaires étrangères, et provoquée par je ne sais quelle mystérieuse et criminelle agression, rallume partout le feu de l'insurrection. On court aux armes, les barricades se relèvent, le tocsin sonne, et son glas ugubre remplit d'effroi les pâles hôtes des Tuileries. A une

Digitized by Google

nuit d'angoisses va succéder un jour plus formidable encore, le dernier jour de la monarchie !

Louis-Philippe avait signé, à minuit, l'avènement ministériel de M. Thiers et la nomination du maréchal Bugeaud au commandement général des troupes. Il s'était endormi plein de confiance dans le succès de ces dispositions, qui se tempéraient l'une par l'autre. Quel réveil ! la cité entière est sous les armes ; l'insurrection, encouragée sur tous les points par des défections ou des victoires, se propage dans d'effrayantes proportions; les Tuileries sont cernées, et, devant l'insuffisance trop certaine des dernières concessions royales, on commence à murmurer autour du roi les mots d'abdication et de départ. Les dispositions les plus contradictoires se croisent dans un inexprimable désordre. Comme Marie-Antoinette, aux mêmes lieux, à un demi-siècle de distance, Marie-Amélie exhorte l'infortuné monarque à mourir à la tête de ses troupes. Louis-Philippe, indécis, monte à cheval, passe sur la place du Carrousel une revue où les cris de *vive la réforme !* se mêlent à ceux de *vive le roi !* reçoit M. Thiers, qui détruit ses dernières espérances, et abdique enfin en faveur du comte de Paris, au bruit de la fusillade qui fait frémir les vitres de son palais. Restait à fuir. Les troupes se replient, les voitures de départ s'avancent, Louis-Philippe dépouille lentement les insignes du rang suprême, pendant que son altière compagne reproche à M. Thiers, avec un foudroyant éclat, l'ingratitude et l'aveuglement de son opposition. Par un suprême et vain élan de cette volonté si longtemps souveraine, le monarque fugitif recommande solennellement à tout son entourage la régence du duc de Nemours (1) ; puis il prend le bras de Marie-Amélie, et traverse avec elle le jardin des Tuileries

(1) *Hist. des Trois Journées de Février*, par Eug. Pelletan, p. 96.

Digitized by Google

et la place de la Concorde, oubliant, dans le désordre de leur retraite, la jeune duchesse de Montpensier, qu'on recueille plus tard errante, éperdue. Arrivés, non sans obstacle, au Pont-tournant, tous deux montent à la hâte dans une modeste voiture de place, attelée d'un seul cheval ; les insurgés avaient dispersé leurs équipages à coups de fusil! La duchesse de Nemours les suit dans une seconde voiture : un escadron de dragons protége leur fuite. A la hauteur des Champs-Elysées, le cortége royal essuye une vive fusillade, dernier adieu du peuple de Paris, qui, par une sévère dispensation de la Providence, reprenait violemment au prince fugitif le pouvoir qu'il avait usurpé moins de dix-huit ans auparavant !

A son arrivée à Saint-Cloud, le roi s'aperçut pour la première fois qu'il était parti dans un état complet de dénûment. Il fallut que les officiers de son escorte se cotisassent pour favoriser la fuite de celui qui occupait quelques instants avant le plus beau trône de l'univers. Ce fut à Dreux, dans la nuit du 24, qu'il apprit avec consternation, de la bouche du duc de Montpensier, le mauvais succès des efforts tentés à la Chambre des députés, pour la reconnaissance des droits de son petit-fils. Louis-Philippe n'avait vu dans l'insurrection de Paris qu'un orage passager, qu'il s'était flatté de dissiper par une retraite momentanée. Toute illusion devenait désormais impossible. Les augustes prosrits arrivèrent le 27 à Trouville, où les soins du docteur Biard et de M. de Pertuis, aide-de-camp du roi, leur procurèrent les moyens de passer en Angleterre. Mais une misérable concurrence entre deux patrons de barque faillit devenir fatale à leur sûreté. Il fallut éviter, par un prompt départ pour Honfleur, les investigations de la police. Enfin, après trois jours d'incertitudes et d'alarmes, les débris de la famille royale se réunirent le 2 mars devant

Digitized by Google

le Hâvre, à bord de l'*Express*, paquebot anglais destiné à embarquer ceux des sujets de la reine Victoria qui fuiraient le sol agité de la France. Le successeur de Charles X avait arboré la livrée du plus modeste fugitif. Américain par le nom et par l'accent, il portait des lunettes vertes, et sa figure, dépouillée des favoris épais qui l'ombrageaient, était à moitié recouverte d'un cache-nez. La traversée fut pénible, mais couronnée le 3 par un heureux débarquement à New-Haven, d'où le couple royal se rendit au château de Claremont, propriété particulière du roi des Belges. Là, se retrouvèrent successivement les membres de la famille déchue, excepté la duchesse d'Orléans, qui se retira avec ses enfants dans les États de Mecklembourg.

Ici doit se terminer cette incomplète esquisse d'une des existences les plus pleines et les plus agitées que mentionne l'histoire. Rendu à la vie privée par l'explosion formidable que ses habiles efforts et son courage personnel avaient contenue pendant dix-sept ans, Louis-Philippe expie aujourd'hui dans un dernier exil les torts d'une politique à laquelle les circonstances eurent plus de part que ses propres inspirations. La condamnation la plus éclatante de son règne sera sans doute d'avoir rendu possible en France le retour de ce régime républicain, que tant de funestes souvenirs, tant de sinistres images semblaient devoir écarter à jamais de notre sol. Mais l'histoire et la logique absoudront difficilement les réformateurs de 1848 d'avoir opposé à une situation vicieuse le remède extrême d'une révolution, et proscrit le principe même de l'institution monarchique, en vue de l'administration impopulaire qu'il avait enfantée. Car, les révolutions, qui corrigent certains abus, rendent rarement aux peuples les biens dont elles les privent, et, comme l'a écrit notre plus illustre publiciste, à la lueur de soixante ans d'une expé-

Digitized by Google

rience chèrement acquise, « la société ne s'établit point en changeant à chaque instant de maîtres, de formes, de principes et de malheurs (1). »

Ainsi qu'il arrive aux hommes d'État de tous les siècles, Louis-Philippe d'Orléans a été tour à tour loué avec excès, et dénigré sans mesure. Tandis que les uns ont marqué sa place parmi les dominateurs les plus renommés des nations, d'autres, lui déniant jusqu'à l'intelligence politique, ont affecté de ne voir en lui qu'un instrument et presqu'une erreur de la fortune, un ambitieux vulgaire et sans portée. D'égales contradictions ont défiguré le caractère personnel de ce prince, et la postérité aura peine à discerner ses véritables traits au milieu des hommages outrés et des injustes accusations qu'il a successivement inspirés. C'est dans les actes mêmes et dans les écrits de Louis-Philippe, c'est dans l'ensemble de sa carrière politique qu'il convient de chercher ses vrais sentiments et la portée réelle de son esprit.

Tout homme reçoit communément, de son origine ou de son éducation, le germe d'un ordre de conduite auquel il ne se montre jamais complètement infidèle durant le cours de sa vie. Aucune destinée peut-être ne vérifie mieux l'exactitude de cette observation que celle dont je viens d'esquisser les principaux évènements. Né avec un fonds incontestable de droiture et d'humanité, le duc de Chartres eut à lutter, dès ses premières annés, contre la disgrâce d'un nom odieux à la Cour et plus tard, à l'émigration. Ce rôle équivoque dut enfanter chez lui avec l'habitude d'une étroite circonspection, cette souplesse d'esprit, ou, pour mieux dire, cette altération prématurée du sens moral, qui jetèrent longtemps dans d'étranges con-

(1) *De la Proposition relative au bannissement de Charles X*, par M. de Chateaubriand.

Digitized by Google

tradictions cette âme avide d'action et de bruit. Tour à tour exalté révolutionnaire et fanatique émigré, d'une haine absolue de la royauté passant à un culte presque superstitieux pour les traditions monarchiques, ici, patriote ardent, là, implorant avec instance du service contre son pays, tantôt prêt à accepter le sceptre constitutionnel des mains de Dumouriez, tantôt impatient de coopérer dans les bocages de la Vendée au salut de la France royaliste, Louis-Philippe n'offre à notre observation, pendant la première moitié de sa vie, que le spectacle assez vulgaire d'une ambition brûlant de se satisfaire à tout prix, et tenant peu de compte de la bannière destinée à ombrager ses succès. Tout système lui est bon qui favorise son besoin de distinction et de renommée, toute opinion est sienne qui lui promet dans la société une place dont la mémoire de son père l'a trop longtemps déshérité. Mais le succès manque à tous ses efforts, et la fortune lui est rebelle sous quelque forme qu'il poursuive ses faveurs. Son attachement aux opinions révolutionnaires l'a voué à la misère et aux proscriptions : sa conversion aux idées monarchiques ne peut l'arracher à l'inaction et à l'obscurité. Cependant l'Empire s'écroule, un gouvernement pacifique et tempéré succède au joug doré qui pesait sur la France : la Restauration, qui en ouvre les portes au duc d'Orléans, agrandit la sphère de ses aspirations ambitieuses ; il devient insensiblement le point de mire de tous les mécontents d'un régime qui froisse tant d'intérêts, brise tant d'espérances. Plus habile à exploiter qu'à préparer ou à diriger les évènements, il comprend et accepte sans hésitation le nouveau rôle qu'ils lui tracent ; et, des sentiments, des souvenirs de l'émigration, il ne garde plus que ce qu'il lui faut pour endormir la prudence ombrageuse de Louis XVIII et les susceptibilités inquiètes des anciens compagnons de son exil. Partout ailleurs, le duc d'Orléans n'est plus que le pa-

Digitized by Google

triote de 1789, et le soldat de Jemmapes. Car, à travers les adorations monarchiques, il pénètre la puissance des idées révolutionnaires, et sait parfaitement que, dans les sociétés agitées, la victoire n'est point au parti le plus honnête et le plus sage, mais au plus entreprenant. Le succès, cette fois, couronne sa tactique. Il réussit à maintenir, à encourager l'opposition libérale, sans compromettre par aucun écart de conduite, par aucune trahison matérielle, les douceurs de sa position secondaire ; et c'est quand Louis XVIII le croit plus sensible aux avantages réels du pouvoir, qu'au pouvoir lui-même (1), que tout se prépare pour lui faire passer

(1) Frappé des développements de cette conspiration du libéralisme qui, de l'opposition constitutionnelle de B. Constant, devait, par une pente continue, aboutir en moins de trente ans, au socialisme armé de Proudhon et de Barbès, un clairvoyant ministre de Louis XVIII entretenait un jour ce monarque de ses appréhensions ; il exprimait la crainte que le duc d'Orléans ne prît part à ces machinations : « Le duc d'Orléans, s'écria Louis XVIII, conspirer pour usurper la couronne !.. Ah ! s'il s'agissait de la liste civile, je ne dis pas... »

M. Capefigue raconte dans son *Histoire de la Restauration*, une anecdote assez piquante et très-caractéristique sur la sollicitude que Louis-Philippe, alors duc d'Orléans, apportait à la direction de ses intérêts pécuniaires. En 1828, la commission du budget réclamait instamment de M. de Caux, ministre de la guerre, une réduction sur les états-majors de l'armée, et particulièrement sur les nombreux aides-de-camp attachés à la personne des princes. Le roi raya lui-même de la liste d'activité plusieurs de ses officiers et quelques-uns de ceux du duc d'Angoulême et du duc d'Orléans. Le dauphin approuva ce travail d'assez bonne grâce ; mais à peine M. de Caux eut-il informé le duc d'Orléans de la mesure qui mettait à sa charge personnelle une partie de son état-major, que le prince accourut dans son cabinet et blâma vivement cette mesure, sans égard aux réclamations incessantes du côté gauche qui l'avait provoquée. Vainement le ministre se prévalut de cette circonstance : rien ne put toucher le duc d'Orléans. M. de Caux, prévoyant que le prince irait implorer la protection du roi en faveur de ses aides-de-camp, courut au château et prévint Charles X de ce qui venait de se passer. « Ah ! ah ! dit en riant le roi, voilà bien les libéraux ; faites des économies, pourvu que ça ne les

Digitized by Google

sans secousse le sceptre prêt à choir des mains du successeur loyal mais inexpérimenté de ce prince. La politique du duc d'Orléans, pendant la Restauration, ne fut ni conspiratrice, ni agressive, comme on l'a tant de fois prétendu : ce fut une politique d'observation, et, si l'on peut le dire, une embuscade dressée avec art par un prince patient et prévoyant, contre un gouvernement généralement honnête, mais faible, tiraillé entre les exigences de l'émigration et les nécessités de la France nouvelle, et pardessus tout mal éclairé sur les vœux et le véritable esprit du pays.

Cependant, en présence de la grande épreuve de 1830, le duc d'Orléans hésite, et sérieusement, je crois, à recueillir le sanglant héritage de la victoire du peuple parisien. Il s'alarme du succès de ses propres encouragements. Il calcule avec effroi le poids du fardeau et le désavantage des circonstances au sein desquelles il lui est imposé. Mais les puissantes instigations de sa sœur, les excitations de ses partisans, l'appréhension d'un nouvel exil, et, le dirai-je, l'intérêt de sa propre fortune triomphent de son indécision, et dès lors sa politique, jusqu'ici timide et flottante, se dévoile sans réserve. Régner et faire à tout prix régner sa dynastie, telle semble être la devise invariable de ce nouveau Sixte-Quint, passé tout-à-coup de l'humble attitude de premier sujet de Charles X aux espérances les plus démesurément ambitieuses. Le système gouvernemental de Louis-Philippe est tout entier dans ce programme, gros d'un régime modéré, mais corrupteur, d'une diplomatie généralement loyale et conciliante, mais dépourvue d'initiative et de grandeur (1).

touche pas. » M. de Caux venait de sortir des Tuileries, lorsque le duc d'Orléans y arriva ; mais ses instances furent vaines, et Charles X maintint la réduction.

(1) « Après dix-huit ans de règne et d'une diplomatie que l'on croyait habile parce qu'elle était intéressée, la dynastie remettait la France à la

Digitized by Google

Car il fallait, à force de concessions et de garanties, fléchir le mauvais vouloir des puissances européennes et désarmer leurs ombrageuses susceptibilités. Et c'est ainsi que les révolutions abaissent les empires en déplaçant les conditions de leur force et de leur liberté.

La modération était chez Louis-Philippe une qualité du tempérament autant qu'un calcul de la politique. Quoiqu'éminemment brave, il répugnait à l'effusion du sang, et tout le monde sait avec quelle scrupuleuse sollicitude il usait de la faculté qu'il s'était personnellement réservée de réviser toute procédure terminée par une sentence capitale, lors même que le condamné n'avait pas eu recours à la clémence royale. L'idée de l'échafaud sur lequel avait péri son père révoltait son imagination, et le sang des Bourbons n'avait rien perdu de sa mansuétude originelle en circulant dans ses veines (1). Son règne n'a point été marqué par ces expiations politiques qui ont tant contribué à dépopulariser la restauration de Louis XVIII. Mais il est juste de remarquer que sa clémence ne fut pas mise à l'épreuve par une tempête comparable à celle du 20 mars, et que son gouvernement, bien qu'avare d'exécutions capitales, est loin d'être demeuré sans reproche à l'égard des condamnés politiques. Le traitement inhumain auquel étaient assujétis les détenus du Mont-Saint-Michel provoqua plusieurs fois les justes réclamations de la presse indépendante, et un biographe anglais fit remarquer combien ce régime homicide était en opposition avec les sentiments de

République plus cernée, plus garottée de traités et de limites, plus incapable de mouvement, plus dénuée d'influence et de négociations extérieures, plus entourée de piéges et d'impossibilités qu'elle ne le fut à aucune époque de la monarchie. » (Discours du ministre des affaires étrangères à la Chambre des représentants, 8 mai 1848).

(1) *The Bourbon is by no means a cruel race.... There is a mildness in their blood.* (Sterne).

Digitized by Google

philanthropie que Louis-Philippe, alors duc de Chartres, avait manifestés dans une visite faite avec sa sœur à ce lugubre établissement. Tant il est vrai que nous sommes portés à considérer d'un autre œil les offenses commises contre nous et les nôtres, et celles qui s'adressent à des étrangers ou à des indifférents.

Les qualités privées de Louis-Philippe, développées par les rudes leçons de l'adversité, répandirent sur son existence un légitime éclat, et constituèrent, si l'on peut le dire, la raison morale de son élévation. Il était bon frère, père tendre, époux fidèle, maître indulgent. Mais ses qualités de famille n'étaient point à l'épreuve de cet intérêt dynastique qui, devenu roi, domina tous les sentiments, toutes les actions de sa vie. En dépit des raisons d'État ou des nécessités constitutionnelles, l'ingratitude de ce prince à l'égard de Charles X et sa conduite envers la captive de Blaye marqueront sa mémoire d'une tache ineffaçable, et la postérité ne l'absoudra pas d'avoir maintenu son usurpation par un acte de basse persécution. L'intrépide mère du duc de Bordeaux venant revendiquer les armes à la main l'héritage de son fils, avait droit d'être combattue autrement que comme une faible femme. De même que la vieillesse, l'héroïsme n'a point de sexe, et c'est avilir sa propre victoire que de conspirer à l'abaissement des vaincus.

L'histoire réduira à leur véritable valeur les imputations d'avarice et de parcimonie que l'injustice contemporaine s'est plue à accumuler sur Louis-Philippe. La bienfaisance notoire de la maison d'Orléans, la belle création du Musée de Versailles et de nombreuses restaurations royales répondent à ces inculpations passionnées. Mais elle lui reprochera sévèrement d'avoir favorisé le développement d'un système de corruption politique auquel la Restauration n'était pas demeuré sans doute étrangère, mais qui, à aucune époque du régi-

Digitized by Google

me constitutionnel, même sous l'administration si décriée de Walpole, ne s'était produit avec plus de liaison et d'éclat. Ce système machiavélique n'eut pas seulement pour objet de vicier dans l'élection les sources mêmes de la vie politique : il tendit à rendre tout pouvoir pour longtemps impossible en France, par le discrédit qu'il versa sur les fonctionnaires publics chargés de le mettre en œuvre. La France assista pendant quelques années au spectacle étrange d'un gouvernement dont la confiance était en quelque sorte un brevet de suspicion publique, et qui rabaissait ses propres agents dans l'estime de leurs concitoyens à mesure qu'il les élevait en puissance et en dignité. Toute faveur semblait suspecte de la part d'un régime corrompu. Prodiguées à de lâches défections ou à d'indignes complaisances, les distinctions créées pour le véritable mérite perdirent tout leur prix; un dévouement absolu à la politique dynastique tint lieu de tout autre titre, et l'homme qui garda l'indépendance de ses convictions personnelles, perdit jusqu'au droit de servir son pays. Également coupable et dans son but et dans ses moyens, ce système immoral ne dédaigna pas des mobiles moins délicats encore; la vénalité sous toutes ses formes répondit aux sollicitations du pouvoir, et le confident le plus austère de la *pensée du règne* adressa sans honte à ses électeurs cette exhortation qui résumait le siècle : *Enrichissez-vous* ! La France conserva tout juste assez de moralité pour rougir d'elle-même et pour faire justice de ce régime qui blessait les plus nobles instincts de la dignité humaine.

Il faut tenir compte sans doute des difficultés de la situation. Le gouvernement de Louis-Philippe était en butte à l'hostilité de deux partis puissants, dont l'un demandait ouvertement « pardon à Dieu et aux hommes » de l'avoir placé sur le trône, dont l'autre lui refusait fièrement son concours en proclamant que « rien ne le forcerait

Digitized by Google

à saluer ce qu'il ne voulait pas saluer, ni à estimer ce qu'il ne devait pas estimer. » La tactique de ce prince avait consisté jusqu'à ce jour à contenir l'une par l'autre ces factions ennemies, en exploitant avec adresse les antipathies originelles qui les divisaient. En dépit de plusieurs défaites partielles qu'avait essuyées cette tactique, le succès lui était généralement demeuré. Toutefois, il était raisonnable de prévoir que ce système d'isolement échouerait tôt ou tard devant la désaffection croissante des esprits, et que l'établissement de juillet, si fortement éprouvé déjà par la coalition parlementaire de 1839, aurait bientôt à subir les dangereux assauts d'une alliance aussi compacte, aussi monstrueuse, aussi formidable que celle qui avait renversé le gouvernement de la Restauration.

Mais s'il est vrai que, dans l'état des esprits, l'ordre politique représenté par la monarchie de 1830, ne pût être sauvé par les voies régulières, au régime délétère que je viens de caractériser, à d'humiliantes et vaines concessions, j'eusse préféré, pour l'honneur de la France, l'extrémité même d'un coup-d'état, dont le succès, comme parle Tacite, aurait *attiré à lui la consécration publique.* La France, pays d'ordre et de loyauté, supportera toujours un gouvernement fort plutôt qu'un gouvernement corrompu. Car il n'y a dans la force ni erreur ni illusion : c'est le vrai mis à nu. J'aime mieux la Restauration disparaissant dans l'impuissance de son coup-d'état, que le gouvernement de juillet s'affaissant légalement avec lenteur sous le poids accablant de la contemption publique.

Servie, comme on l'a vu, par de puissantes facultés, la politique de Louis-Philippe manquait essentiellement de ces qualités cordiales et chevaleresques qui avaient donné tant de relief à l'habileté diplomatique de Henri IV. La chronique contemporaine a cité de lui un grand nombre de mots

Digitized by Google

heureux, de sentences piquantes et spirituelles, mais rien qui parte du cœur. Le mépris de l'espèce humaine perçait dans ses paroles, comme dans ses actions et ses écrits. De-là, cette absence de distinction dans son gouvernement dont lui-même, dit-on, ne pouvait s'empêcher d'être frappé. Par-là, surtout, s'explique le peu de regrets que sa chûte a personnellement laissés. Le machiavélisme de son système a fait taire le sentiment de ses services, et la France lui a tenu peu de compte d'un dévouement dans lequel elle a entrevu plus d'ambition dynastique que de véritable patriotisme. L'histoire saura s'affranchir de cette vaine préoccupation pour tirer de la grande catastrophe de février une leçon utile ; et Louis-Philippe, détrôné par le même peuple dont il tenait sa couronne, offrira un exemple de plus de l'impuissance d'un chef d'État à réagir contre le principe qui l'a élevé, et à lutter contre les exigences populaires, après les avoir encouragées ou consacrées.

A. Boullée.

FIN.

Digitized by Google

Voyages.

LETTRES SUR LA SARDAIGNE.[1]

VIe LETTRE.

A Monsieur C....

Messieurs, étiez-vous hier au théâtre ? Jamais la Robottini n'a si bien chanté ; c'est une artiste adorable, et je me sens capable de faire pour elle des folies, foi de Bersagliero ; et, ce disant, un jeune officier frisa sa moustache, en se rengorgeant dans son joli costume d'opéra-comique. — Vous n'êtes pas dégoûté, mon cher ; mais il faut bien avouer que nous avons, pour cette saison, une des meilleures troupes de l'Italie ; et puis, cette musique d'*Hernani* est si belle ! Jamais Rossini n'a rien fait de comparable ! et vraiment, Meyerbeer, dont les Français sont si enthousiastes, ne pourrait soutenir la comparaison avec notre Verdi. — Voulez-vous avoir la bonté de me faire passer ce vin de Monica ? décidément, voilà qui vaut mieux que tous les vins de France et d'Italie ! — Mais je crois que nous avons un nouveau convive ? Monsieur

(1) Voir les tome XXV, p. 344 ; tome XXVI, pp. 56 et 465 ; tome XXVII, pp. 143 et 219 ; tome XXVIII, p. 249.

Digitized by Google

est étranger ?... Ah ! vous arrivez de Cagliari ? et vous êtes Français ?... Monsieur vient sans doute dans notre pays pour faire quelques achats? Les étoffes de laine et le corail d'Algher sont si beaux ! les armes de Tempio ont une réputation universelle, et les chevaux de la Sardaigne sont reconnus aujourd'hui pour les meilleurs de l'Europe.

Je ne m'occupe pas de commerce, répondis-je, en m'inclinant vers mon voisin de gauche, estimable négociant de Sassari.— « Monsieur a peut-être une mission scientifique de son gouvernement ? il vient pour étudier nos institutions et nos réformes gouvernementales, et recueillir nos dernières découvertes dans le domaine de la science ? On doit, en effet, se préoccuper, à Paris, des travaux importants de notre Université ? J'ai l'honneur d'en faire partie, et je serais trop heureux de pouvoir mettre à la disposition de Monsieur mes faibles lumières... » Je me retournai, en le remerciant, vers mon voisin de droite : c'était un petit vieillard à l'œil ardent, aux manières juvéniles, qui, sans doute, avait retrouvé une seconde jeunesse dans la poussière de ses livres, comme Faust dans les rayons de sa bibliothèque. — Alors, Monsieur, vous êtes venu dans notre île, seulement pour la visiter ? vous avez été séduit, je le gage, par les récits enchantés des voyageurs. C'est, en effet, un beau pays que notre Sardaigne ! rien ne peut se comparer aux riantes campagnes de l'Ogliastro, à la richesse des plaines du Campidano, à la grandeur majestueuse de la Barbagia ; Millis est un véritable paradis terrestre, et les environs de Sassari sont une suite de bosquets délicieux. Cagliari est une grande ville, dont le port, bientôt, deviendra le plus important de la Méditerranée ; et Sassari, par l'étendue de son commerce, par ses richesses artistiques, par la beauté de ses monuments, peut lutter, dès aujourd'hui, avec les villes les plus renommées de l'Italie. Je recommande surtout à votre attention notre belle cathédrale, les tableaux de

Digitized by Google

notre célèbre Deida, le peintre le plus habile de la Jeune-Italie, c'est tout dire, et les œuvres d'un statuaire de Sassari, dont la gloire éclipsera peut-être un jour celle de Canova.

Telle était à peu près l'intéressante conversation de la table d'hôte de l'*osteria della Croce*, où j'étais descendu depuis quelques heures. C'était, comme toujours, une succession de paroles absurdes ou insignifiantes, comme il s'en débite en toutes réunions, où les sots, en majorité, font le bonheur de quelques gens d'esprit. Toujours ces mêmes facéties renouvelées à perpétuité, ces propos qui font bouillir le sang et saisir avec empressement son chapeau; toujours ce même système d'éloges octroyés aux dépens d'une gloire rivale ou incontestable : effet ordinaire de la paresse de notre esprit, qui adopte exclusivement un homme, ses idées et ses systèmes, pour s'éviter la peine d'en étudier d'autres : injustice honteuse que peut excuser à peine un ridicule patriotisme ! Mais il fallait manger à la table d'hôte de l'hôtel *della Croce* : c'était l'unique manière de vivre offerte aux étrangers, à Sassari ; elle était, en outre, copieusement servie, et l'hôtesse qui en faisait les honneurs, était une brune fort jolie, pleine de grâces et de chatteries. Chaque soir, son mari la rossait sans pitié : façon toute préventive, j'aime à le croire, de veiller sur sa fidélité conjugale.

Parmi les convives, se trouvait un jeune homme d'un esprit aimable et sérieux, avec lequel je fis connaissance ; c'était un médecin. Il avait déjà la tournure doctorale ; la sévérité de ses principes, la gravité de sa position se lisaient jusque dans le collet huileux de sa lévite, et dans les plis de sa cravate. Comme tous ses confrères, il aimait à parsemer la conversation de fleurs classiques : heureux, surtout, quand il pouvait se servir de termes techniques et inusités. En sa qualité de docteur, il se croyait les plus profondes connaissances en matière artistique ; mais, comme d'ordinaire, c'était une pré-

Digitized by Google

tention peu justifiée. La peinture est peut-être un peu comme la musique : pour la juger et la comprendre, pour percevoir les sensations infinies qu'elle procure, l'esprit doit être préparé et ouvert par une étude et un exercice préalables. Mon jeune docteur devint mon guide fidèle, et ce fut, en sa compagnie, que je visitai Sassari et ses environs.

Après avoir traversé le village de Toralba, et franchi les derniers sommets des montagnes du nord, on entre dans les jardins d'oliviers et d'amandiers, dont le feuillage, pâle et chenu, abrite le voyageur jusqu'aux portes de Sassari. Sur la pente onduleuse d'une colline, qui vient épancher ses ombrages dans une plaine, semblable à une mer de verdure, s'élèvent les maisons enluminées et les clochers trapus de la capitale du cap supérieur. Au loin, l'œil aperçoit la ligne bleue et inflexible de la mer, quelques ilots épars sur les eaux, et, parfois visible, dit-on, aux bords du ciel, une côte brumeuse et incertaine : c'est la Corse.

En entrant dans la ville, on rencontre d'abord une place spacieuse, rendez-vous matinal de tous les approvisionneurs venus des environs. Là, à travers des montagnes d'oranges, d'herbages et de venaisons, fourmillent, se heurtent et se croisent les corsages écarlates, les vestes en peau de mouflon, les manteaux superbement déguenillés, les tournures cambrées, les figures mâles et bituminées par le soleil et la misère, les barbes en broussailles, et les cheveux dénoués, ruisselant en noires ondes sur des épaules d'ivoire : c'est un spectacle étrange et pittoresque.

Au sortir de la place, on descend une rue rapide et d'une largeur suffisante, qui traverse la ville dans toute sa longueur, et aboutit à une porte de pierres, antique et pantelante, s'ouvrant sur la route de Porto-Torres. Cette rue, c'est le *Corso* de Sassari, c'est la ville tout entière ; quelques ruelles ouvrent bien çà et là leurs entrées désertes, quelques maisons éga-

Digitized by Google

rées s'éparpillent bien un peu à droite et à gauche, mais la vie, le mouvement, le commerce, ne sortent pas du *Corso*. Là, sur des dalles en losange, et polies comme celles de Gênes, passent et repassent sans cesse, et les beaux Catalans d'Alghe r, et les marchands de Tempio, avec des ceintures hérissées d'armes éclatantes, et les fruitières, les bras nus, la jupe galamment retroussée, la tête encadrée dans des auréoles de fruits et de fleurs, et les porteurs d'eau, poussant devant eux des miniatures d'ânes, et des soldats piémontais, et des étudiants enfouis sous les plis d'un petit collet couronné d'un tricorne, et les citadins, en habit bleu, en chapeau rond; enfin, une foule incessante, courant des marchés aux églises, des églises aux cafés, des cafés à l'Université, au théâtre. Mais c'est le dimanche, surtout, quand les offices religieux sont terminés, que le *Corso* offre un coup-d'œil charmant et animé. C'est alors une confusion, une mêlée châtoyante de chapeaux empennés, de rubans incarnats, de bonnets rouges, de mantilles de taffetas changeant, de casques étincelants, d'aigrettes diamantées, un véritable ruisseau de velours, d'or, de perles et de bijoux, roulant entre deux rangs de chaises. Les conversations bourdonnent et se mêlent; les saluts, les œillades se croisent en tous sens; les éventails espagnols s'ouvrent et palpitent sous les doigts des promeneuses, comme les ailes d'un pigeon; les balcons, couverts de grands tapis qui flottent au vent, se garnissent de curieuses, et ressemblent à des corbeilles de fleurs; les airs se parfument des senteurs féminines, des tubéreuses et des violettes, tandis qu'à l'extrémité de la promenade, la musique militaire fait entendre ses bruyants accords.

Sassari a l'aspect d'une ville continentale; les monuments anciens tombent en ruine; les édifices modernes qui les remplacent, sont mesquins et vulgaires; les nombreuses constructions qui s'élèvent, n'ont ni tournure ni caractère; et déjà

Digitized by Google

les enluminages naïfs et les reliefs allégoriques, qui décoraient les façades des maisons, s'effacent peu-à-peu sous le badigeon piémontais et les fumées du charbon de terre. Aussi, lorsqu'il parcourt ces rues proprettes et dallées, lorsqu'il visite ces églises blanchies à la chaux, ces maisons européennes, ces cafés ornés de glaces encadrées dans le cuivre, si ce n'étaient ce langage bizarre, italien et catalan, qui ronfle et siffle à son oreille, ces costumes étincelants et variés, et surtout la beauté des femmes, beauté grave et puissante, mais où la passion ennoblit la matière, le voyageur pourrait se croire dans une ville florissante des côtes de l'Italie.

Les habitants de Sassari, fiers de l'importance industrielle de leur cité et de leur civilisation plus avancée, convaincus de leur supériorité intellectuelle, et surtout pleins d'un mépris jaloux pour les rues montueuses, les toits en coupole, l'aspect barbaresque et sauvage, le palais et le golfe immense de Cagliari, réclament, pour leur ville, le siége du gouvernement et de la vice-royauté ; mais c'est une prétention que rien ne justifie. La magnificence et l'importance unique de la position de Cagliari, sa population plus nombreuse, ses richesses et son antiquité en ont fait, pour toujours, la capitale de la Sardaigne. Sassari ne possède pas un seul monument d'une valeur artistique réelle ; son hôtel-de-ville est d'une insignifiance complète ; sa salle de spectacle, brillante et coquette, est encagée entre quatre murs ennuyés, percés de fenêtres monotones; et, malgré l'enthousiasme du docteur, malgré ma bonne volonté, je n'ai pas éprouvé la moindre extase devant la cathédrale. — Cette église, célèbre en Sardaigne, est située sur une petite place, à côté du *Corso*. Quelques marches conduisent à une galerie extérieure, formée de trois pilastres réunis entre eux par une voûte et couverts d'ornements rococo : au-dessus de l'arcade du milieu, jaillit l'écusson épiscopal. Une corniche arrondie, hérissée de balustres, soutient

Digitized by Google

une seconde galerie, semblable à la première, mais dans des proportions amoindries. Un fronton cintré, percé d'une niche, asile du saint patron, et autour de laquelle s'allongent, dans la pierre, deux anges taillés en relief, couronne la façade. L'intérieur se compose d'une seule nef en croix, grande et assez belle dans ses proportions, et dont les murs, dénués d'ornement, sont soigneusement revêtus de cette infâme couleur potiron, aimée des sacristains.

Dans une des chapelles qui forment la croix, au-dessus de l'autel, est appendu un tableau d'une merveilleuse beauté. Assise sur un trône élevé, sainte Anne soutient, debout devant elle, la Vierge-enfant; à sa gauche, Philippe Cinq, prosterné, caché sous les plis de son manteau royal, offre sa couronne à la *sainte bambine*; à sa droite, est placée une figure allégorique, un guerrier, couvert d'une armure splendide; des saints et des anges, noyés dans la demi-teinte, occupent le fond de la scène, au-dessus de laquelle plane la figure paternelle du vieux Jéhova. La beauté chevaleresque de ces têtes, ces étoffes souples et chatoyantes, ce grand levrier au profil busqué comme un genêt d'Espagne, cette armure d'acier sur laquelle la lumière glisse en lames blanches, et puis ce parfum d'aristocratie féodale répandue sur la toile, et surtout cette couleur blonde et ambrée, font reconnaître l'œuvre du Titien espagnol, du chevalier Velasquez, l'ami de Philippe IV, le peintre ordinaire des rois, des enfants et des reines. C'est une chose naïve et grave à la fois, qui pourrait se soutenir à côté des œuvres les plus célèbres des maîtres Vénitiens. Pourtant, mon guide connaisseur ne me la faisait même pas remarquer, pas plus qu'une jolie petite Sainte famille, rose blanche et pouponnée, que l'on croirait sortie des ateliers de Boucher, école séduisante, qui avait voué l'art au culte charmant des faux Dieux. Il avait hâte, le bon docteur, de me faire admirer les chefs-d'œuvres indigènes. Le tableau du

Digitized by Google

peintre de Sassari est un mélange assez édifiant de jaune, de bleu et d'écarlate, une peinture propre, sage et insignifiante, comme l'aiment le bourgeois et le vulgaire, mais qui, du moins, a l'immense mérite de ne pas appartenir à l'école envahissante, dite religieuse. Ecole de peintres théoriciens et mystiques, qui, saintement occupés à courir après des puérilités divines, veulent ramener à la religion par la ligne droite, et au catholicisme par le bleu de Prusse.

Quant au tombeau taillé dans le marbre, ouvrage du statuaire sarde, c'est une œuvre pleine à la fois de qualités précieuses et de vulgarité. Mais la jeunesse de l'artiste explique ce défaut. L'originalité n'est pas, comme on le pense généralement, le privilége nécessaire du talent jeune et inexpérimenté; au contraire, et les exemples des maîtres sont là pour l'attester, les artistes, les écrivains novices se traînent plus ou moins longtemps sur les traces d'un talent aimé; l'originalité s'acquiert par un travail long et opiniâtre.

Devant l'église, une maison insignifiante élève ses toits en terrasse et sert de palais à l'archevêque. Sur la place, vont et viennent quelques moines affamés de donations, aux joues amaigries, au sourire sardonique... Sardonique... voilà une épithète dont l'origine toute sarde exige ici quelques explications étymologiques. Je ne dois pas laisser soupçonner de jalousie railleuse et de scepticisme le caractère de ces honnêtes insulaires, dont j'ai reçu un accueil si hospitalier. Cette expression: *ris sardonique*, autrefois *sardonien*, vient d'une plante appelée *sardonia*, qui croît en Sardaigne et ressemble à du persil. L'infortuné qui avait l'imprudence d'en mâcher la feuille, était saisi aussitôt d'un rire éclatant et inextinguible; mais c'était un rire jaune, car il dégénérait bientôt en convulsions, derniers accès du rieur, qui trouvait la mort dans un éclat de rire. D'autres prétendent que l'effet de cette plante terrible est de contracter les nerfs et les muscles de ceux qui

Digitized by Google

en mangent, de manière qu'ils semblent rire en mourant. Mais cette plante a changé son nom de *sardonia* en celui de *ranuncula* ou *ranunculus palustris*, et, avec son premier nom, elle a perdu ses terribles propriétés.

Sur cette place, passent encore des bandes nombreuses de ces jeunes lévites, que l'on reconnaît, en tous lieux, à certaine tournure de tête angélique, à ces petits airs confits en perfection, que la théologie et le séminaire impriment uniformément à tous leurs disciples, car le principe d'obéissance absolue, de soumission intellectuelle, détruit toute individualité physique et morale ; ce qui n'est pas un grand malheur, à une époque où l'individualisme est devenu une maladie générale. Le fouriérisme, le socialisme moderne, qui vont jusqu'à transformer l'homme en chose, atteindraient le même résultat : mais le remède alors serait pire que le mal. Ici, je m'interromps au milieu des plus belles occasions de raisonner, de philosopher, de divaguer. Je dois détourner la tête, je suis voyageur et passe mon chemin. D'ailleurs, j'ai horreur du monologue.

Un monument d'un intérêt incontestable, c'est le château de Sassari ; malheureusement, ses ruines gigantesques et quelques légendes merveilleuses, sont les seuls témoins de sa splendeur passée. Ce vaste palais, séjour habituel du grand inquisiteur d'Espagne, dans l'Ile, fut saccagé par les Français au commencement du XVIe siècle.

Des allées d'arbres environnent la ville, et lui forment une ceinture verdoyante, où les tulipiers aux fleurs couleur de safran, les catalpas à larges feuilles, les accacias aux rameaux découpés et tremblants, se croisent et s'enchevêtrent en voûte aérienne. Des champs plantés de tabac s'étendent à l'entour, et des bois d'oliviers couvrent les collines environnantes et bordent l'horizon. Ces oliviers, élancés et puissants comme nos beaux arbres de France, plantés avec symétrie, forment des bosquets infinis, dont le feuillage argenté recèle un

Digitized by Google

monde babillard de mésanges, de merles et de corneilles ; à leurs pieds, s'étend une herbe lustrée, haute et drue, où murmurent de petits ruisseaux invisibles.

Du côté occidental de la ville, sous une de ces allées touffues qui l'environnent, s'élève une petite église, antique débris de la domination espagnole. A l'extérieur, sa façade sombre et nue, ses murs crevassés couronnés par une corniche creusée en cintres successifs, qu'écrasent un toit massif et plat, lui donnent l'aspect d'une prison ou d'une salle, où les inquisiteurs faisaient leur sainte cuisine. A l'intérieur, des taches moussues tigrent les murs comme une vaste lèpre. Le plafond laisse entrevoir le ciel au fond de ses caissons ruinés, un autel délabré, dernier vestige d'une antique splendeur, conserve encore sous une couche de poussière, des incrustations de nacre, de cuivre et d'ivoire, enrichies de gros cataplasmes d'or. Çà et là, sont accrochées, dans des cadres disloqués, des toiles enfumées, mais sur lesquelles le pinceau des disciples féroces de Zurbaran et de Ribera fait palpiter à plaisir les entrailles entr'ouvertes, et ruisseler le sang des martyrs.

Mon docteur qui m'avait vu indifférent devant les magnificences de la cathédrale, et ses œuvres d'art, l'admiration des habitants de Sassari, et qui me voyait contempler avec bonheur les murs d'une chapelle dévastée, et de sombres et épouvantables peintures, resta confondu. Cette rébellion contre toutes ses idées, contre toutes ses notions artistiques, lui donna, peut-être, une haute idée de mes lumières : l'opposition à toutes les règles reçues n'est-elle pas une preuve de supériorité d'esprit? Je ne sais, mais dès-lors il ne prévint plus mes impressions et attendit toujours que je me fusse prononcé pour conformer ses jugements aux miens.

En sortant de la ville par le côté oriental, à l'extrémité d'une allée de sycomores, on aperçoit un amas de maisons

Digitized by Google

blanches, cachées dans un bois d'oliviers. C'est un saint monastère, où quelques capucins passent leur vie dans la prière et la rêverie. Une terrasse spacieuse, rendez-vous habituel des promeneurs, règne le long des murs du couvent. De là, le regard enchanté se repose sur un océan de verdure et va se perdre dans l'immensité de la mer et du ciel qui se confondent à l'horizon. Au-dessous, le terrain s'entr'ouvre et forme un petit vallon, d'où s'élancent les cîmes ondoyantes des tulipiers et des thérébintes, et d'où monte sans cesse le murmure harmonieux d'une eau jaillissante, un concert incessant d'éclats de rire et de joyeux refrains. C'est qu'au fond du vallon est située la fontaine qui fournit l'eau à la ville entière de Sassari : fontaine curieuse, décorée du nom de Rosel, et dont la magnificence relative, célèbre dans toute la Sardaigne, a donné lieu à ce dicton d'une vanterie pompeuse et espagnole : *Chi non vide Rosel, non vide mondo.* C'est un vaste parallélogramme de pierres, espèce de tombeau construit pour un géant, portant sur chacune de ses faces une rangée de mascarons qui font jaillir du fond de leur gueule béante une eau fraîche et limpide. Tout à l'entour se pressent et s'agitent les porteurs d'eau, occupés à remplir de petits tonneaux ou des outres qu'ils placent sur le dos de ces ânes mignons, particuliers à la Sardaigne ; puis, remontant par un chemin taillé en degrés dans les flancs de la colline, ils vont vendre cette eau aux maisons de la ville. Du pied de la fontaine s'échappe un gros ruisseau, au bord duquel s'ébattent et babillent de joyeuses lavandières.

Grâce à la fertilité de ses compagnes et à la variété de leurs productions, grâce aussi à la nature active et intelligente de ses habitants, Sassari est, après Cagliari, la ville, de beaucoup, la plus importante de la Sardaigne. Déjà des exploitations agricoles, parmi lesquelles on peut citer l'éta-

Digitized by Google

blissement des messieurs Maltei, se fondent dans ses environs, et une vaste entreprise industrielle s'est organisée aux portes même de la ville. C'est une ferme immense, où pasteurs et cultivateurs viennent apporter, les uns le lait de leurs brebis, les autres leurs raisins, leurs amandes et leurs olives. Là, ces produits agricoles se transforment, ou en gros fromages jaspés de veines bleues, en vin généreux d'une couleur blonde et chatoyante, en huile odorante et parfumée, qui sont promptement expédiés aux marchés du continent. Enfin, grâce à la proximité d'un département français, éloigné seulement de quelques lieues, et à des communications faciles, et de plus en plus fréquentes avec Marseille, il ne manque à Sassari, pour devenir une des cités les plus florissantes de l'Italie, que d'être une ville maritime. Mais la mer est distante au moins de deux ou trois lieues, et Porto-Torres, le port le plus voisin, ne présente aux navires qu'un abri dangereux ou incertain.

La description est ductile, et je pourrais barbouiller encore, en l'honneur de Sassari, plusieurs pages de ma prose gelée et incolore, si je ne craignais d'abuser de votre patience, ô mon illustre ami !

Chaque jour, en rentrant à l'auberge, je trouvais réunis autour de la table d'hôte les convives de la *croce de Matta*. Les impressions que j'avais recueillis dans mes promenades, devenaient le sujet d'une conversation animée, et servaient de prétexte à des dissertations interminables, que parfois le vieux professeur de la faculté égayait par des réflexions inattendues. Le savant vieillard appartenait à cette classe d'hommes estimables que l'on est convenu d'appeler bien pensants ; quoique nous soyons naturellement disposés à en décorer les individus qui sont avec nous en communauté de principes et de sympathies, ce titre honorable est généralement dévolu à ces hommes d'ordre, ennemis déclarés de

Digitized by Google

tout progrès, politique et littéraire, et qui gardent, pour les hommes et les choses d'autrefois, leurs louanges et leurs affections.

Un soir, après une conversation des plus animées, (le mouvement libéral, imprimé par le nouveau pape à la politique italienne, les réformes gouvernementales, si longtemps attendues, offraient alors aux bavards un champ fertile en discussions), plusieurs convives nous firent leurs adieux ; les uns allaient s'embarquer pour le continent, les autres devaient assister à la pêche du thon à la Tonnara de l'île de l'Asinara. — Et vous, Monsieur, me dit alors le vénérable docteur, aujourd'hui que vous avez visité la Sardaigne et ses villes principales, où allez-vous ? — où je vais ? Mon Dieu, je n'en sais rien. — Hélas! reprit-il sententieusement, où allons-nous ? l'esprit révolutionnaire souffle la révolte sur la face de l'Europe, et va précipiter l'humanité dans des abîmes sans fond !!!!!

Ma foi ! vivent les points d'exclamation, n'est-il pas vrai, cher ami ? ils remplacent ici avantageusement la tartine philosophique, morale et oubliée de mon respectable vieillard. Pourtant j'en ai tant entendu de semblables et sur la même matière, que je pourrais, si vous le désirez, vous la reproduire d'une façon à peu près exacte. Quand il eut terminé ses jérémiades prophétiques, le digne homme entreprit de me faire connaître les causes de ces catastrophes terribles ; et sur ces questions, il était un peu de l'école du saint évêque de Cagliari, l'ennemi déclaré des bateaux à vapeur. La facilité croissante des communications, qui éparpillent en tous lieux les idées subversives, lui causait un effroi indicible. Il condamnait sévèrement ces établissements industriels, qui apportent aux habitants d'un pays la richesse et le bien-être, mais qui, leur prenant en échange la résignation, la simplicité et cette ignorance bénie, qui fait le bonheur du pauvre, leur en-

Digitized by Google

lèvent peu à peu la foi religieuse, pour les vouer au culte égoïste du veau d'or. Il se plaignait des progrès de l'industrie en Sardaigne, le pauvre homme ! hélas ! qu'aurait-il dit, s'il l'avait vue en France, cette horrible industrie, étendre en tous lieux ses réseaux de moellons et de fer, rôder autour des vallées ombreuses et des bosquets enchantés, traînant après elle un grand bruit de ferrailles et de vapeur ; éventrant les prairies, abattant les forêts, pour édifier des murailles de briques noires , des usines mugissantes et des cheminées gigantesques, d'où s'échappent sans cesse d'épais tourbillons de fumée. Mais, à ses yeux, la cause la plus influente de la désorganisation future, c'étaient les livres ; ces pauvres livres, les esclaves très-fidèles et très-humbles des mœurs, dont on les accuse d'être les corrupteurs et les maîtres. Nos auteurs modernes, qu'il connaissait à peine, étaient pour lui les objets d'une haine particulière. Il les accusait d'avoir soufflé, les premiers, cet esprit de révolte contre les idées consacrées, et d'avoir démoralisé la jeunesse. Vous l'eussiez pris pour un membre de l'une de nos académies, à voir sa généreuse indignation contre cette littérature indépendante et sans principes.

Et vraiment l'accusation, me direz-vous peut-être, ne manque pas de justesse ; l'armée des littérateurs et des artistes est une armée indisciplinée, sans chef et sans drapeau, et dont chaque soldat se hâte, par un chemin différent, vers un but incertain.—D'abord, cher ami, en fait de principes philosophiques ou littéraires, nous en avons tant vu passer, repasser et trépasser, que le scepticisme est chose justifiable aujourd'hui. Il n'y a plus de principes reconnus, plus de théories universellement acceptées, et c'est précisément cette variété de systèmes, cette diversité d'opinions et d'écoles, qui rendent plus certaines les chances d'atteindre une des faces multiples du beau. Au reste, le digne homme était

Digitized by Google

conséquent dans sa haine contre l'école moderne, que l'on est convenu de désigner sous le nom de romantique; le romantisme, n'est-il pas le libéralisme dans les lettres et les arts? Telle est du moins l'opinion de M. de Balzac, cet homme de génie, cet écrivain dont le caractère est dans ces mots : patience et conscience, les deux éléments constitutifs de l'art flamand, ce Miéris de la littérature qui élève le charme du fini et la science du détail aux dimensions du tableau d'histoire, et sait faire entrer, dans des peintures dont les horizons étroits ne dépassent pas les accidents de la vie bourgeoise, des drames saisissants et terribles, des physionomies originales et sublimes.

Quant à vous, cher ami, qui touchez à cet âge où les années rendent l'âme sage et triste, et que, par conséquent je soupçonne de ne pas partager mes opinions, je vous dirai : cette littérature d'archéologie, comme l'appelait un philosophe dont je ne veux pas compromettre le nom dans mon bavardage, ces œuvres anciennes sont les seules qu'on vante et qu'on admire, d'accord, mais les nouvelles sont les seules qu'on lise. Et vous-même, tout en professant le plus profond respect pour la poésie incolore et douteuse de nos pères, tout en gardant pour elle des louanges exclusives, vous conviendrez que, à part quelques rares chefs-d'œuvre, vous avez peine à en soutenir la lecture. Mais il est bien convenu que je mets hors de cause cette littérature commerciale, qui depuis dix ans fait les délices de la bourgeoisie; la Révolution de février l'aura ruinée, j'espère, pour jamais; ce ne sera pas là un de ses moindres bienfaits.

Mais, il faut bien, enfin, fermer une parenthèse inutile et interminable, pour reprendre le fil de mon récit, et vous demander pardon de cet écart superbe, à propos de je ne sais quoi, d'un poisson peut-être. J'ai fait comme mes confrères ces petits écrivailleurs, modestement prétentieux, qui, à

Digitized by Google

propos d'une histoire insignifiante, d'une fontaine ou d'un brin d'herbe, remettent volontiers en question le génie de Bossuet ou la gloire de Corneille.

Donc, j'étais encore dans l'incertitude sur la direction que je devais prendre, quand mon fidèle Achates, mon aimable docteur, me déclara que je ne pouvais quitter la Sardaigne, sans aller à Tempio, et sans visiter Algher, la ville espagnole aux grottes d'azur. Et comme, le lendemain même, des marchands partaient pour Tempio, je me joignis à leur caravane.

Mais vous éprouvez peut-être une grande répugnance à m'accompagner dans cette nouvelle excursion; et les jupes écarlates, les corsages de brocart, les teints basanés, les lauriers roses, les aloès étincelants, les roches calcinées, doivent irriter vos yeux éblouis, fatiguer votre attention, vous ennuyer enfin; et moi donc!! Mais prenez courage; je vais m'acquitter de mes devoirs descriptifs le plus lestement possible.

De Sassari à Tempio, la route est spacieuse, plane et commode, sur le papier des ingénieurs. Mais, en réalité, il n'y en a point encore. Le chemin, pratiquable tout au plus pour les chevaux sardes, est semé de roches, de broussailles, d'accidents imprévus, de surprises charmantes, qui rendent le voyage pénible, mais

C'est mon avis qu'en route on s'expose à la pluie.

Tantôt, ce sont des rochers escarpés et brûlants dont il faut franchir les crêtes; tantôt, la caravane s'avance au milieu des steppes solitaires, des saltes infinies, où paissent à l'abandon quelques maigres troupeaux. Parfois, le sentier s'enfuit dans une forêt mystérieuse, où les chênes verts entremêlent leur feuillage inextricable. Au loin, sous les noirs ombrages, s'enfoncent des eaux dormantes et profondes; les roseaux de la rive font frissonner au vent leurs aigrettes

Digitized by Google

de velours ; les nénuphars étalent sur la surface leurs larges feuilles, et les herbes marines s'enlacent et se penchent comme des serpents altérés ;

Pour qui veut se noyer la place est bien choisie,

s'exclamerait encore, à coup sûr, Joseph Delorme. Souvent, dans la campagne, on aperçoit, emporté au galop de son cheval, une sombre figure, armée jusqu'aux dents. C'est un bandit ; les lambeaux bizarres qui forment son vêtement attestent son origine suspecte, et alors, chaque voyageur d'examiner ses armes et sa conscience, pour s'assurer si le poignard est encore à sa ceinture, ou s'il n'a pas dans sa vie quelque vilaine action à se reprocher à l'endroit de son prochain. Il n'y a plus au monde que la Sardaigne pour rencontrer ces bandits honnêtes, assassins ou voleurs, quand la nécessité ou l'honneur les y contraint ; esprits réformateurs, ennemis acharnés du capital, de l'échange convenu du gain et du travail ; êtres indépendants, qui vivent au jour le jour, trouvent leur pain quotidien, leur vin versé, et ne reconnaissent plus en fait de droits héréditaires que celui de la vengeance ; véritable type, en un mot, du socialiste moderne, tel que l'a rêvé l'imagination fantastique du bourgeois.

Parti le matin de Sassari, le soir on arrive à Tempio. Cette ville est renommée en Sardaigne pour les armes qu'on y fabrique, ses carabines surtout, dont la crosse, en éventail, couverte d'incrustations de nacre ou d'acier, les fait ressembler à ces espingoles catalanes ou à ces fusils arabes, objet de convoitise pour les amateurs. Mais son premier titre à la célébrité est l'excellence de sa charcuterie. Les saucissons de Tempio peuvent rivaliser avec ceux de Bologne et même de Lyon, cette ville qui a bien besoin de la supériorité de ses charcutiers, pour se faire pardonner ses maisons noires et gigantesques, ses rues fétides et l'ineptie

Digitized by Google

héréditaire de ses édiles occupés à déshonorer la position la plus magnifique qu'ait jamais dessinée la nature pour l'emplacement d'une grande cité. La factorerie des *suoriorum* romains, établie dans les environs de Tempio, était célèbre même à Rome. Aujourd'hui c'est une ville de pauvre et chétive apparence, où tout respire un ennui superlatif et commercial. Les rues étroites et embrouillées, sont garnies de sombres boutiques, où les femmes filent et tissent les laines des brebis, et accourent au seuil de leur porte pour voir passer quelque chose de si rare qu'un étranger, tandis que des cochons effarés, les seuls propriétaires de la rue, se précipitent devant ses pas, en poussant des grognements éplorés.

Mais, cher ami, que n'avez-vous le courage de m'accompagner à Algher ou Algieri, le paradis terrestre de la Sardaigne, et où, pour des temps d'orages politiques, il serait bien doux d'aller s'ensevelir à jamais. Algher, la ville espagnole, où se parle le pur catalan de Barcelonne, où les hommes cachent leurs crinières ondoyantes et leurs regards de feu sous les bords du *sombreros*, où les femmes encadrent leurs épaules blanches dans des corsages de velours, et font ruisseler les dentelles sur des jupes de satin.

Noyées dans une vapeur transparente, que le soleil couchant colore des teintes de l'iris et de la rose, de petites maisons à toits plats, séparées par d'étroits jardins, gravissent et couvrent la montagne; au-dessous s'étend une mer bleue et profonde. Quelques rues se croisent et montent en spirale jusqu'aux dernières murailles, dont les angles blanchis se découpent crûment entre deux haies de lauriers roses, aux feuilles métalliques. Dans ces rues, courent et babillent sous les yeux de leurs mères, de joyeuses bandes d'enfants bruns, blonds et roses comme partout, mais d'une beauté rare, et qui portent, pour tout vêtement, un carré d'étoffe de laine noire autour du cou. De belles jeunes

Digitized by Google

filles, de quinze à seize ans, cet âge charmant, trop déprécié chez nous, aujourd'hui que les femmes ont un peu reculé les limites des tendres erreurs, se promènent, en chantant, d'une voix rauque et étrange, quelque vieilles romances espagnoles ; et, de temps en temps, passe au galop, un *barbe* de Cordoue, rejeton égaré des écuries des califes.

L'origine d'Alghe r est restée pour moi une question assez obscure, les guides itinéraires, à l'usage du voyageur en Sardaigne, n'ont point encore été imprimés, et les itinéraires sont bien savants. Cependant l'opinion générale veut qu'Alghe r l'espagnole ait été fondée par une bande de pirates catalans. Ces industriels, fatigués du métier laborieux d'écumeurs de mer, et d'ailleurs suffisamment enrichis par des opérations commerciales, périlleuses comme toutes les opérations de ce genre, furent séduits par la beauté poétique et tranquille du golfe d'Alghe r, ils s'y établirent, y fondèrent une ville, et d'assassins-voleurs devinrent d'honnêtes propriétaires. Eh quoi ! jolis enfants, aux joues roses, aux cheveux bouclés, quoi ! belles jeunes filles, reines de beauté, qui portez sur vos fronts gracieux un diadême de tresses noires, vos pères étaient des voleurs ! et mieux que cela, peut-être ! Mais, non ! j'en atteste vos regards assurés, et vos cris innocents, c'est une calomnie inventée par les marchands de Sassari ; ils envient l'opulente et douce oisiveté que vous ont fait vos ancêtres ; et puis, si le reproche était fondé, consolez-vous, vos pères vous ont laissé la fortune, c'est le seul héritage paternel qui ait aujourd'hui quelque valeur.

Aux pieds des collines, contre lesquelles les eaux du golfe viennent mourir en murmurant, la nature a creusé de vastes cavernes, dont les blanches parois se reflètent dans le miroir transparent des eaux prisonnières. Une mousse verdâtre tapisse la roche étincelante, et de la voûte pendent, comme des lustres d'albâtre, des stalactites gigantesques. Tandis que

Digitized by Google

ma barque, balancée sur ces flots silencieux, s'enfonçait sous les cavernes plus sombres que les feux de nos torches illuminaient de fantastiques clartés, j'évoquais le fantôme classique des chastes Néréïdes, et des Tritons à barbe limoneuse, qui venaient joyeusement autrefois s'ébattre dans ce palais d'émeraude, de nacre et d'albâtre. Mais hélas ! la verte Naïade est morte dans sa grotte, et les divinités marines ont abandonné leur empire; elles sont mortes, et leur mort, vous la bénissez peut-être ? car elle vous évite la description mythologique d'une danse nautique, à laquelle, en des temps plus heureux, j'aurais assisté infailliblement. Et maintenant, pour abréger encore mon récit, laissant de côté les détails poétiques et géologiques, je me contente de vous dire : que la grotte d'Alghe r ressemble à la grotte d'azur de l'île de Tibère, l'une de ces merveilles dont la nature a paré le golfe de Naples. La mer était si limpide, la matinée si belle, la brise qui venait de la terre, toute chargée des senteurs végétales, gonflait si bien nos voiles, et faisait balancer si mollement notre barque, que je ne pus me résigner à rentrer à Alghe r. Je cédai aux sollicitations intéressées du patron, et je passai la journée sur le golfe, courant du promontoire de Bosa jusqu'au cap du Cacciatore, pénétrant dans les petites baies solitaires, encadrées dans une ceinture de collines et de bosquets de lauriers et de lentisques, dont le soleil allumait de reflets d'or les feuilles vernissées. Promenade ravissante dont je garderai le souvenir ! Mais votre présence dans ma barque, cher ami, en doublant le charme énivrant de cette journée, eût rendu ce souvenir plus délicieux encore. Quand je rentrai dans le port, la lune, déjà au milieu de sa course, jettait sur les collines une clarté mystérieuse, et faisait brasilier la mer.

Deux heures suffisent pour aller de Sassari à Porto-Torres. Une rangée de maisons chancelantes, qui regardent d'un air

Digitized by Google

soucieux leur image dans la mer, une jetée de roches et de pilotis qui s'avance timidement dans les flots, et renferme dans une enceinte étroite une eau noire et bourbeuse où barbottent quelques vaisseaux marchands, voilà la ville, voilà le port que l'on nomme Porto-Torres. — Quand on tourne ses regards du côté de la terre, l'œil n'aperçoit au loin qu'une vaste et aride solitude, qui contraste péniblement avec les campagnes boisées de Sassari. Quelques touffes d'herbes grillées s'accrochant sur un sol pierreux et calciné, les ruines d'un établissement moderne, ravagé par les pasteurs, quelques vestiges de citernes et d'aqueducs romains, tels sont les produits et les édifices de cette terre désolée ; on dirait que l'intempérie affreuse qui désole ce pays, attaque également les productions de la nature et les œuvres des hommes. Et pourtant, c'est là cette contrée fortunée que les Sardes avaient surnommée *logu d'ora*, le pays de l'or ! Du côté de la mer, au milieu du golfe d'Arragonèse, l'île d'Asinara élève vers le ciel les sommets de granit égyptien de sa montagne, aux flancs d'azur.

Depuis quelques jours, plusieurs voyageurs étaient arrivés à Porto-Torres. Ils venaient pour assister à la pêche du thon, retardée cette année-là par les vents impétueux du midi. C'était un spectacle dont j'avais entendu conter trop de merveilles, pour n'y pas assister. Aussi, un bâtiment qui venait d'entrer dans le port, ayant annoncé l'approche des thons, je m'embarquai aussitôt sur un bateau de pêcheurs, pour gagner l'Asinara, où la pêche devait avoir lieu.

Le thon est une espèce du genre scombre, et fait partie de cette famille de poisson, appelés pélagiques, parce qu'ils se tiennent pendant une partie de l'année, à une grande distance des côtes. Pardonnez-moi ces détails scientifiques, que le citoyen Lacépède peut vous donner infiniment mieux que je ne saurais le faire. Réunis en troupes nombreuses, les

Digitized by Google

thons jouent sur la surface de la mer, toujours prêts à repousser les ennemis redoutables qui leur font la guerre. Poissons voyageurs, on les a vus suivre un bâtiment pendant plusieurs centaines de lieues, nageant à l'ombre de ses voiles, et dévorant, avec avidité, tous ces restes substantiels que l'on jette à la mer. La délicatesse du double sens de l'ouïe et de la vue, très-développés chez ces animaux, explique leur frayeur soudaine, et cette prudence merveilleuse, qui ne les abandonne qu'à cette époque de l'année, où la nécessité impérieuse de la ponte et de la fécondation des œufs les forcent à se rapprocher du rivage. Dans la Méditerrannée, les plages solitaires de la Sardaigne sont les lieux les plus ordinaires de leur rendez-vous ; ils y trouvent en abondance le maquereau, et surtout la sardine dont ils sont très-friands. C'est grâce à cette loi périodique de reproduction, à cette voracité excessive, et aussi à leur audace dans le danger, qu'on a pu choisir les époques, les lieux et les moyens les plus propres à procurer une pêche abondante. La thonnaire d'Asinara est la plus importante de la Sardaigne. Le mot thonnaire, en italien *tonnara*, est le nom du filet dont on fait usage dans cette pêche, cependant il sert aussi à désigner la pêche elle-même, ou l'endroit où elle a lieu, et que l'on nomme également *mandra*, ou enclos.

Cependant, les bateaux des pêcheurs dessinaient au loin sur le rivage leurs silhouettes aigues ; immobiles et silencieux, aux rayons du soleil levant, comme l'immensité paisible des flots qui les entouraient. Tout-à-coup les signaux, placés sur les points culminants de la côte, annoncèrent l'arrivée des thons. Ils s'avançaient rapidement, comme une légion de soldats, les plus forts, les plus audacieux en tête, faisant bouillonner les flots qu'ils refoulaient devant eux. On les voyait au loin s'élancer, bondir sur la surface des eaux, cingler avec la rapidité de la flèche, et lancer l'écume blanchissante sous

Digitized by Google

les coups de leur queue longue, et découpée en forme de croissant. Alors les voiles se hissèrent au bout des mâts, les barques glissèrent sur la mer, et se développèrent au loin sur une ligne immense, jetant des pièces de filets lestés, qui formèrent derrière les monstres marins une barrière infranchissable. Après s'être longtemps poursuivis, avoir joué, cabriolé, mangé tout à leur aise, les thons abandonnèrent enfin le rivage, pour voguer en pleine mer. Mais une muraille mouvante se dressait devant eux; plusieurs s'engagèrent à travers les filets, se débattant avec fureur, faisant chanceler les pêcheurs dans leurs barques, prêtes à chavirer. Leurs efforts furent inutiles, un petit nombre seulement parvint à se frayer une issue. Enfin, un passage s'ouvre devant eux, c'est une de ces longues allées, appelées chasses, en terme de pêche, et qui vont du rivage à une vaste enceinte, espèce de parc qui reste construit dans la mer. Les poissons s'engagent audacieusement dans ces allées, où les poussent et les pressent les hardis pêcheurs, qui leur coupent la retraite avec d'immenses filets. A leur suite, accourt la flotille des marchands et des curieux. La grande enceinte du parc est divisée en compartiments, formés par des cloisons de filets soutenus par des flottes de liége, et amarrés à des ancres, espèces de chambres dont chacune a son nom particulier. Les thons, toujours poursuivis, saisis de frayeurs, passant de chambre en chambre, parcoururent une longueur de plus de mille mètres, et arrivèrent enfin à la chambre fatale, dont ils ne devaient plus sortir, à la *camera della morte*. Tandis que les barques curieuses se rangeaient à l'entour, le filet qui forme le fond de cette dernière enceinte, un peu soulevé, fit monter à la surface de l'eau les poissons prisonniers, alors une centaine de petites nacelles, montées par des pêcheurs armés jusqu'aux dents, comme pour un abordage, s'élancèrent au milieu d'eux, et la bataille commença.

Digitized by Google

Les crocs, les piques, les harpons, plongeaient dans l'eau, et remontaient sanglants pour retomber encore ; les haches frappaient des coups redoublés, les thons blessés et furieux faisaient bouillonner les flots dans les convulsions suprêmes de leur agonie ; la mer, violemment agitée, roulait çà et là les cadavres sanglants et les entrailles palpitantes de ces pauvres monstres, et se couvrait d'une écume rouge de sang. L'haleine bruyante des victimes, le mugissement des flots, le grincement du fer, se mêlaient aux cris féroces des pêcheurs intrépides qui, suspendus dans leurs frêles nacelles sur une mort horrible, s'excitaient au carnage. Spectacle triste et terrible, et qui m'avait rempli le cœur d'une horreur et d'une pitié si grande, que j'aurais voulu voir un de ces hommes tomber à la mer, et les scombres venger sur lui la mort affreuse à laquelle ils étaient condamnés. Mais je peux me consoler, la chose est arrivée déjà plusieurs fois. Pourtant cette féroce et dégoûtante boucherie était, pour tous les spectateurs, une fête charmante ; le ciel avait, ce jour-là, une pureté délicieuse ; les femmes, qui remplissaient les barques, étaient parées de leurs costumes les plus coquets, et contemplaient, avec de bruyants éclats de rire, les contorsions suprêmes des victimes ; des chœurs entonnaient de joyeux refrains, avec accompagnement de tambourin, de fifre et de tymbale ; le soir, enfin, sur le rivage ensanglanté, on dansa le plus joyeusement du monde.

La pêche s'ouvrait sous d'heureux auspices. En cette seule journée, on avait tué environ quinze mille thons, dont quelques uns pesaient au moins vingt kilogrammes, et le massacre avait été si horrible, que le sang avait rougi les eaux de la mer à deux lieues de distance !

Le lendemain je rentrais à Porto-Torres. L'*Ichnusa*, bâtiment à vapeur qui fait le service de Gênes, était dans le port et partait le jour suivant ; je retins mon passage, et fis

Digitized by Google

mes préparatifs de départ. Je vais donc quitter, à jamais peut-être, cette terre heureuse et cachée, ces montagnes géantes, ces forêts vierges, ces jardins embaumés. Je vais dire un éternel adieu à cette population hospitalière, à ces mœurs simples et naïves, à ces costumes charmants et bizarres, comme ceux qui les portent, à ce petit monde enfin oublié au milieu de la mer, et dont l'obscurité poétique, qui l'enveloppe et la protége, a fait dire au poète des *Feuilles d'automne :*

Quand vous verrais-je Espagne,

. . . . . .

Grèce qu'on connaît trop, Sardaigne qu'on ignore!

Mais, avant de partir, cher ami, je veux essayer de vous communiquer les quelques notions historiques que j'ai pu recueillir sur la Sardaigne, ainsi que certaines remarques physiologiques ; elles corrigeront, peut-être, aux yeux d'un homme grave et positif comme vous, un bavadarge pauvre, incohérent, prétentieux.

Un soir, qu'à l'*Osteria della croce di Malta*, je causais avec le vieux professeur de l'université de Sassari, la conversation tomba sur l'origine fabuleuse de la Sardaigne, et sur ses premières époques historiques. Heureux d'une occasion qui lui permettait de m'étaler sa science, « cette question, me dit-il, est encore à résoudre, *adhuc sub judice lis est*, (la citation, quelque peu connue, était nécessaire dans la bouche d'un savant), les opinions de mes confrères sont encore divisées. Les uns croient en trouver la solution, dans le nom de Sardo, fils d'Hercule, qui visita plusieurs îles de la Méditerrannée ; d'autres, dont j'ai l'honneur de faire partie, après avoir longtemps cherché cette étymologie, se sont arrêtés au mot grec : *Sandaliotis*, qui veut dire sandale, à cause de la forme de notre île, qui reproduit, à ce qu'il

Digitized by Google

paraît, assez exactement la figure d'une semelle. C'est aussi l'avis des poètes :

Humanæ speciem plantæ sinuosa figurat
Insula.....,

écrivait Claudien, et Silius Italicus avait dit avant lui :

. . . . . Nudæ sub imagine plantæ
Inde Ichnusa prius graïs memorata colonis.

Mais je suis obligé d'avouer, ajouta le docte vieillard, que cette ressemblance ne m'a jamais frappé ; les anciens, peut-être, avaient-ils les pieds autrement conformés que les nôtres ? la chose paraît assez probable, car, le mot *Ichnusa*, dont les Grecs la nomment encore, sert à désigner l'empreinte que laisse un pied sur le sable. »

Quant aux vicissitudes politiques, par lesquelles la Sardaigne a passé, je vais essayer, cher ami, de vous répéter le plus couramment possible, la leçon que j'ai apprise :

Les Phéniciens envoyèrent des colonies en Sardaigne, en même temps qu'ils en faisaient descendre en Afrique, en Sicile et jusqu'en Espagne. Ces colonies fondèrent plusieurs villes, entr'autres CARALIS, aujourd'hui CAGLIARI. Les monuments de toute espèce, dont ils couvrirent le sol, et dont chaque jour encore on retrouve les vestiges, attestent leur longue domination, confirmée d'ailleurs par le récit de Diodore de Sicile, que quelques savants ont la prétention d'avoir lu.

Après les Phéniciens, la Sardaigne resta soumise aux Carthaginois jusqu'à la fin de la première guerre punique, époque où elle passa sous la puissance romaine. Les Sardes, fiers et courageux, tentèrent plusieurs fois de secouer un joug, odieux, mais, vaincus, un grand nombre d'entre eux se réfugia dans ces montagnes inaccessibles, qui s'élèvent entre Tempio et le golfe magnifique de Terra-Nova, pré-

Digitized by Google

férant la misère et la mort à l'esclavage. Soumise alors au gouvernement d'un préteur, la Sardaigne fut heureuse et florissante, la beauté de ses campagnes, la fertilité de son sol devinrent célèbres dans le monde, et furent chantés par les poètes de Rome :

Opimas,
Sardiniæ segetes feracis,

s'écrie Horace quelque part.

Propensæ Cereris nutrita favore,

murmure de son côté Silius Italicus. Et Claudien, *de bello gildonico*, a célébré les plaines du Campidano, au milieu desquelles s'élève aujourd'hui l'établissement Victor Emmanuel :

. . . . . *Quæ pars vicinior afris*
Plana solo, ratibus clemens, etc., etc.

Enfin, je me rappelle avoir lu moi-même que Cicéron, dans son discours *pro lege Manilia*, l'appelle le grenier du peuple romain. Décidément il y a par le monde des hommes bien savants !

Mais la décadence romaine approche, les exactions commencent, les questeurs, infidèles et voleurs, ruinent le pays qu'ils administrent ; peu à peu la misère grandit, la terre devient aride et se dépeuple, et enfin, au VIIe siècle, les Sarrazins paraissent, envahissent l'île et la saccagent à plusieurs reprises. Les Génois et les Pisans arrivent à leur tour, et chassent les Sarrasins après leur avoir livré quatre batailles sanglantes. De ce jour, la Sardaigne adopta l'écusson qu'elle conserve encore : une croix de gueules, accompagnée de quatre têtes de Maures. L'île était alors soumise à des juges, dont l'autorité passait de père en fils, et qui relevaient du Saint-Père. Mais le calme dont elle jouit ne fut pas de longue

Digitized by Google

durée, et les luttes terribles des Génois et des Pisans, la couvrirent une fois encore de sang et de ruines.

Par un don de Boniface VIII, elle passa à Ferdinand-le-Catholique, mari d'Isabelle de Castille, et père de Jeanne-la-Folle, et appartint à la maison d'Espagne jusqu'en l'année 1708. Mais, durant les guerres qui survinrent, les alliés de l'archiduc Charles s'en emparèrent, en faveur de ce prince. Reprise quelque temps après par le roi d'Espagne sur l'empereur, elle resta entre les deux maisons impériale et royale une cause de discorde, lorsqu'enfin le traité de Londres décida que la couronne de Sardaigne appartiendrait au duc de Savoie, qui, en échange, cédait à l'empereur son royaume de Sicile.

Vous le voyez, cette pauvre terre de Sardaigne a été soumise à de terribles vicissitudes. Sa position admirable, au centre de la Méditerrannée, la richesse de son sol, son incroyable fertilité, en la rendant un objet de convoitise pour les nations rivales, ont été pour elle les causes d'une ruine totale. Dès le temps de Charles V, la Sardaigne est épuisée. Les rois d'Espagne, contraints de s'en rapporter à des vice-rois, qui ne s'occupaient que de leurs intérêts personnels, ne regardaient déjà cette île que comme une terre stérile, rapportant à peine les frais que coûtait sa conservation.

L'établissement de la féodalité y date de la conquête arragonaise. Les nobles, Sardes et Espagnols, aussi nombreux qu'ils l'étaient en Pologne, car la noblesse pouvait s'acquérir par des dons faits au vice-roi d'Espagne, jouissaient de priviléges scandaleux, d'exemptions multipliées, laissant à payer les dépenses publiques au peuple. De son côté, chaque membre du clergé, et Dieu sait quel en est le nombre, avait une exemption personnelle, et fesait jouir de l'immunité sa maison toute entière, en en faisant passer les revenus sous son nom, et les moines réguliers, mendiants, et, si j'osais le

Digitized by Google

dire, fainéants, ne savaient ce que c'était que taxe ou contribution. Et puis sept archevêques ou évêques, des chanoines, des curés sans nombre, propriétaires de bénéfices énormes; des canonicats, des prébendes, un revenu considérable enfin, qui ne rapportait rien à l'état, et que le peuple seul était obligé de remplacer, sans compter les dîmes rigoureuses et le casuel qui sont à sa charge. Faut-il encore parler de tous ceux qui remplissaient quelqu'office auprès de la sainte inquisition d'Espagne, dont un grand inquisiteur siégeait à Sassari, avec officiers, commissaires, sergents et geôliers, établis jusque dans la moindre bourgade, et tous exempts d'impôts, eux et leurs *familiari*; organisation puissante, qui survécut en 1708 à l'expulsion des Espagnols, et vint se réfugier dans les palais épiscopaux.

Et cet état de choses, inique, monstrueux, hier encore, était en pleine vigueur; aujourd'hui même, malgré les efforts d'un roi quelque peu libéral, qui comprend enfin la nécessité de réformes radicales, il persiste, et trouve un dernier appui dans la résistance du clergé. Faudra-t-il recourir à la force? Hélas! le glaive et le fusil sont trop souvent les clefs, qui seules peuvent ouvrir les portes d'airain de la barbarie et de l'égoïsme.

Ce pauvre peuple, négligé jusqu'alors par ses souverains, qui, ne tirant rien de cette île, l'ont laissé dans une ignorance grossière; assujéti à des étrangers exclusivement nommés à toutes les charges du pays, exposé en outre sans défense aux descentes des corsaires de Barbarie, et seul, enfin, portant le poids des impôts de toute nature, est tombé dans une profonde misère; le découragement s'est emparé de lui, le pays s'est dépeuplé, le sol est devenu inculte, et de plus en plus insalubre, et le paysan sarde renonçant enfin à cultiver la terre pour enrichir ses seigneurs et engraisser ses moines, a préféré, au travail régulier, la vie indépendante et vaga-

Digitized by Google

bonde des pasteurs. Mais un esprit de lumière et de progrès commence à souffler sur cette terre prédestinée, et, comme déjà je vous l'ai dit ailleurs, une ère nouvelle de gloire et de prospérité va commencer pour elle.

Mais aussi, quel pays fut jamais plus privilégié de la nature, que cette île! Placée sur la route de l'Orient, des golfes magnifiques fermés aux vents du nord, comme ceux de Cagliari et de Terra-Nova, découpent ses rivages. Son sol, d'une fertilité merveilleuse, se divise en trois régions distinctes par leur aspect et leurs produits. Au nord, les jardins de Sassari, les bois d'oliviers et d'amandiers, les champs de tabac et les prairies; au centre, les monts inaccessibles, les forêts vierges de chênes verts, de liéges et d'ifs, où parfois l'insouciance des pasteurs allume d'immenses incendies; au sud, ce sont les plaines brûlantes de l'Afrique, les moissons ondoyantes, les palmiers solitaires, les cactus et les aloès, et les grands bois odorants d'orangers et de citronniers. Des rivières, petites mais nombreuses, coulent dans tous les sens; des torrents bordés de lauriers roses, descendent des montagnes, dont un sainfoin naturel à fleurs de pourpre, nommé *sula*, tapisse les sommets. Les fruits de toutes espèces y mûrissent en abondance, et, malgré l'insuffisance des instruments de labour, de magnifiques récoltes de froment, de blé turc, de fèves, de lentilles couvrent cette contrée; la culture de la pomme de terre vient d'y être tentée avec succès par les agriculteurs de l'établissement Victor Emmanuel; le chanvre seul est encore inconnu. Enfin, des vins variés et délicieux, qui, si ce n'étaient les droits énormes qu'ils sont condamnés à payer au continent, acquiéreraient bien vite une grande célébrité.

Quoique pauvre en produits effectifs, la Sardaigne est, pour la quantité de ses bestiaux, d'une richesse incroyable. Ces bestiaux ne sont pas en général d'une taille développée;

Digitized by Google

cela tient, sans doute, aux privations de tout genre, auxquelles les condamne l'incurie ou l'ignorance sardes. Mais cette petitesse ne nuit en rien à la grâce de leurs formes et à leur vigueur. Les chevaux aussi, forts, élégants, comme des chevaux arabes, sont petits, et la race connue sous le nom d'*Achetta*, y est très commune. Dans les bois, sur les montagnes, on trouve réunis des animaux, dont les espèces différentes sont ailleurs séparées et dispersées sur tous les points du continent, depuis le mouflon et le capriolo ou daim tigré, jusqu'au renard bleu, depuis la perdrix et le faisan jusqu'aux oiseaux de passage : la cigogne et le flamant. Les animaux nuisibles, l'ours, le loup, y sont inconnus, et les serpents, très peu nombreux, n'y ont point de venin.

Serpentum tellus pura, ac viduata venenis.

Le climat de la Sardaigne est très beau; l'hiver, pour elle, comme disent les poètes, n'a pas de frimats, et jusqu'au mois de juin, la brise qui vient de la mer tempère les chaleurs de l'été. Quant à l'intempérie mortelle qui désole quelques contrées, elle existait déjà à l'époque de la domination romaine, car j'ai souvenance d'une apostrophe peu parlementaire de Cicéron à un nommé Tigellius : « Je me félicite, lui dit-il, de n'avoir pas à supporter un Sarde plus empesté que son pays. » Ailleurs, dans une lettre adressée à son frère, en Sardaigne, il lui recommande la prudence indispensable dans une contrée malsaine, *cura mi frater, ut valeas, et quanquam est hiems, tamen Sardiniam istam esse cogites.* Mais des travaux d'assainissement, et l'extension de la culture parviendront, sans aucun doute, à détruire ce fléau. Déjà le dessèchement et la culture de l'étang de Sanluri ont produit une amélioration incontestable.

Et maintenant, si nous pouvions pénétrer dans les entrailles de cette terre promise, nous y découvririons des trésors de substances minérales : des mines d'anthracite d'une

Digitized by Google

grande richesse, des minerais de fer, de cuivre et de plomb argentifère. Les excavations, dont les montagnes sont criblées, prouvent qu'autrefois ces mines furent exploitées par les Romains, les Gênois et les Pisans.

Enfin, malgré le reproche puéril d'insouciance, qu'on leur adresse, reproche fondé sur la nature de leur langue, qui manque de *futur*, les Sardes sont des hommes patients, énergiques, courageux, et d'une intelligence si vive, si complète, que tous les voyageurs qui ont séjourné au milieu d'eux, en ont été surpris et charmés. Ils sont robustes et bien découpés dans leur taille, et les traits réguliers de leur visage respirent la douceur et la fierté. Les femmes sont d'une beauté remaquable ; c'est un mélange séduisant de grâce et de force. Que ne faut-il donc pas attendre d'une telle nation, quand l'heure de la liberté aura sonné pour elle ! ! !

Mais pourquoi vous étaler plus longtemps ma pauvre science ? Tous ces détails ne sont-ils pas renfermés dans le beau travail publié par Monsieur de la Marmora, dont Monsieur H. Ferrand a fait un résumé si complet.

Et puis, voici l'instant du départ, la cloche du bâtiment se fait entendre, et déjà l'eau bouillonne autour de la machine, qui bientôt va raser la mer, comme une hirondelle, en battant les flots de ses ailes infatigables. Pardonnez à votre ami cette comparaison tant soit peu surannée ; adieu, et que les vents me soient propices.

M.-H. M.

FIN.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE HISTORIQUE

DU

BUGEY[1].

XII.

GUERRES DES COMTES DE SAVOIE ET DES DAUPHINS DE VIENNOIS, DANS LE BAS BUGEY, AU XIVe SIÈCLE.

Quidquid delirant reges, plectuntur archivi.
HORACE, liv. I épit. 2.

Les états des Dauphins et des Comtes de Savoie étaient entremêlés, sans limites précises; quelques-uns de leurs fiefs, enclavés; d'autres d'une mouvance contestable. Dans un temps où les fiefs suscitaient entre suzerains des prises d'armes fréquentes, cette situation contenait naturellement une source abondante de contestations et de guerres; elle engendra chez ces princes une ardente rivalité, des discordes et des inimitiés implacables, partout des guerres durant un siècle, jusqu'à la réunion du Dauphiné à la France, ou pour mieux dire, du Bugey à la Savoie.

Le Bas-Bugey a été principalement l'objet et le théâtre de ces guerres.

(1) Voir les livraisons 124, 128, 137, 141, 143, 144 et 146, ou t. XXI, p. 319, t. XXII, p. 81, t. XXIII, p. 353, t. XXIV, pp. 193, 361, 453, t. XXV, p. 101, t. XXVI, p. 15, et t. XXVIII, p. 169.

Digitized by Google

On a vu les sires de la Tour-du-Pin, successeurs des Coligny dans le Bas-Bugey, y agrandir leur domination en imposant leur protection aux abbés d'Ambronay. Lorsque le comte Philippe, l'un des princes les plus politiques de la maison de Savoie, eût ajouté la Bresse à ses états par le mariage de son neveu avec Sybille de Baugé, il considéra combien le sire de la Tour-du-Pin était un obstacle à la libre possession de cette province. Il n'avait, en effet, pour y aller, qu'une voie précaire, car le sire de la Tour, maître du château de Varey, protecteur d'Ambronay, régnait dans la vallée de l'Ain, et du haut de Saint-Germain, à l'ouverture de la gorge de l'Albarine, tenait la clé du défilé de Saint-Rambert, seul passage des comtes de Savoie dans la Bresse. En vue de se créer une voie de communication indépendante et de s'agrandir dans le Bugey, le comte Philippe entame des négociations avec l'abbé d'Ambronay pour dépouiller le sire de la Tour du protectorat de cette abbaye. En 1276, ce droit de protection avait fait naître entre l'abbé Jean et le sire de la Tour une contestation qui fut réglée par un traité, à la date du 9 octobre, énonçant que la haute justice appartient au sire et que l'abbé est tenu de l'héberger, lui et ses gens, lorsqu'il vient au monastère (1). Philippe profite adroitement de ces démêlés; il traite, en 1282, avec l'abbé mécontent et devient son protecteur moyennant le quart des bannalités et redevances, y compris le droit de convoquer le ban et l'arrière-ban, et de tenir garnison dans la tour d'Ambronay; mais la haute justice, principal attribut seigneurial, est réservé à l'abbé (2). En outre, il pratique des menées hostiles sur un autre point en acquérant l'hommage lige du seigneur de Briord, vassal du Dauphin et en revendiquant un prétendu droit de suzerai-

(1) *Archives de Saint-Maurice de-Remens.* Latessonnière, tome 3, page 59.
(2) Guichenon, *Preuves de l'hist. de la maison de Savoie*, page 85.

Digitized by Google

neté sur la baronnie de la Tour-du-Pin. Ces usurpations étaient une déclaration de guerre, mais des évènements considérables viennent en suspendre les effets.

Cette même année, Anne, unique héritière du Dauphin, porte la couronne delphinale dans la maison de la Tour-du-Pin ; Humbert de la Tour, son mari, en ajoutant les états du Dauphiné à ses propres états, devient un voisin redoutable au comte de Savoie. Les grandes affaires de son avènement ne lui permettent pas de s'occuper d'Ambronay ; Robert, duc de Bourgogne, prétendant à la succession du Dauphin, lui avait déclaré la guerre. Lorsque Humbert, ainsi occupé, ne peut user de toutes ses forces contre Philippe, celui-ci meurt dans son château de Rossillon en Bugey, laissant à son neveu Amédée, surnommé *le Grand*, sa succession et la suite de ses hostilités avec le Dauphin (1).

Les premiers jours de ce règne sont troublés par le Dauphin et le comte de Genevois (2) coalisés. Ces princes font invasion simultanément dans les états de Savoie. Le comte de Genevois porte ses armes dans le Haut-Bugey qu'il dévaste; le Dauphin, dans le Viennois où son ennemi possédait des fiefs enclavés. Avec une petite armée levée à la hâte, Amédée fond sur le comte de Genevois, le bat complètement et s'empare du fort de l'Ecluse (3); puis tournant rapidement ses armes contre le Dauphin, il allait lui faire subir le même sort lorsque le duc de Bourgogne intervenant fait cesser cette guerre, dicte un traité de paix et le cimente par le mariage de Jean, fils aîné du dauphin avec Marguerite, fille du comte; ces fiancés étaient des enfants à peine sortis du berceau (4).

(1) Chorier, page 173.

(2) Amédée II.

(3) *Hist. universelle*, tome 42, page 89.

(4) Par ce traité du jeudi après l'octave de la saint Martin 1287, le fief et le château de l'Huis furent rendus au dauphin, le 22 janvier, même année,

Digitized by Google

Le duc de Bourgogne, à la suite de la guerre faite à Humbert pour soutenir son prétendu droit à la souveraineté du Viennois, avait acquis par accommodement, sous les auspices de Philippe-le-Bel, le Revermont, dont ses prédécesseurs se prétendaient les suzerains. Sollicité par le comte de Savoie, le duc lui cède cette grande seigneurie au prix de huit mille livres et en échange des fiefs de Cuisery, Sagy et Savigny. Cette acquisition place toute la Bresse sous la puissance d'Amédée V et lui rend plus désirable une libre communication avec cette province (1).

Cependant, la pacification opérée par le duc de Bourgogne n'était en réalité qu'une trève ; Ambronay, laissé au comte, était toujours une cause de discorde. Le dauphin mécontent prend les armes et s'empare du château de Montrevel dans la Bresse. Mais le roi de France et le roi d'Angleterre, ayant compris dans leurs préliminaires de paix le dauphin et le comte, cette clause engage ces princes à suspendre leurs hostilités (2).

Peu de temps après, Rodolphe de Montmajeur, bailli du Comte dans le Bugey, sans doute à l'instigation de son prince, forme des intelligences secrètes avec quelques principaux bourgeois de l'Huis, à l'effet de se rendre maître de la ville et du château (3). L'évêque de Belley, Pierre de la

(l'année commençait à Pâques). Le dauphin reçut en même temps 1500 livres, dues par un particulier pour redevances arriérées.

(1) Cet acte d'acquisition fut fait en octobre 1289. — Chorier, *Hist. du Dauphiné*, page 171.

(2) Philippe, roi de France, était personnellement intéressé à comprendre dans ce traité de paix le dauphin et le comte de Savoie, son allié ; il avait tellement à cœur de s'attacher le comte, qu'après la prise de Montrevel par le dauphin, il lui avait cédé, en indemnité, la possession des fiefs de Châteauneuf-du-Bois et de Sainte-Marie, dans le Mâconnais, jusqu'à ce que Montrevel fût restitué. Guichenon, *Preuves de l'hist. de Bresse*, page 122.

(3) Ces principaux bourgeois de l'Huis étaient les nommés Perronet, Foson, P. Bellon et P. Casse. Chorier, page 186.

Digitized by Google

Baume, a le tort d'entrer dans ce complot et de s'en faire le complaisant agent, ainsi qu'il résulte d'un traité d'Amblagnieu qui contient les promesses faites et les engagements pris à ce dessein. Le dauphin, averti à temps, le fait avorter et attend une occasion favorable d'en faire éclater son ressentiment.

Les annales de cette fin du XIIIe siècle nous montrent, chaque année, les hostilités reprises par l'un de ces princes ennemis, surtout par le dauphin, animé du plus amer ressentiment, les populations ruinées par ces guerres de rivalité, d'ambition et de vengeance, des personnages puissants s'employant à les prévenir ou à les éteindre, les archevêques de Lyon et de Vienne avec quelques seigneurs influents, habituellement médiateurs ou arbitres de ces contestations sans cesse renaissantes, toujours impuissants à calmer l'animosité de ces rivaux qui ne consentent à suspendre la lutte que pour recruter des alliés et se prépare à la guerre (1).

Par un traité du 8 mai 1300, le comte de Savoie fait entrer dans son parti Bertrand de Baux, seigneur d'Orange ; il espérait une puissante diversion de ce prince contre le dauphin ; celui-ci, de son côté, comptait des alliés considérables et fidèles, le comte de Genevois, le sire de Thoire et de Villars et le seigneur d'Anthon.

En 1300, le Bugey, le Faucigny et la Bresse sont en proie à une guerre de dévastation, suspendue par l'intervention fortuite du comte de Valois, fils du roi de France, et reprise peu de temps après, malgré les dispositions pacifiques des principaux vassaux (2).

(1) Voir Chorier, *Hist. du Dauphiné*, règne d'Humbert ; Guichenon, *Hist. de la maison de Savoie*, règne d'Amédée V ; *Hist. universelle*, tome 42.

(2) Muni de pleins pouvoirs, le comte de Valois avait prononcé que celui des deux princes qui reprendrait les armes, payerait quarante mille livres pour les dépenses de la croisade, et que cette somme serait, de part et d'autre, déposée dans les mains du pape ; que tout ce qui avait été pris dans

Digitized by Google

Le printemps de l'année 1304 semble voir le terme de cette lutte si funeste aux populations. Un projet de paix, signé le 4 mai, énonce dans ses nombreux articles que le comte de Savoie fera démolir le fort de la Bâtie qu'il a construit à Saint-Jean-le-Vieux et que, par compensation, le dauphin remettra au comte le château de Saint-Germain et les villages qui en dépendent dans la vallée de l'Albarine; que le château des Alymes et la tour de Luysandre dans cette région de montagnes, seront rendus au comte de Genevois, allié du dauphin (1). L'interprétation de ce traité, en voie d'exécution, était sur le point de rallumer la guerre; mais le pape Clément V, qui organisait une croisade, dans la crainte que ces princes belligérants ne pussent prendre part à l'expédition sainte, suspend, pour un temps, les effets de leur inimitié (2).

Pendant cette trève, le dauphin ne pouvant contenir son animosité entre en campagne et s'empare du château d'Entremonts, repris aussitôt par le comte de Savoie. Les hostilités étaient poussées de part et d'autre avec une nouvelle ardeur lorsque le dauphin Humbert meurt au commencement de l'année 1307, laissant à Jean, son fils, sa couronne et ses ressentiments.

Humbert fut le digne chef de sa dynastie. L'histoire lui décerne des éloges mérités, à part ses guerres qu'excusent jusqu'à un certain point les perfides menées du comte Philippe et les injustes prétentions d'Amédée concernant un droit de suzeraineté sur la baronnie de la Tour-du-Pin. Humbert soutint sans désavantage sa longue lutte avec le comte de Savoie, doué de qualités plus brillantes, mais non plus solides. A sa mort, Guillaume, comte de Genevois, son allié, las de ces guerres

la dernière guerre serait restitué; que les forts nouvellement construits seraient démolis et les prisonniers, rendus. *Hist. de la maison de Savoie.*

(1) Guichenon, *hist. de Bresse*, page 356.

(2) *Bulle* du mois de mars 1306. — Guichenon, *hist. de la maison de Savoie.*

Digitized by Google

interminables, se décide à rendre hommage au comte de Savoie, avec réserve de rester neutre à l'avenir (1).

La trève entre le nouveau dauphin et le comte, son beau-frère, est prolongée d'un commun accord.

Le château de Châtillon-de-Corneille avait été ruiné dans les dernières guerres. Comme il était dans une position importante et naturellement fortifiée, le dauphin ordonne sa restauration. La chartreuse de Meyria devait fournir les bois nécessaires. Cette obligation, résultant d'une ancienne charte de concessions, était une servitude onéreuse à cette communauté. Le dauphin consent à l'en affranchir, au prix de trois cent livres viennoises. Le titre de cette déclaration authentique était revêtu d'un sceau à l'effigie du jeune prince avec ses armoiries au revers, portant un *dauphin* entre deux *tours* et un dragon en pointe (2).

Amédée profite de la trève pour assister au couronnement de l'empereur Henri VII, en Italie. Pendant son absence, le dauphin essaye de recouvrer par les armes Ambronay et les châteaux dont le comte s'est emparé ; mais Édouard, fils aîné d'Amédée, déjoue cette tentative. Ces princes, après avoir saccagé quelques bourgades, se soumettent à des arbitres qui font le partage des châteaux et fiefs contentieux, laissant Ambronay au comte. Aussi, cette sentence ne fut-elle qu'une courte suspension d'hostilités. Le dauphin rentre en campagne. Tandis que ses bandes armées se livrent à la dévastation et au pillage, la mort de l'empereur, attribuée à une hostie empoisonnée, précipite le retour du comte Amédée. A l'aspect de cette guerre qui consiste à saccager les villages et à les incendier, le comte, transporté d'indignation, provoque le dauphin à un

(1) Traité du mois de novembre 1308. — Levrier, *hist. des comtes de Genevois*.

(2) Chorier, *hist. du Dauphiné*, page 203.

Digitized by Google

combat singulier. Les principaux seigneurs s'empressent d'intervenir comme médiateurs et décident leurs suzerains à accepter la dernière sentence arbitrale et à reconnaître l'indépendance d'Ambronay. Ce traité de 1314 est daté de Grenoble. (1).

L'indépendance d'Ambronay, principale cause de discorde, semblait enfin asseoir la paix sur des bases plus durables, lorsqu'un évènement dramatique rallume tout-à-coup le feu des hostilités et lui imprime un caractère plus grave.

Ambronay était gouverné par Amblard de Briord, abbé vénérable, très attaché au comte de Savoie. Admirateur passionné de ce prince, il se plaisait à faire son éloge et n'avait pour le dauphin que des paroles de mépris. Trois moines dauphinois, outrés de cette partialité, en conçoivent une haine violente et forment le dessein de venger leur souverain. Ayant pratiqué des intelligences secrètes avec les gouverneurs des châteaux voisins qui tenaient pour le dauphin, ils introduisent, de nuit, par une porte dérobée, des hommes d'armes qui se rendent maîtres de la place. L'étendard du dauphin est planté sur la haute tour ; l'abbé, qui allait à l'office de matines, est étranglé et pendu à une croisée de son monastère. Justement révolté de cet attentat, Amédée, de retour dans ses états (il était à Rhodes), vient assiéger Ambronay, le prend d'assaut et fait prisonniers les trois moines, meurtriers de l'abbé. Mais, comme ils appartenaient à la justice ecclésiastique, fort respectée des princes d'alors, ils sont livrés à leurs juges naturels pour recevoir le juste châtiment de leur crime (2).

Le dauphin, de son côté, entre en campagne et vient assiéger Miribel, place forte et bien approvisionnée. Il bat en brèche les murailles et fait tomber sur la ville une grêle de

(1) Chorier, pages 220 et 221.

(2) Paradin, *Chronique de Savoie.*

Digitized by Google

projectiles. Les assiégés, qui ne peuvent soutenir cette furieuse attaque, capitulent après quelques jours de résistance. Le capitaine fut soupçonné d'avoir livré le château à prix d'argent.

Dès-lors, la guerre prend une intensité et un développement remarquables. Le comte rassemble ses forces, fait appel à tous ses alliés, et leur désigne, pour lieu de réunion, la ville de Bourg-en-Bresse. Son cousin, Philippe de Savoie, prince d'Achaïe et de Piémont, lui amène une troupe d'arbalêtriers; son frère Louis, baron de Vaud, accompagné de ses chevaliers bannerets du Valromay et de nombreux écuyers, son gendre, le duc d'Autriche, avec un corps d'Allemands, le comte d'Auxerre, son petit-fils et le sire de Beaujeu, bien accompagnés, accourent à cet appel: aussi y vient, en belle et noble compagnie, Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, son neveu. Mais aucun prince ne grossit autant cette réunion que le duc de Bourgogne, beau-père du prince Edouard; il avait amené un si grand nombre de guerriers, sous les ordres d'Eudes, son fils, qu'il semblait avoir une armée à lui seul (1).

Cependant, le dauphin, instruit de cette formidable coalition, met bonne garnison dans Miribel et se retire en Dauphiné. Le comte et les princes, ses alliés, voyant, par cette retraite, qu'il refuse la bataille, s'engagent à ne pas se séparer sans avoir mené à bonne fin quelque entreprise considérable. Ils entrent dans le Bugey pour assiéger la ville et le château de Saint-Germain. Arrivés dans la gorge de l'Albarine, ils prennent leurs dispositions pour cerner la place et l'attaquer par tous les côtés en même temps. Le duc d'Autriche et ses Allemands, l'archevêque de Lyon et le baron de Vaud occupent la vallée et les pentes du côté d'Ambérieu; le duc de Bourgogne, le prince d'Achaïe et le sire de Beaujeu

(1) Paradin, *Chronique de Savoie*, page 242.

Digitized by Google

ont leurs quartiers du côté de Saint-Rambert ; le comte Amédée et son fils tiennent les hauteurs entre la montagne et le château.

« Estant en cette manière tous les seigneurs campés, fut la batterie commencée avec force engins de jet et autres instruments à ruer murailles par terre, pour faire bresche, qui ne cessoient jour et nuict de tirer. Mais le dauphin, ayant continuellement espions en la maison du comte de Savoye, avoit été, longtemps avant cette venue, adverti de l'entreprise et y avoit pourvu de tel nombre de gens de bien, de tant de vivres, de tant d'engins à offenser son ennemi, que tous ces seigneurs perdoient temps et sembloient mieux qu'ils fussent assiégés que ceux de la ville (1). »

Réduits par de vigoureuses sorties à se renfermer dans leurs retranchements, les princes tiennent conseil et sont d'avis que s'opiniâtrer à ce siège, c'est s'exposer à des longueurs humiliantes, désastreuses même, et que, puisque la place ne peut être prise de force, il faut user de ruse.

Sans mettre leurs gens dans le secret du stratagême, ils feignent de lever le siége et annoncent le dessein de réparer cet échec par la prise de Lagnieu, ville moins fortifiée. Le lendemain, à l'aube du jour, les trompettes sonnent la retraite ; les tentes sont pliées ; l'armée, réunie sur les bords de l'Albarine, suit cette rivière et marche sur Lagnieu par Saint-Denis, en tournant le côteau qui s'étend jusqu'à cette localité.

Trompés par cette feinte retraite, ceux de Saint-Germain sortent en grand nombre pour secourir Lagnieu, dont la garnison est incapable de résister aux forces du comte de Savoie ; et, afin d'arriver avant l'armée ennemie, ils traversent directement la montagne par des sentiers couverts qui abou-

(1) Paradin, page 243.

Digitized by Google

tissent à Vaux, près de Lagnieu. Averti par ses espions de leur marche et de leur arrivée dans cette ville, le comte revient précipitamment sur ses pas, reprend ses quartiers autour de Saint-Germain et fait de nouvelles dispositions de siége. Les hommes d'armes, sortis de la place pour secourir Lagnieu, tentent vainement d'y rentrer. Le siége est repris avec une nouvelle ardeur ; les béliers battent en brèche de divers côtés ; la ville haute est vigoureusement attaquée par le duc de Bourgogne et le prince d'Achaïe ; le duc d'Autriche, le baron de Vaux et l'archevêque de Lyon, qui ont à cœur d'entrer les premiers dans la place, livrent à la ville basse de terribles assauts. Les assiégés combattent pour leurs foyers et leurs familles avec un courage héroïque ; de part et d'autre, ce sont de vaillantes actions ; mais enfin, le petit nombre succombe. La ville est prise, lorsque presque tous ses défenseurs se sont fait tuer sur les décombres de leurs murailles ; ceux en très-petit nombre que le fer des assaillants n'a pas atteints, en cherchant à se réfugier dans le château, sont faits prisonniers.

Les Bourguignons et les Allemands, entrés les premiers, demandent le pillage ; mais le comte Amédée obtient de ses alliés la grâce de cette ville si vaillamment défendue et que le sort de la guerre a plongée dans le deuil. Il ordonne, sous peine de mort, de respecter les restes de cette malheureuse cité, les vieillards, les femmes et les enfants ; des fourches patibulaires sont dressées, à cet effet, dans les divers quartiers de l'armée assiégeante ; les habitants, réfugiés dans l'église, sont invités à rentrer dans leurs habitations.

Cependant, le capitaine du château, témoin de la prise de la ville, résiste aux efforts du comte de Savoie et fait bonne contenance. Toutefois, à l'aspect de l'armée ennemie disposée contre lui à un assaut général, voyant aussi ses forces diminuées par le manque d'une partie de ses hommes sortis au

Digitized by Google

secours de Lagnieu, touché aussi de la clémence d'Amédée, il capitule et livre sa forteresse. Les assiégeants, qui commençaient à souffrir de la disette, y trouvent une grande abondance de vivres (1).

Le comte relève les murailles de Saint-Germain, y laisse bonne garnison, et tourne ses armes contre Ambérieu, bourgade voisine qui tenait aussi pour le dauphin. La place est investie ; des échelles sont dressées de toutes parts contre ses murs. Surpris d'une attaque si vigoureuse et si inopinée, les assiégés se défendent en désordre. Ambérieu est pris par escalade et livré au pillage. « Les seigneurs, dit Paradin, en firent une curée aux gens d'armes qui avoient bien faict leur devoir. »

Bornant son expédition à la prise de Saint-Germain et au sac d'Ambérieu, Amédée remercie les princes, ses alliés, et les ramène à Bourg-en-Bresse, où ils se séparent. Ce généreux vainqueur acquiesce à la proposition de paix du dauphin, découragé par ce revers. Pendant qu'on en discute les articles, Jean meurt le 5 mars 1318, à l'âge de 36 ans.

C'était un prince d'humeur généreuse et ami de la justice. Il s'était acquis l'amour de ses sujets par le bienfait des libertés publiques. Aucun prince de son temps ne s'est plus appliqué à l'extinction des servitudes féodales et du despotisme seigneurial. Il laisse la couronne delphinale à son fils Guigues, âgé de 12 ans et nomme tuteur du jeune prince et régent de ses états Henri, baron de Montauban, évêque de Metz. Ce fut un habile régent. Cinq ans après, le 18 octobre 1323, Amédée-le-Grand meurt aussi, après un règne glorieux de 28 ans.

Edouard, comte de Baugé, son successeur, avait pris une grande part aux guerres de ce règne. S'il n'avait pas l'habileté

(1) Paradin, Chorier, Guichenon, année 1316.

Digitized by Google

et la prudence de son père, il avait du moins sa constance et son courage ; ses prodigalités lui ont valu le surnom de *libéral*.

Ce prince, turbulent et belliqueux, ennuyé de la paix, cherchait un prétexte de guerre ; il en saisit un d'une révoltante injustice. Son beau-frère, le baron de Faucigny, sans enfants et sans ambition, ne songeait qu'à vivre paisiblement au sein de ses petits états. Il avait construit un château de plaisance, vers sa frontière, à Montforchier, sur une éminence d'où l'on jouissait d'une vue admirable. Le comte Amédée avait vu sans mécontentement cette construction inoffensive. Mais Edouard, qui cherchait un prétexte de rupture avec le dauphin, dont le baron était le vassal, allègue que le château est sur ses terres et le fait démolir sans autre formalité. Cette iniquité suscita une guerre longue et acharnée. Le jeune dauphin, indigné de cette violente et déloyale exécution, sans attendre que le baron ait invoqué sa protection, prend les armes et fait invasion dans la Savoie. Bientôt le baron et Hugues de Genève, seigneur d'Anthon, son allié, viennent avec leurs troupes renforcer son armée. Le comte de Savoie, inférieur en force, ne voulant pas exposer l'honneur de ses armes à l'impétuosité du dauphin, opère une prudente retraite. L'armée dauphinoise, libre dans ses mouvements, assiége le fort d'Alinges, au pied duquel s'étendait une petite plaine. Lorsque les fatigues et les longueurs de ce siége ont amorti l'ardeur bouillante de Guigues et l'exaltation de son armée, le comte se présente en ordre de bataille, attire le dauphin dans la plaine, profite du désordre de sa marche et le défait.

Cette campagne, dans laquelle le jeune Guigues fit éclater sa valeur, fut, toutefois, à l'avantage du comte qui assiégea, pendant l'hiver, le fort de l'Ecluse et s'en rendit maître en corrompant, dit-on, le gouverneur.

Au printemps de l'année suivante 1325, le Bugey et le Ge-

Digitized by Google

nevois sont envahis par les armées de ces princes. Le comte de Savoie remporte d'abord, à Mont-de-Mortier, une victoire fatale aux Genevois. Enorgueilli de ce succès, il considère comme une proie facile les possessions de ses ennemis dans le Bas-Bugey. Il y pénètre à la tête de son armée. Pour se venger d'Hugues de Genève, seigneur d'Anthon, il vient assiéger le bourg et le château de Varey, appartenant à cet allié du dauphin. Les princes, partisans d'Edouard, accourent à son aide. Eudes de Bourgogne lui envoie des hommes d'armes; le comte de Fribourg, Jean de Châlon et le comte d'Auxerre, accompagnés d'une foule de chevaliers et d'écuyers, s'y rendent avec des troupes et couvrent la plaine sous Varey de leurs pavillons armoriés.

Cependant, le dauphin Guigues, déterminé à une bataille décisive, invoque le concours de tous ses partisans et alliés et se voit bientôt environné d'illustres bannières. Le comte de Genevois, Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, le comte de Valentinois, le seigneur Remond de Baux, prince d'Orange, Hugues d'Anthon contribuent à former une armée considérable, inférieure, toutefois, à celle d'Edouard. Le hasard procure encore au dauphin un vaillant champion: c'était Alphonse d'Espagne, à la tête de quelques compagnies françaises. On l'appelait le *grand Chanoine*, parce qu'il avait été chanoine archidiacre de l'église de Paris. Il avait changé le camai contre l'épée; fait chevalier après de beaux faits d'armes, i allait prendre le commandement d'une petite armée, sur la frontière de Gascogne, contre des compagnies franches qui infestaient cette province.

Avant l'arrivée de cette armée dauphinoise dans la plaine de Saint-Jean-le-Vieux, le capitaine du château de Varey avait fait, pour se défendre, tout ce qu'on pouvait exiger d'un homme de cœur. Ne pouvant plus résister à des forces si supérieures, il s'était vu dans la nécessité de capituler. On était

Digitized by Google

convenu qu'il ouvrirait ses portes, s'il n'était pas secouru dans les dix jours après l'avis de la capitulation. Le dauphin reçoit cet avis, étant en marche avec son armée ; il arrive au commencement de février à Saint-Jean-le-Vieux. La réunion si prompte de cette armée, dans une saison rigoureuse, et son arrivée inattendue surprennent les Savoisiens sans les déconcerter ; ils se forment en ordre de bataille sur une grande ligne. Les bannières déployées sont le signal du combat. Les deux armées s'étant rapprochées, les chefs prennent leurs dispositions.

Le dauphin place devant lui, au centre et en tête, le grand chanoine et le comte d'Avelin ; aux ailes, le comte de Genevois et le seigneur d'Anthon. Le comte de Valentinois commande l'arrière-garde. Les seigneurs de Tournon et de Sassenage doivent, suivant les chances de la bataille, se porter partout où il faudra du secours.

Le comte Edouard fait à-peu-près les mêmes dispositions : son aile droite s'étendait dans la plaine ; sa gauche, du côté de Varey, ayant derrière elle un corps de réserve pour observer et contenir la garnison de cette place.

Lorsque les arbalétriers ont fait pleuvoir leurs traits, les avant-gardes étant aux prises, un gendarme d'une stature gigantesque, monté sur un cheval de taille aussi colossale, sort des rangs savoisiens et se porte en tête des combattants. Son courage semblait surpasser sa force. Une masse d'armes en cuivre d'un poids énorme pendait à l'arçon de sa selle et sa main était armée d'une épée démesurée. Suivi des plus déterminés, il frappe comme la foudre les premiers rangs et y répand l'effroi et la confusion. Le grand chanoine et le comte d'Avelin, revenus de leur surprise, attaquent de concert le géant redoutable. Le grand chanoine n'avait pour arme offensive qu'une barre de fer, dont tous les coups étaient mortels ; pendant que le comte, plus agile, occupe le Brabançon, le

Digitized by Google

chanoine frappe son cheval à la tête et l'abat. Assailli en même temps par le dauphin, accouru avec le comte de Baux pour soutenir son avant-garde, le géant démonté est tué à coups d'épée. Le succès de ce combat exalte le courage des Dauphinois. Le comte de Genevois et Hugues d'Anthon se précipitent sur les ailes de l'armée savoisienne, les rompent et en font un grand carnage. Le soleil éclairait cette sanglante journée. Les historiens de Savoie allèguent qu'il dardait ses rayons, repercutés par les armes, dans les yeux des Savoisiens et que leur défaite doit être imputée en grande partie à cet éblouissement. Le comte d'Auxerre, Guichard, sire de Beaujeu, Robert, fils du duc de Bourgogne, sont faits prisonniers avec la plupart de ceux qui survivent à cette défaite. Les Savoisiens tués ou blessés jonchent le champ de bataille ; le nombre en fut si grand, que le comte ne put, par la suite, réparer cette perte. Edouard lui-même est, un moment, au pouvoir de son ennemi. Auberjon de Mailles, gentilhomme du Grésivaudan, s'attache à sa poursuite, le presse et le contraint de lui remettre son épée. Tournon accourt et se joint à d'Auberjon pour s'assurer de cette belle proie. Comme ils emmenaient Edouard, Humbert de Bocsozel, blessé, voyant le prince captif, ordonne à son fils de le délivrer. Celui-ci et le seigneur d'Entremonts prennent leur moment et fondent sur les ravisseurs, lorsque l'un d'eux, derrière un buisson, est occupé à détacher le casque du comte ; ils le délivrent ; et, le remettant à cheval, l'escortent jusqu'au château du Pont-d'Ain, où il se réfugie. On raconte que Tournon, voyant à portée le baron de Sassenage, réclama son secours contre les libérateurs d'Edouard et que ce baron fit la sourde-oreille, par un sentiment de reconnaissance, le comte lui ayant rendu, à Paris, quelques bons offices auprès du roi de France.

Edouard recueille les faibles débris de cette désastreuse défaite et se retire en Savoie pour mettre cette province en

Digitized by Google

état de défense contre l'invasion probable de son jeune vainqueur ; et, afin d'assurer le succès de son expédition dans le Genevois, il ordonne à Galois de la Baume, bailli du Chablais d'assiéger le château de Bâlon, appartenant au sire de Thoire, allié du dauphin. Ce château est pris d'assaut après quatre jours de siége. La rigueur de la saison met fin aux hostilités. Radieux de sa brillante victoire et des grands avantages qu'il en recueille, Guigues rentre triomphant dans le Dauphiné à la tête de son armée chargée de butin. Froissard qualifie cette bataille de *grande ;* elle fit au dauphin la réputation d'un grand capitaine, si jeune qu'il fut, tant la promptitude de sa marche, ses dispositions et sa valeur avaient contribué au succès de cette journée (1). Réduit à l'impuissance de continuer la lutte, Edouard est poussé par son humeur belliqueuse à assister le roi de France dans sa guerre contre les Flamands. De retour à Paris, lorsque, impatient de reprendre les armes contre le dauphin, il sollicite l'assistance de son beau-père, le duc de Bourgogne, et du duc de Bretagne, son gendre, il est surpris par la mort (2), à

(1) L'engagement de Guichard, sire de Beaujeu, pour sa rançon, intéresse cette histoire provinciale. Le 24 novembre 1327, après deux ans de captivité, par l'entremise du comte de Forez, d'Aynard, fils du comte de Valentinois et de Guillaume de Beaujeu, ses cautions, il remit au dauphin les seigneuries et châteaux de Meximieux et du bourg Saint Christophe dans le Bugey, les redevances de la grande rue de Villars, du fief de Loyes, des poippes du Mantelier, de Corsieu et de Montjeu ; plus, la suzeraineté des fiefs de Châtillon, de la Palu et de Gordans. Cette rançon considérable contribua au rachat de trois chevaliers, Hugues de Merzé, Langlois de Fayes et Girard de Chintré. Le sire de Beaujeu reçut en outre du dauphin la ville et le château de Miribel par inféodation, à charge d'hommage lige, avec réserve des fidélités et assistances promises au roi de France, à l'église de Lyon, au duc de Bourgogne, au duc de Clermont, aux abbés de l'Ile-Barbe et de Cluny. Guichenon, page 61.

(1) Le 4 novembre 1329.

Digitized by Google

l'âge de 45 ans, après six ans de règne, ne laissant que sa fille, mariée au duc de Bretagne. Ce duc réclame par droit de succession le comté de Savoie, du chef de Jeanne, son épouse. Les Etats assemblés répondent que la loi politique constamment observée exclut les femmes de la couronne; ils députent à Aymon, second fils d'Amédée-le-Grand, deux évêques et quatre barons pour le saluer comte de Savoie et lui remettre l'anneau de Saint-Maurice, insigne de la souveraineté.

Aymon, né à Bourg en Bresse, le 14 décembre 1291, avait été destiné à l'état ecclésiastique. Ayant refusé de se lier aux ordres, il avait reçu en apanage le comté de Baugé avec quelques autres seigneuries dans la Bresse. Son caractère différait de celui d'Edouard; celui-ci emporté, belliqueux et prodigue, s'abandonnait aux hasards de la fortune; celui-là économe et prudent, ami de la justice et de la paix, ne s'engageait dans une guerre que par calcul ou par nécessité, toujours dans le but d'un traité avantageux.

Les guerres continuelles et les prodigalités d'Edouard avaient épuisé ses Etats d'hommes et d'argent. Dans la prévision d'une guerre prochaine et inévitable, Aymon s'applique, d'abord, à se créer des ressources et à relever le courage de ses sujets, abbatus depuis la journée de Varey.

Le dauphin Guigues ayant conclu à Paris avec le duc de Bretagne une alliance offensive contre le comte Aymon, celui-ci, averti de cette coalition, prend résolument l'initiative des hostilités pendant l'absence du dauphin; il convoque le ban et l'arrière-ban, garnit ses places fortes d'hommes et d'approvisionnements et pousse ses sujets à des incursions sur le territoire ennemi. Cette licence est le signal d'affreuses dévastations dans le Dauphiné et dans le Bugey. La maison forte de Matthieu du Saix, homme lige du dauphin, est prise d'assaut; vingt-quatre hommes y sont égorgés; la dame du

Digitized by Google

Saix, en se défendant héroïquement, est ensevelie sous les ruines de son château. Dans le Haut-Bugey, les terres du sire de Thoire absent sont ravagées par des bandes incendiaires. Ces excès accélèrent le retour de Guigues, qui fait appel à tous ses vassaux pour se livrer à d'éclatantes représailles; il ordonne la publication des *chevauchées*, suivant laquelle tout homme en état de porter les armes, était obligé de venir se ranger sous la bannière de son seigneur, s'il n'était dispensé ou affranchi de cette obligation rigoureuse.

A la nouvelle de cette guerre dont la violence présage de grands malheurs, le roi de France entreprend d'apaiser ces princes qui lui sont attachés par les liens de l'amitié et du sang; le dauphin Guigues avait épousé Isabelle de France, sa fille. Il envoie deux de ses conseillers Guillaume Flotte et Guy de Chevrier, pour demander en son nom une suspension d'armes et traiter de la paix. A leur arrivée, le dauphin, qui assiégeait le château de Jonages, défère aussitôt au désir du roi de France, à condition, toutefois, que ce château dont il est sur le point de se rendre maître, sera remis au monarque, comme gage de pacification. Le comte qui, de son côté, assiégeait Monthoux, malgré les exhortations des conseillers médiateurs, persiste jusqu'à la prise de cette place.

Les deux conseillers ayant échoué dans leur mission de paix, le roi députe Guillaume de Sûre, chanoine archidiacre de Lyon, le sénéchal de Beaucaire et Guillaume Villiers juge des appellations à Thoulouse, auxquels le comte et le dauphin consentent à soumettre par écrit leurs griefs et réclamations respectifs (1).

Entr'autres articles, le dauphin demandait la restitution:

(1) Guichenon, dans son *Hist. de la Bresse et du Bugey*, page 63, a inséré les deux mémoires soumis aux envoyés du roi de France, et dont nous ne reproduisons que les articles qui intéressent notre province.

Digitized by Google

Du château de Genève pris au comte de Genevois, après la mort du dauphin Jean, lui dauphin Guigues alors mineur étant à la cour de France;

Du château et de la ville de Saint-Germain et du bourg d'Ambérieu, avec indemnité pour le sac de ce bourg qui lui a causé un préjudice de 200 mille florins;

Des châteaux de Bâlon et du Grand-Confort (le *Credo*) pris par le comte Edouard au sire de Thoire;

De la maison forte de Besenains, fief du sire de Thoire, occupée par le comte qui y tient bonne garnison;

De la maison forte de Mathieu du Saix détruite récemment; du château de Saint-Martin-du-Frêne pris au sire de Thoire dans la dernière guerre et occupé par le comte;

Ainsi du château de Corlier;

Le dauphin se plaignait encore que le comte de Savoie empêchât indûment le comte de Genevois, son vassal, de lui rendre foi et hommage lige, pour les châteaux et fiefs qui relevaient de lui dans le Genevois et la Semine et de l'assister suivant son devoir, ajoutant que, si, à raison de cette vassalité, quelques contestations existaient entre lui et le comte de Genève, elles devaient être soumises à la décision du roi de France.

Une autre réclamation très-remarquable, articulée par le dauphin, explique l'origine de cette redoute dans la plaine d'Ambronay, connue sous le nom de *Fort-Sarrasin* ou *Motte-Sarrasine*. Ce prince allègue qu'après la mort du dauphin Jean, le comte de Savoie pour faire obstacle aux dauphinois dans la vallée de l'Ain et barrer leur chemin habituel de Lagnieu à Varey et à Châtillon de Corneille, a exécuté *fossés et grands terreaux au plan d'Ambronay* et d'autres fossés et terreaux d'Ambronay à la rivière d'Ain, et qu'il exige la destruction de ces fortifications en terre et le rétablissement des lieux dans leur précédent état.

Digitized by Google

De son côté, le comte Aymon demandait tant en son nom qu'au nom de ses vassaux la restitution :

Du château et de la ville de Montluel dont il était seigneur et suzerain ;

Du fief et du château de Villars dont l'hommage lui était dû par le sire de Thoire ;

Du bourg et de la seigneurie de Gordans possédés par Hugues de Genève, seigneur d'Anthon ;

Du château et du mandement de Varey lui appartenant en vertu d'un ancien traité, fait entre l'un des comtes ses prédécesseurs, et le comte de Genevois ;

De tous les fiefs et châteaux, cédés par le sire de Beaujeu pour sa rançon, le comte Edouard lui ayant donné pour ces fiefs aliénés une indemnité équivalente.

Les prétentions réciproques de ces princes ennemis étaient si nombreuses et si exagérées, surtout de la part du comte, qu'il était très-difficile de les pacifier, mal disposés qu'ils étaient d'ailleurs à une conciliation. Le dauphin se montrait fort irrité que le comte eût pris l'initiative des hostilités, sans dénonciation préalable, suivant l'usage, et qu'il eût organisé une guerre de pillage et de dévastation. Au lieu de la paix, qu'avait à cœur le roi de France, il ne put obtenir qu'une trève de deux ans.

Après ce terme, Aymon s'empare de Monthous, défendu par Hugues de Genève, seigneur d'Anthon ; puis, informé que le dauphin assemblait une grande armée pour entrer en Savoie et assiéger Chambéry, il fait construire sur sa frontières deux forts, les *Marches* et les *Mottes*.

Le dauphin se livrait en effet à des préparatifs formidables; il avait ordonné d'ouvrir la campagne par le siége de la Perrière, situé près de Voiron, sur le chemin de Voreppe, à Saint-Laurent-du-Pont. Impatient de voir la fin de ce siége, il vient lui-même en prendre le commandement. S'étant

Digitized by Google

imprudemment avancé pour reconnaître la place, il est mortellement atteint d'un coup d'arbalète sous l'aisselle ; il envisage la mort avec une grande force d'âme et prescrit ses dernières dispositions. Ce prince, à peine âgé de vingt ans, expire couvert de gloire et adoré de ses sujets. Dans les affaires de son gouvernement il avait montré une grande aptitude ; dans la guerre, une valeur héroïque. Jamais le Dauphiné n'avait fait une si grande perte. Ses guerriers désespérés prennent d'assaut la Perrière et vengent sa mort en passant au fil de l'épée tous ses habitants ; le château et le bourg sont livrés aux flammes et leurs murailles, détruites.

Préservé par cette mort d'une invasion redoutable, Aymon met à profit cet évènement en fortifiant ses frontières de Savoie et du Bugey. Il reconstruit le fort de Bâtie à Saint-Jean-le-Vieux, en sorte que cette construction, reliée aux redoutes en terre, ferma la plaine d'Ambronay aux dauphinois. Mais le comte, voyant les seigneurs et les populations du Viennois, unis dans un même sentiment de regret et de vengeance, se montre disposé pour la paix à laquelle il était aussi naturellement enclin.

Humbert, frère de Guigues, mort sans enfants, est appelé à sa succession. Ce jeune dauphin écoute les conseils pacifiques des princes, ses alliés, et de ses grands vassaux, en se prêtant à un accommodement avec le comte de Savoie. Sous les auspices du comte de Genevois, principal médiateur de la paix, des commissaires sont nommés pour un traité sérieux et définitif à savoir : deux chevaliers et deux jurisconsultes, Antoine de Clermont et Philippe de Provanes, pour le comte, et Amblard de Beaumont et Humbert de Cholas pour le dauphin. Tous les articles étant arrêtés, le comte et le dauphin, accompagnés des principaux seigneurs, leurs vassaux, se rendent le 7 mai 1334, sur la frontière de leurs états au Pont-de-Glandon entre Champareillan et Montmeillan

Digitized by Google

pour les accepter solennellement et en jurer l'observation (1).

Les conventions de 1314 servent de base à ce traité, dans lequel le comte renonce en faveur du dauphin à tous ses droits de suzeraineté sur Miribel et s'engage à démolir le fort de la Bâtie, de Saint-Jean-le-Vieux et autres fortifications et redoutes dans la plaine d'Ambronay ; à restituer le château de Villars au sire de Thoire ; à obtenir, moyennant cinq mille livres, la renonciation de Guichard de Beaujeu à toutes contestations concernant les fiefs aliénés pour sa rançon, à la suite de la bataille de Varey. De son côté, le dauphin abandonne tous ses droits sur les fiefs et châteaux du mandement de Saint-Germain d'Ambérieu et des Alymes ; il accepte la rivière d'Albarine pour ligne de séparation entre le dauphin et lui ; et comme des seigneurs dauphinois, ses hommes liges, possédaient des sous-fiefs dans le mandement de Saint-Germain, le règlement des hommages touchant ces fiefs fut ajourné et laissé à la décision des commissaires.

Cette paix, si désirée des populations, conclue, cette fois, sans arrière pensée de rupture, fut accueillie par de grandes démonstrations de joie. Mais ceux, qui sous le règne de Guigues avaient pris part aux affaires de son gouvernement, regrettaient les concessions trop larges de son successeur ; à leurs yeux, la bataille de Varey ne présentait plus d'autre résultat que la gloire des armes dauphinoises.

Animés des mêmes intentions, le dauphin et le comte avaient exécuté loyalement leurs engagements ; mais les articles réservés n'ayant pu recevoir une solution, à cause de la mort de l'un des commissaires et de l'absence de l'autre, les princes contractants nomment deux autres négociateurs et

(1) Chorier, page 269.

Digitized by Google

ont une autre entrevue le 7 novembre, même année, à la grange de la Chartreuse de Sylve-Bénite, près de Moirans, à l'effet de perpétuer la paix par une alliance offensive et défensive, gage de protection et de repos pour leurs provinces si longtemps tourmentées par la guerre.

Cette conférence des princes, assistés d'une foule de chevaliers et de prélats, pour une alliance solennelle, présente dans les annales du Dauphiné le spectacle d'une imposante assemblée.

Tout ce qui avait été précédemment arrêté y fut confirmé. A la suite du réglement des sommes dues au comte par le dauphin, celui-là promet de rendre les châteaux de Corlier et de Saint-Martin-du-Frêne au sire de Thoire, de tous les alliés du dauphin le plus maltraité dans les guerres. Les quatre commissaires reçoivent le pouvoir d'ordonner, s'ils le jugent convenable, la destruction du château des Alymes, rendu par le comte au dauphin, destruction qui serait une garantie du maintien de la paix, à raison de la situation de ce château et des difficultés qui se rattachent à son inféodation. Cette démolition ne fut pas exécutée. Les hommages liges des possesseurs de fiefs dans le mandement de Saint-Germain étant aussi réglés, pour qu'aucune cause de dissension ne s'élève par la suite, les princes conviennent de la délimitation de leurs terres dans le Bas-Bugey. Les évêques de Belley et de Toul sont nommés arbitres de cette opération qui consiste principalement à tracer les lignes de démarcation entre les seigneuries de Saint-Rambert, de Rossillon, de Saint-Sorlin et de Briord dans les montagnes de Portes (1).

(1) Chorier, habituellement si exact, ajoute que, pour effacer tout sujet de rupture, le comte céda au dauphin le mandement de Saint-Germain, les seigneuries des Alymes et la tour de Luysandre en échange du mandement de Saint-Sorlin ; les faits qui suivent et qu'il a lui-même mentionnés, prouvent

Digitized by Google

Les princes étant convenus de se faire réciproquement hommage des fiefs qu'ils tiendraient à ce titre, le comte de Savoie inféode, sous cette condition, au dauphin les bourgs et châteaux du mandement de Saint-Germain, les seigneuries des Alymes et de Luysandre et toutes possessions dans les montagnes, depuis Tenay jusqu'à Briord, entre Portes et Innimont.

Aymon mérita pour ce traité son surnom de *Pacifique*. Ce prince mourut le 2 juin 1343, laissant sa couronne à son fils Amédée V, âgé seulement de 10 ans (1).

Louis de Savoie, seigneur de Vaud et Amé, comte de Genevois, ses tuteurs, gouvernèrent avec une si grande prudence que cette régence, exempte de troubles, fit goûter aux populations un bonheur inaccoutumé. Chaque province était administrée par un conseil spécial, composé des hommes les plus considérables et les plus dignes, choisis dans son sein. Cette innovation qu'Aymon avait prescrite, contribua puissamment à la prospérité de ce règne, pendant la minorité du comte (2).

que ce ne fut qu'un projet, et que ces seigneuries furent seulement inféodées au dauphin après les traités de paix.

(1) Il est bon de reproduire une clause de son testament, laquelle intéresse diverses localités du Bugey :

« Item testator ordinavit unam capellam factam in ecclesia prioratus Consiaci ; dotavit eam libris vingenti annualibus viennensibus, in qua instituatur perpetuus capellanus, ad præsentationem Comitis Sabaudie qui pro tempore fuerit, ut pro se suisque commemorationem facere teneatur..... Legavit dicto Prioratui suam vineam de Pinea, sitam in parrochia de Chazey prope Bellitium, in mandamento Rossillionis ; vinea videlicet de Pinea est juxta vineam Petri Ruffi, (*Roux*) de Bellitio, et Joannis de Camera (*de la Chambre*) ; ex alia, nemus illorum de Billiaco ; ex altera, viam publicam qua itur de Bellitio ad Billiacum.....

Guichenon, *Preuves de l'hist. de la maison de Savoie.*

(2) *Hist. universelle*, tome 42, page 144.

Digitized by Google

Assisté de ses tuteurs, Amédée, à peine âgé de 13 ans, traverse les Alpes à la tête d'une armée, et joignant ses forces à celles du prince d'Achaïe, son cousin, conquiert une grande partie du Piémont. Au retour de cette heureuse expédition, on ordonna des fêtes et des tournois dans lesquels le jeune prince figura. S'étant présenté dans l'un de ces tournois, vêtu de vert, sur un cheval caparaçonné de vert avec les gens de sa suite en livrée de même couleur, il fut appelé le *comte Vert*, dénomination adoptée par les historiens.

Cependant le dauphin Humbert ayant perdu son fils unique en bas âge, par un accident lamentable, se jouant avec cet enfant à une croisée de palais, il l'avait laissé tomber dans l'Isère, voulut régler de son vivant sa succession et, dans l'intérêt de ses sujets, remettre ses états à un prince puissant. Il désigna Charles, fils aîné du duc de Normandie, héritier de la couronne de France. Le sire de Thoire-Villars fut l'un des seigneurs députés au roi pour la conclusion de cette grande affaire, à laquelle contribua principalement Henri de Villars, archevêque de Lyon, qui possédait la confiance du dauphin.

Avant cet acte de cession, Humbert avait promulgué des lois et des réglements favorables aux libertés publiques et aux priviléges de la noblesse dauphinoise. Il avait statué :

Que les seigneurs seraient indemnisés des frais et pertes résultant de la guerre ; qu'après la convocation des chevauchées, soit de l'arrière-ban, les chevaux tués, ceux même morts à l'écurie leur seraient intégralement payés ; que la rançon des gentilshommes, prisonniers de guerre, serait à la charge du dauphin ;

Que le droit leur était maintenu de se faire justice par les armes, suivant l'ancien usage et sans pouvoir être poursuivis criminellement pour ce fait comme il était advenu maintes fois ; cette licence était toutefois subordonnée aux défen-

Digitized by Google

ses expresses préalablement faites par le conseil delphinal;

Qu'ils pouvaient chasser dans les forêts de l'Etat à l'exception des forêts de Clais et de Planèze réservées au prince et à l'exception des garennes particulières;

Qu'en ce qui concernait généralement ses sujets, les droits de péage de récente création, ainsi que les gabelles étaient révoqués;

Que la confiscation des biens des condamnés pour crime était abolie, sauf les cas d'hérésie et de félonie; que les accusations et poursuites en matière criminelle, ne pouvaient avoir lieu que sur dénonciation publique, clameur ou commune renommée, attendu que l'avarice des officiers du pouvoir exécutif multipliait parfois les affaires capitales; et que toute condamnation devait être basée sur la preuve testimoniale.

« Finalement pour purger son Etat de ce qu'il y restait de la honte de l'ancienne servitude, il quitta absolument tout droit de mainmorte qu'il avait sur les barons et possesseurs de fiefs ses vassaux, à condition qu'ils en exempteraient de même leurs sujets. »

Le Bas-Bugey annexé aux Etats du dauphin participa à cet acte de libéralisme très-remarquable qui honore la mémoire du dernier dauphin de Viennois (1).

Lorsque le prince français prit possession du Dauphiné, Humbert entra dans l'ordre religieux des frères Prêcheurs. Il fut successivement nommé patriarche d'Alexandrie et par le pape administrateur de l'archevêché de Rheims.

A cette époque, vers l'an 1346, des incursions armées dans le Grésivaudan et la Savoie furent faites par les Savoisiens et

(1) Chorier, page 330. Cet affranchissement explique aussi la différence remarquée par plusieurs jurisconsultes, notamment par Philibert Collet, entre le Haut et le Bas-Bugey, concernant les servitudes féodales.

Digitized by Google

les Dauphinois réciproquement. La contagion de ces hostilités se communiqua au Bugey. Les sujets du comte de Savoie entrent dans les terres du dauphin pour les ravager, mais le bailli de la Tour-du-Pin et les châtelains de Saint-Sorlin, de Lhuis et de Saint-Denis, ayant repoussé avec vigueur ces bandes armées, entrent chez leurs voisins et se livrent à des actes de représailles.

Les hostilités deviennent bientôt générales. Les princes, entraînés par leurs sujets, se disposaient à lever des troupes et à continuer cette guerre, lorsque le comte de Genevois et Louis de Savoie, baron de Vaud, tuteurs du comte, disposent Louis de Villars archevêque de Lyon, lieutenant général du Dauphiné à un accommodement. Des conférences furent ouvertes à cet effet à Saint-Germain d'Ambérieu, à Ambronay et à Douvres; on les continua à Château-Gaillard où furent réglées quelques affaires du Bas-Bugey; les autres différents concernant cette province furent terminés dans le Grésivaudan, théâtre des premiers troubles.

Un an après l'avènement du dauphin François, une perturbation d'une autre nature affecte cette même région du Bugey. Philippe de Briord, (1), dans la seigneurie de Briord dont son père avait été dépossédé par le dauphin, avait deux ennemis puissants, les frères Bérard, Jean et Philippe, ce dernier homme de mérite et que sa valeur avait élevé au grade de chevalier. Le seigneur de Briord, en l'absence du dauphin, appelé au secours du roi son père, lève une troupe armée dans la Savoie, entre dans le Bugey et y commet des vio-

(1) En 1287, le dauphin s'était emparé du château de Briord au préjudice d'Albert et de Joffrey de Briord, ils implorèrent la protection d'Amédée V. Le dernier jour de février, fut conclue une convention par laquelle le dauphin s'engagea de restituer cette seigneurie aux frères de Briord, et remit pour gage le château de Saint-Jean-de-Bornay en Dauphiné. Toutefois, cette restitution fut éludée et Briord fut joint aux possessions du dauphin dans le Bas-Bugey. Guichenon, page 93.

Digitized by Google

lences et des atrocités ; il incendie la maison des frères Bérard et après avoir porté le fer et le feu chez leurs nombreux partisans, il se retire impuni dans la Savoie. Cette expédition fut le signal de plusieurs excès semblables. A l'imitation de Briord, Louis de la Palu exerce de pareilles vengeances contre ses ennemis. Ces désordres sont le prélude d'autres troubles plus graves, suivis d'une guerre de dévastation. Les dispositions du dauphin Humbert et du comte Aymon pour affermir la paix n'avaient pas reçu leur parfaite exécution. L'échange projetté des seigneuries enclavées ayant suspendu l'opération de leur délimitation dans les montagnes du Bas-Bugey, diverses contestations surgissent entre les officiers du comte et du dauphin touchant l'étendue territoriale de leurs juridictions. Les populations entrent dans ces querelles et peuvent y entraîner leurs princes. Pour prévenir ces calamiteux effets, ces princes se hâtèrent de renommer des arbitres en tête desquels figuraient l'archevêque de Lyon et le comte de Genevois, leurs principaux ministres. Cette importante conciliation fut si négligée que le malheur qu'on voulait prévenir arriva. Les officiers du dauphin et ceux du comte en viennent aux mains dans les seigneuries de Varey et d'Ambronay. Cette prise d'armes excite une grande conflagration. Le comte et le dauphin, toutefois, ne voulurent pas être ainsi contraints à une guerre. Une foule de seigneurs et de hauts personnages reçoivent mission de rechercher les causes de ces troubles, de les faire cesser et de mettre à exécution les précédents traités (1). Mais, soit incurie ou mauvaise volonté, leurs efforts et leurs conférences sont stériles ; les hostilités locales, en se propa-

(1) Le dauphin chargea de cette mission Pierre de Varey, Gauvin de Lyobard, Guillaume de Montaney, chevaliers, André des Echelles, écuyer ; le comte, de son côté, nomma Galois de la Baume, Hugues de Bocsozel, bailli de Saint-Germain d'Ambérieu, Pierre de la Salle et P. Genest. Chorier, *Hist. du Dauph.*

Digitized by Google

geant, allument une guerre générale, et pour la première fois, les populations si longtemps opprimées attirent chez elles ce fléau, alors que leurs souverains sont disposés à la paix.

Les troupes du dauphin sous la conduite d'Hugues de Genève, son lieutenant général dans le Faucigny et le pays de Gex, s'emparent des bourgs de Saint-Germain, de Douvres et d'Ambronay et s'y livrent au pillage et à la dévastation ; les châteaux des Alymes, de Montgriffon et Château-Gaillard sont assiégés, pris et saccagés. Le comte de Savoie assemble à Belley une armée considérable et se met en marche dans les gorges de Saint-Rambert pour reprendre ses places et se jetter sur les possessions du dauphin dans la vallée du Rhône. Le bailli de Mâcon, député par le roi et le dauphin, accourt à sa rencontre et obtient une trêve par la déclaration formelle que l'expédition d'Hugues de Genève a été faite à l'insu du dauphin qui s'engage à en réparer les préjudices. Sur la foi de cette trêve, le comte de Genevois, ayant licencié les troupes qu'il avait levés dans le comté de Bourgogne, comme elles y retournaient, elles sont attaquées à l'improviste et taillées en pièce par Pierre de Genève, seigneur d'Albi, et Ballaison, gouverneur de Gex. Le comte de Savoie eut la loyauté d'entrer dans le pays de Gex pour punir cet attentat. Cette répression était de nature à disposer les esprits à la paix ; elle eût un effet contraire ; elle enfanta un nouvel embrasement. Le Bas-Bugey et une partie de la Dombes furent encore ravagés ; la guerre dans toutes les provinces fut reprise avec furie. A aucune époque le Bas-Bugey ne souffrit autant de ce fléau dont le caractère épidémique affectait toute la province.

Cependant le comte de Savoie était animé des dispositions les plus pacifiques à l'égard du roi de France dont tous ses prédécesseurs avaient été les fidèles alliés. Des propositions de paix furent faites sur de nouvelles bases. Les seigneuries

Digitized by Google

enclavées ayant été une cause permanente de contestations, on conçut un moyen bien simple de faire une paix durable en supprimant cette cause. Par des échanges et des compensations, on donna aux états de la Savoie et du Dauphiné des fleuves et des rivières pour limites. Que de maux on eût épargnés en adoptant cet arrangement cent ans plutôt, arrangement d'autant plus facile qu'à toutes les époques de leurs discordes, les dauphins et les comtes avaient des fiefs d'égale importance à échanger !

D'un commun accord, l'affaire est traitée en France en plein parlement, le roi siégeant, revêtu de ses insignes royaux. Les députés pour cet échange sont Falque de Montchenu et Amblard de Beaumont, de la part du dauphin; le seigneur de Grammont et Pierre de Montgelas, nobles bugésiens, pour le comte de Savoie. Le comte de Valentinois et Guillaume de la Baume leur sont adjoints en cas de graves dissentiments.

Le Guier, rivière torrentueuse qui sépare la Savoie du Dauphiné, et le Rhône, qui sépare le Dauphiné du Bugey, sont adoptés pour limites des deux États. Ce traité qui place le Bas-Bugey sous la puissance des princes de Savoie est daté de Rouen, où était alors la cour de France, le 25 août 1355.

Il ne manquait aux princes de Savoie pour avoir sous leur puissance la province entière que les états du sire de Thoire et de Villars si injustement et si violemment usurpés par le duc de Bourgogne. Cinquante ans après le traité de Rouen, le comte Amédée, qui fut premier duc de Savoie, eut le bonheur d'acquérir ces fiefs au moyen de négociations conduites avec cette habile tenacité qui caractérise à toutes les époques la politique de cette maison souveraine. A l'exemple du sire de Beaujeu qui avait profité de l'abattement et de l'incurie d'Humbert VII pour acquérir quelques-unes de ses possessions de la Dombes, Amédée, par l'entremise de l'évêque de Lauzanne, parvient à obtenir l'aliénation en sa faveur des droits et fiefs

Digitized by Google

du sire de Thoire dans le Haut-Bugey. Cette vente rédigée par le notaire Bonditri en présence de nombreux personnages et d'Isabelle d'Harcourt, dame de Thoire et de Villars, épouse du sire, comprenait les villes et les châteaux de Villars et de Loyes dans la Dombes, de Montréal, d'Arbent, de Martignat, de Cerdon, de Poncin, de Matafelon, de Belvoir, dans le Haut-Bugey : elle contenait la clause expresse que, s'il survenait un enfant au sire de Thoire, cette vente serait résiliée par ce fait, avec restitution du prix qui s'élevait à la somme de cent mille florins d'or. Le sire de Thoire se réserve encore en pleine propriété et pour en disposer à son gré, les fiefs, villes, châteaux de Trévoux, du Châtelard, de Rossillon et d'Ambérieux en Dombes ; et le château de Montdidier, reversible après sa mort, à son neveu, Jacques de Vienne (1).

Le 2 du mois suivant, par lettres patentes datées de Bourg en Bresse, le comte s'engage à assister le sire de Thoire et de Villars, qu'il appelle son oncle, dans ses démêlés et ses guerres et lui garantit le maintien de ses droits et la paisible jouissance des fiefs qu'il s'est réservés. Il se créait ainsi un engagement pour agir avec plus de force auprès du duc de Bourgogne dans la revendication des fiefs usurpés. Mais Philippe le Hardi ne pouvait prêter l'oreille à cette réclamation sans faire l'aveu tacite de son acte de spoliation. Ce duc étant mort en 1404, Amédée représenta à Jean, son successeur, que l'arrêt du parlement de Dole (2), rendu par défaut, consacrait une injustice criante ; qu'à part Montréal, Arbent et Martignat, les autres fiefs du sire de Thoire ne pouvaient être l'objet d'une contestation sérieuse. Le duc Jean, persistant dans les dispositions de son père, maintenait l'arrêt de Dole et ne reconnaissait pas au comte le droit d'attaquer cette

(1) *Preuves de l'hist. du Bugey*, page 252.

(2) Voir le § précédent de la monographie, notice des sires de Thoire.

Digitized by Google

sentence. Longtemps agitée, cette controverse finit par prendre un caractère d'irritation si grave qu'une guerre paraissait imminente. Pour prévenir une rupture entre ces princes unis par l'alliance du sang, le roi de France se porte médiateur et convoque à Paris les chanceliers de Savoie et de Bourgogne. L'affaire débattue dans son conseil et en saprésence, il fut établi que Matafelon, St-Martin du Frêne, Brion, Cerdon, le val de Rogemont, la Velière, Poncin, Châtillon de Corneille avec leurs dépendances, juridictions et joux noires, soit forêts de sapins, n'étaient pas des dépendances de Montréal, mais bien d'anciennes possessions de la maison de Thoire et que le sire Humbert avait pu les aliéner valablement ; que, conséquement, les seuls fiefs remis en dot à Alix de Bourgogne, épouse d'Humbert III, sire de Thoire, étaient mouvants des comtes de Bourgogne (1). Le duc Jean se soumet loyalement à cette sentence. Le 26 octobre 1413, il députe au comte de Savoie qui était à Nantua, Aubry Bouchard de Poligny, son conseiller, pour lui déclarer qu'il acceptait la décision du roi de France. La conclusion de cette affaire ayant été ajournée, deux ans après, les conseillers du duc et du comte, en grande assemblée à Chambéry, signent un traité par lequel tous les fiefs des terres de Thoire dans le Bugey avec leurs juridictions et droits féodaux sont cédés au comte de Savoie moyennant vingt six mille livres, en compensation de la même somme due au comte pour le douaire de Marie de Bourgogne, sa femme, sœur du duc Jean.

Le 24 avril 1414, par lettres patentes, la duchesse Marguerite épouse de Jean, ordonne à Philibert de Saint-Léger, conseiller et chambellan du duc, de se rendre dans le Bugey et de faire la remise au comte des fiefs et châteaux, y compris la garde de Nantua, mentionnés dans le traité de Chambéry.

(1) Guichenon, *généalogie des Thoire*.

Digitized by Google

Au mois de septembre, même année, cette remise est faite dans tous les bourgs et châteaux en présence des seigneurs, des châtelains et des bourgeois, suivant les antiques formalités d'usage, par la tradition d'une clé ou d'un bâton. Proclamation est faite aux habitants, de par le duc, à l'effet de reconnaître désormais pour leur légitime souverain, le comte de Savoie, de lui obéir à ce titre et sans restriction, le duc se départant de tous ses droits, hommages, fidélités et juridictions en faveur d'Amédée (1).

Le Bugey, si longtemps divisé, est enfin réuni sous l'autorité d'un seul prince. Déchiré durant des siècles par des suzerains qui se partagent ou qui se disputent ses lambeaux, il est appelé à jouir d'une tranquilité prospère sous le régime modéré des ducs de Savoie.

Paul GUILLEMOT.

(1) Guichenon, *preuves de l'hist. du Bugey*, page 255.

Digitized by Google

FABLES PAR M. FLEURY DONZEL.

A voir les publications poétiques sorties, depuis deux mois, des presses de M. Léon Boitel, on serait tenté de croire que nous sommes à une de ces époques privilégiées où l'on respire la paix et la tranquillité, et où les esprits, las de soins plus vulgaires, se tournent avec empressement vers le monde idéal de la pensée et des beaux-arts. L'erreur serait profonde ; le temps des Périclès est passé. Les esprits inquiets regardent avec méfiance vers l'avenir ; et, si quelques poésies ont paru au milieu de nous, elles ressemblent, on peut le dire, à ces fleurs apportées de loin par l'orage, et jetées par l'effet du hasard sur une plage qui ne les avait vu ni naître, ni grandir.

Parmi les quatre ou cinq volumes offerts à la distraction de nos compatriotes, nous en avons trouvé deux de Fables, et nous nous sommes demandé quel était le souverain qu'on voulait instruire ou flatter, quelle était la puissance à qui on n'osait montrer franchement la vérité, puisque les Fabulistes se mettaient ainsi en campagne, et qu'on déguisait les conseils comme si on craignait de soulever une colère ou d'éveiller un ressentiment.

Suivant l'opinion reçue, l'apologue est né en Orient. Là, devant le maître, à la voix de qui tout tremble, le pauvre esclave n'ose faire entendre la vérité. Alors l'apologue se présente humble et furtif ; il glisse et pénètre jusqu'au pied du trône, et souvent, par un tour adroit, il obtient tout du sultan qu'il a déridé ; mais

Digitized by Google

dans notre rude Occident, pays de la liberté et du suffrage universel, la vérité ne pourrait-elle nous suffire? Hélas! au nord comme au midi, les hommes sont des enfants qu'il faut distraire et amuser, et sous notre ciel brumeux, il est un sultan plus puissant et plus ombrageux que ceux de l'Asie, plus ennuyé et plus engourdi que ceux de l'Orient; nous ne dirons pas que c'est le Peuple, nous dirons : c'est le public.

C'est, en effet, au public et non au peuple que M. Donzel, un des deux Fabulistes dont il est question, adresse sa morale toute pleine de bonhomie, et qui, pour n'être pas exempte parfois d'allusions politiques, est appelée à survivre à nos agitations du moment. Dans le plus grand nombre de ses apologues, M. Donzel, comme un vieillard aimable qui a droit de donner des leçons et qui en profite, cherche simplement à redresser les travers des hommes, instruire et guider la jeunesse, faire de nos jeunes gens d'honnêtes gens, et ce n'est pas une tâche facile. Partout, dans son livre simple et modeste, on trouve cette morale de tous les temps et de tous les lieux, plus ancienne que les nations, et destinée à leur survivre :

Il nous fait souvenir aussi
Que toute puissance est fragile,
Qu'un colosse, souvent, n'a que des pieds d'argile.

Ou bien :

Que perdirent enfin ou gagnèrent les hommes
Au conflit du mal et du bien?
Rien.
On fut comme on était, on fut comme nous sommes.

Quelquefois une malice vient égayer le front du moraliste :

Le cœur se vide à mesure
Que la bourse se remplit.

Et la leçon, pour être faite en souriant et sans prétention, n'en est pas moins sévère.

Parfois, ce sont des réflexions charmantes, comme celles-ci :

J'ai toujours aimé l'Ane; il est si bonne bête!
Quand je n'aurais égard qu'à son utilité,

Digitized by Google

Sa patience et sa sobriété ;
J'oublirais aisément l'air de stupidité
Que l'esclavage seul lui prête.
Mais il fit preuve, un jour, d'une autre qualité :
Il sut pardonner une offense....

Voit-on d'ici ce pauvre animal si accablé de mépris, si roué de coups, offensé, pouvant se venger un jour et pardonnant? La solennité de ce vers : *Il sut pardonner une offense,* est une de ces bonnes fortunes que l'écrivain est toujours heureux de rencontrer.

Les sujets de M. Donzel ont été pris plusieurs fois autour de nous. C'est à Grigny que *deux Chats* font de la philosophie au coin du foyer domestique ; c'est à Grigny que gentil *Grillon* apprend à ses dépens ce qu'il en coûte de poursuivre la gloire. Ces riens flattent et caressent le lecteur et donnent un air de vérité à la fable. L'imagination est fixée et l'on se prend à dire : ce n'est point un conte en l'air ; la chose est arrivée, puisque l'auteur nomme même le lieu de la scène.

A l'imitation de son maître Lafontaine, M. Donzel néglige parfois un peu sa versification. Mais n'a-t-on pas dit, maintes fois, que la fable n'avait pas besoin de parure, et qu'il ne lui fallait que de la naïveté, de la simplicité, de la verve et de l'entrain. Nous croyons que tout cela se trouve dans la pièce suivante, que nous regardons comme une des meilleures du recueil, et par laquelle nous terminons cet aperçu :

LA POULE ET LA PERDRIX.

Lasse de voir la cuisine
Engloutir œuf et poulet
Chez la Perdrix, sa cousine,
La Poule fit le projet
De vivre à l'état sauvage,
Ensemble en commun ménage ;
Et la Perdrix consentit
A pondre en un même nid.
La Perdrix pond la première,

Digitized by Google

La Poule vient à son tour ;
Mais dès que l'œuf est au jour,
Voilà comme à l'ordinaire :
Caquera caracaca,
Cacaca cacaquera.
Ah ! que venez-vous de faire ?
Lui dit alors sa commère.
Vous l'avez bien entendu,
Je chante, c'est ma manie,
Et surtout quand j'ai pondu.
Vous chantez, ma belle amie,
C'est assez ; restons-en là.
J'ai de la peine déjà
A me garder de l'approche
Du Renard et du Putois :
A tout moment, votre cloche
Les ferait sortir du bois.

Au succès de mainte affaire
Le secret est nécessaire.
C'est Bellone, c'est Plutus,
C'est l'Amour qu'il sert le plus.

FABLES PAR M. ALEXIS ROUSSET.

Des drames et des comédies politiques publiés dans notre ville ont déjà fait connaître M. Alexis Rousset. On y remarque à la fois un esprit ingénieux, un style élégant et facile et une grande droiture de raison. La modération et le bons sens méritent d'être appréciés même dans la poésie, quand la politique est en question surtout ; car nous entendons bien déraisonner sur ce chapitre-là. Malgré la valeur de *La Mort de Mirabeau* et *La Mort de Danton*, les deux drames de M. A. Rousset, les deux comédies, *Un thé chez Barras* et *La Bataille électorale* nous paraissent supérieures, et le geure comique convient plus particulièrement au talent de l'auteur. De la comédie à la fable il y a plus près qu'on ne pense ;

Digitized by Google

toutes les deux font la critique des mœurs et des travers contemporains, il faut pour toutes les deux un égal esprit d'observation, une finesse pareille, et la bonhommie qu'on est porté à attribuer au fabuliste se retrouve bien souvent chez le poète comique. Cette honnêteté du cœur et de la raison que l'on décore du nom de bonhommie est un des plus incontestables mérites qu'attestent les fables de M. Rousset. La morale en est saine, aimable, indulgente, la critique y est sans venin, et la manière dont les travers y sont frondés prouve chez le poète qui censure les qualités du cœur les plus honorables.

Trois livres de ces fables avaient déjà paru en 1848, l'auteur vient d'en ajouter un quatrième, composé au milieu de nos orages civils. Heureux don de l'artiste qui peut s'abstraire des bruits de la place publique et des tristes préoccupations de l'avenir pour vivre de la douce vie de l'imagination et oublier les tristes réalités dans le monde de ses brillantes chimères.

Les évènements que nous avons traversés n'ont pas pu moins faire cependant que de laisser leur empreinte sur les dernières fables de M. Rousset. La plus part d'entr'elles sont politiques et partent d'un juste sentiment des mécomptes qu'on nous a fait subir et des craintes que tout le monde ressent. Aucune cependant ne trahit d'amertume, et les blâmes les plus justes sont toujours recouverts de l'innocente gaîté du fabuliste.

Ce moment n'est pas heureux pour un succès littéraire ; mais, en des temps meilleurs, une œuvre lyonnaise, qui n'a pas reçu la sanction de Paris, l'obtiendrait-elle tout en le méritant! nous ne savons. Nous voudrions prédire aux fables de M. Alexis Rousset auprès du public de notre ville l'accueil qu'elles ont déjà reçu du petit nombre d'hommes de goût qui s'intéressent encore aux lettres, mais nous craindrions d'être trop flatteur et ce ne serait pas pour l'écrivain.

Digitized by Google

LES BUGÉSIENNES ; — LES VOYAGEUSES,

POÉSIES PAR AIMÉ VINGTRINIER.

2 vol. in-32, L. Boitel, 1849.

Ces deux volumes de vers, parus au milieu de nos troubles politiques, à peu de distance l'un de l'autre, ont fait connaître M. Aimé Vingtrinier à ce petit nombre de lecteurs que la poésie compte encore parmi nous. Comme le lac aux ondes tranquilles reflète le ciel et tout nuage qui vient en troubler l'azur, de même la poésie trahit le cœur du poète, avec ses joies d'enfant et ses douleurs d'homme ; elle nous le montre dans ses plus intimes replis, dans ses plus secrètes pensées. Sous ces quelques pages, M. Vingtrinier s'est mis tout entier. On le retrouve feuillet par feuillet. Pour nous, un recueil de poésies a tout l'attrait d'une confidence ou d'une confession. Nous nous plaisons à soulever le voile transparent sous lequel se dérobe l'auteur dont nous tenons le livre. M. Aimé Vingtrinier ne peut que gagner à se laisser deviner, et chacune de ses pièces accuse tour à tour le bon patriote, le fils tendre et dévoué, et l'amant plus souffrant qu'heureux.

Dans les *Bugésiennes*, notre poète décrit en vers bien sentis et pleins de mouvements, la plupart des lieux du Bugey auxquels se rattachent quelques illustres souvenirs, où dans lesquels il a laissé quelque chose de son cœur aux buissons du chemin.

Les *Voyageuses* se composent des vers que l'auteur, dans une vie toute commerciale, a laissé tomber de sa plume, et qu'il a datés des différents pays parcourus. Sous le soleil d'Afrique, comme devant le golfe de Naples ; sur la mer où il rêve, comme sur la terre où il se débat au milieu du négoce, la muse est à ses côtés, elle lui reste fidèle. Heureuse nature ! Il y a de la grâce et du sentiment dans la plupart des pièces qui for-

Digitized by Google

ment ces deux volumes, et dans quelques-unes d'elles une certaine originalité qui nous rappelle les ballades allemandes. Ces deux recueils placent à un rang honorable, parmi nos poètes, M. Aimé Vingtrinier, que la Société littéraire de notre ville peut s'honorer, à juste titre, de posséder dans son sein.

M. Claudius Antony Rénal, cet écrivain lyonnais, dont nos lecteurs connaissent le nom depuis longtemps, et qui s'est fait remarquer dans plusieurs genres de littérature, dans la poésie, dans le roman, vient d'ajouter à ses nombreux ouvrages un livre d'une utilité incontestable ; cette fois, M. Rénal fait une seconde excursion sur un terrain qui ne lui est pas étranger, car on se rappelle qu'il publia, voilà déjà quelques années, une estimable traduction du *Romancero*, en 2 vol. in-8. Le nouveau livre de M. Rénal est un premier volume d'*Illustrations littéraires de l'Espagne*. Il passe en revue les principaux écrivains de la Péninsule, donne sur chacun d'eux une notice exacte et soignée, et les fait plus amplement connaître par des fragments assez considérables de leurs œuvres diverses. Nous regrettons que le manque d'espace nous empêche de faire apprécier autrement que par ces quelques lignes cette intéressante publication.

M. Mougin a donné, cette année, un large développement à l'*Annuaire de Lyon*. Il devient un livre aussi indispensable au commerce qu'intéressant pour l'histoire de notre localité. C'est une bonne pensée que d'avoir recueilli jour par jour tous les faits, toutes les pièces importantes de l'année écoulée, et 1848 comptera parmi les plus riches en documents curieux. On retrouvera donc dans ce volume toutes les proclamations, toutes les affiches qu'ont fait naître les diverses phases de la révolution. M. Monfalcon a ajouté à cette revue rétrospective un bulletin nécrologique et un bulletin littéraire où il paye un tribut à nos Lyonnais dignes de mémoire et apprécie les quelques ouvrages qui ont paru à travers nos troubles politiques. Revue et critique portent malheureusement parfois en elles l'empreinte de l'esprit de parti et des rancunes que l'auteur reproche à ses collègues. C'est toujours l'histoire de la poutre et de la paille.

Digitized by Google

AVRIL.

—

L'hiver s'enfuit, le ciel s'épure,
Le soleil resplendit vainqueur,
Et tout renaît dans la nature,
La feuille au bois, l'espoir au cœur.

La fleur qui se presse d'éclore,
Balancée au souffle du soir,
Embaume la nuit et l'aurore
Ainsi qu'un divin encensoir.

Et l'on dirait qu'une avalanche,
D'une éblouissante blancheur,
A déposé sur chaque branche
Sa neige ainsi que sa fraîcheur.

Digitized by Google

Alors, la prairie arrosée
Du filet d'eau qui l'enrichit,
Sous une goutte de rosée
Voit le brin d'herbe qui fléchit.

Alors, pour captiver l'oreille,
L'oiseau gazouillant dans les bois
Au chaste amour qui le réveille,
Prête le charme de sa voix.

Alors, rasant le lac limpide
Que le calme a rendu si pur,
L'hirondelle, en son vol rapide,
Se mire dans un flot d'azur.

Au matin, l'abeille se pose
Sur le bouton ouvert la nuit,
Et dans la corolle mi-close
Tout en bourdonnant s'introduit.

Beaux jours pour moi, venus encore,
Du vieillard qui peut vous goûter,
La voix devient pure et sonore
Pour vous dépeindre et vous chanter.

Durant ton cours, saison prospère,
L'âme au bonheur s'épanouit,
Heureuse des biens qu'elle espère
Et de ceux dont elle jouit.

O mon Dieu ! je te remercie :
Si dans mon sein doit revenir
Un souffle encor de poésie,
Je le consacre à te bénir.

Digitized by Google

Si l'influence salutaire
Du beau printems que je revois,
En venant rajeunir la terre
Peut aussi rajeunir ma voix !

J. PETITSENN.

LE PINSON.

Ta voix n'est point mélodieuse,
Charmant oiseau nommé Pinson,
Mais elle est l'annonce joyeuse
De la plus riante saison.

Du froid tu redoutes l'empire,
Et pressé de le voir finir,
Au printems tu nous semble dire :
« Je chante, ainsi tu dois venir. »

L'hiver, quand se tait l'alouette,
A la cime d'un arbre sec,
On voit frémir ta silhouette
Et remuer ton petit bec.

Digitized by Google

Car dans les airs, moins de froidure,
Le tiède rayon du soleil,
Sur la plaine un brin de verdure,
De ta voix causent le réveil.

Soudain elle a percé les nues
D'un accent plein, vif, saccadé;
Il n'est ni soupir, ni tenues
Dans ton chant de joie inondé.

Qu'on te préfère les linottes,
Les fauvettes, les rossignols;
J'y consens; leurs savantes notes
Ne sont que dièzes ou bémols.

Mais, pour une âme impatiente
De voir le printemps radieux,
Ah! le premier oiseau qui chante
Est celui qui chante le mieux!

J. PETITSENN.

Digitized by Google

ANTONIN MOINE.

On ne songe point assez qu'on fait une chose sérieuse quand, le matin, à l'heure de loisir, on ouvre, avec une distraction souvent punie, le journal accoutumé.

C'est pourtant quelquefois un terrible imprévu qui en sort pour vous. Prenez garde : sans même tourner la page, vous allez apprendre peut-être la chûte d'un trône, peut-être la mort d'un ami !

Digitized by Google

Ne parlons point des trônes : C'est peu par le temps qui court ; mais la mort d'un ami, cela nous touche encore ; les novateurs n'y peuvent rien changer, et ce vieux cœur humain s'obstine en ses affections. Il faut bien tenir à quelque chose !

J'ai lu ce matin dans une feuille :

« M. Antonin Moine, peintre-sculpteur, est mort hier à Paris. »

Pas un mot de plus.

Cette parole brève, sèche pour tout le monde, douloureuse pour moi, triste pour nous tous ici, peut suffire, à la rigueur, au public distrait. Comment arrêter longtemps, au lit de mort d'un artiste, l'attention d'une société menacée qui pourrait répondre comme le Cacique : « Et moi, suis-je sur un lit de roses ? »

Mais cela ne nous suffit point à nous autres. Le journal ne dit pas même que ce peintre-sculpteur était de Saint-Etienne *en Forez* ! Ainsi donc, parlons-en tout à notre aise, entre nous, famille stéphanoise ; recueillons nos souvenirs attristés, et racontons cette pauvre vie d'un artiste qui eut le talent, qui obtint la célébrité, qui n'atteignit jamais le bonheur. J'ai cotoyé, dès sa source, cette existence troublée. Il m'appartient d'en parler. Je vous dirai ce que j'en sais, en toute sincérité, avec cette certitude des lointains souvenirs de jeunesse qui reluisent encore dans l'âge mûr.

Au collége, Antonin Moine faisait peu de thèmes et beaucoup de *bons hommes*. Mon pupitre, voisin du sien, en avait qui me charmaient ; mais le maître d'études les admirait un peu moins, le barbare ! il en faisait de terribles *razzias*. Heureusement que la craie, la pointe du canif aidant, souvent même la plume qui venait, pour ce fait, d'écrire un *pensum*, le dommage était bientôt réparé, et les *bons hommes* reprenaient possession de leur domaine. Je n'assurerais

Digitized by Google

même pas qu'il ne se glissât point parmi eux quelque outrageux portrait du malheureux *pion* : l'*enfance est sans pitié !* Puis le soir, à la salle d'étude, à la lueur des chandelles de suif, c'étaient des silhouettes suspectes, grotesques, des ombres chinoises qui grandissaient, s'amoindrissaient par une gradation savante et échangeaient un dialogue *vif et animé*. Dans tout cela, ce n'était pas l'écolier studieux, — j'en veux bien convenir, — mais c'était l'artiste qui commençait à poindre. Enfin, il sortit bientôt de l'école de dessin du collége avec le nom du *Poussin* qu'on lui avait donné.... raillerie ou présage !

Et il alla à Paris, où il cacha longtemps sa vie laborieuse, dessinant, peignant, modelant, cherchant enfin par tous les chemins de l'art son talent indécis alors comme son caractère le fut toujours.

Je ne dirai rien de ses longs travaux, de ses préliminaires d'atelier : toutes ces jeunesses d'artistes sont à peu près jetées dans le même et rude moule. Je ne vous ferai point passer par les mêmes épreuves, par les mêmes labeurs, les mêmes privations, sorte de *chemin de la Croix* qu'ont suivi tant de jeunes artistes, en l'arrosant de leurs sueurs, en succombant sous le fardeau de l'art.

Antonin Moine grandissait dans l'ombre et le silence, mais il grandissait enfin, il allait bientôt se faire jour et revendiquer hautement la place qui lui était due dans le monde artistique. Son nom fut honorablement révélé dans divers recueils portant signatures qui ne sont pas sans autorité. *L'Artiste* et Susse avaient montré, dans sa primeur, ce talent qui a passé, comme tant d'autres, par cette publication et cette *boutique*, en attendant une consécration plus haute.

Moine, dans ses premiers travaux, se complaisait surtout aux fantaisies de l'art, aux arabesques capricieuses, aux créations fantastiques, aux reflets et aux traditions du moyen-

Digitized by Google

âge. Jean Goujon, Pierre Bontemps et autres vieux *tailleurs de pierre* ont été l'adoration et l'enseignement de toute sa vie. Sa nature et ses lectures favorites lui avaient donné cette impulsion. C'est de *Notre-Dame de Paris* que sort ce *Dragon* monté d'un diable armé d'un trident, se rendant, sans doute, à tire d'aile infernale, à quelque ronde du sabbat, ou à quelque évocation de sorcière, œuvre de ténèbres à coup sûr !

Cette production originale fut remarquée. Le plâtre en a été souvent et longtemps reproduit. Bientôt suivirent en foule divers travaux, dont je voudrais bien parler, et particulièrement une statuette de Sancho-Pança et un vase magnifique gardé précieusement à la manufacture de Sèvres. Mais il faut m'interdire tous ces menus propos où je me complairais pourtant, pour arriver enfin à des œuvres plus graves, plus étudiées, plus hautes, qui ont inscrit, en marbre et en bronze, le nom d'Antonin Moine sur divers monuments de Paris.

En ce temps-là, — sous ce règne tant calomnié et si prospère du roi Louis-Philippe, — il se bâtissait des églises, il se faisait des fontaines monumentales ; la barrière de l'Etoile élevait son arc triomphal à nos gloires militaires ; le quai d'Orsay achevait son édifice pour loger ce Conseil-d'Etat qu'on tâche aujourd'hui de mettre à la porte de son palais ; l'hôtel-de-ville prenait les proportions les plus imposantes et les plus gracieuses ; enfin, les artistes, peintres, sculpteurs, architectes, trouvaient de nobles travaux à exécuter ou à diriger dans ces vastes créations. Il fallut un bénitier à la Madeleine, des statues à l'hôtel-de-ville, des Tritons aux fontaines de cette place, dite de la *Concorde*, où rugissent toutes les *discordes* populaires ; et à tout cela (moins les discordes), Antonin Moine mit résolûment sa main d'artiste.

Le bénitier de la Madeleine a été loué... et critiqué, bon signe ! Si la louange dore, la critique consacre souvent à son insu. Je ne veux dissimuler ni blâmer le reproche de gracilité

Digitized by Google

qu'on a pu adresser, à juste titre, à l'œuvre, non à l'artiste. On a ignoré ou oublié que le plan, le premier modèle, a été déplorablement modifié par ordre supérieur. Je le sais, et je dois le dire, moi qui ai vu le travail primitif, moi qui ai entendu les plaintes amères de l'artiste souffrant dans sa création outragée. Ce que j'affirme ici, du reste, se trouve attesté par le dessin de l'idée première, publié, je crois, dans le temps, par le journal l'*Artiste*, et très-certainement, en tous cas, par le *Magasin pittoresque*. On a pu juger ainsi la libre pensée du statuaire et donner à la critique de justes limites et une adresse plus exacte.

Moine a eu plus de liberté artistique — et on s'en aperçoit — dans ses Tritons des fontaines de la place de la Concorde. Ils ont le *torva facies* qui convient à des personnages de la cour de Neptune, et, à leur courbure dorsale, à l'ampleur de leur poitrine, on juge de la puissance du jet d'eau qu'ils dégorgent à la face des Néréides qui le leur rendent bien. C'est ainsi qu'on procède entre divinités marines bien faites.

J'aurais à parler de plusieurs autres travaux importants ; mais le temps me presse, l'espace me manque, et j'ai à apprécier ce talent multiforme sous un autre point de vue. Il me faut bien aussi réserver un peu de place enfin à *l'homme* que j'ai connu dès l'enfance, blâmé souvent, aimé toujours.

Mais toutefois je ne puis passer sous silence une cheminée très habilement sculptée et *fouillée* par lui, laquelle est dans un des salons de l'ancienne Chambre des Députés. Justice fut rendue à cette œuvre au point de vue de l'art ; mais on fit des objections sur certaines formes féminines un peu vigoureusement accusées.

Digitized by Google

Mais le talent déjà si varié d'Antonin Moine n'avait pas encore dit son dernier mot. Il s'avisa un jour de faire, au pastel, depuis longtemps négligé, les plus charmants portraits, les plus frais paysages du monde. De tous côtés lui vinrent des têtes à reproduire, et des plus célèbres, et des plus gracieuses ! Il travaillait pour la politique, il travaillait pour la finance. Plusieurs portraits sortis de son atelier représentent diverses personnes de la famille Molé et de la famille Rotschild. Les équipages stationnaient à sa porte tandis que les maîtres posaient. Sans manquer à la ressemblance, il tempérait la vérité outrageuse. Les femmes étaient contentes. . . heureux peintre ! Ce fut un succès, ce fut une vogue. Comme le goût des derniers règnes de la vieille monarchie était revenu à la mode dans les décorations et les ameublements somptueux, on voulait avoir de lui, dans ces charmants cadres de forme ovale, adhérents à la boiserie des boudoirs parfumés, quelques-unes de ces coquettes compositions à la Wateau, où le dessin n'était pas trop sévère, ni la morale non plus. Les amours revenaient en foule. Le charmant artiste obéissait à la douce impulsion. Il fardait, il poudrait, il enrubanait ses personnages. Pas de tailleuse dans Paris qui posât avec plus de grâce que lui les dentelles et les fleurs à une robe à la Pompadour ! Pas de fine taille dont il ne sût rendre l'heureuse cambrure !

Cependant, d'autres mains artistiques vinrent à lui disputer le pastel. Le goût se modifia. La vogue s'attiédit. L'élégant landeau ne s'arrêtait guères plus à la porte solitaire de l'artiste. Il s'ennuya, il tourna au *spleen*, le mal de toute sa vie.

Il en était là, triste, maladif, amaigri, morose, se plaignant de Dieu et des hommes, quand survint ce coup de main qui jeta bas la monarchie par surprise.

Il comprit alors que l'art s'en allait. Les couleurs se séchaient sur toutes les palettes. Le pauvre artiste perdit ses

Digitized by Google

meilleures *pratiques*. La révolution avait brûlé le château de M. Rotschild. M. Molé, M. le comte Molé, songeait à se faire républicain du surlendemain et ne songeait plus aux portraits de famille. Plus on parlait du *droit au travail*, plus le travail manquait au droit contesté.

Alors il ne fit que languir, plus triste et plus malade, jusqu'au jour où, sans résistance, il se laissa coucher par la mort dans sa tombe prématurée.

Tandis qu'il en est temps encore, jetons, avant que l'oubli ne survienne, un dernier coup d'œil attristé sur cette organisation privilégiée et malheureuse. C'était un esprit bien doué et mal fait. Il était de ceux que *la mélancolie marqua comme siens*, selon le mot du poète anglais : « *And melancholy mark'd him for her own.* » Avec un caractère bon et sensible, il ne recevait ni ne donnait le bonheur, C'était un vase pur où la liqueur tournait cependant. En l'abordant, malgré son cordial accueil, on le trouvait peu satisfait, on découvrait en lui un fond de souffrance permanente. En le quittant, on le laissait plaintif. Sa carrière bornée fut une longue et douloureuse élégie, ou, pour emprunter une image à son art, un tableau assombri où les nécessités de l'existence n'apparaissent que trop à l'arrière-plan.

Qu'a-t-il donc manqué à cette organisation si distinguée, à tant d'égards ? Il lui a manqué la juste appréciation des hommes, la science ordinaire de la vie, moins de révolte et plus de soumission d'esprit, la fidélité au travail commencé, l'ordre et la mesure en toutes choses ; tout cet ensemble enfin de qualités saines qui mènent à bien l'existence. Quand on arrive au port, ce n'est pas seulement à la voile, c'est aussi au *lest* qu'on doit l'heureuse traversée.

Antonin Moine laisse une femme, une veuve jeune encore, qu'il eût rendu heureux... s'il eût pu l'être !

Il laisse un fils adolescent, dans un collége de Paris. Je ne

Digitized by Google

sais quelles seront ses tendances ; mais je doute que sa mère le dirige du côté de l'art.

Il laisse aussi un frère aîné, Aimé Moine, qui entra d'abord dans les *gardes d'honneur* et puis dans les ordres religieux. Il apprendra la mort d'Antonin, au fond de quelque vieux cloître, et il aura une prière et une larme pour ce frère qu'il a à peine revu depuis l'adolescence.

Il laisse, enfin, un ancien compagnon d'enfance qui s'attendrit en écrivant ces choses.

AIMÉ ROYET.

FIN DU XXVIII ET DERNIER VOLUME DE LA REVUE DU LYONNAIS.

Digitized by Google

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE XXVIIIe VOLUME.

Lyon. — Histoire locale, Archéologie.

MARTIN DAUSSIGNY. Dissertation sur l'emplacement du temple d'Auguste au confluent du Rhône et de la Saône. . 10

JOSEPH BARD. Histoire de l'art dans le Lyonnais. Symboles chrétiens à Lyon. 121

Biographie. — Nécrologie.

JOSEPH BARD. Jean-Baptiste-Marie Nolhac. 111

A. BOULLÉE. Louis-Philippe d'Orléans. 127-213-297

AIMÉ ROYET. Antonin Moine. 421

Histoire.

P. GUILLEMOT. Monographie historique du Bugey. . . 169-376

Voyages.

H. MONIER. Lettres sur la Sardaigne. 249-344

Economie politique.

BLANC. Du Droit de propriété. 278

Sciences et Arts.

A. BONNET. Des Services rendus par la médecine aux sciences naturelles. 45

H. HIGNARD. Académie de Lyon. Séance publique du 29 août 1848. 64

V. DE LAPRADE. Du Sentiment poétique de la nature. . . . 100

Digitized by Google

Bibliographie.

Aimé Royet.	Voyage en Icarie, par M. Cabet.	72
L. Boitel.	Inscriptions antiques de Lyon (3e livraison), par M. Alph. de Boissieu.	114
—	Histoire de Lyon sous la Restauration, à l'aide des chansons de cette époque, par M. Castellan.	115
V. de Laprade.	Dn Président de la République française, par M. Albert Chantelauze.	116
Lenormant.	Rapport de M. Lenormant sur les œuvres de MM. Monfalcon et Greppo.	211
A. Vingtrinier.	Fables, par Fleury Donzel.	410
V. de Laprade.	Fables, par Alexis Rousset.	410
L. Boitel.	Les Bugésiennes et les Voyageuses, par Aimé Vingtrinier.	415
F.-Z. C.	Illustrations littéraires de l'Espagne. . . .	416
L. B.	Annuaire de Lyon, année 1849.	416

Variétés.

J. Petitsenn.	Dés Collecteurs d'autographes. Un quatrain à M. Scribe.	118
—	Bluettes et boutades.	211-275

Poésie.

Joannys Tisseur.	La Locomotive.	5
J. Petitsenn.	Avril.	417
Id.	Le Pinson.	419

FIN DE LA TABLE DU XXVIIIe ET DERNIER VOLUME.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

DES XXVIII VOLUMES

DE LA REVUE DU LYONNAIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DU LYONNAIS.

1835-1849.

TABLE DES MATIÈRES

DES 28 VOLUMES,

DIVISÉE EN DEUX PARTIES, SUBDIVISÉES DANS L'ORDRE SUIVANT :

PREMIÈRE PARTIE.

1° Histoire de Lyon et du Lyonnais. — Commerce. —Industrie. — Chronique locale.

2° Monuments. — Archéologie. — Numismatique.

3° Sciences. — Beaux-Arts.

4° Industrie.— Économie politique. — Histoire naturelle — Physiologie.— Hygiène. — Médecine.

5° Biographie. — Notices. — Articles nécrologiques.

6° Philologie. — Critique. — Bibliographie.

DEUXIÈME PARTIE.

7° Religion. — Philosophie.

8° Poésie.

9° Histoire. — Voyages. — Mœurs, Usages et Coutumes.

10° Romans, Contes et Nouvelles. — Esquisses, Fantaisies et Variétés.

PREMIÈRE PARTIE.

I. HISTOIRE DE LYON ET DU LYONNAIS.— COMMERCE.—INDUSTRIE.—CHRONIQUE LOCALE.

BARD (JOSEPH).

Société des Antiquaires à Lyon. VII. 399.

BARRILLON.

De la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux. XIII. 135-321.

Nécessité de construire le chemin de fer de Chalon à Lyon. XIX. 286.

BAYLE.

Lyon (Extrait des *Mémoires d'un touriste*). IX. 48.

Digitized by Google

BERNARD (AUGUSTE).

De la commune lyonnaise au moyen âge. XVII. 349.
Des divisions administratives du Lyonnais au xe siècle. XXI. 289.
Souvenirs du Forez à Lyon. VIII. 42.

BERTHIN (VITAL).

Statistique générale des basiliques et du culte dans la ville de Lyon. XIX. 140.

BERTHOLON (CÉSAR).

École Lamartinière. XI. 257.

BEUF (DE LIMAS).

Les procureurs de Villefranche et leurs confrères de Lyon. XVI. 353.

BOITEL (LÉON).

Chapelle des Pénitents de la Miséricorde. VI. 1.
Château de la Claire.—Château de la Duchère. XX. 484.
De l'axe définitif de la rue des Bouquetiers. XXIV. 356.
Du projet d'élever une statue à Jean Cléberg. VII. 399.
Hivers rigoureux à Lyon. VII. 99.
Inondations du Rhône et de la Saône à diverses époques. V. 1.
Journaux morts depuis 1830. I. 163.
Journaux existants. 164.
La Grippe à Lyon. V. 156.
Longueur et largeur des ponts de Lyon. XX. 164.
Lyon vu dans l'*Illustration*. XXVII. 97.
Nombre de métiers à Lyon à diverses époques. I. 165.
Notre but. Notre pensée. I. 5.-7.
Quais de la Saône. XXV. 467.
Révolte des taffetatiers et des chapeliers à Lyon en 1786. XII. 210. Complainte à ce sujet. XII. 216.
Statistique. VII. 158-159-239-392-393-504-505-160-240-394-506.
Tableau des Maires de la ville de Lyon, depuis la suppression du Consulat, en 1789, jusqu'à nos jours. XXIII. 387.
Vaise. XX. 269.

BOLO (J.-D).

Le Mont-d'Or lyonnais. IV. 394.

BONNARDET (LOUIS).

Prisons de Lyon. — Rapport de M. L. Bonnardet. V. 291.

BUFFARD (PAUL).

Circenses.— L'Arène lyonnaise et le petit Blanchard. XXIII. 235.

BUY.

De l'association des libres-échangistes. XXIV. 431.
Le libre-échange à Lyon. XXIV. 497.

CASTELLAN (P.-F).

Napoléon à Lyon. XXVII. 105.
Pons (de l'Hérault) à Lyon. VII. 225.

CHELLE (CHARLES).

Notice sur les Archives de la Préfecture. I. 374.

CLERC (STANISLAS).

Louis XVII à Lyon. III. 177.
Un exorcisme à Lyon au XVIe siècle. II. 81.

Digitized by Google

COLLOMBET (F.-ZÉNON).

Casaubon à Lyon. XXII. 71.
Des lettres à Lyon et de la *Revue du Lyonnais*. IX. 1.
Ecoles de Lyon sous Charlemagne. V. 276.
Eglises (des) de Lyon au XVIIe siècle. XVII. 446.
Fête, à Lyon, en l'honneur de J.-J. Rousseau. VIII. 25.

Institutions de bienfaisance de Lyon.
Bénédictines des Chazaux. XXIV. 352.
Carmélites. XX. 211.
Colinettes. XXI. 343.
Couvent de la Déserte. XIX. 266.
Monastère de l'Antiquaille. XIX. 357.
Monastère de sainte Elisabeth de Bellecour. XX. 412.
Monastère des Annonciades, dites *Bleu-Célestes*. XVIII. 268.
Œuvre des dames du Calvaire. Femmes incurables. XXIV. 272.
Religieuses des deux Amants. XXI. 143.
Sœurs de Bon-Secours. X. 47.
Sœurs de saint Joseph. XXIV. 396.
Ursulines. XIX. 412.
Verbe-Incarné. XIX. 412.
Visitation de sainte Marie de Bellecour. XVII. 118.

Lacordaire (le P.) à Lyon. XXI. 1829.
Lalande (Jérôme de) au collége de Lyon. XXII. 71.
Lyon et Jules Janin. VII. 482.
Marmontel à Lyon. V. 376.
Mignard (le peintre) à Lyon. XXII. 69.
Molière à Lyon et à Vienne. I. 113.
Passage du père Mabillon (au lieu de Sirmond que porte l'article) à Lyon. I, 240.
Poussin (Nicolas) à Lyon. XVIII. 167.
Quinze ans de l'Eglise de Lyon. XI. 491. XII. 73.
Rousseau (J.-J.) à Lyon. VIII. 25.
Thomas à Oullins. V. 457.
Tombeau des deux Amants près Lyon. XXII. 470.

COUBAYON ET WETTER.

Réclamation, à propos d'un article sur les eaux du Rhône et de Royes. VIII. 147.

COURCHAMPS (DE).

Mme de Créquy et le card. de Tencin à Lyon. I. 117.

COUTURIER (A).

Jonction du Rhône à la Loire, en prolongeant le canal de Givors. XI. 269.

D'AUBIGNÉ.

Henri III à Lyon et le porte-croix de la confrérie des Pénitents du Confalon. XX. 281.

DEGORS (F).

Fortifications de Lyon à diverses époques. XVIII. 169.

DUBUISSON (Mlle JANE).

Château de la Pape. XX. 91.
Le refuge St-Joseph. X. 367.
Murat à Lyon. II. 90.

DUCHÉ DE VANCY.

Passage, à Lyon, en 1700, de Philippe d'Anjou, des ducs

Digitized by Google

de Bourgogne et de Berry, ses frères. VII. 202.

DUGAS DE BOIS-ST-JUST.

Les frères Nolhac. IV. 531.

DUMAS (ALEX.)

Lyon ancien et moderne (extrait des *Impressions de voyage*). VIII. 321.

DUMAS (AUGUSTE).

Concours de Napoléon pour un prix proposé par l'Académie de Lyon. VI.

Premiers essais des bateaux à vapeur à Lyon. XIX. 257.

DUPIN.

Les frères Montain. IV. 30.

DUSSIEUX (père).

Quelques mots à propos de l'écrit de M. J. S. P. (Passeron) sur le siége de Lyon. III. 498.

DUSSIEUX (L.)

Siége de Lyon. Sortie. VIII. 246.

FLACHERON (RAPHAEL).

De la création d'une salle de concert et d'un conservat. de musique à Lyon. IX. 103.

FLEURY.

Le comédien Fleury à Lyon. III. 81.

FLEURY (le père CHARLES).

Contestation des comtes de Lyon et des docteurs de Sorbonne sur une cérémonie de l'église de St-Jean. II. 179.

FOURNET.

Le lit du Rhône. XVI. 185.

FRAISSE (CHARLES).

Dépôt de mendicité de Lyon. II. 131. VII. 496.

Eaux à fournir à la ville de Lyon. VII. 497.

Hospice de l'Antiquaille. Rapport statistique sur le service des aliénés, par M. Bottex. X. 391.

Hospice de l'Antiquaille. Compte-rendu de sa pratique médicale, par le docteur Bienvenu. X. 393.

Ouverture des cours de clinique. VII. 398.

Société d'Agriculture. VII. 482.

FRANCE PITTORESQUE

(Extrait de la).

Histoire du Lyonnais, Forez et Beaujolais. — Antiquités, mœurs et caractères. I. 455.

GASTINE.

Distribution des prix aux élèves de l'enseignement élémentaire du Rhône, et discours de MM. Terme et Piquet. I. 139—148—151.

GILARDIN (ALPHONSE).

Un procès, à Lyon, en 1692, ou Aymar, l'Homme à la baguette. V. 81.

GINGINS DE LASSARAZ.

Essai historique sur la souveraineté du Lyonnais et sur la prétendue cession de Lyon comme dot de Mathilde, fille de Louis IV. II. 353.

Essai sur la division et l'administration politique du Lyonnais, au Xe siècle. V. 130.

GODEMARD.

Procès-verbal de l'inondation de février 1711. (Extrait des *Actes consulaires de Lyon*). I. 20.

Digitized by Google

GRANDPERRET (Théod.)

Réponse à M. Alexandre Dumas au sujet de l'article sur Lyon extrait des *Impressions de voyage*. VIII. 329.

GREPPO (H.)

Coup d'œil sur l'histoire des Lyonnais à l'époque de Néron et de ses premiers successeurs. XI. 467.

Inondations des Gaules et de Lyon au VIe siècle. XIII. 45.

Sur le commerce des vins à Lugdunum et dans les Gaules. XIII. 449.

Sur une lettre de Pline à Geminius, où il est question des bibliopoles lyonnais. XI. 3.

GUILLARD.

Précis chronolog. de l'hist. de Lyon. I. 425.

HEDDE (Philippe).

Fabrication des schals à Lyon. III. 187.

HERBIGNY (Lambert d').

De la librairie, à Lyon, vers la fin du XVIIe siècle. II. 442.

JAL (Alex.)

Lyon en 1835. III. 14.

JOURDAN.

De la traversée de la ville de Lyon par les chemins de fer. XXIV. 113.

JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE (Extrait du.)

Lettre d'un ouvrier en soie de Lyon. I. 107.

KAUFFMANN.

Fête de Jean Cléberg à Lyon en 1836. VII. 44.

KOTZEBUE.

Passage et séjour de Kotzebue à Lyon en 1805. (Extrait des *Souvenirs de Paris*). III. 24.

LACRETELLE.

Lyon en 1793. IV. 257.

LAPRADE (Victor de).

De la nouvelle salle des Assises à Lyon. XXII. 502.

De la statue de Louis XIV à Bellecour. XXVII. 269.

LA SERVE (Fleury).

Les Juifs à Lyon. VII. 246.

LAUNOY (P. de).

Lettre et couplet sur les représentations que donnèrent, à Lyon, les Grands Capucins pendant le carnaval de 1757. VIII. 143.

LEYMARIE (Hyp.)

Du blason au XIXe siècle, et spécialement des armoiries de la ville de Lyon. XIII. 257.

Encore un mot sur la critique de M. Bayle sur Lyon. IX. 86.

Notice historique sur les églises de Saint-Jean, de Sainte-Croix, de Saint-Etienne et sur la Manécanterie. XVIII. 1.

LEVRAT Fils.

Visite à l'Etablissement orthopédique de Montfleury. IV. 384.

LORTET (P.)

De l'importance du Rhône. XVI. 105.

MANIQUET (A.)

De la musique et d'un conservatoire à Lyon. VII. 113.

Digitized by Google

MARET (ALAIN.)

Dissertation sur l'origine et la fondation de la ville de Lyon. V. 241.

Premier concile général tenu à Lyon en 1245. VI. 417.

MARTIN (PIERRE-ANTIDE).

La fête de St-Denis-de-Bron. I. 386.

MATHISSON (FRÉDÉRIC).

Esquisses sur la France, Lyon. (Extr. des *Souvenirs* de Fréd. Mathisson). I. 308.

MENESTRIER.

Lettre de Menestrier sur l'établissement d'une loterie, à Lyon, pour secourir les malheureux. V. 401.

MÉRY.

Voyage, sur le Rhône, de Lyon à Beaucaire, lettre de M. Méry. VIII. 144.

MÉZIÈRES.

Passage de T. Gray à Lyon. Lettre de Gray à West. I. 241.

MONMARTIN (ALEX.).

Des améliorations à introduire dans la partie centrale de la ville de la Lyon. XXII. 177.

MONMARTIN (ANT.).

De la traversée de la ville de Lyon et des communes suburbaines par le chemin de fer de Paris à la Méditerranée. XXII. 195.

MORIN (J.).

Cours de la fontaine de Choulans à l'abbaye d'Ainay. 399.

Eaux de la fontaine de Choulans conduites à l'abbaye d'Ainay. I. 399.

Fondation du Petit Collège. 403.

Projet de translation du Palais-de-Justice I. 397.

Querelles du Consulat avec la sénéchaussée. 399.

Un chapitre inédit du 2e volume de l'Histoire de Lyon depuis 1789. XXII. 470.

OZANAM (D. J. A. S.).

Extrait d'une Histoire inédite du commerce et de l'industrie de la ville de Lyon. IV. 513.

Exil d'Hérode à Lyon. I. 197-405.

Les frères Bruyset IV. p. 37.

Origine de la soie et des étoffes fabriquées avec cette matière. Extrait d'une histoire manuscrite du commerce et de l'industrie de la ville de Lyon. IV. 112.

PARADIN (GUILLAUME).

Journal inédit de Guillaume Paradin pendant les années 1572-1573, publié d'après un manuscrit autographe découvert à Beaujeu en 1837. VI. 257.

PARISEL (L. V.).

Résumé de la question des eaux potables et industrielles à Lyon. XX. 391.

Revue des établissements industriels de Lyon. III. 407. — IV. 369. VI. 192.

PASSERON. (J. S.).

Mémoires d'un pauvre diable (épisode du siége de Lyon). III. 345.

Prétentions soutenues par les propriétaires des maisons démolies en 1794. VIII. 97.

Digitized by Google

PAVY (L. A. L'ABBÉ),

Anselme et Thomas de Cantorbéry à Lyon. IV. 457.
Les Cordeliers de l'Observance. III. 257.

PÉRICAUD (A.).

Bigarrures lyonnaises. VIII. 342. à 354.
Etablissement de l'Hôtel-Royal des Monnaies à Lyon. IV. 5.
Éphémérides lyonnaises. —

Janvier.	I. 83.
Février	id. 169.
Mars	id. 251.
Avril	id. 324.
Mai	id. 416.
Juin	id. 502.
Juillet	II. 72.
Août	id. 152.
Septembre	id. 231.
Octobre	id. 310.
Novembre	id. 404.
Décembre	id. 500.

Le Jugement universel, action en trois actes, représentée par les écoliers du Collège de la Trinité, à Lyon. V. 100.
Les Gouverneurs de Lyon. XIII. 361.
Louis Garon et la fête du cheval fol, à Lyon. V. 433.
Médaille hébraïque découverte à Lyon, au XVIIe siècle. I. 68.
Mine d'or aux environs de Lyon, à Saint-Martin-La-Plaine. I. 65.
Molière à Lyon. II. 437.
Moréri à Lyon. IV. 439.
Peste de Lyon au XVIe siècle. II. 213.
Recherches sur la date précise de la réunion du comté de Lyon à la couronne de France. IV. 9.
Séjour de Cagliostro à Lyon. II. 241.
Un procès au sujet d'une débâcle de glaces en 1608. I. 15.

PETIT (MARC-ANTOINE).

Bombardement de l'Hôtel-Dieu en 1793. II. 147.

PETREQUIN.

Les Médecins et les Chirurgiens pendant les épidémies du XVIIe siècle, à l'Hôtel-Dieu de Lyon. XX. 318.

PERRIN (Théodore).

Les jeunes filles incurables. X. 307.

POINTE (J. P.).

Fragment pour servir à l'Histoire de Lyon pendant les événements d'avril 1834. III. 216.

POMMET.

D'une réjouissance publique faite à Lyon. VIII. 113.

POULLIN DE LUMINA.

Capitulation entre les Lyonnais et l'archevêque leur seigneur en 1320 (extrait de Poullin de Lumina, *Histoire de Lyon*). I. 452.

PRUDHOMME.

Crimes commis à Lyon sous les proconsuls conventionnels. (extr. de *l'Hist. génér. et impart. des erreurs et des crimes de la Révolution*).

RACINE (Louis).

Louis Racine à Lyon. I. 208.

REVUE RÉTROSPECTIVE.

(extrait de la).

Troubles de Lyon en 1793. IV. 330.

Digitized by Google

ROZIER (l'abbé).

Problème à résoudre sur Lyon. extr. des *Observ. sur la physique*. I. 110.

ROUSSILLAC (AMÉDÉE DE).

Critique de la critique de M. Bayle sur Lyon. IX. 69.
Soumission de Lyon à Henri IV. VII. 451.

SACONAY (GABRIEL DE).

Nostradamus à Lyon. II. 226.

SEYNES (THÉODORE DE).

Mœurs lyonnaises. I. 291.
La maison de Sylvestre le luthier. II. 344.

SOZZI (DE).

Le P. de Colonia ou l'antiquaire dupé. I. 392.

TALLEMANT DES RÉAUX.

Ninon de l'Enclos à Lyon. I. 116.

TERME (ancien maire de Lyon).

Enfants trouvés. (discours de réception à l'Acad. de Lyon). IV. 14.

TOURNON (ALEXANDRE).

Premiers essais d'aérostat. Pilastre de Rozier à Lyon. XIX. 134.

THOMAS (D.).

Mémoires pour servir à l'histoire de Lyon pendant la Ligue. II. 5.
Suite des époques remarquables et des évènements singuliers de Lyon de 1600 à 1643. II. 51.

VERZIER.

Lettre sur l'exposition de 1839. et sur le rang qu'y occupe l'industrie lyonnaise. X. 74.

YGONNIN.

Rapport médical présenté au Comité central des asiles de Lyon. III. 444.

ANONYMES.

Anecdote lyonnaise. I. 404.
Anniversaire de la juste punition du dernier roi des français. (Placard révolut.). II. 250.
Arrêté de Bonaparte au sujet de la statue du Major-général Martin XVIII. 89.
Bertini et Listz à Lyon. VII. 153.
Complément à l'histoire d'Hérode et d'Hérodiade. I. 405.
De l'arrêté de l'administration de la Charité, au sujet des enfants trouvés et des femmes enceintes. XXII. 431.
De la milice et garde bourgeoise de Lyon. II. 161.
De la suppression du casuel des ecclésiastiques (Placard révolutionnaire). II. 257.
Des eaux d'Écully et des eaux de Royes. XX. 160.
Discours sur l'espouvantable et merveilleux desbordement du Rhosne. V. 252.
Émeute populaire contre le Collège des médecins de Lyon en 1767. II. 432.
Fête à l'Être suprême, célébrée à Commune-affranchie. VII. 1.
Fête industrielle à Lyon. XXVI. 411.
Fête de l'Égalité à Lyon (d'après un journal de l'époque). I. 270.
Mémorable accident arrivé sur le pont de la Guillotière, le 11 novembre 1711 VI. 145.
Plantation d'un arbre de la liberté sur la place des Terreaux. II. 266.

Digitized by Google

Plan de Lyon sous François Ier XV. 252.
Projet tendant à l'établissement d'une caisse d'artisans à Lyon. V. 258.
Réclamations historiques au sujet de l'article : des troubles de Lyon en 1793. IV. 529.
Relation du grand malheur arrivé à la porte du Rhône à Lyon le 11 octobre 1711. (Relation du temps). I. 235.
Statistique de l'État-civil de Lyon pendant l'année 1843. XIX. 175.

CHRONIQUE LOCALE.

BOITEL (LÉON).

1836. — III. 71. 160. 254. 256. 341. 506. IV. 251. 366. 528.
1837. — V. 415. 478. VI. 407. 488.
1838. — VII. 155. 240.
1839. — X. 397. 490.
1840. — XI. 92. 172. 248. 342. 414. XII. 320.
1841. — XIII. 93. 94. 255. 256. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 437. 438. 441. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. XIV. 96. 277. 364. 447.
1842. — XV. 245. 250. 252. 253. XVI. 93. 96. 429. 432.
1843. — XVII. 417. 418. 420. 423. 498. 499. XVIII. 96. 167. 168. 255. 256. 320. 327. 518.
1844. — XIX. 104. 487. XX. 88. 172. 312. 406.
1845. — XXII. 80. 264. 432. 514.
1846. — XXIII. 151. 244. 404. 472. XXIV. 99. 191. 448.
1847. — XXV. 96. 184. 400. 477. 560. XXVI. 102. 278. 422. 515.
1848. XXVII. 104.

ACADÉMIE DE LYON.

Concours de l'Académie de Lyon pour 1835. I. 167.
Elections de 1844. XIX. 488.
Modifications projetées aux réglements de l'Académie. XVI. 96.
Prix proposé par l'Académie de Lyon. VII. 240.
Séance du 21 décembre 1835. III. 49.
Séance du 30 août 1836. IV. 247.
Séance du 25 août 1837. VI. 232.
Séance de 1837. (compte-rendu par M. Potton). VII. 68. 494.
Séance de 1838. VIII. 175.
Séance du 14 janv. 1840. XI. 69.
Séance du 31 décembre 1845. XXIII. 144.
Séance du 25 août 1846. XXIV. 190.
Séance du 29 août 1848. Compte-rendu par M. H. Hignard. XXVIII. 64.

FACULTÉS DES SCIENCES ET DES LETTRES — SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

A. R.

Cours de MM. Reynaud, François, Demons et Ozanam. XI. 68.

BOITEL (LÉON).

Historique de la Société d'enseignement élémentaire du Rhône. I. 143.
Installation de la faculté des lettres, le 26 novembre 1838. VIII. 389.

BOUILLIER.

Discours d'ouverture du cours

Digitized by Google

de Philosophie. 1839. X. 443.
Discours d'ouverture du Cours de philosophie, année 1844-1845. XX. 420.

COLLOMBET.

Cours d'histoire de France par M. François. XVIII. 123.
Cours de philosophie par M. Bouillier. XXVIII. 129.
Cours de littérature ancienne par M. Demons. XVIII. 80.
Cours de littérature étrangère par M. Eicchoff. XXVIII. 118.
Faculté de théologie. Discours de M. l'abbé Vincent. XI. 56.
Installation de la Faculté de Théologie. VIII. 400.

FRANÇOIS (ACH.).

Discours d'ouverture pour l'installation du Cours d'hist. de France. IX. 489.

HUE (J. J. F.).

Aperçu sur le Cours de M. Quinet. IX. 440.
Considér. sur le Cours de M. Demons. IX. 473.

JAMBON (ALEXANDRE).

Esquisse analytique du Cours de zoologie professé à la Faculté de Lyon par M. le docteur Jourdan XXIV. 283.

OZANAM.

Composition de la Faculté des lettres. VIII. 248.
Cercle littéraire, formation du bureau 1839. VIII. 176.
Discours d'ouverture du Cours de droit commercial. XI. 148.
Ouverture du Cours de M. Quinet. IX. 320.
Ouverture du Cours de littérature étrangère. XIII. 93.
Société d'éducation de Lyon, séance du 15 janvier 1841. XIII. 95.
Société Electro-magnétique à Lyon. XIX. 489.

THÉATRES.

CHRONIQUE MUSICALE.

I. 74. 77. 321. — IX. 217. 316. 317. 313. 516. — XVII. 254. 334. 498. — XX. 87. 170. 307. — XXI. 101. XXIII. 146.

BOITEL (LÉON).

Cercle Musical. — Inauguration de la salle de Concerts. XVII. 58.
1er Concert du Cercle Musical. XII. 396.
Concert de Georges Hainl. — Le *Désert* de Félicien David. XXI. 286.
Duprez et Mlle Araldi. XXII. 426.
Mlles Déjazet et Rachel à Lyon. XII. 79.
Mlle Rachel et Frédéric-Lemaître. — Berlioz et son double festival XXII. 75.
Madame Dorval. — Levassor. XXIV. 95.
Ouvert. du Cercle musical. XII. 313.

CHAPONAY (HENRI DE).

Térésa et Maria Milanollo. XXIV. 358.

DEGEORGE (A.).

Concerts de Frantz Liszt. XX. 85.

DUBUISSON (Mlle JANE).

Duprez à Lyon. VII. 507.

FORTOUL (H.).

Concerts donnés au bénéfice des ouvriers sans travail. XI. 233.

GAUBIN.

Charles VI. XXII. 506.
A propos de quelques comédiens d'aujourd'hui, lettre à M. le

Digitized by Google

directeur de la *Revue du Lyonnais*. XXIV. 441.

LAPRADE (VICTOR DE).

Diogène, comédie par M. Félix Pyat. XXIV. 95.
Christophe Colomb, Félicien David XXVI 99.

ROUSSILLAC (AMÉDÉE).

Mme Albert. VI. 312.
Déjazet. — Ligier XXIV. 192.
Fête donnée au Grand-Théâtre le 25 avril 1846. XXIII. 395.
Nourrit, Bouffé et Mlle Falcon. VI. 235.
Ole Bull XXIII. 469.

II. MONUMENTS. — ARCHÉOLOGIE. — NUMISMATIQUE.

BARD (JOSEPH).

Bulletin monumental et liturgique de la ville de Lyon. XXIII. 323. XXV. 409. XXVII. 337.
Destruction projetée de la façade de l'église Saint-Pierre. XXIV. 354.
Monographie de l'église de Villars (Ain). XXIII. 53.
Notre Dame de Bourg. XXVI. 307.
Revue monumentale et liturgique de Rome. XXVII. 161.
Situation monumentaire des édifices publics de Lyon. VII. 401.

DE BOISSIEU (ALPHONSE).

Fac simile de la table de Claude XXIV. 448.
Inscriptions antiques récemment découvertes. XXVII. 409.
Taurobole découvert à Lyon dans le Pont de Pierre. XXIV. 74.
Temple votif en l'honneur de Mercure et de Maia, existant autrefois dans le voisinage des télégraphes, à Saint-Just, lès-Lyon. XXVII. 409.

BOITEL (LÉON).

Cippe romain servant de bénitier dans l'église de Talluyer, près Lyon. XVIII. 326.
Découverte d'un fragment de jambe de cheval de bronze. XI. 342.
Inscription à Vienne pour le buste de Pierre Schneider. XXI. 192.
Le tombeau de Gerson retrouvé. XV. 252.
Médaille de Molière trouvée à Lyon. XIX. 332.
Médaille de Geoffroy Saint-Hilaire, par Dantzell et de J. Reboul de Nîmes, par Penin. X. 112.
Vase d'argent découvert aux environs de Vienne. XVII. 420. — Deux découvertes archéologiques. 423. — Mosaïque trouvée rue de Jarente à Lyon. 499. — Parure romaine, trouvée chez les frères de la doct. chrét. à Lyon. 498.

BREGHOT DU LUT (C.).

Inscriptions antiques inédites. IV. 168.

CHELLE. (CH).

De l'inscription *sub ascia*. XIV. 213.

Digitized by Google

COLLOMBET (F.-ZÉNON).

Du Musée lapidaire de Lyon. XXIII. 77.
Inscription du Palais Saint-Pierre. XV. 250.
Inscriptions en vers du Musée d'Aix. X. 373.
Inscription lapidaire de l'église Saint-Nizier. XI. 342.
Inscription antique relative à Lyon. XXII. 512.
Inscriptions lapidaires. XXI. 532.
Sur le projet d'ériger une statue au chancelier Jean Gerson. XX. 402.
Sur l'emplacement d'Epone dans le diocèse de Vienne. XXVII. 354.
Un mot sur l'église de Brou. XX. 254.

COUCHAUD.

Études sur les monuments antiques de la Grèce. XXIV. 152.

DEVOUCOUX (A.).

Médailles lyonnaises VII. 122.

FALCONNET (ERNEST).

L'église de Brou. I. 97. 177.

FLACHERON (ALEX.).

Mémoire sur trois aqueducs qui amenaient autrefois à Lyon les eaux du mont d'Or, de la Brevenne et du Gier. XII. 5. 89.
D'une double voie souterraine qui longe les bords du Rhône. entre Saint-Clair et Miribel. XII. 137.

GONON.

Médaille commémorative de l'établissement du système décimal et de son usage exclusif. X. 486.

GREPPO (H).

Ararica et Rhodanica, archéologie des deux fleuves de Lyon. XVI. 265.
Conjectures sur un bas-relief du palais Saint-Pierre, représentant Mercure. XII. 489.
De l'usage des eaux thermales dans la Gaule. XXVII. 175.
Examen d'une inscrip. ant. relative à une femme qui exerçait la médecine. IX. 409.
Notes sur deux inscriptions antiques nouvellement découvertes à Lyon. X. 326.
Notice sur le monument funèbre d'un esclave Librarius. XIV. 97.
Notice sur une inscription antique de Lyon qui servait d'enseigne à une hôtellerie. X. 281.
Notice sur une inscription du Musée relative à un *chartarius* lyonnais. XII. 165.
Observations sur le cippe funéraire d'un *macellarius* lyonnais. XII. 257.
Observat. sur un autel votif à Jupiter Depulsor. IX. 126.
Observat. sur une antique inscription chrétienne qui mentionne une école pour les lecteurs de l'église de Lyon. XIII. 185.
Souvenirs de quelques artistes lyonnais de l'époque romaine. XII. 327.
Sur une inscription chrétienne, en vers élégiaques, trouvée à Anse. XII. 414.
Sur un monument funèbre qui porte le nom d'un vascularius lyonnais. XII. 497.
Sur une inscription chrétienne trouvée à Saint-Irénée. XII. 51.

Digitized by Google

JOLIBOIS (L'ABBÉ).

Dissertation sur le Mediolanum de Ségusiens. XXVI. 117.
Dissertation sur l'origine de la tradition des Géants. XXVII. 247.
Sur la colonie Grecque de Lyon. XXV. 487.
Sur l'étymologie des noms de Lugdunum et de Lyon. XXV. 496.

LENORMANT (CHARLES).

Rapport de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres sur les ouvrages de MM. Monfalcon et Greppo. t. XXVIII. p. 211.

LEYMARIE (H.).

Observations sur un bas-relief et sur une inscription de Saint-Paul de Varax. XIX. 125.

MARTIN-D'AUSSIGNY (J. C.).

Dissertation sur l'emplacement du temple d'Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône. XXVIII. 10.

MILLIET BOTTIER.

Nouveaux documents sur l'église de Brou. XIX. 166.

MONGEZ.

Inscriptions antiques trouvées à Lyon, lettre de Mongez. XXI. 358.

MONITEUR DE VIENNE.

Plat d'argent aux armes de Chabannes de Lapalisse, trouvé dans le Rhône. XIX. 488.

NOLHAC. (J. B. M.).

Rapport sur le prétendu Poisson-Dieu. XIV. 193.

PÉRICAUD (A.).

Médaille hébraïque découverte à Lyon au XVIIe siècle. II. 68.
Notice sur l'ancien autel d'Avenas. I. 284.

PIERQUIN DE GEMBLOUX.

Réclamation au sujet du rapport sur le prétendu Poisson-Dieu. XIV. 367.

RENAUX (JULES).

De l'origine des colones d'Ainay. Leurs dimensions. XIV. 286.

ROSSIGNOL.

Lettre sur une inscription trouvée à Autun, et où l'on trouve le mot poisson. XIV. 210.

ROUX (L'ABBÉ).

Procès-verbal des séances de la Société française pour la conservation des monuments historiques tenues à Lyon les 25 et 26 août 1846. XXIV. 176.

TESTE (VICTOR).

L'église d'Ainay. XXV. 431.

TISSEUR (CLAIR).

De la restauration de l'église Saint-Jean. XIX. 388.
Reconstruction de l'église Saint-Georges. XXV. 13.

Digitized by Google

III. SCIENCES, — BEAUX-ARTS.

A (JOSEPH),

PSEUDONYME DE DESGEORGES.

Société des amis des Arts. Exposition 1838-39. IX. 19.

BARD (JOSEPH).

Église St-Nizier. IV. 434. — V. 269.
Histoire de l'art dans le Lyonnais. — Symboles chrétiens à Lyon. XXVIII. 121.
Moyen de tempérer l'éclat de la lumière dans les églises rurales. XXIV. 90.
Restauration de l'église Saint-Paul. V. 161.
Sur la nouvelle chaire de l'église primatiale de Lyon. X. 123. 490.

BOITEL (LÉON.)

Art de lustrer la soie. — Son origine. I. 120.
Du major-général Martin, par M. Foyatier, et de Jean Cléberger, par M. Lepind. XVII. 332.
L'art à Lyon, en 1836. V. 78.
Le congrès scientifique à Lyon. XIV. 255.

Société des Amis des arts.

Exposition 1838-1839. VIII. 309.
Une statue par M. de Ruolz. VIII. 309.

COLLOMBET (F.-Z.)

Inauguration de la statue de Jacquard. XII. 235.

DUBUISSON (Mlle JANE.)

Cabinet de M. Trimolet. XXV. 330.
De la peinture sur verre. VIII. 193.
Exposition des produits de l'Inde et de la Chine rapportés par M. Isidore Hedde. XXVI. 266.

Société des Amis des arts.

Exposition 1835-36. III. 160-403-509.
Exposition 1836-37. IV. 449-505. V. 69.
Exposition 1839-40. XIII. 83.
Exposition 1840-41. XIV. 500. XV. 65.
Exposition 1842-43. XVII. 66.
Exposition 1843-44. XIX. 93.
Exposition 1844-45. XXI. 62.
Exposition 1845-46. XXIII. 77.
Exposition 1846-47. XXV. 68.
Exposition 1847-48. XXVII. 89.
Une soirée à l'exposition Alphonse Giroux. II. 304. — 443.

FALCONNET (ERNEST.)

Les peintres lyonnais au Louvre. III. 393.

Digitized by Google

GASTINE.

De la statue du major-général Martin. XIV. 250. XVII. 436.

GUILLIEN (J.)

Notice sur le tryptique d'Ambierle *(Loire)* attribué à Van-Eick. XXI. 369.

HIGNARD (H.)

Etude sur l'art. — Un tableau de Murillo. XXIV. 251.

LAPRADE (VICTOR DE.)

La Cène, peinte à fresque par M. Janmot dans une chapelle de l'Antiquaille. XXV. 57.

LE GENTILHOMME.

PSEUDONYME DE THÉODORE DE SEYNES.

LEYMARIE (H.)

Du pittoresque en architecture. III. 161.
Observat. génér. sur la peinture en caustique, par Martin Daussigny. IX. 161.
Notions histor. sur les vitraux anciens et moder., par E. Thibaud. IX. 233.

MARTIN ET CAHIER.

Explication d'une verrière de l'apside de l'église de Saint-Jean. XIX. 217.

MILLIN (C.)

Le musée lapidaire, le musée de peinture et le cabinet d'antiques, à Lyon, en 1811. XVIII. 331.

MONNERET.

Réclamation de M. Monneret, au sujet de la restauration du Pérugin. XXIV. 94.

PÉRICAUD (A.)

Les cartes à jouer. VII. 221.

PERLET.

Artistes lyonnais au Louvre. V. 303.

PERRIN (LOUIS.)

Du trône de l'Archevèque à St-Jean. XXVI. 417.

SEYNES (TH. DE.)

De l'art à Lyon. VII. 134.
Lettres sur l'exposition lyonnaise à un Parisien. V. 56.
Société des Amis des arts. VII. 72.

VALMORE (PROSPER.)

La véritable tête du Laoocon à Bruxelles. XII. 488.

VIBERT.

De la restauration du tableau du Pérugin. XX. 168.
De la restauration du Pérugin du musée de Lyon. XXIII. 452.

BULLETIN ARTISTIQUE.

XIII. 256-432-438-536-539. — XIV. 247-259-331. — XVIII. 96-328.—XIX. 485. — XXIII. 80-148.
Cabinet de M. Didier Petit. XIV. 276.
Des nouvelles verrières de St-Jean. XIX. 330.
Des verrières de la chapelle du Sacré-Cœur, à Saint-Jean. XXII. 503.

Digitized by Google

Loi portant établissement d'un Conservatoire de musique à Paris. VII. 149.
Loys Van Bogem, architecte de l'église de Brou. XVII. 257.
Médailles d'or obtenues par MM. Dubuisson, Bonnassieux et Compte-Calix. XIX. 492.
Réparations aux tableaux du musée de Lyon. XIX. 487.
Peinture sur verre. XVII. 175.
Statue de J. Cléberger. XIII. 432. — Statue de Chinard XIII. 433. — Statue de Lemot. XIII. 537.
Rectification à propos de la tête du Laocoon. XIII. 448.
Vente des objets d'art de feu H. Leymarie. XXI. 446.

IV. INDUSTRIE. — ÉCONOMIE POLITIQUE. — HISTOIRE NATURELLE. — PHYSIOLOGIE. — HYGIÈNE. — MÉDECINE.

ARLÈS-DUFOUR.

Importance de l'industrie des soies et soieries. XV. 56.

BARD (Joseph).

Démonstration de la nécessité de maintenir des étangs sur le plateau de la Dombes. X. 141.
Résumé de la question des étangs de la Dombes. X. 413.
De la suppression des octrois. XIV. 122.

BARRILLON.

Des systèmes de concessions des chemins de fer. XX. 329.
D'une nouvelle invention ayant pour objet l'emploi de l'air comprimé comme moteur. XII. 33.
Examen du rapport du docteur Bowring sur le commerce et les manufactures de la Suisse. XIII. 409.
La réforme postale en France. XXV. 157. 239.
Le journal des économistes. XV. 405.
Les Machines. XI. 353.

BLANC.

Du droit de propriété. XXVIII. 278.

A. BONNET.

Des services rendus par la médecine aux sciences naturelles. XXVIII. 45.

CASTELLAN.

De la fabrication du drap-feutre. XIV. 228.

CHARDON (C. B.).

Des étangs et des marais de la Bresse. IX. 353.

COURRIER de l'Ain (Le).

De l'introduction des bestiaux étrangers. XIV. 354.

DEVAY (F.).

De la longévité et de ses conditions. XXII. 123.
Des instituts hygiéniques de Pythagore. XVI. 116.

Digitized by Google

Des principes fondamentaux de l'hygiène, contenus dans l'Ancien Testament et les antiques Traditions orientales. XIV. 31. 329.
Des perfectionnements qu'on pourrait apporter au bien-être de l'individu et de l'espèce, par une saine application des principes de la physiologie de l'homme. XIV. 475.

FOURNET (J.).

De l'action diluvienne sur le sol de la France. XVII. 89.

GASTINE.

Des enfants trouvés. XIII. 505.

GUILLEMOT. (P.).

Du morcellement. XXI. 17.

IMBERT (LE DOCTEUR).

Des crèches et de l'allaitement maternel. XXV. 39.

MONTAIN (G.).

Considérations sur le tabac. XII. 273.

POINTE.

Recherches sur les accidents produits par l'usage de la charcuterie. II. 134.

V. BIOGRAPHIE. — NOTICES. — ARTICLES NÉCROLOGIQUES.

ANONYMES.

Bruyas (J. P.). XVIII. 431.
Bonafous (Frankin). XIII. 345.
Chevillard XXII. 432.
Dolet (Etienne). II. 220.
Fourier (Ch.). VI. 407.
Jacquard (Lettre sur). XI. 175.
Martin jeune (le docteur). XXIV. 82.
Parat (le docteur). VIII. 475.
Rondelet (J. B.), architecte. XX. 177.
Sève (Joseph), dit Soliman Pacha. X. 159.

BARD (JOSEPH).

Mermet (de Vienne). XXIII. 278.
Nolhac (Jean-Baptiste-Marie). XXVIII. 111.
Pollet (Jean). X. 115.

BARJAVEL (LE DOCTEUR).

Artaud. XVII. 371.

BERTHOLON (CÉSAR).

Chalier. II. 96.

BIGNAN.

Dugas-Montbel. I. 61.

BOITEL (LÉON).

Ampère (André-Marie). III. 503.
Berjon (Antoine). XVIII. 434.
Berthaud (L. A.). XVIII. 167.
Delavigne (Casimir). XVIII. 518.
Dubourg (Eugène). XXIII. 456.
Flacheron (Alexandre). XIV. 358.
Guindrand. XVIII. 433.
Jacquard (nouveaux détails sur) I. 166.

Digitized by Google

Leymarie (Hippolyte). XXI. 86.
Mollard (Mme Clara Francia). XVIII. 167.
Ozanam. V. 382.-284.
Quatre en trois ans. III. 33.
Terme (J. F.). XXVI. 510.
Tisseur (L. B.). XVIII. 176.
Thomas (le Père). III. 38.

CASTELLAN.

Bouchet (le docteur). X. 456.

CAYX.

Dumas (Joseph). V. 288.

F.-Z. COLLOMBET.

Alléon Dulac. XVIII. 97.
Arlès-Dufour. IX. 270.
Barry (le P.). II. 182.
Beaumers (le docteur). XVIII. 256.
Bedien-Morange. XXI. 192.
Beraud. IX. 120.
Bergon (Michel-Ange de). VI. 321.
Bernard (Auguste) V. 177.
Besian Arroy. XXI. 194.
Bignan. IX. 114.
Bochard (Cl. M.). XIX. 257.
Boitel (Léon). IX. 256.
Bonald (lettre de M. V. de) sur Mazade d'Avèze. XVIII. 517.
Bombourg (Jean de). VIII. 355.
Bourgerol (A.) VIII. 355.
Bouton (le P.). II. 182.
Brossette. VIII. 49.
Buhon (le P.). XXII. 26.
Cahour (l'abbé A. M.). IX. 262.
Carrand (l'abbé). XIII. 345.
Chabrol. IV. 367.
Champier (Symphorien). IV. 41.
Chappuzeau (Samuel). V. 321.
Chelle (Charles). XXVII. 261.
Chorier (Nicolas). X. 401.
Clapasson (André). VIII. 140.
Clerjon. IX. 122.
Cochard. XVIII. 392.
Coignet. IX. 114.
Colonia (le P. de). VII. 161.
Comberry (David). XVIII. 406.
Cotton (Thomas-Jacques de) XIII. 344.
Dagier (Etienne). XI. 282.
Delandine. XVIII. 406.
Deplace (Guy-Marie), et lettres inédites de Joseph de Maistre. XVIII. 210.
Degérando. XVI. 432.
Desgranges (Michel), dit père Archange V. 227.
Dupasquier (Alphonse). XXVII. 263.
Duyn (Marguerite de). VIII. 32.
Ennemond, dit Saint-Chamond. V. 282.
Fabri (le P.). XXII. 26.
Faivre (Antoine). XX. 406.
Faivre (Adéodat). XXI. 169.
Filère (le P.). II. 182.
Foulques. XVIII. 115.
Gacon ou le poète sans fard. XVI. 433.
Garin-Guy de la Pape (François). III. 417.
Germain (A. C.). XIII. 384.
Grillot (Jean). VI. 321.
Grognier. VI. 386.
Guérin. V. 200.
Guerre (J.). XI. 206.
Guillon de Montléon. VIII. 411.
Hoste (le P.). XXII. 26.
Jacques (l'abbé). IX. 241.
Jal. IX. 241.
Journel (Jean). XV. 135.
Jussieu (Antoine-Laurent de). IV. 366.
La Colombière (le P.). II. 182.
Lambert d'Herbigny. VIII. 401.
Lamourette (l'abbé). II. 182.
Lamure. V. 177.
Laval (le P.). XXII. 26.
Le Laboureur (Claude). V. 188.
Leymerie (A.). XVIII. 104.
Martin (Aimé). XXVI. 96.

Digitized by Google

Marca (Pierre de). V. 186.
Maurille. IX. 111.
Mazade d'Avèze. XVIII. 298. 346. 517.
Menestrier (le P.). VI. 327.
Massas. IX. 114.
Milliet de Chales (le P.). XXII. 26.
Mongez (Les) II. 392.
Montandon. IX. 114.
Morand (Jouffray de). XVIII. 167.
Najac. XVIII. 107. 113.
Ozanam (J. A. F.). XVIII. 114.
Paradin. IV. 140.
Passeron (J. S.). XIII. 217.
Pavy (l'abbé). IX. 177.
Perenon. IX. 114.
Pernetti (l'abbé). VIII. 131.
Perrin (l'abbé). XIX. 228.
Poullin de Lumina (Étienne-Joseph). VIII. 408.
Pure (l'abbé de). I. 121.
Prodon (l'abbé). XXII. 73.
Prudence. X. 52.
Quincarnon. V. 198.
Rabuel (le P. A.). XXII. 26.
Raynaud (le P.). VI. 241.
Reboul (Jean). X. 193.
Rubys. IV. 177.
Rousseau (l'abbé). II. 391.
Rubys (Épitaphe de la famille de). IX. 272.
Saconay (Gabriel de). IV. 62.
Saint-Aubin (le P. de). IV. 486.
Saint-Didier (Hubert de). XV. 135.
Sainte-Marie (le docteur). II. 270.
Sarrabat (le P.). XXII. 26.
Seguy. XIII. 345.
Severt. IV. 423.
Senneville (Charrier de). XVIII. 256.
Spon (Jacob). XVII. 273.
Tastu (Madame). IX. 114.
Thomassin (Mathieu). III. 417.
Vernas (de). XIII. 547.
Verninac de Saint-Maur. XVIII. 107.
Vial. VI. 391.
Virieu (de). XIII. 344.
Vuillerme. I. 65.

CRÉQUY (marquise de).

Duphot (le général). II. 441.

COUTURIER (A.)

Aimé de Loy. XI. 97.

DARMÈS.

Cleberger (Jean), nouveaux documents sur. XVII. 324.

DELACROIX.

Raymond. V. 397.

DRÉOLLE (S. A.).

Stella (Jacques). X. 335.

DUBUISSON (Mlle JANE).

Nichet (le docteur). XXVI. 409.
Perlet (Petrus). XVIII. 432.

DUMAS.

Bérenger (L. P.). III. 113.

DUPASQUIER (ALPHONSE).

Eynard (Ennemond). V. 386.

FAUCHÉ (LÉON).

Jacquard. I. 52.

FRAISSE (CHARLES).

Sain Rousset de Vauxonne. VII. 59.

GONON.

Palerne de Savy. Installation du premier maire de Lyon. XXIII. 253.
Vitet (Louis). III. 451.

Digitized by Google

GROGNIER (L. F.).

Cochard (F. N.). III. 464.
Gensoul (Ferdinand). III. 40.
Jacquard. Discours prononcé sur sa tombe. I. 59.

GUILLOT (ARTHUR).

Charles, sculpteur. XVIII. 441.
Chinard (J. B.). IX. 337.

HÉNON.

Charpentier (Paul). VII. 63.
Raymond. V. 391.

JACQUES (L'ABBÉ).

L'abbé Chouvy. II. 389.

KIEN (E)..

Mondeux (Henri). XIX. 171.

LAPRADE (VICTOR DE).

Ballanche. XXV. 555.
Pernet (Louis). XXIII. 253.
Tisseur (Barthélemy). XIX. 208.

LEFEBVRE (le P.).

Béraud (le P.), mathématicien. XX. 236.

LE GENTILHOMME.

(Pseudonyme de Théodore de Seynes).

Baumann. XI. 398.
Guérin. XII. 298.

LEVRAT (AINÉ).

Ozanam (J. A. F.). VII. 467.

LEYMARIE (H).

Deville et Pailleu. XIV. 17.

LORTET (P).

Vietty. XV. 227.

LYONNET (L'ABBÉ).

Servan (l'abbé Michel de). VI. 207.

MAGNE (J. H.).

Grognier (L. F.). VIII. 265.

MALESCOUR (J. AIMÉ).

Fauriel. XXIV. 348.

MORIN (J.).

Mathieu de Lafont. X. 36.

MULSANT (L.).

Villers (C. J. de). X. 249.

OLIVIER (G.).

Jussieu (L. A. de). V. 201.

PASSERON (J.S.).

Chinard (J. B.). I. 471.
Coisevox (Ant.). II. 120.
Coustou (Guillaume). I. 475. XIII. 336.
Coustou (Nicolas). I. 382.
Delorme (Philibert). II. 331.
Dumontet (Guillin). III. 476.
Liénard (Cl.-François). XVIII. 316.
Montfort (Louis Tolozan de) VI. 81. Complément de la notice sur Tolozan de Montfort. Lettres inédites. VI. 140.
Thibière (Jean-Marie-Gabriel). IV. 217.

PÉRICAUD (A).

Dugas (Laurent). IV. 482.
Dervieu de Villars (le chevalier). VII. 62.
Barra (Pierre), médecin du XVIIe siècle VIII. 333.

PICHARD (le docteur J.)

Jacquard. Discours prononcé sur sa tombe. I. 57.

POINTE (J. P.).

Desgranges (Jean-Baptiste). V. 217.

Digitized by Google

Lanoix (Jean-Baptiste). XXII. 196.
Legendre-Hérald. XI. 483.
Maléchard. VIII. 209.
Pointe (Honoré J. B.). IX. 426.

POTTON (A).

Eynard (Ennemond). V. 464.

RONDOT (N.).

Say (J. B.). XIV. 107.

REVUE RÉTROSPECTIVE.

Dolet (Etienne). (Son jugement). VI. 475.

ROUSSILLAC (A.).

Le cardinal de Lyon. — Cinq Mars et de Thou. I. 480.
Truchet (Jean-Sébastien). VII. 464.

ROUGIER.

Chervin (le docteur). XXIII. 437.
Pichard (J.-M.). VI. 462.

ROUYER (J.-B.).

Guichenon (Samuel) XXIV. 105.

ROYÉ (AIMÉ).

Moine (Antonin). XXVIII. 420.

SAINTE-BEUVE.

Ampère. V. 332.

SAY (J. B.).

Say (Horace). XIV. 116.
Say (Louis). XIV. 116.

TARBÉ DE VAUXCLAIRS.

Prony (baron de). X. 154.

THIEBAUD DE BERNEAUX.

Bourgelat. I. 133.

VI. PHILOLOGIE. — CRITIQUE. — BIBLIOGRAPHIE.

ARMAND.

Recherches sur l'exercice de la médecine dans les temps anciens, par M. le docteur Gauthier. XIX. 403.
Hygiène des Colléges, par M. Pointe. XXVI. 274.

AUDIN.

Du rire considéré comme instrument révolutionnaire, à l'époque de la réforme en Allemagne. XV. 26.

BARD (JOSEPH).

Histoire de l'antique cité d'Autun, par Edme Thomas. XXV. 463.
Lettre. XXIV. 92.

BERTHIN (VITAL).

Manuel d'architecture religieuse, au moyen-âge, par M. Peyré. XXVI. 498.

BERTHOLON (CÉSAR).

Deux brochures de M. Alphonse Hodieu. XI. 246.
Hymnes de Synésius. V. 315.
Les prélats espagnols, par M. Mermet. II. 71.
Histoire du Forez, par M. Bernard. id. 400.
Préludes poétiques, par M. Florvil. I. 318.
Rapport sur le réglement général des prisons de Lyon. VIII. 313.

Digitized by Google

BARRILLON.

Étude sur la question d'Orient. XII. 353.
Napoléon apocryphe, par M. Geoffroy. XVI. 42.
Paul de Kock jugé par les Anglais. XIII. 485.
Puissance maritime de la France et de l'Angleterre. XVII. 129..

BOITEL (LÉON).

Annuaire de Lyon pour 1849. XXVIII. 416.
Bugésiennes (les), poésies par Aimé Vingtrinier, 1 volume in-32. XXVIII. 415.
Carte du Rhône de Lyon à la mer, par M. Laurent Dignoscio. XXIV. 84.
Contes vrais. XXI. 285.-*Quinze jours aux Raincy*, par Mme Babeuf. XXV. 96.
Description de l'écrin d'une dame romaine, par M. Comarmond. XXI. 99.
D'un étrange plagiat fait à la *Revue du Lyonnais*. XI. 412.
Exercices de chant, par M. Jansenne. XX. 303.
Heures de Lyon. VI. 319.
Histoire de Lyon sous la Restauration à l'aide des chansons de cette époque, par M. Castellan. XXVIII. 115.
Inscriptions antiques de Lyon, par M. Alphonse de Boissieu, 3e livraison. XXVIII. 114.
Introduction de la 6e année de la *Revue du Lyonnais*. XI. 1.
Le père ou l'immortalité, par Regaldi, traduit par Antony Rénal. XI. 341.
L'église primatiale de Saint-Jean. V. 158.
Les grands Cordeliers de Lyon, par l'abbé Pavy. II. 488.
Les Giboulées de Mars, vaudeville. V. 320.
Mémoire de MM. Thiaffait, Mathieu, Reynaud et Flacheron, au sujet des eaux de Lyon. I. 73.-243.
Pauliska, par M. Bolo. XXI. 99.
Préceptes pour la première enfance. V. 160.-315.
Vogageuses (les), poésies par Aimé Vingtrinier, 1 volume in-32. XXVIII. 415.

BOLO.

Notice sur l'arrêt du parlement de Dôle qui condamne au feu Gilles Garnier pour s'être laissé changer en LOUP-GAROU. I. 265.

BONJOUR (A.).

Un chant du Dante. A propos d'un tableau d'Hippolyte Flandrin. V. 151.

BORDES DE PARFONDRY (J).

Cours d'histoire. VIII. 395.
Du Drame, de la Coméd. VI. 368.
George Sand. IX. 290.

BOUILLIER (F.).

D'un plan d'association de toutes les académies. XXIII. 153.
Du Spiritualisme et de la Nature, par M. Bersot. XXV. 303.
Histoire de l'école d'Alexandrie, par M. Vacherot. XXV. XXV. 302.
Science des droits ou Idéologie politique, par M. Rittiez. XIX. 102.

BRUN (PAUL).

De la Morphine administrée par la méthode endermique. XVIII. 254.
Hygiène des familles, par M. F. Devay. XXIII. 119.

Digitized by Google

Statistique médicale de la province d'Alger, par M. Trolliet. XIX. 253.

BRUYAS (PAUL).

De l'étude de la langue. XVI. 362-391.

Pic de la Mirandole. VI. 49.

CHELLE (CHARLES).

Bibliothèque de M. Coste. XVII. 54.

Essai sur la philosophie des sciences, par M. Ampère. IV. 68.

Hist. critique de la philosophie cartésienne, par M. Bouillier, X. 236.

COLLOMBET (F.-Z.).

Addition à l'histoire littéraire du P. Colonia. XVIII. 149.

Addition au dictionnaire des anonymes et pseudonymes de Barbier. XVIII. 326.

Anacréon et Virgile. I. 67.-248.-250.

Anathème, par J. Favre. I. 67.

Bernard (Aug.). *Les d'Urfé*. XIV. 298.

Courses archéologiques et historiques dans le département de l'Ain, par M. Sirand. XXIII. 149.

D'Athènes à Baalbeck, par Ch. Reynaud. XXIII. 319.

Dante, Boccace et les moines du mont Cassin. XXII. 216.

De la piraterie littéraire. XV. 148.

De quelques raretés bibliographiques de la biblioth. de M. Cailhava. XV. 303.

D'un manuscrit inédit de Gerson. XV. 333.

De l'origine et de la réparation du mal, par M. l'abbé Actorie. XXVI. 333.

De l'influence du barreau sur nos libertés. VI. 484.

Discours sur le sentiment du devoir, par M. Gilardin. VI. 484.

Dissertation sur les voyages de l'empereur Hadrien, par l'abbé Greppo. XVII. 259.

Dissertations relatives à l'histoire du culte des reliques dans l'antiquité chrétienne, par le même. XVII. 259.

Dissertation sur quelques particularités des anciens cultes, par le même. XVII. 260.

Du pape, par J. de Maistre. XX. 82.

Essai sur l'influence morale de la poésie, par Bignan. IX. 89.

Etudes sur le Génie des peintres italiens, par Antoine Fleury. XXI. 444.

Etudes historiques sur le célibat ecclésiastique, par M. l'abbé Pernet. XXVI. 333.

Études sur la vie et sur les écrits de saint Isidore de Séville. XIII. 291.

Fustaillerius. De urbe et antiquitatibus matisconensibus liber. Réimpression, par M. Yéméniz. XXV. 93.

Histoire basilicale et monumentale de Lyon. par M. Joseph Bard. XV. 336.

Histoire complète des États-Généraux, par M. A. Boullée. XXI. 436.

Histoire de Lyon, par M. Monfalcon. XXIII. 409.

Histoire des principaux sanctuaires de la mère de Dieu, par l'abbé Pouget. XXVI. 333.

Histoire de l'Église gallicane, continuée par le P. Prat. XXVI. 333.

Histoire de Mgr d'Aviau, par

Digitized by Google

l'abbé Lyonnet. XXVI. 333.
Histoire de Saint-Irénée, par l'abbé J. M. Prat. XIX. 147.
Histoire du procès Cinq-Mars et de Thou. X. 262.
Histoire de Palanus, comte de Lyon. I. 67.
Illustrations littéraires de l'Espagne, par Antony Rénal. XXVIII. 416.
Horace et Théocrite. I. 67.-248.-250.
Inscriptions antiques de Lyon, par M. Alph. de Boissieu. XXVI. 254.
Inspirations d'un fidèle. I. 67.
Le livre de la Nature et de la Grâce, par M. l'abbé J. L. Le Voyer. XXVI. 333.
Le *Pater noster* à différentes époques.— Des femmes lyonnaises. II. 149.
Les Chants des vaincus, par Mme Louise Colet. XXIV. 85.
Les Invraisemblances. XXVI. 179.
Les Olympiques de Pindare. V. 158.
Le ver à soie, poème latin. XIX. 325.
Lettre à Mgr le Cardinal de Bonald sur un projet de bibliothèque des Pères de l'Eglise à Lyon. XX. 13.
Lettre à M. le docteur Labus, sur une inscription funéraire du Musée de Lyon, par M. H. Greppo. VIII. 372.
Les Pélerinages au sanctuaire de la Mère de Dieu. XI. 247.
Littérature italienne. — *Angelo Frignani*. XXV. 142.
Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, inventoriés par M. Libri. XV. 331.
Mes Prisons. II. 302.
Notice historique sur le culte de Ste-Agnès, par l'abbé J.-A. Martigny. XXX. 333.
Notice sur le corps de saint Exupère. VIII. 369.
OEuvres de Fontanes. IX. 154.
Paul Didier. - Conspiration de 1816, par M. Aug. Ducoin. XIX. 475.
Philippe-Egalité, par M. Aug. Ducoin. XXI. 528.
Poésies catholiques de Silvio Pellico. VIII. 373.
Première livraison de *la Monographie de l'église de Brou*. XIX. 475.
Quelques mots sur la brochure de MM. Nolhac et Ponchon. IX. 375.
Quelques vers de Molière absents de ses œuvres. XXI. 364.
Recherches historiques sur le département de l'Ain, par M. Lateyssonnière.
Recherches historiques sur Rive-de-Gier, par M. J.-B. Chambeyron. XXI. 96.
Réfutation d'une réfutation. XIX. 333.
Règle de foi, ou *Commonitoire*, de Vincent de Lerins. VIII. 387.
Rolinde, ou Rétablissement de Châtillon-les-Dombes, poème latin de Philibert Collet, traduit par M. J.-B. Jauffred. XXI. 187.
Sandeau (Jules). — *Marianna*. XI. 388.
Souvenirs et manuscrits de Torquarto Tasso. XXIII. 264.
Trois opuscules de M. Nolhac. XI. 50.
Un Correcteur d'imprimerie à Lyon, au XVIe siècle. XXI. 444.
Un Héliodore imprimé à Lyon. XXII. 72.

Digitized by Google

Un livre de Barthélemy Aneau. VIII. 346.
Un livre de la bibliothèque de Charles Nodier. XX. 80.
Vie de Bayart, par M. Terrebasse, I. 67.
Vie de saint Etienne Harding, XXIII. 389.
Vie de sainte Filomèle. I. 69.
Voltaire et le P. Vionnet. XIX. 480.

COLOMB DE BATINES.

Bibliothèque de M. Yemeniz. XVII. 317.
Bibliothèque lyonnaise de M. l'abbé Perrichon. XVIII. 157.

DARMÈS.

Gerson, poète. XXIII. 285.

DAUPHIN (l'abbé).

Discours prononcé à la distribution des prix de l'Institut d'Oullins. XII. 222.

DELASALLE (RÉGIS).

Mme Dorval. — Mlle Rachel. XII. 303.

DEMOGEOT (J.).

Ausone. XI. 24.
Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire, par M. Péricaud, IX. 515.
De l'éducation par les lettres. XI. 137.
Des origines de la poésie italienne. XIII. 226.
Histoire civile et religieuse des lettres latines aux IVe et Ve siècles, par Collombet. IX. 509.
La Bible Guyot de Provins, satire de mœurs du XIIe siècle. XVI. 237.
L'Itinéraire de Rutilius, traduit par M. Collombet. XV. 512.
L'Art poétique d'Horace, traduit par M. Porchat. XV. 512.

DESPORTES (A.).

Molière à Chambord. XVII. 177.

DU BOIS (ALBERT).

Le P. Lacordaire. XXI. 265.

DUBUISSON (Mlle JANE).

Gloire à Lyon, par M. J. Bard. IV. 232.
Impressions et réflexions, par Charles Domet. XX. 84.
Juvenilia, par Chancel. IX. 230.
La Vénus d'Arles, par M. Jos. I. 154.

DUCOIN (AUGUSTE).

Alexandre Dumas. XXVI. 127.
Histoire de Léon X, par M. Audin. XX. 156.

DUSSIEUX (L.).

Pélerinage sur la Saône de Lyon à Chalons. VIII. 244.

EICHHOFF.

Coup d'œil général sur la littérature italienne et espagnole. XX. 436.
Coup d'œil sur le génie littéraire ds l'Europe. XXIV. 482.
Origine et affinité des langues. XVI. 161.
Tableaux littéraires de l'Allemagne et de l'Angleterre. XV. 445.

FALCONNET (ERNEST).

De la Mendicité, par M. L. Bonnardet. XIV. 241.
Martin Luther. X. 347.

Digitized by Google

FLACHERON (ALEX.).

Dissertations sur trois fragments en bronze, par M. A. Comarmond. 86.

LA SERVE (FLEURY).

Emile Souvestre, *l'Homme et l'Argent*. X. 98.
Gerbe littéraire, par M. Servan Sugny. XIV. 88.
Histoire de saint Jérôme, par F.-Z. Collombet. XX. 233.
L'Amitié des Grands, comédie de M. Fl. Levol. IX, sup. 7.
La mort de Nourrit. IX. 398.
Notre-Dame de Fourvière. VIII. 154.
Topffer. XIV. 161.

FORTOUL (HIP.).

Simulachres de la mort, par Holbein, XVII. 463.
Virgile. XI. 289.

FRAISSE (CHARLES).

Annales de la Société d'agriculture de Lyon. IX. 398.
Chansons de M. Kauffmann. I. 71.
Compte-rendu des travaux de l'Académie de Lyon, pendant l'année 1839. XII. 238.
Compte-rendu des travaux de la Société de Médecine de Lyon. VIII. 320.
De la Médecine légale des aliénés. VIII. 318.
Emany. V. 159-319.
Essai sur le développement moral et intellectuel du sourd-muet. VI. 158.
Eaux de Châteauneuf. VI. 320.
Histoire statistique des enfants trouvés, par MM. Terme et Monfalcon. VII. 93.
La belle Veuve. I. 499.
L'Eglise de Brou, poème. I. 412.
Loisirs médicaux et littéraires, par M. Pointe. XIX. 397.
Mémoire sur la nécessité et les avantages de la colonisation d'Alger. I. 411.
Notice par M. Boullée, sur Poivre et Dupont de Nemours. II. 70.
Rapport à la Société de Médecine de Lyon, sur l'ouvrage de M. le docteur Dupasquier, relatif aux eaux de source et aux eaux de rivière. XII. 237.
Rapport sur l'établissement orthopédique de Montfleury. VI. 160.
Rapport sur une question de responsabilité médicale. VI. 74.
Réflexions sur la punition des grands crimes. V. 413.
Résumé du compte-rendu de la clinique ophtalmologique dans les hôpitaux de Paris. VI. 403.
Voyage d'un médecin homœopathe à Marseille, pendant le choléra. II. 399.

FRANÇOIS (ACH.).

Cours d'histoire des temps modernes, par M. Macé. XV. 243.
Histoire de France, de Michelet. XV. 152.
Résultats des croisades. XV. 279.

GAUTHIER.

Traité de l'hystérie, par M. le docteur Brachet. XXVI. 271.

GUILLEMOT.

Recherches archéologiques et

Digitized by Google

historiques sur l'église de Brou, par M. Baux. XX. 30.

GUISELIN (C.).

Lettre à M. de Lamartine sur son histoire des Girondins. XXV. 443.

HIGNARD (H.).

Confession d'un Malheureux. — Vie de J.-C. Romand, forçat libéré, par M. Servan de Sugny. XXV. 452.

Poèmes et impressions poétiques, par Jules Canonge. XXVI. 342.

JAMBON (A.).

De la prostitution et de ses conséquences dans les grandes villes. XV. 154.

JOUVE (A.).

Notice sur le marché aux fleurs et sur la Société d'Horticulture. V. 407.

LAPRADE (VICTOR DE).

Faculté des Lettres. Cours de littérature étrangère. Cours de philosophie. 1839. X. 472.

Dante, ou *la philosophie catholique au XIIIe siècle*, par M. Ozanam. X. 365.

Des habitudes intellectuelles de l'avocat XII. 425.

Dictionnaire de la Jurisprudence de la Cour royale, 1823-27. IX. 240.

Du Génie de la littérature française. XXVI. 425.

Du Génie des Religions, par M. E. Quinet. XV. 159-321.

Du Président de la République française, par M. Albert de Chantelauze. XXVIII. 116.

Du sentiment poétique de la nature. XXVIII. 100.

Elections de l'Académie de Paris. XIX. 175.

Elections de MM. Ballanche, Pasquier et de Vigny, à l'Académie française. XV. 247.

Election de M. Patin. 437.

Eloge de Domat, par M. Cochet. XXV. 95.

Fables, par M. Alexis Rousset. XXVIII. 413.

Feuilles aux vents, poésies d'Aimé de Loy. XI. 243.

L'Ultramontanisme, ou l'Eglise romaine et la Société moderne, par Edgar Quinet. XX. 144.

Quinet. IX. 377.

1815 et 1840, de M. Edg. Quinet. XII. 317.

LASSÈNE (EDOUARD).

Lucrèce, de M. Ponsard. XVII. 478.

LEYMARIE (HIPPOLYTE).

Essais de critique. IV. 81.

LORTET.

Congrès de Mayence et de Strasbourg. XVI. 341-416.

Du Rhin et de la Syrie. XII. 447.

Etudes des fleurs, botanique élémentaire, par Ludovic Chirat.

Le petit Agriculteur, par M. Seringe.

Etudes nouvelles des phénomènes généraux de la vie, par Gabillot.

Les Parties du discours mises à la portée des enfants, par Hoffet. XIV. 244-245.

MACÉ (ANTOINE).

De la Politique de Richelieu. XV. 97.

Histoire de France. IX. 238.

Digitized by Google

MAIGNAUD (Mme LOUISE).

La Robe rouge. VIII. 385.
Lectures en famille. IV. 532.

MOLLIÈRE (A).

De la Phrénologie. XIX. 63.

MORIN (J).

Du Journalisme. XIV. 369.

NICOLAS.

Rome au siècle d'Auguste, ou Voyage d'un Gaulois à Rome. XXV. 84. — XXVI. 164.

NODIER (CHARLES).

Les Matanasiennes, par M. Rostaing. VIII. 171.

OTT.

Les Harmonies de l'Etre exprimées par les nombres, par M. l'abbé Lacuria. XXVII. 190.

OZANAM (A. F.).

Les petits Poèmes grecs, par M. Collombet. XIV. 234.

PARISEL (L.-V.).

Mémoire sur la navigation à vapeur du Rhône. XI. 408.
Traité élémentaire de chimie industrielle, par M. Alph. Dupasquier. XX. 301.
Traité des Saccharolées liquides. X. 149.

PASSERON.

F. Gacon et J.-B. Rousseau. I. 337.

PECQ (CHARLES).

Histoire du Commerce et de l'industrie, par M. Beaulieu. VIII. 91.

PERRIN (TH).

Traité pratique des maladies des enfants, par M. Richard de Nancy. X. 145.

PETITSENN.

Pensées inédites. XXIV. 80.
De l'Illustration typographique. XXIV. 142.
Du Roman-feuilleton. XX. 275.

PÉTREQUIN (THÉODORE).

Découverte d'un manuscrit de Pétronne à Trau en 1663. II. 417.
Sur quelques points de l'économie et des proportions du corps humain au point de vue scientifique et artistique. XVIII. 353.

POTTON (A).

De la Voix dite sombrée. XVII. 294.
Essai sur les Hallucinations, par M. Bottex. IV. 154.
Mémoire de médecine et chirurgie pratique, par le docteur Martin. II. 490.
Notice historique sur la syphilis. II. 494.

PUISEUX (L.).

Thèse soutenue sur cette question : *Expliquer les causes qui, à dater du XVe siècle, firent rétrograder à l'imitation des littératures anciennes, le caractère jusque-là moderne et originel de la littérature française.* X. 90.

RENAUD.

Notice sur l'abbaye d'Ambronay. XIX. 329.

Digitized by Google

ROCHÉRY (PAUL).

Béranger et Paul Courier. XVIII. 273.
Charles Nodier. XX. 58.
Cours de littérature dramatique, où des passions dans le drame, par St-Marc-Girardin. XIX. 36.

ROUSSILLAC (AMÉDÉE).

Fondation de l'ermitage du Mont-Cindre et de la tour de la Belle-Allemande. II. 297.
Le Cri du Peuple. — Fragments politiques de Ferton. I. 406.

ROUYER (J.-B.).

M. Grumet, curé d'Ambérieux, et J.-J. Rousseau. XXIII. 430.

ROUX (l'abbé).

Les Inscriptions antiques de Lyon, par M. de Boissieu. XXIV. 513.
Louise Labé. Ses écrits. XIX. 183.

ROYET (AIMÉ).

De la tragédie *Judith*. XVII. XVII. 405.
Histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers. XXI. 422.
Voyage en Icarie. XXVIII. 73.

STRUSIE (JEAN) (pseudonyme de Barthélemy Tisseur).

Odes et poèmes, par Victor de Laprade. XIX. 367.
Psyché, poème par M. Victor de Laprade. XV. 113.

TAULIER.

De la Poésie lyrique en France. XV. 375.

TISSEUR (CLAIR).

Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et au moyen âge, suivi d'un Traité sur la peinture sur verre, par L. Batissier. XXIV. 325.

VAUCHER (L).

De l'Enseignement régulier de la langue maternelle. XXII. 228.

VINGTRINIER (AIMÉ).

Fables, par M. Fleury Donzel. XXVIII. 410.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ET

BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE.

III. 54. 57. 59. 62. 65. 68. 134. 243. 245. 247.
VI. 80. 405. 486. 487.
VII. 93. 97. 374. 376. 377. 378. 383. 385. 387. 388. 389.
VIII. 98. 156. 157. 237. 238. 391.
IX. 225.
XI. 57. 172. 173. 248. 337. 339.
XII. 240.
XIII. 93. 94. 95. 338. 341. 343. 345. 344. 424. 426. 427. 428. 527. 531. 529. 532.
XV. 78. 159. 336. 236. 243. 244. 303. 331. 333. 512.
XVI. 182. 261. 347. 183. 263. 349. 431.
XVII. 84. 86. 178. 174. 258. 260. 259. 262. 263. 264. 423. 264. 338. 339. 340. 242. 243. 244. 499. 500.

Agnès de Méranie, de M. Ponsard. XXV. 305 (J. C. L.).
Amschaspands et Darvânds. XVII. 340.

Digitized by Google

Bibliographie lyonnaise au XVe siècle. XII. 239.
Biographie universelle de Michaud. XVIII. 165.
Brochures de MM. Savy et Dupasquier. XVIII. 164.
Brochures réimprimées par M. Gonon. XXVII. 470.
Catholicisme et Philosophie, par M. Chatelet. XIX. 406.
Catalogue des produits chinois, recueillis par M. Isidore Hedde, dans son excursion en Chine. XXVII. 195.
Chants du Midi, par M. J. Bard. XVII. 500.
De l'introduction de l'art typographique en plusieurs villes de France, et entr'autres à Lyon en 1476, et de quelques imprimeurs célèbres de cette ville. II. 496.
Des avantages du concours appliqué au recrutement du personnel administratif et judiciaire. XXIV. 437.
De l'ancienne tragédie et du drame moderne. XIV. 220.
De l'Utilité d'un Chemin de fer de Lyon à Genève, par M. Barrillon. XXI. 368.
De la Confession et des principes religieux selon MM. Quinet et Michelet. XXI. 368.
Des Embaumements sous le rapport historique, scientifique et religieux, par M. Gervais. XXI. 368.
Des lois agraires chez les Romains, thèse par M. Macé. XXV. 301.
Derniers Mélanges de littérature et d'archéologie sacrée, par M. Joseph Bard. XXV. 466.
Discours sur l'individualisme, par M. Laborie. XIV. 447.
Discours sur la réduction de la ville de Lyon à l'obédience de Henri IV. XIX. 252.
D'une Histoire du Commerce de Lyon, par Eugène Fabvier. XXIV. 175.
Du Médecin de campagne et de ses malades. VIII. 388.
Des Fêtes des Anciens, et en particulier de celles des Hébreux. VIII. 388.
Essai sur l'Influence morale de la Poésie. — Histoire de France, pendant la dernière année de la Restauration. VIII. 388.
Eloge historique de Cochard. I. 65.
Essai d'Instruction paternelle, I. 153.
Essai sur la science du langage. XVII. 172.
Etudes sur le texte des Psaumes. V. 320.
Etudes sur les Historiens du Lyonnais (2e série). XIX. 329.
Etudes sur les sources de la divine Comédie, par M. F. Ozanam. XXI. 451.
Examen officiel des eaux potables proposées pour une distribution générale dans le ville de Lyon. XII. 237.
Exposition critique des principes de l'Ecole sociétaire de Fourier, par M. Belin. XV. 158.
Exposition des principes contenus dans le Gorgias de Platon, par M. Bellin. XIV. 447.
Exposition de Genève. VI. 399.
Histoire critique et générale

Digitized by Google

de la suppression des Jésuites du XVIIIe siècle. XXIV. 163.
Histoire de France, par M. Boullée. IX. 90.
Histoire de la vie et des temps de saint Cyprien, par F.-Z. Collombet. XIV. 447.
Histoire des Allobroges, par Aymar du Rivail, publié par M. Alfred de Terrebasse. XXI. 188.
Histoire du Choléra asiatique observé à Marseille. — Du Cholera-morbus de Marseille. II. 394.
Histoire générale et départementale du commerce de Lyon. I. 306.
Histoire naturelle des coléoptères de France, par M. Mulsant. XXV. 96.
Hymnes sacrés de Manzoni. V. 159.
Impressions et Réflexions. XIX. 492.
Influence de la littérature allemande sur la littérature française. I. 71.
Jeunes filles incurables de l'abbaye d'Ainay, compte-rendu de l'administration. XXV. 460.
Journal d'un Pélerin, itinéraire, ecclésiastique et artistique de Lyon à Rome, par M. J. Bard. XXI. 285.
L'art considéré comme symbole de l'état social. VIII. 173.
L'abbé Perrin. IV. 368.
La poésie française en 1834. I. 245.
La Gazette de Lyon. XXI. 368.
L'Annuaire départemental p^r 1844. XIX. 328.
La Réforme contre la réforme, par Audin. XXI. 453.
La Vérité sur le lieu de la naissance de Boileau. XIX. 408.
La Troupe de Molière. XX. 289.
Le Cauchemar, vaudeville. V. 249.
Le P. Colonia, ou l'Antiquaire dupé. I. 392.
Le Roi de la Basoche. VI. 397.
Le Journal de Médecine de Lyon. XV. 76.
Le Livre de Marie. VI. 76.
Le Romancero du Cid, par Antony Rénal. XVII. 84.
Les cinq Cordes du luth, par Joséphin Soulary. IX. 227.
Les Montagnes, poème par M. Et. Malpertuy. XXV. 395.
Le Monopole universitaire. XVII. 244.
Lettre à l'abbé Combalot. V. 159-238.
Lettre de saint Jérôme. IX. 91.
Lettre inédite de Palissot. IV. 454.
Lettre inédite de Leibnitz. IV. 136.
Lettre inédite de Brossette à Gacon. I. 189.
Lettre de M. l'abbé Lacuria au sujet de la critique de M. Ott, sur son livre : *Les Harmonies de l'Etre exprimées par les nombres.* XXXII. 328.
Lettre de Lamartine et de Victor Hugo à Mme Clara-Francia Molard. III. 242.
Les académiques. VI. 400.
Les Bords du Rhône. XVII. 499.
Lyon ancien et moderne. VIII. 247.
Manuel général d'Archéologie sacrée burgundo-lyonnaise, par M. Joseph Bard. XXI. 285.

Digitized by Google

Ma vie judiciaire, par M. Servan de Sugny. XXV. 452.
Mandragores, poésies. XIX. 492.
Mélanges inédits de Sylvio Pellico. VI. 401.
Mémoires de la Société d'Agriculture. II. 487.
Mém. hist. sur Annonay. I. 95.
Mémoires sur les Etats-généraux, mentionnés à l'Institut. XIX. 491.
Notice sur Kotzebue. XIII. 97.
Les habitants d'une petite ville allemande, comédie de Kotzebue. XIII. 103. — 289.
Notice sur le général Lafayette, par M. Boullée. XV. 158.
Notices sur les chemins de fer du Rhône et de la Loire. XVIII. 518.
Notice sur M. le président Reyre. XXVI. 503.
Notice sur la ville et l'abbaye de Saint-Rambert de Joux. XIX. 329.
Nouveaux documents recueillis dans les archives de Flandre, par M. Dufay. XXVII. 186.
Monographie de la Chartreuse de Portes en Bugey, par M. l'abbé Nyd. XXV. 465.
OEuvres philosophiques du P. Buffier, avec une introduction par M. F. Bouillier. XVIII. 93.
Pauvres fleurs, par Mad. Valmore. IX. 247.
Poèmes et discours de Fontanes. VI. 400.
Psyché. XIV. 246.
Querelle littéraire. — D'Alembert, le P. Tolomas et la société royale de Lyon. IV. 196.
Recherches sur l'hist. du Forez. I. 93.
Recherches sur l'emplacement de Lunna, par M. Daigueperse. XXI. 285.
Réclamation de M. Beaulieu au sujet du compte-rendu de son histoire du Commerce de Lyon. VIII. 151.
Remarques sur la conduite des chevaliers du noble jev de l'arqvebuse. II. 302.
Saint Cyprien. V. 239.
Sceau d'Henri VI. XIX. 487.
Sermons du P. Mac Carthy. I. 319.
Songes d'une nuit d'hiver. I. 311.
Sur les nouveaux projets pour donner des eaux à la ville de Lyon X. 140.
Sur une brochure de M. Hue. IX. 319.
Théorie de la raison impersonnelle, par M. F. Bouillier. XIX. 463.
Très-curieuse et chevaleresque histoire de la conquête de Naples par Charles VIII. XIX. 247.
Ugo Foscolo et quelques-uns de ses sonnets. XXII. 469.
Union ouvrière, par Mme Flora Tristan. XIX. 499.
Une lettre inédite de Jacob Spon. XX. 284.
Une lettre d'Hennequin, peintre lyonnais. XVIII. 324.
Un mot sur les fabriques étrangères de soieries. I. 72.
Variétés bibliographiques. I. 414.
Vie de Sainte Thérèse, par M. Collombet. IV. 443.

Digitized by Google

DEUXIEME PARTIE.

VII. RELIGION. — PHILOSOPHIE.

BARRIER.

Esquisse d'une analogie entre l'homme et l'humanité. XXIV. 216.

BLANC SAINT-BONNET.

De la chute de l'homme et de sa réparation. XXI. 447. XXIII. 167.
De la Douleur dans le temps. XXVII. 5.
De la faute de l'homme et de sa réparation. XXII. 325.
De la foi. XXV. 189.
De la prière. XXV. 507.
Le Dieu du cœur. XIII. 57.

BOUILLIER (F.).

Des caractères généraux de la philosophie. XXII. 449.
Descartes. De sa vie et de son rôle philosophique, de son influence sur les lettres au XVIIe siècle. XV. 9.
Dictionnaire des sciences philosophiques, sous la direction de M. Frank. XXII. 262.
Du caractère religieux de la philosophie enseignée dans l'université. XVIII. 459.
Du sens commun rationnel et du sens commun empirique. XVI. 507.
Examen des leçons sur la philosophie de Kant, par M. V. Cousin. XV. 475.
Exposition de la doctrine de Fourrier. Cours de M. Considérant. XIII. 242.
Identité du principe philosophique accusé de panthéisme avec les principes fondamentaux de la théologie chrétienne. XIX. 275.
Opinions de Charles Bonnet sur l'état futur de l'homme et des animaux. XIV. 178.

BRUN (PAUL).

De l'habitude et de son influence sur le physique et le moral de l'homme. XVIII. 134.

BUOB (CHARLES).

De l'état actuel de la philosophie en Allemagne.
Heidelberg. XX. 190.
Berlin XXI. — 113. — 202.
Leipzig. XXIV. 9.
Tubingue. XXIV. 373. XXVI. 78.
De la dogmatique de Strauss. XVI. 17.
Extrait d'un ouvrage inédit sur la loi morale, par M. Rittiez. XVI. 531.

COUSIN (V.).

Examen de la métaphysique de Kant. XV. 199.

DAMIRON.

Quelques mots sur M. Jouffroy. XV. 261.

GUILLOT (Arthur).

Barbarie et civilisation. X. 166.

GOURJU (P. C.).

De la ressemblance rigoureuse qui existe dans le christianisme et la certitude dans tous les genres. XIII. 341.

HEYMANS DE RICQLÈS.

Théorie de Kant sur la religion dans les limites de la raison. XVI. 183. — 520.

LACURIA (l'abbé).

De l'église, de l'état et de l'enseignement. XXVI. 207.

Digitized by Google

LAPRADE (VICTOR DE).

De l'unité spirituelle, ou de la société et de son but au-delà du temps par M. Ant. Blanc Saint-Bonnet. XV. 496. — XVI. — 74. — 140.
Du principe moral dans la République. 129.
XXVII. 129.

PASSERON.

De l'homme et de la société. XVIII. 369. — 475.

SCHELLING.

Adieu de Schelling aux étudiants de Berlin. XV. 276.
Discours prononcé à l'ouverture de son cours de philosophie à Berlin. XV. 86.
Fragment d'un discours d'ouverture. XVI. 522.

STRUSIE (J.).

(Pseudonyme de Barthélemy Tisseur).

Du véritable but de la pénalité. XIV. 423.

VERA (A.).

Doctrine d'Hégel. XVII. 379.
Jouffroy accusé de matérialisme par M. l'évêque de Chartres. XV. 435.
Influence des doctrines de Straus en Allemagne. XVI. 95.

VII. HISTOIRE. — VOYAGES. — MOEURS. — USAGES ET COUTUMES.

ANONYMES.

Trois traits de dévouement fraternel.
Les frères Montain. IV. 30.
Les frères Bruyset. IV. 37.
Les frères Nolhac. IV. 531.

AUDIN.

Extrait de la vie de *Luther* : Les paysans. IX. 273.

AUGIER (JOANNY).

Le procès du Collier. VI. 278.

BARD (J.).

Excursions autour du Lyonnais.
Autun. XXV. 317.
Bresse chalonnaise. XXI. 62.
Chagny. XXVII. 227.
Châlon-sur-Saône. XXIV. 405.
Dijon. XXII. 383.
Mâcon. XXVI. 45.
Nuits. XXVII. 304.
Paysages et monuments du canton de Verdun sur le Doubs. XXII. 11.

BARRILLON.

Mon voyage à Paris. XVIII. 486.

BÉLIARD (J.).

Excursion dans le midi. XX. 445. XXI. 43. — 149. — 234. — 386. — XXV. 17.
Hospice de la Charité, à Saint-Etienne. XVIII. 425.

BERTHIN (VITAL).

La fontaine de Saint-Maieul, à Ternay. XIX. 105.

BERTHOLON (CÉSAR).

Le Puy en Velay, I. 257.

Digitized by Google

BEUF (P.).

Amende honorable de deux officiers du régiment de Bouillon à la suite d'un bal donné à Villefranche. XIX. 341.

BOITEL (LÉON).

La vie aux eaux du Mont-Dore. X. 380.
Eglise de Saint-Rambert-l'île-Barbe. XXI. 446.
Destruction de la vallée de Roche-Cardon. XIX. 104.

BORDES DE PARFONDRY (J.)

La grande Chartreuse. VIII. 243.
Recherches sur l'emplacement où se livra la bataille entre Albin et Sévère, l'an 197. VIII. 433.

BOULLÉE (A.).

La Croix de marbre, souvenir de Nice. XIX. 222.
Les États-généraux de 1588. XIX. 419.
Louis-Philippe d'Orléans. XXVII. 364-416. — XXVIII. 127-213-297.

BRANCHE.

Excursion à Vienne XIV. 260.

CAZERES (JULIA DE).

Ammam-Mescoutine en Afrique. XXIV. 342.

CHAPONAY (HENRY DE).

Ferney et les Charmettes. III. 92.

CHARCOT.

Souvenirs de 1793. XXVI. 108.

CHATELET.

Souvenirs du Beaujolais. Lettre sur Belleville. III. 109.

COGNAT (JACQUES).

Sensations d'un voyageur. VI. 62.

COLLOMBET.

Digne et les Alpes. XX. 257.
Souvenirs d'Italie. XVII. 12.
Saint-Rambert sur l'île. XII. 485.
Tableau et sac de Rome. IVe et Ve siècle. XX. 97.

COMPTE-GRANDCHAMP.

Le Pertuiset et Saint-Paul-en-Cornillon. XXII. 165.

COUTURIER (A.).

Les Caramentrants à Saint-Chamond. IX 193.
Le chercheur de mines en Forez. X. 298.
Le Gier.—Pilat.—Jacques. VII. 126.

DAUPHIN (l'abbé).

Souvenirs du Forez. II. 172.

DESPORTES (A.).

Les frères du Mont-Carmel. XVIII. 243.

DUBOIS.

Recherches sur les Capétiens. XIV. 49.

DUBUISSON (Mlle JANE).

La Tour de Londres. XIV. 436.
Souvenirs d'Alger. VI. 161.

DUCOIN (AUG.).

Fuite et arrestation de Paul Didier. XIX. 348.

FRANÇOIS (ACHILLE).

L'Angleterre sous Élisabeth. XI. 211.

Digitized by Google

GAYET-CESENA (A.).

Le fou de Vertrieux. IV. 491.

GUILLEMOT (P.).

Monographie historique du Bugey. XXI. 319. — XXII. 81. XXIII. 353. XXIV. 193-364-453. — XXV. 101. XXVI. 15. XXVIII. 169-376.

HEDDE (ISIDORE).

Saint-Etienne ancien et moderne. XI. 425. — XII. 179. XIV. 449.

HÉNON.

Excursion botanique au Mont-Pilat. II. 276.

JOLIBOIS (l'abbé).

Des poypes de la Bresse et des Dombes. XXII. 444.
Dissertation sur l'histoire du pays des Dombes et de l'arrondissement de Trévoux. XXIII. 81.
Mémoire sur l'Atlantide, XXII. 273. — XXIII. 5.

JOUVE (A.).

De Lyon à Seyssel et à Aix. VII. 17.

LEYMARIE (HIPPOLYTE).

Excursion à Die. I. 461.
Les bas de soie d'Henri II. IX. 201.

LORTET (le docteur).

De la Chine et de l'opium. XVII.

MACÉ (A.).

De l'étude et de l'enseignement de l'histoire au XIXe siècle. XVI. 265.

MAGNE (J. H.).

Un voyage au Mont-Pilat. VI. 357.

MARANDON DEMONTYEL (EVARISTE).

De l'esprit chez les poissons. XVI. 334.
La Grande-Chartreuse au mois de janvier. VIII. 251.
Pâtres montagnards. XVI. 253.

MARTIN (P. A.).

Le champ d'Asyle. VIII. 161.
Un tir fédéral en Suisse. III. 194.

H. MONIER.

Lettres sur la Sardaigne XXV. 344. — XXVI. 56. — 465. XXVII. 143—219.—XXVIII. 249. — 344.

NIBOYET (EUGÉNIE).

Mort de Sébastiano Montécucully. IV. 161.

OZANAM.

La Sicile. XV. 47.

A. PÉRICAUD.

Mines d'or aux environs de Lyon, à Saint-Martin-la-Plaine. II. 65.

POINTE.

Relation médicale d'un voyage de Lyon à Alger. II. 449.

POTTON (A.).

Séjour de J.-J. Rousseau à Bourgoin. XIX. 9.

PRÉCY (général).

Siège de Lyon. XXVI. 181.-285.

REVUE SUISSE (extrait de la).

Dernières journées de la royauté de Louis-Philippe. XXVII. 197.

Digitized by Google

REWER (DUMONT).
(Pseudonyme de M. Pic).
De Saint-Étienne et de ses habitants XI. 193.

RIMAUD (l'abbé).
Mine d'or à Saint-Martin-la-Plaine. IX. 140.

ROUSSILLAC (AMÉDÉE).
Essai sur Miribel. I. 414.-492.

ROUYER (J. B.).
Ambronay. XXIV. 62.

ROYET (Aimé).
Abbotsford, château de Walter Scott. XXIV. 310.
Côme, son lac et ses bords. XIX-III.
Voyage à Vienne (en Autriche). XXIV. 468. — XXV. 119.-264.-370.

SMITH (VALENTIN).
Notice sur Chalamont (Ain). XXVI. 353.

VINGTRINIER (Aimé).
Châteaux des environs de Lyon. — Moncorin à Irigny. XXV. 113.

VIII. POÉSIE.

ANONYME.
Ancienne chanson lyonnaise. III. 287.

ARANDAS (GEORGES).
(Pseudonyme de M. Ferrand).
Le Serment du Grutly. III. 77.

AUTRAN.
La poésie en rêve. XX. 5.

BARD (JOSEPH).
Aux manes d'Achille Allier. VII. 365.
Ravennes. X. 7.
Rome. IX. 335.

BARRÈS (CHARLES DE).
A miss de G. X. 321.
Les vers luisants. IX. 97.

BENOIT (PH.)
L'Attente. IV. 77.

BENOIT DU TRONCY.
Les Coqs-à-l'Asne, chanson du XIVe siècle. VIII. 189.

BLOT (SYLVAIN).
La Marguerite au désespoir. XXV. 185.

BIGNAN (A.).
Bataille de la Moskowa. IX. 321.
Epitre au chancelier Gerson. XXI. 5.
Epitre sur les voyages. I. 487.

BIU (Mlle ANAIS).
A M. Edgar Quinet. XI. 251.
Incendie de Sallanche. XI. 345.
La chute de l'Ange. IX. 308.
Réponse à M. V. de Laprade. X. 404.

BOITEL (LÉON).
A Emile Deschamps. VIII. 368.
A ma fille. VIII. 472.
La fontaine de Vaucluse. X. 5.
Les fileurs de chanvre. XV. 78.

BORDES DE PARFONDRY.
A Madame Dorval, sonnet. IV. 448.

Digitized by Google

BOUCHARD (F.).

L'inondation de 1840. XII. 397.

BUFFARD (PAUL).

La Bourse. XXIV. 1.

CASTAN.

La jeune grecque. IX. 401.

CASTELLAN.

Arrivée à Lyon de la statue de Louis XIV, pot-pourri. VIII. 187.
Comment ne pas aimer la vie. VII. 109.
Histoire de Lyon sous la Restauration, à l'aide des chansons de cette époque :
— 1814 ou les Autrichiens près de Lyon. XXVI. 383.
— Arrivée subite de Napoléon à Lyon, le 10 mars 1815, et départ non moins subit de S. A. R. M. le comte d'Artois. XXVI. 459.
L'attente du printemps. XXV. 313.
Un fils. XIX. 138.

CHAPONAY (H. DE).

Réalité. Réponse à Mme Clara-Francia Mollard. VII. 369.
Sonnets :
A une jeune femme poète. X. 408.
— A M. J. Duflot. X. 409.
Vers pour l'inauguration du Cercle musical. XIII. 10.

CHAVANNE (ALEXIS).

Un rayon de soleil. XXVI. 5.

CHÉNIER (MARIE-JOSEPH).

Hymne à J.-J. Rousseau. VIII. 30.

C. S.

Les Enfants dans les bois. XII. 321.

COIGNET (F.).

A Ondine-Hyacinthe Valmore. XI. 9.
A un vieux portrait de jeune femme. XVI. 100.
Le Chêne. IV. 256.
Le Cheval de carrière. XXIV. 449.
Les deux corbeaux. XXIV. 451.
Les deux cailloux. XXVI. 283.
La Feuille aux vents. XXVI. 281.
Le lord philanthrope, fable. XXVI. 11.
Le renard député, fable. XXVI. 9.
L'Inondation XXV. 405.
Les petits dénicheurs. XXV. 406.
Le vent d'automne. XVI. 97.
Oh ! si j'étais poète. V. 237.

CORNEILLE.

Sonnet inédit. XXI. 552.

DANIEL.

(Pseudonyme de Joannys Tisseur).

Voir Joannys TISSEUR.

DEMOGEOT.

Le Dolmen, ode. XVII. 430.
Le soir de la Toussaint. X. 389.
Les Pyrénées. XI. 415.

DESBORDES-VALMORE (Mme).

A Elisa Mercœur. II. 487.
A M. Gaschon (de Molènes). XVII. 271.
La femme aimée. IV. 76.
Pourquoi je suis triste. IV. 525.
Quand j'avais quinze ans. XIX. 177.

DESCHAMPS (EMILE).

Molière à Louis XIV et Louis XIV à Molière. XXIII. 398.

DESPORTES (AUGUSTE).

Le lièvre et la taupe. XVIII. 3.

Digitized by Google

Les deux Roses, fable. XI. 255.

DESPLACES (A.).

A la Muse. XX. 89.

DONZEL (F.).

La machine à vapeur. XXVII. 263.
Le brin d'herbe. XXVII. 265.
Les raisins et l'échalas. XXVII. 267.

EDANT (G.).

La mort au cabaret. IX. 222.

EICHHOFF (F.-G.).

Hymne à Dieu. XV. 337.

ERNOUL (Ernest).

Sonnet. XIX. 337.
Innocence. XIX. 339.

FALCONNET (Ernest).

A ma sœur. VII. 371.
A M. de Lamartine. II. 143.
A Sainte-Beuve. V. 373.
A sainte Térèse. IV. 445.
Une heure. V. 232.

FAURE (Eugène).

A un riche avare. XVI. 13.
Deux âmes. XIII. 177.
La fleur et l'insecte. XV. 257.
Un soir sur la colline. XVI. 5.

FOREST (J.).

Dernier adieu. XII. 253.
Morte. XX. 409.

FROLY (F.).

La coupe, traduction de Schiller. X. 241.
Le Juif Errant. IX. 329.
Lénore, ballade. XII. 81.

GAYET-CESENA (Aug.).

L'avenir. III. 233.

GARBEIRON (A.).

Le Silence. XXII. 437.

GASZINSKI (C.).

Les témoins indiscrets. XIII. 8.

GENIN (A.).

Heureux ceux qui sont morts! Sonnets. XXII. 5.
Un souvenir, sonnets. XIX. 409.

GINDRE de MANCY.

Visite à Béranger. X. 11.

GRANGÉ (Mlle Sophie).

La pauvre fille. III. 238.

GUILLOT (Arthur).

L'arc de triomphe du Carrousel. XI. 253.

GUTTINGUER (Ulric).

A M. Victor de Laprade. XX. 173.

HÉLIAS (Henri).

Le souffle du Seigneur. VII. 241.

HUGUE.

Pensées d'automne. XXVI. 342.
A l'ange d'une petite fille. XIV. 283.

JACQUIN (L.).

A la femme. XIV. 226.

JOGUET (L.).

O mes illusions! I. 49.

KAUFFMANN.

Etre mère et mourir. XI. 422.

LAPRADE (Victor de).

A M. Ulric Guttinguer. XX. 175.
A Térésa et Maria Milanollo. XXIV. 447.
A des proscrits. XIII. 182.
A une branche fleurie. VIII. 45.

Digitized by Google

A une jeune fille poète. X. 401.
A un poète. IX. 102.
Après une lecture du banquet de Platon. IX. 399.
A la mémoire de Barthélemy Tisseur. XVIII. 257.
Assis au bord d'un lac. XIX. 7.
Invocation sur la Montagne XV. 193.
Hymne au soleil. XVIII. 144.
La chanson de l'alouette. X. 87.
L'enfant d'un poète. X. 161.
La colère de Jésus. XI. 177.
La Cigale. XIX. 5.
La coupe. XXIII. 249.
L'hiver. XXIII. 321.
L'âge nouveau, poème. XXVI. 89.
La Tentation, poème. XXVII. 273.
L'Etang. XVII. 265.
Le Baptême de la cloche. XX. 313.
Le lac de Thoun. XI. 93.
Les parfums de Magdeleine. IX. 1.
Ma Plaine. XVII. 5.
Mélancolia. XIII. 5.
Par une matinée d'avril. XI. 249.
Prologue de Psyché. XIV. 5.
Vœu à la poésie. XXII. 433.

LEDUC (PHILIBERT).

Automne. XII. 161.
Dans une soirée. V. 235.
Imitation de Thomas Moore. VI. 416.
Imitation de Thomas Moore. VII. 458.
L'étrangère. V. 310.
Le songe de Marie. VII. 457.
Sonnets. V. 235.
Souvenirs. II. 228.

LEVOL (FLORIMOND).

Epitre au directeur d'une Revue littéraire. XIII. 13.
La Main chaude, ballade. VIII. 241.
Le Comité de lecture. IX. 169.
Le retour des fleurs. IX. 333.
Portraits d'enfants. IX. 99.

LORTET (P.).

Les échos du Balkan. XV. 341.

DE LOY (AIMÉ).

L'ange. XI. 94.

MARANDON DE MONTYEL.

L'Arabe et la Juive VIII. 162.

MÉRY.

Bouts rimés. XIX. 323.

MICHEL (CHARLES).

A mon bric-à-brac XXV. 5.
A la poésie. XXV. 11.
Fermez votre porte aux visiteurs XXV. 9.

MOLLARD (Mme Clara-Francia).

A Méry. VII. 1.
A Victor Hugo. III. 236.
Méditation.—A Lamartine. III. 241.

MOLLET (L.).

A Paganini. XII. 241.
Tristesse. XIV. 13.

MONTHEROT (de).

Discours en vers. X. 460.
Quiproquo à une exposition de tableaux. XI. 74.

MOREAU (HÉGÉSIPPE).

La ferme et la fermière. IX. 407.

MOURAUD.

La musique, satyre. VII. 101.
Les vacances judiciaires. XV. 142.

PARDON (ADOLPHE).

Charbonnières. XXV. 97.

Digitized by Google

Le Grillon. XXV. 99.
L'Arno. XXV. 401.

PETITSENN (J.).

Avril. XXVIII. 417.
La Suisse en 1847. XXV. 298.
La voix du Printemps. XXIV. 101.
Le Pinson XXVIII. 419.
Médor. XXV. 315.

PONSARD (FRANCISQUE).

Eglogue. XVII. 425.

PONCY (CHARLES).

L'expansion. XXII. 268.

PORCHAT (J.-J.).

La chèvre attachée. XVI. 102.
Le palimpseste. XVI. 103.

POUPART (AUGUSTE).

L'action. IV. 527.

DE PRADEL (EUGÈNE).

A une toute jeune fille. XXII. 265.

REGALDI (J.).

Poésie italienne. La solitude. X. 479.

RÉNAL (CL.-ANT.).

N'en dites rien ! VII. 462.

RÉVÉRONY (attribué à).

Chanson en patois lyonnais. VII. 478.

REYNAUD (CHARLES).

A Mesdemoiselles les jeunes économes de Vienne. XXIV. 281.

RICHARD (ALBERT).

Sonnet traduit du portugais de Camoëns. XVIII. 329.

RIGAUD (B.).

A M. Alphonse de Lamartine. XIV. 281.
Souvenirs du chalet. X. 410.

ROUSSET (ALEXIS).

Le livre et le monument. XXVI. 350.
Le Rosier et le dattier. XXVI. 352.

ROUSSILLAC (AMÉDÉE).

A un grand homme de lettres. VII. 463.
L'esprit s'en va. VII. 111.
Le voyage de la vie. X. 9.

SOULARY. (JOSÉPHIN).

La tour Saint-Michel, à Bordeaux. XIII. 353.
Les sept péchés mortels. XXV. 481.
Le Sycomore, élégie. VII. 460.
Les foins XXV. 404.
Sonnets XXV. 403.

STRUSIE (JEAN).

(Pseudonyme de Barthélemy Tisseur. Voir Barthélemy Tisseur).

TERRIER DE CLÉRON.

Épitre à l'homme de la Roche.

TISSEUR (JOANNYS).

A un rêveur. XV. 445.
A des enfants. XVIII. 7.
La locomotive. XXVIII. 5.
L'idole. XVII. 345.
Les parts. XX. 233
Réseaux. XV. 441.
Violettes XV. 81.

TISSEUR (BARTHÉLEMY).

A mon ami V. de L. X. 81.
A Mlle Amélie. L. X. 85.
Au sommeil. X. 86.

Digitized by Google

Dans un couvent, à des moines. X. 83.
Une larme de fiancée. XIV. 9.

VALMORE (Mlle Hyacinthe).

A une amie. XII. 255.
Le baptême du comte de Paris. X. 313.

VINGTRINIER (A.)

France et Allemagne. XXII. 169.
La jeune fille et le coudrier. XXVI. 12.
Un souvenir. XIX. 179.

VOLTAIRE.

Quatrain à une dame lyonnaise. VII. 463.

J. A. D., ouvrier en soie.

Le locataire, chanson. VIII. 47.

J. B.

Le Régime cellulaire. XXI. 105.

F. de T.

Priez pour moi. XXVII. 3.

Ch. F.

Fragment d'un poème sur la Passion. XXVI. 491.

IX. ROMANS. — CONTES. — NOUVELLES. — ESQUISSES. — FANTAISIES ET VARIÉTÉS.

ARANDAS (Georges).
(Pseudonyme de M. Ferrand).

Beefteak (le) d'ours et la truite d'Alex. Dumas. I. 200.

AUGIER (Joanny).

Clémence de Bourges. VII. 443.

BARRILLON.

Horatio Sparkins. XIV. 63.

BÉLIARD (J.)

Faut-il battre sa maîtresse? XIV. 507.
Les femmes marseillaises et les maris marseillais. XXVI. 396.

BORDES DE PARFONDRY (J.)

L'enfant du Rhône. V. 417.

CLERC (Stanislas).

De la danse française et de la danse espagnole IX. 213.

COUTURIER (A.)

Chroniques : Le rapt. — Le vœu à N.-D. du Puy. — Un meurtre. XV. 289.
Clapé XIII. 19.
L'avocat de village. XII. 63.
La dame de Jarez. XIII. 19.
Le marchand de bien. IV. 478.
Le muet de la Croix-Blanche. XIV. 313.

CURTON (Alexandre).

Le négrier. X. 14.
Les treize potences. IX. 145.

DE SEYNES (Théodore).

Des boutiquiers III. 7.
La Mère, histoire Saint-Simonienne. V. 122.
Une profession de foi, scène électorale. IX. 164.

DUBUISSON (Jane).

De la mauvaise santé et de ses avantages. XIX. 318.
Etude de la femme. III. 27.
Etude de bric-à-brac. XVI. 391.

Digitized by Google

Mlle de Magland. XXI. 513. — XXII. 55-144-248-420-492. XXIII. 131-219.
Palma. XIII. 205.
Physiologie de la femme de lettres. XIV. 348.
Physiologie du lion et du tigre. 132.
Physiologie du néo-chrétien. XVII. 307.
Un forçat. XV. 487.

KAUFFMANN.

Trois chapitres de *Cent lieues et une nuit*. I. 33.
Un duel à Perrache. III. 433.

LAURENS.

Divagations. V. 17.

LEYMARIE (H.)

Considérations sur la pipe XII. 460.

LE GENTILHOMME

(Pseudonyme de Théodore de Seynes). Voir ce dernier nom.

MONNIER (Henri).

Les deux professeurs. XXI. 352.

MONIN.

Oger le Danois. VI. 289.

PETITSENN.

Bluettes et boutades. XXVI. 180-420. XXVIII. 211-295.
Du nom des auteurs. XXVII. 402.
Du Communisme. XXVII. 409.
Des collecteurs d'autographes. Un quatrain à M. Eugène Scribe. XXVIII. 118.
Désagrément de faire faire son portrait. XXV. 472.
Eloge de la peur. XXVII. 325.
L'institutrice de retour et sur le retour. XXVI. 321.

PICHARD (le docteur).

La chaise à porteurs. I. 29.

PÉRIER (Michel-Ange).

Mon vieux grand père. I. 25.

POMMET.

La courte échelle, chronique. VII. 356.

PROVÈRE.

(Pseudonyme de M. Pic).

La chapelle des Conches. XII. 149.

TOPFFER.

Elisa et Widmer. XV. 345.

UHRICH.

Mariez-vous donc par amour ! VIII. 153.

FIN DE LA TABLE DES XXVIII VOLUMES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google